REVUE CHRÉTIENNE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
RUE CUJAS, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

RECUEIL MENSUEL

Dix-septième Année.

PARIS
BUREAU DE LA REVUE CHRÉTIENNE
RUE DE CLICHY, 58

1870

X26
R243
v.17

REVUE CHRÉTIENNE

HISTOIRE RELIGIEUSE

LE PREMIER CONCILE ŒCUMÉNIQUE

I.

Le temps des grands conciles semblait fini ; il recommence après un intervalle de trois cents ans. Au moment même où nous écrivons ces lignes, les évêques catholiques tiennent leur première séance dans la basilique de Saint-Pierre. Hostiles, indifférents ou sympathiques, les hommes de notre époque assistent de loin à un grand spectacle religieux. Ceux qui le donnent sont pleins d'enthousiasme ; ils croient accomplir le plus grand acte du siècle et fournir une page glorieuse à l'histoire. Certains publicistes catholiques partagent ces grandes espérances. Ils exprimaient naguère, sur le ton le plus élevé, leur admiration pour le magnanime pontife qui a convoqué, en ses vieux jours, cette auguste et incomparable assemblée dans la ville éternelle.

A côté de l'Eglise émue, la nation reste froide. Ses pensées sont ailleurs. A quel moment de son orageux pontificat le pape Pie IX a-t-il aussi vivement occupé l'attention publique en France que le faisait naguère le citoyen Rochefort? Qui peut croire que les graves entretiens des pères du concile intéresseront autant notre pays que les débats du palais Bourbon? Quelques dogmes de plus ou de moins promulgués à Rome, qu'est-ce que cela fait à notre nation? Si l'on touchait à la politique, ce serait autre chose ; et encore alors, la colère serait plus bruyante que profonde. Le gouvernement ferait ses réserves, et les choses

17707

Cette propagande ne suffisait pas à Constantin. Au rôle de missionnaire, il voulut joindre celui de pacificateur religieux. La conquête au dehors, la concorde au dedans, le succès partout, tel fut son rêve pour l'Eglise. Il forma donc le dessein de régler les croyances sans les entendre. Les chrétiens avaient, sans doute, prouvé aux maîtres du monde qu'ils ne livraient à personne l'empire de leurs âmes. Constantin le savait; mais les chrétiens avaient résisté à des ennemis : il se flatta qu'ils céderaient à un protecteur. Ses intentions étaient bonnes et ses espérances aveugles. Les doctrines débattues lui étaient indifférentes; la paix et l'ordre lui importaient plus que la vérité. Il voulait une Eglise grande, forte, unie pour l'honneur d'une religion, qui était sa religion. La pacification de l'Eglise serait la seconde gloire de son règne; il y emploierait sa sagesse et au besoin sa force.

C'est à l'occasion de la querelle des donatistes avec l'évêque Cécilien que le chef de l'empire se fit un arbitre religieux. L'initiative ne partit pas de lui. Les ennemis de l'évêque eurent recours à son autorité. On a dit que ce furent les hérétiques qui implorèrent, les premiers, le bras séculier. Le propos n'est pas digne de ceux qui l'ont tenu. Outre que les donatistes n'étaient pas encore séparés de l'Eglise, il n'est que trop certain que leurs adversaires auraient fait comme eux, s'ils avaient été les plus faibles au lieu d'être les plus forts. Pour terminer ce débat, le jeune empereur convoqua deux conciles : l'un à Rome et l'autre à Arles. Les donatistes, condamnés dans les deux assemblées, firent un nouvel et imprudent appel à son pouvoir souverain. Il en fut importuné et irrité. Il s'indigna que ces instruments du diable pussent demander le jugement de celui qui attendait le jugement du Christ. Il déclara avec colère que la décision des prêtres devait être reçue comme la décision de Dieu lui-même. Les rebelles devaient être amenés auprès de lui pour recevoir le châtiment de leur obstination.

Il était plus facile de proférer des menaces que de les exécuter. Comment violer l'édit de Milan et rouvrir l'ère des persécutions? L'empereur prit, au mépris de ses propres paroles, l'étrange parti de refaire l'enquête des conciles, et de trancher la question de sa seule autorité. Il condamna les donatistes à son tour, et il envoya leurs chefs en exil, tandis qu'il donnait leurs églises à leurs ennemis. La résistance n'en fut que plus vive. La

conscience humaine disait encore à César : Je suis plus forte que toi. Cette fois, César ne tarda pas à remettre son épée dans le fourreau. Les exilés reprirent le chemin de leurs foyers, et les donatistes vécurent tranquilles pendant toute la suite du règne de Constantin. L'empereur disait qu'épargner les ennemis de l'Eglise dans cette vie, c'est amasser des châtiments sur leurs têtes pour l'éternité, manière de couvrir sa retraite, sans doute, plutôt que de satisfaire sa haine. Il était mieux inspiré, quand il remarquait que cette affaire relevait du jugement de Dieu : ce dont il aurait mieux fait de s'aviser plus tôt et de se souvenir plus tard.

III.

Un conflit bien plus considérable ne tarda pas à occuper ses pensées. La grande querelle du siècle était déjà née et passionnait vivement la savante et turbulente ville d'Alexandrie. L'incendie allumé là, comme dit Eusèbe, eut bientôt embrasé les provinces voisines. L'Eglise, qui avait donné de si beaux exemples de concorde au monde, excitait maintenant la risée de ses ennemis. Les païens se vengeaient des humiliations de leur culte par une amère moquerie du culte vainqueur. Ils portaient jusque sur les théâtres l'insolence de leurs railleries. La conduite des chrétiens ne justifiait que trop ces revanches. Ils étaient acharnés les uns contre les autres : évêques contre évêques, prêtres contre prêtres, fidèles contre fidèles, à Alexandrie, dans la haute Thébaïde, dans la Libye et dans une foule d'autres lieux. Que faisait en ce temps de troubles le chef de l'Eglise universelle? Dormait-il, pendant que la tempête agitait si fortement la barque de saint Pierre? L'évêque de Rome restait silencieux et tranquille dans sa ville lointaine, soit manque d'autorité, soit manque de vigilance, soit les deux à la fois; mais un autre évêque, le grand évêque du temps, allait prendre sa place et remplir son office.

Constantin avait vaincu et détruit son dernier rival. Il arriva à Nicomédie resplendissant de gloire et plein d'orgueil. Il avait délivré, du même coup, l'empire et l'Eglise d'un terrible ennemi. Il se flattait que la paix allait régner par ses soins, et qu'il jouirait au sein du bonheur du fruit de ses victoires; mais de même qu'après la défaite de Maxence, les dissensions religieuses du nord de l'Afrique avaient troublé les joies de son triomphe, de

même, après la défaite de Licinius, elles gâtèrent son bonheur dans la seconde capitale de l'empire. Sa peine fut très-vive, d'autant plus vive que l'ordre public menaçait d'être sérieusement compromis après l'ordre religieux. Ses succès lui avaient rendu ses illusions. Il se crut capable d'apaiser cet orage, lui qui n'avait fait qu'aggraver l'autre. Il procéda d'abord, et selon son habitude, par la douceur. Il écrivit ou signa une lettre fort remarquable adressée aux chefs des deux partis. C'est l'une des pièces les plus intéressantes qui soient jamais sorties de son palais. Elle est d'un homme d'Etat plus préoccupé des bienfaits de la concorde que des droits de la vérité. Si c'est un évêque qui l'a écrite ou dictée, cet évêque aurait été un excellent ministre de l'empire. Il vaut la peine de faire connaître cette lettre. Elle marque la seconde invasion de l'autorité politique dans les débats de l'Eglise. La lettre est écrite, d'ailleurs, selon les règles de l'art au quatrième siècle, et se ressent du goût de l'époque.

La lettre commençait par ces mots bien propres à commander l'attention d'un évêque et d'un prêtre : « Constantin vainqueur, très-grand, auguste, à Alexandre et à Arius. »

L'empereur attestait, d'abord, Dieu qu'il avait formé deux desseins : amener tous les hommes à la même foi religieuse, et délivrer le monde du joug de la tyrannie. Aussi, dès qu'il apprit que des hommes téméraires agitaient toutes les Eglises d'Afrique, il prit d'énergiques mesures pour mettre un terme à ces troubles. La lumière évangélique s'étant répandue d'Orient sur toute la surface de la terre, il avait songé à recourir aux évêques de ce pays pour pacifier les esprits ; « mais, ô Providence divine, quelle nouvelle a frappé mes oreilles ou plutôt a blessé cruellement mon cœur, lorsque j'ai appris qu'il s'est élevé parmi vous des dissentiments beaucoup plus graves que ceux qui se sont produits en Afrique. Vous donc de qui j'espérais le remède pour les autres, vous avez besoin d'un plus grand soin. »

Mais les causes de cette nouvelle tempête religieuse sont-elles bien graves? L'empereur ne le pense pas. Il est curieux de voir comment il en parle. Il s'interpose à bon droit, dit-il, εἰκότως, comme arbitre de ce débat, et comme un modérateur de paix, après avoir imploré l'assistance de la divine Providence. « Quand même la cause de la contestation serait plus sérieuse, avec l'aide de Dieu, il ramènerait les esprits à la paix ; » mais combien sa tâche ne sera-t-elle pas plus facile, lorsque la cause de tout ce

trouble est si petite et si légère. « J'apprends, poursuit-il, que le conflit a commencé de la façon suivante : Toi, Alexandre, tu as demandé à tes prêtres ce qu'ils pensaient de certain endroit de la loi, ou plutôt tu les as questionnés sur quelque point d'une question vaine : Ὑπὲρ ματαίου τινὸς ζητήσεως μέρους ; toi, Arius, tu as exposé imprudemment ce qu'il n'est nullement permis de penser, ou, ce qui étant pensé, doit rester dans un silence profond. La discorde étant née entre vous, la bonne harmonie a été détruite ; le peuple très-saint a été divisé en deux parties, et l'unité du corps commun a été déchirée. Maintenant donc, que chacun de vous, accordant son pardon à l'autre, embrasse ce que votre co-serviteur, ὁ συνθεράπων, vous persuade très-justement. »

La lettre impériale pouvait finir très-avantageusement ici. L'homme d'Etat chrétien avait dit tout ce qu'il avait à dire ; mais le théologien et le rhéteur n'étaient pas encore satisfaits : ils tenaient à montrer, l'un sa sagesse, l'autre son éloquence. L'auguste écrivain reprend donc : « Qu'est-ce que ceci ? Il ne convenait, dès le commencement, ni de faire des questions sur ces points, ni d'y répondre. Ces recherches, qu'aucune nécessité légale ne prescrit, et que l'on agite pour amuser ses loisirs, sont propres à exercer les esprits ; mais nous devons les tenir enfermées dans les secrets de la pensée, au lieu de les porter aisément dans les assemblées publiques et de les livrer sans discernement aux oreilles du peuple. Combien y a-t-il de gens capables ou de comprendre exactement ou d'exposer dignement d'aussi grandes et aussi difficiles questions ! Que si quelqu'un se flatte de le pouvoir aisément, à quelle partie du peuple fera-t-il partager sa conviction ? Dans la subtilité de ces matières, qui peut se mettre soi-même hors du danger de l'erreur ? Devant ces problèmes, il faut donc réprimer les intempérances du langage, de peur ou que la faiblesse de notre nature ne nous permette pas de les résoudre, ou que la lente intelligence des auditeurs ne leur permette pas de saisir le sens de nos paroles, et que, dans l'un et dans l'autre cas, le peuple ne soit poussé, par une funeste nécessité, ou au blasphème ou au schisme. C'est pourquoi et que l'interrogation téméraire et que la réponse imprudente s'accordent un mutuel pardon. Votre dispute ne se rapporte à aucun précepte capital de la loi, et on ne vous propose aucune doctrine nouvelle sur le culte de Dieu. Vous avez le même sentiment ; vous pouvez donc rentrer sans peine dans les liens de la même

communion. » La lettre pouvait encore finir ici ; mais elle recommence. La bienséance ne permet pas aux deux antagonistes de gouverner le peuple de Dieu, aussi longtemps qu'ils disputent sur des points de la dernière insignifiance : Ὑπὲρ μικρῶν καὶ λίαν ἐλαχίστων φιλονεικούντων. Ils devraient suivre l'exemple des philosophes, que la diversité des vues n'empêche pas de rester unis dans le même amour de la science. Tant de passion sur de si futiles questions convient à des hommes ignorants comme le peuple ou légers comme les enfants, mais ne convient pas à des ministres de Dieu. Il faut savoir discerner et déjouer les piéges du diable. Constantin prie Alexandre et Arius de lui permettre de mener à bonne fin l'œuvre qu'il a déjà commencée sous les auspices de la Providence divine, et qui est de conduire, par ses efforts et ses exhortations, tous les peuples à la même foi. Ce n'est pas qu'il veuille les contraindre à avoir les mêmes idées sur la question inepte, ou sur la question quelconque qui les divise ; il leur demande seulement de ne pas troubler la paix de l'Eglise par d'aussi futiles questions. Il achève de montrer le fond de son âme dans les paroles suivantes, qui sont d'un déiste plutôt que d'un chrétien : « Nous ne pouvons pas tous avoir les mêmes pensées sur toutes choses, et vous n'avez ni la même nature, ni les mêmes sentiments. Ayez donc la même foi touchant la divine Providence, et la même intelligence ; soyez d'accord sur Dieu. Qu'elles restent inébranlables parmi vous, et l'excellence de la commune amitié, et la foi en la vérité, et l'adoration de Dieu et l'observation de sa loi. Revenez à l'amitié réciproque et au pardon. Rendez à tout le peuple ses embrassements particuliers. » La rhétorique impériale termine pathétiquement la pièce : « Rendez-moi mes jours tranquilles et mes nuits sans soucis. Que la joie de la lumière pure et de la vie calme me soit conservée, à moi aussi. Si je ne réussis pas dans cet effort, il faudra que je gémisse, que je me baigne dans mes larmes et que je mène une vie troublée ; car pendant que les peuples de Dieu, dont je suis le co-serviteur, sont déchirés par une si injuste et si funeste discussion, comment pourrais-je être tranquille dans mon esprit ? Afin que vous puissiez juger de l'excès de ma peine, je vous apprendrai que dès mon arrivée récente à Nicomédie, j'avais résolu de me rendre en Orient ; j'étais déjà en grande partie avec vous, lorsque la nouvelle de votre querelle changea mon dessein. Je ne voulais pas être obligé de voir de mes yeux ce que je

ne pouvais pas entendre de mes oreilles. Ouvrez-moi donc, par votre accord, les portes de l'Orient que vous m'avez fermées par votre dispute. Permettez-moi de vous voir heureux, vous et tous les peuples, et de rendre au Tout-Puissant les actions de grâces qui lui seront dues pour le rétablissement de la paix dans toute son Eglise (1). »

Si la sagesse de Constantin avait égalé sa sollicitude, l'Eglise aurait eu grandement à se louer de lui. On voit que le fils d'Hélène se croyait responsable de la concorde religieuse comme de la concorde politique, et qu'il entendait exercer une double autorité dans l'empire. Il n'en est encore qu'aux exhortations, mais aux exhortations devaient succéder les menaces, et aux menaces les châtiments. Quand on a César pour protecteur, on risque fort de l'avoir aussi pour berger, et ce berger a la houlette dure. Le temps des homélies impériales est heureusement passé. La reine d'Angleterre est encore le défenseur de la foi, comme le fut son prédécesseur Henri VIII, de belle mémoire; elle nomme les évêques comme elle l'entend, c'est-à-dire comme le veut son premier ministre; elle tranche les questions de droit ecclésiastique dans son conseil privé; l'empereur de Russie entre plus avant dans le domaine religieux; c'est un pape à qui le pouvoir temporel ne manque pas; cependant, ni la souveraine des trois royaumes, ni l'autocrate de toutes les Russies ne pourraient mettre au jour un manifeste semblable à celui de Constantin sans faire rire l'Europe à leurs dépens. Il n'y a plus qu'un seul homme qui tienne aux autres hommes ce langage solennel et larmoyant, et cet homme est dans son rôle, car il se croit le chef de la religion.

On peut s'étonner, au reste, qu'un homme d'ordre et de discipline comme Constantin compromette le respect de la hiérarchie ecclésiastique, en traitant l'un des premiers évêques de l'Eglise comme un simple prêtre, et en donnant les mêmes leçons au chef et à son subordonné. Son langage est tout naturel, si des partisans d'Arius ont pu l'inspirer et peut-être le dicter. Les deux Eusèbe de Nicomédie et de Césarée avaient déjà acquis de l'ascendant sur l'esprit de l'empereur, qui fut toute sa vie un ardent missionnaire et un pauvre docteur. Sa foi se bornait, à la veille du concile de Nicée, et elle n'a peut-être jamais été plus loin à

(1) Eus., *Vie de Const.*, livre II, chap. LXIV et suiv.

l'existence de Dieu et au gouvernement de la Providence, voilà pour la doctrine; à la pratique de la loi morale et à la commune célébration du culte, voilà pour la vie. Tout le reste lui paraissait impénétrable et secondaire. Il ne se lasse pas de répéter que la question qui mettait en feu l'Eglise d'Alexandrie n'avait aucune sorte d'importance. Il ne comprenait pas que des hommes graves pussent s'agiter autour de ces mystères-là. Son bon sens ne le trompait pas entièrement. Les deux partis naissants auraient bien fait de rechercher davantage la piété et la sainteté, et de tempérer la lutte, s'ils ne pouvaient l'éviter. Mais ce que l'empereur demandait, ce n'était pas la sagesse, c'était l'abandon et l'indifférence dans les débats de la foi. Il était frappé de leurs inconvénients aussi réels qu'inévitables, et il n'avait aucune idée de leur grandeur. Chef d'empire avant tout, la paix excitait son désir et la science son dédain. Jusqu'ici, il ne connaissait qu'une manière de vider les questions théologiques, c'est de les étouffer. Il mettait sa grande main impériale sur la bouche des deux adversaires et leur disait de se taire. Procédé commode, mais peu efficace. Les idées ne restent pas captives dans les têtes qui les ont conçues; elles se font jour à travers les obstacles. Constantin ne le savait pas encore; il ne devait pas tarder à l'apprendre.

Il avait chargé un grave et saint personnage de porter sa lettre à Alexandrie et de travailler en son nom à la réconciliation des deux adversaires. Ce personnage, qu'Eusèbe ne nomme pas, était le célèbre Osius, évêque de Cordoue et confident du prince. On a supposé qu'il eut soin de se munir d'une délégation du pape (1). On avoue qu'aucun document ne l'atteste. C'est résoudre une question par cette question même. Si l'évêque de Rome était déjà au commencement du quatrième siècle ce qu'il est devenu depuis, la délégation était nécessaire; mais l'était-il? Il n'y paraît guère. Si une délégation avait été nécessaire à Osius, elle l'aurait été davantage encore à Constantin, qui outre-passait bien autrement ses droits. Or, personne n'oserait dire que l'empereur ait demandé au pape la permission d'intervenir dans les matières ecclésiastiques.

Le message impérial et le plénipotentiaire religieux n'eurent aucun succès à Alexandrie. L'empereur fit bien de se tenir à distance, car il aurait compromis sa majesté dans la mêlée. Le

(1) *L'Empire romain au quatrième siècle*, par A. de Broglie, vol. I, p. 386.

fil des événements se brise ici dans les mains du narrateur, qui a bien de la peine à le renouer. Nous n'entrons pas dans ces difficultés. Un évêque d'Occident ne pouvait manquer de donner raison à Alexandre. La foi dont il était animé, la dignité dont il était revêtu, tout le disposait pour l'évêque contre le prêtre. Le dépit de celui-ci dut être grand. On lui fait exhaler sa colère et sa douleur, tour à tour, dans une lettre insolente qu'il aurait écrite à l'empereur. Ce qui est certain, c'est que la tempête ne fit qu'augmenter en Egypte, comme elle avait augmenté dans les environs de Carthage, après l'intervention malheureuse du chef de l'Etat. Il n'y avait pas de ville, dit Eusèbe, où les évêques ne fussent en lutte avec les évêques et les peuples avec les peuples. On se porta aux plus déplorables excès, on osa même outrager les statues du prince. Constantin en ressentit de la peine, non de la colère, nous dit son historien, et il se contenta de plaindre ceux qu'il aurait pu punir (1). Cette modération du prince qui fera bientôt périr sa femme et son fils, n'est pas aisée à croire. Un grand éclat de colère paraît bien plus probable. On assure que Constantin envoya, après son échec, deux messagers à Alexandrie, avec une lettre écrite à Arius, dans toute la violence d'un grand emportement. Rassuré par des amis de la cour, et informé des intentions plus calmes du terrible pacificateur, Arius se serait présenté devant lui et aurait plaidé sa cause avec succès, sans que la paix se rétablît pour cela dans l'Eglise. Passons encore sur ces incertitudes.

Les vœux de l'empereur étaient trompés. On n'avait pas suivi ses conseils. On l'avait bravé lui-même, et maintenant, son orgueil était plus offensé que sa foi. Ce n'était plus seulement la paix de l'Eglise qui était troublée, c'était son prestige qui était compromis. Quel parti convenait-il de prendre? L'auguste médiateur devait-il abandonner les adversaires à leurs haines, et se retirer de l'arène en secouant dédaigneusement contre eux la poussière de ses pieds? Constantin n'avait point d'autre choix que l'imprudence ou l'humiliation : l'imprudence, s'il entrait plus avant dans des débats qui dépassaient son pouvoir comme sa compétence; l'humiliation, s'il en sortait maintenant, impuissant et vaincu. Son grand orgueil et sa glorieuse fortune ne lui permettaient ni de voir le danger ni d'accepter la défaite.

(1) S'il est vrai que l'empereur fut généreux et clément, l'anecdote de Flavien à Théodose trouverait bien sa place ici ; mais l'anecdote elle-même est bien douteuse

Deux moyens lui restaient : la contrainte et la persuasion. Constantin avait des soldats et savait s'en servir. Il était prompt, ardent, et heureux à la guerre. Un mot de lui faisait tressaillir les armées, habituées à vaincre sous ses ordres. Mais si Constantin avait les instincts du conquérant, il n'avait pas les goûts du persécuteur. Ce n'était qu'à contre-cœur et dans des moments de colère qu'il recourait à la violence contre les dissidents. Il menaçait beaucoup et frappait peu. Il avait vu, d'ailleurs, dans les provinces d'Afrique, l'effet de ses sévérités. Il n'avait pas envie de recommencer ce jeu sanglant qui discréditait le prince, sans calmer l'Eglise. A la vérité, les pères de Rome et d'Arles n'avaient pas mieux réussi que les magistrats du nord de l'Afrique, l'autorité religieuse avait échoué comme l'autorité civile; un concile particulier ne parviendrait pas à rétablir la concorde en Egypte; mais on pouvait espérer qu'un concile général y réussirait. L'empereur le crut; d'autres l'auraient cru à sa place. La sagesse est le lent fruit de l'expérience. L'empereur résolut donc de s'adresser à l'Eglise universelle. Grande résolution, et qui aurait suffi à elle seule pour illustrer son règne.

IV.

Les écrivains contemporains ont parlé du concile de Nicée avec une imagination fort exaltée. Aujourd'hui encore, l'histoire s'anime et se colore quand elle aborde ce mémorable événement. Un philosophe peut en parler à la légère, mais à la condition d'être fort léger lui-même. L'enthousiasme est plus naturel que l'indifférence ou le dédain. Indépendamment des résultats, trois caractères recommandaient la première assemblée générale de l'Eglise à l'attention des hommes sérieux : l'universalité, la spiritualité, la liberté.

Jusqu'à ce jour, il y avait eu des conseils de nation; à Delphes, on s'était occupé de la Grèce; à Rome, de la république ou de l'empire; les provinces avaient eu des communications entre elles; les peuples, jamais. Pour la première fois, les barrières nationales s'abaissaient, les frontières disparaissaient, et le genre humain entrait en communion avec lui-même. Le Germain allait s'asseoir à côté du Perse, le Sarmate à côté du Gaulois, l'Arabe à côté du Thrace, et tous ensemble aux pieds de Jésus-Christ. La grande fraternité chrétienne se montrait à tous les yeux. Le spec-

tacle était beau autant que nouveau. La société païenne était incapable de le produire et même de le rêver.

De quoi s'était-on occupé à l'agora et au forum, à l'aréopage et au sénat? Des intérêts de la patrie et de la justice; grands intérêts, mais par-dessus lesquels planent les intérêts de la vérité et du salut. Les questions qu'on allait débattre à Nicée n'étaient ni des questions de paix et de guerre, ni des questions de richesse, ni des questions de gloire; c'étaient des questions de haute doctrine et d'immortalité. Les idées à la fois abstraites et pratiques, la métaphysique et la religion, la nature de Dieu et l'organisation de la société chrétienne, allaient être mises à l'ordre du jour dans ce sénat de prêtres. On avait sans doute discuté savamment et sur les plus hauts sujets à Athènes, à Alexandrie, mais c'était dans les écoles, et il n'en était résulté que des livres. Ici c'était une assemblée régulière qui connaissait de la vérité religieuse, et qui allait fonder des usages par ses croyances, des mœurs par ses décisions. C'était une assemblée constituante en matière de religion.

Si de telles préoccupations avaient pu naître dans les temples païens, elles auraient été bien vite étouffées. A Rome, le sénat ou l'empereur aurait tranché les difficultés, et tout aurait été dit. C'était l'Etat qui gouvernait la religion, et la loi qui fixait la foi. Ces temps semblaient passés. La conscience humaine retrouvait, au moins dans une certaine mesure, l'indépendance avec la dignité. La religion, bien que trop mêlée encore à la politique, devait formuler ses croyances comme elle l'entendait. Les dogmes comparaissaient devant la libre intelligence des maîtres de la foi. César assisterait au concile, il y serait adulé; mais là, il s'inclinerait devant une autorité plus haute que la sienne, il accepterait une foi qu'il n'aurait pas faite, et il ne commanderait l'obéissance qu'après l'avoir pratiquée. Il reconnaîtrait des maîtres dans ses propres sujets, il renverserait les rôles, du moins pour un temps, en faisant de la politique la servante de la religion.

Les tribunes antiques étaient brisées, les sénats muets et vils, les peuples rampants et tremblants; le monde entier était devenu esclave ou courtisan; dans ce silence et dans cet abaissement universels, l'Eglise, en tenant ses premières assises universelles, ouvrit l'ère de ces débats qui, malgré les déceptions et les misères, sont l'honneur de la vie humaine.

L'appel impérial fit éclater une vive joie parmi tous les chré-

tiens. Le nombre des évêques invités nous est inconnu; il dut être immense, car les lettres de convocation furent envoyées dans toutes les provinces de l'empire. Les pères du concile actuel ont voyagé à leurs frais dans les chemins de fer; les pères du concile de Nicée furent transportés au rendez-vous général dans des voitures publiques avec leurs suivants. Païens et chrétiens les voyaient passer sur toutes les routes avec des sentiments bien différents : les païens avec colère, les chrétiens avec allégresse, et peut-être avec un peu d'orgueil. Maintenant les honneurs étaient pour eux. Le cœur battait aux pieux voyageurs. Les meilleurs n'étaient pas les moins étonnés. Quand ils avaient, en d'autres temps, quitté leurs obscures retraites, c'était pour aller confesser Jésus-Christ devant ses ennemis. Aujourd'hui, un grand prince les appelait auprès de lui, et s'honorait d'être leur frère. En lisant Eusèbe, on voit que deux sentiments animaient les évêques : le zèle et la curiosité. Ils se flattaient de l'espoir d'éteindre les haines avec les divisions, et de faire briller encore l'épouse de Jésus-Christ de tout l'éclat de sa divine beauté devant le monde. Ils se réjouissaient de voir ces héroïques confesseurs, ces illustres évêques, ces austères solitaires dont la renommée était grande dans l'Eglise. Chacun, dans l'espérance de saluer quelqu'un plus grand que soi, éprouvait une pieuse curiosité, et l'inspirait à son tour. Surtout, on allait voir de près, et dans toute sa gloire, le plus grand homme de son siècle, ce prince qui s'était déclaré le protecteur de l'Eglise, et qui avait abaissé la majesté de l'empire devant celle de Jésus-Christ; on allait entendre cette voix qui commandait à la terre, et baiser, peut-être, ces mains qui avaient changé les destinées du monde. Le rendez-vous était près de la capitale, à Nicée, nom de favorable augure, et chacun s'y rendait avec un joyeux empressement et de vives espérances.

Le moins heureux n'était pas Constantin. Se voir entouré, admiré, flatté des prêtres de Dieu, occuper au milieu d'eux la place d'un protecteur suscité du ciel, étaler son zèle avec sa magnificence, c'était une nouveauté qui flattait son orgueil, et une gloire sainte ajoutée à toutes ses gloires profanes. Constantin se trouvait dans la même position que nos anciens rois, lorsque les besoins du royaume amenaient auprès d'eux les divers ordres de l'Etat. Il avait convoqué, en effet, les états généraux de l'Eglise; il allait avoir l'insigne honneur de les haranguer dans son propre

palais, et de prononcer devant eux ce qu'on appellerait aujourd'hui un discours du trône. Malgré la distance des siècles, les cérémonies se trouvent si semblables, qu'on dirait une seule et même étiquette à la cour de Constantin et dans nos cours modernes. Nous allons assister à une séance impériale d'ouverture et voir dans le quatrième siècle l'image du nôtre.

Les pieux évêques sont arrivés avant l'empereur, retenu encore pour quelques jours par une cérémonie publique à Nicomédie. Il y célébrait le souvenir flatteur de la victoire qu'il avait remportée sur Licinius, deux ans auparavant, victoire qui l'avait rendu le seul maître du monde. Sans ce dernier triomphe, il n'aurait pas pu convoquer un concile universel en Orient. Nous sommes au milieu du mois de juin de l'an 325, et la puissance de Constantin n'a fait que s'accroître depuis dix-neuf ans. Il n'est pas aisé de fixer le nombre des évêques que la petite ville de Nicée a vus arriver dans ses murs. Le nombre trois cent dix-huit est resté dans la mémoire des peuples. Sans doute, c'était le nombre des serviteurs d'Abraham, mais est-ce une raison bien sérieuse de croire que c'était aussi le nombre des pères de Nicée? Eusèbe, disposé bien plutôt à grossir le nombre des assistants qu'à le diminuer, parle de deux cent cinquante évêques seulement; mais il ajoute que la multitude des prêtres, des diacres, des acolytes et d'autres ne se pouvait compter. Le concours fut donc immense, et la joie de la rencontre extrême. Eusèbe fait passer sous les yeux du lecteur, comme un cortége, les provinces de l'Europe, de l'Egypte, de l'Asie, qui avaient envoyé auprès de l'empereur l'élite de leur clergé. Ce chœur d'évêques, comme il l'appelle, lui semblait un nouveau miracle de la Providence en faveur de l'Eglise. Constantin allait offrir cette couronne de prêtres fidèles au Dieu des armées pour le remercier de tant de victoires accordées à son serviteur. Pendant qu'ils attendent l'empereur, les membres du concile font connaissance les uns avec les autres, et ils se livrent à un premier échange d'idées. Si le lecteur le veut, nous allons l'aider, après bien d'autres, à jeter un coup d'œil sur ces premiers législateurs de l'Eglise chrétienne.

Ce grand évêque déjà chargé d'années et d'honneurs, une sorte de Bossuet, sauf l'éloquence, c'est l'Espagnol Osius, favori de l'empereur et président naturel de l'assemblée. Il semble porter sur lui toute la majesté de l'Occident chrétien, qui n'a en-

voyé d'illustre que lui à Nicée. Il pèsera d'un grand poids dans les balances du concile, je veux dire de tout le poids du trône. Ce vieillard qui attire les regards sur lui, c'est Alexandre, l'inflexible adversaire d'Arius. Ce jeune prêtre de courte taille et de chétive apparence qui se tient près de lui et qui porte une grande âme dans un petit corps, c'est Athanase, qui vient préluder aux grands combats de sa vie et inaugurer la première gloire religieuse du siècle. Cette figure aux traits énergiques et sévères, c'est celle du naissant hérésiarque, de ce prêtre ardent, convaincu jusqu'à l'insolence, qui bravera, avec une égale hauteur, les anathèmes du concile et les menaces de l'empereur. Ces deux évêques diplomates et courtisans, bien intentionnés, sans doute, mais trop fins et trop souples pour des évêques, ce sont les deux Eusèbe distingués entre tous par l'influence et par les talents. Voici des illustrations d'une autre sorte. Plusieurs vétérans des derniers combats de l'Eglise se présentent à nos regards. Paphnuce de la haute Thébaïde n'a plus qu'un œil; on lui a crevé l'autre pendant la persécution. Il traîne la jambe gauche péniblement après lui, parce qu'on lui a coupé le jarret dans les mines. L'empereur le fera souvent venir auprès de lui et baisera son œil éteint avec une pieuse vénération. Paul, évêque de Néo-Césarée, sur l'Euphrate, a perdu l'usage des deux mains. On lui en a brûlé les nerfs avec un fer rouge du temps de Licinius; mais l'émotion n'en est que plus profonde quand il lève ses bras mutilés pour bénir ses frères. Cet évêque de Chypre était pâtre et n'a pas cessé de l'être : Spiridion a quitté son troupeau pour venir au concile. L'imagination populaire s'est emparée de sa douce et sainte vie, et l'a semée de gracieuses légendes qui ne seraient pas à leur place ici. Les grottes du désert ont formé cet évêque de Nisibe, en Mésopotamie. Il a passé sa jeunesse sur les sommets des montagnes, fuyant la société des hommes et recherchant celle de Dieu. Il a vécu d'herbes et de fruits sauvages et n'a pas réchauffé son corps au feu. Son zèle l'a fait missionnaire; néanmoins l'admiration des peuples l'a contraint d'accepter l'épiscopat dans sa ville natale. A sa tunique et à son manteau de poil de chèvre, on reconnaît le Jean-Baptiste de l'assemblée. Afin qu'aucune originalité ne manque au tableau, voilà un Scythe à côté d'un Perse. Leur présence prouve que les frontières de l'Eglise s'étendent bien loin par delà celles de l'empire.

V.

Constantin est arrivé. Les évêques réunis dans la grande salle du palais, se tiennent, graves et silencieux, sur les siéges qui leur ont été préparés, avec ordre ou selon leur rang. Une vive curiosité est peinte sur ces figures vénérables. Le cœur des vieux confesseurs bat avec force. L'Eglise va saluer son libérateur. Comme dans nos cérémonies publiques, trois membres de la famille impériale entrent successivement. Puis apparaissent, non les gardes ordinaires, mais les amis du prince, tous chrétiens. Dans le langage de nos jours, on dirait les grands officiers de la couronne. A un moment donné, tous les évêques se lèvent, et l'empereur se montre « tel qu'un ange de Dieu », dit son historien, ravi du spectacle. Sa robe de pourpre étincelante d'or et de pierreries éblouit tous les yeux. Ses yeux baissés, sa démarche grave et mesurée, la rougeur qui colore son visage, sa haute taille, la vigueur de ses membres, la beauté de ses formes et une majesté répandue sur toute sa personne produisent sur la sainte assemblée une impression indéfinissable de respect. L'empereur traverse la salle et se tient debout près d'un petit siége d'or, jusqu'à ce que les évêques lui aient fait signe de s'asseoir. Ils ne s'asseyent qu'après lui. Celui qui se trouvait le premier à sa droite, Eusèbe de Césarée ou Osius, probablement, se lève et lui adresse un petit discours dans lequel il rend grâces à Dieu de toutes les faveurs accordées à un si grand prince. A cette courte harangue succède un silence profond. Tous les yeux se tournent encore et restent fixés sur l'empereur. Celui-ci promène à son tour des regards joyeux et doux sur tous les assistants, également heureux du spectacle qu'il donne et de celui qu'il contemple; après quoi, il prononce d'une voix modérée et calme le discours suivant qui s'appellerait aujourd'hui le discours du trône :

« C'était, ô amis, le comble de mes vœux de jouir un jour de votre assemblée. Puisque mon désir est accompli, je rends grâces au Maître de toutes choses, car après tant d'insignes faveurs, il m'accorde ce bienfait plus grand que tous les autres. Je vous vois tous rassemblés autour de moi et disposés à porter un unanime jugement sur toutes choses. Qu'aucun ennemi envieux ne trouble donc plus l'heureux état de nos affaires. Puisque la ty-

rannie de ceux qui avaient déclaré la guerre à Dieu a été détruite de fond en comble avec l'aide du Dieu sauveur, que le démon, ennemi de tout bien, n'expose pas, par d'autres moyens, la loi divine aux médisances et à la calomnie. La division intestine de l'Eglise de Dieu m'a paru plus grave et plus dangereuse que toute guerre et tout combat; aucune affaire du dehors ne m'a causé autant de peine que ce conflit. Lorsqu'avec l'approbation et l'assistance du Tout-Puissant, j'eus triomphé de mes ennemis, je pensai qu'il ne me restait plus qu'à rendre grâce à la puissance divine et qu'à me réjouir avec ceux qu'elle avait affranchis par ma main. Lorsque la nouvelle de cette division est venue tromper mon attente, je n'ai pas pensé que ce fût là une affaire de petite importance et qu'il fût permis de négliger. Désirant que par mes soins un prompt remède fût porté à ce mal, je vous ai tous rassemblés autour de moi, sans aucun délai. Ma joie est grande de vous voir réunis. Mais je ne croirai mes souhaits accomplis que lorsque je vous verrai tous confondus dans les mêmes pensées et unis dans cette douce concorde qui doit être votre arbitre à tous, puisque consacrés à Dieu comme vous l'êtes, c'est votre devoir de la prêcher aux autres. Ne tardez pas, ô amis, ô ministres de Dieu, serviteurs fidèles du Maître et Sauveur de tous; après avoir, d'abord, enlevé les causes du trouble, deliez le nœud de vos divisions par les lois de la paix. De la sorte, vous ferez ce qui plaît au Dieu souverain, et à moi votre frère et son serviteur : τῷ ὑμετέρῳ συνθεράποντι, vous m'accorderez une grâce du plus grand prix. »

Après ce discours prononcé en latin et traduit en grec à l'instant même, l'empereur accorda, dit Eusèbe, la parole aux principaux membres de l'assemblée. De grandes discussions eurent lieu en sa présence. Fut-ce à la première séance du concile, fut-ce pendant sa durée? Eusèbe ne s'explique pas sur ce point; la dernière supposition est la plus vraisemblable. Ce qui est certain et ce qui était inévitable, c'est que l'empereur prit une part active aux travaux des évêques. Sa pensée était toujours la même : la concorde et la paix. A défaut de l'accord, le support. Il écoutait les avis contraires et les discutait. Quand il le fallait, il joignait des instances aux arguments : doux, persuasif, parlant même grec, quoique cette langue ne lui fût pas familière, il fléchissait par ses prières les esprits les plus rebelles, et il finit par mettre tout le monde d'accord. Comment refuser la

paix au maître du monde, quand il consent à la solliciter, d'une voix douce et caressante, comme une faveur personnelle? Comment les deux Eusèbe surtout, évêques sincères, mais courtisans et qui étaient l'âme du parti opposant auraient-ils persisté dans leurs résistances malgré un prince qui leur semblait « un ange de Dieu? » Il leur en coûta beaucoup de se soumettre, mais, enfin, ils se soumirent pour épargner à l'Eglise de nouveaux troubles, et, ajoutons, pour épargner à l'empereur de nouveaux embarras. Dans sa lettre explicative et justificative à son Eglise, Eusèbe de Césarée avoue nettement que l'empereur s'étant prononcé pour l'ὁμοούσιον, il n'a pas voulu résister aux raisons « du saint empereur, si cher au Dieu tout-puissant. » Influencé probablement par Osius, Constantin avait, en effet, embrassé la cause de l'ὁμοούσιον, comme il aurait pu embrasser la cause contraire. Arius avait l'art de paraître et de disparaître à propos. Il n'attendit donc pas la fin du concile. Deux évêques seulement eurent l'honorable courage de refuser leurs signatures. Tous les autres signèrent les décisions du concile; la plupart, sans doute, d'une main empressée et d'un cœur joyeux; plusieurs, et à leur tête les deux Eusèbe, celui de Nicomédie surtout, la rougeur au front et le trouble dans l'âme. Mais telle était la volonté d'un maître qui savait se faire aimer, qui savait encore mieux se faire craindre, et qui, dans cette circonstance, entendait absolument être obéi. Il avait engagé dans cette affaire, non-seulement son repos, mais son honneur. Si une assemblée convoquée, ouverte, haranguée avec tant de pompe par lui avait échoué, la honte n'aurait pas été moindre pour lui que pour elle. Les païens en auraient ri dans tout l'empire. Ils étaient bien puissants encore et il ne fallait livrer ni l'Eglise, ni le trône à leurs sarcasmes.

Constantin crut être venu à bout de son dessein. Sa joie fut grande. Il la répandit dans une longue lettre adressée aux Eglises. L'enthousiasme déborde dans le texte probablement amplifié que nous a conservé Socrate. La lettre reproduite par Eusèbe est plus sobre et probablement plus exacte (1). L'empereur rappelle son désir de conserver la foi et la concorde dans

(1) La comparaison de ces deux textes suffit pour montrer combien il est difficile de savoir ce que Constantin a dit ou écrit pendant son règne. Nous avons aussi différents textes de son discours au concile. L'édit de Milan lui-même n'est pas exactement le même dans Eusèbe et dans Lactance.

l'Eglise catholique pour témoigner à Dieu la reconnaissance de tous les bienfaits qu'il en avait reçus. Le concours des évêques lui ayant paru nécessaire, il en a convoqué le plus grand nombre qu'il a pu. Toutes les questions ont été examinées et l'accord s'est produit sur tous les points, en sorte qu'il ne reste plus aucune cause de dissentiment. L'empereur a assisté au concile, « comme l'un de vous, dit-il, car je ne veux pas cacher ce qui me réjouit le plus, c'est d'être votre co-serviteur : συνθεράπων ὑμέτερος. » L'empereur passe sous silence la principale décision du concile, et exhorte les Eglises à célébrer la pâque le même jour, comme l'ordonne l'un des canons. Il faut se soumettre aux résolutions du concile « parce que tout ce qui est fait dans les conseils sacrés des évêques doit être considéré comme la volonté de Dieu. » Quand il ira visiter les Eglises, l'empereur désire célébrer la pâque le même jour avec elles; il désire aussi voir la cruauté du diable anéantie par le secours de Dieu, et la foi régner avec la concorde et la paix sur toute la surface de la terre. « Frères bien-aimés, que Dieu vous conserve. » Tels sont les derniers mots de la lettre envoyée dans toutes les provinces. Les évêques du concile écrivent aussi aux Eglises. Les délégués de Sylvestre, évêque de Rome, avaient signé les actes de l'assemblée.

La vingtième année du règne de Constantin était arrivée, et il s'agissait de la célébrer. Un pareil anniversaire était, précédemment, l'occasion de grandes réjouissances à Rome. Constantin donna au monde le spectacle nouveau d'un banquet d'évêques chrétiens. L'anachorète des bords de l'Euphrate, le gardien des moutons de l'île de Chypre s'étaient peu attendus à cet honneur. L'Eglise, dans la personne de ses représentants, allait dîner pour la première fois à la table de l'empereur. Les évêques prenaient la place des sénateurs. Le banquet, s'il faut en croire Eusèbe, fut d'une magnificence sans égale. Les gardes du prince se tenaient, l'épée nue, à l'entrée du palais; les hommes de Dieu passaient sans crainte au milieu d'eux. Les principaux d'entre eux s'assirent à la table de l'empereur, les autres à des tables voisines. Le coup d'œil défiait toute description. C'était, du moins pour l'historien que nous venons de nommer, l'image du règne de Christ. Les saints convives croyaient rêver. L'empereur était tout rayonnant de joie. On ne sait s'il s'est jamais vu plus grand, mais, assurément, il ne s'est jamais senti plus heureux. Le

moment de la séparation arriva. Constantin fit la leçon aux pères du concile avec une gravité douce et comme s'il avait été leur chef commun. Il les exhorta à l'humilité et à la paix. Il développa aussi devant eux ce système de corruption religieuse qu'il pratiquait si bien lui-même et auquel les évêques semblent n'avoir rien trouvé à redire. Il pratiqua ce genre de séduction sur eux-mêmes. Il leur fit des présents, selon leur importance. Il avait payé, d'ailleurs, libéralement les frais du concile. Les évêques reprirent, dans toutes les directions, le chemin de leurs foyers, emportés par les voitures publiques et l'âme toute pleine des souvenirs d'une assemblée qui par ses divers canons semblait avoir fixé pour jamais la foi et les institutions de l'Eglise.

VI.

Les réflexions abondent, il faut se borner. Trois choses peuvent être considérées ici : la foi, la liberté et la discipline de l'Eglise. Un mot sur chacune d'elles.

La doctrine de la divinité de Jésus-Christ fut formulée à Nicée, grâce aux subterfuges mêmes de ses adversaires, avec une précision, une rigueur qui défiait toutes les subtilités et toutes les ruses. Des Grecs seuls pouvaient serrer ainsi les mailles d'un réseau pour y prendre d'autres Grecs. Le succès du symbole paraissait définitif; les Eglises l'avaient reçu avec empressement et Constantin avait mis sur lui les sceaux de l'Etat. Un secret mécontentement restait, sans doute, chez plusieurs, mais point de révolte, ou une révolte impuissante : Arius et les deux évêques récalcitrants étaient dans l'exil. Tout le reste pliait sous le vœu de l'Eglise et la volonté du prince.

La concorde ne fut pas longue; elle était l'effet de la contrainte et la contrainte n'étouffe pas pour toujours la liberté. Tantôt exagérée, tantôt tempérée, la doctrine d'Arius conquit à son tour et plus tôt qu'il n'était permis aux uns de l'espérer, aux autres de le craindre, à tous de le prévoir, non-seulement les faveurs inconstantes de la cour, mais les suffrages mêmes de grands conciles. Elle devint la doctrine officielle de l'Etat et put, sous deux tristes princes, disposer de toutes les ressources du pouvoir souverain contre la doctrine contraire. Douloureux souvenir et grand enseignement : la guerre devint plus ardente

après la fausse paix de Nicée. C'est que les intelligences et les croyances ne se réconcilient pas sur l'ordre des princes; et même lorsque les cœurs sont disposés à la concorde, l'esprit triomphe encore de la volonté. La paix n'est qu'une trêve. Il est des questions qui ne se ferment jamais. Chaque siècle et dans chaque siècle, chaque Eglise ou chaque école les posent de nouveau devant la curiosité humaine, et essayent soit des vieilles solutions, soit des solutions nouvelles. Arius vit et triomphe encore dans l'Eglise sous des formes plus ou moins nouvelles et par des arguments plus ou moins nouveaux, trop hardi pour les uns, beaucoup trop arriéré pour les autres. Il enseignait naguère avec beaucoup de science en Allemagne, il prêche encore aux Etats-Unis, en Angleterre, en France, où il devient suranné. Il ne finira qu'au jour où finiront à la fois les ignorances et les témérités de notre nature.

Est-ce à dire que l'œuvre dogmatique du concile de Nicée a été vaine? Loin de là! Nous nous occupons ici d'histoire, non de théologie; c'est donc de la destinée, plutôt que de la valeur du symbole de Nicée, que nous devons parler. Est-il vrai que ce symbole résume et complète le long travail antérieur de la pensée chrétienne; qu'il répondait aux exigences de la logique comme aux désirs de la piété; que s'il dépasse les données scripturaires, il ne les contredit pas; qu'il en tire les réalités divines qui y sont cachées, au lieu d'y mettre les imaginations humaines; qu'il sépara, au moment où cette double séparation était le plus nécessaire, le christianisme et Dieu, d'une part, du panthéisme, en mettant la nature divine, parfaitement pure, dans un rapport direct avec l'impure nature humaine, et en brisant la chaîne plus ou moins longue, mais toujours nécessaire, des intermédiaires; d'autre part, du polythéisme, en présentant à l'adoration des hommes un seul et même Dieu, au lieu de la brillante et inégale troupe des divinités païennes? Nous écartons ces questions, et bien d'autres de la même nature, pour nous en tenir au sort du symbole. Sort glorieux et victorieux. Cru par les plus belles intelligences, défendu par les plus grands caractères de l'époque, adopté, vénéré, professé par la plus forte et la meilleure portion de l'Eglise, le symbole de Nicée résista et survécut à tout. On dira qu'il eut pour lui Théodose; oui, à la fin, et quand il pouvait s'en passer. Et n'avait-il pas eu contre lui Valens, Constance, et Constantin lui-même? S'il reconquit César, n'est-ce

pas parce qu'il était plus fort que César lui-même? Déshonoré par ses tristes victoires, l'arianisme reprit le chemin de l'exil; il alla cacher sa défaite sous la tente des Goths : religion inférieure pour une civilisation inférieure. Quand les races nouvelles triomphèrent, ce ne fut pas Arius, mais Athanase, qui triompha avec elles. Aujourd'hui encore, après tant de vicissitudes et tant de siècles, la foi de Nicée est confessée par les innombrables voix des fidèles catholiques et anglicans dans les actes du culte. Si le concile avait dit à l'Eglise, en lui envoyant le symbole : *In hoc signo vinces*, le concile ne se serait pas trompé.

L'Eglise et l'Etat célébrèrent leur union à Nicée; on a vu avec quelle pompe et avec quelle joie. Les illusions étaient égales des deux côtés. Celles de l'Eglise sont les plus difficiles à comprendre. Constantin suivait les traditions du trône, en se mêlant de religion. L'Eglise approuvait la contrainte religieuse qu'elle avait si souvent condamnée. A la vérité, il est juste de le reconnaître, le chef de l'Etat ne s'était pas encore fait théologien. Le succès momentané du symbole de Nicée est l'œuvre de Constantin, mais le symbole lui-même est l'œuvre de l'Eglise. C'étaient les évêques qui formulaient, comme ils l'entendaient, la foi commune; leurs voix étaient la voix même de Dieu, voix à laquelle tous devaient se soumettre, à commencer par l'empereur. Celui-ci n'avait point d'autre mission que de faire respecter les décisions de l'Eglise, mais cette mission elle-même était grave, car elle remettait le glaive dans les mains du pouvoir, et la religion redevenait l'une des occupations du souverain. C'était recommencer le paganisme au moment même où on espérait le faire cesser; car le paganisme n'est pas seulement l'idolâtrie, c'est quelque chose de pire : l'homme étouffé par l'Etat.

On a vu avec quelle docilité l'Eglise se rendit aux désirs, disons plus, obéit aux ordres de l'empereur. Nulle résistance, nulle hésitation, nulle réserve, ni à Alexandrie, ni à Rome, ni ailleurs; partout la même soumission et le même empressement. C'était erreur, surprise, éblouissement, non faiblesse. L'Eglise avait fait ses preuves de courage; elle devait les faire encore; elle avait envoyé au concile d'anciens et de futurs martyrs; elle était plus ouverte à l'enthousiasme qu'à la peur. Il est aussi une saison pour les idées; la civilisation ne se laisse pas arracher ses fruits avant le temps; au quatrième siècle, l'Etat ne pouvait produire un Cavour, ni l'Eglise un Vinet.

Ici encore, ici surtout, les déceptions succédèrent bien vite aux espérances. Couvert d'une gloire nouvelle, Constantin entreprit le funeste voyage de Rome, que devaient signaler d'horribles crimes domestiques. Avant son départ, il frappa de ses foudres, moitié politiques, moitié religieuses, les évêques de Nicomédie et de Nicée, qui avaient renoué le fil des intrigues ariennes. A son retour, il trouva les résistances plus vives. Séduit ou embarrassé, il rappela, d'abord, les deux évêques exilés, puis Arius lui-même, non sans l'appeler frère bien-aimé et sans lui offrir les voitures publiques pour revenir à la cour. Arius y revint, en effet. Vaincu ou désarmé en Asie, l'empereur essaya de triompher en Egypte, mais le nouvel archevêque d'Alexandrie, Athanase, résista tour à tour à ses caresses et à ses menaces. Il fallut essayer de nouveau de l'exil; Athanase partit pour Trèves, tandis qu'Arius se promenait triomphant dans les rues de Constantinople; mais la foi de Nicée tint bon, et elle fit d'un grand prince un inconstant, involontaire et ridicule persécuteur. Son fils Constance fut plus violent, sans être plus heureux. Il déshonora le pouvoir sans faire fléchir l'Eglise. Valens, à son tour, fit éclater d'illustres et saintes révoltes, et son préfet Modeste put apprendre de Basile que la conscience chrétienne ne craint pas de se mesurer avec le pouvoir souverain. Persécutions odieuses et impuissantes! Abaissement de l'autorité par son abus! L'Etat fut promptement et justement puni d'avoir repris le grand fardeau de la religion dans ses bras.

Quant à l'Eglise, son châtiment fut plus grand, comme sa faute. Non qu'elle n'ait retiré des avantages alors, et plus tard, de son union avec l'Etat, mais on les lui fit payer bien cher. Le protecteur ne tarda pas à se changer en maître; les dogmes arrivèrent tous faits de la cour. La cour était devenue un concile, et quel concile! Le fils même de Constantin eut l'insolence de répondre à des évêques qui résistaient à ses ordres, en alléguant la foi et les usages de l'Eglise : « Que ma volonté soit la règle (1). » Elle ne le fut pas, mais c'était un grand affront qu'elle espérât l'être.

Nous marchons aujourd'hui dans le sens de l'indépendance et de la liberté, même sous le régime de ces concordats que, de part et d'autre, on laisse sagement dormir. Un grand concile

(1) Ἀλλ' ὅπερ ἐγὼ βούλομαι, τοῦτο κανών, ἔλεγε, νομιζέσθω.

vient d'être convoqué par l'autorité religieuse seule. Les souverains se sont tenus à l'écart, défiants ou indifférents; un seul est intervenu, et c'est un souverain protestant; mais son intervention s'est bornée à l'envoi d'un grand tapis pour les pieds des saints pères. Rome donne assez souvent de mauvais exemples pour qu'il soit juste de lui savoir gré des bons. Elle pratique, en cette circonstance solennelle, la séparation des deux domaines, en dépit de ses théories, et l'enseignement n'en est que plus frappant, pour être involontaire.

Ne nous faisons cependant pas illusion sur les progrès accomplis au sein de l'Eglise catholique; elle entend mieux sa liberté, elle n'aime pas davantage celle des autres. Elle se réunit de son propre mouvement et chez elle, et elle fait bien; mais si César voulait encore mettre les sceaux de l'Etat sur ses décisions, et faire observer les dogmes de l'Eglise ainsi que les lois de la nation, s'il voulait bannir ou arrêter à la frontière les Arius du temps, nous savons qui applaudirait à son zèle. Heureusement, les Constantins complaisants sont finis; ils se sont si mal trouvés de leur rôle, qu'ils n'en veulent plus. L'Eglise reste seule chargée de la police des âmes.

En comparant le concile de Nicée au concile de Rome, on peut mesurer les progrès de l'autorité du pape dans l'Eglise. Au commencement du quatrième siècle, le pape ne se croyait pas encore chargé de tout le poids de la chrétienté, et on aurait grandement étonné Constantin, si on lui avait dit que l'évêque de Rome était le chef de l'Eglise à un plus haut degré encore qu'il n'était, lui, le chef de l'empire. Constantin ne s'en douta pas, ni apparemment l'évêque de Rome lui-même, sans quoi, sa conduite serait inexplicable. N'aurait-il pas protesté contre cette usurpation de son rôle, au lieu de se soumettre, comme le dernier des évêques, aux volontés de l'empereur? Sans celui-ci, le concile de Nicée n'aurait pas été convoqué; convoqué, il ne se serait pas réuni; réuni, il n'aurait pas abouti. Il faut le redire bien haut : ce n'est pas le pape qui a convoqué le premier concile œcuménique. Nous en avons pour preuves irrécusables non-seulement le discours de l'empereur au concile et toutes les démarches qui l'avaient précédé, mais l'aveu même des évêques; dans leur lettre aux Eglises, ils se disaient rassemblés « par la grâce de Dieu et par l'ordre du très-religieux empereur Constantin. » Ce n'est pas le pape qui a présidé le concile de Nicée; ce

fut probablement Osius, comme ami et favori de Constantin, non comme délégué de Rome. Les délégués bien connus du pape Sylvestre restèrent confondus dans les rangs des évêques. Enfin, l'assemblée ne soumit pas ses décisions à l'approbation du saint-siége, avant de les publier. Personne ne le demanda ou n'y pensa. On se doutait si peu des droits universels de l'évêque de Rome, qu'on assimila, dans un canon célèbre, les droits de l'évêque d'Alexandrie aux siens. On répond bien que le pape avait une juridiction restreinte d'évêque qui n'excluait pas sa juridiction universelle; mais c'est répondre à la question par la question même. Celui-là comprenait mieux ce canon, qui essaya de le corriger. Au concile de Chalcédoine, l'un des délégués du pape Léon osa bien lire les paroles suivantes, ajoutées au texte de Nicée : « L'Eglise romaine a toujours eu la primauté. » Cette fraude ne réussit pas, non plus que celle par laquelle on soumettait les canons de Nicée à l'approbation du saint-siége.

Les choses se seraient passées ainsi plus tard; mais on en était encore aux formes aristocratiques de l'Eglise. La forme monarchique était en voie de progrès; il lui fallait de longs siècles pour s'achever. On dit même qu'elle n'est pas encore arrivée à son terme, et que de constitutionnelle elle doit devenir absolue. Grave question soumise au concile de Rome, et à laquelle les pères de Nicée n'auraient absolument rien compris. Ils n'auraient pu croire qu'un jour viendrait où des évêques conseilleraient à l'Eglise de livrer toutes ses libertés et toutes ses destinées au pouvoir d'un seul homme. S'ils l'avaient cru, ils s'en seraient vivement indignés. Les catholiques peuvent, si bon leur semble, mettre sur leur édifice ce couronnement qui ne sera pas celui de la liberté; mais ils feront bien alors de fermer le livre de l'histoire, et de désavouer le premier concile œcuménique, dont il était peut-être bon de rappeler le souvenir, puisqu'il suffirait à lui seul pour condamner les nouvelles prétentions de Rome.

J. Pédézert.

MORALE CHRÉTIENNE

—

ÈTRE SOI

CONFÉRENCE SUR L'INDIVIDUALISME (1)

Messieurs,

C'est une chose étrange et paradoxale, mais vraie pourtant, que ce siècle qui a vu reparaître bruyamment le panthéisme en philosophie, le socialisme en politique, l'ultramontanisme en religion, assiste à l'avénement de l'individu. C'est qu'au fond le panthéisme allemand, à l'inverse de son homonyme de l'Inde, loin de vouloir perdre l'individu dans le grand Tout, n'avait élaboré ses ténébreuses théories que pour faire aboutir le grand Tout à l'individu; le socialisme n'avait bâti son phalanstère que pour y loger plus confortablement l'individu; et quant à l'ultramontanisme, qui a bien réellement pour but, lui, de faire disparaître l'individu dans le corps religieux, il a l'air d'un vieillard, oublié par la mort, galvanisé plutôt que vivant encore et dont le langage et les allures et le costume moyen âge contrastent toujours plus avec les générations contemporaines.

Il faut avouer que c'était bien commode de gouverner les hommes, dans le bon vieux temps. Le prêtre pensait pour vous (si tant est qu'il pensât) mais enfin son autorité *tranchait* toute question indiscrète. Le seigneur faisait donner la bastonnade à tout vilain récalcitrant et personne ne s'en formalisait et tout rentrait *dans l'ordre*.

(1) Cette conférence a été écrite pour l'Union chrétienne des jeunes gens des groupes de la Seine, et lue à une assemblée semestrielle de cette Union qui, elle-même, avait choisi le sujet.

Aujourd'hui il ne saurait en être de même : on ne tranche pas les questions, on les discute : Garo et son curé ne sont pas toujours d'accord. Aujourd'hui si le plus grand seigneur de l'empire faisait donner un coup de cravache au moindre faubourien de Saint-Antoine, il y aurait une révolte à Paris, à moins que justice ne fût faite. Décidément l'individu arrive. Le suffrage universel l'a pris un peu au dépourvu : mais n'importe : ce suffrage même est un hommage rendu au principe nouveau que j'annonce. Chacun veut compter pour un.

La grande idée toute récente des associations coopératives, loin d'affaiblir mon observation, la confirme avec éclat. Cette idée est corrélative à celle de l'individualisme. La preuve c'est que ces associations mettent à la base de leurs statuts : « Tout par l'individu et pour l'individu. »

A vrai dire, il y a dans ce grand fait, une ère nouvelle qui s'ouvre : tant pis pour celui qui ne la voit pas. Au principe d'*autorité* dans la société (je parle des trois grandes formes de la société générale : société domestique, société politique, société religieuse) à ce principe succède le principe d'*individualité*.

Est-ce un bien, est-ce un mal? — J'avoue que quelquefois j'en suis effrayé : ce principe va tout dissoudre, ou tout régénérer, selon qu'il sera bien ou mal pratiqué, et j'ose dire qu'en le voyant venir je dis : Dieu condamne l'humanité à cette alternative : être digne de sa vocation ou périr.

I.

On parle beaucoup pour ou contre l'individualisme sans s'entendre toujours sur ce terme qui, il faut bien le reconnaître, est un peu gros et assez neuf. Pour plusieurs, ce mot pompeux cache le perfide dessein de tout rapporter à soi, de tout désagréger, de faire de tout ce qui est solide une poussière ; ce mot est synonyme d'égoïsme, d'insubordination et de perturbation sociale. Pour nous, l'individualisme est un principe qui reconnaît une force inhérente à chacun en vertu de laquelle chacun est appelé à construire son *individualité* selon ses aptitudes, mais toujours d'après *une norme* extérieure qui fait luire en nous sa lumière authentique et divine. Gardons-nous de confondre les deux termes : *individualité* et *individualisme* (1). L'*individualité* c'est, si l'on

(1) Nous n'ignorons pas que M. Vinet fait un autre usage de ces deux termes. Pour lui : « L'individualisme rapporte tout à soi, ne voit en toutes choses que soi ; l'individualité consiste à vouloir être soi, afin d'être quelque chose. » — Nous croyons avoir pour nous l'analogie du langage en donnant à ces mots le sens que nous leur avons assigné. Les mots en *isme* désignent volontiers des systèmes, et les mots en *té*, dans le substantif qui leur est corrélatif, l'objet de ces systèmes. Ainsi le spiritualisme indique le système qui a pour objet la spiritualité de l'âme; le matérialisme,

peut ainsi dire, la résultante des qualités qui font que quelqu'un est ce qu'il est et non pas autrui. Elle est le produit de l'individualisme; c'est par la mise en pratique bien entendue de l'individualisme que l'homme arrive à la prise de possession de son individualité. Etre individualiste c'est en théorie reconnaître l'existence de cette force et sa règle; en pratique, c'est en faire usage en s'emparant de soi, en respectant l'autonomie des autres, en les exhortant même à prendre possession d'eux-mêmes.

J'ai dit que l'individualité c'est la résultante des qualités qui font que quelqu'un est *lui* et non pas un autre. Mais ceci a besoin de quelques éclaircissements. — Nos qualités sont bonnes et mauvaises : plus mauvaises que bonnes peut-être. Dans ce cas la résultante qui donnerait son accent à notre individualité désignerait une passion, un vice dominant. Devrions-nous chercher à prendre possession de notre *moi* dans ce sens? Devrions-nous être encore dans ce sens *individualistes?* A Dieu ne plaise ! Ce mot chrétien et moral perdrait sa signification pour devenir un principe d'immoralité. Je sais bien qu'on parle de grandes individualités dans le vice et dans le crime : mais pour nous ce sont de fausses individualités et mieux vaudrait l'obscurité la plus profonde et l'effacement le plus complet. En tout cas, ce n'est jamais dans ce sens que nous entendons l'application de l'*individualisme*. Son véritable objet est précisément inverse. C'est de détruire les angles saillants de ces personnalités dépravées dont le développement se fait à rebours et sans tenir compte de la *norme* souveraine dont j'ai parlé.

De ce qui précède il résulte, que la direction que doit suivre l'individualisme est indiquée par la *conscience*, car la conscience c'est l'œil intérieur qui perçoit le principe régulateur, qui du dehors jette au dedans de nous son divin reflet. Le travail de l'individualisme ne sera donc pas de faire ressortir et saillir sans discernement tous les éléments bons et mauvais qui composent l'homme à son origine, mais d'éliminer les mauvais ou de les transformer en bons. Nous reconnaissons donc l'*idéal moral* (1) comme pôle à cette boussole qui se meut librement. Et c'est là, qu'on y prenne garde, ce qui fait l'*unité* de toutes les individualités vraies. C'est ce qui fait que le véritable *individualisme* n'est pas, comme le craignent plusieurs, un principe isolant et un dissolvant funeste, mais le principe de la vraie communion (2). Un individualisme qui

sa *matérialité;* l'*utilitarisme* a pour objet le principe de l'utilité ; et de même l'individualisme a pour objet l'*individualité*. C'est un principe qui met l'accent sur l'individu par opposition au *socialisme* qui met l'accent sur la *société*. — Ce que M. Vinet dit de l'individualisme, je le dirais volontiers de l'*égotisme*, principe faux qui met aussi l'accent sur le *moi*, mais dans un mauvais sens.

(1) Est-il besoin de dire que pour nous cet *idéal* n'est pas une abstraction mais la souveraine réalité ?

(2) Nous reviendrons avec plus de détail sur cette idée.

n'aurait pas pour moteur et pour régulateur la *conscience* aboutirait à faire des monstres (1). Ainsi Néron développant sa nature originellement cruelle, devient le Néron de l'histoire ; ainsi Judas développant son individualité dans le sens de sa nature originellement avare, devient le Judas que vous connaissez. Ce n'est pas certes de la sorte que nous entendons la mise en activité du noble principe que nous étudions. Vous avez même remarqué peut-être que nous nous sommes mal exprimé en disant que Néron et Judas *avaient développé* leur nature dans tel sens. Rigoureusement cela n'est pas vrai. Ils n'ont pas agi : ils se sont laissés aller. Au lieu d'être forts, ils ont été lâches. Quand ils auraient dû pour se former une individualité correcte et normale faire volte-face, et museler pour ainsi dire la bête féroce qui hurlait en eux, ils ont laissé la bête humaine s'emparer de l'âme. Bien loin de faire usage de leur liberté, ils ont laissé opprimer leur liberté : or nous l'avons dit, sans l'usage viril de la liberté, point d'individualité dans le vrai sens du mot. Le véritable principe individualiste aurait exigé que Judas et Néron, puisqu'il s'agit d'eux, faisant usage de leur liberté selon la direction de leur conscience (et il n'y a pas d'autre usage légitime de la liberté), arrivassent, l'un à transformer cette prédisposition à la cruauté qui était en lui, en une énergie héroïque mise au service du bien ; l'autre, sa prédisposition à l'avarice, en un esprit d'ordre et d'économie qui aurait pu être très-utile à la première communauté chrétienne. Et je n'hésite pas à le dire en passant : c'est parce que Jésus-Christ était individualiste, c'est parce qu'il croyait à la puissance directrice et transformatrice de la liberté, qu'il choisit Judas comme apôtre. Son œil pénétrant avait vu en lui les germes d'une aptitude qui pouvait devenir précieuse au collége apostolique, et qui le serait certainement devenue si Judas avait bien gouverné sa volonté, mais qui pouvait devenir et devint perverse.

On peut voir par cet exemple combien Jésus-Christ croit à la liberté et la prend au sérieux. Ordinairement les hommes de génie exercent une influence si grande sur leurs admirateurs, qu'on trouve après eux une postérité qui singe le maître. Or, chez les disciples du Christ nous trouvons, avec l'influence qu'Il a laissée sur eux, des caractères parfaitement distincts : Pierre, Jacques, Paul, etc., sont bien eux-mêmes, quoique tous admirateurs et imitateurs de Jésus-Christ. Ce respect du Christ pour l'individualité de ses disciples, ou mieux la force intrinsèque qui était dans ses enseignements pour sauvegarder leur individualité, sont dignes qu'on les remarque.

(1) Ou bien des hommes ridicules : ainsi cet homme qui avait employé toute sa vie à s'exercer à faire passer, en le jetant d'une certaine distance, tout un boisseau d'avoine par le trou d'une aiguille. On sait que César, à qui il eut l'honneur d'être présenté, récompensa cet homme d'une manière digne de son talent en lui faisant donner un boisseau d'avoine.

Nous nous permettons aussi de le faire observer, ce respect profond de la liberté chez les autres c'est le principe social par excellence, le point de vue matérialiste qui nie la liberté, le principe socialiste qui confisque l'individu au profit de la société, ou même certaines écoles soi-disant libérales qui prétendent poursuivre la liberté générale en violentant les libertés individuelles, sont des principes délétères à la société elle-même.

Mais en posant comme fait que chaque individu naît avec une certaine somme de qualités et de défauts, n'avons-nous pas porté atteinte à sa liberté? N'est-il pas, lui, le résultat de ses qualités et de ses défauts innés? Et par suite l'individualisme n'entraîne-t-il pas la négation de la liberté qu'il a l'air de revendiquer? Nous ne pouvons pas nier les faits. Il est incontestable que chacun de nous naît avec une certaine *nature*; mais cette nature est si loin d'entraîner la négation de la liberté que, bien au contraire, sans elle la liberté ne serait pas concevable. Sans elle le bloc de marbre manquerait au statuaire. Cette matière plus ou moins résistante, c'est le flot dans lequel frappe l'aviron du rameur : il lui résiste à la fois et il le porte. Si l'homme n'avait pas une *nature*, c'est-à-dire des qualités à perfectionner, des défauts à combattre, sa liberté s'exercerait dans le vide, autant vaut dire qu'elle ne serait pas.

Nous avons parlé de défauts innés. On comprend des qualités innées, mais des germes de vices cela s'admet moins facilement. Nous n'hésitons pas à croire que tout était préalablement bien réglé et bien équilibré dans l'homme primitif; mais que sans doute, par suite d'une perturbation qui semble avoir rompu cet équilibre moral, les germes, bons en eux-mêmes, se pervertissent à mesure qu'ils poussent. La cruauté était à son origine de la fermeté de caractère, la mollesse, une douceur aimable; l'avarice, un esprit d'ordre; la prodigalité un généreux instinct; l'orgueil, de la dignité; la bassesse, de l'humilité; vices qui auraient pu demeurer des vertus et se développer comme vertus, si l'individualisme avait fait son devoir.

Nous reconnaissons toutefois, que cette matière qu'il s'agit de pétrir est quelquefois très-résistante, et que la puissance de la volonté n'est pas absolue; mais de ce que la puissance de la volonté n'est pas absolue, ce n'est pas une raison pour qu'elle n'existe pas. L'homme ne peut pas tout : est-ce à dire qu'il ne puisse rien? Il ne peut pas voyager dans le Sirius, mais cela ne l'empêche pas de faire le tour du monde. Il ne peut pas tout savoir, mais il peut apprendre indéfiniment, et surtout il peut dire : « Non! » à la tentation qui le sollicite. Que s'il est un vocabulaire duquel le mot « impossible » puisse être théoriquement repoussé, c'est le vocabulaire de la morale. On dit chez nous, avec quelque peu de forfanterie nationale, que le mot *impossible* n'est pas français. Jésus-Christ semble dire qu'il n'est pas chrétien : « Toutes choses sont possibles à

celui qui croit. » Quoi qu'il en soit de la question de limites, on peut poser ce principe : *Acquérir moralement par sa volonté tout ce qui peut être acquis par elle, malgré les résistances des milieux où elle se meut, c'est là l'objet de l'individualisme ;* c'est aussi la réalisation de l'idéal moral relatif que nous sommes appelés à poursuivre.

Rigoureusement, nous devrions ici, Messieurs, tournant nos regards au dedans de nous, passer en revue ce milieu moral au centre duquel se trouve notre volonté, et chercher ce que l'individualisme a à faire de chacun de ces germes, bons ou mauvais, qui forment notre nature. Cette étude serait longue, difficile : ce serait tout un cours de psychologie et de morale. Ce genre de travail ne comporte pas un pareil développement.

Cette étude faite, nous pourrions vous conduire, ainsi tout armés, en regard d'autres grands milieux dans lesquels vous êtes appelés à vous mouvoir. Or, c'est ce que nous allons faire d'emblée.

Messieurs, trois grandes sociétés, dans le sein desquelles vous êtes nécessairement placés, servent votre individualité et la menacent : elles vous portent à la fois et risquent de vous engloutir comme une mer agitée, si vous n'avez la main à l'aviron et l'œil sur la boussole. Nous allons vous introduire dans ces trois grands milieux.

II.

Le premier de ces milieux, c'est la *famille*.

La famille, c'est le foyer sacré où s'alluma notre vie, et qui, par l'éducation, exerce sur nous nécessairement, dirai-je, une influence incalculable.

D'abord, l'enfant ne fait qu'un avec sa mère, et même, quand il est sorti de son sein, son individualité reste encore comme enveloppée dans la sienne. C'est la chair et le sang et l'âme d'une femme, qui semblent s'être transformés en quelqu'un qui n'est pas encore quelqu'un, qui n'est plus elle est qui est encore elle.

Cependant, dans ce petit être qui ne vit que de sa mère, il y a des virtualités latentes, endormies. Elles n'attendront pas longtemps avant de se réveiller. Avant d'avoir pu dire : *Je veux*, le petit être a fait acte de volonté, et on peut dire que le premier acte de volonté a ouvert, par rapport à la volonté maternelle, un angle dont les deux lignes pourront aller en s'éloignant, à mesure qu'elles se prolongeront. Mais que l'influence de la famille est puissante ! et comme elle va s'exercer pour faire de ces deux lignes divergentes, deux parallèles ! Comme elle va chercher à les rapprocher, à les confondre, si possible, de manière à

faire disparaître l'une dans l'autre! L'amour maternel est ambitieux et jaloux. La mère ne se contente pas d'avoir créé son enfant une fois: elle veut le créer une seconde. Elle veut pénétrer, en quelque sorte, de sa substance, ce cœur, cette intelligence, cette âme, qui sont à elle; car, en effet, à l'en croire, cet être est à elle et non pas à lui. Voilà donc l'incubation maternelle qui commence, ou plutôt qui se poursuit. Les idées de la mère, ses impressions, ses émotions, ses principes, sa religion passeront, autant qu'elle sera capable de les y faire passer, dans l'âme de cet enfant. Et que va devenir son individualité? La mère en a-t-elle souci? Et l'enfant, peut-il se défendre? Mais quoi! Messieurs, viendrais-je ici, moi, vous prêcher l'insubordination! Et l'individualisme chrétien débutera-t-il par supprimer la famille? O sainte et salutaire pression de l'autorité maternelle, combien plutôt je vous vénère et je vous bénis! Et comme je voudrais que la volonté de l'enfant se laissât librement, mais se laissât davantage conduire par vos inspirations bienfaisantes! Et nous ne sommes pas du tout ici, Messieurs, en désaccord avec nous-même; car si l'individualisme consiste, selon que nous l'avons défini, à se constituer son individualité selon la loi morale; si son but est de développer les qualités du sujet tout en supprimant ou transformant ses défauts, quelle influence que celle d'une mère pour nous aider dans ce noble labeur! Eh quoi! parce que nous marchons, le sachant et le voulant, dans le chemin qu'une main maternelle nous indique, parce que cette main forte, que nous acceptons, que nous saisissons avec amour, nous aide à franchir un fossé ou à gravir une pente, notre individualité en serait-elle amoindrie? Elle ne s'amoindrit que si nous *subissons* cette influence, au lieu de la *vouloir*, et surtout si nous nous émancipons de cet empire sous prétexte de faire notre volonté, uniquement parce que c'est notre volonté. Savez-vous comment on appelle ce genre d'émancipation? C'est de l'arbitraire, c'est du caprice; c'est la volonté sans la règle, sans l'équilibre moral; c'est une balance folle; ce n'est pas la prise de possession de notre individualité, bien au contraire, c'est une individualité essayant de se construire à rebours de sa loi. Croyez-vous que ce petit mutin qui s'irrite et s'obstine sottement contre la volonté de ses parents soit en train de se faire une forte individualité? Non, certes; car son devoir, c'est d'obéir, et obéir à l'autorité de la famille, non pas comme un cheval au frein, mais comme il convient à une âme libre d'obeir à une âme supérieure; accepter et vouloir cette autorité légitime et bienfaisante, là est, non l'abdication, mais le triomphe de la volonté. C'est dans ce noble travail que l'enfant devient homme, et que l'homme devient grand. Certes, ce n'est pas quand Augustin, cédant aux instances et aux prières saintement importunes de sa mère Monique, renonce à ses passions soumises et rentre dans le devoir pour devenir l'une des plus grandes lumières de l'Eglise, ce n'est pas alors qu'on serait bien venu de l'accuser d'avoir, sous la pression de sa mère, amoindri son individualité.

Pas plus que le soldat à qui son capitaine dit : « Tu iras à cet avant-poste et tu te feras tuer, » et qui répond : « J'y vais, capitaine. » Cette obéissance, où la liberté triomphe dans le sacrifice, marque ce héros d'un accent sublime !

Cependant, il faut le reconnaître : la mère peut abuser, sans songer à mal, de son ascendant. Elle a ses passions, ses caprices, ses préjugés. Elle peut vouloir les transmettre à son fils. Elle peut même y attacher une certaine justice et une certaine grandeur. J'ai vu un tableau représentant la mère du jeune duc de Guise et son fils. La noble veuve, pâle, dans un grand vêtement de deuil, transmet à son enfant l'épée de son époux assassiné, et lui fait jurer de venger cette mort. Ainsi, elle entend mettre la vengeance dans son héritage! Que faire alors? Ah! que faire? Le jeune fils du duc de Guise devra dire respectueusement à sa mère : « Ma mère, je respecte votre douleur; j'accepte l'épée de mon père. Je ferai tous mes efforts pour la porter dignement; mais la vengeance n'est pas un héritage chrétien. » Une autre fois, ce sera une mère trop tendre qui, pour se garder davantage son fils à elle-même, contrariera une sainte vocation. Encore ici, que faire? Le fils contrarié devra se soumettre d'abord, puis s'examiner davantage, et ne jamais oublier que c'est dans la patience et le renoncement que les plus fortes individualités s'élaborent. Les contrariétés qu'il aura à subir auront cet avantage, qu'elles détruiront sa prétendue vocation, si elle était illusoire, qu'elles la rendront plus intense et plus indestructible, si elle venait de *plus haut*. Enfin, il faudra bien qu'on lui cède; car Dieu qui appelle est plus fort même qu'une mère qui retient. Ces cas, hâtons-nous de le dire, où un fils a, au nom du devoir, au nom de Dieu, à résister à la volonté de ses parents, sont de rares exceptions; mais dans ces cas douloureux, où il faut bien que l'individualité de l'enfant s'affranchisse, quel redoublement d'égards, de respect et de piété filiale! Et comme l'émancipation du jeune homme chrétien devra différer de ce qu'on appelle l'émancipation du jeune homme du monde! Hélas! qu'ils sont nombreux, ces fils irrespectueux qui secouent prématurément, sans égards et sans raison, la tutelle de la famille! Serait-ce peut-être pour entrer vraiment en possession de leur indépendance, je veux dire pour constituer leur individualité? Quelle illusion de le penser! Comment! c'est pour entrer en possession de son individualité, que ce jeune échappé de la maison paternelle s'en va dans le monde, sans expérience et sans réflexion, marquant le pas avec la foule, flottant selon la vague, tournant selon le vent, adoptant sans contrôle les idées courantes, incrédule, positiviste, matérialiste, selon le goût du jour et l'engouement pour tel nom célèbre! Nous en rencontrons quelquefois dans la rue, de ces jeunes affranchis de la tutelle maternelle; mais à voir ces figures efféminées par le désordre, ces âmes opprimées par la chair, ces natures prématurément usées, ces yeux où ne brille aucun éclair, nous *doutons*, en vérité, que ces jeunes émanci-

pés aient trouvé dans la rupture du joug sacré de la famille un accroissement à leur individualité!

Messieurs, j'arrive à un deuxième milieu qui nous reçoit aussi à notre naissance, et qui exerce sur nous, directement par lui-même et indirectement par la famille, son influence inévitable. Je veux parler de la *société*.

Cet ensemble d'institutions, de lois, de mœurs, d'habitudes, de traditions; ce système de relations de tout ordre, matérielles, industrielles, civiles, politiques, dans lesquelles nous jette notre naissance; ce vaste milieu qui nous porte comme le sol, nous pénètre comme l'atmosphère, *c'est la société*. Nous, individus, nous sommes les arbres plantés sur ce sol, nourris de ce sol, enveloppés et saturés de cette atmosphère. Nous nous assimilons naturellement, j'allais presque dire nécessairement, ce milieu. Déterminer dans quelle mesure la substance de la société devient, en quelque sorte, notre propre substance, c'est impossible; mais cela est presque effrayant. Qui de vous pourra me dire ce qu'il aurait été, s'il était né à une autre époque et dans un autre pays? J'en suis bien sûr, pour la plupart au moins, nés du temps de saint Bernard, nous nous serions faits croisés; en Allemagne, sous Hegel, nous aurions été probablement panthéistes; en Amérique, possesseurs d'esclaves, nous aurions combattu avec le Sud; nés en Chine, nous regarderions les Français comme des barbares, et nés en Perse, nous dirions probablement, en voyant passer à Ispahan quelque touriste du pays des Francs : « Peut-on être Français! » Après avoir justement blâmé le despotisme de tel souverain, l'ambition de tel conquérant, il ne nous a manqué peut-être que d'avoir entre les mains leur sceptre ou leur épée pour faire exactement comme eux.

Faisons une supposition, irréalisable, je le reconnais, mais qui rendra plus saillante notre observation. Je suppose deux natures jumelles, deux hommes identiquement déterminés à leur naissance, ayant exactement en germe les mêmes aptitudes, les mêmes qualités, les mêmes défauts, la même énergie de volonté, la même droiture de cœur : tous deux sont nés à Paris, seulement, l'un au faubourg Saint-Germain, l'autre au faubourg Saint-Antoine; l'un avec des titres, l'autre simple ouvrier; l'un avec des rentes, l'autre condamné au travail; l'un vivant dans un milieu légitimiste, l'autre dans une société démocratique. Eh bien! ces deux hommes, ces deux natures également fortes, également droites, seront si bien amendées, si bien transformées par leur milieu social, que si, un beau jour, ces deux frères jumeaux se rencontrent, ils ne se reconnaîtront pas; la fibre de la sympathie que la nature leur avait donnée ne vibrera point; ils se rencontreront, non pas pour s'étreindre dans un commun embrassement, mais peut-être pour se heurter et se détruire! Les voilà, ces deux frères ennemis! Ils se méprisent ou se jalousent; les préjugés de noblesse, de rang, de fortune,

d'opinion; les dures nécessités du travail, les humiliations d'une position infime; les jalousies qui vont de bas en haut ont rencontré les dédains qui vont de haut en bas : le nuage s'est fait, la foudre peut-être!

Que conclure de tout cela? Comment! que conclure?

1° Qu'il faut réagir, réagir virilement contre son éducation sociale, se pénétrer très-humblement de ceci, qu'on a les préjugés, les préventions, les passions de sa race et de sa position dans le monde (1). Alors, il faut faire son inventaire, avoir le courage de bien constater ce qu'on trouve de faux dans son héritage, et puis jeter à la mer ces préjugés, ces préventions, ces orgueils, ces jalousies, ces passions qui vous diminuent et qui rabaissent votre individualité, de tout ce dont votre arrogance avait prétendu la grandir. Il faut distinguer en nous ce qui est factice de ce qui est réel, et ne pas s'imaginer que notre valeur vraie est augmentée par les valeurs adventices que les circonstances nous ont surajoutées. Certes, je ne fais pas fi des titres, de la fortune, de la position; mais ces choses-là sont des circonstances qui augmentent notre responsabilité, plutôt qu'elles n'agrandissent notre individualité. L'écueil consiste à se croire grand sans tenir compte du piédestal, et à profiter de ce qu'on est sur ce piédestal pour regarder de haut ceux qui sont en bas, oubliant que la Providence ne nous y avait placés que pour les relever, les aimer, augmenter leur bien-être, et non les irriter par notre jactance; pour faire oublier la distance par notre sympathie et notre simplicité, au lieu de la creuser davantage par la folie de notre prétention. Et quant à celui qui est en bas, qu'il prenne garde, non pas tant à l'humiliation factice de sa position qu'à la grandeur réelle de sa nature, et que cette grandeur réelle, la vraie, mais la seule qu'il possède, va périr et s'abîmer dans la honte, si de basses passions lui troublent le cœur. Que les deux frères jumeaux dont je parlais il y a un moment sachent s'affranchir de la tyrannie de leur milieu social, que leur vraie physionomie morale apparaisse, qu'ils redeviennent eux-mêmes, et ils se reconnaîtront. Et au lieu de se rencontrer dans la haine et dans la lutte, ils se rencontreront dans un mutuel embrassement!

2° Il faut conclure aussi à une immense indulgence pour les hommes. Messieurs, ne jugez jamais l'un de vos semblables sans être absolument sorti, par la pensée, du milieu où vous vous trouvez pour vous transporter dans le sien, et sans vous demander si, lui à votre place, et vous à la sienne, vous ne seriez pas l'un l'autre, lui, ce que vous êtes, vous, ce qu'il est.

Après vous avoir dit ce qu'il faut conclure, je tiens à vous dire aussi ce qu'il ne faut pas conclure. Eh bien, Messieurs, quelle que

(1) On peut dire, sans trop se risquer, que ce sont ceux qui croient avoir le moins de préjugés qui en sont le plus infectés.

soit l'influence des circonstances, ne concluez jamais à l'omnipotence des milieux. L'individu peut toujours réagir. Il en a d'autant plus le droit, que les opinions humaines sont flottantes et changeantes; que les formes sociales sont diverses, selon les temps et les lieux, et que la vérité est au-dessus du changement des dates et des latitudes. Or, le privilége et la grandeur de l'individu est de se mettre en rapport direct avec la vérité, qu'il peut saisir, par delà les brumes de son atmosphère. Oui, quoi qu'on en dise de nos jours, il y a une vérité religieuse, morale, philosophique, esthétique, vraie partout et toujours, comme la vérité scientifique. La vérité n'est pas une divinité locale qui varie selon les latitudes de la géographie ou les dates de l'histoire; la vérité n'est pas faite par le tempérament des races, par la quantité de calorique ou d'humidité, par l'alimentation ou le phosphore, la vérité existe par soi; elle est antérieure et supérieure aux accidents de l'histoire; adorée ou honnie, elle est reine toujours. Et, pour faire une appréciation, si le spiritualisme est la vérité philosophique, cette vérité est vraie, même quand le matérialisme est en vogue, quand Cabanis publie son *Homme-Machine* ou M. Taine ses spirituels articles dans les *Débats*. Ne l'oublions jamais, afin de protester, dussions-nous être avec une faible minorité, contre l'entraînement de la foule. Un de mes amis littéraires, que les excès démagogiques avaient rendu conservateur, et à qui on reprochait de tourner comme une girouette, répondit avec esprit: « Oui, je suis une girouette, mais qui tourne contre le vent. » Je ne pose pas en règle qu'il faille toujours tourner contre le vent, pas plus qu'il ne faut toujours remonter le courant d'un fleuve pour arriver à destination. Dans certains cas, aller au rebours de tout le monde serait un signe de faiblesse. La véritable force consiste, non pas à se singulariser, mais à s'appartenir. Etre dans les grandeurs indépendant des grandeurs, dans la fortune, indépendant de la fortune; dans le bruit des applaudissements, indépendant de l'opinion; s'élever vers les *templa serena* d'où l'on contemple, non pas le thermomètre populaire, mais l'idéal moral; et de cette haute région, où les vents n'atteignent pas, contempler la ligne lumineuse de la vérité, et la suivre imperturbablement; voilà, Messieurs, ce que le véritable individualisme saura vous apprendre, voilà la vraie dignité, la vraie indépendance à laquelle vous pouvez aspirer. Je vous y convie, Messieurs. A votre âge, heureux et dangereux à la fois, où les impressions sont vives, l'admiration vite émue, les hautes influences vite acceptées; à votre âge, où l'éclat du nom éblouit, où le génie fascine, où l'engouement entraîne, prenez-y garde, on s'imagine facilement faire acte d'indépendance en se laissant envahir par une personnalité saillante et adulée... J'allais citer quelques noms: j'aime mieux les laisser au bout de ma plume, comme ils sont sans doute sur vos lèvres.

Puisque j'ai le privilége de parler devant un auditoire de jeunes gens,

me permettrez-vous une application spéciale de la question que j'étudie? La chose est peut-être un peu délicate à dire, mais vous êtes dignes de l'entendre. Je veux parler du mariage.

Lorsque je cherche à vous prémunir contre les influences de la société générale, pourrais-je oublier cette société, la plus intime, la plus puissante de toutes, celle que vous devez chercher et trouver dans la compagne de votre vie? Ce choix va être une crise décisive pour votre individualité. Je dois vous y rendre attentifs. Il s'agit ici, Messieurs, à la fois de vous livrer et de vous retenir. Il est dans la nature des choses humaines qu'une affection, quand elle est vive, soit tour à tour tyrannique et servile: or, il ne le faut pas, car dans les deux cas, l'individualité serait compromise. Il faut que votre affection vous soit soumise, comme les esprits des prophètes étaient soumis aux prophètes. Il faut que ni l'un ni l'autre des deux époux ne soit tyran, que ni l'un ni l'autre ne soit esclave. Vos deux individualités ne doivent pas s'absorber l'une dans l'autre, mais s'unir, se pénétrer, s'agrandir. Le mariage, au point de vue chrétien, est la plus admirable association pour faire grandir deux âmes en les unissant l'une l'autre dans le saint travail de leur développement. Que de ressources, en effet, n'offre pas une association pareille! Tandis que l'affection vulgaire ne voit pas les défauts de l'objet qu'elle aime, tandis que la passion se peint ces défauts en qualités, l'affection chrétienne s'applique réellement à transformer ces défauts en qualités. La passion voit, l'amour chrétien veut son objet parfait. Elle est jalouse, saintement jalouse de voir parfait l'objet de son amour, et elle travaille, avec toutes les ardeurs d'un amour divin et humain, tout à la fois, à lui signaler, à combler, de concert avec lui, ses lacunes. Son ambition la plus haute serait de l'élever, de vertu en vertu, de sanctification en sanctification, de gloire en gloire, jusqu'à cette perfection même. Son bonheur, terrestre et céleste tout ensemble, ce sera de faire, de concert avec lui, cette glorieuse ascension! Aussi bien, c'est pour cela que Dieu a pris ces deux époux l'un l'autre, et leur a mis la main dans la main. Oh! Messieurs, choisissez une telle compagne pour l'associer à votre vie; cherchez une âme qui comprenne le mariage à ce point de vue. Que si, cédant à la tyrannie du préjugé, à l'éclat du nom, au prestige de la position, à des fascinations auxquelles votre âge plus particulièrement vous expose, ou à des considérations d'un ordre plus vulgaire encore, vous vous laissez enchaîner à une individualité inférieure, — sachez-le, en vous engageant, vous vous êtes diminué, vous vous êtes donné à quelqu'un qui ne saura pas vous rendre à vous-même. Les mesquines considérations qui auront prévalu dans le choix de votre compagne ne vous quitteront pas à la porte de votre ménage, mais elles entreront et seront maîtresses de la maison. Tout deviendra mesquin dans votre intérieur, mesquin dans votre âme elle-même, et cela, peut-être, sous des dehors de grandeur et d'éclat. Dieu, prenant pitié de vous, vous

avait préparé peut-être une aide auguste qui multipliât, par sa sympathique coopération, vos forces morales; au lieu de cela, vous, vous avez abdiqué aux pieds d'une créature plus faible, plus vaine que vous, que dis-je, devant un peu d'or ou un titre? S'il en est ainsi, je vous plains! votre mariage ne sera plus que l'amoindrissement, l'annihilation peut-être, de deux individualités s'affaissant l'une dans l'autre (1).

J'arrive à un troisième milieu, qui n'exerce pas une moindre influence que les deux autres sur notre individualité, je veux parler de l'*Eglise*.

L'Eglise! elle surveille, pour ainsi dire, notre naissance; elle nous attend au berceau pour s'emparer de nous; elle fait prendre en notre nom, alors que, moralement, nous ne pouvons participer à rien, des engagements auxquels nous sommes, en réalité, absolument étrangers, et que, pourtant, l'on nous accoutumera de bonne heure à regarder comme sacrés. Il est vrai que, plus tard, l'Eglise prétendra nous expliquer sa conduite et soumettre ses enseignements à notre libre examen. Mais quelle illusion! elle nous déclare, à nous enfants, avec tout le prestige d'une autorité séculaire, d'une autorité divine, que nous devons recevoir ce qu'elle nous a dit, sous peine de mort; et elle nous lie, au pied des autels, pour toujours, par un serment redoutable. Or, Messieurs, je vous demande ce qu'a pu devenir notre individualité ainsi maniée? Aussi, les hommes meurent-ils, à peu près tous, dans la forme religieuse où ils sont nés. Tout le monde connaît la justesse de ce vers, qui semble arriver tout seul ici, sous ma plume :

> J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
> Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.

Et qui de nous oserait dire, quelle que soit la force de son individualité, que ce vers ne le concerne en rien? que, né dans l'Eglise anglicane, il ne serait pas anglican; dans l'Eglise grecque, grec; dans l'Eglise catholique, catholique (2)? Ce qui est surtout vrai, c'est que, nés à la Mecque, nous serions mahométans, et bouddhistes à Calcutta. Il faut le reconnaître, c'est un grand fait, aussi mystérieux qu'indéniable, que cette prédestination de notre naissance dans une société religieuse qui s'empare de nos idées, de nos sentiments, de nos consciences, qui nous pétrit à sa manière et nous moule à son image avant que nous nous en

(1) Je dois reconnaître qu'il est toujours possible de reconquérir son individualité, et même restaurer celle à laquelle on s'était associé. Mais comme la situation est plus défavorable lorsqu'au lieu d'avoir une compagne qui devrait être pour un tel travail une aide, on n'a plus en elle qu'un obstacle, obstacle d'autant plus dangereux qu'il est plus chéri! Cependant il ne faut pas oublier cette parole de saint Paul : « Que sais-tu, femme, si tu ne sauveras pas ton mari? » Et ajouter : Que sais-tu, mari, si tu ne sauveras pas ta femme? Certes, il n'y a pas de but plus noble ni plus doux à poursuivre; mais que d'amertumes, de difficultés, de déceptions, hélas! on se prépare par une première infidélité!

(2) Nous réservons les exceptions; mais qu'elles sont rares!

soyons aperçus. C'est une grande illusion que la table rase de Descartes. Cet observateur n'y avait pas aperçu des caractères invisibles qu'une main mystérieuse y avait subrepticement tracés, et qui apparurent à la chaleur de sa méditation, à peu près comme ces lettres écrites à l'encre sympathique qui apparaissent à la chaleur du feu; cette main mystérieuse, qui avait rempli la page blanche, c'était pour Descartes celle de l'Eglise où Descartes était né.

Cette influence de la société religieuse est donc immense.

Est-ce un bien? est-ce un mal? C'est un fait, légitime en soi, absolument comme il est légitime que la mère instruise ses enfants. Et, cependant, il pourrait se rencontrer une mère dénaturée qui enseignât à ses enfants l'erreur et le vice, et qui pervertît ainsi, et rendît en quelque sorte diabolique, le droit divin qui était en elle. Eh bien! cette perversion, cette prévarication s'est rencontrée dans telle ou telle institution ecclésiastique! Je ne puis certes pas dire qu'elle soit un bien, cette institution étrange et colossale qui s'appelle le bouddhisme, et qui, toute vide de Dieu, enseigne à cinq ou six cent mille créatures humaines à n'aspirer qu'au néant. Le spectacle le plus désolant qui s'offre aux yeux de l'observateur, c'est une institution religieuse, destinée, par sa nature, à être un immense laboratoire d'individualités religieuses, devenir, par le fait de l'universelle déchéance, une machine colossale pour broyer l'homme moral qu'elle oblige à passer par son engrenage. Admirons, avec tremblement, jusqu'où Dieu croit devoir pousser le respect des libertés et des institutions humaines.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, nous serions mal venus, quant à nous, à nous plaindre des abus de pouvoir de notre Eglise, que tout à l'heure nous avions l'air d'accuser. Mais de quoi l'accuserions-nous? d'avoir attenté à notre individualité? Elle a été tyrannique, oui, mais tyrannique comme notre mère. En agissant comme elle l'a fait, elle a contribué, plus que notre mère elle-même, à la formation de notre vraie individualité. En nous plaçant sous son joug, elle nous affranchissait du joug assujettissant du vice et du monde extérieur. C'est en agissant de cette manière, avec cette autorité qui est son droit, qu'elle a été la *formatrice*, (passez-moi ce mot), la conservatrice des mœurs et de la civilisation, et qu'elle a préparé les libertés modernes, car c'est en faisant l'homme moral qu'on fait l'homme libre. Notre Eglise! c'est le fleuve, un peu trouble peut-être et un peu grondant, mais enfin le fleuve qui nous a portés et désaltérés. Si, au lieu du fleuve, il n'y avait eu que des gouttes d'eau ou même de petits ruisseaux, l'eau sainte se serait desséchée au désert. Jean-Jacques Rousseau, sous prétexte de sauvegarder l'individualité de l'enfant, défendait à sa mère de lui parler de Dieu avant l'âge de raison. Ne tombons pas dans cette aberration dangereuse. Dieu ne l'entend pas ainsi. Dieu veut que notre mère l'Eglise nous parle de lui, avant que nous puissions philosopher sur lui. Il veut que son nom ado-

rable, dont nous ne comprendrons jamais le sens infini, soit le premier sur nos lèvres, et que dans notre berceau, pour ainsi dire, nous apprenions l'histoire de son amour. Vous le voyez, Messieurs, l'individualisme est limité, et à bon droit, par le socialisme chrétien.

Limité, ai-je dit, et non pas *détruit*, ainsi que plusieurs esprits absolus voudraient se hâter de le conclure. Nous les connaissons bien, ces esprits-là, qui, exagérant cette influence des milieux, voudraient y noyer notre individualité! qui viennent sérieusement nous soutenir, en beau style, que notre individualité n'est qu'une apparence, un phénomène, une modalité, une illusion, voire même une éclosion; une éclosion produite par l'océan des êtres qui en sort et qui y rentre, à peu près sans doute, comme ces aigrettes phosphorescentes qu'on voit luire un instant au sommet d'une vague et disparaître un instant après. Mais quelle pensée y a-t-il là dessous? Sans doute, j'accorderai, Messieurs, que l'homme n'est qu'une goutte, comparé à l'humanité, mais c'est une goutte qui peut, elle seule, s'opposer à tout l'Océan et résister à ses orages. En tout cas, l'individu n'est pas une illusion, puisque c'est de lui que dépendent toutes les certitudes; que si l'individu est une illusion, l'humanité n'est qu'une illusion multipliée par le nombre des individus. Les individualités ne sont pas des illusions si les sociétés sont des réalités, puisque ce sont les individualités qui forment les sociétés, et qu'elles n'en sont que les produits. En vérité, ce serait par trop plaisant que le total seul fût une réalité, et que l'unité de la somme fût une illusion! Je demande quelle serait la valeur du million, si le franc valait 0?

Je dis plus, cette limitation, imposée par la société religieuse à l'individualité, est généralement au bénéfice de cette individualité; comme l'eau comprimée dans un canal étroit en jaillit avec plus de force, de même l'individu se fortifie sous la sage discipline de l'Eglise. Cependant, reconnaissons-le, les institutions religieuses, comme les autres, ont une tendance à s'immobiliser, hélas! même à se corrompre; eh bien, il est tellement vrai que les individualités que l'Eglise a formées, elle ne les a pas détruites, que ce sont elles qui la réforment et la transforment : témoin Luther. Mais je cite une éclatante exception? D'accord; toutefois, qu'on y réfléchisse: Luther n'était que l'expression d'un besoin général, et il en est de même de tous les réformateurs. C'est que la vraie grandeur de l'homme consiste en ceci, qu'il est incompressible; que, même au sein de traditions erronées, de ténèbres séculaires, il retrouve toujours au-dessus de lui-même, au-dessus de la société, cet idéal moral, sa norme éternelle, à laquelle il a toujours le droit de faire appel. Ce droit, la gloire exceptionnelle de Luther, c'est de l'avoir compris et conquis, pour lui et pour la postérité. Il y a, dans l'histoire, une loi de réaction qui, lorsque les sociétés, quelles qu'elles soient, ont par trop faussé ou comprimé les individualités qu'elles étaient chargées de for-

mer, suscite quelque homme prédestiné. Cet homme fort, ce *prophète*, protestant au nom de la norme retrouvée contre la tradition viciée, plus grand tout seul que l'institution, la dénonce et la flétrit. Alors, il faut qu'elle se réforme ou qu'elle périsse. Ainsi Tacite se lèvera, sur la tombe de Néron, pour marquer au front, du fer chaud de son éloquence, une société corrompue, décrépite et condamnée. L'homme donc, a tout ce qu'il faut pour se tenir en garde contre les empiétements excessifs de la société religieuse où il est né. Le jeune homme surtout, qui n'a pas encore pris le pli que donnent l'âge et une position déterminée, pourra plus parfaitement, et dans certains cas, devra réagir.

Mais, Messieurs, si vous nous permettez de vous dire toute notre pensée, ce n'est pas l'influence excessive de la société religieuse que nous craignons, par le temps qui court et en ce qui vous concerne; nous craignons bien plutôt ce goût, oserais-je dire, cet engouement d'émancipation, qui a, sous prétexte des droits de l'individualisme bien mal compris, divisé et morcelé nos Eglises. Messieurs, je suis prêt à écouter vos griefs : Votre piété filiale ne saurait vous voiler les erreurs ni les défauts de votre mère, l'Eglise. Vous trouvez ses allures un peu vieillies et ses habitudes routinières, ses alliances infidèles, ses tolérances énormes, sa désorganisation insupportable, vous rêvez d'un autre idéal; eh bien, soit, si votre individualité est décidément gênée, étouffée dans son atmosphère, si vous la croyez insalubre; si pour vous le phare est devenu un écueil, et que votre conscience y soit à la gêne... je vous le dis très-sincèrement, sortez, allez chercher ou fonder ailleurs selon votre rêve! Toutefois, ne vous hâtez pas : il vaut toujours mieux, nous semble-t-il, tout autant que cela est possible, réformer une société du dedans que de la déchirer, réfléchissez, priez, pleurez, dirai-je! Un tel acte est une légèreté impardonnable s'il n'est pas une nécessité impérieuse accomplie avec douleur sous le *dictamen* de la conscience. Seulement permettez-moi de vous rappeler en passant, qu'il y a, Messieurs, beaucoup de large dans les Eglises évangéliques auxquelles nous appartenons; qu'il peut y avoir dans toutes une nourriture spirituelle capable de suffire aux individualités les plus exigeantes; que les rêves de l'idéal ecclésiastique que nous devons toujours poursuivre vont souvent se briser contre les réalités indiscrètes de l'histoire; et qu'en fait il en est de l'Eglise comme de la famille : le fils dont l'individualité diffère le plus de celle de son père ou de sa mère, trouvera dans l'esprit de concession, de filial sacrifice, et dans le doux commerce de ses parents, l'école la plus efficace pour fortifier son individualité. Dès lors de quel droit la quitterait-il, s'il ne la quitte pas pour sauver son individualité en péril?

Maintenant osons dire à ces trois grandes institutions que nous venons d'étudier : *la Famille, la Société, l'Eglise*, que c'est à elles à ne pas mettre en péril ces individualités, dont Dieu leur avait confié le dévelop-

pement; sinon, il faut bien qu'elles le sachent, elles seraient non-seulement infidèles, mais brisées. Les mères, les meilleures, hélas! ont une tendance fâcheuse à oublier l'âge de leurs enfants : ce serait imprudent à elles de traiter en mineurs des hommes faits : leur autorité risquerait d'en souffrir.

La mission de ces trois sociétés étant de former des hommes, c'est à ce critère que nous pourrons reconnaître quelles sont les meilleures formes de chacune.

La meilleure *société domestique* sera celle qui, non pas tant par le vieux système d'autorité (1) que par le principe nouveau de l'affection (qui est une autorité aussi) aura su discerner chez les enfants les germes bons et mauvais, cultivé les uns, extirpé ou transformé les autres, sans tyrannie comme sans faiblesse. O mère, que ta sublime incubation n'étouffe pas le germe que Dieu t'a donné à faire éclore! Dieu t'a appelé à former non pas un enfant, mais, ce qui est bien plus, un homme. Que ton abnégation égale ton amour. Apprends à te retirer, quand il le faut, pour lui faire place!

La meilleure société politique sera celle qui, agissant non pas tant par des moyens répressifs que préventifs saura, non pas seulement arrêter les bras mais inspirer les cœurs; fera de l'ordre sans doute, mais surtout des citoyens libres et amis de l'ordre. Ce sera là, non pas dans le sens ridicule, mais dans le sens sublime de ce mot, le gouvernement vraiment paternel, étudiant avec une intelligente sollicitude les innombrables aptitudes de ses innombrables enfants et fournissant pour toutes ces aptitudes des institutions qui en favorisent l'éclosion et le développement. C'est le grand devoir, ce doit être la grande affaire de l'Etat, et dans ce sens l'Etat le plus normal est l'Etat démocratique. On est effrayé quand on pense combien d'individualités de premier ordre ont été étouffées, par suite de l'inaptitude de la société à les faire éclore. Bien plus, pour beaucoup cette même société qui aurait dû être leur moyen, a été leur obstacle. Que de poëtes, que de littérateurs, que d'artistes, que de penseurs, que de génies qui sont morts étouffés par les insurmontables résistances que la société marâtre leur a opposées; qui sont morts inconnus aux autres, inconnus d'eux-mêmes! Que de capitaux intellectuels à l'état de non-valeurs, que de diamants bruts enfouis sous leur rude enveloppe! L'éducation pour tous, je ne dis pas seulement l'instruction, je dis l'éducation pour tous, la société jalouse comme une mère de tirer parti de toutes les forces vives que la nature a déposées dans chacun de ses enfants; et afin que ces forces exploitées deviennent des forces vraiment conservatrices et non perturbatrices, l'inspiration morale à la base, l'idéal moral au sommet, voilà la forme de société la meilleure, celle qui donnera le plus d'hommes à l'histoire.

(1) Voir le volume de M. Legouvé sur l'éducation.

La meilleure société ecclésiastique sera aussi celle qui étouffera le moins les individualités, qui sera capable de former les individualités les plus fortes. Sa mission est la plus haute, car c'est elle qui forme pour ainsi dire la *conscience*, et la conscience, nous l'avons vu, c'est la norme qui doit tout régler. Il faut donc que, fournissant à l'individu son télescope moral par lequel il percevra plus clairement l'idéal moral, elle l'accoutume à marcher à sa lumière, à se retremper à son contact. Que si elle dit à l'individu : « C'est moi qui suis chargé de ton salut » et qu'elle lui impose ses pratiques, ses rubriques, son intermédiaire sacerdotal seul efficace — alors, je le crains, elle amènera l'individu à abdiquer entre ses mains plutôt qu'elle ne le constituera. Enlever à quelqu'un la responsabilité redoutable, mais salutaire de son salut, c'est lui rendre le plus mauvais service : c'est l'accoutumer à se tenir au seuil du temple au lieu d'entrer dans le saint des saints, où il se serait mis personnellement en rapport avec Dieu même; et le rayonnement fécond qu'il y aurait trouvé est affaibli, sinon intercepté, par l'intermédiaire officiel qui s'occupe de ses affaires auprès de Dieu. Si au contraire la société religieuse, après avoir fait resplendir fidèlement dans la conscience de ses enfants l'idéal moral qui est Dieu même, met l'individu pour ainsi dire en tête à tête avec Dieu, et, sans jamais l'abandonner, tout en lui tendant la main et en observant ses pas, elle lui dit : « Marche ! tu es responsable : tu as sur toi le fardeau de toi-même; chacun de tes actes a une valeur infinie : tu as entre tes mains ton bonheur ou ton malheur éternel; tu as devant toi ton modèle et ton juge; ton juge, mais ton Père ! » cette société religieuse nous semble mieux qualifiée pour former de mâles énergies qui se déploieront en raison même de la noble responsabilité dont elles se sentiront investies. Toute dignité élève naturellement celui qui la porte : or il n'y a pas de dignité plus haute que celle d'une âme immortelle appelée à se rendre heureuse elle-même semblable à Dieu.

Mais une autre question se pose.

Le principe individualiste n'a-t-il pas pour fin la destruction des trois sociétés que nous avons étudiées : *la Famille, la Nation, l'Eglise ?* Nullement. S'il devait en être ainsi l'individu même y périrait, car l'individu ne peut pas vivre seul. Ces fatales conséquences pourraient être imputées au faux individualisme, mais il serait contradictoire que le véritable individualisme les portât. C'est exactement le contraire qui est la vérité (1).

En effet : la société n'étant que le total des individualités, il est clair

(1) Nous pourrions prendre à part et passer en revue les influences particulières qui sont contenues dans ces influences générales : l'opinion, la fortune, le pouvoir, le génie, le respect, la gloire, le succès, la tradition, l'habitude, etc., et montrer combien il est difficile de sauvegarder notre pleine indépendance vis-à-vis de tous ces prestiges : ce serait un volume à faire.

que tant vaudra l'individu tant vaudra la société, tant vaudra l'unité, tant vaudra la somme. Il pourra même arriver que le salut de la société civile ou religieuse tienne à la réclamation, à la prise de possession de droits individuels : ainsi la société française aurait péri en 89, si quelques individualités énergiques ne s'étaient pas levées pour la sauver en réclamant d'elle, non pas contre elle, mais pour elle, de nouvelles libertés. Il pourrait se faire que l'abdication prolongée des individualités dans le corps social ou religieux amenât l'affaissement de ces sociétés effacées, stagnantes, vouées à la mort : témoin les peuples orientaux. Si les sociétés, si les individus oublient trop longtemps qu'au-dessus d'elles et au-dessus d'eux, comme force normative et régulière règne l'idéal moral, les individus seront absorbés par les sociétés et les sociétés seront englouties par la décadence et la ruine. Aussi bien, le monde n'a pas deux buts, il n'en a qu'un : reproduire sur la terre l'idéal moral qui est au ciel. C'est pour former les individus à cet idéal moral que les sociétés sont instituées, de droit divin ; et c'est pour rappeler à l'ordre la société qui méconnaît son but que surgissent de temps en temps des individualités réformatrices. La société aura donc acquis la plénitude de sa force quand elle sera composée d'individualités vraies ; par où j'entends, non pas des individualités remuantes, prétentieuses, jalouses, impatientes de la loi : ces individualités développées en sens inverse affaiblissent le corps social, qu'elles inquiètent et tourmentent, comme une fièvre, par des crises intermittentes ; non pas d'individualités mutilées, asservies : ces individualités n'en sont pas, et la société composée de ces non-valeurs fera banqueroute à l'histoire ; mais d'individualités normalement développées, patientes, mais inflexibles, sacrifiant tout, sauf le devoir. Une société ainsi composée sera capable de grandes choses : ainsi ces hommes vaillants et forts qui jadis, proscrits pour leur foi, ont fondé la démocratie américaine, et dont les fils viennent, une deuxième fois, de fonder la liberté.

C'est que, Messieurs, par une merveilleuse prédétermination les individualités sont préparées de telle sorte que, régulièrement développées, loin de se heurter, elles se complètent. En visitant les Gobelins où des artistes invisibles, cachés derrière une toile font passer des fils imperceptibles dont les entre-croisements ingénieux et les intelligentes combinaisons arrivent à former les tableaux les plus admirables, mon imagination éveillée animait chacun de ces fils : je leur supposais la pensée et la volonté et je me disais : Le devoir de ces fils, s'ils pensaient et s'ils pouvaient se transformer, leur devoir et leur bonheur ce serait d'être le plus possible, ce qu'ils sont. La soie blanche devrait être et vouloir être aussi purement blanche que possible et n'avoir pas l'ambition de devenir rouge ; et la nuance rose devrait trouver son goût et son bonheur à n'être que nuance et non couleur tranchée : sinon les tons seraient criards et le tableau serait manqué. Eh bien, il en est de même de la

société. Dieu est l'artiste invisible et sublime qui tisse le tableau dont il a conçu la pensée et qui doit reproduire son image : seulement les fils avec lesquels il travaille ce sont des volontés qui peuvent résister à l'ouvrier; voilà pourquoi le chef-d'œuvre tarde à se faire, pourquoi tant de retouches et tant de rebuts. Eh bien, ne contrarions pas le dessein de Dieu qui veut bien se servir de nous mais qui peut se passer de nous : soyons au plus haut degré ce pourquoi nous sommes faits : nous serons plus heureux et la société y gagnera. Plus l'homme est homme, plus la femme est femme, plus l'homme et la femme sont un. Plus les aptitudes sont diverses dans la société, mieux la société est servie, plus il y a de solidarité et d'entente, car chacun a besoin de tous et tous de chacun.

La grande question est donc de savoir connaître ses aptitudes. Nous voici arrivés au point central de la philosophie et de la morale, au fameux *Connais-toi toi-même* que l'oracle de Delphes avait fait inscrire en lettres d'or au fronton du temple. N'est-ce pas que cela est admirable, que l'être humain, dont l'unité est si absolue, puisse, en quelque sorte, se dédoubler, se séparer de lui-même pour s'observer. Toutefois, avouons-le, rien de plus difficile que cette observation de soi-même, je ne dis pas au point de vue de l'étude psychologique des facultés humaines en général, mais au point de vue des aptitudes diverses, des talents que nous avons reçus. On dirait que nous sommes trop près de nous pour nous bien voir, ou plutôt trop intéressés dans cet examen pour être d'une sévère impartialité. Ayons de nous-mêmes une juste défiance. Ne nous figurons pas être des hommes supérieurs ; il y a cent mille à parier contre un que nous nous trompons, si nous avons de nous cette idée. Quoi qu'il en soit du degré de nos facultés, tout au moins sachons en discerner la nature. Si nous sommes nés maçons, ne nous faisons pas poëtes.

« Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier, » nous dit-on. Oui, mais ce n'est pas un maçon qui a dit cela, et il en coûte de reconnaître qu'on est né pour être artisan, commerçant, industriel, alors qu'on ambitionnerait les palmes académiques. Il faut donc, à tout prix, chasser la prétention, qui fausse le jugement et qui va juste à contre-fin. Il vaut mieux, en effet, un industriel qui réussit qu'un poëte qui fait rire de lui. Quand vous aurez bien discerné quel est l'*accent* de votre individualité intellectuelle, suivez votre vocation, soyez conforme à vous-même; mettez à la porte tout vain désir d'être un autre que vous. Mais n'oubliez pas que ce qui donne à votre individualité son accent, c'est une ligne que j'ai appelée la résultante de toutes les autres. Cultivez donc tout ce qui est en vous; sinon, si vous laissez quelqu'une de vos facultés s'atrophier, alors votre résultante elle-même cesserait d'être vraie : son prolongement et sa direction seraient altérés. Soyez donc vous tout entier; soyez-le au maximum, mais sans éliminer aucun des bons éléments qui vous constituent

et sans rompre l'équilibre. Soyez de la famille de Paul, de Jean, de Pierre, de Luther, de Mélanchthon, de Bossuet, de Fénelon, de Shakespeare ou de Racine, mais ne soyez ni copiste ni plagiaire. Qu'auriez-vous pensé de Mélanchthon, s'il avait voulu trancher du Luther? ou de Racine, s'il avait voulu faire des vers à la manière de Corneille? Mélanchthon et Racine auraient fait fausse route, et leur nom n'aurait pas survécu à l'oubli. Jeunes gens, allez dans la vie, emparez-vous de la vie, soyez artistes, poëtes, écrivains, orateurs, artisans, industriels, hommes d'Etat, hommes d'Eglise, mais soyez tout cela à votre manière. Grandissez sans atrophie, comme sans hypertrophie. Le développement harmonique des lignes forme la beauté de la figure; une seule ligne, trop ou trop peu développée, produit la laideur. Dire où est moralement votre mesure ne serait ni praticable ni désirable; car le propre de l'individualité, c'est de se faire à elle-même sa mesure. Sans cela, elle manquerait de spontanéité, de moralité; ce serait de la géométrie ou de la dynamique.

Mais, ne l'oublions pas, ce qui constitue notre vraie nature, ce ne sont pas tant nos facultés intellectuelles que nos aptitudes morales. C'est ici surtout que l'application de γνῶθι σεαυτόν, *connais-toi toi-même*, est importante! Mais c'est ici surtout qu'elle est difficile.

C'est qu'il s'agit, Messieurs, de ne pas reculer devant les plus humiliants aveux, devant les plus tristes découvertes. Qui est-ce qui a le courage de bien reconnaître, de bien constater ses défauts, ses misères, ses hontes morales? En général, oui, on se reconnaîtra des défauts; mais quels défauts avez-vous, jeune homme? Je vous prie de me les nommer, ou seulement de *vous* les nommer! Etes-vous orgueilleux? êtes-vous vindicatif? êtes-vous lâche? êtes-vous avare (1)? Hélas! la ruse de notre cœur, c'est de ne pas appeler les vices par leurs noms, et de nous les montrer par un prisme qui les colore. Quoi donc! allons-nous échouer ici, et nous sera-t-il impossible de bien nous connaître, tels que nous sommes, afin de devenir ce que nous devons être!

Voici, Messieurs, le grand secret que j'ai à vous donner en finissant : Je vous ai dit plusieurs fois, parce que c'est le fond de tout ce travail, que la véritable mission du principe individualiste consiste à développer normalement tous les bons éléments qui sont en nous, et à détruire ou transformer les mauvais, et que pour cela, il faut se placer devant l'idéal moral, afin de nous voir à sa lumière.

Or, Messieurs, pour nous, l'idéal moral, ce n'est pas une abstraction, ce n'est pas une idée vague, c'est une réalité, c'est une personne, c'est Jésus-Christ. Eh bien! le grand moyen que je vous propose pour vous

(1) Voici un fait qui m'a effrayé quand je l'ai appris : « Depuis trente ans que je confesse, dit quelque part saint François de Sales, personne n'est venu s'accuser du péché d'avarice! » O dissimulation du cœur humain!

connaître, c'est de vous mettre en présence de cette lumineuse figure de Jésus-Christ; de vous dépouiller devant lui de toute prétention et de toute gloire; de vous examiner et de voir en quoi vous lui ressemblez, en quoi vous différez de lui. Aux splendeurs de cette divine lumière, lisez les pages obscures de votre cœur. Reconnaissez courageusement ses lacunes, ses vides, ses misères, ses hontes. Et puis, inspirez-vous à ce contact purificateur. Laissez, laissez arriver en vous ses rayonnements, qui sont des forces. Ce n'est pas, comprenez-le bien, une extase passive que nous conseillons; ce sont les plus ardentes énergies que nous avons à cœur de raviver en vous. Ce n'est certes pas pour une vaine contemplation, que nous vous amenons en présence de notre idéal, Jésus-Christ, c'est pour que vous receviez de lui, si j'ose le dire, les outils nécessaires pour faire votre saint travail de reconstruction. Vous le savez, ce n'est pas seulement comme idéal que Jésus est capable d'agir, c'est encore comme auxiliaire.

Ne l'oubliez jamais, Messieurs, l'homme moral est le fond de tout l'homme; s'il fait défaut :

> Le masque tombe, l'homme reste,
> Et le héros s'évanouit.

Méfions-nous des masques : je veux dire des apparences, de l'éclat, du clinquant et du faux. Ne prenons pas au sérieux ces individualités enflées et faussées, qui ne correspondent pas avec l'ordre moral. Jugeons et mesurons avec indépendance ces grandeurs factices. Quoi donc! hommes fameux du jour, et peut-être d'un jour, parce que vous avez du génie, parce que vous êtes artistes, poëtes, soldats ou puissants, vous vous croiriez dispensés d'être honnêtes, et vous penseriez être grands! L'un de vous même a osé dire :

> . . . Qui sait si le génie
> N'est pas une de vos vertus !

Certes, moi, je le sais, et très-certainement jamais le génie n'a tenu lieu de vertu à personne.

J'ai fini, Messieurs, et il en est temps. Permettez-moi de vous faire observer, en posant la plume, que c'est à votre âge que les individualités se forment, et, si j'osais faire usage d'une image agricole, je dirais : C'est le moment où la fleur tombe et où le fruit se noue. Laissez-moi vous dire que ce qui manque à notre époque, ce ne sont pas les hommes intelligents, les artistes, les poëtes, les littérateurs, les savants, les hommes de génie, ce qui manque, ce sont *les caractères*. Et pourquoi? Parce que ce qui manque, ce sont les convictions. Or, Messieurs, ces fortes convictions, qui font défaut à la France, où se sont-elles réfugiées? Si vous n'êtes pas la rare élite des croyants, où donc est-elle, cette élite? Oui, laissez-moi le croire, vous êtes les fils de vos pères, je veux dire la noble postérité de ces mâles individualités qu'enfanta la

Réforme à son origine. Dans la crise qui nous travaille et qui va décider si, comme Eglise, nous sommes dignes d'être ou de périr, soyez fermes, également fermes contre les débordements de novateurs impatients qui ne respectent rien, et contre les résistances d'un conservatisme timoré qui, pour tout conserver, risque de tout compromettre. Au reste, voyez où est le vrai : c'est votre affaire. Mais quand vous aurez trouvé cette perle, qui s'appelle la vérité, vendez tout pour l'acheter, et quand vous l'aurez achetée, ne la vendez à aucun prix. Dans ces temps de découragement et d'affaissement universel, donnez-nous de quoi placer en vous, Messieurs, une espérance, une espérance de relèvement pour l'Eglise et pour le pays.

Dans toute cette étude, Messieurs, est-il besoin de le dire? nous n'avons pas un instant oublié que cette *force*, qui est bien *nôtre*, et par laquelle nous devons construire notre individualité vraie, ce n'est pourtant qu'aux pieds de Dieu que nous pouvons la trouver. Mais notre responsabilité n'en reste pas moins tout entière. Puisque nous savons où trouver l'arme invincible du combat, nous sommes responsables de la victoire.

ARBOUSSE-BASTIDE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE[1]

—

Le Ranz des Vaches de Gruyères et la Chanson du Vigneron : texte, traduction et musique; illustrations par *Gustave Roux*. Berne, chez Dalp.

Les relations entre la France protestante et la Suisse française sont très-multipliées. Une œuvre d'art qui reproduirait avec vérité la physionomie de ce petit pays sous quelques aspects caractéristiques ne serait donc pas sans intérêt pour un certain nombre de nos lecteurs. C'est la raison qui nous permet de mentionner ici la belle illustration du *Ranz des Vaches*, par Gustave Roux. Au piquant tableau des mœurs pastorales que nous offre cette ballade ou ce fabliau, l'artiste a joint celui des *Vendanges sur les coteaux de Clarens*. L'attirail champêtre, les costumes, les types de physionomies ont été dessinés d'après nature aussi bien que les paysages. Les sujets sont choisis avec le discernement d'un homme d'esprit qui a longtemps pratiqué la contrée. Nous voyons là les véritables Colombettes, le vrai presbytère de la paroisse dont elles relèvent et surtout de véritables *armailli*. — Les illustrations de la *Chanson du Vigneron* retracent l'image fidèle des lieux où repose la dépouille de Vinet. La gravure des planches est très-soignée, et quoique certains détails donnent prise à la critique, ce cahier n'est pas moins une œuvre d'art réussie et vraiment distinguée. Elle unit des qualités qui le plus souvent semblent s'exclure : la fidélité scrupuleuse de l'ensemble et des détails avec l'originalité du sentiment personnel. Il ne manque pas d'albums plus riches; il en est peu de plus agréables et de mieux remplis. S.

Réformes dans les Iles de Cuba et de Porto-Rico, par *Porfiro Valiente*, avec une préface par Edouard Laboulaye. 1 vol. grand in-8°.

Le titre de cet ouvrage en explique le contenu. C'est une exposition de toutes les réformes politiques et civiles que les Cubains et les Porto-Ricins réclament depuis longtemps du gouvernement de Madrid. L'Espagne a perdu ses grandes colonies du continent américain. Elle aurait

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin* se trouvent ou peuvent être demandés à la librairie Ch. Meyrueis, rue des Saints-Pères, 33.

dû retirer de ses revers et des pertes énormes qu'elle avait faites en puissance et en richesses d'utiles leçons pour conserver la paisible possession de Cuba, la plus grande des Antilles, dont la position commande le golfe du Mexique. Son devoir lui était tracé en gros caractères par les événements. Remanier, dans toutes ses parties, son système gouvernemental, le rapprocher autant que les éléments le lui permettaient de celui des Etats de la grande république pour faire cesser toute idée d'annexion, tout penchant à la révolte, répondre enfin aux demandes légitimes de la société cubaine : voilà ce que la prudence commandait à l'Espagne. C'est ce qu'elle n'a pas voulu ou su faire. A l'exception de quelques réformes commerciales et de la suppression de quelques abus que ce siècle ne pouvait plus tolérer, elle a conservé le régime colonial le plus arriéré, le moins généreux qui fût jamais. Elle y maintient l'esclavage avec toutes ses injustices, le militarisme avec tous ses vices. L'administration coloniale relève directement de la métropole, qui ne voyait et qui ne voit peut-être encore, dans sa riche possession des Antilles, qu'une mine féconde à exploiter.

M. Porfirio Valiente énumère tous les efforts que les Cubains ont faits pour amener le gouvernement de Madrid à changer de système administratif, à le mettre en harmonie avec les aspirations libérales de notre époque. Efforts inutiles ! Des renvois incessants, des fins de non-recevoir, des enquêtes qui gardent le silence, des commissions qui ne vivent que sur le papier, des discussions qui n'aboutissent pas. En fait d'améliorations le gouvernement défunt s'est contenté de faire preuve de bonnes intentions. Il faut espérer que Cuba aura sa part des bénéfices de la chute d'Isabelle ? Jusqu'à ce jour, les Cortès ne se sont montrées ni fort habiles ni généreuses. Si elles ne changent pas de politique, cette reine des Antilles pourrait bien ajouter une étoile à celles qui brillent sur le drapeau des Etats-Unis.

Histoire de la Société biblique protestante de Paris, par *O. Douen.* 1 vol. grand in-8°.

Cet ouvrage, publié depuis plus d'une année, est trop connu du public protestant pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'analyse ou d'en donner un compte rendu détaillé. M. Douen, en le publiant, s'est conformé aux ordres du comité. Rien de ce qui se rattache directement ou indirectement à la Société biblique n'a été oublié : son origine, ses fondateurs, et tous ceux qui ont pris part à son développement et à sa marche ; — les travaux de son comité, les règlements qu'il a établis, modifiés, élargis ; toutes les questions qui y ont été débattues dont une, celle des différentes versions à distribuer, a amené un déchirement que, pour notre part, nous regrettons, car nous sommes convaincu qu'aucun des honorables membres qui composent ce comité ne voulait mettre

en circulation des Bibles infidèles. Ce qu'ils désirent, ce que nous désirons tous, c'est de posséder et de répandre une reproduction exacte des écrits sacrés. Il faut espérer que cette rupture ne sera que passagère et qu'une heureuse fusion fera de nouveau, de cette ancienne et noble Société, le point de réunion de tous les membres de la grande famille protestante de France.

Le travail consciencieux et complet de M. Douen est suivi d'une série de notices biographiques dues à la plume judicieuse de M. F. Schickler. Nous les avons lues avec un singulier intérêt; heureux de nous trouver au milieu de cette galerie d'hommes éminents par les talents qu'ils ont déployés dans toutes les branches de l'activité humaine, et par le zèle éclairé dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de la tâche que la Société biblique protestante de Paris s'est imposée.

Histoire des Camisards, par *Eugène Bonnemère*. 1 vol. in-12.

La lecture de cet ouvrage a été pour nous un véritable cauchemar, et nous sommes convaincu qu'il a dû en coûter à M. Bonnemère d'avoir tracé les scènes de cette longue et cruelle tragédie qui commence par la révocation de l'édit de Nantes et se termine par les assassinats juridiques des derniers Camisards. Nous aurions voulu plusieurs fois interrompre notre lecture et mettre le livre de côté, mais comme la *Revue chrétienne* nous avait prié d'en dire quelques mots, force nous a été d'aller jusqu'au bout. C'est en lisant des histoires de ce genre que l'on se demande avec effroi de quoi est composée la nature humaine et jusqu'où elle peut aller en fait d'insensibilité farouche, de sanguinaire raffinerie et de jouissance dans l'art de faire souffrir et mourir. Le long règne de Louis XIV est, sans contredit, un de ceux qui ont fait le plus de mal à l'homme en développant et légalisant son penchant pour la cruauté. Les terroristes de 93 n'ont pas atteint ce degré de férocité auquel les suppôts des Bâville, des Montrevel et autres étaient parvenus; ils n'ont fait que copier les mesures que les lieutenants du grand roi ont prises contre les protestants. Les noyades même de Carrier, de Nantes, n'étaient que la réalisation, dans de bien faibles proportions, d'un vaste plan que ces gouverneurs avaient conçu pour noyer dans les eaux de la Méditerranée les protestants du Languedoc. Je ne sache pas qu'aucune histoire présente des époques aussi sombres et aussi effrayantes que celle de la guerre des Camisards; une chasse aux hommes sans trêve ni relâche, qui dure plus de vingt ans et où le fanatisme religieux pousse, surexcite la cruauté du soldat. D'abord, ce sont des rebelles, des hommes qui se permettent de répudier la religion de leur roi que l'on poursuit et que l'on tue, puis quand ces malheureux s'aperçoivent qu'il n'y a plus d'autres moyens de se soustraire à une mort certaine qu'en se défendant et en faisant mordre la poussière à ceux qui les pourchassent, on les dépouille, ruine,

sabre, pend, étrangle, brûle, fusille et roue, non plus comme rebelles, mais comme assassins. Dans un tel milieu où les passions religieuses sont portées à leur paroxysme, où elles bouillonnent, fermentent et acquièrent une intensité extraordinaire, l'âme semble rompre les attaches qui l'unissent à son enveloppe et en régularisent les mouvements. Les lois qui la gouvernent sont comme suspendues. Des phénomènes étranges, attestés par des témoins oculaires, amis et ennemis, protestants et catholiques; des dons merveilleux, inexplicables, surnaturels accordés à des individus de tout âge, depuis la première enfance jusqu'à la vieillesse, témoignent de la profonde perturbation que la nature humaine avait subie sous l'influence de ces traitements atroces.

Quand on lit ce récit, on ne peut se défendre d'un vif regret que le droit de légitime défense se soit parfois converti en représailles. Certes, ces malheureux ne demandaient que le libre exercice de leur culte; aucune pensée de révolte contre leur souverain n'avait pris place dans leur cœur. Mais poussés à bout, incapables de supporter patiemment leurs souffrances et de contempler de sang-froid le sort que leurs persécuteurs réservaient à leurs femmes et à leurs enfants, ils ont opposé épée à épée, homicide à homicide, et sont devenus, dans cette lutte sans merci, cruels comme leurs ennemis.

Sur qui retombe la responsabilité de tant de crimes? Quel est l'auteur de ces forfaits qui auraient épouvanté les païens eux-mêmes? Louis XIV, répond l'histoire. Mais il n'est qu'une cause seconde. La cause première est, sans contredit, dans l'union de deux institutions différentes d'origine, de moyens, de but. L'association de deux principes qui se repoussent n'enfante que le désordre. Détournés de leur marche naturelle et de leur développement normal, ils se nuisent mutuellement et sont une cause de souffrance pour la société en général. Si le trône et l'autel n'eussent pas été étroitement unis entre eux, jamais l'Etat n'aurait prêté son glaive à l'Eglise et aucun de ces crimes n'aurait été possible. Si, d'un autre côté, l'Eglise d'Occident eût conservé l'esprit de Jésus-Christ, ses principes, son spiritualisme, sa largeur, ses procédés de conquête, si elle n'eût pas emprunté au pouvoir le plus autoritaire qui ait jamais existé son organisation et ses tendances, elle n'aurait pas eu l'idée de gagner ses adhérents à coups d'épée, ou de les retenir par la terreur et le crime.

C'est bien, en dernier ressort, sur l'Eglise latine que retombe tout le sang qui a été répandu dans notre malheureuse patrie. C'est elle qui a nourri, développé l'incommensurable orgueil de Louis XIV, en lui répétant sur tous les tons qu'il était le représentant de Dieu sur la terre, son porte-glaive pour y faire régner la vérité et détruire l'erreur. Qu'on parcoure les discours des orateurs appelés à prêcher à la cour de Versailles, qu'on lise les compliments que les sermons de Bourdaloue ren-

ferment et l'on aura la clef du zèle cruel, sanguinaire de ce monarque. Ils le pressent, l'exhortent, l'excitent à étouffer l'erreur : ce qu'il a fait n'est qu'un gage de ce qu'il doit faire encore. Ils lui promettent toutes les récompenses possibles, divines et humaines, s'il parvient à purger son royaume de toute espèce d'hérésie. Fléchier joue aussi le plus triste rôle dans cette horrible tragédie, laquelle sera avec la croisade contre les Albigeois, la Saint-Barthélemy et 93, un point noir dans nos annales, un chef d'accusation porté par les ennemis de la France, devant le tribunal de l'humanité.

Malgré l'usage que les étrangers peuvent faire de nos erreurs et de nos crimes, — et quelle est la nation qui n'a pas à s'adresser de sévères reproches sur ce double chapitre ? — M. Bonnemère a rendu un véritable service à son pays en groupant comme il l'a fait les mesures tyranniques de Louis XIV dans le domaine de la religion. C'est par ces études spéciales et ces monographies que l'on dévoile les mensonges de l'histoire, et que l'on réduit aux proportions de la réalité ces personnages que la flatterie des contemporains et leurs fausses notions sur la grandeur avaient surhaussés outre mesure. C'est aussi le meilleur moyen de prévenir tout retour de scènes identiques, et de clore pour toujours le règne du fanatisme et des persécutions religieuses. La France a fait depuis bientôt un siècle l'expérimentation de bien des formes de gouvernement; elle a éprouvé bien des défaillances sur la route des libertés civiles et politiques, mais la liberté religieuse n'a pas perdu de terrain. Elle a fait des progrès dans les esprits, et le moment n'est pas éloigné où elle fera définitivement partie de nos lois, de nos institutions et de nos mœurs.

Une Eglise réformée au dix-septième siècle. 1 vol. in-8°, par *J.-B. Leclercq*, docteur en théologie et pasteur.

Cette monographie renferme l'histoire de l'Eglise réformée wallonne de Hanau, chef-lieu d'une des provinces de la Hesse électorale. Elle fut fondée par deux groupes de protestants, l'un de Wallons et l'autre de Hollandais, que les persecutions du duc d'Albe chassèrent de leur patrie en 1551. Ils se réfugièrent d'abord en Angleterre, où l'aimable et pieux Edouard VI leur témoigna une bienveillante sollicitude et les favorisa dans leur établissement. Expulsés de nouveau deux ans plus tard par sa sœur, la sanguinaire Marie, ils revinrent sur le continent et après avoir passé par bien des vicissitudes, ils trouvèrent enfin asile et protection dans la ville libre de Francfort. Les succès remarquables qui accompagnèrent leurs travaux, tant dans l'industrie que dans le commerce, leur suscitèrent des jaloux. Le clergé luthérien qui ne s'est pas toujours montré très-large à l'endroit des calvinistes, leur fit essuyer de nombreuses avanies, et ne fut peut-être pas étranger à la mesure que le

sénat de cette ville crut devoir prendre de faire fermer leur église. C'est sur ces entrefaites que le comte Philippe-Louis II leur offrit de les recevoir dans ses Etats, et de les faire jouir d'une pleine et entière liberté religieuse. Ils acceptèrent avec reconnaissance cette offre, allèrent en 1597 s'établir en grande partie à Hanau, et ne contribuèrent pas peu à l'agrandissement et à la prospérité de cette ville. Cet ouvrage est l'histoire des mouvements dogmatiques et disciplinaires, et des fluctuations des pensées religieuses dont cette Eglise a été le théâtre pendant le dix-septième siècle, et jusqu'à l'arrivée des réfugiés français qui trouvèrent dans son sein un accueil fraternel. Il sera lu avec intérêt par toutes les les personnes qui s'occupent des questions ecclésiastiques, et servira de document aux futurs historiens de la Réforme.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES ÉVANGILES, par *W. Killy*, traduits librement de l'anglais, 1 vol. in-12.

Le titre que porte cet ouvrage n'est pas parfaitement exact. On entend généralement par le mot d'introduction l'étude des temps, des lieux, des auteurs, des motifs qui ont amené ces derniers à composer leurs livres et en général de toutes les circonstances qui ont présidé à cette composition et qui peuvent en faciliter la connaissance. Le but de l'auteur n'a pas cette envergure. Il veut faire ressortir le dessein de Dieu dans la composition de quatre biographies différentes de la vie du Sauveur. Il montre que les caractères spéciaux de ces écrits et les nombreuses divergences qu'on y découvre n'ont pas d'autre but que de mettre clairement en évidence les dévouements, les compassions, la sainteté et l'amour de Christ. Soit qu'ils diffèrent dans leurs narrations, soit qu'ils s'accordent, ils tendent invariablement à placer sous les yeux des fidèles les miséricordes infinies de Dieu manifestées en Jésus-Christ.

Cette introduction sera suivie d'un travail semblable sur les deux derniers évangiles. Quand l'ouvrage sera entier il sera plus facile d'en juger le caractère, d'en peser les mérites et d'en faire connaître la valeur.

DICTIONNAIRE D'ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE, par *Ernest Lehr*. 1 vol. in-8°.

Il est impossible de rendre compte d'un dictionnaire comme on le ferait d'un ouvrage littéraire ou religieux qui embrasse dans des limites données un ou plusieurs sujets. L'auteur les présente à son point de vue, les traite selon la mesure de ses capacités et de son intelligence. On lit l'ouvrage d'un bout à l'autre et l'on émet son opinion sur la manière dont l'écrivain a accompli sa tâche. Mais un dictionnaire ne se lit pas ainsi. Ce serait une véritable corvée. Au reste, ce que l'on de-

mande d'un ouvrage de cette nature c'est d'être abondant, riche, complet. Il faut qu'il n'y ait ni omission, ni lacune d'aucun genre; il faut que toutes les lois, arrêts, décrets, ordonnances, circulaires, décisions ministérielles s'y trouvent indiqués, exposés, commentés avec leurs dates et leur valeur relative, et cela dans un style exact, clair et simple.

Ce dictionnaire remplit-il ces conditions? Nous avons tout lieu de le croire; les articles que nous avons lus nous ont satisfait, il est probable que les autres ont la même valeur. Nous regrettons seulement que les éditeurs aient cru devoir le faire imprimer sur du papier aussi épais et aussi beau. Des ouvrages de ce genre doivent être mis à la portée des bourses les moins bien fournies. Or, le prix de 7 fr. 50 est trop élevé pour un livre de 363 pages. Si les éditeurs sont appelés à en publier une seconde édition, ce que nous leur souhaitons bien cordialement, nous les engageons à y mettre moins de luxe et à diminuer le prix de moitié.

De l'état civil des réformés de France, par *L. Anquez*. 1 vol. in-8°, prix : 4 fr.

Il est difficile de se faire une idée exacte du sort que la révocation de l'édit de Nantes a préparé ou a fait aux protestants. Ils n'étaient pas seulement poursuivis dans leurs biens, dans leur liberté et dans leur vie, ils l'étaient encore dans ce qu'ils avaient de plus précieux, dans leur honneur. On cherchait à les dépouiller de cette juste et légitime considération dont tout homme honnête désire jouir auprès de ses concitoyens. Que ne faisait-on pas pour les humilier, les flétrir, les atteindre dans leurs sentiments les plus intimes, pour qu'il n'y eût plus pour eux de bonheur possible dans leur patrie! Toute une législation avait été élaborée sur cette fiction qu'il n'y avait plus de protestants en France, et comme les prêtres tenaient les registres de l'état civil, tout enfant qu'ils n'avaient pas baptisé, tout mariage qu'ils n'avaient pas béni n'y était pas inscrit et n'avait pas par conséquent d'existence légale. L'épouse n'avait point d'époux, le mari n'avait point de femme et les enfants n'avaient point de père. Tous étaient stigmatisés des noms d'impudiques, de concubines, de bâtards. Toutes les stipulations matrimoniales, tous les contrats étaient nuls et non avenus. La loi ne les reconnaissait pas. Les enfants n'héritaient pas de leur père, les parents de leurs enfants. Il fallait faire bien des détours pour se soustraire aux effets de la loi et rentrer dans les voies de la justice et de la raison. Il n'était pas rare que des collatéraux avides et improbes réclamassent, au nom des lois iniques rédigées par des persécuteurs, un héritage qu'ils savaient appartenir à des enfants légitimes. Un mari ou une femme fatigué du joug conjugal n'avait qu'à faire acte de catholicisme pour être autorisé non pas à se remarier puisque sa première

union n'était pas valide, mais à se marier. Les lois reconnues sacrées dans toutes les nations civilisées avaient été méconnues ou foulées aux pieds à leur égard. La désobéissance filiale était provoquée, encouragée et légalisée : un enfant ne pouvait pas plus être l'héritier des principes de son père que de sa fortune. Au moment où l'intelligence commence à comprendre, on l'enlevait souvent à la direction paternelle pour lui donner un enseignement diamétralement opposé à celui qu'il aurait reçu de ses parents.

Après avoir épuisé la liste des intolérables vexations que le fanatisme faisait subir aux protestants en leur refusant un état civil, M. Anquez rappelle tous les efforts désintéressés et généreux que des personnes appartenant à toutes les classes de la société, nobles et bourgeois, légistes et écrivains, ont faits pour mettre un terme à ce triste état de choses. Ils n'y seraient pas parvenus tant l'opposition du clergé était violente, si le mouvement général des esprits ne fût venu à leur secours. Ce ne fut cependant qu'en 1787, deux ans avant l'ouverture des états généraux, que l'édit de Louis XVI mit la hache à cet échafaudage inique que la révolution devait détruire de fond en comble.

Nous remercions M. Anquez pour ses travaux où l'on trouve l'empreinte d'un esprit indépendant, impartial, mais profondément sympathique pour les persécutés et les maltraités de tous les régimes. Ses ouvrages sont bien faits. On sent qu'il a puisé aux sources de l'histoire et qu'il a fait un intelligent usage des documents que nos grands dépôts bibliographiques possèdent. Ses deux précédents écrits sur la situation politique des réformés forment, avec celui que nous annonçons, trois études qui méritent de trouver leur place sur les rayons de nos bibliothèques, à côté des meilleurs historiens de notre époque.

C. Cailliatte.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 4 janvier.

Mise en pratique du régime constitutionnel. — Importante décision du conseil d'Etat, relative aux conditions de l'électorat dans l'Eglise réformée de France. — Nécessité urgente du rétablissement des synodes. — De l'attitude du concile. — Quelques mots à propos de la condamnation de Tropmann.

La France vient de traverser paisiblement une grande révolution. Elle entre résolûment dans la pratique du régime constitutionnel, et c'est avec une satisfaction sans mélange que l'opinion accueille ce changement d'une portée immense. Il faut en remercier en premier lieu le parti libéral qui, en répudiant nettement l'emploi des moyens violents, a rendu cette transformation possible; mais il y aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître que l'empereur s'est montré en cette occasion comme en beaucoup d'autres plus sage et plus libéral que ses conseillers. Quand on l'a vu s'adresser directement à M. Odilon Barrot et lui offrir la présidence du conseil, il a été impossible de douter de la sincérité de ses intentions, et la France a accueilli avec émotion cet hommage publiquement rendu à l'un des hommes qui l'ont servie avec le plus de désintéressement et qui n'ont jamais douté de la liberté. Les noms qui se sont difficilement groupés autour de celui de M. Emile Ollivier justifient tous la confiance du pays. Il nous semble cependant impossible que le nouveau cabinet ne soit pas conduit par la logique des choses à dissoudre la chambre. Il ne peut voir en elle la sincère expression du suffrage universel, puisque M. Ollivier et ses collègues ont combattu énergiquement les candidatures officielles. La dissolution est donc à peu près inévitable. Mieux vaudrait, dans l'intérêt du gouvernement lui-même, l'accomplir aujourd'hui, au moment où l'opinion accueille avec une sympathie évidente le ministère qui doit inaugurer en France une politique honnête et libérale.

Un grand pas vient d'être fait vers la solution du conflit qui divise et affaiblit, depuis tant d'années, l'Eglise réformée de France. Rappelons

sommairement l'état de la question. D'un côté, nous voyons le parti orthodoxe ou conservateur qui réunit des hommes de nuances dogmatiques diverses, mais qui tous sont d'accord sur un point, c'est que l'Eglise est une société religieuse reposant sur une foi commune; de l'autre, le parti radical, dont plusieurs membres acceptent individuellement les croyances de l'orthodoxie, mais qui refuse unanimement de reconnaître dans l'Eglise aucune doctrine faisant autorité. Il est évident que, dans ce dernier système, l'Eglise cesse d'être une Eglise, car on ne peut concevoir, et on n'a jamais vu une société quelconque sans un lien commun, sans une raison d'être ; à la place d'une Eglise, il resterait donc un établissement de morale religieuse subventionné par l'Etat, à l'usage de ceux que le hasard de leur naissance a faits protestants, et dans lequel toute opinion pourrait se produire et s'enseigner.

Il était impossible que le sentiment religieux, révolté par une semblable théorie, ne protestât pas avec énergie, et que cette protestation ne se traduisît pas dans des faits. C'est ce qui eut lieu, il y a trois ans; le consistoire de Caen prit une délibération dont le but était de fixer une condition religieuse pour l'exercice des droits d'électeur dans l'Eglise réformée. Deux questions se soulevaient ici : la prétention du consistoire était-elle légitime? La condition qu'il imposait était-elle acceptable? Sur la première, il ne peut y avoir à nos yeux l'ombre d'un doute. En fixant une condition religieuse pour l'exercice des droits d'électeur dans l'Eglise réformée, le consistoire de Caen affirmait simplement que l'Eglise réformée est une Eglise; il avait pour lui le bon sens qui, lorsqu'il n'est pas obscurci par des questions de parti, croit sans hésiter à la nécessité, pour toute association religieuse ou civile, d'avoir à sa base un principe quelconque; il avait de plus, pour lui, la foi de l'Eglise réformée, qui, par ses liturgies, a toujours supposé chez ses membres l'adhésion aux vérités chrétiennes; il avait enfin pour lui le texte du concordat, qui, malgré le caractère vague de plusieurs dé ses articles, nous montre l'Etat traitant avec une Eglise ayant une foi, une discipline qu'elle est tenue de faire respecter. Le consistoire de Caen n'avait donc en rien excédé ses droits, en réclamant une condition religieuse pour l'exercice réel et pratique des droits de membre de l'Eglise réformée, droits qui, pour les hommes, se résument dans ceux d'électeur. Avait-il, et c'est la seconde question, exigé une condition inacceptable, en demandant aux électeurs leur adhésion au Symbole des apôtres? Nous sommes de ceux qui auraient préféré une autre base dogmatique. Mais il faut remarquer ici que, quelle que soit cette base, l'Eglise seule, réunie en synode, pourrait lui donner une autorité suffisante; or, le consistoire de Caen, avec tous les autres consistoires évangéliques, n'a pas cessé de réclamer avec énergie le droit pour l'Eglise de se réunir en synode, droit vainement inscrit dans le concordat, et que l'Etat lui refuse toujours, avec l'assentiment explicite ou tacite du parti prétendu libéral, qui met

ainsi sous les pieds du gouvernement des libertés auxquelles une société ne peut renoncer sans s'avilir et se suicider. Le synode ne se rassemblant pas, chaque consistoire étant tenu, de par la loi, de veiller à tout ce qui concerne l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques, celui de Caen a choisi comme formulaire dogmatique le Symbole des apôtres; il l'a choisi parce que ce Symbole fait partie de la liturgie, parce qu'il y est présenté comme l'expression de la foi de l'Eglise, exigible de tous ses catéchumènes.

La délibération du consistoire de Caen fut annulée, le 26 mars 1867, par M. Baroche, avec ce sans façon et cette hauteur dédaigneuse qui ont, presque toujours, caractérisé son attitude dans ses rapports avec l'Eglise réformée. Il semblait donc que cette Eglise fût condamnée à subir à jamais, sans aucun espoir de salut, les conséquences de la situation étrange et de l'anarchie déplorable où elle est plongée. Le consistoire de Caen n'a pas désespéré de la situation, et il faut l'en remercier, car il a donné à une Eglise et à un pays, dont la persévérance n'est pas la qualité dominante, l'exemple de la foi au droit et de l'obstination courageuse à le revendiquer. Il s'est adressé au conseil d'Etat; sa cause y a été soutenue par M. Alfred Monod, dans une plaidoirie des plus remarquables. La vraie situation de l'Eglise réformée, son passé historique, les conditions dans lesquelles le concordat a été formé ont été exposées par lui avec une clarté magistrale. Après ce résumé si ferme et si lumineux, M. Monod a traité la question en litige avec une puissance de logique qui atteste sans doute la vigueur de son esprit, mais aussi la solidité de sa cause. Voici la péroraison de son discours:

« Voilà la situation vraie. Vous savez, Messieurs, ce qu'a fait le consistoire de Caen; vous savez aussi pourquoi, et voilà ce qui fait crier à l'intolérance. Les mots ont-ils donc perdu leur sens habituel? Si les adhérents du libéralisme réclamaient le droit de manifester leurs doctrines en dehors de l'Eglise réformée, tout en blâmant leurs doctrines, nous prendrions leur parti; nous dirions qu'ils ont raison de revendiquer ainsi un droit sacré, celui de la liberté de conscience, et qu'il faut le respecter. Mais prétendre que de pareilles doctrines ont droit de cité dans une Eglise chrétienne, c'est confondre la liberté avec l'anarchie. N'y a-t-il donc plus lieu de distinguer entre la foi collective de l'Eglise et la croyance individuelle, qui ne répond d'elle-même qu'à Dieu? Le bon sens et la conscience veulent que chacun soit libre d'adorer Dieu comme il lui plaît, de le nier même, si on est assez insensé pour cela. Mais vouloir que dans le sein de la même Eglise, de la même congrégation de fidèles rassemblée pour s'édifier dans une foi commune et dans l'enseignement des dogmes chrétiens, on puisse émettre les idées les plus opposées, dont quelques-unes même, aux yeux du plus grand nombre, mettent en péril ceux qui les adoptent, non, ce n'est plus de la liberté, c'est du despotisme et du plus mauvais, car il s'attaque aux âmes.

« Que voulons-nous donc? exclure de l'Eglise réformée ceux-là qui n'ont plus la foi? Non : leur situation sera exactement la même que celle de tant de personnes qui continuent d'appartenir extérieurement à l'Eglise catholique, bien qu'ils n'en partagent plus les croyances, et qui n'en restent pas moins sous la juridiction de leur évêque; comme ces catholiques de nom, ces protestants de nom pourront faire baptiser leurs enfants par l'Eglise, lui demander de faire bénir leur mariage, l'appeler à leur lit de mort; mais qu'ils ne prétendent pas la régenter. Les membres fidèles de l'Eglise réformée ne sauraient y consentir sans qu'on puisse pour cela les accuser d'intolérance. Intolérants! et pourquoi donc? parce qu'ils ne veulent pas assister les bras croisés au bouleversement de leur Eglise. Intolérants parce qu'ils résistent à ceux qui cherchent à en faire je ne sais quel informe amalgame, quel monstrueux chaos! Comment donc les intervenants n'ont-ils pas vu que si une pareille accusation n'est pas la plus déplacée des railleries, elle ne peut être que la plus énorme des calomnies?

« Pas plus que de l'intolérance, le consistoire de Caen n'a voulu faire du particularisme. Du particularisme! mais aucun consistoire n'a plus instamment réclamé la convocation du synode, son véritable et vénérable maître. Du particularisme! mais il n'a fait autre chose qu'appliquer les règles actuellement en vigueur de l'Eglise réformée.

« Un dernier mot, et nous avons fini.

« Le mal que vous avez sous les yeux est grand, Messieurs. Des luttes comme celles-ci, si nécessaires qu'il soit de les soutenir, n'en sont pas moins tristes, et nul ne les regrette plus que ne le font les consistoires fidèles, c'est-à-dire l'immense majorité. A cette situation pénible, l'Etat n'a pas le vrai remède : à lui remontent, à l'heure qu'il est, des questions dont il voudrait ne pas assumer la responsabilité. Eh bien! qu'il rende à l'Eglise réformée le libre jeu de son gouvernement intérieur, non-seulement en théorie, mais en fait. Qu'il ne laisse pas plus longtemps ce gouvernement décapité. Que le synode général cesse d'être une lettre morte dans le pacte concordataire. Que sa convocation réclamée avec instance par l'Eglise réformée soit autorisée, et le calme se rétablira : la paix pourra renaître. Seul le synode général, cette autorité auguste maintenue jusqu'en 1802 par l'Eglise, malgré des difficultés sans nombre et à travers les temps les plus durs, seul le synode général aura ce pouvoir. Seul il peut trouver le vrai remède aux embarras actuels. S'il le faut, il édictera des règles nouvelles pour l'admission à l'électorat, et avec l'approbation de l'Etat, nécessaire cette fois pour qu'il puisse s'assurer que le synode, c'est-à-dire l'Eglise elle-même exerçant ses pouvoirs les plus élevés, ne modifie pas les bases du pacte d'alliance, qu'elle reste toujours, sous le rapport de la foi et de la discipline, l'Eglise qu'il a reconnue, avec l'approbation de l'Etat, le nouveau règlement deviendra loi concordataire, obligatoire; de la sorte, une dis-

cipline mieux appropriée aux besoins des temps que nous traversons, et à laquelle personne ne pourra plus prétendre se soustraire, mettra fin à des désordres qu'il est grand temps de faire cesser.

« En attendant, il faut bien laisser à chaque consistoire, dans la sphère légale de ses attributions, le gouvernement des Eglises. Autrement, ce serait les condamner à une permanente anarchie. Est-ce là ce que veut l'Etat? Non certes! il ne peut pas mettre dans l'impossibilité de se gouverner, que dis-je, dans l'impossibilité d'exister, une institution à laquelle, en la reconnaissant, il a promis justice et protection, et vous, Messieurs, vous ne voudrez pas faire tomber les armes que la loi elle-même les a forcés de saisir, des mains de ceux qui ne se sont levés que pour défendre la patrie de leurs âmes contre l'invasion de toutes les négations coalisées! »

Le conseil d'Etat, après avoir entendu une réplique fort habile de M. Larnac, a annulé, par décision du 22 décembre, l'arrêté de M. Baroche.

Quelle est la portée de cette décision du conseil d'Etat? Prise en elle-même, elle ne signifie autre chose que ceci : Le ministre a excédé ses pouvoirs en tranchant par lui-même ce qui n'aurait dû être résolu que par le conseil d'Etat lui-même, nanti par la partie lésée d'un appel *comme d'abus*. Mais sous cette décision, il y a évidemment une doctrine qui fait honneur à l'équité du conseil d'Etat, et d'après laquelle il reconnaît aux corps ecclésiastiques seuls le droit de trancher les conflits religieux qui surgissent dans le sein d'une Eglise unie à l'Etat. Telle est la signification considérable de cet événement, dont l'importance ne peut échapper à personne. Il s'agit maintenant, pour l'Eglise réformée, de revendiquer son autonomie religieuse, qu'un décret impérial vient de reconnaître en fait. L'Eglise réformée peut et doit proclamer sa foi; elle le fera par le moyen des synodes, quand le gouvernement lui aura rendu le droit de les réunir. Or, ce droit, il ne peut le lui refuser plus longtemps. En ce moment de réveil de l'esprit de liberté et d'initiative, nous ne saurions comprendre qu'on refuse aux représentants de l'Eglise réformée la faculté élémentaire de délibérer en commun sur leurs intérêts les plus pressants; reconnaître d'un côté, comme le gouvernement vient de le faire, qu'un consistoire a le droit de réclamer des conditions religieuses pour la qualité de membre d'une Eglise, et ne pas permettre au synode, seul représentant autorisé de l'Eglise tout entière, de déterminer ces conditions, serait contradictoire et funeste; se représente-t-on, en effet, une centaine de consistoires déterminant, chacun en ce qui le concerne et dans sa souveraineté, ce qui constitue le droit électoral dans l'Eglise et arrivant, sans doute, à des conclusions opposées, et cela dans une Eglise homogène, presbytérienne par son histoire et son caractère et dont le synode est le couronnement légitime? Nous savons bien qu'un parti nombreux serait désolé de voir les synodes se réunir; dans

l'intérêt prétendu de la liberté individuelle, il entend refuser à l'Eglise elle-même la première de toutes les libertés, et chargerait volontiers l'Etat de l'administrer, et de la sauver comme il l'a déjà fait par le triste coup d'Etat de 1852; mais nous espérons que le gouvernement, qui a trop longtemps prêté à ce parti une oreille complaisante, comprend aujourd'hui que l'Eglise réformée tout entière ne peut plus être mise en dehors du droit commun.

Les premiers actes du concile nous prouvent avec évidence que nous ne nous étions pas trompés dans le jugement que nous en avions porté. Le parti ultramontain est maître de la position. La liberté de délibération est rendue illusoire par des conditions despotiques qui annulent en réalité le droit d'initiative de l'épiscopat et ne lui laissent que la faculté de voter. Ce n'est pas tout. Contrairement aux règles de l'équité la plus élémentaire, la minorité libérale a été soigneusement exclue de toutes les commissions préparatoires. Mgr Dupanloup est simplement mis de côté. Les services éclatants qu'il a rendus à l'Eglise, les longues luttes qu'il a soutenues avec beaucoup de vaillance en faveur du pouvoir temporel, tout cela est oublié, et on ne daigne pas même lui demander son avis. Le gouvernement français peut juger également de la reconnaissance qu'on lui témoigne pour s'être fait. depuis vingt ans, le protecteur armé de la papauté. Un sénateur s'étant avisé de demander si les votes du concile ne pourraient pas porter atteinte au concordat et aux traditions constantes du droit ecclésiastique français, le *Monde* lui déclare, d'un ton fort leste, que si le gouvernement veut se mettre en travers des décisions du pape, il y risquera son existence même; c'est ainsi que l'Eglise prétend inculquer aux peuples cette obéissance qu'elle a, dit-elle, pour mandat de leur enseigner.

Quant à l'attitude du concile, elle ne peut nous surprendre. Le journalisme officiel de la cour de Rome ne nous laissait, depuis longtemps, à ce sujet aucun doute. On attendait, nous disait-on, quelque résistance de la part de l'épiscopat américain, comme si on ne savait pas que nommé directement par le pape, il est dans sa main. Les évêques français seront réduits au silence. Les opposants seront écrasés sous le nombre accablant des prélats italiens, espagnols et des vicaires apostoliques. Peut-être l'épiscopat allemand fera-t-il plus de résistance. Mais il est fort douteux qu'il puisse même se faire entendre. Le salut de la chrétienté catholique serait dans les laïques, mais quels sont les laïques qui se souviennent ici de leurs droits? La plupart regardent en souriant et laissent faire, sans songer qu'il s'agit en cette affaire de l'effondrement de la vie religieuse et morale des peuples sur lesquelles l'Eglise romaine exerce encore son autorité.

Nous n'avons rien dit jusqu'ici du crime sans exemple qui a, pendant trois mois, tenu en éveil l'émotion publique à Paris et dans l'Europe

entière, et qui aura probablement subi son expiation légale au moment où paraîtront ces lignes. Nous nous garderons de voir dans ce forfait un signe des temps; ce serait calomnier notre génération. Une époque ne doit pas être jugée sur un monstre. Au contraire, nous aimons à constater à propos de ce crime même, combien les doctrines fatalistes que la philosophie positiviste prêche avec tant d'ardeur et de talent, ont peu atteint l'opinion des masses. Il aurait été curieux de voir un avocat saisir cette occasion pour développer devant le jury telle page récente, où un écrivain de la valeur de M. Littré prétend que la responsabilité est un fait illusoire, et que l'homme comme l'animal est fatalement déterminé par sa nature. Il y a des sophismes qui ne tiennent pas devant le grand jour. Grâce à Dieu, la conscience à ses réveils, et c'est sur elle que nous comptons.

EUG. BERSIER.

—

M. E. de Pressensé va donner à la chapelle Taitbout, le jeudi soir à huit heures, pendant les mois de janvier et de février, quelques conférences sur le concile œcuménique du Vatican, sur sa préparation, sa constitution, ses tendances, son droit historique, et en particulier sur l'état des choses et des esprits au point de vue religieux dans la Rome actuelle.

La première de ces conférences aura lieu le jeudi 13 janvier, à huit heures du soir.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

ÉTUDES CONTEMPORAINES

LE PÈRE HYACINTHE ET SON ÉGLISE (1)

Le 18 octobre dernier, débarquait à New-York le supérieur du monastère des Carmes déchaussés de Paris. Toutefois, au lieu de porter l'habit de son ordre, il était vêtu comme un simple particulier; et, au lieu de se prévaloir de l'hospitalité offerte dans la plupart des grandes villes aux moines mendiants, il se fit conduire directement à l'un de nos hôtels ordinaires. La nouvelle de son arrivée fut promptement télégraphiée aux extrémités du continent, et devint le sujet d'un commentaire dans chacun des journaux de notre pays. Toutes les sources d'information furent exploitées pour avoir des détails sur sa vie; son hôtel fut assiégé, les journalistes s'efforcèrent de l'entretenir ou tout au moins de l'apercevoir, et un déluge d'invitations lui arriva de toutes parts. Les devantures des boutiques et les journaux illustrés se parèrent de son portrait; la poste fut surchargée pour lui d'expressions d'intérêt et de sympathie; enfin, Pie IX lui-même, eût-il exécuté le projet qui lui a été attribué un moment de se réfugier aux Etats-Unis, aurait à peine pu produire une plus grande sensation.

Le nom de ce moine, objet de notre part d'une réception si

(1) Cet article, dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs et qui est dû à M. Bigelow, l'ancien représentant de la grande république américaine à Paris, est traduit du *Putnam's Magazine*, recueil américain (numéro de janvier). Nous laissons à l'honorable auteur toute la responsabilité de ses appréciations. (*Réd*).

extraordinaire et qui contraste si fort avec celle que nous accordons en général aux visiteurs monastiques, est Charles Loyson, nom auquel a été ajouté par l'ordre dans lequel il fit ses vœux celui de frère Hyacinthe. Le père Hyacinthe, car c'est sous cette dénomination qu'il est connu partout maintenant, est Français; il a environ quarante-deux ans, a pris ses grades de théologie au séminaire de Saint-Sulpice, et pendant ces cinq dernières années a été à Paris le prédicateur en vogue; ses manières et l'ensemble de sa personne lui donnent une singulière ressemblance avec Napoléon Ier. Cependant, ce n'est pour aucune de ces raisons que son nom est maintenant dans chaque bouche et que ses louanges retentissent d'un continent à l'autre.

Quelques jours avant de quitter Paris, le père Hyacinthe avait renoncé à la position qu'il occupait comme supérieur du couvent des Carmes, et déposé sans permission l'habit de son ordre, s'exposant ainsi au châtiment redouté de l'excommunication de la part de son Eglise, et cela afin de pouvoir mieux revendiquer les droits de la conscience et la liberté de la chaire. C'est cette courageuse protestation du plus illustre orateur de l'Eglise romaine contre les prétentions croissantes de la papauté qui a éveillé dans notre pays un degré d'intérêt si extraordinaire pour la personne et l'histoire de son auteur.

On connaît généralement ici peu de chose sur l'origine de la rupture du père Hyacinthe avec son Eglise, et sur tout ce qui l'a précédée. Jusqu'au moment où son départ pour les Etats-Unis nous fut télégraphié de France, son nom avait été, en effet, rarement prononcé dans les pays protestants, et l'impression qui surgit alors fut celle qu'un soudain malentendu devait avoir produit cet éclat dont les effets immédiats venaient de se faire connaître à tous. C'était une erreur. L'antagonisme existant entre le père Hyacinthe et le gouvernement papal, ou, si l'on veut, le parti ultramontain, s'était développé pendant bien des années, quoique jusqu'alors il fût demeuré caché aux yeux du public. Maintenant même, les causes réelles de ce différend ne sont pas encore connues. Tout ce que l'on sait à cet égard est que le catholicisme du père Hyacinthe est plus large que celui de Rome, et qu'il préfère affronter les foudres du pape plutôt que celles de sa propre conscience.

Nous croyons, par conséquent, que nous ne pouvons rendre un meilleur service au public que de lui donner un récit succinct

de cette division religieuse qui, en face du concile actuel, menace de prendre de sérieuses proportions, et qui, en tous cas, ne peut manquer de laisser une trace profonde dans l'Eglise romaine.

Pendant l'été de 1864, on proposa au père Hyacinthe de parler devant une réunion de jeunes gens organisée à Paris sous le nom de *Cercle catholique*, et qui correspond à quelques égards à notre *Réunion chrétienne des jeunes gens*. Il accepta, et dans le cours de cette allocution, inspiré par une profonde sympathie pour les progrès de la pensée contemporaine, il fit allusion à la Révolution française, en ces termes : « 1789 est un fait accompli, et, s'il ne l'était pas, il faudrait l'accomplir. »

Or, comme le père Hyacinthe était déjà aussi connu par ses idées libérales que par son éloquence, cette phrase causa une grande sensation dans Paris. Le père Hyacinthe fut attaqué violemment par le *Monde*, organe des ultramontains, et une cabale s'organisa rapidement dans le but d'arrêter, autant que possible, en détruisant l'influence qu'il exerçait sur les esprits, les progrès du mal causé par sa dangereuse éloquence (1). On ne réussit pas toutefois à indisposer contre lui l'archevêque de Paris, qui, sans égard pour les remontrances de ses ennemis, l'engagea à prêcher peu de temps après les conférences de l'Avent à Notre-Dame. Depuis des années, on pourrait dire depuis des siècles, la chaire de Notre-Dame a été réservée aux orateurs les plus éloquents de l'Eglise gallicane. Plusieurs tentatives avaient été faites depuis la mort de Lacordaire pour renouveler les conférences qui s'y étaient données; mais ces efforts étaient restés infructueux, aucun des prédicateurs désignés pour cette tâche après la mort du célèbre dominicain, n'ayant su s'élever à la hauteur du succès traditionnel. Ils prêchaient, mais ils n'attiraient point d'auditeurs. Quelques discours prononcés par le père Hyacinthe pendant l'été précédent, firent espérer à l'archevêque que lui, ou personne, pourrait enfin faire revivre

(1) Quelques-uns d'entre ces censeurs du père Hyacinthe seront peut-être étonnés si on leur rappelle l'aveu suivant fait par M. Thiers au corps législatif en 1845 : « En quelque lieu qu'un gouvernement absolu cesse d'exister en Europe, en quelque lieu que naisse une liberté nouvelle, la France perd un adversaire et gagne un ami. Comprenez-moi bien. Je suis pour la révolution, aussi bien en France qu'en Europe. Je désire que le gouvernement de la révolution demeure aux mains d'hommes modérés. Je ferai ce qui sera en mon pouvoir pour l'y maintenir. Mais si ce gouvernement passait entre les mains d'hommes moins modérés, d'hommes ardents ou même radicaux, je n'abandonnerais pas pour cela ma cause. Je serai toujours du parti de la révolution. »

la gloire de cette chaire célèbre. Il ne devait pas être déçu. Le succès de ces conférences fut complet, bien que le *Monde* ne trouvât pas à propos de les annoncer, et elles mirent d'emblée le père Hyacinthe, non-seulement au rang de son prédécesseur Lacordaire, mais encore de tous ceux qui avaient illustré ce temple avant lui.

Ce fut à ces conférence que l'auteur de ce récit vit pour la première fois le père Hyacinthe. La belle et antique cathédrale débordait d'un auditoire composé de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans Paris, et des centaines de personnes entouraient les portes, ne pouvant pénétrer à l'intérieur, mais espérant saisir au vol une phrase tombée des lèvres du moine éloquent. Le résumé suivant, tracé immédiatement après cette conférence dans le journal de celui qui écrit ces lignes, donnera une idée de l'impression produite sur un étranger et un protestant par cette parole puissante sous l'influence de laquelle la curiosité presque seule l'avait amené :

« *Dimanche.* — J'ai été entendre le père Hyacinthe, carmélite, à Notre-Dame. Payé un franc pour une chaise ; Berryer se trouve juste en face de moi. Grande foule. L'orateur est de taille moyenne, assez fort, la figure ronde, en somme un homme bien proportionné ; il a la faculté d'attiser peu à peu son sujet jusqu'à ce qu'il en tire des flammes d'éloquence. Son geste est extrêmement gracieux, aussi parfait que possible. J'irais l'entendre encore, si je le pouvais. L'archevêque était présent, et, le sermon fini, quitta sa place au pied de la chaire, monta dans celle-ci et y fit une courte allocution avant de prononcer la bénédiction. »

La *France*, journal semi-officiel du gouvernement, et l'un des organes de l'Eglise gallicane à Paris, donna un récit abrégé de cette conférence, et termina ainsi :

« Lorsque le père Hyacinthe fut descendu de la chaire, où nous espérons le voir bientôt reparaître, Mgr l'archevêque de Paris prit sa place, et adressa à l'immense auditoire une allocution admirable par ses nobles pensées et les vues chrétiennes qui y sont exprimées. Il commença par remercier et par féliciter le jeune et brillant orateur qui s'était élevé sitôt au rang des maîtres de la parole, et il appuya les instructions du père Hyacinthe de toute son autorité comme archevêque et de toute sa bonté comme pasteur.

« L'effet produit par ce discours inattendu fut grand, et la foule se dispersa profondément impressionnée. »

Pour bien mesurer l'importance qu'avaient en cette occasion la présence et les paroles de l'archevêque, il est nécessaire de savoir quelque chose des relations existant entre les catholiques gallicans et les catholiques ultramontains.

On se rappelle que, lors des fameuses démonstrations populaires faites en Europe en 1848, le pape témoigna à leur égard toute sa sympathie, et que des réunions furent tenues sur toute l'étendue des Etats-Unis pour saluer cet heureux présage. Cette manifestation fut bientôt suivie d'une réaction violente, et dès lors l'Eglise romaine, d'après les conseils des Jésuites, s'est efforcée par tous les moyens possibles de centraliser son pouvoir entre les mains de son chef nominal. Le premier essai de ce pouvoir effectué sur une grande échelle, fut la proclamation faite en 1854 par le pape, sans l'aide d'aucun concile, de l'Immaculée Conception de la vierge Marie, comme dogme de l'Eglise. Cet acte audacieux scandalisa un grand nombre de catholiques français et allemands, et provoqua plusieurs écrits dont les auteurs s'efforçaient de mettre en doute la validité du nouveau dogme. Les chefs du parti catholique libéral de France furent étonnés de cet acte d'autorité, et plusieurs s'en alarmèrent; mais Rome était pour eux une alliée trop importante dans la lutte qu'ils soutenaient contre le gouvernement impérial pour qu'ils songeassent à contester les progrès d'une puissance, qu'en vue de leurs besoins pressants, ils auraient plutôt été disposés à accroître qu'à diminuer (1). En conséquence, ils acceptèrent tranquillement le nouveau dogme, mais ils n'en devinrent que plus zélés dans leurs efforts pour émanciper l'Eglise et pour la réconcilier avec les tendances civilisatrices du siècle. Ces efforts mêmes tendaient à les rassembler en un parti de plus en plus distinct de celui des ultramontains.

Afin de donner plus de force à leur résistance et de mieux s'organiser, les libéraux tinrent en août 1863, à Malines, un congrès dans lequel ils exprimèrent formellement leurs sentiments particuliers et leurs aspirations.

Ce fut dans ce congrès que le comte de Montalembert prononça deux discours qui se répandirent dans toute la France

(1) Il est injuste, croyons-nous, d'attribuer un but politique à ce qui était une conviction sincère. (*Réd.*)

comme le reflet fidèle de l'esprit qui avait inspiré la réunion. Un paragraphe ou deux de ces discours montreront suffisamment quels étaient le mobile et la portée de ce mouvement :

« ... De toutes les libertés dont j'ai pris jusqu'à présent la défense, la liberté de conscience est à mes yeux la plus précieuse, la plus sacrée, la plus légitime, la plus nécessaire. J'ai aimé, j'ai servi toutes les libertés; mais je m'honore surtout d'avoir été le soldat de celle-là. Encore aujourd'hui, après tant d'années, tant de luttes et tant de défaites, je ne puis en parler qu'avec une émotion inaccoutumée. Oui, il faut aimer et servir toutes les libertés; mais, entre toutes, c'est la liberté religieuse qui mérite le respect le plus tendre, qui exige le dévouement le plus absolu...

« Il me faut, d'ailleurs, l'avouer, ce dévouement enthousiaste qui m'anime pour la liberté religieuse n'est pas général chez les catholiques. Ils la veulent bien pour eux, et à cela ils n'ont pas grand mérite. En général, tout homme veut toute espèce de liberté pour lui-même. Mais la liberté religieuse en soi, la liberté de la conscience d'autrui, la liberté du culte que l'on renie et que l'on repousse, voilà ce qui inquiète, ce qui effarouche beaucoup d'entre nous...

« Je suis donc pour la liberté de conscience, dans l'intérêt du catholicisme, sans arrière-pensée comme sans hésitation. J'en accepte franchement toutes les conséquences, toutes celles que la morale publique ne réprouve point et que l'équité commande. Ceci me conduit à une question délicate, mais essentielle. Je l'aborderai sans détour, parce que, dans toutes les discussions de cette nature, j'ai toujours reconnu la nécessité d'aller au-devant de cette inquiétude trop naturelle et souvent très sincère chez les adversaires de la liberté des catholiques. Peut-on aujourd'hui demander la liberté pour la vérité, c'est-à-dire pour soi (car chacun, s'il est de bonne foi, se croit dans le vrai), et la refuser à l'erreur, c'est-à-dire à ceux qui ne pensent pas comme nous?

« Je réponds nettement : Non. Ici, je le sens bien, *incedo per ignes*. Aussi, je me hâte d'ajouter encore une fois que je n'ai d'autre prétention que celle d'exprimer une opinion individuelle : je m'incline devant tous les textes, tous les canons qu'on voudra me citer. Je n'en contesterai ni n'en discuterai aucun. Mais je ne puis refouler aujourd'hui la conviction qui règne dans ma conscience et dans mon cœur. Je ne puis pas ne pas l'exprimer, après avoir lu, depuis douze ans, ces essais de réhabilitation d'hommes et de choses que, personne, dans ma jeunesse, personne, parmi les catholiques, ne songeait à défendre. Je le déclare donc, j'éprouve une invincible horreur pour tous les supplices et toutes les violences faites à l'humanité, sous prétexte de servir la religion. Les bûchers, allumés par une main catholique, me font autant d'horreur que les échafauds où les protestants ont immolé tant de martyrs. (*Mouvement et applaudissements.*) Le bâillon enfoncé dans la bouche de quiconque parle avec un cœur pur pour prêcher sa foi, je le sens entre mes propres lèvres, et j'en frémis de douleur. (*Nouveau mouvement.*)...

« L'inquisiteur espagnol disant à l'hérétique : *La vérité ou la mort*, m'est aussi odieux que le terroriste français disant à mon grand-père : *La liberté, la fraternité ou la mort.* (*Acclamations.*) La conscience humaine a le droit d'exiger qu'on ne lui pose plus jamais ces hideuses alternatives. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ces paroles avaient à peine eu le temps d'atteindre Rome, lorsque l'Europe entière retentit de la fameuse encyclique et du *Syllabus* de 1864, qui constituaient une protestation formelle du pape contre tout ce qui avait pu être accompli, depuis des siècles, en faveur du progrès social et politique de l'humanité.

Le paragraphe suivant, extrait de l'encyclique, ne laisse aucun doute sur le but que l'on s'y était proposé, à savoir de condamner formellement le congrès de Malines, en même temps que l'on y répondait :

« Vous n'ignorez pas, vénérables frères, que de nos jours il ne manque point d'hommes qui, appliquant à la société civile le principe impie et absurde du naturalisme, comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection des progrès politiques « et sociaux exige que la société humaine soit instituée et gou- « vernée sans que l'on prenne plus de souci de la religion que « si elle n'existait pas, ou du moins qu'il soit établi de distinc- « tion entre l'erreur et la vérité. » De plus, contrairement aux doctrines de l'Ecriture, de l'Eglise et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur gouvernement est ce- « lui qui ne voit point de motif à réprimer, par des châtiments « légaux, les violations de la foi catholique, sauf au cas où cela « serait nécessaire pour maintenir l'ordre social. » Partant de cette idée, absolument fausse, d'un gouvernement purement social, ils n'hésitent pas à proclamer l'opinion suivante, fatale à l'Eglise catholique et à la sûreté des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, a caractérisée « d'é- « tat de délire, » à savoir « que la liberté de conscience et la li- « berté des cultes sont le droit propre de tout individu, qu'elles « devraient être proclamées par la loi et protégées dans tout « Etat bien constitué ; et que les citoyens ont droit à la liberté la « plus complète, sans aucune restriction venant d'une autorité « civile ou ecclésiastique, lorsqu'ils expriment leurs opinions, « quelles qu'elles puissent être, soit par la presse, soit de toutes « les autres manières. » Or, en soutenant ces thèses barbares, leurs

auteurs ne pensent ni ne considèrent qu'ils prêchent la liberté de la perdition, et que, s'il était permis aux opinions des hommes de discuter toute chose, il ne manquerait pas de gens qui oseraient résister à la vérité, et qui placeraient leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité pernicieuse que la foi et la sagesse chrétienne devraient éviter avec soin, suivant le précepte de Notre Seigneur. »

La lettre encyclique était accompagnée d'un *Syllabus*, ou liste des erreurs populaires sur lesquelles le pape désirait particulièrement mettre le sceau de sa condamnation. Nous allons transcrire quelques-unes de ces erreurs proscrites; cela suffira, car elles donneront la mesure de tout le reste, de même qu'au moyen d'un télescope tous les objets peuvent être vus dans un même rayon, en changeant simplement la direction de l'instrument :

« Tout homme est libre d'embrasser et de professer la religion que, d'après les lumières de sa propre raison, il regardera comme étant la vérité. »

(Le lecteur voudra bien ne pas oublier que les propositions que nous citons ici sont condamnées et non approuvées, par le *Syllabus*.)

« L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force. L'Eglise devrait être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise.

« Dans notre temps, il n'est pas nécessaire que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de toute autre forme de culte.

« Dans quelques pays catholiques, la loi a sagement décrété que les étrangers qui viendraient s'y établir jouiraient de l'exercice public de leur religion.

« Il est faux de dire que la liberté des religions de toutes sortes propage la lèpre de l'indifférence.

« Le pontife romain peut et devrait se mettre en harmonie avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne. »

L'apparition de cette proclamation extraordinaire, venant de Rome, fut naturellement saluée avec une joie enthousiaste par les jésuites et les ultramontains. « C'était leur heure et la puissance des ténèbres. » Le pape était venu au secours de leurs doctrines favorites avec l'arme consacrée de son infaillibilité, et les défenseurs de l'obéissance passive et de l'inquisition eurent la gloire d'avoir pressenti avec une rare exactitude la politique de l'Eglise.

Ce fut au point le plus ardent de cette dispute entre les ca-

tholiques libéraux de France et les ultramontains, que le père Hyacinthe prit la défense de la révolution de 1789, et qu'il fut invité à prêcher les conférences de l'Avent à Notre-Dame.

Nous avons déjà parlé des efforts tentés à cette époque pour faire soumettre son enseignement à la censure romaine. Afin de désarmer ses adversaires, ou tout au moins de neutraliser leur influence, le père Hyacinthe fut mandé à Rome (en 1865) sous prétexte d'assister aux fêtes de la béatification d'une religieuse carmélite du nom de Marie des Anges. Il fut présenté alors pour la première fois au pape, qui le reçut avec une grande bonté, et loin de le réprimander ou même de lui faire des questions, le traita avec une considération particulière.

Pendant ce temps, la guerre continuait, plus ou moins modifiée, d'une part, par les exigences variées de la papauté, de l'autre, par les résistances des catholiques libéraux. Ceci dura jusqu'en 1868, époque à laquelle le père Hyacinthe fut de nouveau appelé à Rome, soi-disant pour prêcher les conférences du carême dans l'église de Saint-Louis de France, mais en vérité pour contre-balancer par sa présence, s'il était possible, les calomnies que les ultramontains continuaient à répandre assidûment contre lui. Le sujet de ces conférences fut « l'Eglise ; » il le traita dans un esprit aussi clair que libéral, et avec une modération plein de respect envers les distinctions purement confessionnelles. Dans ces discours, le père Hyacinthe essayait de tracer le plan d'une Eglise universelle qui rassemblât les enfants de Dieu d'entre toutes les communions chrétiennes, et il condamnait d'une façon toute spéciale le pharisaïsme, qui, du temps de notre Seigneur, cherchait sans cesse à le trouver en faute et à tordre le sens de ses paroles, et qui, aujourd'hui encore, agit de même à l'égard de ses disciples. Son succès fut prodigieux et presque sans précédent. Pendant ce séjour à Rome, il fut encore reçu de la manière la plus bienveillante par le pape, dont l'amabilité se résuma dans un jeu de mots des plus gracieux sur le nom de son visiteur ; il le nomma « *Hyacinthe, fleur brillante et pierre précieuse.* »

Le père Hyacinthe quitta de nouveau Rome, triomphant, il est vrai, de ses ennemis, mais avec des impressions pénibles et profondes sur la cité sainte et sur son gouvernement. De même que Luther, au retour de sa visite à Rome, il croyait s'éveiller d'un songe douloureux. Les dignitaires réunis dans cette ville

sainte pour y rendre les oracles de Dieu ne s'étaient point montrés à lui exempts des infirmités humaines, tels que son éducation les lui avait représentés. Là où il avait cherché la sagesse, il n'avait trop souvent rencontré que l'ignorance, et là où il s'était attendu à trouver la charité et l'amour fraternel, l'intolérance l'avait repoussé; il avait enfin dû reconnaître la duplicité, l'égoïsme et l'esprit du monde, là même où tout fidèle avait le droit de s'attendre à ne voir que la candeur, le dévouement à l'Eglise, l'amour de Dieu et de l'humanité. Malgré tout son succès, il quittait donc Rome l'esprit plus troublé que lorsque incertain encore de la réception qui l'y attendait, il s'était mis en route pour la ville éternelle.

Invité de nouveau, en décembre 1868, à prêcher des conférences à Notre-Dame, il y prit le même sujet de l'*Eglise* déjà traité dans ses conférences de Rome, et se plaça au même point de vue. Sa définition de ce qu'il regardait comme l'idée vraie d'une Eglise chrétienne universelle contrastait si entièrement avec l'Eglise de l'encyclique et du *Syllabus* de 1864, qu'elle augmenta sensiblement l'irritation des ultramontains; mais cette irritation fut portée à son comble par le discours final sur le pharisaïsme, dont le but ne pouvait être déguisé. L'archevêque de Paris était encore présent à cette conférence, et quand elle fut terminée, il rendit un témoignage public à l'orateur.

L'extrait suivant d'une lettre que le cardinal de Bernis, alors ambassadeur de France à Rome, adressait au ministre des affaires étrangères, en 1779, montrera que le pharisaïsme, aux yeux des catholiques français, est le vice chronique des ultramontains, et que la flétrissure que lui infligeait le père Hyacinthe semblait exprimer des sentiments traditionnels. Cette remarque est utile pour comprendre l'amertume causée par ce discours:

« On pense à Rome, écrit le cardinal, que les cours catholiques ne font que leur devoir en favorisant la cour de Rome, et qu'elles manquent à ce devoir lorsqu'elles n'accomplissent pas aveuglément tout ce qu'elle prétend avoir le droit de décider. L'habitude de voir ces choses ne m'empêche pas d'en être souvent révolté; je n'ai pas à me reprocher de ne point avoir attaqué ce sujet dans plus d'une occasion; mais *le mal est incurable;* c'est pourquoi je me contente de m'accommoder, autant que possible, à la vie d'un pays où le *pharisaïsme,* si je puis me permettre ce terme, domine toute autre chose. »

En descendant, pour ainsi dire, de la chaire de Notre-Dame le jour dont nous parlons, le père Hyacinthe reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Rome, afin d'y expliquer une lettre qui avait paru récemment, avec sa signature, dans une revue italienne, et qui, disait-on, avait rempli le cœur du saint-père d'un degré d'indignation que l'on suppose généralement devoir être inconnu aux esprits célestes. Et quelle offense, quel crime avait donc été commis pour avoir provoqué de la part du pape, contre l'orateur le plus populaire de l'Eglise, une démarche aussi humiliante pour lui, et cela au moment même où les voûtes immenses de Notre-Dame retentissaient encore de son incomparable éloquence? Nous allons l'expliquer aussi brièvement que possible.

Dans l'une des réunions populaires de Paris, le père Hyacinthe avait été accusé par un orateur d'avoir invoqué l'aide de la mitraille contre les athées et les libres penseurs. Quoique rien ne fût plus éloigné des idées et du caractère du prédicateur, il crut qu'il était de son devoir de répondre à cette accusation, et il le fit dans une lettre qui fut lue à la réunion suivante du même club. Voici, entre autres choses, ce qu'il y disait :

« Je ne pensais pas qu'il fût nécessaire de séparer ma cause de celle de certains catholiques qui, sans en appeler à la mitraille, regrettent cependant l'inquisition et les dragonnades. Ils ont pris soin eux-mêmes de se séparer de moi par les attaques dont j'ai été l'objet de leur part depuis le commencement de mon ministère, et qui s'adressaient, je le reconnais, aux convictions les plus inébranlables de ma raison et de ma conscience. »

Cette lettre du père Hyacinthe fut discutée avec amertume par la presse ultramontaine, et provoqua une réprimande du général de son ordre (1). Elle fut suivie de près d'une seconde lettre particulière adressée à l'éditeur de la *Rivista universale* de Gênes, et accompagnant un discours religieux destiné aux colonnes de la revue. La *Rivista universale* est une revue catholique libérale paraissant, si nous ne nous trompons, tous les mois, et qui appartient, en fait de doctrine, au même ordre que le *Correspondant* de Paris. Elle est éditée par un ami personnel

(1) Le général fait allusion à cet écrit dans sa lettre du 26 septembre, dans laquelle il menace le père Hyacinthe de l'excommunication, au cas où il ne rentrerait pas dans son couvent sous un délai de dix jours.

du père Hyacinthe, le marquis Salvago, membre de la chambre des députés, et il compte parmi ses collaborateurs des hommes tels que César Cantu l'historien, Audisio, savant professeur à Rome, et d'autres catholiques également célèbres et peu suspects. Le marquis demanda et obtint la permission de publier la lettre particulière en même temps que le discours; or, cette lettre avait été écrite au moment même où éclatait la révolution d'Espagne. et où la presse ultramontaine excitait les fidèles à s'allier pour la délivrance de l'Eglise, menacée dans la personne sacrée de la très-catholique reine Isabelle. Le père Hyacinthe y avait mis cette phrase :

« La vieille organisation politique du catholicisme, en Europe, s'écroule de tous côtés dans le sang, ou, ce qui est pire, dans la boue, et c'est à ces débris impuissants et honteux que l'on voudrait rattacher l'avenir de l'Eglise ! »

De malveillants esprits persuadèrent au pape que ceci était une allusion à la décadence de son pouvoir temporel, et Mgr Nardi, auditeur de Rote, dans une communication à l'*Osservatore cattolico* de Milan, donnait à cette lettre la même interprétation (1).

Sans hésiter, et sans vérifier seulement la justesse de ces allégations, le pape les accepta. « Il dit que nous sommes tombés dans la fange ! (*nella fanga*), » s'écria Sa Sainteté en s'adressant à l'un des membres de sa cour. Et, profondément irrité, il envoya aussitôt des ordres, qui, transmis par son gouvernement, devaient intimer au père Hyacinthe d'expliquer la lettre dans le prochain numéro de la *Rivista*. « L'âme du saint-père, lui écrivait-on de Rome, est remplie d'amertume. »

Le père Hyacinthe n'eut aucune peine à se disculper de ce qui avait si fort troublé la quiétude du souverain pontife, et il démontra, dans une courte communication à la *Rivista*, que son écrit précédent ne concernait en rien le pouvoir temporel de la papauté. Mais tout en se lavant de cette accusation gratuite, il saisit cette occasion pour rappeler au pape qu'il n'était pas infaillible, et cela d'une manière propre à porter à Sa Sainteté un coup bien autrement sérieux que celui qu'avait produit l'attaque imaginaire contre son autorité temporelle. Il dit que l'Autriche concordataire était tombée dans le sang à Sadowa, que l'Espagne intolérante

(1) « Rien, disait Mgr Nardi, n'est plus éloigné des paroles du père Hyacinthe mais rien n'est plus près de sa pensée. » (*Osservatore cattolico.*)

et absolutiste s'était abîmée dans la fange avec le gouvernement d'Isabelle II, et que rattacher les intérêts de l'Eglise à l'un ou à l'autre de ces régimes expirants, c'était les rattacher à des ruines croulantes et déshonorées. Puis, se rappelant l'esprit libéral et réformateur des premières années de Pie IX, il cita ce passage frappant d'une lettre que le pape lui-même adressait, en 1848, à l'empereur d'Autriche, afin de le persuader de céder aux aspirations des Italiens vers l'unité nationale :

« Que la nation germanique ne prenne pas en mauvaise part l'invitation que nous lui adressons pour l'engager à laisser de côté toute haine, et à changer en des relations utiles, telles que doivent être celles d'un voisinage amical, une domination qui, reposant sur l'épée seule, ne saurait être ni noble ni prospère.

« Nous avons la confiance que cette nation, fière à juste titre de sa nationalité, ne compromettra pas son honneur dans des tentatives hostiles contre le peuple italien, mais que, bien au contraire, elle se sentira tenue à la reconnaître comme une nation sœur, puisque toutes deux sont des filles bien chères à notre affection, et que chacune d'elles se contentera de vivre dans ses frontières naturelles, sous la foi de traités honorables, et avec la bénédiction du Seigneur. »

Cette lettre avait le tort impardonnable de faire reparaître une époque et des actes que le saint-père désirait absolument oublier. Elle l'irrita donc au delà de toute mesure. Et l'on dit que, lorsque, peu de temps après la publication de cet écrit, le général des carmes à Rome demanda la bénédiction pontificale pour son ordre, le pape lui répondit : « Oui, pour votre ordre tout entier, excepté pour le père Hyacinthe. » Ce fut dans cet esprit que fut conçue la lettre qui sommait celui-ci de se rendre à Rome, en janvier 1869.

Le père Hyacinthe ne jugea pas à propos de se rendre immédiatement à cet appel. Il donna comme raisons de ce délai la fatigue causée par les conférences qu'il venait d'achever, ajoutant que sa santé avait souffert de la rigueur et des privations de la vie monastique (1), puis qu'il avait certains engagements à remplir en France, que la saison n'était pas favorable pour voyager, etc. L'un ou l'autre de ces motifs lui servit d'excuse pour ne

(1) Pendant les dix années de son séjour au couvent, le père Hyacinthe n'a point mangé de viande, sauf lorsqu'il avait à remplir des devoirs à l'extérieur ; il avait alors le privilége de vivre comme tout le monde.

pas se rendre à Rome, bien qu'il fût pressé de le faire par des ordres répétés, et même menacé, s'il tardait davantage, d'être expulsé de son ordre et de recevoir la défense de prêcher et de dire la messe. En dehors des raisons qu'il alléguait ainsi, il n'est pas difficile d'imaginer qu'il en existait d'autres qui agissaient en ce moment sur son esprit. Il lui répugnait, sans aucun doute, de révéler au public, ainsi qu'il l'aurait fait par une prompte obéissance, toute l'étendue de l'affront que contenait pour lui la sommation du pape. L'effet en aurait été, de toute manière, aussi préjudiciable pour l'Eglise que pour lui-même.

Enfin, le père Hyacinthe se mit en route. Il passa par Florence, où il vit quelques-uns des députés italiens, entre autres M. Massari, l'ami et l'éditeur posthume de Gioberti. Il y assista aussi à la séance de la chambre (toujours, naturellement, dans son habit monacal), lors de l'installation du nouveau ministère Menabrea. Un moine carmélite fraternisant à Florence avec les Italiens libéraux, constituait un fait qui ne pouvait échapper ni à l'attention générale ni à la malveillance. Aussi le père Hyacinthe fut-il jugé pour cela avec une rare sévérité par l'*Unita cattolica* et par d'autres organes ultramontains. Il arriva à Rome au moment de la fête de la Pentecôte, et le même jour que lui, y arrivèrent aussi les papiers annonçant et dénonçant sa visite à la chambre italienne des députés. Bien que sentant que son passage à Florence n'était pas fait pour accroître la cordialité de l'accueil qui l'attendait au Vatican, il ne perdit pas de temps pour demander une audience, et celle-ci lui fut accordée sans délai, ce qui pour quelqu'un qui se trouvait comme lui, sous le coup d'une disgrâce, n'était pas ordinaire. Ce fut là sa première surprise. En se présentant devant le pape, sa physionomie portait une expression respectueuse mais triste, ainsi qu'il convenait à un homme qui avait été traité injustement et qui avait conscience de la droiture de ses intentions et de ses actes. Le pape lui tendit la main. De même que l'apôtre, refusant de profiter des portes ouvertes pour s'échapper de la prison dans laquelle il avait été injustement jeté, le père Hyacinthe ne prit pas la main qui lui était tendue, et, s'agenouillant, il baisa le pied du pape, d'après la coutume usitée par tout fidèle. Il se releva alors, et les mains croisées sous son scapulaire, il demeura silencieux. Après un moment d'attente de part et d'autre, le pape lui demanda enfin pourquoi il était venu à Rome. Le père Hyacinthe ne fit aucune

réponse, sachant bien que celui qui le questionnait ainsi n'avait pas plus besoin que lui de cette information. Le pape reprit alors :

— J'ai dit à votre général que je désirais vous parler, mais vous étiez occupé et n'avez pu venir.

Le père Hyacinthe. Très-Saint-Père, je n'étais pas seulement occupé, mais souffrant.

Le pape. Vous avez écrit des choses qui manquent de prudence et de bon sens, mais j'ai oublié dans ce moment ce qu'elles étaient.

Le père Hyacinthe. Très-Saint-Père, il est très-possible que j'aie écrit des choses manquant de prudence et de bon sens, mais, si je l'ai fait, cela a été sans intention.

Le pape. C'était dans un journal italien ; l'un de ces journaux qui s'efforcent de réconcilier Jésus-Christ avec Bélial.

Le père Hyacinthe. Je n'ai jamais écrit que pour une seule revue italienne, *la Rivista universale*, mais il est de mon devoir de dire à Votre Sainteté, au sujet de ma lettre à ce journal, que mes ennemis m'ont attribué non-seulement le contraire de mes pensées, mais le contraire de mon langage. Mgr Nardi m'a calomnié !

Ces derniers mots furent répétés en italien et renforcés par un accent plein d'une fermeté respectueuse. Le pape reprit avec affabilité :

— Pourquoi alors ne vous êtes-vous pas justifié dans la même revue ?

Le père Hyacinthe. Je l'ai fait.

Le pape. Ah ! oui, mais vous avez reproduit une lettre du pape à l'empereur d'Autriche. Ceci était hors de saison.

Le père Hyacinthe. Très-Saint-Père, je croyais en cela honorer Votre Sainteté. On affirme souvent que le pape est l'ennemi de l'Italie ; j'ai désiré montrer par ses propres paroles que, s'il condamne les fautes, il aime la nation.

Sa Sainteté ne fut pas insensible au compliment que contenait cette réponse, et parut complétement satisfaite de l'explication du père Hyacinthe ; elle le retint en conversation pendant une demi-heure entière, et cela avec un degré de bonté et de familiarité que le père Hyacinthe ne lui avait encore trouvé dans aucune de ses précédentes entrevues. Ils parlèrent de la situation religieuse et politique, du prochain concile, du pouvoir

temporel, et particulièrement de l'empereur et de l'archevêque de Paris, qui tous deux, chacun à sa manière, n'ont pas peu contribué à inquiéter l'esprit du saint-père.

Le pape donna au père Hyacinthe, dans les termes les plus généraux, quelques conseils de prudence, particulièrement en ce qui regardait la gravité de la situation de l'Eglise, mais il ne prononça pas une syllabe de réprobation sur ses discours ou sur sa conduite. Il ne lui demanda de rétracter aucune des paroles qu'il eût prononcées, ni aucun des actes qu'il eût faits, et il ne lui imposa absolument aucune défense.

En parlant du pouvoir temporel, Sa Sainteté observa qu'elle n'insistait sur ce sujet que comme sur un principe de justice, et elle ajouta que « l'ambition n'était pas le mobile des papes. » Le père Hyacinthe profita de cette remarque pour ramener à ses propres affaires la conversation devenue trop générale :

— Si le Saint-Père veut bien excuser une comparaison éloignée entre nous, dit-il, je puis affirmer aussi que l'ambition n'est pas le mobile qui m'inspire. Je ne me suis fait prêtre et moine que pour servir Dieu et son Eglise et pour sauver les âmes. On essaye maintenant de détruire le bien que je puis faire en remplissant de calomnies les oreilles de Votre Sainteté et celles des catholiques de France. J'ai beaucoup d'ennemis, Très-Saint-Père, et en particulier les amis de M. Veuillot et les adversaires de l'archevêque de Paris.

A ceci le pape fit cette réponse étrange :

— Si l'archevêque de Paris trouve sa position si délicate et pense qu'il soit nécessaire de montrer tant de prudence dans ses relations avec le gouvernement, que ne prenez-vous conseil de quelque autre évêque de France?

Le père Hyacinthe ne répondit rien ; il n'y avait qu'une chose à répliquer, mais elle était inutile et il se fût montré irrespectueux en la disant : « Pourquoi alors l'avez-vous nommé archevêque de Paris ? »

Là-dessus le pape bénit le père Hyacinthe avec beaucoup d'affection et lui dit :

— Je vous bénis, cher Hyacinthe, dans l'espoir que vous ne direz jamais ce que l'on vous accuse d'avoir dit et ce que vous affirmez n'avoir point prononcé.

Ainsi se termina la troisième et dernière visite du père Hyacinthe à la grande métropole catholique. Il s'y était rendu

chaque fois sous le coup d'une accusation, et chaque fois il en était reparti sans un mot de condamnation sur son passé ou de direction pour son avenir. La cordialité et la considération que lui témoigna la cour de Rome aussitôt que fut connue la nature de l'accueil que lui avait fait le pape, compensait la froideur et la réserve avec lesquelles il avait été reçu à son arrivée. On le félicita de la grande victoire qu'il avait remportée et on lui augura des succès plus grands encore. Cependant il ne s'attarda pas à jouir de son triomphe, car pour lui, ce n'en était pas un. Il ne voyait là qu'un outrage écarté. Il avait été mandé à Rome dans des termes que la plus grande offense de sa part aurait seule pu justifier et par lesquels sa position dans l'Eglise et son attitude vis-à-vis du monde étaient gravement compromises ; il y était venu courbé sous le poids du blâme de ses frères, et, confiant dans son innocence, il s'était attendu à un sérieux examen des calomnies aussi graves que fausses que l'on avait accumulées contre lui. Pour cela, c'était au pape qu'il regardait, et voici que le pape avait ou prétendait avoir oublié ce dont il s'agissait ; voici qu'il acceptait sans hésiter, sur la lettre offensante, une explication qu'un simple coup d'œil aurait rendu superflue, ne prononçant pas un mot de réprimande, ne demandant au père Hyacinthe la rétractation d'aucune des choses qu'il avait écrites ou prononcées, et ne lui prescrivant enfin aucune restriction pour sa conduite à venir, mais terminant par un effort étrangement déguisé pour semer la dissension entre lui et son archevêque !...

Le père Hyacinthe reprit le chemin de son couvent, se rendant probablement à peine compte à lui-même du changement que cette troisième visite à Rome avait opéré chez lui. Mais il est impossible qu'il n'eût pas reconnu combien son Eglise était gouvernée avec peu de sagesse, et il se demandait, croyons-nous, si telle était bien l'espèce d'hommes dont un concile universel devait proclamer l'infaillibilité. Etaient-ils ceux aussi dont le pouvoir temporel et la souveraineté politique étaient indispensables à l'indépendance de l'Eglise et à la protection de la sainte religion catholique?

Peu de jours après le retour du père Hyacinthe à Paris, M. Veuillot prétendit donner, dans l'*Univers*, un compte rendu de ce qui s'était passé entre lui et le pape, présentant naturellement les choses à un point de vue qui n'était rien moins

qu'avantageux au père Hyacinthe. Son article provoqua de la part de celui-ci la réponse suivante, qui porte la date du 8 juin dernier :

« Monsieur,

« Trop fidèle aux procédés d'une certaine presse soi-disant catholique, vous vous efforcez de deviner ce qui s'est passé entre le saint-père et moi, et vous en parlez en vous plaçant sur un terrain où la délicatesse et le respect, tels du moins que je les conçois, ne me permettent pas de vous suivre.

« Il est très-vrai que, par suite des attaques d'un parti religieux que je m'honore d'avoir pour adversaire, j'ai été appelé à Rome par le saint-père ; mais il n'est pas moins vrai que j'en ai été accueilli avec une bonté toute paternelle et que je n'ai pas eu à rétracter un seul mot de ce que j'ai pu dire ou écrire.

« Cette réponse une fois faite, et quelles que soient désormais les insinuations dont mes paroles publiques ou mes actes privés pourront être l'objet de votre part, vous me permettrez, Monsieur, de demeurer dans un silence qui est autant selon mes goûts que selon ma dignité.

« Recevez, Monsieur, l'assurance des sentiments que je vous dois dans la charité de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Quelques jours après la publication de ces lignes à Paris, la note suivante parut sous la forme d'une communication dans l'*Osservatore romano*, feuille semi-officielle publiée à Rome. Disons d'abord que le couvent duquel le père Hyacinthe était supérieur est situé à Passy, autrefois faubourg de Paris, mais qui maintenant en fait partie.

« De Passy, lieu voisin de Paris et renommé pour ses maisons de santé, dans lesquelles les maladies mentales sont traitées avec succès, un religieux français, carme déchaussé, écrit à un journal catholique, à la date du 8 juin, une lettre, dont le contenu n'est pas entièrement conforme à la vérité. »

Ce paragraphe injurieux fut attribué au souverain pontife lui-même, à la fois dans les bureaux de l'*Univers* et à la nonciature à Paris, et il devint le sujet d'un article triomphant dans la presse ultramontaine. L'auteur ne craignit pas d'appliquer à cette phrase les paroles de saint Augustin : « *Roma locuta est, causa finita est.* » Rome a parlé, tout est dit.

Le 10 juin, le père Hyacinthe fut invité à parler à la Société de la Paix à Paris, et, dans le discours qu'il y prononça se trouvèrent deux phrases conçues dans cet esprit d'intelligente et large charité chrétienne qui avait, si souvent déjà, excité

ouvertement ou en secret le blâme des Jésuites et du parti ultramontain.

« C'est donc l'Evangile que je viens apporter, pour ma part, dans l'œuvre de *la paix ;* non pas cet Evangile qu'ont rêvé les sectaires de tous les temps, étroit comme leur esprit et comme leur cœur, mais mon Evangile, à moi, celui que j'ai reçu de l'Eglise et de Jésus-Christ, l'Evangile qui domine tout et n'exclut rien... (*Mouvement*), qui redit et accomplit la parole du Maître : « Celui qui n'est pas contre vous est pour « vous, » et qui, au lieu de repousser la main qu'on lui tend, va lui-même au-devant de toutes les idées justes et de toutes les âmes honnêtes (*Marques d'approbation*).

Plus loin, le père Hyacinthe faisait la concession qui lui attira la censure formelle de son général, et qui, par conséquent, peut être considérée comme la cause préliminaire de son départ du couvent. Il disait :

« Pour vaincre la guerre, pour lui dire ce que le Seigneur a dit à la mort : O mort, je serai ta mort, *ero mors tua, o mors,* il faut faire une guerre d'extermination au péché : au péché de la société comme à celui de l'individu, au péché des peuples comme à celui des rois. Il faut lire et expliquer au monde, qui ne les connaît pas encore, ces deux grands livres de la morale privée et de la morale publique : le livre de la Synagogue écrit par Moïse avec les feux du Sinaï, et transmis par les prophètes à l'Eglise chrétienne, et puis notre livre à nous, le livre de la grâce, qui explique et complète le livre de la loi, l'Evangile du Fils de Dieu. Le Décalogue de Moïse et l'Evangile de Jésus-Christ ! Le Décalogue qui dit justice en montrant dans les hauteurs de la justice le fruit de la charité; l'Evangile qui dit charité en montrant dans les racines de la charité la séve de la justice. Voilà ce qu'il faut affirmer par la parole et par l'exemple, voilà ce qu'il faut glorifier devant les peuples et les rois ! (*Applaudissements prolongés.*)

« Je vous remercie de ces applaudissements, parce qu'ils sortent de vos âmes et parce qu'ils s'adressent aux deux livres de Dieu ! Je les accepte au nom de ces deux livres. Je les accepte aussi au nom des hommes sincères qui se groupent autour d'eux, en Europe et en Amérique. Car c'est un fait éclatant qu'il n'y a de place au soleil du monde civilisé que pour ces trois sociétés religieuses : le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Ces paroles furent le coup de grâce de la patience ultramontaine. La phrase concernant les trois religions, chaleureusement applaudie, fut immédiatement falsifiée par l'*Univers*, et devint le prétexte d'attaques violentes et répétées. On représenta le prédicateur comme ayant dit qu'il y avait trois religions égale-

ment acceptables aux yeux de Dieu, ou du moins trois religions également dignes d'être enseignées aux hommes, tandis qu'il avait simplement proclamé ce fait, si honorable pour la Bible, que les trois sociétés religieuses qui reconnaissent l'autorité des Livres saints, celles des juifs, des catholiques et des protestants, sont les seules sur lesquelles brille le soleil de la civilisation. Ce discours produisit à Rome une impression profonde, et amena promptement de la part du général des Carmes la lettre suivante, datée du 22 juillet 1869, et qui non-seulement condamnait la tendance du père Hyacinthe dans son enseignement passé, mais lui interdisait absolument de se mêler à aucune des questions agitées parmi les catholiques :

« Rome, le 22 juillet 1869.

« *Mon révérend père Hyacinthe, définiteur,*

« J'ai reçu votre lettre du 9 juillet courant, et, peu de temps après, le discours que vous avez prononcé à la *Ligue de la paix*. Je n'ai pas trouvé heureusement dans ce discours la phrase hétérodoxe qu'on vous attribuait. Il faut avouer cependant qu'il y a des propositions vagues qui se prêtent d'elles-mêmes à des interprétations fâcheuses, et qu'un tel discours ne va pas trop bien à un religieux. L'habit du Carmel n'était pas là non plus, certainement, à sa place.

« Mon révérend père et cher ami, vous savez combien a été grand l'intérêt que je vous ai toujours porté. Dès le commencement de vos prédications à Notre-Dame de Paris, je vous ai vivement exhorté à ne pas vous mêler des questions agitées parmi les catholiques, et sur lesquelles tous n'étaient pas d'accord ; car du moment où vous vous attachiez ostensiblement aux uns, votre ministère devenait plus ou moins infructueux pour les autres.

« Or, il est patent que vous n'avez tenu aucun compte des avis de votre père et de votre supérieur ; car vous écriviez l'année dernière une lettre à un club de Paris, dans laquelle vous laissiez voir franchement votre opinion là-dessus, en faveur d'un parti pas trop sage et en opposition avec les sentiments du saint-père, de l'épiscopat et du clergé en général. J'en fus alarmé, et avec moi le clergé français.

« Je vous écrivis immédiatement pour vous faire voir la fausse voie dans laquelle vous veniez d'entrer, afin de vous arrêter. Mais ce fut en vain ; car quelques mois après, vous autorisiez de vous-même une revue périodique de Gênes à publier une autre lettre qui vous a valu à vous et à moi tant d'ennuis !

« Enfin, durant votre dernier séjour à Rome, je vous ai fait de sérieuses observations, même des reproches un peu forts, sur la fausse position où vous vous étiez placé par votre imprudence, et, à peine arrivé à Paris, vous avez fait publier, de votre propre autorité, une lettre qui a déplu à tous, même à vos amis.

« Dernièrement, votre présence et votre discours à la *Ligue de la paix* ont fait naître un grand scandale dans toute l'Europe catholique, comme cela est arrivé, il y a environ six ans, à l'occasion de votre discours dans une réunion à Paris. Vous avez dû donner sans doute quelque prétexte à de semblables récriminations, par quelques phrases obscures, hardies et nullement prudentes.

« J'ai fait, jusqu'à présent, tout ce que j'ai pu pour vous défendre et pour vous sauver. Aujourd'hui, il faut que je pense aussi aux intérêts et à l'honneur de notre saint ordre, que vous compromettez à votre insu.

« Vous m'écriviez de Paris, le 10 novembre 1868 : « J'évite de mêler à « ces sortes de choses le couvent de Paris et l'ordre du Carmel. » Laissez-moi vous dire, mon cher père, que c'est là une illusion. Vous êtes religieux et lié par des vœux solennels à vos supérieurs. Nous avons à répondre de vous devant Dieu et devant les hommes, et, par conséquent, à prendre des mesures à votre égard comme à l'égard des autres religieux, quand votre manière d'agir peut porter préjudice à votre âme et à notre saint ordre.

« Déjà en France, en Belgique, ici même, des évêques, le clergé et les fidèles blâment les supérieurs de notre ordre de ce qu'ils ne prennent point certaines mesures à votre égard, et de là, ils concluent que, dans notre congrégation, il n'y a pas d'autorité, ou que l'autorité partage vos opinions et votre manière de faire.

« Je ne me repens pas certainement de la conduite que j'ai observée jusqu'à présent à votre égard ; mais les choses en sont arrivées à un tel point que je compromettrais ma conscience et l'ordre entier, si je ne prenais pas là-dessus des mesures plus efficaces que par le passé.

« Considérez donc, cher et révérend père, que vous êtes religieux, que vous avez fait des vœux solennels, et que, par celui d'obéissance, vous êtes lié à vos supérieurs réguliers par un lien autrement fort que celui qui attache le simple prêtre à son évêque. Je ne peux donc plus tolérer que vous continuiez à compromettre l'ordre entier par vos discours ou par vos écrits, comme je ne peux plus tolérer non plus que notre saint habit comparaisse dans des réunions qui ne seraient pas en harmonie avec notre profession de carmes déchaussés.

« Donc, dans l'intérêt de votre âme et de notre saint ordre, je vous ordonne formellement, par la présente, de ne plus faire imprimer soit lettre, soit discours, de ne plus prendre la parole en dehors des églises, de ne plus vous présenter aux chambres, et de ne plus intervenir à la *Ligue de la paix*, comme à toute autre réunion qui n'aurait pas un but exclusivement catholique et religieux. J'espère que vous obéirez avec docilité et même avec amour.

« Maintenant, laissez-moi vous parler à cœur ouvert, comme un père à son fils. Je vous vois lancé dans une voie extrêmement dangereuse, qui, malgré vos intentions présentes, pourrait vous conduire là où vous seriez aujourd'hui désolé d'arriver.

« Arrêtez-vous donc, mon cher fils ; écoutez la voix de votre père et de votre ami qui vous parle, le cœur déchiré de douleur. Pour cela,

vous feriez bien de vous retirer dans un des couvents de la province d'Avignon pour vous y reposer et pour y faire la retraite dont je vous avais dispensé l'année dernière, à cause de vos occupations. Méditez dans la solitude les grandes vérités de la religion, non pour les prêcher, mais pour le profit de votre âme. Demandez des lumières au ciel avec un cœur contrit et humilié. Adressez-vous à la sainte Vierge, à notre père saint Joseph et à notre séraphique mère sainte Thérèse.

« Un père peut bien adresser ces paroles à son fils, quoique grand orateur.

« C'est une question bien sérieuse pour vous et pour nous tous.

« Je prie le Seigneur pour qu'il daigne vous accorder ses lumières et ses grâces. Je me recommande à vos prières; je vous donne ma bénédiction, et je suis, de Votre Révérence,

« Le très-humble serviteur.

« Fr. Dominique de Saint-Joseph,
« préposé général. »

Cette lettre était par son ton et par son but si complétement en opposition avec les sentiments d'une bienveillance presque paternelle que le général avait jusqu'alors témoignés au père Hyacinthe, qu'il était évident qu'il agissait ici sous l'empire d'une pression à laquelle il ne pouvait résister. De là les curieuses inconséquences que ces lignes contenaient comme mesure disciplinaire. Bien qu'il y fût défendu au père Hyacinthe d'imprimer aucune lettre ni aucun discours, de parler en dehors des églises, d'assister aux délibérations de la chambre législative, ou de prendre part à aucune réunion publique, sauf pour un sujet exclusivement catholique, on lui conservait le rang élevé qu'il occupait dans son ordre, sa position de supérieur du couvent de Paris et de membre du conseil de la province, et on le laissait libre de prêcher, comme de coutume, à Notre-Dame. Toutefois, le père Hyacinthe ne crut pas que son devoir fût de profiter de ces dispositions favorables. La lettre qu'il avait reçue était, comme il le croyait, un trait dirigé à travers sa personne par les Jésuites contre les parties vitales de l'Eglise. Elle lui prouvait que, dans l'état présent de l'Eglise catholique, et en particulier sous l'empire de la discipline monastique, la parole évangélique n'était pas libre. Ceci lui donna l'occasion, dont il crut devoir profiter, de « protester comme chrétien et comme prêtre, contre ces doctrines et ces pratiques qui s'appellent romaines, mais qui ne sont pas chrétiennes. »

Le 20 septembre, le père Hyacinthe adressa à son général à

Rome la réponse suivante, et le même jour il quitta son couvent et l'habit de son ordre, protestant ainsi, par l'action comme par la parole, contre l'abus du pouvoir ecclésiastique dont il se sentait la victime :

Au R. P. Général des Carmes déchaussés, à Rome.

« Mon très-révérend père,

« Depuis cinq années que dure mon ministère à Notre Dame-de-Paris, et malgré les attaques ouvertes et les délations cachées dont j'ai été l'objet, votre estime et votre confiance ne m'ont pas fait un seul instant défaut. J'en conserve de nombreux témoignages écrits de votre main, et qui s'adressent à mes prédications autant qu'à ma personne. Quoi qu'il arrive, j'en garderai un souvenir reconnaissant.

« Aujourd'hui, cependant, par un brusque changement, dont je ne cherche pas la cause dans votre cœur, mais dans les menées d'un parti tout puissant à Rome, vous accusez ce que vous encouragiez, vous blâmez ce que vous approuviez, et vous exigez que je parle un langage, ou que je garde un silence qui ne seraient plus l'entière et loyale expression de ma conscience.

« Je n'hésite pas un instant. Avec une parole faussée par un mot d'ordre ou mutilée par des réticences, je ne saurais remonter dans la chaire de Notre-Dame. J'en exprime mes regrets à l'intelligent et courageux archevêque qui me l'a ouverte et m'y a maintenu contre le mauvais vouloir des hommes dont je parlais tout à l'heure. J'en exprime mes regrets à l'imposant auditoire qui m'y environnait de son attention, de ses sympathies, j'allais presque dire de son amitié. Je ne serais digne ni de l'auditoire, ni de l'évêque, ni de ma conscience, ni de Dieu, si je pouvais consentir à jouer devant eux un pareil rôle!

« Je m'éloigne en même temps du couvent que j'habite, et qui, dans les circonstances nouvelles qui me sont faites, se change pour moi en une prison de l'âme. En agissant ainsi, je ne suis pas infidèle à mes vœux : j'ai promis l'obéissance monastique, mais dans les limites de l'honnêteté de ma conscience, de la dignité de ma personne et de mon ministère. Je l'ai promise sous le bénéfice de cette loi supérieure de justice et de *royale liberté*, qui est selon l'apôtre saint Jacques, la loi propre du chrétien. C'est la pratique plus parfaite de cette liberté sainte que je suis venu demander au cloître, voici plus de dix années, dans l'élan d'un enthousiasme pur de tout calcul humain, je n'ose pas ajouter dégagé de toute illusion de jeunesse. Si, en échange de mes sacrifices, on m'offre aujourd'hui des chaînes, je n'ai pas seulement le droit, j'ai le devoir de les rejeter.

« L'heure présente est solennelle. L'Eglise traverse l'une des crises les plus violentes, les plus obscures et les plus décisives de son existence ici-bas. Pour la première fois depuis trois cents ans, un concile œcuménique est non-seulement convoqué, mais déclaré *nécessaire* : ce sont les

expressions du saint-père. Ce n'est pas dans un pareil moment qu'un prédicateur de l'Evangile, fût-il le dernier de tous, peut consentir à se taire, comme ces *chiens muets* d'Israël, gardiens infidèles à qui le prophète reproche de *ne pouvoir point aboyer : Canes muti, non valentes latrare.* Les saints ne se sont jamais tus. Je ne suis pas l'un d'eux, mais toutefois je me sais de leur race — *filii sanctorum sumus,* — et j'ai toujours ambitionné de mettre mes pas, mes larmes et, s'il le fallait, mon sang dans les traces où ils ont laissé les leurs.

« J'élève donc, devant le saint-père et devant le concile, ma protestation de chrétien et de prêtre contre ces doctrines et ces pratiques, qui se nomment romaines, mais qui ne sont pas chrétiennes, et qui, dans leurs envahissements toujours plus audacieux et plus funestes, tendent à changer la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de son enseignement, et jusqu'à l'esprit de sa piété. Je proteste contre le divorce impie autant qu'insensé qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Eglise, qui est notre mère selon l'éternité, et la société du dix-neuvième siècle, dont nous sommes les fils selon le temps, et envers qui nous avons aussi des devoirs et des tendresses. Je proteste contre cette opposition plus radicale et plus effrayante encore avec la nature humaine, atteinte et révoltée par ces faux docteurs dans ses aspirations les plus indestructibles et les plus saintes. Je proteste par-dessus tout contre la perversion sacrilége de l'Evangile du Fils de Dieu lui-même, dont l'esprit et la lettre sont également foulés aux pieds par le pharisaïsme de la loi nouvelle.

« Ma conviction la plus profonde est que si la France en particulier, et les races latines en général, sont livrées à l'anarchie sociale, morale et religieuse, la cause principale en est, non pas sans doute dans le catholicisme lui-même, mais dans la manière dont le catholicisme est depuis longtemps compris et pratiqué.

« J'en appelle au concile qui va se réunir pour chercher des remèdes à l'excès de nos maux et pour les appliquer avec autant de force que de douceur. Mais si des craintes, que je ne veux point partager, venaient à se réaliser, si l'auguste assemblée n'avait pas plus de liberté dans ses délibérations qu'elle n'en a déjà dans sa préparation ; si, en un mot, elle était privée des caractères essentiels à un concile œcuménique, je crierais vers Dieu et vers les hommes pour en réclamer un autre, véritablement réuni dans le Saint-Esprit, non dans l'esprit des partis, représentant réellement l'Eglise universelle, non le silence des uns et l'oppression des autres, « Je souffre cruellement à cause de la souffrance « de la fille de mon peuple, je pousse des cris de douleur et l'épou- « vante m'a saisi. N'est-il plus de baume en Galaad, et n'y a-t-il plus là « de médecin ? Pourquoi donc n'est-elle pas fermée, la blessure de la « fille de mon peuple ? » (Jérémie VIII).

« Et enfin, j'en appelle à votre tribunal, ô Seigneur Jésus ! *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.* C'est en votre présence que j'écris ces lignes : c'est à vos pieds, après avoir beaucoup prié, beaucoup réfléchi, beaucoup souffert, beaucoup attendu, c'est à vos pieds que je les signe. J'en ai la confiance, si les hommes les condamnent sur la

terre, vous les approuverez dans le ciel. Cela me suffit pour vivre et pour mourir.

« Fr. Hyacinthe,

« Supérieur des carmes déchaussés de Paris, deuxième
« définiteur de l'Ordre dans la province d'Avignon. »

« Paris-Passy, le 20 septembre 1869. »

Cette éclatante protestation fut bientôt suivie d'une autre lettre du général, menaçant le père Hyacinthe, au cas où il ne rentrerait pas dans son couvent sous un délai de dix jours, de la privation de toutes ses dignités dans l'ordre des Carmes, de l'excommunication majeure qu'il avait déjà encourue, par le fait même, *ipso facto*, d'avoir quitté son couvent sans la permission de ses supérieurs; enfin de la dénomination d'*infâme*, qui est, croyons-nous, le châtiment le plus dur que l'Eglise puisse infliger à ses membres rebelles.

Voici cette lettre elle-même :

« Rome, 26 septembre 1869.

Au révérend père Hyacinthe, définiteur.

« Mon révérend père,

« Ce n'est qu'hier, 25 septembre, que m'est parvenue votre lettre en date du 20 courant. Vous vous figurerez sans peine à quel point elle m'a affligé, et de quelle amertume elle a rempli mon âme. J'étais loin de m'attendre, de votre part, à une chute aussi profonde. Aussi mon cœur saigne-t-il de douleur, et est-ce, pris d'une immense pitié pour vous, que j'élève mes humbles supplications vers le Dieu de toute miséricorde, afin qu'il vous éclaire, qu'il vous pardonne et qu'il vous fasse sortir, au plus tôt, de la voie déplorable et fatale où vous vous êtes engagé.

« Il est bien vrai, mon révérend père, que, depuis cinq années, malgré mes opinions personnelles, en général contraires aux vôtres, sur bien des questions religieuses, comme je vous l'ai exprimé plus d'une fois; malgré les avis que je vous ai donnés à plusieurs reprises, relativement à vos prédications, et dont, si l'on en excepte toutefois votre station de carême à Rome, vous n'avez tenu qu'un fort médiocre compte, tant que vous n'êtes pas ouvertement sorti des limites imposées par la prudence à un prêtre, et surtout à un religieux, je vous ai toujours témoigné mes sentiments d'estime et d'amitié, et je vous ai encouragé dans vos prédications. Mais si cela est vrai, il est vrai aussi que, du moment que je m'aperçus que vous commenciez à franchir ces limites, je dus commencer, de mon côté, à vous exprimer mes craintes et à vous témoigner mon mécontentement.

« Vous devez vous rappeler, mon révérend père, que je l'ai fait notamment l'année dernière, vers le mois d'octobre, lors de mon passage par la France, à l'occasion de la lettre que vous aviez adressée à un club de Paris. Je vous fis connaître, alors, combien cette lettre m'était désagréable.

« Vos lettres, publiées en Italie, me furent également fort pénibles, et vous attirèrent aussi des reproches et des observations de ma part, lors de votre dernier voyage à Rome.

« Enfin, votre présence et surtout votre discours à la *Ligue de la paix*, mirent le comble à mes appréhensions et à ma douleur, et me forcèrent à vous écrire la lettre du 22 juillet dernier, par laquelle je vous ordonnais formellement de ne plus faire imprimer, à l'avenir, aucune lettre ni aucun discours, de ne plus prendre désormais la parole en dehors des églises, de vous abstenir de vous présenter aux chambres, de prendre part à la ligue de la paix ou à toute autre réunion dont le but ne serait pas exclusivement catholique et religieux.

« Ma défense, comme vous le voyez, ne s'adressait pas le moins du monde à vos prédications dans la chaire sacrée. C'est au contraire à cette chaire de vérité que je désirais vous voir consacrer entièrement et uniquement votre talent et votre éloquence.

» Aussi, est-ce avec une pénible surprise que j'ai lu dans votre lettre que : *Avec une parole faussée par un mot d'ordre ou mutilée par des réticences, vous ne sauriez remonter dans la chaire de Notre-Dame.*

« Vous devez bien savoir, mon révérend père, que je ne vous ai jamais interdit de prêcher; que jamais je ne vous ai donné d'ordre ou imposé des restrictions relativement à vos prédications. Je me suis permis seulement de vous donner quelques avis, de vous adresser quelques observations, notamment au sujet de vos dernières conférences, comme cela était, en ma qualité de supérieur, mon droit et mon devoir. Vous étiez donc, pour continuer vos prédications, soit à Paris, soit ailleurs, tout aussi libre que vous l'étiez les années précédentes, avant ma lettre du 22 juillet dernier, et si vous avez renoncé à reparaître dans la chaire de Notre-Dame de Paris, c'est volontairement et de votre plein gré que vous y avez renoncé, et non pas en vertu de mesures que j'aurais prises à votre égard.

« Votre lettre du 20 courant m'annonce que vous vous éloignez de notre couvent de Paris. Les journaux et des lettres particulières m'apprennent, en effet, que vous auriez quitté votre couvent et dépouillé l'habit religieux sans aucune autorisation ecclésiastique. Si le fait se trouvait malheureusement vrai, je vous ferais remarquer, mon révérend père, que vous ne devez pas ignorer que le religieux qui quitte son couvent et l'habit de son ordre, sans permission régulière de l'autorité compétente, est considéré comme un apostat, tombe, par conséquent, sons le coup des peines canoniques mentionnées *in cap. Periculoso.*

« Ces peines sont, vous le savez, l'excommunication majeure *Latæ sententiæ*, et, suivant nos constitutions, confirmées par le saint-siége, part. III, cap. xxxv, n° 12, ceux qui sortent de la congrégation, sans autorisation, encourent l'excommunication majeure *ipso facto* et la note

d'infamie. *Qui a congregatione recedunt præter apostasiam, ipso facto excommunicationem et infamiæ notam incurrunt.*

« En ma qualité de votre supérieur, et afin d'obéir aux prescriptions des décrets apostoliques qui me commandent même d'employer les censures, afin de vous ramener dans le sein de l'ordre que vous avez si déplorablement abandonné, je me vois dans la nécessité de vous ordonner de rentrer dans le couvent de Paris que vous avez quitté, dans le terme de *dix jours* à partir de la réception de la présente lettre, vous faisant remarquer que si vous n'obéissez pas à cette prescription dans le terme ci-dessus fixé, vous seriez privé canoniquement de toutes les charges que vous exercez dans l'ordre des carmes déchaussés, et continueriez à vivre sous le coup des censures établies par le droit commun et par nos constitutions.

« Puissiez-vous, mon révérend père, écouter notre voix et le cri de votre conscience ! puissiez-vous rentrer promptement et sérieusement en vous-même, voir la profondeur de la chute que vous avez faite, et, par une héroïque résolution, vous relever généreusement, réparer le grand scandale que vous avez causé, et, par là, consoler l'Eglise, votre mère, que vous venez de tant affliger ! Ce sont là les vœux les plus vrais et les plus ardents de mon cœur ; c'est là aussi ce que vos frères désolés et moi, votre père, demandons de toute la ferveur de nos âmes au Dieu tout-puissant, à Dieu si fécond en miséricorde et en bonté.

« Fr. Dominique de Saint-Joseph,

« Préposé général des carmes déchaussés. »

A la même date que la lettre que l'on vient de lire, se trouve celle adressée au père Hyacinthe par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, son ami et celui de tous ses amis de France :

« Orléans, le 25 septembre.

« Mon cher confrère,

« Aussitôt que de Paris on m'eut appris ce que vous étiez sur le point de faire, j'ai essayé, vous le savez, de vous épargner à tout prix ce qui devait être pour vous une si grande faute et un si grand malheur, en même temps qu'une profonde tristesse pour l'Eglise : j'ai fait partir, à l'heure même, et de nuit, votre ancien condisciple et votre ami pour vous arrêter, s'il était possible. Mais il était trop tard, le scandale était consommé, et dès maintenant vous pouvez mesurer, à la douleur de tous les amis de l'Eglise et à la joie de tous ses ennemis, le mal que vous avez fait.

« Aujourd'hui je ne puis plus que prier Dieu et vous conjurer vous-même de vous arrêter sur la pente où vous êtes, et qui conduit à des abîmes que l'œil troublé de votre âme n'a pas vus.

« Vous avez souffert, je le sais ; mais laissez-moi vous le dire, le père Lacordaire et le père de Ravignan, je le sais aussi, ont souffert plus que

vous, et ils se sont élevés plus haut dans la patience et la force par l'amour de l'Eglise et de Jésus-Christ.

« Comment n'avez-vous pas senti quelle injure vous faisiez à l'Eglise votre mère par ces prévoyances accusatrices? Et quelle injure à Jésus-Christ, en vous plaçant, comme vous le faites, seul en face de lui, au mépris de son Eglise!

« Mais je veux espérer et j'espère : ce ne sera qu'un égarement passager.

« Revenez parmi nous ; après avoir donné au monde catholique cette douleur, donnez-lui une grande consolation et un grand exemple. Allez vous jeter aux pieds du saint-père. Ses bras vous seront ouverts et, en vous pressant sur son cœur paternel, il vous rendra la paix de votre conscience et l'honneur de votre vie.

« Recevez de celui qui fut votre évêque, et qui ne cessera jamais d'aimer votre âme, ce témoignage et ces conseils d'une véritable et religieuse affection.

« † FÉLIX,

« *Evêque d'Orléans.*

A cette lettre, le père Hyacinthe répondit ce qui suit :

« Monseigneur,

« Je suis très-touché du sentiment qui vous a dicté la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, et je suis très-reconnaissant des prières que vous voulez bien faire pour moi, mais je ne peux accepter ni les reproches, ni les conseils que vous m'adressez.

« Ce que vous appelez une grande faute commise, je l'appelle un grand devoir accompli.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je demeure, en Jésus-Christ et en son Eglise,

« Votre très-humble et obéissant serviteur,

« Fr. HYACINTHE. »

« Paris, 26 septembre 1869. »

Le délai de dix jours prescrit pour sa rentrée dans son couvent expira le 9 octobre. Ce même jour, le père Hyacinthe s'embarqua pour New-York, à bord du *Péreire*.

Le 18 de ce mois, les chefs de son ordre tinrent un conseil à Rome, et rendirent le décret suivant concernant leur frère rebelle :

« Le terme fixé par le révérend père préposé général des carmes déchaussés, au père Hyacinthe de l'Immaculée Conception, définiteur provincial, supérieur de la maison de Paris, pour qu'il rentrât dans ledit couvent, étant expiré; vu les pièces et les témoignages authentiques constatant que ledit père Hyacinthe n'est

pas encore rentré dans ce couvent, l'autorité supérieure de l'ordre, par décret en date du 18 octobre 1869, a déposé le père Hyacinthe de l'Immaculée Conception de toutes les charges qu'il avait dans l'ordre, le déclarant d'ailleurs atteint, par son apostasie, et sous le coup de l'*excommunication majeure,* ainsi que de toutes les autres censures et peines ecclésiastiques édictées par le droit commun et par les constitutions de l'ordre contre les apostats. »

Tel est le résumé imparfait des procédés par lesquels l'un des serviteurs les mieux doués et les plus estimables de l'Eglise romaine a été conduit à se révolter contre ses supérieurs ecclésiastiques et à encourir volontairement les châtiments les plus sévères qui soient réservés pour des rébellions semblables.

Quant à nous, il nous semble incroyable qu'aucun des actes que lui ont imputés ses ennemis aient pu l'exposer à une pareille censure, et bien moins encore aux persécutions d'une réunion quelconque d'hommes se disant chrétiens. Récapitulons ces torts :

1. Dans l'un de ses discours, le père Hyacinthe parla de la Révolution de 1789 comme d'une nécessité politique et sociale.

2. Dans un autre discours, il dénonça le pharisaïsme comme existant au sein de l'Eglise, ainsi que Jésus-Christ l'avait fait avant lui.

3. En se défendant d'une injure faite à la charité qu'il témoignait envers des personnes ayant des vues religieuses différentes des siennes, il donna à entendre qu'il y avait des catholiques qui déploraient la disparition de l'inquisition et des dragonnades, fait absolument confirmé par la lettre encyclique et le *Syllabus* de 1864.

4. Dans une lettre particulière adressée à un ami, il établit que les catholiques qui essayaient d'identifier les destinées de l'Eglise avec le sort d'une femme indigne qui venait d'être chassée du trône de l'Espagne, traînaient l'Eglise dans le sang et dans la fange.

5. Il cita une lettre du pape, adressée en 1848 à l'empereur d'Autriche, et favorisant l'indépendance de l'Italie.

6. Il proclama que les juifs et les protestants, aussi bien que les catholiques, étaient compris dans les limites d'une charité chrétienne éclairée.

7. Il prêcha toujours une religion sympathique aux tendances progressives de la civilisation moderne.

8. Enfin, il persista à rester l'ami de l'archevêque de Paris, et refusa de se placer sous la direction d'un évêque quelconque d'un autre diocèse.

Nous ne parlons pas de son départ de son couvent et de sa désobéissance à l'ordre que son général lui donnait d'y rentrer, car ces actes ne furent que la conséquence logique de ses premières fautes, si l'Eglise veut persister à regarder comme telles les accusations qui motivèrent la lettre de Rome du 22 juillet. Il n'y a pas de doute qu'il viola les lois de son Eglise en quittant son couvent sans autorisation, et qu'il encourut ainsi les peines qui lui ont été appliquées par les agents exécutifs de son ordre. Son Eglise réserve une sorte de forme pour la sécularisation des prêtres qui désirent renoncer à leurs vœux monastiques; il eût été facile au père Hyacinthe d'en profiter : mais il ne crut pas devoir le faire.

Il se refusa à reconnaître une autorité qui, pensait-il, avait commis un abus sur sa personne, et qui dégradait la prêtrise, abaissait la hiérarchie, sapait enfin les forces de l'Eglise. Il pensa que son devoir était de rester attaché à la foi qu'il avait consciencusement adoptée et qu'il regardait comme évangélique, plutôt que de se soumettre à ce qu'il considérait comme l'erreur organisée et l'oppression pharisaïque.

Il fallait que quelqu'un osât défier le loup qui, en habit de brebis, dévorait les fidèles. Le père Hyacinthe conclut assez naturellement des circonstances où il était placé que personne n'était plus propre à ce rôle que lui-même. Et il ne s'est pas trompé. Sa piété, son dévouement bien connu à l'Eglise, son rare talent pour la parole, qui lui promettait toutes les distinctions que Rome peut accorder, et qui par cela même mettait son but à l'abri de tout soupçon dégradant, tout semblait se réunir pour le désigner comme celui dont la voix « crie dans le désert, pour préparer le chemin du Seigneur et aplanir ses sentiers. »

Depuis Luther, il n'y a pas eu de résistance aussi éclatante à l'autorité de la hiérarchie romaine. Fénelon professa des doctrines que Louis XIV força le pape et ses cardinaux à condamner; mais, quoique l'archevêque de Cambrai défendît ses *Maximes* avec une persévérance inflexible, jusqu'à la dernière

heure des délibérations de Rome, du moment que Rome parla, et, bien qu'elle ne le fît que par l'organe de la simple majorité de ses cardinaux, il céda et rétracta publiquement son livre du haut de la chaire de sa propre cathédrale. Lamennais, lui, se révolta contre les abus de la papauté; mais sa religion avait malheureusement pour base non la Bible, mais l'Eglise, et il s'égara dans le rationalisme et dans l'incrédulité. Lacordaire, enfin, côtoya toute sa vie les confins de l'orthodoxie, prêchant toujours un christianisme plus large que Rome ne pouvait le tolérer, et toujours tourmenté par les restrictions que son Eglise imposait à sa parole, toujours aussi dans un état de révolte inconsciente contre l'autorité qu'il subissait. Mais Lacordaire n'avait ni la santé physique, ni la force morale nécessaires pour braver les conséquences d'une rupture ouverte. Il était naturellement timoré, et sa vie monastique l'avait peu à peu rendu incapable de comprendre les vastes ressources qu'il possédait pour une lutte pareille, et que le commerce du monde vivant eût sans doute réveillées chez lui. C'est ainsi qu'il succomba aux rigueurs de la discipline ecclésiastique et de la maladie, empêché par elles de remplir la tâche pour laquelle il avait été créé.

L'éloquent évêque d'Orléans est aussi l'un de ces hommes à principes élevés, chrétien trop sérieux et trop éclairé pour accepter les incroyables folies du *Syllabus;* mais, au lieu de prendre une position franche contre ce décret, à peine parut-il, qu'il se mit à l'œuvre pour démontrer qu'il signifiait quelque chose de très-différent de ce qu'il disait, et que, loin d'être hostile aux doctrines proclamées à Malines, il s'harmonisait avec elles. Cet ingénieux plaidoyer en faveur du gouvernement papal fut attribué par les partisans de l'évêque à son désir honorable d'éviter des dissensions dans l'Eglise. Il préférait la voir devenir la proie de l'erreur que celle du schisme; il aimait mieux abandonner aux loups la houlette du berger que d'amener la dispersion du troupeau en lui révélant son péril. La conséquence de cette conduite est que ce prélat éminent, au lieu de continuer à remplir le rôle pour lequel son talent le désignait, c'est-à-dire de représenter un pouvoir contrôlant au sein de l'Eglise du Christ, a rompu par degrés avec sa destinée, et n'est maintenant, quoique à regret, que l'instrument obéissant d'un ultramontanisme dévastateur. De même que Lamennais, Lacordaire et Fénelon, il ne s'est pas montré à la hauteur des occasions qui lui ont été

offertes. Comme eux, « il a rejeté les commandements de Dieu afin de garder la tradition des anciens. » Comme eux aussi, il a toujours travaillé à des réformes, mais n'en a accompli aucune, parce qu'il avait plus de foi en l'Eglise qu'en Dieu. « Il faisait de la chair son bras (1). »

Il n'en était pas ainsi de Luther. Jusqu'ici il n'en a pas été ainsi du père Hyacinthe. Tombera-t-il lui aussi en chemin, ou bien est-il destiné à avoir part à la récompense réservée à ceux qui ont été fidèles jusqu'à la fin?

Le père Hyacinthe a jusqu'à présent, nous le croyons, suivi fidèlement ses convictions. Lorsque sa conscience lui a dit clairement que la théologie romaine n'était pas une théologie infaillible, il a refusé de l'accepter comme telle; lorsqu'elle lui a révélé que le pouvoir temporel du pape n'était conservé qu'aux dépens de sa légitime influence spirituelle, et qu'il apportait un élément de faiblesse plutôt que de force à l'Eglise de Christ, il s'est refusé à le défendre plus longtemps. Quand, enfin, il découvrit que les allocutions pontificales et les canons des conciles usurpaient dans l'Eglise la place et l'autorité de la Bible, il se décida à rester du côté de celle-ci plutôt qu'à suivre l'autorité qu'on lui substituait. Dans cette foi ferme en Dieu et en son droit, dans cette manière courageuse de rejeter tout compromis avec l'erreur, lui seul, entre tous les réformateurs illustres du catholicisme depuis Luther, garde une attitude apostolique. La conservera-t-il?

Renoncer volontairement aux affections les plus chères de son cœur, c'est là pour tout homme une épreuve redoutable; il est rare d'être à sa hauteur. Or, pour le père Hyacinthe, l'Eglise de Rome avait été le type de tout ce qu'il y avait de plus pur et de plus aimable sur la terre. Sa vie s'était passée à l'orner de charmes fictifs, et pour sa jeune imagination, elle représentait la nouvelle Jérusalem elle-même descendant du ciel d'auprès de Dieu, avec ses murailles de jaspe, ses portes de perles et ses rues pavées d'or. Il s'éveilla de ses illusions, et découvrit que la tentation et le péché avaient établi leur demeure à Rome aussi solidement que partout ailleurs; il reconnut que « Dieu seul est grand. »

(1) Il serait injuste de méconnaître le rôle courageux que l'évêque d'Orléans remplit au concile. Il a rompu ouvertement avec l'ultramontanisme et il soutient ses convictions relativement libérales avec une noble énergie, au travers des outrages dont l'abreuve la presse ultramontaine. (*Réd.*)

Toutefois le père Hyacinthe n'est point en guerre avec l'Eglise catholique, mais seulement avec ses abus. Il pense avec raison que les maux de cette Eglise, comme ceux de l'organisme humain, doivent être guéris par l'intérieur, et non par le dehors; en d'autres termes, que le remède doit être appliqué au cœur, non à l'enveloppe. En conséquence, il n'a pas l'intention d'abandonner son Eglise, mais de travailler pour elle. Il refuse sagement de se réfugier au sein d'une autre organisation religieuse, car il sait que les vices qu'il déplore dans son Eglise appartiennent au cœur humain universel, et qu'on doit s'attendre à les rencontrer, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les communions. C'est pourquoi il a donné à entendre au monde que ce qui lui restait de capacité et de force serait consacré à la purification et à la sanctification de l'Eglise dans laquelle il a été élevé, et qui, pense-t-il, a joui et jouit encore d'au moins autant de faveur qu'aucune autre de la part de Dieu. Il se tient prêt, nous l'espérons du moins, à combattre pour la défense de ses convictions, et se propose, avec la bénédiction de Dieu, de faire ce qu'il pourra pour délivrer l'Eglise de ses ennemis et pour en rouvrir les portes, comme à son origine, à tous ceux qui font de l'amour de Dieu et du prochain la règle de leur vie.

HISTOIRE RELIGIEUSE

—

LE DERNIER CONCILE [1]

Messieurs,

En attendant qu'il nous soit possible de juger le concile actuel par ses actes, nous avons cru qu'il serait de quelque intérêt de vous entretenir de la dernière assemblée œcuménique, réunie à Trente, au seizième siècle. Une telle étude, outre l'intérêt historique qu'elle peut offrir, nous permettra d'indiquer quelles questions ont été léguées par le concile du seizième siècle à celui du dix-neuvième, et, si elle nous fait constater à certains égards une grande fixité de desseins dans l'Eglise romaine, elle nous fera aussi toucher du doigt ses *variations ;* car, n'en déplaise à Bossuet, son Eglise a varié elle aussi ; et ce serait, pour le dire en passant, une curieuse *Histoire des variations* que celle qui raconterait les destinées si changeantes de la réputation de Bossuet lui-même, longtemps considéré comme un demi-dieu dans l'Eglise dont il fut la gloire, et aujourd'hui tombé presque au rang d'hérétique, qu'il est de bon ton de honnir et de vilipender.

Dans l'impossibilité où nous sommes de vous donner ici une histoire tant soit peu complète de ce concile qui dura dix-huit ans, vous nous permettrez, Messieurs, de vous en résumer, en quelques grands traits, l'histoire assez accidentée. Nous aurons ensuite à vous en rappeler les principales décisions, tant dogmatiques que disciplinaires.

I

Luther, en se mettant à la tête du grand mouvement de réforme religieuse qui entraînait les âmes, n'avait pas entendu rompre avec la communion de l'Eglise. Il avait quelque temps espéré que cette œuvre de régénération pourrait s'accomplir sans déchirement et sans schisme; mais l'attitude de la cour romaine ne tarda pas à le détromper. Ce ne fut pas sans une vive douleur qu'il brisa avec Rome : « Personne ne

(1) Conférence faite à Nîmes à l'occasion de l'ouverture du concile, le 6 décembre 1869.

peut savoir, écrivait-il longtemps après, ce que mon cœur a souffert dans ces deux premières années, et dans quel abattement, dans quel désespoir, pourrais-je dire, j'ai été souvent plongé. Aujourd'hui même la splendeur et la majesté du pape m'éblouissent quelquefois, et c'est avec tremblement que je l'attaque. »

Cette autorité renversée, il en subsistait une autre, et du pape il en appela à un concile; cette réclamation devint bientôt le mot d'ordre et l'idée fixe de toute l'Allemagne protestante. En se détachant irrévocablement de sa foi à l'infaillibilité papale, le réformateur s'accrocha quelque temps, comme à une planche de salut, à l'autorité des conciles. Mais cette planche elle-même, il en reconnut bientôt toute la fragilité. Le seul concile qu'il pût accepter, c'était un concile « libre et chrétien, » un concile qui allât chercher ses lumières, non à Rome, mais dans les Ecritures. En d'autres termes, Luther demandait l'impossible, et le concile de Trente le lui prouva bien.

Luther et les protestants n'étaient pas seuls d'ailleurs à réclamer un concile. Beaucoup de catholiques en attendaient le remède à tous les maux qui affligeaient l'Eglise et espéraient qu'il donnerait satisfaction à ce besoin de réformes qui était universel. La diète de l'empire se faisait l'organe de ces vœux, lorsqu'en 1523, elle demandait un concile « pieux, libre et chrétien, convoqué au plus tôt et du consentement de l'empereur, dans une ville d'Allemagne. » Ce vœu, elle ne cessa de le renouveler sous toutes les formes, et Charles-Quint lui-même s'y associa, dans la mesure du moins où le lui permirent les exigences de sa politique tortueuse, ses querelles incessantes avec les Français et les Turcs et les ménagements qu'il était forcé d'avoir pour ses alliés protestants.

Les embarras suscités à la convocation d'un concile furent à peu près uniquement le fait des papes. L'instinct de la conservation semblait les avertir que de pareilles assemblées étaient plus menaçantes que rassurantes pour leur omnipotence. Aussi tous ceux qui se succédèrent sur le trône pontifical pendant la période d'élaboration du concile, maintinrent-ils la même attitude de défiance à l'égard de ces vœux, et, n'osant leur répondre par un refus formel, s'efforcèrent de gagner du temps. Léon X, avec son caractère chevaleresque, eût assez volontiers couru les risques d'une telle convocation, mais dans son entourage on s'effrayait de sa témérité, et il mourut sans avoir rien fait. Adrien VI, âme honnête mais étroite, consentait bien à réformer quelques abus, mais s'effrayait à la pensée d'un concile qui eût peut-être voulu toucher au dogme; il eût bien satisfait toutefois les désirs universellement manifestés à cet égard, si les princes allemands avaient voulu s'engager à faire une croisade contre le protestantisme. Clément VII, nature fausse et cauteleuse, réussit aussi à échapper à la dure nécessité de convoquer un concile, malgré les instances de Charles-Quint, avec lequel il lutta de finesse et de ruse, tantôt en guerre ouverte avec lui, et tantôt réconcilié. Son successeur, Paul III,

en montant sur le trône pontifical, parut comprendre que le temps de la résistance était passé, et il se donna tout l'air d'un homme pressé d'en finir avec ce cauchemar qui avait troublé le repos de ses prédécesseurs. Dix ans devaient pourtant s'écouler encore en pourparlers et en délais. Une première fois, le pape convoqua le concile à Mantoue pour le 7 mai 1537. Mais, en présence des protestations que souleva le choix de cette ville, il désigna Vicence et recula d'un an la date de l'ouverture. Cette date arrivée, ses légats se trouvaient bien au rendez-vous, mais ils y étaient seuls, et pas un évêque ne parut. Au bout de trois mois d'attente inutile, les légats ne pouvant tenir le concile à eux trois, ce qui pourtant eût bien simplifié les choses, prirent le parti de s'en aller. Une nouvelle convocation pour l'année suivante n'amena pas un résultat plus satisfaisant.

Le pape avait réussi, pendant ce temps, à s'entendre avec l'empereur sur la ville où devait se réunir l'assemblée; l'un demandait une ville italienne, l'autre une ville allemande; on se décida pour Trente, ville du Tyrol, qui n'était ni toute allemande ni toute italienne. La bulle de convocation qui désignait cette ville comme siége du concile parut au commencement de 1542, et l'ouverture y était fixée pour le 1er novembre. Hélas! une nouvelle déconvenue attendait les malheureux légats; la guerre venait d'éclater entre l'empereur et la France, et les rares évêques arrivés à Trente durent attendre sept mois entiers leurs collègues qui ne venaient pas. Au bout de ce temps, force leur fut de se séparer sans avoir rien fait. Trois ans s'écoulèrent encore avant que le rétablissement de la paix permît de songer de nouveau au concile.

Ce n'était qu'après vingt-cinq ans de délais qu'allait se réunir enfin cette assemblée. « Défiances, intrigues, malentendus et querelles de tout genre, violences, bassesses, inextricable fouillis d'intérêts, de vues, de passions manifestement et grossièrement humaines, voilà de quel chaos allait surgir le concile; voilà sur quoi allait se dresser cette chaire d'où Dieu serait censé parler. En attendant, Dieu avait donné à Luther de voir sa doctrine enlacer l'Europe; et ce concile qu'il demandait en 1516, qu'il aurait pu redouter en 1520, Luther allait emporter au tombeau l'assurance que la Réforme n'avait plus à s'en inquiéter. Tout le prestige était usé d'avance (1). »

Il était si bien usé que l'Europe ne croyait plus au concile et que l'Eglise elle-même ne le prenait pas au sérieux. Les évêques de la chrétienté avaient si souvent entendu le pape convoquer et contremander ce fameux concile, qui était resté un quart de siècle à l'état de *devenir*, qu'ils étaient bien résolus à ne pas se mettre en route pour Trente avant que l'on eût décidément commencé. Quatre cents places avaient été préparées dans la cathédrale pour recevoir un nombre égal de prélats, mais

(1) Bungener, t. I, p. 29.

au jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée, elles étaient vides; quelques jours plus tard, trois évêques italiens arrivèrent, mais c'était bien peu pour commencer, et les légats étaient dans un grand embarras. Les bons bourgeois de Trente, qui avaient compté sur le concile pour donner du lustre à leur cité, commençaient de leur côté à exhaler leur mauvaise humeur en plaisanteries, dont quelques-unes ne manquaient pas de sel. Le nom du premier légat, Del Monte (de la Montagne), rappelait de lui-même un certain apologue, où il est question d'une montagne, puis d'une souris, et sur ce thème facile, on se livrait à de malicieuses variations.

Dans l'impossibilité de commencer un concile œcuménique avec un nombre de membres aussi ridiculement insignifiant, on renvoya de jour en jour l'ouverture, en essayant d'occuper les rares survenants à quelques travaux préparatoires. Au bout de neuf mois d'attente, il y en avait en tout vingt-cinq, et il fallut bien se résigner à commencer, sous peine de voir repartir ces quelques membres qui s'impatientaient de l'inaction où on les tenait.

Le 13 décembre 1545, ces vingt-cinq prélats, revêtus de leurs vêtements pontificaux, se rendirent processionnellement à la cathédrale, où la messe du Saint-Esprit fut célébrée par le cardinal Del Monte; puis l'évêque de Bitonte prononça un sermon que l'historien Fra Paolo Sarpi appelle « un long discours fort fleuri. » Or, voulez-vous, Messieurs, que nous cueillions à votre intention quelques-unes des fleurs dont le prédicateur avait émaillé ce sermon? Il y comparait le concile au cheval de Troie, ce qui était peu respectueux et le réduisait au rôle d'engin de trahison. Il apostrophait les forêts et les torrents des environs de Trente, les adjurant de prendre une voix pour inviter le monde entier à se soumettre au concile. Et comme il prévoyait que le monde resterait peut-être sourd à une pareille invitation, il ajoutait que l'on pourrait dire avec raison que *la lumière du pape est venue dans le monde*, et que le monde a préféré les ténèbres à la lumière. Ces derniers mots renfermaient, Messieurs, une beauté de haut goût, à laquelle il est bon de vous rendre attentifs. Le prédicateur avait dit en latin : *Lumen papæ venit in mundum*, ce qui pouvait signifier également : « La lumière du pape est venue dans le monde, » ou « La lumière, hélas! est venue dans le monde » (en prenant *papæ* pour une interjection). Mais il est si difficile de contenter tout le monde que les uns se plaignirent que le prédicateur avait prononcé un vrai blasphème, en appliquant au pape une parole que l'Evangile applique à Jésus-Christ, et que les autres l'accusèrent d'avoir commis un détestable jeu de mots. Hélas! ce n'était pas le seul dans ce discours, et l'orateur, voulant faire l'éloge de quelques-uns des principaux personnages du concile, ne trouva rien de mieux que de chercher dans leurs noms mêmes la matière de ces louanges. « Voilà le cardinal *Del Monte* portant ses yeux et son cœur vers *la mon-*

tagne qui est Christ ; » voilà son collègue de Sainte-Croix, « *Politien*, et depuis longtemps appliqué à la réforme de la *politique* chez les chrétiens; » voilà le vertueux Polus, « *Anglais* de naissance, mais qu'il faudrait appeler *Angelus* plutôt que *Anglus* (1). »

Ces *lumina orationis* ne plurent pas sans doute à tout le monde, et plus d'un évêque trouva qu'un tel fatras était peu digne d'une aussi auguste assemblée. L'évêque de Bitonte n'en demeura pas moins l'un des personnages marquants du concile : « C'était le bras droit de ce corps, » nous dit Pallavicini, l'historien officiel, et il ajoute : « C'était lui qui, sur ce théâtre de la chrétienté, avait comme levé la toile en prononçant le discours d'ouverture. » Vous penserez avec nous, Messieurs, que, s'il fallait juger la pièce qui allait se jouer sur ce théâtre par cette étrange entrée en matière, on croirait avoir affaire plutôt à un vaudeville qu'à une tragédie. Et, à vrai dire, l'élément comique reparut trop souvent dans l'histoire du concile pour que son autorité morale n'en ait pas souffert.

Si un pareil discours d'ouverture n'était pas précisément ce que l'on s'attendait à entendre au début d'un concile réputé infaillible, il s'en fallut de beaucoup que les discussions qui suivirent fussent de nature à rendre cette infaillibilité éclatante comme le soleil. A propos du préambule d'un décret sur la conduite privée des membres de l'assemblée, se posa, dès les premiers jours, la grosse question des droits respectifs du pape et du concile. Les uns eussent voulu que le concile affirmât nettement sa supériorité sur le pape; mais Paul III avait déclaré qu'il mourrait plutôt que de la laisser proclamer. Les légats s'en tirèrent à l'italienne, en cherchant une formule qui satisfît tout le monde, sans trancher la question. Il y eut de vives querelles à ce sujet, dans lesquelles on échangea des paroles irritées et presque injurieuses; un Italien jeta à ses adversaires l'épithète de *renards*, et il faut reconnaître que, si le mot était peu parlementaire, il ne laissait pas de caractériser assez justement les procédés de discussion en honneur à Trente. L'opinion des légats, c'est-à-dire la volonté du pape, l'emporta dans cette affaire comme à peu près dans toutes, mais les opposants ne se tinrent pas pour battus, et, après les ardents débats qui avaient eu lieu dans les *congrégations* à huis clos, ils protestèrent dans la *session*, ou assemblée publique, lors de la proclamation solennelle du décret. Cette protestation fut presque un scandale, car elle révéla au public les divisions qui existaient au sein de l'assemblée et que l'on eût voulu lui cacher.

Le concile avait dans son programme deux sortes de questions à étudier : les questions de dogme et celles de discipline. La majorité de l'assemblée voulait que l'on commençât par ces dernières, et que l'on travaillât à extirper les scandales avant de vouloir extirper les hérésies.

(1) Bungener, t. I, p. 73.

Ce n'était pas l'avis du pape, qui était tenu tous les jours au courant de ce qui se faisait à Trente; il préférait de beaucoup voir le concile absorbé dans la préparation de décrets destinés à écraser l'hérésie que de le voir s'occuper à réformer les abus, qui n'étaient nulle part aussi nombreux qu'à Rome même et qu'au sein de la cour pontificale. Il voulait avant tout gagner du temps, et il donna ordre à ses légats d'employer tous les moyens possibles pour faire changer de dessein à la majorité du concile. Tout ce qu'ils purent faire fut d'obtenir que les questions de dogme seraient entremêlées aux questions de discipline.

Ces velléités d'indépendance du concile à l'égard du pape ne dépassèrent jamais des limites assez restreintes. En accordant la formule *præsidentibus legatis*, qui précéda tous ses décrets, le concile y apposait lui-même l'estampille d'un pouvoir dont il se reconnaissait dépendant; il signait sa déchéance. Comment en eût-il été autrement d'ailleurs dans une assemblée où la majorité fut toujours italienne, c'est-à-dire liée au pape par ses intérêts et par ses serments? Que pouvaient les résistances de quelques hommes éclairés contre les entraînements d'une majorité habituée dès longtemps à chercher à Rome son mot d'ordre? Une longue habitude de la servilité n'est pas d'ordinaire en ce monde la meilleure éducation pour l'exercice du pouvoir souverain.

Ce pouvoir souverain, d'ailleurs, le concile eût-il osé le revendiquer, le pape n'entendait pas s'en dessaisir. Il affirma, dès l'origine, que les décrets de l'assemblée avaient besoin de sa confirmation pour être valables; et le concile, au lieu de déclarer, comme ceux de Bâle et de Constance, qu'il pouvait se passer de la sanction pontificale, se courba devant cette prétention. Non content de ce droit de *veto* qu'il s'arrogeait ainsi, le pape ordonna aux légats de lui soumettre à l'avance toutes les propositions qui pourraient naître au sein de l'assemblée, et de ne la laisser voter qu'après qu'il aurait fait connaître son avis. Les projets de décrets devaient eux-mêmes venir de Rome. Le rôle du concile se bornait à peu près, on le voit, à enregistrer les décisions du pape. Chaque semaine, des courriers partaient de Trente pour Rome, afin d'instruire Paul III des faits et gestes du concile, et chaque semaine aussi d'autres courriers apportaient à Trente les volontés du pape. De mauvais plaisants disaient que le Saint-Esprit arrivait ainsi de Rome, à dos de mulet, dans la valise de ces estafettes; et comme souvent les rivières, débordées par suite de la fonte des neiges, retardaient les émissaires pontificaux, on ajoutait malicieusement: « Autrefois le Saint-Esprit flottait à la surface des eaux, et maintenant il a besoin d'une barque. »

Le concile essayait de se faire illusion à lui-même sur son asservissement, en se donnant beaucoup de mouvement. Il décida d'avoir trois sortes de congrégations: les unes, où des théologiens, spécialement appelés pour éclairer les discussions dogmatiques, auraient la parole sur le dogme; les autres, où des docteurs en droit canon traiteraient des

questions de discipline ; et les autres enfin, où les évêques, éclairés par ces conseillers, seraient seuls admis pour préparer les décrets, qui seraient ensuite votés en session publique.

Ce n'était pas assez sans doute de cette humiliante vassalité que subissait le concile de la part du souverain pontife. La présence et la conduite des ambassadeurs des diverses puissances était aussi une source continuelle de déboires et d'humiliations. Sous prétexte de représenter leurs souverains auprès de l'auguste assemblée, ils lui faisaient entendre les remontrances les plus étranges et les plus déplacées, se mêlant de dogme aussi bien que de politique et intervenant dans tous les débats avec un suprême sans-façon. Ce furent les ambassadeurs français qui ouvrirent la série de ses mercuriales périodiques, que le concile eut à subir de la part de ces augustes et gênants protecteurs. Pierre Danès, dans le discours qu'il prononça, le 8 juillet, au nom de François Ier, fit entendre clairement aux évêques que son maître comptait sur leurs bons offices et qu'on devait lui savoir quelque gré de n'avoir pas imité la conduite de Henri VIII d'Angleterre. Le ton protecteur et dédaigneux de cette harangue blessa les prélats, mais ils dévorèrent l'affront, comme ils le firent tant de fois par la suite. Esprit caustique, Danès intervint plus d'une fois dans les débats pour y jeter un mot malicieux. « Un jour que l'évêque de Verdun parlait avec force contre les abus de la cour de Rome, un évêque romain, regardant dédaigneusement les Français, murmura : *Gallus cantot !...* Et Danès répliqua aussitôt : *Utinam ad illud gallicinium Petrus resipisceret !* (1) »

Dans cette première période de son existence, le concile s'occupa de plusieurs sujets de haute importance. On traita les graves questions dogmatiques de l'autorité de l'Ecriture sainte, du péché originel, de la grâce et des sacrements, et on aborda aussi quelques sujets brûlants de discipline ecclésiastique, tels que la prédication, la résidence des évêques, la pluralité des bénéfices et le droit divin. Nous reviendrons plus loin sur quelques-uns des décrets qui émanèrent de l'assemblée sur ces divers points. Contentons-nous de constater pour le moment que les discussions qui précédèrent ces décrets furent fort loin d'être aussi édifiantes qu'on eût pu l'attendre d'une assemblée qui se prétendait directement placée sous l'inspiration du Saint-Esprit. Sur la question de la *grâce*, par exemple, qui eût dû exercer sur les esprits une influence pacificatrice, il y eut de vives et interminables querelles, dans lesquelles le concile perdit tout sentiment de sa propre dignité. Cela est triste à dire, Messieurs, mais il est prouvé qu'une fois, dans la chaleur de la discussion, les pères se prirent à la barbe et faillirent en venir aux mains. Le décret issu de ces débats avait la prétention de satisfaire tout le monde, et c'était en effet un vrai chef-d'œuvre d'habileté, mais non de clarté

(1) Bungener, t. I, p. 196.

assurément. Il y régnait une obscurité... sacrée sans doute, mais calculée en tout cas, à tel point qu'au sein même de l'assemblée, il s'éleva un très-vif débat entre deux théologiens, Soto et Catharin, sur la signification qu'il fallait y attacher. Le concile, prié par eux d'expliquer sa pensée, s'y refusa, ce qui fit dire à certaines gens qu'il ressemblait à Caïphe, qui prophétisa, sans savoir ce qu'il disait.

Tandis que le concile discutait à perte de vue sur la grâce et les sacrements et fournissait à l'histoire une preuve de plus des extrémités auxquelles peut se porter l'*odium theologicum*, la guerre était à ses portes; Charles-Quint venait de se brouiller avec les princes protestants de l'Allemagne ; et ceux-ci eurent un moment la pensée de commencer les hostilités en mettant la main sur le concile, et ils s'avancèrent en effet jusqu'à quelques lieues de Trente. Ils reculèrent pourtant, ne voulant pas, dit-on, rendre au pape le service de le débarrasser du concile. Pendant ce temps, les théologiens continuaient leurs interminables discussions, passant dans une même séance d'un débat bien épineux sur la grâce à des considérations beaucoup plus terrestres sur la cherté des vivres, sur les chances de la guerre et sur l'urgence de quitter la ville.

Le pape brûlait de se débarrasser du concile. Sarpi prétend que c'était là au fond le but véritable que poursuivait le rusé vieillard en poussant l'empereur à la guerre, et que la ruine des protestants ne venait qu'en seconde ligne dans ses préoccupations. L'assemblée sans doute n'avait pas fait preuve d'une bien grande indépendance à l'égard du siége pontifical, et, grâce à la tactique savante des légats, on avait réussi à ménager dans chaque décret disciplinaire une porte dérobée par laquelle l'omnipotence papale pouvait passer tout entière. Qu'était-ce au fond, par exemple, que cette clause placée dans le préambule d'un décret, sagement sévère d'ailleurs, contre la pluralité des bénéfices: *Salva semper in omnibus sedis apostolicæ auctoritate* (sous toutes réserves de l'autorité du siége apostolique), qu'était-ce que cette clause, sinon une échappatoire, par où pouvaient passer tous les abus que l'on condamnait.

Cette clause proposée par les légats irrita vivement quelques évêques; l'un d'eux appela diabolique la prétention de faire relever du pape les questions que tranchait le décret. Elle passa néanmoins, et son équivalent se retrouve dans toutes les décisions de l'assemblée.

Comment expliquer, en face de cette docilité du concile, la mauvaise humeur croissante que lui témoignait le pape et la hâte qu'il avait d'en finir avec lui ? L'explication, Messieurs, elle est dans l'universelle répulsion qu'éprouvent les gouvernements personnels à se plier aux mœurs et aux formes représentatives, en abdiquant une partie de leur pouvoir. Quoi qu'on fasse, la papauté considérera toujours un concile comme un rouage inutile dans le grand mécanisme romain; c'est vraiment la cinquième roue du char. Ainsi en jugeait Paul III, après une courte expérience.

Le concile d'ailleurs avait manifesté certaines velléités de résistance, et c'était assez pour que l'on pût tout craindre de lui. On avait entendu un évêque s'écrier en pleine séance : « Le concile n'est pas libre ! » Un autre avait un jour désigné les légats, en s'écriant : « Le concile n'est composé que de trois membres ! » Les évêques espagnols, tout en se déclarant dévoués au pape, prenaient leur rôle au sérieux et suscitaient des embarras aux légats qui, perdant la tête à certains moments, représentaient à leur maître la situation sous les couleurs les plus sombres.

Celui-ci eût voulu profiter de la guerre pour proroger le concile ; ses légats proposèrent donc la translation de l'assemblée dans les Etats de l'Eglise ; mais Charles-Quint, dont la politique ne s'accommodait pas de cette mesure, menaça de faire jeter dans l'Adige quiconque reparlerait de cette affaire. On se le tint pour dit, et les légats furent désavoués.

Plus tard, ils furent plus habiles et plus heureux. Quelques domestiques appartenant à la suite des évêques étant tombés malades des excès commis par eux pendant le carnaval, et un vieux prélat étant mort à la même époque, les légats répandirent fort habilement le bruit que la peste régnait à Trente, et ils firent dresser en hâte, par deux médecins qui leur étaient dévoués, un certificat attestant qu'il y avait danger pour les évêques à séjourner plus longtemps dans la ville. Ce procès-verbal suspect fut soumis aux médecins de Trente, qui se refusèrent formellement à le signer. On avait atteint toutefois le but que l'on poursuivait : celui d'effrayer une partie du corps épiscopal. Beaucoup d'évêques qui, s'ils avaient à cœur les intérêts de l'Eglise, avaient encore plus à cœur ceux de leur santé, firent précipitamment leurs malles et partirent. Le 11 mars 1547, on convoque les membres du concile et on leur propose la translation de l'assemblée à Bologne. Trente-huit évêques approuvent, les uns par peur véritable de la peste et les autres, qui ne sont pas dupes de cette panique, par complaisance pour le pape, dont la volonté leur apparaît à la base de toute cette intrigue. Quatorze évêques seulement protestent contre cette ténébreuse machination et appuient leur protestation en déclarant qu'ils ne sortiront pas de Trente. Mais qu'importait au pape et aux légats cette protestation : la majorité était avec eux et le tour était joué.

Une telle ruse était toutefois trop grossière pour que personne s'y laissât prendre, et bientôt le pape put regretter d'avoir prêté la main à une manœuvre pareille. La majorité du concile qui s'était transportée à Bologne n'osait pas se mettre sérieusement au travail, tant que la minorité refusait de se réunir à elle ; les quatorze évêques récalcitrants étaient en effet demeurés à Trente et se considéraient comme formant le vrai concile. Voilà donc le malheureux Paul III qui, en voulant se débarrasser de son concile, n'avait réussi qu'à en avoir deux sur les bras. Mais son plus grand souci lui venait de l'empereur que cette translation avait jeté dans la plus vive irritation et qui ne se gênait pas pour appeler

le saint père un *vieil entêté*. Charles-Quint envoya même deux agents à Bologne, qui, introduits au sein du concile, protestèrent « contre certains hommes qui se disent légats apostoliques, et contre une certaine assemblée qui s'intitule concile. » Ainsi parlèrent les ambassadeurs du tout-puissant empereur, en ajoutant que la translation de l'assemblée avait été déraisonnable, précipitée et nulle. Non content de tenir un tel langage, Charles-Quint, voyant que le concile ne poserait pas de longtemps les bases de la paix religieuse, prit en main cette besogne; et, par un décret appelé l'*Interim*, régla de sa propre autorité les points en litige. Le pape était loin d'être rassuré, mais il usa de la ressource suprême des pouvoirs faibles : il temporisa.

MATTH. LELIÈVRE.

(*Suite.*)

CORRESPONDANCE ROMAINE

—

Rome, décembre 1869 et janvier 1870.

Les élections faites dans le concile témoignent de son esprit. L'on sait comment l'ultramontanisme semble y avoir remporté la plus éclatante des victoires. Pas un de ces prétendus modérés, qui sont au fond des réactionnaires, n'a trouvé place ni dans la congrégation de la foi, ni dans celle de la discipline, ni dans les deux moins importantes qui doivent s'occuper des ordres religieux et du rite oriental. On affirme que ces élections se sont faites à une très-forte majorité. Il est douteux qu'elles témoignent d'un accord aussi parfait entre les pères qu'on voudrait bien le faire croire, mais elles sont d'un triste augure pour l'indépendance morale des évêques, et compromettent par avance le peu de dignité que l'unité romaine laisse au clergé. La logique des principes modifie les positions. Ceux qui prétendaient, au concile de Trente, être évêques de droit divin, votent contre leur propre indépendance; ils sacrifient l'autonomie — déjà très-réduite — de l'épiscopat aux prétentions de celui qui s'est appelé lui-même souverain pontife. Il ne sera plus uniquement le *maximus;* les pères le poussent d'eux-mêmes à s'affirmer *omnipotens, omnisciens,* dans l'Eglise.

Cette réflexion est le résumé nécessaire de tout le travail *connu* qu'a fait le concile jusqu'ici. Dans l'obscurité presque complète où la loi du silence, imposée aux membres du synode, a plongé le public, les indiscrétions du télégraphe et de la presse n'ont pu avoir qu'une valeur très-relative.

Pourtant l'on sait que le courant non ultramontain s'est maintenu plus ou moins puissamment contre la majorité. Ceux que l'imposition du règlement n'avait pas satisfaits, ont continué à protester plus ou moins sourdement. Ils y ont mis des formes; plusieurs ont joué leur rôle si timidement qu'on les a cru ralliés. Quelques-uns des plus connus, tels que le cardinal de Schwarzemberg, ont agi de telle sorte qu'on a pu les dire gagnés. Le feu n'en a pas moins continué à couver sous la cendre. Il y a une opposition plus ou moins secrète. Est-elle nombreuse? A en croire les dévots, elle se réduirait à quelques mauvaises têtes faciles à réduire, déjà vertement morigénées; à en croire les gallicans ou les ecclésiastiques moins fanatisés, il faudrait compter

eux cents évêques opposés au triomphe de l'ultramontanisme, et à la proclamation de l'infaillibilité personnelle du pape. Rien n'est plus curieux que d'entendre les prêtres inférieurs, suivants des prélats pour la plupart, prendre en particulier leur revanche de l'exclusion à laquelle ils ont été soumis. Bannis du concile, ils ergotent entre eux sur une foule de questions, sur l'infaillibilité en particulier. Ce qu'ils peuvent dire de choses contradictoires sur ce sujet est inimaginable. Le point où ils se perdent est celui où il faudrait déterminer quand le pape parle *ex cathedrâ*. Qui ne veut placer ce siége qu'à la présidence du concile, qui veut que le pape y soit toujours assis quand il discoure de matières dogmatiques; d'autres vont jusqu'à l'infaillibilité en discipline. Mais ce qui résulte le plus nettement de ces controverses, c'est que les contredisants détruisent sans s'en douter l'infaillibilité de *toute* l'Eglise. En effet, tantôt ils parlent contre celle du pape pour relever le concile, tantôt contre celle du concile pour relever le pape. Voici en deux mots le nœud des argumentations contradictoires : Si le pape pouvait se tromper parce qu'il jugerait précipitamment, ou sous une passion personnelle, ou sous une influence d'autrui, est-ce qu'on ne pourrait pas en dire autant d'une réunion d'évêques? L'argument est irréfutable.

Il y a une assez grande différence de tendances entre les évêques américains et les anglais. Les premiers, élevés dans un milieu libéral, et n'ayant eu à lutter avec aucune oppression traditionnelle, apportent au concile un langage hardi qui y surprend quelque peu la cour romaine. L'un d'eux, en vigoureux et intelligent champion, déclarait que désormais le temps est passé de s'inscrire en faux contre la science ; que celle-ci a fait des conquêtes incontestables, et que l'Eglise doit faire amende honorable par l'organe de son concile à la mémoire de Galilée. Il veut que l'on arrive à un accord de la science et de la foi !

Tout autre est le langage des Irlandais. Elevés avec le souvenir d'une servitude nationale dans le passé, ils semblent n'avoir d'autre préoccupation que de se défendre contre le protestantisme ou de rompre avec tout ce qui le touche. Ce sont eux qui, dans des conciliabules officieux (en dehors des séances pour le moment), agitent le dangereux projet de séparer religieusement la jeunesse catholique de la jeunesse protestante, en résistant au régime des écoles mixtes. Cette mesure déjà prise par eux au delà de la Manche, ils voudraient la rendre générale en la mettant sous la sauvegarde du concile. Des indulgences seraient accordées à quiconque envoie ses enfants aux écoles ecclésiastiques ; les plus ardents veulent qu'on prive des faveurs de l'Eglise, peut-être même des sacrements les pauvres qui laissent leurs fils et leurs filles dans des institutions civiles ou mixtes quant à la religion. Les Anglais sont plus papistes que le pape, les Américains sont plus libéraux que leur Eglise ne l'a permis jusqu'ici, et que la *Constitution* par laquelle le pape vient de confirmer le *Syllabus* ne le promet pour l'avenir.

Peu favorable aux droits de la science est la mesure qui a banni du concile la grande masse des théologiens et des docteurs. Chaque évêque est arrivé avec un ou deux de ces hommes spéciaux, dont le travail et les connaissances sont indispensables à des prélats vieux pour la plupart et qui ne sont pas tous savants, tant s'en faut. Dans les précédents conciles ces théologiens accompagnaient leurs chefs hiérarchiques dans les séances générales et discutaient avec eux, pour eux. A Trente ils ont fait plus de bruit assurément que tout l'épiscopat ensemble. Est-ce pour couper court à leur esprit d'argumentation scolastique, ou pour éviter autant que possible la discussion elle-même, que cette fois-ci ils sont restés à la porte ou n'ont été admis qu'en petit nombre à la fois dans une étroite tribune? La difficulté de fournir des places à tant de personnages était grave, j'en conviens, et a pu servir d'excellent prétexte à leur exclusion. Mais un grand mécontentement en est résulté parmi eux. Ils ont dès les premiers jours de janvier adressé une pétition à qui de droit, pour être réintégrés dans la position que les traditions les plus anciennes semblaient leur assurer. Ce qu'il en résultera est facile à prévoir : Des fins de non-recevoir seront toute la réponse. La papauté est déjà assez embarrassée de placer et de gouverner ses huit cents prélats. Si l'on ne s'entend pas dans une salle faite pour mille, que serait-ce dans une enceinte assez large pour deux mille?

Au reste, j'entendais dire naguère à certains ecclésiastiques que plus le sacré collége s'était montré rigoureux pour imposer le règlement, plus il trouvait de bonne politique de laisser parler les prélats sur les questions secondaires, et de se relâcher dans la pratique quand il s'agit de choses qui tiennent moins à cœur au saint-père.

On saura bien faire revivre le règlement quand besoin sera. Les lois prohibitives à Rome ont cette destination, qu'on les laisse dormir d'ordinaire, mais qu'on les ressuscite au moment voulu. Aussi a-t-on soin de n'en abolir aucune et d'en ajouter au contraire quelques nouvelles de temps à autre. C'est le moyen de ne se trouver jamais au dépourvu. On laisse donc discuter à leur aise les pères sur les rapports de la science et de la foi. On aime mieux leur abandonner ce terrain — quitte à contrôler le résultat — que de les laisser s'engager sur celui des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Cela donne lieu à des joutes d'éloquence dont on fait grand cas, sans en rien ébruiter pourtant. C'est ainsi qu'on sait que Mgr Strossmayer, évêque de Bosnie, a rompu des lances superbes en faveur d'une cause libérale. Mais laquelle, mais comment? Ici s'arrêtent tous les renseignements.

C'est du reste une curieuse chose que ce système de demi-publicité qui laisse, pendant deux jours ou trois, les journaux de Rome dans le silence absolu sur des faits graves et patents, tels que la session publique du 6, dont l'*Osservatore romano* n'a eu permission de parler que le 8 au soir. La presse romaine n'a le droit que de décrire les cérémonies et de

louanger les pompes officielles. Mais le sens caché de tout cela, mais les idées qui peuvent se trouver dessous? C'est le secret des pontifes, le vulgaire n'a rien à y voir. Comme il faut qu'il admire quand même, de temps à autre on lui apprend que Mgr tel a été d'une éloquence surprenante. Qu'a-t-il dit? Qu'importe? Le concile est glorifié, c'est tout ce qu'il faut.

Une croisade de prédications est commencée à travers Rome. Les neuvaines de prières ne suffisant plus, les orateurs de toute langue se sont mis en campagne, sans parler de Mgr Mermillod qui prêche chaque dimanche à Saint-Louis des Français.

Or je sors d'une homélie où j'ai été vivement exhorté à travailler pour le concile. Pendant que mon zèle est réchauffé, je m'y mets en conscience. Vous saurez donc que d'après ce que je viens d'apprendre d'un Italien : Pie IX c'est le prophète Ezéchiel. Ne vous scandalisez pas du rapprochement, l'*angelico* ne s'est-il pas, à Noël dernier, comparé lui-même à l'Enfant Jésus qui recevait les hommages des bergers dans sa crèche? Les bergers étaient les évêques. Mais cette fois il n'est que prophète. La voix lui a dit : Prophétise. Et sur quoi? Sur des ossements blanchis. Vous croyez peut-être qu'il s'agit de cette vieille Eglise romaine décrépite et impotente, qui convoque à un concile de désespoir? Mais point.

Les morts? c'est nous, gens de la société moderne; les pourris ? c'est le jeune monde. Je vous fais grâce de la peinture de nos corruptions sépulcrales. Si nous voulons revivre il ne nous reste qu'à invoquer l'Ezéchiel moderne. Il nous forcera bien à entendre sa voix. Nous disions le catholicisme enseveli ? Voyons plutôt ce millier de conseillers accourus autour du prophète; ils vous disent : « Nous vous avons vu naître, nous vous verrons mourir. » Eux, ils sont éternels. Que deviendrions-nous s'ils ne priaient pour nous, s'ils ne délibéraient sur le sort à nous faire! Délibérer? mot inexact : ils sont inspirés. Leurs raisonnements sont humains et faillibles, leurs conclusions seront divines et infaillibles!

Ossements blanchis nous avons peur de cet aréopage chrétien. Ingrats qui nous défions de nos pères! Nous craignons de les voir se mêler du temporel? Comme si l'Eglise était jamais sortie de sa compétence! Comme si les règles éternelles qu'elle proclame n'avaient pas le droit de régir aussi le monde civil! Mais le concile triomphera quand même. Il sauvera le monde. Qu'on le calomnie, qu'on le crucifie, c'est le concile-sauveur!

Après lui la face du monde sera renouvelée. On a vu cela après Nicée qui a foudroyé Arius — il est vrai que les ariens ont vécu longtemps encore. — On a vu cela après Trente qui a fulminé Luther; il est vrai que trois cents ans après on élevait à Worms un monument à l'apostat. Mais le concile du Vatican sera plus radical. N'a-t-il pas été ouvert le

jour de la fête de l'Immaculée ! Celui qui l'a convoqué n'est-il pas le *pape de la Mère de Dieu?* A celui qui l'a déclarée immaculée, Marie peut-elle refuser le salut d'un monde pervers? Pour être *témoins* du dogme de l'immaculée conception, il a suffi au souverain pontife de rassembler quelques évêques. S'il a tant fait avec si peu, que ne fera-t-il pas avec 800 prélats soumis sans exception à sa divine autorité, unis dans un accord sacré par les mêmes sentiments de dévouement au père libérateur ! Tel est du plus au moins le thème des sermons qu'on prêche à Rome. On y ajoute des exhortations à se préparer pour la lutte. « Une fois les décisions prises par le tribunal de la foi, il faudra que chaque fidèle les fasse valoir dans son pays; il faudra seconder la société de Saint-Vincent-de-Paul, les dames du Sacré-Cœur, entrer enfin en campagne en s'enrôlant dans les confréries religieuses, pour faire une guerre à mort à tout ce qu'aura maudit le concile. » C'est rassurant pour la paix de la société moderne, et tout à fait digne du programme de vieillards pacifiques.

Evidemment les gallicans sont en mauvaise odeur à Rome. Un certain abbé Rouquette, homme intelligent et bien intentionné, mais peu ultramontain, a commencé une revue hebdomadaire qui se publie en France sous le titre d'*Echo du Vatican*. Son intention est d'y donner celles des nouvelles du concile qu'il pourra faire connaître sans violer le secret juré, chose difficile, ce me semble. Or voici qu'on l'accuse de gallicanisme; une lutte s'engage entre lui et son Eminence Veuillot ! Comment se défend-il? Chose à noter : il est obligé de promettre par avance qu'il soumettra ses paroles non-seulement au concile, mais encore à Pie IX, et de rétracter par avance toute expression qui n'aurait pas leur agrément. L'orthodoxie du jour c'est l'obédience. Le gallicanisme sent l'hérésie de fort loin ! Il faut s'en défendre comme d'un crime. Avec de telles entraves la publication de l'abbé Rouquette n'ira pas loin, car il sera facile de l'arrêter à chaque mot.

La rigueur est tellement bien dans les préoccupations des seuls orthodoxes autorisés, qu'ils paraissent en quête surtout de formules d'excommunication. Voici une anecdote dont je vous garantis l'authenticité. Un prêtre demandait au supérieur d'un couvent quel livre serait le plus utile à étudier comme préparation au travail du concile. « Voici ! voici ! s'écria le gros personnage, c'est un volume qui contient les excommunications déjà lancées par l'Eglise; c'est cela qu'il faut connaître pour bien s'en servir. — Comment, répliqua le prêtre, est-ce qu'elles y sont toutes? — Oh ! oh ! pas toutes ! Il faudrait bien dix volumes in-folio pour les contenir toutes ! » Un visiteur étranger se trouvait à portée. Cette saillie le fit sourire. Alors le moine de se reprendre : « Je veux dire qu'il faudrait bien dix volumes in-folio pour contenir la liste de tous les péchés commis par les hérétiques et les incrédules ! »

Si les pères du concile ont à fulminer dix in-folio durant, vous voyez

qu'ils n'ont pas fini leur besogne. Attendons-nous tous à être charitablement traités. Au reste il faut avouer que le saint-père a été d'une indulgence touchante dans la proclamation des nombreux chefs d'excommunication qu'il s'est réservé le droit de lever seul. Quelqu'un me faisant remarquer qu'ils sont déjà anciens et connus presque tous, et que le saint-père n'a guère fait que d'en adoucir et restreindre la formule : «Il en a enlevé le 7 1/2 pour cent, » disait naïvement l'apologiste. Mais si le saint-père nous rend sept chances et demie de salut, combien le concile va-t-il nous en ôter? Il y a des gens qui prennent tellement plaisir à rétrécir la porte du royaume des cieux, qu'en vérité il y a lieu de se demander s'ils ne comptent pas y entrer seuls!

La lumière va nous venir du concile, répètent les prédicateurs de l'octave de l'Epiphanie. Elle est déjà apparue dans la personne du magnanime pontife qui nous conduit, ajoutent-ils! Hélas! *si cette lumière qui est en lui n'est que ténèbres, combien grandes seront nos ténèbres!* Qu'espérer d'un chef spirituel qui écrit à je ne sais quel apologiste du miracle de la Sallette une lettre de félicitations, et presque un bref d'encouragement? Malheureux qui se fie en l'homme et qui attend sa lumière des hommes ! L'un des évêques qui entonnent l'hymne à l'épiscopat dans la chaire de Saint-André disait naguère que la lumière de l'Eglise vient de la parole de Dieu. Mais il s'exprimait de façon à faire comprendre que le rôle de la parole de Dieu se bornait à donner autorité à l'Eglise et à l'installer dans ses droits. Tel est bien, en effet, le résumé de la théologie qui semble triompher. Le monde ne va plus vaciller; le doute ne sera plus son lot, car il a un point d'appui dans le pape. Dieu même n'est plus bon qu'à passer un plein mandat de pouvoirs à son vicaire. A qui fait simplement signe d'en douter, anathème! A entendre parler les dévots, surtout ceux de France, le catéchisme nouveau se réduira aux questions suivantes : D'où vient la lumière? Du saint-père. Qui est notre maître? Le saint-père. Qui devons-nous vénérer par-dessus tous les êtres? Le saint-père. A qui faut-il croire? Au saint-père. A qui devons-nous obéissance? Au saint-père. Lui, toujours lui! Si ce n'est une idolâtrie, nous demandons qui peut être considéré comme idolâtre? Mais il faut être en pays romain pour sentir à quel point tout cela est écœurant.

Sur quelle base ce temple à Pie IX est-il bâti? Ecoutez Mgr Berteaud de Tulle, un bon petit vieillard courtaud, énergique, saccadé, plein d'originalité triviale et de verve relevée par un sentiment sincère. Il vous le dira crûment : *Dieu nous doit un infaillible.* Oui, il nous doit bien ça (*sic*). Vous demandez pour preuve des miracles? Allons! vous n'y entendez rien! Des miracles? Vous ne savez donc pas qu'il y un monde surnaturel dans lequel la vérité se montre d'elle-même à qui n'a pas les yeux crevés! Mais que de temps il a fallu à Dieu pour *fabriquer cet infaillible!* Tandis qu'il lui a suffi d'un mot pour créer tout le reste, pour cela, il lui faut des siècles. Et il a l'*air de n'en pas finir!* En face de son élu,

l'erreur mérite-t-elle des ménagements? A-t-elle des droits, l'erreur? Que Dieu traitât l'erreur avec une certaine bonté, avec une certaine grâce, *pas possible, ça*. Soyez donc contents que les flèches d'or de l'excommunication aillent leur train. Le pape va *continuant son métier*. Et quant au concile, on a dit : C'est une aurore? Point! C'est la perpétuité du triomphe. Il tuera le léviathan. Celui-ci, c'est le serpent dragon dont le nom signifie *ajouteur*. Ce qu'il ajoute, c'est les faux *progrès modernes*, c'est les promesses de richesses matérielles, de puissance humaine. L'Eglise n'a pas besoin de tout cela. Elle est libre, parce qu'elle est la vérité. Et c'est aussi pour cela que son chef est libre de toutes les préoccupations matérielles, qu'il brave la faim et la soif, qu'il se moque de la pauvreté, et *n'a pas besoin des biens de ce monde* (!!!)

Ce mélange de vérités sublimes courageusement affirmées, et d'erreurs naïves grotesquement soutenues, cette apologie qui soulevait le rire sympathique de tout un auditoire de dévots, et sollicitait de joyeux signes de tête dans plusieurs groupes d'évêques, n'est-ce pas chose caractéristique? Cette fois, l'absurdité effrontée empruntait les allures du gros bon sens d'un curé de campagne. Et quelle habile profondeur dans ce sans façon qui fait dire, non pas : Dieu nous doit la vérité, mais : Dieu nous doit un infaillible. En attendant que Mgr l'évêque de Tulle ait envoyé un huissier au bon Dieu, constatons comme il est décidé à sabrer de son petit geste saccadé les hésitations gallicanes : « Le pape se tromper! allons donc! »

Tant pis pour les politiques à ménagements! Vous objectez qu'on aura de la peine à admettre ceci ou cela. — Comment! comment! quand cela aura été tiré de l'écrin de la vérité dont le pape est le gardien; quand ses confrères les évêques, qui *n'ont pas la promesse d'infaillibilité, il est vrai, comme saint Pierre*, mais qui sont la science *sans grimoire*, la sagesse *sans prétentions*, seront venus (non pour l'éclairer, il n'en a pas besoin), mais pour l'encourager! Ah! l'on va proclamer la grande constitution de Jésus-Christ. Rome, cette Jérusalem spirituelle, a un Vatican. Le Vatican! c'est de là que sortent encore les oracles (*vaticinantur oracula*); le monde va en retentir, et le musicien par excellence, notre Seigneur Jésus-Christ (*sic*), les accompagnera sur son archet.

Que dites-vous de cette façon de présenter le concile? Allons! comme dit Mgr Berteaud, nous n'avons pas le droit de réclamer. Préparons seulement bien nos oreilles. Sinon? sinon, il serait bien capable de nous les tirer!

Malheureux hérétiques que nous sommes! L'*Armonia* (pas celle dont vient de parler Mgr de Tulle), pour nous confondre, nous et nos variations théologiques, vient de publier enfin la fameuse confession de foi de Pie IV, jurée par les pères dans la deuxième congrégation générale, en séance publique du 6 janvier. J'en extrais les points suivants :

« La tradition. L'Ecriture, mais interprétée par les Pères. Sept sacre-

ments conférant la grâce. Les rites usités dans l'Eglise. Les définitions du concile de Trente sur le péché originel et la justification. La messe-sacrifice. La transsubstantiation. Le purgatoire. L'invocation des saints, leurs prières, leurs reliques. Les images de Jésus-Christ, de la mère de Dieu et des autres saints. Le droit de l'Eglise à concéder des indulgences. L'Eglise catholique, mère et maîtresse de toutes les autres. Promesses et *serment au pape*, successeur de saint Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ. *Véritable obéissance*. Acceptation des canons et conciles œcuméniques, y compris celui de Trente. Anathématiser ce qu'elle condamne. Hors de la foi catholique, point de salut. »

Tel est le symbole juré par le concile actuel. Il est assez complet, je pense, surtout quant à ce qui regarde la soumission au pape. On voudra bien remarquer aussi que les décisions du concile de Trente y sont consacrées toutes sans ambages, tandis que la France et l'empire d'Allemagne, pendant de longues années après la clôture, ont mis des restrictions à leur acceptation en bloc. Ce point est à noter. Mais que de chemin fait par l'Eglise, dans le sens papal, depuis trois cents ans !

Un mot maintenant sur cette liberté qui accompagne la vérité romaine dans le concile, d'après Mgr de Tulle. Il se passe des choses graves sous ce rapport. On sait que les partis se réunissaient en groupes, hors des séances officielles, pour s'entendre et préparer leurs armes. On dit que le groupe de Mgr Dupanloup subsiste toujours quoique amoindri. Je le veux bien. Mais tous ne sont pas aussi obstinés que lui. Un autre groupe s'était formé autour d'un cardinal, à peu près dans les mêmes tendances semi-indépendantes, et pour lui faire pendant, Mgr de Bonnechose avait aussi son cercle où l'on marchandait moins au saint-père les droits qu'il s'attribue. Comme bien l'on pense, tous ces conciliabules ne plaisaient pas à Pie IX. Il en manifesta plusieurs fois son mécontentement. Il fallut se séparer. Pour éviter les apparences de la partialité, on pria d'abord les amis de Mgr de Bonnechose de donner l'exemple. Les autres durent s'exécuter à leur tour. Et voilà l'opposition désorganisée. Tant il y a de liberté dans le concile ou à ses portes.

Mais voici un trait criant qu'on aura peine à croire, et que pourtant nous tenons *de bonne source*. L'archevêque de Paris ayant invité huit ou dix cardinaux à un dîner qui pouvait servir de prétexte à une entente, le pape se mit bel et bien en colère, défendit crûment aux princes de l'Eglise de se rendre à l'invitation de Mgr Darboy, comme aussi à celui-ci d'être si aimable envers des cardinaux. Ce n'est pas tout. Noblesse oblige, mais noblesse de cour romaine garrotte : défense à trois cardinaux de se rassembler en dehors du concile. A deux, bien, c'est l'amitié — à trois, mal, c'est la sédition. Est-ce assez d'ignominie ? Non. Il s'agirait d'imposer aux cardinaux un secrétaire choisi parmi les jésuites !

J'ignore si c'est envers tous que cette dernière rigueur s'exercera. Je ne crois pas. Il y en a tant qui sont jésuites eux-mêmes, ou affiliés ! C'est aux suspects que l'on en a. La loi des suspects s'exerce jusque sur les marches du trône pontifical. Etait-on aussi rigoureux chez le sultan ou chez le tzar autrefois? Tous les despotismes se ressemblent, mais celui de la papauté est certainement le plus raffiné.

Ce n'est pas l'avis de Mgr Pie, évêque de Poitiers. Son discours est assez important pour mériter d'être cité en entier, assez net pour se passer de commentaire. N'oublions pas que c'est dans l'église et non au concile qu'il parle.

Après quelques beaux développements sur l'histoire intérieure de son prédécesseur saint Hilaire de Poitiers, après avoir montré que la théologie raisonnée de ce saint consistait à conserver la foi de son baptême, Mgr Pie raconte sa lutte contre l'arianisme. Les confrères du saint docteur lui conseillaient de ne pas troubler la paix par des agressions trop vives. « La paix est belle, répondit-il, mais il n'y a de paix qu'en Jésus-Christ. » De même, ajoute Mgr Pie, de nos jours on se sépare, on fonde école, puis on fait appel à la paix et on l'exige de l'Eglise. Des ménagements. L'Eglise n'a pas besoin qu'on lui fasse cette leçon. Quand est-ce qu'elle a manqué de modérations dans ses procédés?

L'Eglise y mettra des formes, mais il faut qu'elle définisse la vérité plus nettement, en opposition à la doctrine des adversaires. Les fruits des contradictions sont des définitions nouvelles. Hilaire avait foi dans l'efficacité des conciles; les jugeait-il indispensables à la vérité? Non, mais opportuns. Il n'en *faisait pas dépendre les dogmes de la foi chrétienne.* Lui-même n'*eut connaissance du concile de Nicée* et de ses décisions que longtemps après sa conversion, *après plusieurs années de ministère et d'épiscopat* (étrange aveu!). C'est que la foi orthodoxe est antérieure à Nicée. La foi du chrétien n'est donc pas l'œuvre des conciles. Hilaire ne veut pas même qu'ils en fussent le développement ou le complément. Elle existe en dehors d'eux.

D'après Mgr Pie, Hilaire plaçait ailleurs le centre de l'unité. « Il n'y a qu'un seul siége de la vraie foi, celui de Pierre, de sorte que ce qui est en dehors de la foi de cet apôtre, n'est pas de Christ. Tout ce que Pierre lie est lié ici-bas; depuis la proclamation qu'il a fait de la divinité du Christ, Pierre possède autant d'arguments qu'il en faut pour répliquer à l'infidélité dans tous les siècles. » C'est donc avec raison que l'Eglise s'appuie sur le roc de Pierre, après saint Hilaire. Pierre est couché dans les substructions de l'édifice chrétien et il porte l'Eglise. « C'est chose très-bonne, disait le saint, que de toutes les provinces, les prêtres du Seigneur s'en rapportent au chef. »

Toutefois et quoique l'évêque de Rome lui suffît, Hilaire assistait aux conciles et s'attira par là la gratitude des évêques d'Orient. Il y a eu des obstacles à vaincre dans ces conciles. Mgr Pie trouve curieux d'étudier

la manière dont le concile de Trente a été jugé par les ambassadeurs des princes.

En 1563, vers la fin du concile, après tant de décrets promulgués sur diverses matières, l'ambassadeur de France disait à Trente : « Le concile n'ayant rien fait d'important (pour la réforme), il faut le dissoudre et en convoquer un autre. Il ne s'y propose rien que ce qui plaît à MM. les légats, lesquels ne font autre chose que ce qui leur est commandé de Rome. Les évêques qui demandent des réformes ne peuvent être écoutés à cause de la majorité trop italienne et formée d'évêques romains. » Le roi de France menaçait de réunir un concile national. Trois mois après la clôture, la reine-mère écrivit : Le concile n'a pas donné la guérison, il ne faut attendre que des princes le remède aux maux. » (Hilarité générale dans l'auditoire de Mgr Pie. Ces plaintes des princes du seizième siècle semblent évidemment ridicules, et l'on y trouve de malins rapprochements avec les plaintes actuelles.)

Or, répond l'évêque de Poitiers, le concile de Trente est le grand concile... les critiques ne l'ont pas empêché de triompher. Dormez donc en paix en face des appréhensions qui accompagnent l'assemblée du Vatican. On dira d'elle ce qu'on a dit de Trente. Un journal anglais a écrit : Le concile du Vatican ne réussira pas mieux que celui de Trente; nous nous contenterions de cela !

Quant aux races royales, elles ont payé leur opposition aux droits du concile de Trente. Elles n'ont pas voulu avoir les *ongles rognés*, l'assemblée a consenti à retarder la réformation des princes, mais les *révolutions ont été moins discrètes que le concile.*

Saint Hilaire aussi a parlé aux rois pour leur dire que, quoique leur *autorité vienne de Dieu*, toutes les prescriptions royales ne sont pas acceptables par des consciences d'évêques. Quant aux évêques que le *désir d'avancer* dans la faveur des princes place dans l'occasion prochaine de la défaillance (avis à vous, Mgr Darboy), ils jugent d'après le droit civil. La raison d'Etat ne leur permet pas de rester fidèles à la législation de l'Eglise. Quoique décidés à rester chrétiens, cependant par les nécessités du siége *obtenu*, ils subissent l'influence morbide. A mesure que les sociétés se sécularisent, le rôle des hommes de foi devient plus impossible. Il surgit une végétation en apparence gracieuse, c'est l'ordre civil qui se place au-dessus de l'ordre religieux. Etre clérical devient une injure.

L'époque où il serait de mode d'être antisacerdotal a été prédite par saint Hilaire. Le devoir de l'Eglise en ce temps, c'est de ne pas écouter ceux qui disent : Ne proclamez que des choses qui nous plaisent. Les définitions seront plus salutaires que le vague où on voudrait rester. Un ciel de soleils vaut mieux qu'un ciel de nébuleuses. Quand le concile aura clos la discussion sur quelques points de plus, il restera toujours assez de sujets d'activité pour l'esprit humain. Le nouveau point con-

quis sera un point d'appui pour les nouvelles études. Les moyenneurs se désolent : « Le siècle, disent-ils, ne peut supporter telle vérité ! » Qu'on en essaye, c'est le remède aux maux actuels. Qu'on invoque *le nom qui seul peut sauver*. Nous proclamons les *principes sauveurs*, seuls efficaces. *Celui qui va se lever* (l'infaillible) sera ce libérateur nécessaire.

Tel est le résumé du discours de Mgr Pie. Cette adroite apologie de la supériorité du saint-siége sur les conciles, semée d'insinuations peu charitables contre la modération de quelques évêques, et de menaces aux sociétés modernes, se termine donc par un appel du pape président du concile, au pape infaillible par lui-même. Est-ce assez clair? C'est lui qui sauvera. La chose est logique. Le vicaire de Jésus-Christ devait bien devenir un peu sauveur aussi ! Mais ne nous récrions pas, car c'est Mgr Pie qui crierait au blasphème.

Notez seulement la naïveté avec laquelle il nous dit lui-même que le concile de Trente ne fut pas reconnu des contemporains, ni surtout de la France. Remarquez aussi combien peu l'unité romaine était consommée du temps de cet Hilaire de Poitiers tant invoqué par son successeur, puisque le saint ne connaissait pas même l'existence d'un de ces conciles œcuméniques si vantés par tous les évêques de nos jours. S'il en appelait au pape, en termes plus figurés que réels, c'est que l'évêque de Rome, comme patriarche d'Occident attirait déjà à lui les causes des diocèses et provinces voisines, comme ceux de Constantinople et d'Alexandrie attiraient à eux les causes des diocèses d'Orient et d'Afrique. Mais Rome est habile à travestir l'histoire, et rien ne confond comme la naïveté avec laquelle un auditoire de prêtres, de prélats et de zouaves pontificaux applaudit à de telles énormités ou s'en édifie.

C'est qu'il existe bien ce public selon le cœur de Mgr Mermillod, qui disait l'autre jour, dans la chaire de Saint-Louis : « Le concile a besoin de fidèles soumis d'avance et non de conseillers ! Qu'est-ce donc que le verbiage des salons, à côté des grandes inspirations du Saint-Esprit? » L'allusion aux conciliabules semi-gallicans est claire. « Pierre à la porte du temple, continue l'évêque de Genève, trouva un paralytique et lui dit : Je n'ai rien, mais ce que j'ai je te le donne : Lève-toi et marche. Pie IX de même dira à la société moderne, cette grande paralytique qui se croit vigoureuse : Je n'ai rien, on m'enlève même ce que j'avais. Mais il me reste pourtant là quelque chose : la foi et l'amour, prends et vis ! »

C'est la péroraison d'un superbe discours sur le Christ. Pourquoi faut-il qu'à la fin l'homme-prêtre y prenne la place du Rédempteur ! Mais n'est-ce pas là toute l'histoire du catholicisme?

Mgr Mermillod voudrait qu'on en finît avec cette question de l'infaillibilité papale et qu'on la résolût définitivement. Ce vœu, il l'énonce surtout en vue de la polémique avec les protestants. Moins croyant, ce semble, que belliqueux, il s'inquiéterait moins de l'abandon de cette

position et du dogme lui-même que la perpétuation d'un vague qui le fait battre dans la controverse. Il est évident que si les protestants ne pouvaient plus lui dire : « Où est-elle donc votre infaillibilité, votre Eglise même n'en sait rien, » il serait moins embarrassé vis-à-vis d'eux. Mais ignore-t-il combien il nous serait facile de changer nos batteries, et de confondre son infaillibilité devenue exclusivement papale? L'histoire, c'est Minerve armée!

Au reste, les papes prennent leurs précautions même contre le concile le plus enthousiaste de leur primauté. Avez-vous remarqué ce qu'implique de défiances contre les évêques, le testament publié par le pape avant l'ouverture? La crainte de Pie IX c'était que, s'il venait à mourir pendant la durée du concile, celui-ci trouvant l'occasion bonne, ne se chargeât de choisir lui-même le nouveau pape. Un tel acte (qui a des précédents dans l'histoire) serait la proclamation de la supériorité des conciles sur les papes. A moins d'être un collége d'intéressés à la suprématie des papes sur le monde entier, le corps électoral de la papauté lui serait nécessairement déclaré supérieur. On peut défaire ce que l'on a fait. Cela s'est vu dans l'histoire des conciles. Pie IX a donc pris des précautions en déclarant 1° que le concile serait suspendu *ipso facto* en cas de mort du pape, 2° que le collége des cardinaux serait seul chargé de l'élection de son successeur, 3° que cette règle serait établie pour l'avenir et pour toujours, sans restriction ni exception prévue ou imprévue. Notez ce dernier point et demandez-vous ensuite comment Pie IX se croit le droit d'annuler explicitement à cet égard, lui infaillible, les constitutions apostoliques d'Alexandre III, son prédécesseur infaillible aussi? Cette contradiction me paraît bien imprudente à la veille du jour où l'on va consacrer le droit des papes à ne pas se tromper! Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit là d'une question secondaire ou disciplinaire. Il s'agit bien positivement des origines du pouvoir pontifical. Cela touche au dogme. Il s'agit de savoir qui reçoit l'inspiration du Saint-Esprit pour l'élection du pape? Est-ce le collége des cardinaux seul, ou serait-ce le concile à l'occasion? Et si l'inspiration n'appartient qu'aux cardinaux, les papes élus jadis par les conciles sont donc des intrus? La filière et la succession apostolique est donc rompue?

Mais quoi, c'est une logique dont ne s'avisent guère les docteurs catholiques, si grands logiciens pourtant!

Vous connaissez les menées des pétitionnaires de l'infaillibilité. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Pour extrait conforme,

E. DE PRESSENSÉ.

CORRESPONDANCE

—

Paris, le 5 janvier 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis, page 707 de la *Revue chrétienne* de l'année dernière, les lignes suivantes : « Signalons encore les vives discussions soulevées par la question d'une traduction nouvelle des saintes Ecritures. Personne ne soutenait l'excellence des traductions existantes, mais le parti libéral voulait que la Société biblique protestante éditât la version faite à Genève en 1834, qui était tenue en suspicion par la fraction orthodoxe. La majorité du comité ayant opiné dans le sens du parti libéral, il s'ensuivit une rupture et la création d'une nouvelle Société biblique qui réunit les évangéliques de toute Eglise. Cette scission révéla une fois de plus l'incompatibilité des deux tendances. »

Il y a, Monsieur, dans ces lignes, une omission et deux inexactitudes assez graves pour que je vienne, en ma qualité d'agent de la *Société biblique protestante de Paris,* vous en demander la réparation.

La discussion qui a rempli les années 1862 et 1863 n'avait pas trait à *une* seule *version nouvelle,* mais bien à *plusieurs,* puisque dès le début on proposa de réimprimer ensemble l'Ancien Testament de Perret-Gentil et le Nouveau Testament de Genève. Il s'agissait de savoir si, oui ou non, le protestantisme français resterait inféodé à la Bible vieillie d'Ostervald, et si les traductions améliorées ne franchiraient jamais le seuil des Sociétés bibliques. Ne parler que de la version de Genève 1835 (et non 1834), c'est restreindre une question fort importante, la présenter sous un jour faux, et laisser supposer que la Société biblique protestante a obéi à l'esprit de parti en publiant cette version qui déplaisait à l'orthodoxie. Supposition entièrement contraire aux faits.

En effet, la Société a si peu fait une œuvre de parti qu'elle a donné satisfaction à tous les besoins exprimés; elle s'est montrée si peu partiale envers la version accusée d'hérésie — et qui ne lui coûtait rien — qu'elle a payé 15,000 francs le droit de reproduire deux autres versions qui ne sont nullement suspectes : l'Ancien Testament de Perret-

Gentil et le Nouveau Testament d'Arnaud; elle s'est montrée si peu partiale même envers les versions nouvelles que, jusqu'ici, elle distribue toujours Ostervald toutes les fois qu'une autre version n'est pas explicitement réclamée.

Enfin il est inexact de dire que la nouvelle Société *réunit les évangéliques de toute Eglise;* toutes les Eglises que vous appelez *évangéliques* n'ont pas abandonné l'ancienne Société, pour la punir d'avoir réalisé un grand progrès. Il en est qui lui sont restées fidèles et que votre affirmation a dû surprendre.

En vous priant d'insérer cette rectification dans votre prochain numéro, je vous présente, Monsieur le Rédacteur, mes salutations distinguées.

O. Douen,
Agent de la Société biblique protestante de Paris.

—

Nous donnons acte à M. Douen de sa rectification, n'éprouvant aucun désir de ranimer le débat sur une question épuisée, et qui ne nous inspire aucune passion, bien que nous demeurions convaincu que les mesures dent il s'agit étaient prématurées pour les raisons que nous en avons données. Nous nous bornons à faire des vœux pour le succès de toutes les Sociétés bibliques existantes. (*Réd.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

—

Louis Rognon. Sermons, mélanges philosophiques, religieux et littéraires. Paris, Meyrueis. 1870.

La *Revue chrétienne* consacrera un article étendu aux deux volumes, hélas! posthumes de M. Rognon. Elle a eu l'honneur de le compter parmi ses collaborateurs pendant de longues années. Nos lecteurs ont pu apprécier le ferme esprit, la haute intelligence, l'élévation soutenue qui font le mérite de ce livre, legs précieux de celui qui fait un si grand vide dans notre protestantisme français. Nous n'arons pas voulu retarder cette trop courte annonce d'une publication dont l'intérêt est encore rehaussé par la notice biographique de M. Paul Juillerat; de précieux fragments de la correspondance de M Rognon y ont trouvé place.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 4 février.

Les devoirs du pays envers le nouveau ministère et les devoirs du nouveau ministère envers le pays. — Urgence de la question sociale. — L'affaire de Ville-d'Avray. — Conséquences à tirer de l'arrêt du conseil d'Etat dans l'affaire du consistoire de Caen. — Le manifeste de Genève. — Le parti radical glorifié par lui-même. — Une nouvelle Revue de théologie. — Le duc de Broglie.

Grâce au ciel, nous sommes au terme des agitations populaires qui ont été suscitées par le déplorable événement d'Auteuil. Puisse-t-il révéler le péril de cette hideuse violence de langage qui ramène la barbarie dans nos mœurs, car il est des paroles qui sont déjà des voies de fait et qui appellent le sang. Le *Pays* et la *Marseillaise* ont atteint de part et d'autre les extrêmes limites du genre; le mépris et l'indignation de toute la France honnête et libérale sont le juste châtiment de cette presse furibonde qui remplace la discussion par le pugilat de la parole que suit trop tôt la lutte armée.

Profitons de l'intérim de calme qui nous est accordé pour apprécier rapidement la situation nouvelle faite à la France par l'entrée aux affaires d'un ministère libéral. Le devoir des bons citoyens est tracé d'avance. Ils doivent soutenir le nouveau pouvoir avec résolution, en le poussant en avant sur la voie des réformes. Les récriminations nous feraient perdre le bénéfice d'un revirement qui est dû au mouvement de l'opinion. Les hommes qui se disent *irréconciliables* prétendent que l'on déserte la morale en soutenant le régime actuel sous sa forme libérale; à les entendre, cette adhésion est une sorte d'amnistie ou de justification d'un passé coupable. Il n'en est rien; il ne s'agit pas aujourd'hui de couvrir ce passé, qui conserve son vrai caractère pour la conscience, car jamais le mal ne saurait devenir bien; il reste à jamais ce qu'il est, et il porte avec lui son châtiment. Il est certain que les événements actuels, bien loin d'être une consécration des mesures dites de salut public, en sont le désaveu, et que cette défaite éclatante du pouvoir personnel est une grande revanche de la conscience. Nous ne sommes donc point appelés à revenir sur nos jugements antérieurs, mais au contraire à les confirmer. Maintenant voudrait-on que nous fussions

désolés de ce que cette revanche de la conscience n'a pas été accompagnée de bouleversements, de ce qu'elle a eu lieu de la manière la plus favorable pour le pays et de ce que le chef de l'Etat lui-même a résolûment renié la politique à laquelle on l'avait cru identifié? La conscience demandait que le régime de décembre 1851 succombât; elle ne demandait pas qu'il succombât au travers de convulsions qui eussent précipité le pays dans la ruine et la folie pour le ramener par un détour à l'absolutisme. Je dirai même que la morale est mieux rétablie par l'amendement d'un régime qu'elle réprouvait que par son renversement. D'ailleurs cet amendement n'est pas tout rose; il a ses amertumes, il coûte d'autant plus qu'il a été plus retardé. S'il est sincère, nous ne demandons pas plus. Il est salutaire de constater qu'un coup de la force pour avorter n'a pas besoin d'un autre coup de la force, qu'il est bientôt réduit au vide et à l'impuissance, et que la liberté, jadis méprisée et violentée, est après tout la seule planche de salut à laquelle un gouvernement trop longtemps arbitraire puisse recourir. Les irréconciliables du radicalisme extrême n'ont pas le droit de se donner comme les puristes de la politique. On sait ce qu'ils pensent du serment. N'ont-ils pas déclaré à la face du pays qu'ils le prêtaient pour rire, et qu'ils se croyaient libres de le violer à la première occasion? Il me semble donc que la conscience la plus scrupuleuse n'a rien à reprocher aux bons citoyens qui sont bien décidés à encourager le nouveau ministère dans la voie libérale où il s'est engagé, et qui désirent très-sincèrement éviter à notre pays une révolution dont il ne serait pas possible de prévoir les conséquences.

Seulement, cet appui ne saurait ressembler en rien à une aveugle approbation. Le nouvel ordre de choses ne peut être pris au sérieux qu'en se complétant; l'ancienne administration qui a fonctionné au profit du pouvoir personnel et en a gardé toutes les habitudes, doit être transformée. Mais surtout ce qui doit être changé au plus vite, c'est le parlement, dont la majorité factice était le fruit du régime antérieur, et qui, nommé sous ses auspices, ne pourrait que continuer ses errements. Le devoir le plus urgent pour le ministre actuel est donc de présenter une loi électorale qui abolisse à jamais les candidatures officielles, augmente le nombre des députés, et fasse du corps législatif une vraie et sincère représentation du pays. La première conséquence d'une loi pareille sera la dissolution du corps législatif et de nouvelles élections qui seules rétabliront l'harmonie entre les pouvoirs. Les hommes du régime personnel, qui n'ont grandi que par ses faveurs et ses caprices, se cramponnent à la chambre actuelle comme le naufragé à son radeau. C'est une raison de plus pour le ministère Ollivier de couler bas ce débris d'une période à jamais passée, espérons-le. Une fois l'instrument libéral reformé par un parlement renouvelé, il faudra éviter à tout prix les fautes des régimes constitutionnels qui se sont bornés à

fonctionner plus ou moins régulièrement, à peu près comme un mécanisme fort bien agencé qui tournerait sur lui-même et se contenterait de faire admirer le jeu de ses rouages sans rien produire. Il s'agit de travailler sérieusement à la rénovation de notre pays, de le débarrasser de la camisole de force de la centralisation, de garantir d'une manière dénitive les grandes libertés individuelles, à commencer par celles de l'âme et de la conscience. Certes, la question romaine, par la manière dont le concile va la poser, contribuera efficacement à hâter la pleine séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mais le problème urgent, brûlant au milieu de nous, c'est le problème social. Il faut l'aborder de front avec une énergie qui ne se lasse pas, avec une largeur qui rompe avec tous les vains préjugés et aussi avec un véritable élan de justice et de charité. Il importe de montrer à notre peuple que d'immenses réformes sont possibles pour soulager ses maux dans la voie de la liberté, sans recourir aux chimères d'un socialisme autoritaire. Mais ces réformes, on est tenu de les réaliser le plus promptement possible, si l'on ne veut pas abandonner nos classes ignorantes et souffrantes aux mauvais tribuns qui les pousseraient à l'abîme, et nous avec elles, sous le beau prétexte de réaliser la liquidation sociale. Si l'esprit de routine et d'égoïsme prédomine dans notre bourgeoisie, si on ne tente rien qui soit large et efficace dans l'ordre social, le mouvement socialiste grandira de jour en jour, et les plus belles réformes libérales seront prises en pitié et en mépris par le peuple. Puisse en particulier l'Eglise chrétienne comprendre ses devoirs à cet égard! Je ne puis résister au désir de citer sur ce sujet un fragment admirable d'un discours prononcé dans la Société pastorale suisse par M. le professeur Auguste Bouvier. Je ne connais pas de parole qui ait plus d'à propos et d'importance dans les circonstances actuelles :

« Si je considère la classe ouvrière au point de vue religieux, je vois avec douleur que, à part d'assez rares exceptions et quelques particularités locales, la classe ouvrière, prise en masse, est mal disposée pour le christianisme. Il y a beaucoup d'athées déclarés et résolus parmi ceux qui revendiquent ses intérêts et se font ses champions; ils l'excitent à l'inimitié contre le christianisme, l'appelant un de ces préjugés religieux qui empêchent la fraternité universelle, et elle prête l'oreille à ces attaques brayantes et passionnées. On lui présente le christianisme comme solidaire de tous les abus séculaires qu'elle veut détruire, et ceux qui viennent lui parler de religion, de christianisme, comme des complices de son asservissement ou comme des endormeurs qui cherchent tout doucement à l'y maintenir. Chrétiens, il n'y a rien de plus triste à cette heure pour nous que ces préventions obstinées. Aucun sujet ne mérite de nous occuper davantage.

« Ne descendrons-nous pas de notre dignité officielle pour aller aux masses, et leur témoigner notre sympathie pour leurs intérêts? Ne saurons-nous pas, comme saint Paul, nous faire mieux qu'aujourd'hui tout à tous, afin d'en gagner quelques-uns? N'écouterons-nous pas leurs reproches, quelque exagérés ou injustes qu'ils soient souvent? Ils nous disent : « Vous frayez trop habituellement avec les heureux de ce « monde. Ministres du charpentier, vous ne vivez pas avec nous, vous nous craignez, « vous nous condamnez, vous ne nous aimez donc pas! » Voilà ce qu'ils nous disent. Ne leur fermerons-nous pas la bouche par un redoublement de travail avec eux et pour eux, d'amour enfin? »

Le protestantisme français et tous les amis de la liberté religieuse ont été vivement émus du grave incident qui s'est produit à Ville-d'Avray à l'occasion de l'inhumation d'une jeune protestante, dont la tombe avait été placée dans un endroit du cimetière que l'on regarde comme déshonorant, parce qu'il est affecté aux suicidés. Le règlement administratif sur lequel se fonde le maire de Ville-d'Avray n'est plus tolérable un seul jour; rien n'est plus contraire à l'égalité des cultes que la prétention d'affecter un cimetière tout entier au catholicisme, qui en fait sa terre sacrée. Que le prêtre bénisse les tombes de ses paroissiens, c'est son droit; mais qu'il lui soit désormais défendu de s'emparer de tout le terrain communal. C'est lui qui est le profanateur du cimetière, quand il cherche à déshonorer les tombes d'un autre culte. Nous apprenons avec une vive satisfaction que cette question va être portée à la tribune, et que M. le garde des sceaux prépare une circulaire qui mettra fin à ces odieux abus.

On attend avec quelque impatience la résolution que les consistoires évangéliques de l'Eglise protestante vont prendre à la suite de l'arrêt du conseil d'Etat sur les conditions religieuses de l'électorat. Pour notre part, il nous semble que leur devoir est clair dans la situation donnée. La question n'est pas sans doute vidée dans le fond, elle ne l'est que dans la forme; mais les considérants présentés par le ministère public et qui ont été introduits dans l'arrêt, semblent reconnaître la compétence des consistoires pour fixer ces conditions. Une fois que l'Etat ne s'y oppose pas, la fraction chrétienne de l'Eglise est tenue d'entrer sans délai dans cette voie. Après avoir répété sans cesse que le suffrage universel indistinct et sans garanties chrétiennes la livrait à une incurable anarchie, elle ne peut se dérober au devoir strict de suivre ses convictions, dès qu'elle ne rencontre plus devant elle un obstacle dirimant. User de prudence dans de telles conditions, serait user d'une politique mondaine et sans courage; ce serait ne pas prendre au sérieux ses propres principes. Sans doute, la résolution est très-grave, surtout à Paris où les partis se balancent en réalité; mais le consistoire de cette grande Eglise ne peut pas ajourner la fixation des conditions religieuses de l'électorat, après l'arrêté du conseil d'Etat, sans déserter son drapeau. C'est déjà beaucoup, et beaucoup trop selon nous, que d'attendre le bon plaisir de l'Etat pour mettre l'Eglise sur sa vraie base; mais quand l'Etat ne s'oppose plus à une transformation commandée par les principes, la retarder par crainte de l'opinion, ce serait une inexplicable timidité qui paralyserait le mouvement évangélique. Evidemment la mesure nouvelle soulèverait la plus violente agitation qui aboutirait à un conflit; le gouvernement se verrait acculé à la nécessité de convoquer un synode général, qui amènerait la rupture de l'unité administrative de l'Eglise réformée. Ce serait un grand pas en avant vers la solution de l'avenir. En tout cas,

il y a là une question de devoir strict qui l'emporte sur toutes les considérations secondaires. Le défi porté par le consistoire du Havre aux consistoires évangéliques par le vote qui permet toutes les suppressions dans la liturgie ne saurait demeurer sans réponse. Nous recommandons la brochure énergique que vient de publier à ce sujet M. de Conninck.

Les organes du protestantisme radical vont sans doute nous accuser de nouveau de nous coaliser contre eux avec le consistoire de Paris et de fouler aux pieds la liberté de l'Eglise. Nous ignorons parfaitement les résolutions ou les dispositions de cet honorable consistoire. Il se peut même que notre conseil lui paraisse imprudent et intempestif. En tout cas, bien loin d'être d'accord avec lui sur sa marche ecclésiastique, nous avons sans cesse répété que l'union avec le pouvoir civil rendait sa position fatalement fausse, parce qu'on ne peut pas employer légitimement des procédés d'Eglise libre dans une Eglise concordataire. Ce point de dissidence est très-grave à nos yeux. D'un autre côté, nous ne pouvons pas ne pas adhérer à ce qu'il y a de commun entre sa notion ecclésiastique et la nôtre, à savoir que l'Eglise n'est pas une multitude confuse jetée par les hasards de la naissance dans un cadre administratif, mais qu'elle doit être une société chrétienne recrutée par la profession explicite de la foi évangélique. C'est dans ce sens, et dans ce sens seulement, que nous approuverions l'essai de fixer des conditions religieuses à l'électorat, tout en reconnaissant les difficultés qui surgiront pour les consistoires évangéliques de l'union avec l'Etat. Elles sont insurmontables, et il ne nous déplaît pas qu'on s'y heurte le plus tôt possible pour échapper aux tristes désordres et aux luttes plus tristes encore du moment actuel. Le manifeste si modéré publié par un nombre important des pasteurs de l'Eglise nationale de Genève pour protester contre l'invasion du radicalisme, montre à quel point la crise se généralise en s'aggravant. Il ne faudrait pas seulement des noms au bas de ses protestations, mais des actes virils du genre de celui que le synode de Neuchâtel a si noblement accompli en demandant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, seul moyen d'enlever au radicalisme tout grief en se mettant sur le terrain de la liberté complète.

Quand les hommes convaincus des grands principes de l'Eglise libre, — principes pour lesquels nous ne saurions être modestes, — tiennent ce langage, ils excitent la pitié des luthériens mystiques, comme on peut s'en convaincre en lisant le *Témoignage* du 23 janvier. Eh quoi, disent-ils, c'est là tout votre idéal, la rupture des liens administratifs vous suffit? Qui vous a dit cela, leur répondrons-nous? Nous aspirons comme vous à une réforme intérieure, et nous ne dédaignons point les éléments précieux que vous pourrez nous offrir pour la réaliser. Mais reconnaissez à votre tour que les institutions dont vous jouissez, et qui vous livrent pieds et poings liés à l'administration, comme vous vous en êtes plaints souvent, ne sont pas dignes d'envie et offrent de sérieux obstacles au dé-

veloppement de la foi vivante et personnelle. Il ne faut pas plus monter sur le Thabor que sur le Capitole quand il s'agit de rendre compte d'une situation fâcheuse. Or votre situation ecclésiastique, de votre propre aveu, est déplorable. Nous reconnaissons toutes nos misères et nos pauvretés; mais vous ne ferez pas que notre principe ecclésiastique ne soit le principe primitif et apostolique; il ne remplace certes pas le développement intérieur de la piété, mais il le favorise au lieu de l'entraver.

En fait d'ascension au Capitole, nous devons signaler celle qui vient d'être opérée par le protestantisme dit libéral. Il vient de se décerner un triomphe complet dans une brochure intitulée : *le Protestantisme libéral d'aujourd'hui* (1), qui a la prétention de retracer son histoire. Science, largeur, esprit, il a toutes les qualités, toutes les vertus; elles étincellent dans ses journaux et dans ses œuvres. Il faut voir avec quel dédain l'auteur parle de quiconque n'a pas emboité le pas de son radicalisme absolu, car il est de ceux qui vont au bout de la tendance, et qui disent avec M. Fontanès que Jésus-Christ n'aurait pas été chrétien, c'est-à-dire qu'il se serait bien gardé de se faire l'objet de la religion : ce qui signifie que le christianisme n'est pas une religion. L'auteur anonyme, — car il ne signe pas ses lestes arrêts, — s'occupe beaucoup de la *Revue chrétienne*. Il lui reproche sans cesse de garder le juste milieu par calcul; c'est selon lui manquer au vrai libéralisme que de reconnaître des éléments spécifiques au christianisme et de ne pas consentir à les sacrifier. Il va même plus loin, car il n'admet même pas que les principes essentiels de la conscience soient considérés comme des axiomes indiscutables. Nous nous résignons à être aussi étroits que Kant et Socrate sur ce point. L'auteur ne voit pas qu'il tombe dans l'inconséquence qu'il nous reproche, car il prétend au nom de la liberté nous imposer sa propre notion libérale qui est incompatible avec l'idée que nous nous faisons du christianisme. Nous ne voulons l'imposer à personne; nous nous bornons à dire ce qu'est pour nous la religion du Christ et à marquer les limites au delà desquelles elle cesse d'exister à notre sens. Nous n'avons pas varié depuis le jour où nous écrivions le premier article qui a ouvert la *Revue de théologie* de Strasbourg, dont nous venons d'apprendre la cessation. Nous serions prêt à le signer encore, et aujourd'hui comme il y a vingt ans nous voulons le plus large progrès de la théologie chrétienne, mais l'expérience de la vie comme celle de la pensée a confirmé notre foi profonde dans la révélation évangélique. Ce n'est pas notre faute si le parti radical a lui-même déplacé toutes les bornes dans le champ de la science religieuse, et s'il lui plaît d'appeler aujourd'hui christianisme ce qu'il eût attaqué ouvertement il y a vingt ans. Ses variations ont été assez flagrantes pour le rendre modeste dans ses jugements. Au reste, cette brochure qui prodigue les mots blessants

(1) Paris, Cherbuliez. 1870.

et les accusations de calomnie ou de lâcheté à tous les adversaires du radicalisme, en couvrant d'hommages ampoulés et ridicules les hommes du parti avancé, ne sera prise au sérieux que quand elle sera signée. Jusque-là elle ne mérite pas la discussion.

Nous sommes heureux de pouvoir prévenir nos lecteurs que le *Bulletin théologique*, qui avait commencé par être un simple supplément de la *Revue chrétienne*, va se reconstituer comme Revue théologique sur des bases très-larges, qui assureront une part légitime dans sa direction à nos facultés de théologie. C'est une bonne nouvelle pour tous les amis de la science chrétienne (1).

Du concile, des graves incidents qui s'y produisent, de la noble et courageuse lettre du père Gratry, nous ne dirons rien aujourd'hui, préférant présenter plus tard un récit complet et raisonné de cette grande crise de l'Eglise catholique.

Une douloureuse nouvelle vient d'attrister la France entière : M. le duc de Broglie est mort subitement le 25 janvier. Le pays n'avait pas de gloire plus pure. Jamais mémoire ne sera plus honorée que celle de ce grand homme de bien qui, tout en servant dans la plus haute position toutes les nobles causes avec un désintéressement sans égal, a montré à notre génération quelle largeur admirable peut s'associer aux croyances chrétiennes les plus fermes. Entré dans la vie politique pour refuser seul avec Lanjuinais la condamnation du maréchal Ney à l'opinion passionnée du parti royaliste de 1815, il n'a pas démenti un seul jour cette inflexible fidélité à sa conscience. Dans l'opposition, au pouvoir, dans la retraite, il a toujours été l'homme juste et libéral par excellence, en même temps que par sa vaste intelligence enrichie de tout ce qui se peut savoir, il exerçait une influence dont on va mesurer l'étendue, maintenant qu'on n'entendra plus cette parole si riche de pensée, si originale, parfois acérée d'une façon si redoutable pour châtier les folies contemporaines. Espérons que sa famille nous donnera les trésors littéraires qui sont le fruit du persévérant labeur de ce puissant et large esprit; les plus grands sujets de la politique, de la philosophie et de la religion n'ont cessé de l'occuper jusqu'à son dernier jour. Ceux-là seuls qui ont eu le privilége d'être parfois admis dans l'intimité du duc de Broglie ont pu apprécier son inépuisable bonté. C'est un deuil profond pour eux. Un tel souvenir est un bienfait et un honneur pour le pays. Il sera précieusement gardé par tous les amis de la vraie grandeur nationale.

E. DE PRESSENSÉ.

(1) Cette transformation, qui va être achevée très-prochainement, explique aux abonnés du *Bulletin théologique* le retard du premier numéro.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

ÉTUDES RELIGIEUSES

LES QUAKERS [1]

Deus est spiritus; et qui adorant eum, oportet ut spiritu et veritate adorent.
(Johan. IV, 24.)

ÉTUDE SUR LES PREMIÈRES ANNÉES DE LEUR SOCIÉTÉ DITE *Société des Amis* (1648-1710)

PRÉFACE.

Il n'y a peut-être pas, pour l'observateur attentif de notre histoire morale, de fait plus inexplicable que l'indifférence des hommes pour les idées religieuses qui ne sont pas les leurs. Il semblerait que sur ce terrain commun, où toutes les âmes ont les mêmes grands intérêts, les recherches, les idées, les croyances devraient être comme une sorte de propriété collective, et que chaque citoyen de ce royaume spirituel qui y apporterait une pensée nouvelle y serait reçu comme un bienfaiteur ; au lieu de cela, que voyons-nous? L'indifférence des uns, l'intolérance des autres, et cette sympathie qui devrait unir les âmes en face du grand mystère de la vie et de la mort ne se voit nulle part. Les individus, les sectes vivent à côté les uns des autres, satisfaits de ne connaître que les rites extérieurs qui les séparent, et ignorent volontiers les croyances qu'ils auraient peut-être tant d'intérêt à partager. Quant aux idées qui

(1) C'est pour la *Revue chrétienne* un privilége d'insérer cette étude sur les quakers, due à l'auteur si apprécié de la *Vie de village en Angleterre*. Il va sans dir que comme toujours l'auteur seul a la responsabilité de ses appréciations. (*Réd.*)

ont remué le monde il y a deux ou trois siècles, on est trop porté à n'y attacher qu'un intérêt purement historique. Nous oublions trop que dans l'ordre moral et religieux rien ne vieillit réellement. L'esprit humain, après s'être fatigué à résoudre des questions insondables, peut les abandonner pour passer à de nouveaux problèmes ; mais, tôt ou tard, elles reviennent occuper les esprits, car elles sont éternelles.

Il semble que notre nature bornée ne puisse embrasser vivement qu'une idée à la fois ; même en politique et aux époques de la plus grande activité intellectuelle, il y a tel acte de justice, telle réforme, telle garantie qui, aujourd'hui, nous paraît essentielle et qui est restée inaperçue des hommes les plus éclairés. Partout et en tout temps, notre intelligence est emprisonnée dans les quelques questions du moment, et notre âme, qui aspire à l'éternité et qui s'exalte à la pensée de l'infini, se résigne, elle aussi, à vivre dans un cercle restreint et dans un froid isolement. Combien, cependant, nous gagnerions à élargir notre horizon et à étudier, non dans un esprit de critique, mais avec le désir ardent d'atteindre la vérité vivante, des croyances qui ont porté la consolation dans les âmes ! Nous verrions combien les différences qui séparent les sectes sont plus à la surface que dans le fond des choses ; notre foi se réchaufferait au spectacle de la piété d'autrui, et, au lieu d'avoir les uns pour les autres une intolérance haineuse, nous éprouverions pour toutes les sectes ce respect et cet amour des vrais disciples du Christ.

Parmi toutes les communions chrétiennes qui sont l'expression des plus nobles besoins de l'âme, il n'y en a point dont l'histoire soit plus attachante et plus instructive que celle de la *Société des Quakers*. Cette secte est peu connue en France ; en Angleterre même, elle n'excite pas l'intérêt qu'elle mérite. Sa remarquable organisation, le caractère original et tout chrétien de ses doctrines, et surtout l'influence heureuse qu'elle a exercée sur la société anglaise et américaine auraient dû lui assurer une sympathie plus vive et plus universelle. Elle a davantage attiré l'attention par certaines singularités de costume, de langage et de mœurs que par les côtés les plus élevés de l'esprit humain qu'elle représente.

La doctrine fondamentale de la *Société des Quakers* est, on le sait, la croyance en l'inspiration individuelle, croyance de laquelle découlent deux principes féconds : la sainteté de la

liberté de conscience, et la perfectibilité morale et spirituelle de l'homme.

Cette société qui s'intitule la *Société des Amis*, car ces fervents chrétiens n'eussent pas voulu s'arroger le nom d'*Eglise*, est l'expression la plus complète du mouvement qui donna lieu à la réforme religieuse du seizième siècle. Elle prit naissance en Angleterre, lors des grandes luttes qui amenèrent la mort de Charles Ier; et, quoique les combats actifs de la politique aient toujours été étrangers à ces paisibles chrétiens, on sent cependant courir à travers leur histoire le souffle d'un attachement invincible aux vieilles libertés anglaises consacrées par la grande charte, et plus tard, par *le bill of Rights*.

Les Quakers présentent à notre étude une réunion d'hommes vivant dans le monde et prenant part aux affaires, tout en essayant de pratiquer à la lettre les moindres préceptes de l'Evangile tels qu'ils nous sont présentés dans le cinquième chapitre de saint Matthieu. Eux seuls, parmi les chrétiens, ont obéi strictement au commandement de la paix en s'abstenant de tout acte, non-seulement d'agression violente, mais même de légitime défense; eux seuls ont reconnu dans tous les hommes, quelle que soit leur religion extérieure ou l'organisation ecclésiastique qui les régit, des membres de la grande Eglise universelle du Christ.

Quoique la société des Amis ne paraisse pas avoir jamais compté plus de quatre-vingt mille âmes disséminées sur tout le globe, son action a été immense, et elle a donné l'impulsion à presque toutes les grandes œuvres de bienfaisance qui ont signalé ce siècle : ainsi, ce sont les *Amis* qui ont pris la glorieuse initiative de l'abolition de la traite des nègres et de l'esclavage dans les deux mondes; c'est à eux que nous devons l'amélioration du système pénitencier, les premiers essais pour la réforme morale des criminels, et l'adoucissement du code pénal; ils ont aidé à fonder la vaste société biblique qui embrasse le monde entier, et contribué à donner à l'Angleterre l'admirable réseau d'écoles primaires appelé *British and Foreign schools;* et aujourd'hui même, grâce aux rapports humains et intelligents qu'ils ont entretenus avec les tribus indiennes de l'Amérique, les Quakers viennent d'être chargés par le président des Etats-Unis, le général Grant, de négocier, avec ces sauvages indigènes, un traité par lequel le chemin de fer qui relie les deux océans serait mis à l'abri de leurs violences.

Les Quakers s'émeuvent de voir diminuer le nombre des membres de leur société, et ils en cherchent les causes avec anxiété; ils ont tort; leur nombre peut décroître, mais leurs idées se propagent dans le monde. La société moderne s'est approprié la plus grande partie de leurs doctrines et même quelques-uns de leurs usages. La cause de la paix universelle, celle de l'abolition de la peine de mort, ne gagnent-elles pas tous les jours de nouveaux partisans? Les écrits de Channing et de son Eglise ne sont que le reflet des idées de Fox et de Penn; et ce besoin, qu'éprouvent aujourd'hui tant d'âmes, de secouer les chaînes de la théologie et de s'élever au-dessus de l'étroite sphère de leur communion pour atteindre à une grande unité spirituelle, n'est-il pas le trait distinctif de la religion des Quakers?

I.

La révolution religieuse de l'Angleterre, consacrée en 1554, peut se comparer, pour l'étendue et la profondeur, à la révolution politique et sociale que le dix-huitième siècle a produite en France. Dans les deux pays, l'ébranlement était partout; et le roi, en voulant se mettre à la tête du mouvement, fut bientôt lui-même entraîné. La marche de la Réforme, régularisée sous le court règne d'Edouard VI, fut tout à coup refoulée par Marie, épouse de Philippe II d'Espagne, qui était une fervente catholique. Sous Elisabeth, grâce aux persécutions du règne précédent, un nouvel élément politique se mêla à la révolution religieuse. Henri VIII et Edouard VI avaient été reconnus tout naturellement par le peuple anglais comme les chefs de la nouvelle Eglise. Mais Marie détruisit cet état de choses : elle était l'ennemie avouée de la Réforme; elle avait envoyé en exil sur le continent des milliers de protestants; et par ce fait, les avait initiés aux gouvernements républicains des Eglises réformées de la Suisse et de la Hollande. Aussi tout le règne d'Elisabeth fut-il un long effort de la part du souverain pour reconquérir la suprématie dans l'Eglise anglicane, et pour en établir l'unité extérieure. Avec Jacques Ier, ce prince à la fois pédant et perfide, la lutte devint de plus en plus intense, jusqu'à ce qu'elle aboutit au drame sanglant qui coûta la vie à Charles Ier. La cause de la liberté religieuse, et celle de la liberté politique se trouvèrent ainsi forcément confondues; et la Bible fut invoquée à côté de

la grande charte. L'effet de cette double action fut de pénétrer la masse entière des Anglais de la plus ardente passion religieuse qu'ait jamais possédée une nation, et de lui donner, en même temps, un besoin irrésistible de régler elle-même les formes extérieures de son culte, comme de son gouvernement. Au milieu de ce véritable chaos de passions, de prédications, de sectes, de croyances et de formes diverses de gouvernement ecclésiastique, bien des âmes pieuses goûtaient, seules et silencieuses, les saints enseignements de la parole du Christ; et lorsque l'un d'entre eux, plus passionné, d'un tempérament plus énergique que ses coreligionnaires, parut, il fut un centre autour duquel ellles vinrent se grouper. Insensiblement se forma cette société que nous connaissons sous le nom significatif de société des *Amis*. L'instrument de cette grande œuvre fut George Fox, le fils de pauvres et honnêtes tisserands. Son père, Christophe Fox, était lui-même un homme pieux, et George constate avec un légitime orgueil que sa mère était de la souche des martyrs.

Né en 1624, à Drayton, dans le comté de Leicestershire, en Angleterre, George Fox fut dès l'enfance un de ces êtres dont le cœur est altéré de sainteté. Grave et véridique, jusqu'à se faire donner le nom de George-Vérité, s'il excitait le rire moqueur des enfants, il obtenait le respect et l'affection des hommes sérieux. Dans le journal qu'il nous a laissé de sa vie, il nous dit en parlant de cette époque : « Le Seigneur m'enseignait que je devais dire oui, et non, et proférer peu de paroles, que je devais ne boire et ne manger que ce qui était nécessaire à ma santé, et me servir de toutes choses à la gloire de Celui qui les avait faites. » A dix-neuf ans il entra comme apprenti chez un cordonnier, qui faisait en même temps le commerce des bestiaux. Envoyé par son patron à une foire, il rencontra un parent, qui l'invita à boire un verre de bière. Comme cet homme faisait profession de piété, Fox supposa qu'il avait soif, et consentit à l'accompagner à la taverne. Grande fut son émotion lorsqu'il vit que son cousin et ses amis avaient l'intention, non de se désaltérer, mais de trinquer, disant que celui qui ne boirait pas payerait pour les autres. Fox mit son argent sur la table et s'enfuit. La découverte qu'il fit alors qu'un homme pouvait faire de grandes professions de piété et mener une vie peu édifiante, lui causa une telle épouvante qu'il passa la nuit à pleurer et à prier Dieu. Dans sa douleur il lui semblait entendre une voix qui lui disait :

« Tu vois comment la jeunesse se réunit dans les joies vaines de ce monde et comme les vieillards s'en vont dans la terre, il faut que tu les quittes tous, que tu leur sois étranger à tous. »

Obéissant à cette voix, il s'éloigna de sa famille et de ses connaissances. Vêtu d'un costume de cuir, errant dans les endroits solitaires et en proie à la plus grande souffrance mentale, il se croyait tenté par Satan. En vain cherchait-il quelqu'un à qui confier les tourments de son âme, les prêtres (1) mêmes ne faisaient que les aggraver par leurs conseils ignorants. Les uns lui disaient de prendre du tabac et de chanter des cantiques, d'autres de se faire saigner, enfin un d'entre eux eut la malice de répéter aux jeunes laitières du village les confidences qu'il avait reçues de lui, confidences qu'elles étaient peu propres à recevoir. Personne ne comprenait cet être qui avait faim et soif de l'invisible. Dans son désespoir, il regrettait d'avoir été mis au monde; il aurait voulu être aveugle et sourd afin d'ignorer le mal qu'il y voyait et y entendait. Mais la lumière devait jaillir pour lui de ces ténèbres, non tout d'un coup, mais par des clartés successives. Il est curieux de voir que la première pensée ou révélation pour parler son langage, qui lui apporta du calme fut une pensée presque philosophique. « Le Seigneur, dit-il, me fit voir que tous les chrétiens, tant protestants que papistes, sont de vrais croyants s'ils ont reçu la naissance nouvelle en Dieu, qu'il n'y a de vrais chrétiens que ceux-là, quel que soit le nom qu'ils portent. » Une autre fois Dieu lui fit voir que « pour être prêtre ou ministre de Jésus-Christ, il ne suffit pas d'avoir fait son éducation à Oxford ou à Cambridge, et que celui qui a créé le monde, n'habite pas les temples construits par les hommes. » On comprend que ces réflexions se joignant à la triste expérience qu'il avait faite des lumières des ministres de l'Eglise anglicane, il devait bientôt ne voir en ceux-ci que des espèces de mercenaires trafiquant des choses saintes.

Il essaya de trouver parmi les dissidents des pasteurs qui le comprissent mieux. Il faut croire que le dogme de l'élection, et de la nécessité du péché qu'il trouva chez les calvinistes, l'éloigna de

(1) L'Eglise anglicane ayant conservé le gouvernement hiérarchique qu'elle avait avant de se séparer de l'Eglise romaine, ses ministres continuèrent de porter le nom de prêtres; ceux des Eglises dissidentes s'intitulèrent ministres. Je conserve à dessein dans cette étude le mot de *prêtre*, qui exprime mieux que celui de pasteur ou ministre l'indignation que l'on ressentait contre le sacerdoce.

ceux-ci, car sa grande âme si éprise de la perfection, si ferme dans ses idées de justice et d'amour, s'insurgea contre ces doctrines. Beaucoup de sectes dissidentes avaient alors des croyances ridicules; les uns soutenaient que les femmes n'avaient point d'âmes, d'autres croyaient à des songes, enfin Fox sentit de telles angoisses que la nuit il appelait le jour, et le jour il eût voulu qu'il fît nuit.

« Je vis que les hommes ne pouvaient rien pour moi, s'écriait-il, et je ne savais que devenir, quand j'entendis une voix me dire : Il y a quelqu'un, le Christ Jésus, qui peut te parler selon ton besoin, et mon cœur en tressaillit de joie. Alors le Seigneur me conduisit doucement, et me laissa voir son amour qui est infini et éternel, surpassant tout ce que l'on peut comprendre. Je me vis moi-même tel que j'étais sans lui, je vis les autres hommes et j'eus peur de tout contact avec autrui, je ne voulais vivre qu'avec le Christ qui m'avait fait connaître la lumière et ouvert la porte de la vie. »

Mais cet état de joie intérieure ne devait pas durer, de nouvelles angoisses l'étreignirent, le spectacle de la corruption humaine l'affecta tellement qu'il alla jusqu'à douter de l'existence de Dieu.

« J'étais plongé, écrit-il, dans les abîmes, et je ne croyais jamais pouvoir en sortir, mais le Christ me montra comment lui aussi avait été tenté par le démon et comment il l'avait terrassé. Ainsi, dans ma plus profonde misère, le Seigneur eut pitié de moi. C'est pourquoi, ajoute-t-il, vous tous, dans quelque douleur que vous vous trouviez, attendez patiemment le Seigneur. Bienheureux sont ceux qui ont faim et soif de justice, ils seront satisfaits. »

Plusieurs années devaient se passer avant que la paix habitât cette âme tourmentée. Fuyant le monde, seul avec sa Bible, passant ses jours à jeûner, les nuits à errer, n'ayant souvent pour abri qu'un tronc d'arbre, il arriva à une surexcitation telle, que le monde extérieur n'avait plus d'existence pour lui, et il nous raconte que pendant quatorze jours, il fut plongé dans une sorte de syncope. Le bruit de ses singularités, et l'étrangeté de son état fit accourir vers lui une foule de curieux. Il avait le sentiment de leur présence, et nous dit avoir pu pénétrer jusqu'au fond de leur cœur.

« La fausseté et la corruption des uns me remplirent de douleur, écrit-il; chez d'autres, je vis que l'œuvre du Seigneur s'accomplissait et j'en pleurais de joie nuit et jour... Je vis jusqu'au sein de l'éternité des choses qui ne se peuvent dire; je fus conduit à travers l'océan des té-

nèbres et de la mort et à travers le royaume de Satan. Cette même puissance de Dieu qui me conduisit devait plus tard ébranler les nations et les prêtres, je vis la moisson de Dieu toute blanche et la semence de Dieu gisant par terre et personne pour récolter, et j'en versais des larmes de douleur. Alors la puissance du Seigneur se révéla, j'eus de grandes ouvertures, et je pus parler des choses de Dieu qu'on écouta en silence et recueillement. »

Les prières qui accompagnaient ses exhortations étaient si ferventes, que l'émotion gagnant et maîtrisant les assistants, il leur semblait que la maison dans laquelle ils étaient réunis tremblait. Dès ce moment son apostolat commença : ce fut en 1648. Fox avait alors vingt-quatre ans. Il existe un portrait de lui par Honthorst qui doit le représenter vers cette époque. Une figure presque enfantine, entourée de longues boucles blondes et un air d'inspiré. « J'étais, nous dit-il, un jeune homme innocent, on m'aimait pour mon honnêteté. » Il aurait pu ajouter : et d'une parole ardente, énergique et singulièrement hardie.

Il est temps de nous arrêter sur les doctrines que Fox croyait avoir reçu de Dieu la mission de proclamer. C'est dans un livre célèbre, écrit par un de ses coreligionnaires, *l'Apologie de Barclay*, que nous trouvons ces doctrines nettement définies. Au premier abord, en voyant la profondeur de raisonnement, la logique du système et le calme d'esprit qui règnent dans ces doctrines, on hésite à croire qu'elles soient le produit de cette âme si tourmentée, et l'œuvre de ce jeune illettré dont l'esprit semble égaré par moment. Mais en étudiant le journal de Fox, écrit par lui-même, on voit que cet enseignement est bien de lui. Du reste, Penn l'atteste dans un petit écrit qu'il mit en tête de ce journal. Mais quoique Fox ne consultât personne et trouvât toute son inspiration dans la prière et la Bible, il subissait malgré lui les influences de l'époque où il vivait et il est facile de voir que ses doctrines sont une protestation contre les trois grandes formes que revêtait alors le christianisme en Angleterre : le calvinisme, professé par les Ecossais et par les amis des protestants du continent; le culte de l'Ancien Testament, sorte de judaïsme qui inspirait les indépendants, représenté par Cromwell et ses partisans; et enfin l'Eglise anglicane qui, quoique tombée avec Charles Ier et privée de toute sa hiérarchie, n'en demeurait pas moins le grand cadre qui renfermait la majeure partie de l'Angleterre. Le parlement avait, pour se servir de son expression, purgé cette Eglise de ses ministres prélatistes, des incapables, ou

immoraux. Mais tous les ministres qui restaient dans leurs cures percevaient encore la dîme, au grand scandale des dissidents. C'était ce que Fox appelait : trafiquer de la parole sainte.

Depuis la réforme adoptée par Henri VIII, les idées religieuses passionnaient les masses ; on peut même dire que ces idées ont été la vraie cause de la révolution anglaise. Mais ce fut surtout pendant la guerre civile et le Protectorat, que la fermentation des esprits fut à son comble. Parlement, armée, peuple, étaient obsédés par une seule et même préoccupation : trouver la vraie doctrine chrétienne et le culte le plus conforme à son esprit. Sur la place du marché, dans les tavernes et jusque dans les prisons, on discutait les dogmes théologiques les plus ardus. Plus de quarante sectes surgirent alors. Quelques-unes se composaient de fanatiques immoraux, mais chacune croyait avoir pour elle la vérité absolue et refusait aux autres cette liberté de conscience qu'elle réclamait avec tant d'ardeur pour elle-même.

Guidé par une grande élévation d'âme, par un sens moral exquis, et surtout par un immense amour de Dieu et des hommes, Fox ne s'arrêta dans aucune de ces sectes, et arriva à ce principe d'unité spirituelle, que Dieu parle aux cœurs de tous les hommes, et que ceux qui écoutent sa voix sont ses enfants, à quelque communion qu'ils appartiennent : principe fécond qui a permis aux Quakers de se trouver en sympathie avec les hommes sincères de toutes les croyances, quels que fussent leurs doctrines ou leur culte.

II.

L'idée qui domine dans l'enseignement de Fox et de ses disciples est que la voix du Saint-Esprit parle au cœur et à l'intelligence de chaque homme. Cette voix n'est point celle de la raison humaine, ni même de la conscience, mais une intervention immédiate de l'Esprit divin. Cette illumination intérieure, dit Barclay, ne contredit jamais ni la raison, ni les saintes Ecritures ; elle est si évidente qu'elle force la raison et l'entendement à la reconnaître, de même que les vérités naturelles s'imposent à l'esprit de l'homme, telle que par exemple celle qui affirme que le tout est plus grand qu'une partie.

Cette lumière divine éclaire tous les hommes depuis Adam, les païens et tous ceux qui n'ont point entendu prêcher l'Evan-

gile tout aussi bien que les chrétiens ; ces derniers n'ont pas d'autre avantage que celui d'avoir été enseignés par la parole du Christ, et au jugement dernier, selon la parabole, il leur sera demandé davantage, comme étant de ceux qui ont le plus reçu du Maître.

« De même que tous les hommes, nous dit Barclay, héritent du péché d'Adam, quoiqu'ils n'aient jamais entendu parler d'Adam, ni du fruit défendu, tous participent aux bienfaits de la rédemption, quoiqu'ils ne connaissent point le nom du Christ. L'histoire du Christ nous profite et nous encourage, si elle est accompagnée pour nous de la lumière intérieure ; mais la lumière peut éclairer sans la connaissance extérieure de l'histoire. »

Cette lumière intérieure est reconnue par Pythagore, Platon, Cicéron, Plotin ; Barclay va même plus loin. Se prévalant de ce que, dans l'Ancien Testament, la sagesse signifie la partie divine dans l'homme, ou cette lumière intérieure, il affirme que les philosophes païens, comme Socrate, qui cherchaient la sagesse étaient de véritables chrétiens.

Une conséquence remarquable de cette doctrine, est la croyance en l'affinité qui existe entre l'Esprit de Dieu éclairant toute âme sincère, et ce même Esprit s'exprimant dans les Ecritures saintes, par les prophètes et les apôtres.

Le dogme de l'inspiration verbale et celui du devoir de chaque chrétien de se soumettre à la lettre de la parole écrite sont ainsi abolis. Fox a beau vouloir expliquer que ce qui décide du sens de ces Ecritures, ce n'est point la raison humaine mais l'Esprit-Saint en nous, l'intelligence reprend son empire, et ce grand livre est l'écrit d'hommes comme nous, qui, plus que nous, ont écouté et obéi à la voix divine. Chacun peut avec respect interroger l'intention de l'écrivain, et juger à l'aide de la lumière intérieure, du sens attaché à ses paroles.

Quant au péché originel, héritage du père de la race, les Quakers le nient dans le sens généralement attaché à ce mot : ils reconnaissent que les hommes ont hérité d'Adam le penchant au péché, mais ils nient la condamnation absolue de l'homme, tant qu'il n'a pas usé de sa liberté pour pécher. Il s'ensuit que les enfants qui ne connaissent point « la loi » ou qui ne savent pas distinguer entre le bien et le mal ne peuvent être damnés. « Nous confessons, dit Barclay, que le germe du péché est transmis à tous les hommes par Adam ; mais il n'est imputé

à aucun jusqu'à ce qu'en péchant, il se fasse un avec Adam. Ce germe qui, dans les Ecritures est souvent appelé la mort, puisque c'est la mort de la vie de sainteté, est aussi appelé le vieil Adam. Nous préférons nous servir de ce dernier terme au lieu de celui de *péché originel* qui ne se trouve pas dans les saintes Ecritures et qui est une expression barbare et incorrecte à l'ombre de laquelle on a inventé la doctrine du péché imputé aux enfants. »

La lumière intérieure lutte contre ce germe du péché, elle n'est pas autre chose que la voix du Christ parlant à nos cœurs et nous poussant à la sainteté. Mais l'homme peut refuser d'écouter cette voix, ce qui atteste et consacre la liberté humaine.

De cette doctrine découle celle de la perfectibilité de l'homme ; c'est-à-dire une perfection relative telle que le comporte la nature humaine. Une petite portion d'or peut être parfaite selon sa nature aussi bien qu'une grande masse. L'enfant comme l'homme a un corps parfaitement organisé quoiqu'il grandisse de jour en jour ; l'Evangile ne nous dit-il pas que le Christ lui-même grandit en sagesse et en grâce dans la faveur de Dieu et des hommes quoiqu'il n'eût jamais péché. C'est ainsi que l'homme en qui le Christ vit et règne, et qui est guidé par son saint esprit résiste au péché et atteint la perfection humaine. « Il peut cependant retomber, dit Barclay, et pourtant je ne voudrais pas affirmer qu'on ne puisse atteindre en cette vie, à un état de sainteté qui serait si naturel à l'âme régénérée, qu'elle ne pourrait pécher. » « D'autres, ajoute Barclay, peuvent parler plus certainement de cet état, s'ils y sont arrivés ; quant à moi, qui suis forcé d'avouer que je ne l'ai pas atteint, je m'exprime avec plus de modestie, mais je ne puis nier l'existence de cet état dont parle l'apôtre Jean, quand il dit : « Celui qui est né en « Dieu ne pèche point et ne peut pécher, parce que le germe « de Dieu est en lui. »

Pourquoi, disent avec raison les Quakers, le Christ nous aurait-il commandé d'être parfaits, si cela nous était impossible ; car nous sentons bien, au fond de notre cœur, qu'aucun homme n'est tenu de faire ce qui lui est impossible. C'est cet enseignement sur la perfectibilité absolue de l'homme qui ameutait contre Fox les presbytériens calvinistes, pour qui le dogme de la corruption du cœur humain était le point capital de la théologie.

La doctrine de la véritable Eglise catholique de Fox est en har-

monie avec la croyance si généreuse de la perfectibilité absolue de l'homme. Il semble qu'on lise une page de Channing lorsqu'on étudie les belles pensées de Barclay sur la grande communion de toutes les âmes. « L'Eglise catholique, dit-il, c'est l'association de tous ceux que Dieu a appelés pour marcher, éclairés par la lumière, tant ceux qui sont encore de ce monde ici-bas, que de ceux qui ont été dépouillés de leur enveloppe mortelle pour passer dans les demeures célestes. Cette Eglise comprend toutes les nations quelque éloignées, quelque étrangères qu'elles soient les unes aux autres ; quelque ignorantes qu'elles puissent être du Christ et du christianisme, pourvu qu'elles soient guidées et sanctifiées par la sainte lumière intérieure. De cette Eglise catholique peuvent être membres, même des païens, des mahométans et des juifs, et à plus forte raison les membres des différentes communions chrétiennes, qui, quoique égarés par de faux enseignements ou par les superstitions et par le vain formalisme des sectes auxquelles ils appartiennent, cherchent sincèrement la sainteté. Ceci est l'Eglise catholique universelle, qui n'est bornée ni par le temps ni par l'espace et qui a toujours été. »

Fox, doué d'une nature spiritualiste des plus profondes, et se sentant toujours en face de Dieu, n'avait pas besoin de secours extérieur pour s'élever vers son Créateur ; il regardait tous les rites, toutes les cérémonies comme des usages superstitieux qui tendent à cacher à l'homme le Dieu infini qui habite le cœur de ceux qui l'aiment. Pour Fox, les deux rites du baptême, et de la sainte cène n'étaient point des sacrements imposés aux chrétiens, mais seulement des usages tolérés parmi les premiers croyants, une concession à la faiblesse de la foi des nouveaux convertis. Fidèle à ses habitudes de critique, Barclay remarque : que le mot *sacrement* est un mot païen ; et que le baptême ou la purification par l'eau était un rite juif, comme celui de la distribution du pain au souper pascal ; que, faire de ces deux usages des rites sacrés, nécessaires au salut, n'est pas plus raisonnable que le serait d'imposer aux chrétiens la nécessité de laver les pieds les uns des autres, à l'imitation du Sauveur ; que ceux qui veulent imposer ces usages avouent qu'au fond, pour en avoir le bénéfice, il faut aux fidèles la sanctification par le repentir. Dieu veut être adoré en esprit et, le chercher dans les vieux rites, c'est chercher le vivant parmi les morts. Aussi, tout ce qui, pour la majorité des hommes constitue une Eglise était aboli par Fox, ce hardi spi-

ritualiste. Point de prêtre ou de ministre, pas de baptême, de sainte cène, de bénédiction nuptiale, ni de temples; on doit se confier dans la promesse du Christ, qui a dit, que là où deux ou trois de ses disciples seraient réunis, il serait au milieu d'eux, l'Eglise visible n'était pour lui que la réunion des fidèles. Et Fox trouva des milliers de chrétiens épris de cette haute spiritualité; leur âme remplie de saintes aspirations ne demandait qu'à rester silencieusement recueillie en face de l'Etre infini; il leur suffisait de laisser de temps en temps déborder le trop plein de leurs pensées, et cette pensée était si vive, l'amour de Dieu et du prochain était si réel en eux, qu'il leur semblait en parlant n'être que les instruments de l'inspiration divine!

Qui ne se sentirait pénétré d'un religieux respect pour de telles âmes?

Mais l'homme n'est pas tout esprit, et une association religieuse ne pourrait ni se constituer, ni durer, sans des signes extérieurs de ralliement. Les Quakers placèrent ces signes extérieurs dans des innovations sociales, qui leur paraissaient découler d'une interprétation plus stricte des commandements du Christ. Ainsi, se fondant sur ces paroles du sermon sur la montagne, où le Christ dit à ses disciples de ne point user d'autres affirmations que le oui, et le non, Fox crut reconnaître que tout serment, même celui qui se prête devant la justice, est une infraction à la loi divine, et il persuada aux membres de sa communion de refuser dorénavant tout serment. Il déclara aussi que tout chrétien devait s'abstenir de se battre soit en duel, soit à la guerre et même de porter plainte en justice. Il érigea la véracité en dogme tellement absolu qu'il ne permettait pas à la parole humaine la moindre déviation de la stricte vérité. Ainsi l'usage voulait qu'on n'abordât un gentilhomme que chapeau bas, le genou plié et en s'adressant à lui à la seconde personne du pluriel, tandis qu'en parlant à l'homme du peuple on lui disait *tu* et l'on gardait son chapeau. Fox voyait dans cette dérogation aux règles de la grammaire en faveur des gentilshommes, un mensonge indigne d'un chrétien et, dans ce qu'il appelait l'*hommage du chapeau* une grossière flatterie. « On ne doit se découvrir et ployer le genou que devant Dieu, » disait-il.

Au lieu d'appeler les mois de l'année et les jours de la semaine par leurs noms païens, il y substitua de simples nombres, tels que premier jour, premier mois, au lieu de lundi et janvier.

Plusieurs de ces infractions à l'usage peuvent aujourd'hui nous paraître insignifiantes, mais dans le temps où vivait Fox c'était toute une révolution sociale. Ainsi, le refus de se découvrir devant l'autorité, était regardé comme un acte de mépris, et le refus de prêter serment, comme une preuve d'hostilité contre le pouvoir établi ; la constance des Quakers à tout souffrir, plutôt que de céder, sur des usages peu importants, et universellement reçus, était qualifiée d'entêtement et de malveillance. Ajoutez l'indignation que Fox ne manquait pas de manifester, vis-à-vis des prêtres ignorants, et le refus des Quakers de payer la dîme, et l'on comprendra que les magistrats se soient souvent trompés à leur égard, et les aient regardés comme des gens dangereux pour la paix publique. Il fallait le sceau de la persécution, pour montrer ce qu'il y avait dans cette nouvelle secte de vraiment sincère et de grand. Cette douloureuse confirmation de la sainteté, comme on le verra, leur a été pleinement donnée.

III.

Fox croyait fermement avoir été chargé de parler aux hommes de la lumière divine qui luit dans nos cœurs, de les détourner de leurs églises et de leurs rites, pour servir Dieu en esprit. « Quand, nous dit-il, le Seigneur Dieu et son Fils Jésus-Christ m'envoya dans le monde, prêcher son Evangile et son royaume éternel, je tressaillis de joie d'être ainsi appelé à tourner les peuples vers la lumière intérieure, par laquelle ils connaîtraient le chemin pour aller à Dieu. Je devais les détourner de leurs églises faites par la main des hommes, pour les conduire à l'Eglise de Dieu, cette grande assemblée enregistrée dans le ciel dont le Christ est le chef. » Mais Fox ne se posait pas en prophète, il ne s'imaginait pas être autre que tous les autres hommes ni avoir un souffle divin que tous ne possédaient pas. Il cherchait si peu à imposer son autorité que, pressé par une foule immense qu'il avait convertie en Amérique d'accepter l'office de ministre, il dit ces belles paroles : « Il est temps que « je m'en aille, car si leurs yeux sont tant fixés sur moi, ils ne « deviendront pas leurs propres instructeurs, et notre but doit « être de les aider à devenir leurs propres ministres. » Sa seule prééminence était d'avoir été appelé à mieux entendre cette

voix intérieure de Dieu afin de la faire écouter par les autres chrétiens qu'égarait l'attrait des faux cultes.

Ce qui, à ses yeux, expliquait pourquoi il était, lui, chargé de cette grande mission, c'est une vue historique de la Réforme qui lui était propre, et qui devint l'un des points de la doctrine de sa petite Eglise. Selon lui, dans les premiers siècles du christianisme, la lumière divine brillait dans tout son éclat, mais peu à peu l'obscurité couvrit le monde jusqu'à la veille de la réforme religieuse, époque à laquelle les ténèbres étaient les plus épaisses. Par suite de cette réforme, il se leva comme une aurore, mais ce ne fut que peu à peu, que le soleil resplendissant du Saint-Esprit vint éclairer les âmes. Fox avait été choisi pour attirer le regard des chrétiens sur cette lumière encore inaperçue.

Mais comment connaître le vrai Christ et pratiquer ses lois sans pratiquer aussi la charité chrétienne, et chercher à rendre tous les hommes dignes de leur grande destinée? Aussi voyons-nous déjà chez Fox, se révéler ce caractère de philanthropie qui est resté une des gloires de la société des Quakers. Nouveau saint Jean-Baptiste, il prêchait à chaque homme l'accomplissement des devoirs particuliers de son état. Il parcourait les cours de justice pour adjurer les juges d'être fidèles à leur mission, il exhortait les instituteurs et les institutrices, les parents, les maîtres et les domestiques, et même les marchands dans les marchés; s'adressant à chacun d'eux, il leur rappelait les devoirs qui se rattachaient à leurs différentes occupations, et on peut dire qu'il n'y a pas de question de réforme sociale, sur laquelle nous ne possédions quelques conseils de Fox. C'était surtout aux prêtres qu'il faisait remonter la responsabilité de l'ignorance du peuple. Aussi était-il impitoyable envers eux.

« Les esprits noirs, charnels des prêtres, dit-il, me blessèrent jusqu'à l'âme, et quand j'entendais leurs cloches sonner pour appeler le monde à la maison du clocher (c'est ainsi qu'il désignait l'édifice religieux), c'était pour moi comme un coup mortel. On eût dit une cloche de marché par laquelle le prêtre offrait sa marchandise. Oh! les grandes sommes d'argent que recueillent les prêtres, depuis les évêques jusqu'aux plus petits ministres, en vendant les vérités de l'Ecriture, quoique le Christ ait commandé de les donner gratuitement et abondamment! »

Animé de cet esprit, il ne pouvait passer devant ce qu'il appelait une maison à clocher, sans y entrer pour entendre ce

qu'y enseignait le ministre. Le plus souvent, il attendait que les offices et le sermon fussent finis avant de parler. Mais quelquefois la prédication du prêtre excitait sa bouillante indignation. Alors, montant sur un siége, il exposait aux fidèles étonnés ce qui selon lui était la vraie doctrine :

« Je leur déclarais, nous dit-il en parlant d'un de ses discours qui n'avait pas duré moins de trois heures, la vérité éternelle de Dieu et sa parole de vie. Leur montrant l'Esprit divin en eux-mêmes, pourvu qu'affranchis de la puissance de Satan, ils tournent les yeux vers la vraie lumière. Je leur montrai le Christ qui les enseigne et les dirige; je leur disais que leurs corps doivent être préparés et sanctifiés et rendus dignes d'être les temples que Dieu et le Christ habitent. Les choses du ciel m'étant dévoilées, je leur expliquai les paroles des prophètes sur la venue du Christ, je leur fis comprendre les paraboles et les paroles du Seigneur et des choses cachées, montrant le véritable sens des écrits des apôtres. Je leur fis voir que depuis ce temps l'apostasie régnait, que les prêtres ont les Ecritures mais n'ont pas l'esprit qui les a dictées ; qu'ils les ont arrangées en chapitres et versets afin de trafiquer avec les paroles d'hommes saints, et que les prêtres sont de faux prophètes. Je leur montrai que la maison du clocher, et le lieu sur lequel elle était construite, n'est pas plus sacré qu'un autre endroit, et que ces temples ne sont point élevés pour obéir aux commandements de Dieu et de Christ; que Dieu n'avait pas institué de prêtrise comme il l'avait fait du temps d'Aaron, ni de dîmes; que le Christ était venu qui avait détruit le temple et son culte, les prêtres et leurs dîmes et que tous ne devaient écouter que le Seigneur, car il a dit : « Apprenez de moi. »

A cette occasion Fox nous dit que les cœurs de ceux qui l'écoutaient furent touchés, et que même les ministres présents furent convaincus de la vérité éternelle qu'il leur annonçait.

Il n'est pas facile, à la simple lecture de ces discours de Fox de comprendre l'effet extraordinaire qu'ils produisaient. La véhémence et la sincérité de sa parole y contribuaient sans doute ; mais ses succès s'expliquent aussi par les sympathies secrètes d'un auditoire agité de cette ardeur de réforme religieuse qui s'était alors emparé de toutes les classes en Angleterre. L'excitation était quelquefois si excessive qu'on le prenait pour un ange, et il semblait aux assistants, saisis d'une espèce de vertige, que la terre vacillait sous leurs pieds, et que toute l'église tremblait. D'autres fois et c'était le plus souvent, ce jeune homme hardi et étrange, vêtu si singulièrement d'un costume de cuir, venant tomber au milieu d'eux pour apostropher d'une façon si brutale leur pasteur, leur paraissait devoir être un sorcier, ou tout au

moins un fou, ou un blasphémateur ; alors la foule se ruait sur lui, et l'accablant de coups, l'entraînait au pilori ou à la prison. Son journal est plein de récits de ces scènes de violence. En voici une qui montre bien et l'indomptable courage de Fox, et la brutalité féroce de la foule.

Dans un des comtés du nord de l'Angleterre, Fox ayant prêché dans une église, tout d'un coup l'assistance cédant à une frénésie d'intolérance et de terreur, se rua sur lui et l'accabla de mauvais traitements. Un juge de paix qui était dans l'église l'arracha des mains de ces furieux pour le remettre aux constables.

« Ils me conduisirent, raconte Fox, à un quart de mille, les uns me prenant par le cou, les autres par le bras, et me secouant et me traînant par terre. Arrivé au Common, la multitude me poursuivant toujours, les constables et les officiers me donnèrent des coups de fouet sur le dos et me livrèrent à la foule qui s'était munie de bâtons et de branches d'arbres ; ceux-ci se jetèrent sur moi et me frappèrent à la tête et sur tout le corps jusqu'à ce que je perdisse connaissance. Je tombai sur la terre mouillée. Quand je repris mes sens et que je me vis couché dans l'eau, le peuple m'entourant, je restai tranquille pendant quelques moments, et la puissance du Seigneur me pénétra et le soutien éternel me rafraîchit à tel point que je me levai fortifié par le Dieu éternel, et étendant mes bras, je m'écriai d'une voix forte : Frappez encore, voici mes bras, ma tête, mes joues ! Il y avait là un maçon, un homme grossier, il me frappa avec un bâton de toutes ses forces sur ma main qui était étendue. Pour un moment la douleur fut si grande que je ne la pouvais remuer, et le peuple criait que c'en était fait de ma main pour toujours. Mais je la regardais dans l'amour du Seigneur, car j'étais tout rempli de cet amour envers ceux qui m'avaient maltraité ; et, après un moment, je ressentis encore en moi la puissance divine et je recouvrai l'usage de ma main. »

Les assistants stupéfaits et ébranlés finirent par se diviser et vouloir même se battre les uns contre les autres, au sujet de Fox, « mais, continue-t-il, le Seigneur me commanda de leur parler et de leur déclarer la parole de la vie et je leur fis voir dans leurs violences, les fruits du faux christianisme de leurs prêtres. »

De pareilles scènes se renouvelèrent constamment, sans que Fox fit voir d'autre sentiment que celui de la pitié, et de l'amour pour la foule ignorante. C'étaient toujours les prêtres qu'il rendait responsables de l'abrutissement de leurs ouailles.

MADAME E. HOLLOND.

(*Suite.*)

HISTOIRE RELIGIEUSE

—

LE DERNIER CONCILE [1]

Trois ans s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels le concile fut suspendu de fait, bien que quelques évêques espagnols fussent demeurés à Trente et quelques évêques italiens à Bologne. La mort du pape vint, au bout de ce temps, dégager un peu cette situation embrouillée. Son successeur Jules III n'était autre que ce légat Del Monte, qui avait été l'habile représentant de Paul III à Trente. Moins timoré que son prédécesseur et sachant d'ailleurs par expérience comment il fallait s'y prendre pour rendre le concile inoffensif, il le convoqua à Trente pour le 1er mai 1551. Quinze évêques seulement étaient présents à l'ouverture. Mais bientôt l'empereur envoya en grand nombre ses prélats allemands et espagnols. Quant au roi de France, Henri II, il se contenta d'envoyer au concile un ambassadeur, qui n'était autre que le traducteur de Plutarque, Amyot, lequel fit valoir les griefs de son souverain dans une harangue singulièrement hardie. Ainsi se continuait la série d'humiliations infligées par les pouvoirs politiques à cette assemblée qui eût dû représenter à leurs yeux la majesté de la puissance religieuse dans sa plus auguste manifestation, et qui ne leur apparaissait en réalité que comme un foyer d'intrigues sans cesse renaissantes.

Charles-Quint qui, après avoir témoigné la plus grande froideur au concile pendant sa première convocation, s'était pris pour lui d'un beau zèle, avait l'ambition de s'en servir pour ramener l'unité religieuse. Mais, pour y arriver, il fallait amener à Trente des députés protestants, et la chose n'était pas facile. Le pape n'y tenait en aucune façon; la perspective d'une lutte corps à corps avec ces champions de la Bible ne lui souriait pas; il appelait cela « se battre contre un chat enfermé. » Image pittoresque, Messieurs, et qui peint bien le naïf effroi de l'homme de la tradition en face des hommes de la Bible. Le concile, de son côté, n'avait qu'une très-médiocre envie de se mesurer de près avec les théologiens protestants; il préférait procéder contre eux à coups d'anathèmes qu'à coups d'arguments.

Mais l'empereur était pressant et parlait en maître. Il fallut bien faire

(1) Voir la *Revue chrétienne* du 5 février 1870.

quelque chose pour contenter ce tout-puissant protecteur. Le concile se mit donc de fort mauvaise grâce à préparer un sauf-conduit, par lequel il garantissait aux protestants liberté et sûreté, « *autant qu'il était en lui.* » Restriction qui en limitait singulièrement la portée. Ce sauf-conduit d'ailleurs, l'histoire du bûcher de Jean Huss était là pour rappeler aux protestants ce qu'il valait, et l'on conçoit qu'ils fussent peu tentés de s'en servir pour venir comparaître comme accusés devant une assemblée, qui n'offrait pas dans sa composition et dans son esprit des garanties suffisantes d'indépendance et d'impartialité.

Les instances de Charles-Quint étaient si vives toutefois auprès des princes protestants que quelques-uns se décidèrent à envoyer des ambassadeurs à Trente. Ceux de l'électeur de Brandebourg, arrivés les premiers, prirent une attitude trop humble; mais ceux du duc de Wurtemberg se présentèrent, la tête haute, devant les évêques réunis; ils avaient ordre de ne reconnaître ni en droit ni en fait la présidence du pape ou de ses légats. Ils déclarèrent que leurs théologiens ne viendraient prendre part à l'assemblée que dans le cas où on leur délivrerait un sauf-conduit moins dérisoire. Les députés de Strasbourg et d'autres villes protestantes demandèrent à être admis à présenter au concile une exposition de leur foi; mais le refus catégorique qui leur fut fait leur prouva qu'il n'y avait rien à espérer d'une telle assemblée.

Tout cela s'était passé en quelque sorte derrière les coulisses du concile, et ces pourparlers avaient duré deux mois. L'arrivée de nouveaux ambassadeurs protestants envoyés par l'électeur de Saxe changea un peu la face des choses, et l'on se décida à leur donner audience en congrégation générale. On se demanda bien s'il ne serait pas convenable d'exiger que ces hérétiques comparussent, tête nue et genou en terre, devant l'auguste concile. Mais, comme nul n'osait le leur proposer, on s'accorda à les laisser occuper les siéges d'honneur réservés aux ambassadeurs des souverains, tout en ayant bien soin de déclarer que c'était « par pure charité et par religion, et uniquement pour ramener des personnes égarées, toutes réserves faites des droits du concile (1). »

Le discours de l'ambassadeur saxon renfermait une revendication calme, mais énergique, des droits des protestants. Il demandait pour les théologiens de son parti un sauf-conduit loyal, qui ne permît plus de croire que le concile avait quelque arrière pensée, et adoptait la déclaration de celui de Constance que « l'on n'est point obligé de garder la foi aux hérétiques. » Il demandait ensuite que tous les décrets précédemment émis fussent de nouveau examinés, de concert avec les théologiens protestants, et en face de la Bible. Il réclamait vivement aussi que le concile fût déclaré supérieur au pape et n'acceptât plus de mot d'ordre de sa part.

(1) Sarpi, t. I, p. 674.

Vous imaginez sans peine, Messieurs, que de telles propositions durent faire l'effet de bombes éclatant sous les pieds des membres du concile. Ils consentirent pourtant à faire subir un léger amendement à leur sauf-conduit, qui, même ainsi amendé, était déplorablement insuffisant, attendu qu'il ne donnait aucune garantie de la part du pape, qui demeurait libre de refuser sa sanction à une pièce, dans la rédaction de laquelle il déclarait ne vouloir avoir aucune part.

Malgré cette insuffisance du sauf-conduit, six théologiens protestants arrivèrent à Trente; deux venaient de Strasbourg et les quatre autres du Wurtemberg. Mais ils sollicitèrent vainement le droit d'être entendus sur les points de doctrine qui les séparaient de Rome. Sans les repousser ouvertement, on essayait d'éluder leur demande, en soulevant mille difficultés sur la manière dont auraient lieu les conférences et sur les matières qu'on y traiterait; on leur objectait aussi l'étrange maladie mentale dont venait d'être subitement atteint le légat du pape, qui s'imaginait avoir à ses trousses un chien noir, dont les yeux flamboyants le glaçaient d'effroi. Ce chien noir, je ne voudrais pas prétendre, Messieurs, qu'il représentât les théologiens protestants dont l'image importune hantait l'imagination frappée du malheureux légat, mais leur présence peu désirée put bien être pour quelque chose dans cette étrange maladie.

Il est difficile de dire comment aurait fini cette affaire si, une fois encore, les circonstances extérieures ne s'étaient prêtées à un brusque dénoûment, qui rappelle le vers bien connu :

Et le combat finit faute de combattants.

Le combat, à vrai dire, n'avait pas commencé, lorsque subitement le terrain se déroba sous les pieds des combattants. Cette fois-ci pourtant, la rupture du concile ne fut pas occasionnée par une peste imaginaire. Maurice de Saxe venait de se mettre à la tête des protestants allemands contre l'empereur, et la victoire favorisa si bien ses armes, qu'il prit en quelques jours Augsbourg et Inspruck et vit Charles-Quint fuir devant lui. Le concile se hâta de profiter de ces revers de son protecteur naturel pour se déclarer suspendu pour deux ans.

Il aurait fallu dire pour dix ans.

Dix années s'écoulèrent en effet avant que le concile pût reprendre ses travaux. Jules III n'avait aucune envie de ressusciter cette assemblée, qui, malgré toute la bonne volonté qu'elle mettait à s'effacer, gênait son omnipotence. Marcel II qui lui succéda avait l'âme honnête, mais l'esprit étroit : il croyait fermement à l'astrologie, autant pour le moins qu'à l'Ecriture, et il est à présumer qu'il eût rappelé à la vie le concile, pourvu toutefois qu'il n'eût pas découvert quelque néfaste conjonction d'astres qui l'en eût détourné. Ce pape qui donnait de grandes espérances à l'Eglise... et à l'astrologie ne régna malheureusement que vingt et un jours. Son successeur était un tout autre homme, qui n'avait, lui, aucun

penchant pour les sciences occultes. Dur, hautain et entêté, il voulait tout courber devant son trône, et traitait avec une insolence méprisante tous ceux qui faisaient mine de penser autrement que lui; quand ses cardinaux n'étaient pas de son avis, il les enfermait au château Saint-Ange; les Espagnols, ces fidèles appuis de la papauté, il les appelait sans façon des *damnés de Dieu* et *une semence de Juifs et de Maures*, et quant à l'empereur lui-même, il le traitait d'hérétique sans le moindre scrupule. Le concile ne pouvait pas être en faveur auprès d'un tel homme, et il suffisait en effet d'en parler devant lui pour le mettre en fureur.

Pie IV, qui lui succéda sur le trône pontifical, n'avait au fond aucun désir de voir reparaître à l'horizon de la papauté ce météore de mauvais augure. Mais d'Allemagne, de France et d'Espagne, les réclamations étaient si vives, et tant de gens croyaient ou feignaient de croire que la reprise du concile amènerait la guérison de tous les maux qui affligeaient l'Europe, que le pape se laissa forcer la main et signa la bulle de convocation, qui fixait l'ouverture au jour de Pâques 1561. Cette bulle était un chef-d'œuvre d'habileté, dans ce sens qu'elle trouvait moyen de ne pas dire s'il s'agissait d'un concile nouveau ou de la continuation de l'ancien, ce qui était le moyen de rallier et ceux qui considéraient l'œuvre précédemment accomplie comme non avenue et ceux qui voulaient qu'elle demeurât la base et le point de départ de l'œuvre nouvelle. Chose curieuse! ce fut sur cette équivoque soigneusement entretenue que le concile fit reposer longtemps sa paix intérieure.

Dans cette troisième et dernière période de son histoire, le concile ne se montra pas sensiblement différent de ce qu'il avait été lors des deux premières convocations. Plus que jamais, en dépit de quelques velléités d'indépendance, il fut aux ordres de Rome. Après avoir reconnu dans la formule de ses décrets précédents la présidence des légats du pape, il consentit, non sans regimber un peu, à aggraver cette formule, en y constatant que c'était aux légats qu'il appartenait de proposer les décrets : « *Proponentibus sedis apostolicæ legatis, et præsidentibus.* » Le concile continuait d'ailleurs plus que jamais à fermer les yeux sur les abus, de peur d'être obligé, s'il venait à y toucher, d'atteindre la cour pontificale elle-même, où ils s'étalaient complaisamment. Quelle indépendance sérieuse eût pu avoir une assemblée composée en grande majorité d'évêques italiens, tous liés au saint-siége par un serment de fidélité, sans compter que la plupart étaient les créatures du pape et que plusieurs, trop pauvres pour se maintenir par eux-mêmes à Trente, recevaient des subsides de Rome?

A côté de l'influence qu'il exerçait directement sur l'assemblée par ses légats, le pape avait d'ailleurs senti le besoin d'exercer une influence occulte au moyen d'un agent secret, auquel il accorda des pouvoirs très-considérables. Cet agent, Visconti, évêque de Vintimille, ne tarda

pas à conquérir un ascendant fort grand sur les évêques, qu'il savait intimider par ses menaces ou gagner par ses promesses. Son action corruptrice acheva d'énerver cette assemblée d'hommes, dont plusieurs étaient sans doute bien intentionnés, mais qui étaient dominés par la fatalité d'une situation fausse. Vous le voyez, Messieurs, les faits sont bien loin de confirmer le jugement de M. de Falloux, qui affirme que « le concile de Trente a fondé pour le monde moderne l'indépendance de la parole. » Rien n'est triste au contraire comme le spectacle qu'offrent ces évêques, abdiquant toujours plus, à mesure que le concile avance, leurs sentiments, leurs convictions, leur personnalité, et se ruant vers la servitude avec un empressement malsain.

Rien n'est plus triste aussi que le spectacle de ce concile sans cesse envahi par la politique et morigéné par les ambassadeurs des puissances européennes. Un jour, par exemple, c'est l'ambassadeur français, qui, d'un ton goguenard et avec infiniment d'esprit, fait un discours où il satirise vivement « ces conciles asservis, tels, par exemple, que celui qui s'est terminé, il y a dix ans, » et qui, sous ombre de critiquer le passé, flagelle sans merci le présent, sans que personne ose se plaindre d'un aussi galant homme, qui immole les gens avec tant de grâce. Un autre ambassadeur français rédige un jour une verte protestation contre le concile et contre le pape, parce que dans une cérémonie publique on lui conteste la place qui lui paraît revenir de droit au représentant du roi très-chrétien. Il s'écrie sur un ton fort peu respectueux : « Père commun des fidèles, le pape veut déshériter son fils aîné le roi de France; pour faire mentir l'Ecriture, il lui donne une pierre au lieu de pain, un serpent au lieu d'un poisson. Un homme qui renie son fils n'est plus un père; les Français ne sont plus tenus de le reconnaître pour tel. » Et tout ce bruit, Messieurs, pour une simple question de préséance, qui occupa d'ailleurs fort longuement le saint concile.

A diverses reprises, les ambassadeurs gourmandent les évêques de ce qu'ils négligent complétement l'œuvre de réformation pour laquelle ils ont été réunis; ils vont même jusqu'à leur présenter des programmes de réformes très-détaillés, renfermant le mariage des prêtres, les prières en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces, et autres énormités devant lesquelles reculent épouvantés les membres du concile.

Puis viennent de leur part de solennelles protestations, lorsqu'ils voient que l'œuvre de cette assemblée, loin d'être la charte d'une chrétienté renouvelée, n'est qu'une insignifiante toile de Pénélope, laborieusement tissée et non moins laborieusement défaite par des hommes qui croient avoir tout gagné en gagnant du temps. Vers la fin du concile, les ambassadeurs de l'empereur se plaignent ouvertement que « l'on n'a pas accompli cette réformation *dans le chef et dans les membres*, réclamée par tant de voix depuis un siècle. » Les ambassadeurs français et espagnols font entendre également de vives plaintes contre l'insigni-

fiance de l'œuvre du concile. L'empereur lui-même élève la voix, et écrit au pape une lettre pleine de reproches amers. « Il s'est rendu, dit-il, à Inspruck, pour voir de plus près ce qui se passait au concile, et il n'y a aperçu que des intrigues, des bonnes intentions douteuses, des mauvaises trop manifestes. Trois choses l'ont particulièrement frappé. L'une que les décrets arrivassent tout faits de Rome; l'autre, que les légats eussent seuls le droit de proposer; l'autre, enfin, que les prélats d'Italie formassent entre eux un parti, qui obéissait aveuglément à l'impulsion venue de Rome (1). »

Pour se soustraire mieux aux réclamations importunes, les évêques se plongeaient dans d'interminables discussions et rédigeaient de pesants décrets, tout émaillés d'anathèmes, sur les sujets les plus divers, la communion sous les deux espèces, la messe, les ordres, le célibat des prêtres, le droit divin des évêques, le culte de la Vierge et des saints, pour n'en citer que quelques uns. Toutes ces questions se mêlaient et s'enchevêtraient dans une confusion inextricable. Les mêmes choses étaient cent fois redites, les questions n'étant jamais complétement closes, même alors qu'un vote solennel était intervenu. Les nouveaux arrivants se croyaient toujours le droit de ramener sur le tapis les sujets qui les intéressaient, alors même qu'ils eussent été précédemment épuisés. Les légats laissaient faire; ils savaient que rien ne dispose mieux une assemblée délibérante à la docilité que la lassitude qui naît de longues et fastidieuses discussions.

Avec un tel système, il n'y avait pas de raison pour finir jamais. Après de longues années de travail, on se trouvait avec un programme de questions qui était loin d'être épuisé, et d'autre part, l'on avait réussi à soulever des mécontentements et des oppositions sans nombre. Il fallait pourtant finir : le pape dont la santé s'affaiblissait, voulait avant sa mort, congédier les évêques de Trente; les souverains, quoique fort mécontents de la besogne faite, étaient fatigués de voir s'agiter dans leur impuissance ces quelques évêques qui s'appelaient un concile; l'Europe ne prêtait plus aucune attention à ces discussions renouvelées du Bas-Empire. L'ennui universel réclamait la clôture du concile, qui s'éteignit dans une immense lassitude.

Les derniers mois de l'existence accidentée de cette assemblée furent marqués par la plus inextricable confusion; la tour de Babel vit probablement moins de désarroi dans les esprits et dans les discours que l'on n'en vit à Trente à ce moment. On votait avec un entrain véritablement extraordinaire; les légats, qui avaient trouvé leurs collègues souvent un peu rétifs, ne revenaient pas de la surprise que leur causait leur docilité actuelle; cela tenait du prodige, et l'on en faisait volontiers honneur à l'Esprit-Saint. Ils profitèrent de cette bonne volonté pour faire passer

(1) Bungener, t. II, p. 258.

des mesures, qui auraient rencontré auparavant une vive opposition. Dans la session finale qui dura deux jours, on lut l'ensemble des décrets formulés par le concile dès l'origine, et on les adopta en bloc. Les légats y avaient ajouté subrepticement une clause qui réservait les droits du pape : « Quelques expressions et quelques clauses qu'on eût mises dans les décrets, y est-il dit, le concile entendait que ce ne fût et que ce ne pût être interprété, en aucun cas, au préjudice de l'autorité du saint-siége. » C'était, au fond, mettre le concile aux pieds du pape,... ou l'y laisser, car de fait, il n'avait fait autre chose depuis dix-huit ans que de servir de marchepied à l'omnipotence pontificale. Quelque humiliante qu'elle fût, cette clause passa, et le concile accepta, sans se plaindre, ce dernier soufflet.

Je me trompe, ce n'était pas le dernier, et le pape allait clore par un trait de génie la longue série d'humiliations infligées par lui au concile. Il y eut de longues hésitations dans son entourage lorsqu'il s'agit de confirmer l'ensemble des décrets. Plusieurs cardinaux voulaient qu'il refusât et et fît acte d'autorité, en annulant quelques décisions qui n'avaient pas eu le bonheur de lui plaire. D'autres, redoutant l'esclandre que ne manquerait pas de produire en Europe un pareil coup de tête, ouvrirent l'avis qu'il fallait confirmer les décrets, mais en réservant pour le pape seul le droit de les interpréter.

« Cette idée, dit M. Bungener, plut à Pie IV. C'était pourtant chose inouïe, même dans les annales du despotisme papal. Défendre de gloser sur d'anciennes lois plus ou moins obscures, passe encore ; mais publier en même temps que le code, la défense d'en étudier le sens, c'était le dernier pas possible dans l'asservissement de la conscience et de la pensée.

« Il fut fait, ce pas, que nous traiterions de fable, si une bulle solennelle n'était pas là pour en faire foi. « En vertu de l'autorité apostolique, » (écoutez bien, Messieurs!) « défense à tous, soit ecclésiastiques, de quel-« que rang qu'ils puissent être, soit laïques, de quelque autorité qu'ils « soient revêtus, aux premiers sous peine d'interdiction, aux seconds « sous peine d'excommunication, défense, en un mot, à qui que ce soit, « de faire sur les décrets du concile *ni commentaires, ni gloses, ni anno-« tations, ni scolies, ni interprétations quelconques.* »

« Après cela, allez reprocher au catholicisme de vous avoir ôté le droit d'interpréter la Bible! Ce qu'il a mis lui-même à la place de la Bible, ses décrets, son concile, par excellence, ce qu'il a élaboré, calculé, pesé pendant dix-huit années, voilà qu'il ne s'en croit pas encore assez sûr pour l'abandonner à la conscience et à la raison des fidèles. Il le publie, ce code, mais avec une défense qui, strictement observée, équivaudrait à l'interdiction de le lire ; car il est clair que vous ne pouvez l'ouvrir, pas plus que la Bible, sans risquer d'en interpréter quelque endroit autrement que le pape, et, conséquemment, d'être excommu-

nié. Oh ! oui, Rousseau était un excellent catholique, lorsqu'il disait : « L'homme qui pense est un animal dépravé (1) ! »

II

Résumons maintenant, Messieurs, à grands traits, avant de conclure, les principales décisions dogmatiques et disciplinaires du concile de Trente.

La Réforme en appelait à un livre ; ce livre, le concile avait à l'examiner et à en dire sa pensée. L'autorité de la Bible avait été, à vrai dire, de tout temps reconnue, en droit tout au moins, dans l'Eglise catholique. Mais peu à peu, une autre autorité de fait avait grandi à côté de la sienne, vague d'abord et nuageuse, puis de plus en plus hardie et envahissante ; cette autorité, c'est la tradition. Tout le terrain qu'avait perdu l'Ecriture, la tradition l'avait gagné. Mais nul n'avait songé encore à la mettre officiellement sur le niveau de la Bible. Le concile l'osa. Il déclara que, la vérité étant dans les traditions aussi bien que dans l'Ecriture, « on les recevait avec une égale piété et un égal respect. » Aujourd'hui, l'égalité ne suffit plus, et les théologiens officiels de Rome déclarent sans ambages que « l'excellence de la parole non écrite surpasse de beaucoup celle des Ecritures (2). »

Ces Ecritures, de quels livres se composaient-elles ? Les livres, regardés universellement comme apocryphes par l'antiquité sacrée, pouvaient-ils être considérés comme en faisant partie, et être placés sur le même rang que les écrits dits canoniques ? Cette question fut résolue par l'affirmative, et les livres apocryphes furent déclarés canoniques. Et voilà comment, seize siècles après les apôtres, un concile se croit permis de rouvrir le canon sacré pour y intercaler des compositions qui ont toujours été tenues pour suspectes. Ce décret-là outrageait à la fois le bon sens et l'histoire, et nous comprenons que Leibnitz, dans sa discussion avec Bossuet, ait attaqué cette décision comme l'une de celles qui l'agaçaient le plus vivement.

Le concile se surpassa pourtant dans le décret sur la Vulgate. Vous savez, Messieurs, l'histoire de cette version, œuvre mixte et fort peu homogène, empruntée en partie à saint Jérôme et en partie à une traduction plus ancienne, dite *Italique*. L'Eglise s'en servait, sans se douter généralement qu'elle était souvent fautive ; mais il ne lui était pas venu à l'esprit, jusque-là, de la consacrer, à l'exclusion des textes originaux ou d'autres versions. Ce fut pourtant ce que l'on crut devoir faire à Trente, où l'on décida qu'il serait défendu désormais de la « rejeter sous quelque prétexte que ce fût. » Cet inqualifiable décret fut partout entendu

(1) Bungener, t. II, p. 402.
(2) Coster, *Enchirdion*, chap. I.

comme conférant à la Vulgate une supériorité absolue sur les originaux eux-mêmes, et le cardinal Ximenès ne faisait que traduire le sentiment général par une boutade irrévérencieuse, lorsque, dans la préface de la fameuse Bible d'Alcala, où la Vulgate se trouve entre le texte hébreu et le texte grec, il disait que c'était le Christ entre les deux larrons. Le larron, Messieurs, si larron il y a, n'est-ce pas plutôt cette très-imparfaite version qui a usurpé une place qui n'appartenait qu'aux textes originaux ? Ce décret du concile de Trente qui a consacré cette usurpation, nous ne craignons pas de l'appeler une œuvre malfaisante, car c'est lui surtout qui est responsable de cet abandon complet des études exégétiques, et par suite aussi de cet abandon de la haute culture théologique, qui nous frappent si péniblement au sein de l'Eglise romaine. Cette incurable médiocrité scientifique, nous la déplorons, car elle a été et elle est toujours l'une des causes les plus sérieuses du divorce qui s'est consommé entre l'Eglise et la société.

Il ne suffisait pas au concile d'avoir immobilisé l'Ecriture sainte dans une version peu exacte et écrite dans une langue inintelligible pour le peuple ; il fallait, autour même de la Vulgate, des barrières hautes et fortes. Défense fut donc faite d'interpréter l'Ecriture, — ce sont les termes mêmes du décret, — « dans un sens contraire à celui qu'a tenu et tient l'Eglise, » — c'est déjà assez fort, mais ce n'est pas tout,—« *quand même on aurait l'intention de tenir ces interprétations secrètes.* » Ceci, c'est tout simplement le coup de mort donné à toute étude et à toute recherche ; et, après avoir médité un tel décret, je me demande ce que peut bien être cette science mystérieuse qu'on appelle *théologie catholique*, et je me demande aussi, — pardonnez, Messieurs, à mon ignorance et à ma témérité, — ce que l'on peut enseigner à ces bons jeunes gens en soutane, derrière les hautes murailles de ces édifices d'aspect un peu sombre qu'on nomme des séminaires. En parlant des séminaires, Messieurs, je ne sors pas de mon sujet, car ce fut justement le concile de Trente qui décréta leur existence. On lui en a fait un titre de gloire, mais je serais plus disposé à y voir une inconséquence, car dès l'instant qu'il est interdit de rien voir dans l'Ecriture que ce qu'y voit l'Eglise, le plus savant théologien, c'est évidemment celui qui peut, sans broncher, réciter de la première page à la dernière le catéchisme du diocèse.

Le concile de Trente, au moins, ne défendait pas absolument de lire la Bible, mais cette défense était implicitement contenue dans son décret, et l'Eglise a fait du chemin depuis lors ; jugez-en par les sentiments qu'elle témoigne aux sociétés bibliques, que Pie VII appelle « une société scélérate, la plus maligne des inventions, une peste, la conception d'un nouveau genre d'ivraie, une impie machination, une ruine irréparable, » etc., etc., et que Pie IX, toujours dans le même style pittoresque, appelle dans son *Syllabus* une « invention pestilentielle. » Ce débordement de colère contre les sociétés qui distribuent les Livres

saints est l'indice d'une évolution considérable qui s'est opérée dans l'Eglise. Le concile de Trente essayait encore d'appuyer ses décrets sur la Bible ; mais aujourd'hui, on la laisse de côté, et on peut lancer une encyclique ou proclamer un dogme, sans plus mentionner l'Ecriture que si elle n'existait pas. Le concile actuel, s'il était conséquent, proclamerait la déchéance de la Bible. Le fera-t-il? non, sans doute, en termes clairs et précis, mais il le fera très-probablement en ce sens qu'il ne tiendra d'elle aucun compte.

En abordant les grandes doctrines de la grâce et du péché, le concile allait se trouver de nouveau en conflit avec la Réforme. Sur le péché originel, la vénérable assemblée fut dans l'impossibilité de formuler une doctrine précise, par suite des divergences qui existaient entre ses membres sur ce sujet; elle se contenta de lancer quelques anathèmes à l'adresse de plusieurs classes d'hérétiques. Deux incidents surgirent toutefois, au cours de cette discussion, qui passionnèrent un peu les débats. Après s'être accordés à dire que le péché originel est effacé par le baptême, les pères du concile se demandèrent avec quelque embarras ce qu'allaient devenir les enfants morts sans baptême. Les mettre en enfer, comme saint Augustin le faisait, c'était cruel ; mais, d'un autre côté, la logique inflexible du système exigeait qu'on ne leur ouvrît pas le ciel. « Une fois ces pauvres enfants hors de l'enfer, dit M. Bungener, on ne savait où les mettre. Quelques théologiens cordeliers se hasardèrent à dire que leur séjour n'était pas sous la terre, comme celui des damnés, mais quelque part sur la terre, à l'air, au soleil; quelques-uns les plaçaient dans une espèce de paradis terrestre, où ils s'occupaient à raisonner sur les merveilles de la nature, mais sans penser ni pouvoir penser à Dieu. Le docteur Catharin, qui s'était constitué leur patron, trouvait ce dernier avis encore trop dur : les anges et les saints, affirmait-il, vont constamment les visiter. Les théologiens jacobins proposaient un milieu qui, sans avoir été décrété, est devenu la doctrine ordinaire de l'Eglise. Selon eux, les enfants morts sans baptême résident entre le paradis et l'enfer ; ils ne sont ni heureux ni malheureux, ni joyeux ni tristes. Bref, on eût dit que le concile était appelé, non pas à dire où étaient ces enfants, mais à déterminer lui-même où on les mettrait, ce qu'on en ferait (1). »

Le second incident qui se souleva mit encore aux prises cordeliers et jacobins. Il s'agissait de savoir si la vierge Marie avait été soustraite à la tache originelle. Les cordeliers disaient oui, et les jacobins disaient non. C'était là une vieille querelle qui avait déjà quatre siècles de date, mais pas davantage, et nous n'en voulons pour preuve que cette lettre de saint Bernard, censurant les chanoines de Lyon pour avoir prêché « cette nouveauté présomptueuse, — ce sont ses propres termes, — mère de

(1) Bungener, t. I, p. 182.

la témérité, sœur de la superstition, fille de la légèreté. » Le concile était divisé, et se contenta de décider que la question demeurerait intacte, et qu'il n'entendait la résoudre ni dans un sens, ni dans l'autre. Vous savez, Messieurs, dans quel sens cette question de la conception immaculée de la Vierge a été tranchée, il y a quelques années, par le pape actuel, qui, de sa propre autorité, a affirmé là où un concile avait hésité. Tant il est vrai qu'il y a dans le système catholique une logique à outrance qui, tôt ou tard, fait arriver à maturité les conséquences les plus extrêmes d'un principe.

Il fallut au concile trois mois de discussions, parfois très-acerbes, et plus de cinquante séances, parfois très-longues, pour parvenir à formuler le décret sur la grâce, de façon à satisfaire tout le monde, car sur ce sujet difficile, il y avait presque autant d'avis que de têtes. On réussit cependant à produire un long décret en seize chapitres, qui, grâce à une obscurité habile, se prêtait à toutes les interprétations, et nous avons raconté plus haut comment, en effet, une vive controverse s'engagea à son sujet entre deux membres du concile, sans que celui-ci daignât ou pût expliquer ce qu'il avait voulu dire. Il avait bien raison, cet ambasdeur français, Guy de Pibrac, qui écrivait de Trente au chancelier de l'Hospital : « Les autres hommes parlent pour être entendus; ceux-ci parlent pour ne point l'être. »

Sur la question des sacrements, le concile passa de longs mois, pour ne pas dire de longues années, tant les avis différaient. C'est au concile de Trente que revient l'honneur d'avoir fixé définitivement à sept le nombre des sacrements, en faisant, il est vrai, quelque violence à l'Ecriture, qui n'en mentionne que deux, et au bon sens, qui proteste contre l'idée d'embrasser sous une même dénomination des choses aussi diverses que la cène, par exemple, et le mariage. Il est à peine nécessaire d'ajouter que le concile prononce l'anathème contre quiconque essayera de changer ce chiffre sacré; mais ce qui est presque incroyable, c'est qu'il ose prononcer aussi l'anathème contre « celui qui niera que *tous* les sacrements aient été institués par Jésus-Christ. » Il appartenait à une assemblée, qui tenait si peu compte de la raison et de l'Ecriture, de proclamer la doctrine de l'*opus operatum*, c'est-à-dire de reconnaître aux sacrements une vertu indépendante des dispositions de ceux qui les reçoivent : « Anathème donc à qui dira que les sacrements ne confèrent pas la grâce par eux-mêmes, *ex opere operato*. » Principe destructeur de toute religion, qui a fait du christianisme je ne sais quel fétichisme à la fois superbe et impuissant.

Nous n'insisterons pas, Messieurs, à l'heure avancée qu'il est, sur les innombrables décrets qu'émit le concile de Trente au sujet des divers sacrements. Il y aurait pourtant de bien curieuses choses à relever.

Sur la transsubstantiation, par exemple, nous verrions les dominicains et les franciscains se livrer une guerre acharnée, non sur le principe

de la présence réelle que tous admettaient les yeux fermés, mais sur la question de savoir si le corps de Jésus-Christ devient présent dans l'hostie par voie de *production* ou par voie d'*adduction*, c'est-à-dire s'il s'y produit sans quitter le ciel, ou si, à la voix du prêtre, il descend du ciel pour se substituer à la substance du pain.

Au sujet de la communion sous les deux espèces, nous assisterions à d'interminables discussions, qui, à certains moments, grâce aux réclamations des gouvernements, semblent devoir se terminer par la concession de la coupe aux laïques, mais qui aboutissent finalement à un renvoi de la question au pape; et nous entendrions, pendant le cours de ces longs débats, des arguments de la force de celui-ci : « Quelque respectueusement que les fidèles prennent la coupe, comment parer à l'horrible inconvénient de laisser tomber une goutte de sang de Jésus-Christ, peut-être même de renverser la coupe? Et si cette goutte venait à tomber sur la main profane d'un laïque! si elle restait suspendue aux poils de sa barbe, aux fourrures de son habit (1)! »

Nous verrions, à propos de la messe, le concile recourir à des arguties rabbiniques pour établir que l'Ecriture sanctionne le renouvellement quotidien du sacrifice du Calvaire, et invoquer à l'appui l'exemple de Melchisédec offrant à Abraham du pain et du vin, et une parole de Malachie annonçant qu'un jour on offrirait partout à Dieu une oblation pure, et, en présence de cette exégèse fantaisiste, nous nous rappellerions le mot caustique du vieux Dumoulin : « S'appuyer de tels passages, c'est se chauffer à la lune. »

Nous entendrions avec quelque surprise le concile prononcer anathème contre quiconque condamnera l'usage de mettre un peu d'eau dans le vin de l'eucharistie avant de la consacrer.

A propos du sacrement de l'ordre, nous recueillerions des lèvres d'un grave théologien du concile ce précieux argument pour établir que, si Jésus-Christ n'a pas positivement institué la série des sept ordres, il l'a indiquée en la parcourant lui-même. « En chassant les vendeurs du temple, n'était-il pas portier? En guérissant les démoniaques, exorciste? En lisant et en expliquant l'Ecriture, lecteur? En s'occupant des préparatifs de la Cène, diacre? En la célébrant, prêtre (2)? »

A propos du prétendu sacrement du mariage, nous entendrions aussi un bien curieux argument en faveur des dispenses que l'autorité ecclésiastique accordait dans certains cas, moyennant de grosses redevances : « Abolir les dispenses! s'écriait le dominicain Valentino, saint Paul n'a-t-il pas dit que les ministres de l'Eglise sont les *dispensateurs* des mystères de Dieu? »

Il y aurait beaucoup à dire aussi sur le culte de la Vierge et des saints,

(1) Bungener, t. II, p. 80.
(2) Bungener, t. II, p. 146.

surtout pour remarquer combien le concile de Trente, relativement modéré et prudent sur ce sujet, a été dépassé par le catholicisme moderne. Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'entrer dans des détails; vous savez tous qu'il ne manque plus rien à l'apothéose de Marie, qui a détrôné son divin Fils, et est devenue une déesse véritable invoquée presque à l'exclusion du Dieu-Rédempteur. Et quant aux saints, vous savez comme ils se multiplient, depuis que l'on s'est imaginé d'exploiter les ossuaires des catacombes romaines comme on exploite une carrière de grès ou de marbre; vous savez quelle pêche miraculeuse de saints l'on a su faire dans l'eau trouble de l'antiquité chrétienne.

« Cuvier, a dit spirituellement M. Bungener dans un livre qui vient de paraître, Cuvier, avec un os, reconstruisait un animal entier; le pape, avec quelques os, construit un saint, et, le saint construit, permet qu'on raconte sa vie, dont personne peut-être ne sait ni ne saura jamais rien (1). »

Ajoutons quelques mots, pour terminer, sur certaines questions de discipline, dont le concile eut à s'occuper. La pluralité des bénéfices était l'un des abus les plus criants; le concile essaya d'y porter remède, mais il rencontra une résistance si vive dans l'entourage pontifical, que ses bonnes intentions furent paralysées. Une question qui excita des débats encore plus vifs fut celle de la résidence des évêques; elle reparut, sous des formes diverses, pendant toute la durée du concile, obstinément ramenée sur le tapis par la force des choses, en dépit des solutions qu'on tenta de lui donner. Au fond, la question paraissait des plus simples : un évêque doit-il résider au milieu du troupeau dont il est le pasteur? Le simple bon sens répond par l'affirmative. Mais d'énormes abus existaient dans la pratique, et une foule de prélats résidaient à la cour et ne se montraient presque jamais dans leur diocèse. Le concile décida bien que l'évêque qui, sans raisons valables, s'absenterait pendant six mois de son diocèse, perdrait le quart de son revenu, et qu'une absence d'un an lui en ôterait la moitié. Mais ce n'était là qu'un frein purement illusoire, puisqu'il lui suffisait, pour éluder la règle, d'aller passer quelques jours tous les six mois dans son diocèse. Cette règle d'ailleurs manquait de sanction; aussi fut-elle impuissante à arrêter les abus; et l'on vit en France, par exemple, une tourbe de prélats courtisans, qui avaient plus à cœur de plaire aux belles dames de la cour de Louis XIV et de Louis XV que d'aller porter la parole de vie à leurs troupeaux. Et Boileau put dire, pour caractériser la stérilité d'un discours :

C'est aux prélats de cour prêcher la résidence.

C'est à la Révolution française, Messieurs, et nullement au concile de

(1) *Pape et concile*, p. 396.

Trente, que les catholiques sont redevables d'avoir vu cesser un pareil scandale.

Une question incidente s'était soulevée, au cours de ce débat, et elle fut l'une de celles qui divisèrent le plus les esprits. On s'était demandé si la résidence des évêques était de droit divin ou de droit papal; en d'autres termes : est-ce de par le pape ou de par Dieu que les évêques sont tenus de résider dans leurs diocèses? La cour de Rome attachait la plus haute importance à ce qu'il fût bien reconnu que les évêques tenaient leur pouvoir du pape et non de Dieu; car une fois leur droit divin reconnu, il en résultait que le pape n'est plus que le *primus inter pares*, au lieu d'être l'évêque universel. Les légats firent tous leurs efforts pour amener le concile à se prononcer dans le sens qui plaisait au pape; mais ils rencontrèrent la plus vive résistance, surtout auprès des évêques espagnols et allemands qui, honteux d'être asservis en fait, ne consentaient pas à l'être en droit. La question, que l'on abordait incidemment, ne tarda pas à s'élargir, et quelques voix, plus courageuses que les autres, osèrent mettre en cause le pape lui-même. Des paroles très-vives furent dites à son adresse, qui n'eussent pas été désavouées par des protestants. A la fin pourtant, les membres du concile, convaincus par l'expérience qu'ils ne s'entendraient jamais sur la question des droits respectifs du pape et des évêques, se décidèrent à l'omettre; et c'est ainsi qu'il a pu se faire qu'un concile, qui a légiféré sur toutes les parties du dogme et de la discipline catholiques, est demeuré muet au sujet du pape lui-même et des relations qui doivent exister entre les évêques et lui. Singulière omission, mais omission volontaire, qui prouve assez quelles incertitudes et quels tiraillements existaient sur ce point au sein de l'épiscopat.

Est-il nécessaire, Messieurs, de vous rendre attentifs à l'évolution qui s'est produite à cet égard depuis le seizième siècle? La papauté a agrandi constamment ses prétentions et a réussi à courber à ses pieds toute autorité dans laquelle elle eût pu voir une rivale. Ce n'est pas aujourd'hui que l'on verra un concile marchander les prérogatives et les honneurs au siége pontifical, et passer sous silence la question de la papauté, comme on écarte un sujet épineux ou secondaire. Il est à craindre au contraire que ce soit cette question-là qui prime et efface toutes les autres, et cela en dépit des efforts de quelques évêques libéraux, qui voudraient empêcher le concile actuel de creuser un nouvel abîme entre l'Eglise et la société moderne. Des diverses questions qui passionnèrent les esprits à Trente, une seule, — et c'est celle-là, — a conservé toute son actualité, et le concile du seizième siècle, en refusant de la vider, l'a léguée intacte à celui du dix-neuvième. Celui-ci l'écartera-t-il encore comme dangereuse et inopportune? Cela n'est pas probable, Messieurs, et toute l'éloquence de Monseigneur d'Orléans ne pourra pas servir de digue à ce courant irrésistible d'aveugle logique, dirais-je? ou de fata-

lité, qui entraîne le catholicisme et le contraint de pousser tous ses principes à l'extrême, je veux dire à l'absurde. On a déifié Marie, on déifiera le pape, et on le fera, encore une fois, parce que la logique le veut et qu'on ne peut pas faire autrement.

Nous avons vu à Trente un concile asservi de fait, quoique jaloux de sauver les apparences, en affirmant en toute occasion son indépendance; nous verrons à Rome un concile, qui se fera un titre de gloire de son asservissement, et forgera lui-même ses chaînes.

Nous avons vu à Trente un concile, où le pape ne commandait qu'à force d'habileté et de ruses, au moyen de légats experts en dissimulation; nous verrons à Rome un concile placé directement sous la main du souverain pontife, et se donnant pour mission à peu près unique d'enregistrer ses volontés.

Nous avons vu à Trente un concile qui n'osait pas même affirmer carrément, dans un décret, la supériorité *de droit* du pape sur les autres évêques; et nous verrons probablement à Rome un concile proclamant l'infaillibilité personnelle du pape.

Mais ce concile-là, qui fera ainsi litière de ses droits, des droits de l'Eglise, des droits de la Bible devant un homme, ce concile-là aura écrit de ses propres mains son acte d'abdication tout d'abord, mais aussi la sentence de mort d'un système qui sacrifie la vérité à je ne sais quelle logique sans entrailles. Ce concile-là, Messieurs, sera le dernier, parce qu'après lui il n'y aura place que pour le silence dans la servitude et dans la mort. Ces prélats qui viennent de commencer leur défilé devant le trône pontifical pour déposer à ses pieds ce qui leur restait de liberté chrétienne, me rappellent un autre defilé, celui de ces esclaves de la Rome antique qui, au moment de descendre dans l'arène, passaient devant la loge de César, et lui jetaient cet adieu lugubre : *Morituri te salutant* (1).

MATTH. LELIÈVRE.

(1) C'est un devoir pour moi, en terminant cette étude, de dire combien je suis redevable à la belle *Histoire du Concile de Trente*, de M. Bungener, qui a réussi à jeter une pleine lumière sur l'une des pages les plus obscures et les plus embrouillées de l'histoire du catholicisme. C'est là un livre définitif sur la matière.

MÉLANGES

—

CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

RÉUNIONS PUBLIQUES DU DIMANCHE

DISCOURS DE M. EDMOND DE PRESSENSÉ

LA LIBRE CONSCIENCE (1)

C'est un grand honneur, et aussi un grand péril que de prendre la parole après les illustres orateurs qui m'ont devancé à cette tribune. Moi aussi, je suis de ceux qui croient fermement à cette liberté que l'on vient de vous décrire d'une manière si élevée (1); je suis de ceux qui croient à son développement, applaudissent à ses progrès même partiels, et qui ont l'intime conviction de son triomphe total et prochain.

La grande démocratie française a repris son irrésistible cours; ne craignez rien pour elle des obstacles du dehors, elle les emportera dans son flot puissant. La seule question qui se pose devant nous, c'est de savoir si elle saura se discipliner elle-même, se gouverner et nous donner la vraie liberté. Or, Messieurs, rien ne peut mieux assurer ce gouvernement moral de la démocratie par elle-même que la libre conscience. Vous en parler, c'est non pas compléter, je n'ai pas cette fatuité, mais c'est prolonger ce grand sujet déjà traité avec tant d'éclat par M. Jules Favre il y a huit jours.

Oui, la libre conscience, le respect, la consécration de la libre con-

(1) Nous donnons ce discours prononcé devant le grand auditoire des conférences du Cirque d'après la reproduction sténographiée de la *Revue des Cours littéraires*. Nous y tenons d'autant plus qu'à côté des appréciations sérieuses des principaux organes de la presse, comme les *Débats* et le *Temps*, une version fautive qui équivalait à une falsification avait été donnée de ce discours dans le *Rappel*.

(2) M. Allou, l'éminent avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, qui présidait la séance.

science, c'est la liberté définitivement fondée, c'est la démocratie sachant non pas s'imposer, mais se gouverner. Il n'y a pas, je crois, de sujet plus grand, plus actuel que celui-là, et je voudrais être davantage à sa hauteur.

Messieurs, je dois dire tout d'abord que je me renfermerai strictement dans mon programme. De bienveillantes annonces avaient dit que je vous entretiendrais aujourd'hui du concile. Telle n'est ma pensée. Sans doute, si je le rencontre sur mon chemin, je ne me laisserai pas barrer la route, et je franchirai l'obstacle. Mais c'est bien de la libre conscience que je veux vous parler. En quoi consiste-t-elle? Serait-ce par hasard la liberté qu'aurait l'homme de s'affranchir de la loi morale? C'est précisément le contraire. Pour moi, la libre conscience, c'est la conscience pleinement libre de suivre sa loi, car il y a une loi sainte qui commande le bien, et qui interdit le mal. Des sophistes peuvent persuader à une portion infime de l'humanité que cette loi n'existe pas, le genre humain tout entier l'acclame et la reconnaît. En voulez-vous une preuve actuelle et immédiate? Toute grande assemblée telle que celle-ci est comme une représentation de l'humanité. Eh bien, je défierai l'orateur le plus brillant et le plus subtil de vous faire applaudir, à moins de la dénaturer, une maxime d'immoralité. Il est dit du plus abominable des traîtres qu'il vendit son maître alors qu'il faisait nuit. C'est dans la nuit, c'est dans l'obscurité que ces marchés-là se proposent et se justifient; mais dans la publicité, dans la pleine lumière, cela ne se peut pas, et si je venais vous dire qu'il vaut mieux servir son intérêt que son devoir, Messieurs, vous vous soulèveriez tous. Voilà la conscience humaine dans sa grandeur et dans sa majesté.

Si un sophiste venait me dire : Vous vous trompez, cette conscience n'est pas ce que vous pensez, elle dépend des tempéraments et des milieux, la responsabilité n'existe pas, j'en appellerais de Philippe ivre à Philippe à jeun, j'en appellerais de cette pensée enivrée de fausse dialectique, au témoignage spontané de l'âme; je placerais mon contradicteur en face du crime, en face de l'injustice, surtout en face de celle qui réussit; à ses lèvres frémissantes et à ses paroles d'indignation, je reconnaîtrais la conscience, je la saluerais de nouveau dans sa manifestation non calculée. J'ai hâte de le dire, Messieurs, cette voix intérieure, pour moi, ce n'est pas seulement la voix du cœur humain, car elle lui commande ce qui souvent lui coûte, et quand il a suivi ses mauvais penchants, elle s'élève contre lui indignée et attristée. Pour moi, c'est la voix de Dieu même, et je dis avec Cicéron que Dieu dans la conscience est l'instituteur du genre humain tout entier. Sans m'attarder à cet ordre de considérations, j'ajoute que ce qui importe par-dessus tout c'est d'obéir à cette voix du dedans; que la vraie liberté, c'est de dompter ses passions, et, selon l'expression de Sénèque, d'obéir à Dieu : *Parere Deo libertas.*

Messieurs, toutes les libertés sont solidaires de cette grande liberté de la conscience, que pour le moment je considère encore dans le for intérieur. Parlerai-je de la liberté de la pensée? Je ne voudrais pas que l'on crût que j'élève une sorte d'opposition entre la libre conscience et la libre pensée. J'admets la libre pensée comme une de nos plus précieuses conquêtes, j'y tiens de toutes les énergies de mon esprit. La libre pensée se reconnaît pour moi à ce triple caractère. La pensée est libre quand elle est tolérante, quand elle admet les opinions adverses. En outre, elle est libre quand elle est le résultat de l'examen; si elle est le résultat d'une pression extérieure, elle n'est pas libre; où que soient les moutons, sous quelque houlette qu'ils se soient rangés, ils n'en sont pas moins des moutons.

En troisième lieu, je n'appelle libre que la pensée qui conclut à la liberté. Celle qui conclut à une doctrine d'esclavage aurait beau être libre dans son examen, elle ne le serait pas dans ses résultats. Eh bien, la libre pensée ne se suffit pas pleinement à elle-même, elle ne suffit pas à la vie morale; sans doute, l'ignorance est une condition d'immoralité; qui le nie? mais il ne suffit pas que l'intelligence soit illuminée pour que l'homme soit moral, le génie lui-même peut être criminel, nous en savons quelque chose.

J'ajoute que la libre pensée n'est indépendante que quand elle a atteint la profondeur de l'être moral. Tant qu'elle n'est qu'un plaisir ou une volupté de l'esprit elle cède quand viennent les jours mauvais; que d'apostasies honteuses n'avons-nous pas vues même chez les plus intelligents, et qui ne connaît ce que j'appellerai ces sbires de la plume prêts à porter leur marchandise d'un camp à l'autre et au plus offrant?

Je dis, avec Benjamin Constant : L'intelligence est le plus pervers des instruments quand elle n'est pas au service de la conscience.

Mais quand la libre pensée s'est associée à la libre conscience, alors l'idée n'est plus seulement dans mon cerveau, c'est ma conviction, je la défendrai envers et contre tous. Je sais que comme être moral, j'ai prêté serment implicitement à la société de dire toute la vérité, je ne me déroberai à aucune vérité, quoi qu'il m'en coûte et peu m'importe l'objet de cette vérité. Messieurs, quand Galilée était cité devant ce tribunal que vous connaissez pour la loi de gravitation, Galilée était appelé à être un confesseur, et sa conscience le contraignait à dire de la terre : « Et pourtant elle tourne ! » Ah! plus notre drapeau est attaqué et criblé de balles, plus il nous est précieux, plus nous aimons à nous serrer autour de lui. Ce que j'ai dit de la libre pensée, je peux le dire de toutes les libertés; elles ne s'enracinent que quand elles ont été entées sur la vie morale, et j'appliquerai à la liberté en général cette grande parole de Mirabeau sur sa popularité : « Ce n'est plus un roseau qui plie à tous vents. Je l'ai planté sur le sol de la justice, et personne ni aucune force ne pourra plus le renverser. » C'est donc la conscience qui nous donne

cette énergie de la résistance. J'ajoute que c'est elle qui est encore notre meilleur titre à la liberté.

Qu'est-ce qui fait que l'homme ne peut jamais être traité comme un simple instrument, qu'il n'est pas la partie d'un tout, qu'il n'est pas comme un flot sur l'océan humain pour bientôt s'y perdre et s'y noyer? C'est qu'il est appelé à devenir le serviteur de la justice et de la vérité. Ainsi naît le respect de l'individu. C'est la conscience qui constitue le droit humain, c'est elle qui fait notre dignité; aussi toute atteinte à cette conscience est un sacrilége. Ecoutez, Messieurs, écoutez ces quelques lignes de Channing, le grand apôtre de l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis : « Quoi donc! posséder un être immortel! asservir un être fait pour la vérité et la vertu! Convertir en un instrument brutal toute cette machine intelligente qu'illumine comme un rayon l'idée du devoir, et qui est une plus noble image de Dieu que le monde tout entier! Non, tout peut être possédé dans l'univers, mais un être moral ne peut être une chose! Le soleil et les étoiles peuvent être possédés, mais non la dernière des intelligences. Touchez à tout, hormis cela! Le monde spirituel tout entier vous dit : Arrêtez! »

Vous vous rappelez ces beaux vers de Victor Hugo :

> Sire, vous pouvez prendre, à votre fantaisie,
> L'Europe à Charlemagne, à Mahomet l'Asie,
> Mais vous ne prendrez pas demain à l'Eternel.

J'ajoute : Aujourd'hui même tu ne prendras pas ma conscience. On a dit de l'Anglais que, grâce à sa législation admirable, il est dans son foyer comme dans un château fort, et moi, je dis que celui qui s'appuie sur sa conscience, n'eût-il ni feu ni lieu, est dans la forteresse la plus inexpugnable. Ceci me conduit à une nouvelle conséquence de cette libre conscience. C'est elle qui fonde vraiment la vraie égalité humaine. Nous différons par l'intelligence; à l'heure qu'il est, il y a même une portion considérable de l'humanité qui n'a pas le loisir de développer cette intelligence; hélas! elle est engagée dans ce que j'appellerai le grand combat du pain quotidien. Nous n'acceptons pas cette inégalité-là, nous désirons passionnément la voir disparaître, et je salue avec bonheur ce grand mouvement fraternel qui tend à répandre partout la lumière. Mais vous aurez beau offrir à tous les hommes les moyens de développer leur intelligence, vous ne ferez pas qu'entre les divers esprits il n'y ait pas des différences insurmontables. Rien de pareil sur le terrain moral : le dernier des ignorants, le plus pauvre, est un roi dans son domaine; le génie lui-même doit s'incliner devant la conscience.

Je quitte, Messieurs, cet ordre de considérations par lequel je devais nécessairement débuter; je n'ai garde d'oublier que la conscience est en contact avec la société et que là elle rencontre des obstacles. Oh! je suis tranquille pour elle, tant qu'elle conserve son intégrité; si la vie

morale est forte chez un peuple, elle triomphera de tous les obstacles; donnez-moi des hommes de devoir, et bientôt vous arriverez au plus éclatant triomphe du droit et de tous les droits.

Mais cependant nous avons mission de nous préoccuper des difficultés que la société peut opposer au plein développement de la libre conscience. Ces difficultés, vous pouvez les rencontrer dans les institutions, et aussi dans les préjugés. Je parlerai des uns et des autres, mais qu'il me soit permis tout d'abord de faire une réserve à laquelle je tiens beaucoup. Quand je vous parlerai des institutions, qu'il soit bien entendu que je ne m'occupe que des institutions sociales et non des institutions intérieures des Eglises. Je pourrais sur ce point invoquer le témoignage de mon illustre ami M. Jules Simon qui, avec MM. Laboulaye et Vinet, est un des classiques de cette grande cause de la liberté de conscience. Je me borne à rappeler la distinction essentielle qu'il a faite entre l'organisation que se donne une Eglise et les institutions sociales; j'admets comme lui que toute association religieuse a le droit de s'organiser chez elle comme il lui plaît, d'avoir sa raison sociale, son symbole et son drapeau. Nous n'avons pas à nous en préoccuper, elle a le droit de dire : « Qui m'aime me suive; » pourvu qu'elle ne réclame aucun privilége, pourvu qu'elle ne pratique pas le *Compelle intrare*, qu'elle ne contraigne personne d'entrer, qu'elle n'ajoute pas à sa puissance d'attraction les sollicitations de la force, nous la respectons dans son indépendance.

J'avoue que la chose est un peu différente, si l'Eglise sort de chez elle, si elle fait excursion sur notre terrain et prétend nous imposer son dogme; même alors je crois qu'il vaut mieux ne pas nous préoccuper de ses prétentions, répondre par le dédain à ses impuissants anathèmes et laisser souffler ce vent du passé qui, comme le vent d'automne, ne soulève que les feuilles mortes.

J'aborde donc ce qui se rapporte aux institutions sociales. On me reprochera peut-être de me livrer à une discussion bien inutile. Allez parler de tolérance, me dira-t-on, à Constantinople ou... ailleurs, mais ici, dans notre France, c'est superflu, vous vous trompez de lieu et d'époque. Pas tant qu'on le croit, et à ce sujet, permettez-moi un souvenir personnel. Il y a un certain nombre d'années, dans ces jours sombres que notre éloquent président nous rappelait tout à l'heure, et qui ne reviendront plus si nous le voulons... dans ces jours où toutes les libertés étaient suspendues, il n'était pas possible que la plus sainte fût respectée, — cela aurait été un affront pour elle. — J'eus l'honneur d'être autorisé à défendre quelques-uns de mes coreligionnaires, quoique cela ne rentrât pas dans mes attributions; j'avoue même que ce n'est pas sans embarras que je confesse m'être risqué à plaider, en présence de l'un des représentants les plus éminents de notre glorieux barreau français.

Toujours est-il que je fus admis à défendre quelques habitants de la Haute-Vienne, auxquels on avait interdit la pratique du culte de leur conscience. Je me rappelle que quand j'invoquai la liberté religieuse, les magistrats d'alors s'écriaient : « La liberté de conscience ! — et ils mettaient la main sur leur cœur, — nous la défendrons jusqu'au dernier soupir. — Fort bien! répliquai-je, alors pourquoi ne pas autoriser ce culte, pourquoi mettre des entraves à sa célébration ? — Vous n'y êtes pas; dès que la liberté de conscience se traduit dans une manifestation extérieure, nous sommes là, nous, les représentants de la loi; notre rôle commence. » Messieurs, dans de telles conditions, la liberté de conscience n'est pas respectée. Qui donc a jamais pu, — l'inquisition n'y a pas réussi elle-même, enchaîner l'intelligence humaine? La conscience et la pensée sont des forces incompressibles, il ne s'est jamais trouvé d'oiseleur pour jeter un filet sur elles, elles se développeront donc toujours à leur gré et elles ne diront merci pour cela à aucun pouvoir humain. Ce qui importe, c'est que le fait intérieur puisse devenir un fait extérieur, que la conscience puisse avoir ses manifestations collectives, et je dis que tant que le droit du culte sera placé sous votre loi d'association, que tant que ma conscience sera sous le bon plaisir de votre police et de votre administration, — la liberté religieuse n'existera pas en France. Eh bien, Messieurs, ces lois ont-elles été abrogées? Il n'en est rien, vous le savez. Nous avons bon nombre de ces lois au bois dormant, que l'on oublie pendant les beaux jours de tolérance. On les laisse à leur sommeil, quitte à les réveiller au bon moment; j'espère que cette fois nous expurgerons ce vieux bois de la législation française pour fonder la liberté. Il me semble avoir établi que mon sujet n'est pas si suranné qu'on aurait pu le supposer, et tout à l'heure je vous montrerai quelles sont les garanties que je réclame pour la fondation de la liberté totale de l'âme et de l'esprit.

Messieurs, je n'entends pas faire l'histoire de la libre conscience. Cependant je désire vous faire suivre rapidement son pèlerinage à travers les siècles, vous reconnaîtrez souvent son passage à une trace sanglante, mais elle n'a pas versé d'autre sang que le sien.

Tout d'abord, si je me transporte dans le monde antique, une chose me frappe; j'y reconnais cet avénement de la liberté qui nous était si magnifiquement décrit, il y a huit jours. Et moi aussi j'ai subi la fascination de cette grande enchanteresse qui s'appelle la Grèce. J'ai foulé son sol, et j'ai admiré ses débris qui sont plus beaux que tous nos chefs-d'œuvre. Je reconnais aussi que la liberté y a fait son apparition dans une certaine mesure, mais c'est d'une façon bien incomplète. N'oubliez pas que ces brillantes démocraties reposent sur l'esclavage ; n'oubliez pas que le droit humain n'y a jamais été reconnu ; pourquoi cela? parce que le droit de la conscience n'était pas consacré. Non, ce premier des droits n'existe pas dans ces belles républiques de la Grèce,

pas plus qu'à Rome. L'homme devait être tout entier subordonné au culte de l'Etat, le citoyen ne pouvait pas faire schisme, il fallait qu'il adorât les dieux de la patrie ou qu'il fût banni. Je crois que cela ne peut pas être contesté; il y a eu cependant des manifestations admirables au sein du paganisme; j'y salue de grands prophètes de la libre conscience, et parmi eux tout d'abord un poëte et un philosophe. Le poëte, c'est Sophocle dans sa sublime tragédie d'*Antigone*. Antigone, Messieurs, c'est la libre conscience qui marque sa place d'avance, si je puis ainsi dire. De quoi s'agit-il? Un décret a été rendu par le roi de Thèbes qui interdit, sous peine de mort, que l'on rende la sépulture à Polynice. Or, ce décret blesse au plus vif la conscience religieuse au point de vue de l'antiquité. Antigone ne se contente pas de protester, elle affirme son droit dans la douleur et dans la mort. Et veuillez remarquer qu'on peut voir en elle une personnification idéale de la Grèce; ce n'est pas une fille de l'Orient ascétique, c'est bien une fille de ce doux ciel des Hellènes, elle regrette son voile d'épousée et les sourires de son soleil, mais elle se sacrifie à ce qu'elle croit être son devoir. Ecoutez-la et dites si elle n'a pas parlé pour la conscience humaine; j'en appelle seulement à ces quelques mots :

« Connaissais-tu, dit le roi à Antigone, la défense que j'ai fait proclamer?

« — Je la connaissais; elle était assez publique.

« — Et pourtant tu as osé enfreindre ces lois!

« — Ces lois, ce n'est ni Jupiter ni la justice qui me les ont révélées, et je ne pensais pas que les décrets d'un mortel comme toi eussent assez de force pour prévaloir sur les lois non écrites, œuvre immortelle de Dieu. Celles-ci sont ni d'aujourd'hui ni d'hier; toujours vivantes, nul ne sait leur origine. Devais-je, en les oubliant par crainte des menaces d'un homme, encourir la vengeance des dieux? Je savais qu'il me faudrait mourir. »

Et lui aussi il le savait le grand philosophe qui a prononcé le premier des *non possumus*, ce Socrate dont le courage est si simple, l'héroïsme si modeste, alors qu'il répond à ceux qui voudraient lui faire renier sa foi : « Il me vaut mieux obéir aux dieux qu'aux hommes. »

Et pourtant ces magnifiques apparitions n'ont été que des météores dans le ciel de l'antiquité. Platon, le disciple de Socrate, n'a pas su reconnaître et acclamer la libre conscience. Dans cette république idéale qu'il crée tout d'une pièce, Messieurs, il ne reconnaît pas ses droits. On a dit qu'il avait reconduit aux frontières de sa cité la poésie en la couronnant de fleurs, il a fait de même pour la libre conscience; en voulez-vous une preuve? Ecoutez seulement le décret qu'il fait rendre à sa république :

Voici l'arrêt porté sur quiconque déroge aux lois religieuses de l'Etat : « Si c'est un étranger, qu'il soit marqué au front et sur les mains, fouetté

et chassé du territoire de la république. Si c'est un citoyen, qu'il meure. » (*République*, lib. IX, traduction française, t. VIII, p. 90.)

C'est ainsi qu'il comprenait la libre conscience. Rome, vous le savez, a été le rendez-vous de tous les despotismes. Cicéron, si noble, si grand pour avoir deviné César, et l'avoir combattu dès le premier jour, Cicéron ne pensait pas autrement que Platon, et c'est lui qui a dit qu'on ne doit pas honorer d'autres dieux que les dieux de la patrie. Sans doute, quand il était dans sa villa de Tusculum, il parlait avec une singulière liberté de ces dieux ; il disait que deux augures ne pouvaient se regarder sans rire; malheureusement le consul ne riait pas quand il s'inclinait devant les poulets sacrés. Il demeure établi que le droit de la conscience n'a pas existé dans l'antiquité. Comment s'est-il donc emparé du monde? Vous me direz qu'il est le résultat d'un grand mouvement philosophique. Vous verrez, Messieurs, si je marchande mon hommage à la philosophie pour la part qu'elle a prise à cette revendication de la libre conscience ; toutefois, convenez qu'elle n'a pas suffi dans l'antiquité. Ne rejetons aucun allié dans cette guerre sainte, j'accepte avec bonheur la philosophie, acceptez aussi une autre puissance ; il est de l'intérêt de la liberté de l'avoir avec elle et pour elle.

Que s'est-il passé, Messieurs, qui ait mis fin à l'absolutisme religieux de l'Etat? Un jour, en un coin obscur du monde, siégeait sur son prétoire le représentant du despotisme le plus absolu qui fut jamais. A sa barre comparaissait un étrange accusé qui lui tenait ce langage : « Je suis roi. — Tu es roi? roi sans royaume, où est ton armée? tu n'as même pas tes misérables disciples avec toi. — Mon royaume n'est pas de ce monde. » — Cette parole, Messieurs, enfantait la liberté des âmes, car elle leur ouvrait un domaine sur lequel l'Etat n'a aucun pouvoir.

Il s'ensuit que l'homme ne lui appartient pas tout entier, il lui échappe par ce qu'il a de meilleur. Ainsi se fonde la royauté morale de la vérité; de cette royauté, Messieurs, la pourpre fut teinte de sang, et la couronne fut d'épines, car ce divin accusé fut bientôt un supplicié, il mourut sur un gibet ; ce gibet n'en a pas moins marqué la limite entre deux mondes : c'est la croix du Christ. Ah ! j'entends l'objection qui s'élève dans vos esprits, vous me dites : Mais n'a-t-on pas persécuté au nom de cette croix? N'est-ce pas cette croix à la main que l'Eglise a versé des torrents de sang? Je le sais, Messieurs, et vous n'en direz jamais tant sur ce point, que je n'en pense encore davantage. Seulement, qu'il soit bien entendu que si l'on a persécuté, ce n'est pas au nom de ce gibet dont je vous ai parlé, c'est au nom de la croix dorée de Constantin, qui inaugure la religion d'Etat dans le christianisme. On disait à l'Eglise : Tu vaincras par ce signe-là ; et moi je lui dis : Tu as toujours été vaincue par cette funeste alliance, tu as toujours été vaincue quand tu as eu recours à la force, tu es descendue des hautes régions de l'esprit, et tu as

avoué que tu avais besoin du bras de la chair. Tes triomphes matériels sont tes défaites morales.

Je n'en maintiens pas moins, Messieurs, qu'au point de départ du grand mouvement qui a enfanté la libre conscience, vous avez la croix du Christ : « Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés, disait-il à ceux qui voulaient se servir de la force dans la religion. Celui qui prend l'épée périra par l'épée. » Il a laissé après lui une légion de disciples, qui ont marché sur ses traces. Jamais la libre conscience ne s'atteste davantage que dans les souffrances et dans la mort, car c'est alors que la pensée apparaît immortelle et invincible. O vous qui voulez plier l'esprit à votre joug, comment triompherez-vous d'un homme qui est prêt à tout souffrir et à mourir? Vous ne pouvez faire plus que de l'envoyer à l'échafaud et au bûcher, et si sa pensée s'élève plus haut que la flamme qui l'a consumé, reconnaissez que vous êtes vaincus. Les disciples du Christ, pendant trois siècles, ont livré et gagné cette grande bataille de la liberté de conscience. Il y a quelques semaines, je descendais à Rome dans les obscurs réduits où ils déposaient les cendres de leurs confesseurs, et je me disais sous les sombres voûtes des catacombes : Ce lieu n'est pas seulement sacré pour la religion, il l'est encore pour la liberté. Messieurs, les premiers chrétiens ne se sont pas contentés de pratiquer la liberté de conscience, ils ont connu aussi et professé le principe dans toute sa grandeur. Ecoutez ce batelier de la Galilée qui est traîné devant le tribunal quelques semaines après que son maître est mort et ressuscité, écoutez-le répéter le mot même de Socrate : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Voulez-vous savoir comment s'exprimait cette pleine liberté de la conscience humaine? Je voudrais pouvoir vous citer toutes les grandes paroles des martyrs; elle sont plus que des paroles, car elles ont été signées et scellées avec du sang. C'est Tertullien, l'ardent apologiste, qui dit que rien n'est plus impie que la contrainte religieuse, et qui prononce le premier le mot de liberté de conscience; c'est Origène qui flétrit la persécution dans ces mots énergiques, qui certes ne manquent pas d'à-propos : « Jésus-Christ n'a pas voulu gagner les hommes comme un tyran, ni comme un voleur qui met aux mains de ses compagnons l'arme de la violence. » Ainsi pendant trois siècles le christianisme, au travers de ses plus grandes douleurs, a affirmé la liberté des hommes, et pour la première fois le César de Rome a trouvé une limite où expirait son pouvoir ; il n'a pas pu la franchir.

J'étais bien aise de rappeler en quelques mots ce grand passé; il faut bien que l'intolérance sache que son blason à elle est apocryphe, tandis que la libre conscience a la généalogie la plus glorieuse, car elle remonte à une légion de héros qui sont morts pour l'affranchissement des âmes.

Je traverse, Messieurs, le moyen âge sans en méconnaître les grandeurs. Je suis toujours avec les persécutés contre les persécuteurs. Quand s'allume le bûcher de Giordano Bruno, qui fut brûlé parce qu'on l'accu-

TIMBRE IMPRIMÉ

sait de nier le monde de l'esprit, je dis que c'est lui qui attestait l'esprit en mourant pour sa conviction, quelque erronée qu'elle fût, tandis que ceux qui le brûlaient étaient les hommes de la force et de la matière. J'arrive à la Réforme. Elle ne s'est que trop appuyée sur le bras de l'Etat, et je déteste autant le bûcher de Servet que le bûcher de Giordano Bruno. Mais enfin vous ne nierez pas qu'il n'y ait eu là un magnifique élan vers la libre conscience. Toutes les autorités intermédiaires et subalternes ont été emportées dans un ouragan qui mettait l'homme en face de l'absolu. Et quand je vois Luther, ce petit moine, comme on l'appelait, indomptable devant la diète de Worms, où siégent tous les représentants de l'Eglise et de l'Etat ; quand je le vois, sommé de se rétracter, s'écrier : *Je ne puis autrement*, je dis que ce jour-là, il représentait la plus haute des libertés. Je vous fatiguerais à la suivre dans l'histoire orageuse du seizième et du dix-septième siècle, elle n'a pas cédé un seul jour, elle a triomphé et de l'ignominie et des mauvais traitements. On lui jette l'insulte, cette insulte elle la ramasse, elle en fait son mot de passe et son mot d'ordre : les gueux de Hollande font reculer plus que les flots de l'Océan la tyrannie de Philippe II et du duc d'Albe.

J'en conviens, la libre conscience n'a pas toujours des formes séduisantes. Les beaux cavaliers de la cour des Stuarts font beaucoup mieux dans un roman que les têtes-rondes puritains, mais quoi ! ceux-ci tiennent à leur conscience, et ont fait deux révolutions afin d'implanter la liberté sur leur sol. Voyez-vous ce navire qui se dirige vers l'Amérique portant une centaine de pèlerins ? Ils vont débarquer sur le rocher de Plymouth. Ce sont des hommes qui n'ont qu'une idée, ils veulent suivre leur conscience, sans qu'aucun pouvoir se mette à la traverse, ils jettent cette grande et sainte pensée dans les fondations de leur grande république, et voici que de ce petit commencement sort cette magnifique démocratie américaine dont on nous parlait il y a un moment, l'éternelle consolation des amis de la liberté. C'est elle qui, après s'être affranchie du joug de la mère patrie, a consacré dans sa constitution une page blanche à la règlementation des cultes ; rien de plus, mais tout cela ! Je reviens en France ; sans doute, on parle une bien belle langue à la cour du grand roi, et je comprends que l'on n'y ménage pas la raillerie à ce style huguenot que l'on appelle le style réfugié. Mais pourquoi y a-t-il un style réfugié ? pourquoi y a-t-il des Français qui sont en exil ? demandez-le à ces plumes agiles dont parle le grand Bossuet, qui racontaient les gloires du révocateur de l'Edit de Nantes. Ah ! Messieurs, la libre conscience, elle n'est pas à Versailles, elle est sur les galères du roi à ramer péniblement, elle est sur les échafauds, elle est à l'étranger, emportant avec elle une élite de la bourgeoisie française qui ne lui a que trop manqué dans les jours de grandes luttes.

Le dix-huitième siècle, Messieurs, il faut l'honorer pour ce qu'il a fait pour la libre conscience. On peut dire qu'il a été dévoré de cette fièvre

généreuse qui saisissait Voltaire le jour de la Saint-Barthélemy. Sa défense de Calas lui vaudra à jamais notre reconnaissance. Mais, Messieurs, permettez-moi de faire mes réserves. Le dix-huitième siècle a plutôt prêché la tolérance que la libre conscience. Il y a eu comme une contradiction dans cette grande et généreuse époque. Les amis de la tolérance ne sont pas suffisamment les amis de la libre conscience, et les amis de la libre conscience ne sont pas suffisamment les amis de la tolérance. Je m'explique : ceux qui prêchent le plus ouvertement la tolérance appartiennent pour la plupart à une école qui ne croit guère à l'âme humaine et à ses immortelles destinées; c'est une faiblesse. Les spiritualistes décidés ne croyaient pas assez à la tolérance; j'en appelle à notre puissant et incomparable tribun, à Rousseau, qui, dans son *Contrat social*, édicte de nouveau la loi de Platon contre ceux qui se séparent du culte national.

De là, Messieurs, ces contradictions, ces inconséquences qui nous étonnent chez un aussi beau génie que Montesquieu; de là aussi ce qu'il y a d'incomplet, sous ce rapport, dans l'œuvre de la Révolution française. Je lui applique ce mot profond de Quinet : « La meilleure manière d'honorer la Révolution est de la continuer en portant une âme libre dans son histoire. »

On peut dire que la Révolution française a non-seulement consacré des droits immortels, mais qu'elle a encore entrevu tous les progrès. Soyons reconnaissants envers elle ; il ne s'agit pas de lui faire son procès, Dieu nous en garde ! mais nous devons reconnaître aussi qu'elle a compromis bien souvent la cause de la liberté. Si elle a poussé ses grandes vagues jusqu'au but que l'avenir doit atteindre, elle a eu son reflux. Ces réflexions s'appliquent tout spécialement à la liberté de conscience. On ne peut en parler d'une manière plus éloquente, plus admirable et plus complète que Mirabeau. « La liberté la plus illimitée des religions, disait-il, est tellement à mes yeux un droit sacré que le mot tolérance qui essaye de l'exprimer me paraît en quelque sorte tyrannique en lui-même, parce que l'existence d'une autorité qui a l'apanage de tolérer attente à la liberté de pensée, par cela même qu'elle tolère et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer. On nous parle sans cesse d'un culte dominant. Dominant! je n'entends pas ce mot. Est-ce un culte oppresseur que l'on veut dire? Rien ne doit dominer que la justice. Il n'y a rien de dominant que le droit de chacun. Les lois restrictives en matière de religion sont impies. Quelle impiété plus signalée que de s'interposer entre l'homme et la Divinité pour dire à l'homme : Nous te défendons de servir Dieu de cette manière, et puis dire à Dieu : Nous vous défendons de réunir des hommages qui vous sont offerts sous une forme qui n'est pas la nôtre. Déclarer nationale la religion chrétienne est flétrir le caractère le plus intime et le plus essentiel du christianisme. En général, la religion n'est pas, elle ne peut être un rapport social, elle est un

rapport de l'homme privé avec l'être infini ; la religion n'est pas plus nationale que la conscience. »

On ne dira rien de mieux, et cependant c'est cette grande Révolution qui a fait la constitution civile du clergé, qui a voulu s'immiscer dans les affaires les plus délicates de la conscience, qui a imposé un serment qui froissait légitimement les âmes catholiques.

Je sais bien ce qu'on peut dire comme circonstance atténuante, je sais bien que ceux qu'elle a frappés n'étaient pas seulement les représentants de la religion et qu'ils avaient aussi leurs passions politiques ; mais quelle noble vengeance on aurait tirée d'eux en les accablant d'une pleine liberté ! C'est ce que la Révolution n'a pas su faire ; et, quant à moi, avec l'impartialité que je veux mettre toujours dans mes jugements historiques, je déclare que la libre conscience est aux Carmes avec les prêtres immolés, et sur les pontons de Rochefort avec ceux qu'on torture. Elle fut aussi un jour à la Convention avec l'abbé Grégoire, ce prêtre austère si entièrement dévoué à la cause libérale, et dont les mémoires que nous a rendus M. Carnot offrent un si haut intérêt.

C'était à l'époque de ces saturnales sans nom, où ceux que j'appellerai les dévots de l'athéisme voulaient inaugurer le culte de la Raison en l'imposant. La Convention avait subi pour quelques jours leur hideux despotisme, et elle exerçait une sorte de contrainte morale sur tous ceux de ses membres qui appartenaient au clergé. On voulait les forcer à un désaveu. On va chercher Grégoire dans un des bureaux, on le précipite à la tribune plutôt qu'on ne l'y fait monter, et là, on lui dit : Fais ton devoir. « Que voulez vous, répondit-il, que me demandez-vous ? On me parle de sacrifier à la patrie, j'y suis habitué. S'agit-il d'attachement à la cause de la liberté ? j'ai fait mes preuves. S'agit-il du revenu attaché à ma qualité d'évêque ? je vous l'abandonne sans regret. S'agit-il de religion ? cet article est hors de votre domaine. »

Ces courageuses paroles pouvaient immédiatement lui coûter la vie.

Ce même Grégoire, nous ne saurions trop l'admirer, Messieurs, dans l'œuvre à laquelle il se consacra, lorsque la Révolution, ayant déclaré, dans un éclair de génie, la liberté de tous les cultes et de l'affranchissement vis-à-vis de l'Etat, il fallut reconstituer la religion sur ce sol qui venait d'être si violemment bouleversé. Il s'attacha à cette tâche avec un dévouement absolu et il réussit d'une façon merveilleuse ; la liberté toute seule rétablit le culte dans plus de quarante mille communes. Et l'on vient nous dire après cela que l'homme de brumaire a relevé les autels ! Jusques à quand faudra-t-il subir ce vieux mensonge historique ? En fait d'autel, il n'a relevé que son trône.

Je ne parle de lui, Messieurs, que ceci soit bien entendu, qu'au point de vue de mon sujet. Ah ! s'il est quelqu'un qui ait mortellement détesté dans le monde la libre conscience, c'est bien lui ; c'était la pensée, la pensée en soi qui excitait son animadversion.

Au soir de ses plus brillantes journées, après Austerlitz et Friedland, son seul souci, c'est la pensée. Que dit-on de moi? que pense-t-on de moi? N'est-ce pas lui qui disait de Madame de Staël : « Elle est pour moi comme le corbeau qui planera sur mes désastres futurs. » L'image n'était pas galante, surtout elle n'était pas juste, car la libre pensée, la libre conscience, que personnifiait cette noble femme, a un essor plus royal que l'aigle de ses étendards et des serres plus puissantes; ce qu'elle a condamné est condamné sans appel.

Quant à la religion, vous savez comment il l'a traitée dans la personne de ce doux pontife qui ne lui avait déjà fait que trop de concessions. Le beau livre de M. d'Haussonville est là pour nous apprendre jusqu'où il a poussé ses abominables violences. Je crois que je l'aime encore mieux quand il persécute que quand il tâche d'avilir la religion. Voyez comment il la traite; il demande un jour à l'évêque de Poitiers de changer l'esprit de son diocèse, à peu près comme on change les boutons d'un uniforme : « Montrez votre respect pour la religion, écrivait un de ses préfets à un journaliste, en n'en parlant plus. » Et son concordat! Messieurs, je sais que des bons esprits y ont vu une magnifique invention et qu'à l'époque où il parut, il sembla une œuvre de réparation. Je ne jette pas la pierre à ceux qui se sont laissés abuser, ils n'avaient pas vu tout ce que nous avons vu, mais je n'en dirai pas moins que tout concordat est un contrat frauduleux entre deux puissances qui disposent de ce qui ne leur appartient pas. En effet, je ne sache pas que la conscience soit la propriété de l'Etat ou celle du saint-siége. Je souscris entièrement à ces paroles de M. Quinet :

« Chaque conscience fut remise sous la main et le scellé de la politique; tout croyant qui n'est pas salarié, tout dieu qui n'est pas fonctionnaire, sont supprimés. Le clergé esclave devant le souverain, le souverain devant la conscience, l'Eglise despotique sous la main d'un despote, voilà le concordat! »

J'arrête ici cette histoire rapide de la libre conscience. Ce qui me remplit d'espoir, c'est que s'il y a un article inscrit aujourd'hui dans le programme de tous les vrais libéraux, c'est la suppression totale des concordats et de tout ce qui ressemble à l'union de l'Eglise et de l'Etat.

Que nous avons marché depuis vingt ans! Quand la révolution de 1848 se produisit, elle ouvrit ce que Virgile appelle la porte d'ivoire, la porte des rêves. Chacun apportait son rêve, et le continuait tout éveillé; la séparation de l'Eglise et de l'Etat passait à cette époque pour une chimère. Mes amis et moi nous fîmes aussi notre manifestation auprès de M. de Lamartine. Voici ce qu'il nous dit sur cette grande question dont il a été le prophète et l'apôtre : « J'aimerais mieux être vingt ans esclave que de sentir que Dieu lui-même est esclave dans la conscience humaine. » Parole de poëte, dira-t-on! Non, Messieurs, c'est la prose de demain ou plutôt c'est la prose d'hier; n'avons-nous pas v

une grande Eglise, l'Eglise établie d'Irlande, disparaître grâce à la mesure réparatrice accomplie par Gladstone! elle mène le convoi, non pas des religions, mais des religions officielles. Ce qui assure définitivement le triomphe de cette grande cause, Messieurs, permettez-moi de le dire, c'est la magnifique réduction à l'absurde du principe contraire que nous préparent à cette heure même les partisans du système théocratique. Ici je ne parle pas en sectaire; je parle, j'en suis convaincu, au nom de tous les cœurs généreux et libéraux dans les diverses Eglises. Oui, tous protestent d'avance contre des maximes d'intolérance qui seraient transformées en dogmes dans une assemblée sans liberté.

Si on les accuse de n'être qu'une secte, ils répondront que leur secte est celle du droit et de la liberté et qu'elle grandit tous les jours. Quant à cette presse furieuse qui distille son fiel dévot, et prêche ouvertement des doctrines d'intolérance, elle est pour notre société ce qu'était l'ilote ivre pour les Spartiates, elle dégoûte à jamais du fanatisme et de ceux qui le soutiennent.

Messieurs, je ne serais pas sincère si je disais que la libre conscience ne court d'autres périls que ceux qui lui viennent des traditions absolutistes, je crois qu'elle en pourrait courir de la part de la démocratie, si celle-ci ne savait pas se modérer et se gouverner elle-même, et mon amour profond pour la liberté me commande d'être parfaitement sincère sur ce point. Il y a dans la démocratie une école heureusement en minorité qui s'appelle elle-même la démocratie autoritaire; elle prétend enfanter la liberté par le despotisme, comme si l'on pouvait jamais tirer de l'arbitraire autre chose que l'arbitraire. Surtout elle ne sait pas s'arrêter devant la conscience et elle voudrait, elle aussi, faire ses encycliques. En voulez-vous une preuve? Récemment à Naples une assemblée tumultueuse, qui prétendait formuler le programme de la rénovation sociale, prenait la résolution suivante :

« Attendu que l'idée de l'Être suprême est la clef de voûte de tous les despotismes, la révolution devra travailler à son abolition dans le monde entier! »

Voilà bien, Messieurs, la démocratie dépassant les limites qu'elle doit respecter, la voilà faisant un vrai sacrilége et portant atteinte à la conscience. Pour moi, je n'aime pas mieux le despotisme en carmagnole que quand il est revêtu de pourpre; je dirai même que je l'aime moins, parce qu'il porte alors le masque de la liberté et que c'est en son nom qu'il la tue. Je suis convaincu que la première nécessité pour la démocratie est non-seulement de s'affirmer, mais de se limiter, en comprenant que sur le terrain strictement religieux, la loi des majorités n'est plus de mise. Je lui dis à cette démocratie grandissante, en lui montrant le cœur humain : Jusqu'ici et pas plus loin! Il faut que tes vagues se brisent contre ce roc de la conscience.

Si j'en avais le loisir, je vous parlerais maintenant, Messieurs, avec

quelque étendue des préjugés, la libre conscience les rencontre fréquemment sur son chemin, même dans notre chère patrie qui paraît si tolérante.

M. Jules Favre disait avec infiniment d'esprit, il y a huit jours : « Qui nous ramènera aux Grecs? » et il exaltait devant nous, avec son éloquence incomparable, les prodiges de cette terre de merveilles. Certes, je partage sa poétique admiration; seulement je ne retournerai pas le second hémistiche du vers fameux qu'il citait, car je n'hésite pas à m'écrier : « Qui nous délivrera des Romains? » Qui nous délivrera, nous Français, de ce que le génie latin nous a légué de centraliste, d'administratif, de régimentaire si je puis dire ainsi? Qui nous donnera l'individualité tranchée, énergique? Nous aimons d'ordinaire, Messieurs, que toute chose soit bien rangée dans son cadre; nous n'avons vraiment pas encore les mœurs de la liberté, car si nous les avions, il y a longtemps que nous aurions la liberté. Tout ce qui heurte la tradition ou la coutume produit toujours en France un certain scandale, même dans le monde. Ainsi, voit-on un illustre écrivain qui avait figuré avec éclat parmi les adversaires du christianisme, se refuser à jouer une comédie posthume? on crie au scandale, et d'étranges apôtres surgissent pour formuler un blâme public. Ce qu'on regrette, ce n'est pas le motif de l'acte, telle ou telle négation désastreuse qui nous désole tous les premiers; non, c'est l'acte même, c'est-à-dire la sincérité! Une autre fois, quand un grand cri de liberté retentit et du milieu des pires servitudes de l'âme en appelle au tribunal du Christ, on se demande d'où part cette revendication; on montre plus d'étonnement que de sympathie et d'admiration. La liberté de l'esprit, on la trouve à sa place dans les universités, dans les salons bien pensants; mais ailleurs, elle est choquante. On dirait volontiers : Que chacun fasse ce qui concerne son état. Et moi je dis : Faisons notre noble métier d'homme, de créature libre et responsable, prêts à suivre la vérité partout où elle nous conduira, et quelque dérangement que cela produise autour de nous.

Messieurs, je termine cette trop longue conférence par ce mot qui la résume, et qui me vient je ne sais d'où : « Ne touchez pas à la reine, » ne touchez pas à la souveraine, ne touchez pas à la conscience. J'oserai le dire à la science d'abord, à cette science de la nature si grande, si admirable, qui a scruté presque tout ce qui peut se scruter dans la planète, qui a calculé les orbites des astres les plus éloignés. Je lui dis : Ta gloire est assez grande; pourquoi voudrais-tu dépasser ton domaine? En quoi tes découvertes sont-elles incompatibles avec l'ordre moral? Plus tu as fait ressortir l'agencement admirable de l'univers, mieux tu nous démontres qu'une intelligence suprême a présidé à son organisation dans la nature; pourquoi voudrais-tu lui fermer mon cœur? Prends garde, si tu cherchais à nous ranger parmi ces êtres inférieurs qui n'ont pas de responsabilité, et sur lesquels pèse la loi d'une fatalité

physique, tu nous découragerais à jamais de la liberté. Que m'importe à moi la liberté du dehors, si je suis esclave au dedans?

C'est donc bien la liberté que tu compromets lorsque tu veux faire irruption dans le domaine de la conscience. Je suis heureux de me rencontrer sur ce point avec M. Vacherot; à quelque distance que je sois de son système, j'accepte avec bonheur ces belles paroles que j'emprunte à son dernier livre : « Que devient la responsabilité, que devient l'être moral, si vous voulez vous soumettre à la puissance de la matière? »

Je m'adresse maintenant à l'Etat et je lui dis : Ne touche pas à la conscience; tu as la main lourde; quand tu te mêles de ces questions délicates tu t'y empêtres toujours; jamais le bonnet de docteur n'a orné une tête auguste; laisse là ces questions, qui ne te concernent pas; prépare cette grande émancipation de la religion que tout appelle; ne nous contrains pas à soutenir un régime hybride qui est une atteinte constante à la conscience des minorités. Nous ne te demandons pas des mesures révolutionnaires pour hâter la rupture d'une alliance fatale; au contraire, nous voulons tous les ménagements pour les droits individuels, toutes les transitions équitables. Prends exemple sur ce qui se fait en Irlande, et alors tu auras fondé la liberté, et, comme le disait Lamartine, achevé la Révolution française.

Je dis aux Eglises : Ne touchez pas à la reine, à la souveraine, ce serait vous attaquer à trop forte partie. Ah! prenez garde, dans ce siècle où la critique est si développée, où la lutte est si grande, où la cause dont vous êtes les défenseurs est si difficile à soutenir, prenez garde de la compliquer. Songez que tous les anathèmes ne valent pas un verdict de la conscience; si vous formuliez des doctrines qui seraient au-dessous du niveau de l'humanité, vous seriez perdus; quand l'homme vaut mieux que son dieu, le dieu s'en va; disons mieux, l'idole est brisée, car ce n'est pas le dieu de la conscience, le vrai Dieu, qui peut la condamner. Il n'est plus avec ceux qui la froissent; ils n'adorent plus qu'une vaine image.

Ah! ne touchez pas à la souveraine, ne touchez pas à la conscience, c'est notre point d'appui, notre meilleur auxiliaire. Il faut que toutes les Eglises mènent le deuil sur ce que leur passé a de coupable. Je ne comprends que trop cette désaffection qui nous a atteints; je la regarde comme en partie méritée, quand je considère le spectacle que les représentants du christianisme ont donné au monde. J'en appelle de cette défiguration à sa pureté originelle; oui, le christianisme, le nôtre du moins dans la vieille Europe, est tenu de confesser ses fautes et ses misères devant le monde; c'est par un franc retour à ses origines héroïques qu'il se sauvera et nous sauvera avec lui. Je résume, Messieurs, toutes ces pensées en un seul mot : Ne touchez pas à la conscience, car c'est l'âme même de la liberté.

E. DE PRESSENSÉ.

CORRESPONDANCE ROMAINE

—

Rome, février 1870.

La fin de janvier, pour ce qui regarde le concile, a été employée à la nomination des présidents des congrégations qui s'occupent de la foi, de la discipline, des ordres religieux et du rite oriental. Ce choix a été fait par le pape lui-même, comme il fallait s'y attendre. L'Eglise n'a été convoquée dans ses assises parlementaires que pour consacrer par les faits et peut-être par le droit, les procédés monarchiques qu'elle emploie de plus en plus. Gardera-t-elle un reste de parlementarisme, ou le principe unitaire y triomphera-t-il définitivement? Telle est la question qui semble de plus en plus douteuse et que, chose étrange, on veut faire vider dans le sens le moins libéral, par ceux-là même qui sont le plus intéressés à garder un rôle actif et des droits consultatifs et délibératifs dans le gouvernement ecclésiastique. Les huit cent trente sont sollicités à abdiquer devant *un* seul.

Mais en attendant que le grand drame dont nous parlons ait un dénoûment, l'on se préoccupe ici en secret de préparer la solution autoritaire, tandis qu'ouvertement on se donne les apparences du libéralisme en discussion. Ce dernier terme jure avec la notion actuelle de l'Eglise, mais telle est la force de la liberté, que le pape même est obligé d'en affecter les apparences, et de laisser aux évêques une certaine latitude dans les questions secondaires qui s'agitent.

Les pères ont pu largement s'entretenir sur les rapports de la science et de la foi. On ne pressait pas trop non plus les Orientaux qui désirent conserver leurs rites propres; et, tout en préparant le triomphe définitif du bréviaire romain et des idées qu'il représente, sur les autres formulaires divergents, on sacrifie volontiers des formes sans importance réelle, pour s'assurer mieux de la majorité dans les solutions qu'on tient à cœur. Qu'un Américain ose réhabiliter Galilée, on s'en inquiète médiocrement. Contredire un précédent de plus ou de moins, ce n'est pas chose embarrassante. L'escrime à laquelle on se livre sur ces choses de moindre importance, sert à mesurer les forces des partis, à étudier l'esprit du personnel, à se chercher mutuellement le défaut de la cuirasse. Les détails de ces joutes ne parviennent pas tous au public. Ils sont trop altérés ou trop incertains pour mériter toute confiance. Mieux vaut se taire que de supposer des discours dont le concile s'est interdit la rectification.

Redoublement de recommandations a été fait à cet égard. Le pape a, d'une voix autorisée, imposé silence aux indiscrets de la sainte assemblée. Les présidents renouvellent leurs instances, pour rappeler l'engagement commun. Les prélats remplissent assez bien leurs devoirs en cela. Isolés de la population romaine, se rassemblant surtout entre eux, ils ne laissent échapper que des révélations involontaires. Autant en dirons-nous des cent vingt théologiens qui ne pourraient trouver place à la fois dans l'étroite tribune qu'on leur a réservée. Leurs réclamations pour être *tous* admis n'ont pas abouti, comme il fallait s'y attendre. Il a fallu même rétrécir l'enceinte du concile par des rideaux, et la couvrir par d'énormes tentures pour que les pères parvinssent à s'y entendre. Ces moyens ont plus ou moins mal réussi; on a évité un déménagement au Quirinal, mais on n'a pas fait de place aux nombreuses doublures que les évêques ont amenées dans la personne de leurs théologiens.

Est-ce de ceux-ci que viennent les rares indiscrétions dont se plaint l'autorité ecclésiastique? Les correspondances de la *Gazette d'Augsbourg*, seules émanées de sources cléricales, à ce qu'il semble, excitent de saintes colères. L'impuissance des autres ne doit pas inspirer des inquiétudes bien grandes aux censeurs du concile. Pour notre part, nous avouons ne rien savoir que ce que les prêtres ne se sont pas souciés de cacher. Les fanfaronnades de quelques correspondants nous font sourire.

Nous tenons à dire que nous n'avons pas d'oreille dans le sanctuaire. Cela ne veut pas dire que nous ne sachions absolument rien.

Ainsi les partis se sont assez mesurés pour que l'on puisse se rendre compte des forces relatives. Voici comment elles se décomposent : les prélats américains et les Anglais sont pour la plupart défavorables au dogme de l'infaillibilité personnelle, seule chose importante aux yeux des ultramontains. Deux ou trois membres de chacune de ces deux nations font à peine exception à cette opinion indépendante. On ne saurait en dire autant des Irlandais que leur opposition à l'Angleterre protestante a jetés dans les bras du saint-père, et qui invoquent en faveur de l'autorité absolue du saint-siége, je ne sais quel concile provincial réuni par eux en Irlande. Parmi les Anglais, Mgr Manning acquiert d'autant plus d'ascendant ici qu'il en a moins dans sa patrie. Il appartient à la catégorie de ceux qui font leur chemin par affectation de zèle.

Les Espagnols ne sont pas aussi fermes dans l'opinion ultramontaine qu'on s'y attendait. Plusieurs d'entre eux montrent des hésitations.

Quelques Allemands se sont soumis. Il y a variantes sur le compte du cardinal de Schwarzemberg, les uns le disant rangé à l'ordre, les autres disant qu'il aurait au contraire présenté au pape la pétition des opposants à l'infaillibilité, et que le saint-père aurait esquivé la réponse, «en s'en remettant au Saint-Esprit. Jean Mastaï croirait à l'infaillibilité. Pie IX n'aurait rien à en dire,» ce qui en définitive permet à la question

de se produire. Les opinants en faveur de la non-opportunité du dogme n'ont donc d'autre ressource que de former une minorité d'opposants. Ils ne peuvent compter sur le pape pour écarter la question.

Entre les plus calmes, mais les plus décidés aussi, on compte nombre de prélats allemands. Ils ont pris place parmi les cent quatre-vingts signataires du *contre-postulatum* à l'infaillibilité. Le Bosnien Strossmayer continue avec quelques Hongrois à se signaler par de hardis discours. On lui prête des paroles singulièrement vives sur la curie romaine, que Mgr Dupanloup, du reste, ne ménagerait pas mieux. Comment celui-ci trouverait-il tenable la « *position qui lui est faite,* » quand on lui refuse l'*imprimatur* pour sa réponse à Mgr Plantier ?

L'évêque de Nîmes, plus favorisé, n'a eu qu'à tomber malade pour recevoir la visite et la bénédiction du saint-père. Il n'en est pas mort, quoique Pie IX eût le *mal'occhio,* le mauvais œil, à ce que disent les Romains. Ah ! c'est une grande faveur d'être ultramontain décidé.

Nos Français sont bien évidemment partagés en deux camps. C'est tout ce qu'on pouvait espérer après les exploits des jésuites dans notre chère patrie. C'est déjà beaucoup en vérité que le souffle d'indépendance et de dignité s'y fasse encore sentir dans une partie du haut clergé. On attribue à l'évêque de Rennes des paroles généreuses en faveur des droits de la civilisation moderne. L'évêque de Meaux se serait aussi déclaré en faveur de la décentralisation ecclésiastique.

De toute cette opposition il serait résulté une certaine confiance dans le parti semi-libéral, et une espérance que le *postulatum* favorable à l'infaillibilité ne passerait point.

Il est certain que ce document n'a encore obtenu que quatre cent cinquante signatures au *maximum*; un évêque parlait même dernièrement de quatre cent quatorze à peine. Il est vrai que les Romains n'ont pas encore signé, ni les membres des diverses congrégations qui se réservent pour la bonne bouche, à cause de leur position officielle.

N'avoir pas la quasi-unanimité, c'est un demi-échec pour une proposition de cette gravité. La contre-proposition n'eût-elle pas réuni les cent quatre-vingts signatures dont on parle, aurait néanmoins, à cause de cela, une importance qui ne peut-être dédaignée.

Aussi M. Veuillot se voile-t-il la face d'horreur. Tout le parti ultramontain a été un instant dans la consternation. On a tellement hésité à poursuivre l'entreprise immédiatement, qu'un instant il a été question de proroger le concile. Cette hypothèse a pris assez de consistance pour être devenue une résolution. Après Pâques, on prendra des vacances pour tout l'été. Les jours de chaleur porteront conseil. Les évêques orientaux iront les passer à Albano, à Frascati, dans les villes et les monastères voisins ; car on tient à les avoir sous la main, et l'on compte trop sur eux, élèves de la Propagande, créatures directes du saint-siége, pour les laisser échapper. Quant aux évêques dont les diocèses sont

plus voisins, ils se disperseront, iront respirer l'air du pays. L'opposition se trouvera ainsi désorganisée pour quelques mois. Qui sait si on ne gagnera pas quelques-uns de ses membres; les autres seront découragés autant que possible. Peut-être ne reviendront-ils pas tous. Ce projet de prorogation est donc d'assez bonne politique pour le cas désormais probable où on ne pourrait pas enlever l'infaillibilité à la pointe de l'épée, et du premier coup.

Bien d'autres considérations, du reste, se prêteront à cette combinaison, et en feront une nécessité. D'abord Rome est presque inhabitable l'été. Il faut y être acclimaté pour ne pas y prendre la fièvre en juillet et en août. La moitié du concile y mourrait de la *malaria*. Ensuite le nombre des propositions qui restent à examiner est tel que la fin du concile ne peut pas encore être prévue. Dernièrement on assurait que cinq propositions à peine avaient été complétement examinées, sous le nom de *schemata*. On comptait entamer les questions relatives « au pontife romain » aux environs du 20 février. Or ces thèmes ou canons dépassent la soixantaine! Si l'on garde l'infaillibilité pour la fin, il y a lieu de penser que Pâques sera arrivé auparavant. D'autres disent qu'on n'a encore élaboré que le sixième à peine des thèmes.

Mais revenons au *postulatum* et au *contre-postulatum*. Celui-ci a certainement été présenté au saint-père. Mais l'opinion que le cardinal de Schwarzemberg s'en soit chargé est pour le moins douteuse. Je me range plus volontiers à la version de ceux qui disent qu'un prélat l'ayant glissé dans un pli au pape, celui-ci aurait nettement refusé de le recevoir, le renvoyant directement à la commission chargée d'examiner les propositions.

A vrai dire, c'était ramener les postulants à la règle. Mais n'oublions pas que ce règlement a été fait par les créatures du saint-père, élaboré par la curie romaine et imposé au concile; que les membres de la commission d'examen des propositions sont nommés tous par le saint-père, et qu'en définitive il ne s'y proposera que ce que le pape voudra bien. Si donc celui-ci veut écarter la proposition, il en sera encore maître. Mais il ne l'écartera que s'il a peur d'un trop grand scandale ou d'une opposition trop imposante. C'est du moins l'opinion qui règne à Rome, et il ne manquera pas de conseillers ultrazélés, de flatteurs idolâtres qui le pousseront en avant.

Néanmoins la première forme du *postulatum* en faveur de l'infaillibilité ayant rencontré une résistance énergique, quelques prélats italiens ont eu ces derniers jours l'idée de mettre en avant une nouvelle formule qu'ils croient conciliatrice, mais que les évêques étrangers ne paraissent pas enthousiastes de signer. Quoi qu'il en soit, voici en résumé la teneur des deux formes employées.

Celle qui a obtenu plus de 400 signatures s'appuie sur l'Ecriture, la tradition, les Pères, le concile de Lyon et celui de Florence; elle com-

bat ceux qui ne veulent admettre les décisions du pape que provisoirement et en attendant l'assentiment de l'Eglise; elle ne veut pas leur céder de peur qu'ils ne s'applaudissent comme d'une victoire; elle dit que les fidèles ont le droit qu'on les mette au clair sur cette question débattue.

La nouvelle formule est plus courte, moins passionnée dans son expression, mais tout aussi explicite sur le fait de l'infaillibilité personnelle. Elle n'invoque guère comme autorité que saint Thomas d'Aquin et saint Alphonse de Liguori, mais elle dit nettement que, si le pape n'est pas infaillible toutes les fois qu'il ouvre la bouche, ni dans toutes les matières, comme homme, il l'est certainement quand il parle *ex cathedra* des choses qui concernent *la foi et les mœurs;* deux expressions assez élastiques, comme on le voit.

Nous ne croyons pas que les Italiens qui ont proposé ce prétendu moyen terme aient bien des chances de gagner les signatures des évêques indépendants, et décentralisateurs. Sous toutes leurs protestations de soumission à la primauté du saint siége, il y a une conscience très-nette de leurs droits d'évêques et de la dignité de l'Eglise, surtout chez les prélats allemands. En vain on met *Janus* à l'*index*, en vain on voudrait que l'évêque de Munich mît la chaire de Dœllinger à l'interdit, le souffle d'indépendance scientifique qui est dans les universités germaniques, et la liberté sociale qui est dans les mœurs américaines et anglaises, soutiennent le courage des 150 ou 180 modérés. Le jésuitisme a fait de grands pas depuis le concile de Trente, mais il est consolant de voir qu'il ne triomphera pas sans susciter de nobles protestations.

Et maintenant, le *postulatum* favorable au dogme, comme la pétition qui invoque sa non-opportunité, doivent être entre les mains de la congrégation d'examen des propositions. Il faut attendre ce qu'elle en fera. Sa prudence, je le crains, s'exercera bien plus à considérer s'il y aurait danger ou non à hasarder le dogme en plein concile, qu'elle ne se déploiera en études sérieuses du problème. C'est un rôle plus politique que religieux qu'elle jouera ainsi. Où la diplomatie va-t-elle se nicher?

A propos de diplomatie, dans quelques jours nous saurons ce qu'il faut penser d'un bruit qui court à Rome relativement à une note du gouvernement français au saint-siége. Il s'agirait de solliciter de celui-ci un retour au régime de la sécularisation des employés et des divers ministères, que Pie IX avait inauguré avant 1848. Si cette mesure n'était prise, la protection du gouvernement français serait remise en question. Et si l'infaillibilité était proclamée, l'Eglise gallicane se trouvant vaincue, on romprait avec le concordat et on s'acheminerait vers la séparation des deux domaines.

Jusqu'à preuve du contraire, je doute fort qu'il y ait rien d'actuellement fondé dans tous ces bruits, mais ils me paraissent un signe du temps, et des avant-coureurs bons à observer. On n'obtiendra jamais du

pape le retour à la sécularisation par laquelle il a inauguré son règne. Quoi qu'on puisse penser de ses opinions d'autrefois, ses opinions actuelles sont tout ce qu'il y a de plus hostile à la sécularisation et à la liberté moderne. Il croirait revenir par là à la crise révolutionnaire qui a déterminé sa fuite à Gaëte. Quant à la chute des régimes concordataires par suite de la proclamation probable du dogme de l'infaillibilité personnelle du pape, elle est dans les prévisions désirables. Tout bon protestant doit en hâter le moment de ses vœux. On dit finement que Bismark fait les vœux les plus ardents pour que le dogme passe. Je le crois sans peine. En habile politique qu'il est, et représentant de la première puissance protestante du continent, il doit souhaiter de grand cœur que le catholicisme fasse un faux pas si compromettant. Quelques prélats libéraux commencent à s'en douter à l'allure réservée de la Prusse.

Aussi l'opposition allemande dans le concile résiste-t-elle fermement, quoique modérément. C'est elle, croit-on, qui, n'acceptant pas l'esclavage du règlement, renseigne si bien la *Gazette d'Augsbourg* sur les faits et gestes de la sainte assemblée.

Le prestige de Rome et de la présence du pape n'a donc pas produit tout son effet accoutumé. Mais attendons la fin.

Vous connaissez le texte des vingt et un canons publiés par la *Gazette d'Augsbourg*. Je puis vous en garantir l'authenticité. Aucun prêtre ne les nie. Mais tout fait supposer qu'ils ne sont pas encore votés. Votés ou non, ils indiquent les prétentions anticléricales. Le droit canon y est mis au-dessus de la loi civile. Les fidèles y sont dégagés de toute obéissance à des lois contredites par leur Eglise. L'article 17 y sanctionne aussi l'union du temporel et du spirituel dans les mains des papes. C'est mettre, vous le voyez, le patrimoine de saint Pierre sous le patronage du concile. Il fallait s'y attendre.

En attendant, les évêques étrangers murmurent fort de ce que leur vote n'a pas plus de force que celui des Italiens et des vicaires apostoliques. Ceux-ci comptent quelques centaines d'âmes dans leurs diocèses, tandis que les premiers en comptent des centaines de mille. Mais l'ultramontanisme trouve son profit à cette représentation inégale des troupeaux.

La *Civiltà Cattolica* ne craint pas de déclarer que si, pour résister à l'infaillibilité papale, l'on proclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le catholicisme plus nombreux chez nous qu'en Amérique, profitera de sa majorité pour faire une guerre acharnée, et que bientôt il renversera des « gouvernements athées. » Que faire donc contre cet obstiné? Le réduire à n'être plus qu'une minorité, ce qui suppose une nouvelle réforme. Hélas! nous n'y sommes pas.

Mgr Mermillod vient de terminer ses prédications. Après avoir brisé ce qu'il appelle « les réverbères modernes, » bravé les bibliothèques, attribué à l'Eglise romaine l'affranchissement des esprits, l'abolition de la

superstition, enterré le protestantisme, peuplé les couvents de vierges qui aiment Jésus jusques dans les délicatesses de leur chair, fait à Pie IX une généalogie qui remonte... à Adam, comme celle de bien d'autres, glorifié les héros de Mentana, assimilé les pères du concile aux siècles et au genre humain, il ne lui restait plus qu'à attribuer à l'Eglise seule le pouvoir de fonder l'unité. Faire chanter le même symbole au crétin des Alpes qu'aux pères du concile, élever le catéchisme au-dessus de tous les produits de l'esprit humain, enlever le Christ aux hérétiques qui l'adorent et la Bible aux sociétés qui la répandent, dénoncer l'impuissance des sociétés secrètes en opposition avec ce concile qui refuse au monde la connaissance de ses délibérations, déclarer que si les évêques y sont divisés, c'est par suite d'une unité *résistante* qui crée par la lutte de la pensée l'unité de la pensée, glorifier enfin la liberté parce qu'elle découle de la vérité qui découle elle-même du saint-père, autant de tours de force de l'orateur. Il fonde l'unité sur la hiérarchie. L'âme d'un petit pâtre est en communion avec l'Eglise universelle parce qu'il a été enseigné par son curé, lequel l'a été par son évêque, lequel l'a été par le saint-père. L'orateur dénonce l'impuissance de la force pour fonder l'unité, comme si son Eglise ne se réclamait pas encore de la force pour la maintenir à Rome, aussi bien qu'au temps des inquisiteurs. Il la fait découler de l'Eucharistie, comme si tous les dissidents chrétiens n'avaient pas la sainte cène. Enfin il ne voit de salut pour le monde unitaire dans ses aspirations, que dans le triomphe de l'Eglise, comme si elle n'était pas au contraire un élément de dualisme dans le sein des sociétés. Comment un homme intelligent peut-il soutenir de telles théories en chaire, quand la presse catholique déclare une guerre à mort aux lois civiles, quand au concile on propose de légaliser le *Syllabus!* Mais l'idéal de Mgr Mermillod, c'est, non pas une société laïque, c'est une théocratie absolue. Le suffrage universel par exemple lui semble un mal à combattre par des votations inspirées du confessionnal.

Mgr Tizzani fait de son mieux pour disculper le pape Honorius dont le père Gratry a démontré l'hérésie. Son plus fort argument est, qu'à cette époque, la doctrine n'étant pas encore déterminée, il ne pouvait pas y avoir hérésie. Comme si le pape d'après le système ultramontain n'était pas lui-même chargé de fixer le dogme!

Tout ce que le public a encore appris de précis sur le concile se réduit au *règlement*, aux *allocutions* du pape, et à un petit nombre de *schemata* ou propositions. Sur les discours des pères on n'a eu que des rumeurs, non des résumés certains. Il est à croire qu'on ne les publiera jamais puisque l'Eglise veut s'ôter jusqu'à l'apparence d'avoir discuté les principes dont on fera des décisions.

Pourtant on sait qu'il a été traité des vicariats généraux et apostoliques, des mœurs du clergé, des synodes. Ceux-ci, on a proposé de les multiplier. Dans chaque province il devait en être tenu un par an. Puis,

la papauté ayant peur de toute décentralisation, il n'a plus été question que de les tenir tous les trois ans.

Il paraît décidé que l'on discutera sur le *petit catéchisme*, avant d'entreprendre les *schemata* relatifs à l'Eglise. C'est une faible victoire remportée par ceux qui veulent retarder le moment où l'infaillibilité sera présentée. On me confirme de divers côtés le fait probable que le *postulatum* relatif à ce terrible dogme est entre les mains de la commission des propositions, laquelle, dit-on, demandera au pape, s'il faut la soumettre à l'examen de la congrégation de la foi. Si celle-ci s'en empare, elle fera passer le dogme, et, comme le disent les ultramontains, il faudra bien que les récalcitrants se taisent. Au reste, comme la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat ne semble pas devoir passer avant les discussions relatives à l'Eglise même, il est très-probable que les canons publiés par la *Gazette d'Augsbourg* ne sont que des projets. Maintenant qu'on est certain que le concile durera plus que quelques mois, les partis prennent leur temps, et les jésuites sont trop adroits pour ne pas saisir le moment le plus favorable à la production de leurs propositions favorites.

Au reste, ne craignons rien, la majorité leur est acquise. Ils ont pour eux les cent cinquante évêques, sortis de la *Propaganda di fede*. C'est un appoint très-suffisant à jeter dans la balance, aux moments opportuns.

Pour extrait conforme,

E. DE PRESSENSÉ.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE[1]

—

L'Eglise, une mère pour les orphelins, discours par *A. Mettetal*, pasteur. 31 pages in-12.

Montbéliard possède une Société de bienfaisance qui travaille au soulagement de toutes les infortunes et cherche à faire disparaître dans les limites de sa circonscription les maux qu'engendrent la misère, l'ignorance et le vagabondage. Elle s'occupe également des orphelins, des enfants abandonnés ainsi que des vieillards. Ses travaux ont été couronnés de succès, aussi a-t-elle acquis la confiance de l'administration et la faveur du public. Comme toutes les associations de philanthropie chrétienne, elle a une fête annuelle à laquelle elle invite un pasteur étranger en le chargeant de plaider sa cause devant les amis de l'œuvre. L'année dernière cette mission a été confiée à M. Mettetal. Il l'a remplie avec beaucoup de zèle et de foi. Nous aurions désiré cependant que dans un discours sur un tel sujet ses préoccupations dogmatiques se fissent moins sentir. La bienfaisance est un terrain sur lequel les protestants de toutes nuances peuvent se donner la main et concourir par une sympathie éclairée et de généreux efforts au relèvement moral des uns et au soulagement de la misère des autres.

Explorations modernes en Egypte, huit séances données à Genève et à Lausanne, par *M. A. Mathey*. 1 vol. in-12.

Nos arrière-petits-fils seront-ils aussi heureux que nous? Feront-ils autant de conquêtes dans le vaste domaine des sciences, surtout dans les sciences physiques et philologique? N'auront-ils pas à se plaindre de notre exubérante activité dans nos recherches, de cette puissance d'investigation qui nous a valu des découvertes dont notre état social a reçu une si remarquable impulsion. Nous leur laisserons, il est vrai, une masse prodigieuse de matériaux, mais en extrairont-ils de nouveaux dans les mines que nous avons exploitées avec tant de bonheur? Nous en doutons. Il est même des sciences où ils n'auront qu'à glaner de rares épis. La géographie physique aura sans doute dit son dernier mot. A la clôture de ce siècle cette terre aura été traversée, explorée, fouillée dans tous les sens; l'Egypte surtout n'aura plus de secrets. La découverte

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin* se trouvent ou peuvent être demandés à la librairie Ch. Meyrueis, rue des Saints-Pères, 33.

dont notre siècle peut à juste titre être fier, celle de l'écriture hiéroglyphique, nous l'a révélée dans sa merveilleuse et antique existence. Une civilisation qui s'est déroulée dans l'espace de trois à quatre mille ans et qui depuis dix-huit siècles était cachée à nos regards, vient de sortir de son tombeau et fait actuellement partie du domaine de l'histoire.

Nous savions bien que l'Egypte avait été le plus ancien Etat civilisé du monde. Non seulement la Bible, Hérodote et Strabon nous l'avaient appris, mais nous possédons des fragments d'une histoire égyptienne composée sur la demande de Ptolémée Philadelphe, vers l'an 250 avant Jésus-Christ, par un prêtre d'Héliopolis appelé Manéthon. Ce prêtre était gardien des archives du temple de cette ville. C'est sur les anciennes chroniques que possédait ce célèbre sanctuaire qu'il écrivit son histoire en grec. Cet ouvrage est perdu, mais Julien l'Africain en a conservé la chronologie. Elle embrasse la série des siècles qui s'est écoulée depuis la chute du gouvernement théocratique et l'avénement du pouvoir militaire jusqu'à l'époque d'Alexandre. Il compte trente dynasties qui embrassent selon lui une période de près de 5,000 ans.

Il était impossible de vérifier l'exactitude de cette nomenclature. On ne pouvait le faire qu'au moyen des innombrables inscriptions dont les anciens monuments sont couverts et comme tapissés, mais on avait perdu la clef de l'écriture hiéroglyphique dans laquelle ces inscriptions étaient tracées. Nos lecteurs savent qu'après bien des recherches, des tâtonnements et des hypothèses, Champollion a retrouvé cette clef et a publié les premiers résultats de ses remarquables travaux en 1824.

Cette découverte dont on se sert pour vérifier et même corriger Manéthon a donné une puissante impulsion aux fouilles archéologiques dans le bassin du Nil et a créé une science, l'égyptologie. Toutes les nations ont voulu y prendre part, mais principalement la Prusse, l'Angleterre et la France. Notre compatriote Mariette y a déployé une surprenante sagacité. L'antique société égyptienne civile, politique et religieuse sort de son tombeau et apparaît à nos regards étonnés avec tous les éléments d'une civilisation avancée.

C'est le résultat de ces grands travaux et de ces brillantes découvertes que M. Matthey a entrepris de nous faire connaître en livrant à la publicité les discours qu'il a prononcés à Genève et à Lausanne sur ce sujet. Nous avons eu d'abord l'intention d'en donner la quintessence, mais l'ouvrage est déjà un résumé fort bien fait, très-substantiel, et où la clarté et la précision ne sont pas sacrifiées à la brièveté. Nous engageons toutes les personnes qui désirent avoir une notion exacte de l'égyptologie à se procurer ce petit volume. Les amis de la Bible seront surtout heureux de voir combien sont vrais les récits de Moïse et des écrivains sacrés en général. Tous les détails que l'histoire sainte renferme sur l'Egypte se retrouvent dans les peintures des mœurs et les inscriptions de ses antiques monuments.

C. Cailliatte.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 4 mars.

La rupture du ministère avec la droite. — Courrier anglais. — Le prospectus de la nouvelle Revue de Théologie.

La séance du corps législatif du 24 février a rempli d'espérance les vrais amis de la liberté, car elle a rompu définitivement les liens qui paraissaient unir encore le ministère avec la droite. En voyant l'autre jour l'un de ces dangereux amis de l'empire qui lui concédaient le Mexique et Sadova, pourvu qu'il mît à leur service ses préfets, lever les mains au ciel dans un sublime mouvement d'indignation parce que M. Ollivier venait de jeter à l'eau la candidature officielle, nous avons compris que nous abordions décidément des rives nouvelles. Et maintenant à l'œuvre, dirons-nous au ministère et à la chambre; hâtez-vous de refaire l'instrument libéral par une bonne loi électorale et servez-vous de suite de cet instrument dans un parlement renouvelé, en élaborant ces grandes lois que vous nous promettez sur la décentralisation et l'instruction publique pour passer le plus tôt possible à la question sociale. Nous consacrerons de sérieuses études à ces divers projets de loi qui touchent aux intérêts les plus pressants de la liberté.

Les débats du parlement anglais ont eu dès son ouverture une imporportance et un éclat extraordinaires, comme on en pourra juger par la communication suivante de notre correspondant, M. Gustave Masson :

« On ne peut pas reprocher au gouvernement anglais de perdre son temps; l'ouverture du parlement a eu lieu le mardi 15 février, et le jeudi suivant deux des projets de loi les plus importants étaient déjà présentés à la chambre des communes. C'est que, de l'autre côté du détroit, on s'imagine qu'il est absurde de gaspiller la première quinzaine de chaque session en discussions oiseuses à propos de l'adresse, en interpellations qui n'aboutissent à rien, et en assauts d'éloquence sur des vétilles; le discours de la couronne entendu, on y fait une réponse simple, nette, puis la besogne commence immédiatement. De cette façon les affaires sérieuses sont réglées avant que les législateurs aient eu le temps de se fatiguer, et lorsque arrivent les chaleurs de juin et de juillet, et que les tempéraments les plus énergiques éprouvent le besoin du repos, il ne reste à traiter que des questions secondaires n'exigeant que fort peu de travail.

« M. Bright a dû renoncer, d'après l'avis unanime des médecins, à tout travail et prendre son parti d'un repos absolu qui ne sera heureusement que de courte durée. Les soucis continuels que lui donnait la question irlandaise, et le désir fort naturel qu'il avait de mener à bien la solution d'un problème sur lequel reposait l'existence même du cabinet, ont enfin épuisé ses forces, et il faudra renoncer à l'entendre exposer avec sa clarté ordinaire cette grande mesure du *land-bill* dont il avait fait une étude spéciale. Lord Cairns, devenu à la chambre des lords le chef des conservateurs depuis la mort du comte de Derby, est également retenu loin de son poste par une indisposition résultant de fatigue, et deux des meilleurs combattants se trouvent ainsi hors de la lice au moment même où la lutte est engagée.

« Que dis-je, lutte? Ce bill que M. Gladstone expliquait le mercredi 16, avec tant d'éloquence et de conviction, et qui doit régler la transmission de la propriété foncière en Irlande, est-ce bien le même bill dont on nous faisait craindre, il n'y a pas longtemps, les tendances subversives, et que maint pessimiste annonçait comme un défi jeté par l'esprit révolutionnaire à l'aristocratie? Allons, il faut bien avouer que toutes ces frayeurs étaient profondément ridicules, et qu'on ne saurait se formaliser d'une loi qui ne détruit absolument rien, mais qui se borne à améliorer l'état de choses existant. Les conservateurs eux-mêmes ne savent qu'en penser, et il ne serait pas impossible que plus d'un parmi les champions de M. Disraeli se prît à admirer M. Gladstone, voire M. Bright. On pense généralement que le *bill* passera à une immense majorité, et qu'il ne rencontrera de la part de l'opposition qu'une critique sans importance. Il n'y a qu'un seul avis sur la nécessité de terminer au plus tôt la question irlandaise, et le projet de loi présenté par M. Gladstone est si modéré, si raisonnable, que la sympathie universelle lui est déjà acquise. C'est ce que donnent à entendre les journaux les moins suspects d'enthousiasme pour l'école de Manchester.

« C'est encore bien mieux pour le *bill* dont M. Foster s'est constitué le parrain. Œuvre diabolique — s'écriait-on. Nous allons voir le sécularisme s'introduire dans l'éducation populaire, l'esprit religieux va disparaître, la Bible est déjà mise au rebut, et nos enfants seront élevés en petits païens. Or, c'est précisément le contraire qui a lieu, et les critiques adressées à M. Foster portent sur cette supposition que son projet de loi donne trop d'influence aux diverses sectes religieuses, et que par conséquent chaque paroisse de l'Angleterre sera le théâtre de chamailleries continuelles entre les méthodistes et les baptistes, les unitaires et les anglicans, les calvinistes et les catholiques romains. Remarquons qu'ici comme partout en Angleterre l'action directe du gouvernement est réduite au minimum. M. Foster commence par tracer au point de vue de l'éducation primaire un tableau très-intéressant de la Grande-Bretagne, tableau appuyé sur des relevés statistiques dont on ne saurait contester l'exactitude. Il divise ensuite le pays en circonscriptions correspondant aux différentes paroisses, et il propose de soumettre toutes les écoles à une inspection rigoureuse, d'après les résultats de laquelle la nouvelle loi sera appliquée ou non, le cas échéant. Partout où l'éducation semblera suffisante, et les écoles en pleine vigueur, il n'y aura lieu naturellement à aucune intervention de la part de l'autorité centrale. Lorsque, d'autre part, les inspecteurs reconnaîtront soit des lacunes, soit de la négligence, soit enfin l'absence complète de tous moyens d'instruction, le district mal noté sera invité à introduire dans le délai d'un an les réformes nécessaires. On voit que même ici, le gouvernement n'intervient pas d'une manière immédiate, mais laisse aux municipalités toute la latitude pour conserver en fait d'éducation comme pour tout le reste leurs libres allures. Il se peut cependant que, malgré la meilleure volonté du monde, les magistrats de certaines circonscriptions n'aient pas à leur disposition les ressources nécessaires pour fonder, réformer ou multiplier les écoles selon les besoins de la population. C'est alors que le gouvernement se présente, et oblige ces arrondissements en souffrance à organiser un bureau d'instruction primaire chargé, sous la surveillance du comité central, de rémédier au défaut existant. Tous les enfants qui ne pourront justifier d'une excuse valide seront tenus de fréquenter les écoles sous peine d'une amende de cinq shillings, et l'éducation ne sera gratuite que dans le cas où les parents se trouveront absolument dénués de ressources. Afin de ne laisser aucun enfant en dehors de l'action du nouveau *bill*, des écoles gratuites seront fondées dans les quartiers pauvres des grandes villes, et chaque bureau d'instruction primaire pourra distribuer un certain nombre de cartes d'entrée pour les-

quelles aucun droit ne sera perçu. Les dépenses nécessaires devront être acquittées : 1° Au moyen de la rétribution que payeront les enfants; 2° par une allocation sur le budget de l'Etat; 3° par un crédit sur les taxes municipales. La majorité dans chaque bureau décidera à quelle dénomination religieuse appartiendra la nouvelle école, mais la conscience des enfants ne devra être violentée en aucun cas.

« Telle est la substance du *bill* de M. Foster — *bill* destiné bientôt à avoir force de loi, car il a été reçu avec la plus vive sympathie par les membres de l'opposition aussi bien que par les amis de M. Gladstone. On peut donc dire que les deux mesures capitales de la session parlementaire serviront non-seulement à renverser de criants abus, mais aussi à dissiper les craintes que l'on se formait en certaines coteries sur les intentions radicales attribuées bien à tort au gouvernement libéral. Un journal allait même jusqu'à dire l'autre jour que le *land-bill* semblerait peut-être assez pâle aux radicaux irlandais, qui croyaient que M. Bright ferait table rase pour reconstituer l'édifice national sur de nouveaux fondements. Il est vrai que les propriétaires fonciers conservent leurs droits comme tels, et leur position sociale; mais pour faire justice aux tenanciers, fallait-il absolument traiter les *landlords* en ennemis? leurs fermes rapporteront davantage et le taux des loyers va baisser d'une manière sensible; quoi de plus naturel? Maintenant que les locataires savent que les améliorations introduites par eux leur seront remboursées, et qu'ils n'auront plus à craindre d'être mis à la porte suivant le caprice d'un propriétaire en mauvaise humeur, maintenant qu'ils voient le gouvernement prêt à faciliter la vente et l'achat des biens-fonds, disposé même à avancer de l'argent pour toutes les transactions de cette nature, ils se présenteront en foule, afin de jouir des bénéfices d'une position qui leur permettra d'aspirer plus tard à devenir *landlords* eux-mêmes. Tous les droits sont sauvegardés de part et d'autre, et pas un prétexte ne reste aux fauteurs de désordre.

« Depuis mon dernier courrier un fait assez important a eu lieu dans l'Eglise anglicane, et l'élection du docteur Temple à l'évêché d'Exeter a suscité des discussions extrêmement vives. On se rappelle que cet ecclésiastique, naguère *Lead-master* (principal) d'une des écoles les plus célèbres de l'Angleterre, avait il y a dix ans, scandalisé les *evangelicals* par sa collaboration au volume intitulé *Essays and Review*. Non pas que l'essai rédigé par lui pour ce recueil fût le moins du monde suspect d'hétérodoxie, et je suis sûr que s'il avait été inséré ailleurs, personne ne s'en serait occupé; mais les autres dissertations contenaient des propositions assez malsonnantes, et d'après le proverbe bien connu : *dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es*, on accusait le docteur Temple de partager toutes les vues théologiques de ceux avec lesquels il se trouvait associé. Jugez de l'étonnement général lorsqu'on apprit que M. Gladstone avait donné comme successeur d'un évêque ultra *high-church*, le principal de l'école de Rigby et qu'un des collaborateurs des *Essays and Review* allait porter la mitre! Toutes les batteries furent mises en jeu, d'abord pour tâcher de faire revenir le premier ministre sur sa décision. Peine inutile. Des comités s'organisèrent, et on essaya de travailler en divers sens l'opinion publique. Malheureusement, même pour défendre, non pas une question de rituel, mais l'orthodoxie elle-même, le parti *high-church* ne put déterminer les *evangelicals* à faire cause commune avec eux, et malgré tous les efforts du docteur Pusey l'alliance projetée n'aboutit pas. En vain quelques légistes essayèrent d'élever des difficultés et d'empêcher la consécration du nouvel évêque : ces difficultés furent regardées comme non avenues. Pendant ce temps les journaux de toutes les nuances étaient pleins d'avis, de protestations, d'adjurations, d'appels écrits du ton le plus véhément, et adressés au docteur Temple. On convenait généralement que son essai donnait très-peu de prise à la critique, et que c'était même un morceau remarquable. Eh bien! pourquoi ne calmerait-il pas la conscience des fidèles en déclarant publiquement, et d'une manière formelle, qu'il n'entendait pas partager les vues théologiques de ses collaborateurs, mais qu'au contraire il les regardait comme dangereuses et perverses? Ces nouvelles démarches n'eurent aucun résultat, et l'évêque d'Exeter avait depuis quelque temps pris possession de son siége lorsque les journaux nous informèrent qu'à une des séances de la cour des prélats de l'Eglise, il s'était expliqué très-franchement sur la résolution qu'il avait prise de ne plus autoriser l'insertion de son chapitre dans les éditions et réimpressions futures des *Essays and Review*. Il alléguait comme motif de cette démarche que sa nouvelle position dans l'Eglise lui imposait une responsabilité fort grave vis-à-vis de son troupeau, et s'il désirait obtenir la confiance des fidèles, il fallait absolument qu'il

n'eût pas même l'air de prêter l'appui de son nom à des doctrines regardées à tort ou à raison comme suspectes. Je suis disposé à croire que le docteur Temple a suivi dans toute cette affaire une ligne de conduite fort honorable et fort digne. S'il avait cédé dans l'origine aux réclamations dont j'ai parlé plus haut, on aurait pu lui reprocher d'abandonner ses anciens collaborateurs et de renoncer à ses convictions pour obtenir une certaine popularité; en agissant de son propre mouvement, et lorsque rien au monde ne pouvait le priver de sa dignité nouvelle, il a prouvé qu'il a surtout à cœur de respecter les scrupules de ses diocésains, sans abandonner ses opinions personnelles. Car il importe de remarquer que le docteur Temple n'entend pas condamner les *Essays and Review;* il croit que cet ouvrage a eu un excellent résultat en ce qu'il a encouragé la liberté de discussion et amené beaucoup d'incrédules à examiner de plus près les difficultés qui leur semblaient d'abord insurmontables. J'avoue franchement qu'il m'est impossible de partager cette manière de voir ; mais, je le répète, le nouvel évêque a eu raison de ne pas vouloir paraître céder à la clameur du dehors, et maintenant qu'il ne figurera plus comme un des auteurs responsables du fameux volume, le brouhaha cessera (1).

« Le mouvement de réforme dans le sein de l'Eglise établie se continue. Le lectionnaire en usage jusqu'ici vient d'être examiné et modifié par la commission ecclésiastique et sera prochainement soumis à la convocation; on parle aussi d'introduire dans le livre des prières communes une clause rendant l'usage du symbole de saint Athanase facultatif; la révision de la traduction anglaise de la Bible est encore sur le tapis, mais avec peu de chances de succès; enfin il paraît que M. Gladstone serait assez disposé à appuyer une loi qui aurait pour objet d'abolir l'indéfectibilité du caractère sacerdotal.

« Les universités d'Oxford et de Cambridge sont de plus en plus disposées à se *désanglicaniser;* d'ici à très-peu de temps il n'y aura pas d'incapacité pour cause de religion, et les dissidents pourront profiter tout à leur aise des avantages qu'offrent ces deux centres d'éducation et de science. »

Le concile demeure la grande préoccupation de l'Europe. Nous n'ajouterons rien à notre correspondance de Rome, nous bornant à renvoyer nos lecteurs à l'article que nous avons publié sur cette grave question dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars.

Nous donnons ici le prospectus de la nouvelle *Revue de Théologie* dont nous avons annoncé l'apparition à nos lecteurs. Il est signé par le rédacteur gérant, M. le pasteur Roger Hollard, au nom du comité directeur :

« La *Revue chrétienne* dans son numéro du 5 février dernier contenait la note suivante : « Nous sommes heureux de pouvoir prévenir nos « lecteurs que le *Bulletin théologique,* qui avait commencé par être un « simple supplément de la *Revue chrétienne,* va se constituer comme « *Revue théologique* sur des bases très-larges qui assureront une part « légitime dans sa direction à nos facultés de théologie. »

« Le projet auquel faisait allusion la *Revue chrétienne* avait pris naissance au moment où allait paraître le premier numéro de la dix-neuvième année du *Bulletin théologique.* Ce projet est aujourd'hui un fait accompli. Le *Bulletin théologique* cesse de paraître et ses abonnés rece-

(1) Nous ne pouvons sur ce point partager l'opinion de notre honorable correspondant. Nous n'admettons pas qu'une dignité ecclésiastique puisse commander à celui qui en est revêtu de sacrifier l'expression de sa pensée. La vérité seule est souveraine et n'a rien à voir avec notre position extérieure. (*Réd.*)

vront en même temps que ce prospectus le premier numéro de la *Revue théologique*.

« La composition du *comité directeur* de la nouvelle *Revue* suffit à indiquer la portée de cette transformation saluée avec joie par les rédacteurs du *Bulletin théologique*, heureux les premiers de briser leurs cadres pour les voir s'élargir. Ce comité se compose de : MM. C. Babut, pasteur à Nîmes ; C. Bois, F. Bonifas, professeurs à la faculté de théologie de Montauban ; R. Hollard, pasteur à Paris ; A. Lichtenberger, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg ; E. de Pressensé, pasteur à Paris ; A. Sabatier, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg.

« La *Revue théologique* est fondée avec le programme suivant :

« L'esprit et le but de la *Revue théologique* sont suffisamment indiqués « par les noms des membres du comité directeur.

« Nous nous plaçons sur le terrain *d'une foi positive à la Révélation,* « *telle qu'elle résulte de l'ensemble du témoignage apostolique.*

« Nous croyons que l'un des plus impérieux besoins de l'Eglise con« temporaine est de poursuivre le développement d'une science reli« gieuse digne de ce nom, ne se contentant pas d'un simple travail « critique, mais s'efforçant d'arriver à une vraie construction théolo« gique.

« De précieux éléments de cette construction existent déjà grâce aux « efforts tentés à notre époque en divers pays. Nous désirons nous « associer à cette grande œuvre et y concourir pour notre part dans la « pleine liberté de nos opinions réciproques, sur *la base de l'Evangile.* »

« Pendant l'année 1870 la *Revue théologique* paraîtra dans les con« ditions d'étendue et de prix qui étaient celles du *Bulletin* (1).

« Mais le projet arrêté du comité directeur de la *Revue* est d'arriver pour ce recueil, dès le commencement de l'année prochaine, à une périodicité plus fréquente justement réclamée de divers côtés et rendue urgente par le rôle que jouent au sein de nos luttes religieuses actuelles les questions qui se rattachent directement à la théologie.

« Le nombre et le zèle des collaborateurs sur le concours desquels nous pouvons compter, et dont nous publierons prochainement la liste, nous permettraient de réaliser ce progrès dès cette année même. Mais pour le réaliser sans augmenter d'une façon trop sensible le prix d'abonnement qui était celui du *Bulletin théologique,* il faudrait que le nombre de nos abonnés fût plus considérable que l'était celui de ce dernier recueil.

« Nous adressons aujourd'hui, à cet égard un appel pressant aux anciens abonnés du *Bulletin* et nous leur disons : Non-seulement veuillez prêter à la *Revue théologique* le même intérêt que celui que vous prêtiez au *Bulletin* et qui lui permettait de se suffire à lui-même, mais de même

(1) Ces conditions, ainsi que le mode d'abonnement, sont indiquées sur la couverture du premier numéro.

que le *Bulletin* s'est transformé en élargissant le cercle de ses rédacteurs, veuillez vous employer de votre côté, dès maintenant à élargir le cercle de cette collaboration à la fois cordiale et nécessaire que prête à un journal l'ensemble de ses abonnés. Faites connaître notre programme, faites comprendre autour de vous combien est importante la place qui revient aujourd'hui dans notre protestantisme à une publication qui, sans entrer dans la lutte journalière des partis, prend pour mission de tenir haut et ferme le drapeau du christianisme surnaturel et de le défendre dans un langage empreint tout ensemble et de la sérénité qui convient à la science et de la ferveur qui convient à la foi ! Et nous, de notre côté, nous ferons, avec l'aide de Dieu, tout ce qui sera en nous pour servir fidèlement et pour développer une œuvre qui, dans notre pensée, n'a pas d'autre objet que de concourir, à sa manière, à la gloire de Celui qui est tout ensemble et le point de départ et la fin dernière de toute foi et de toute théologie chrétienne, nous voulons dire de Dieu, manifesté en Jésus-Christ. »

E. DE PRESSENSÉ.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

LITTÉRATURE

LE

DROIT DES FEMMES DANS LE ROMAN CONTEMPORAIN

LES ROMANS D'ANDRÉ LÉO.

Celui qui, romancier ou poëte, pourrait faire luire aux yeux de ses contemporains l'image anticipée de l'homme, tel qu'il doit sortir transformé des luttes ardentes de ce siècle, nous ferait faire un grand pas vers l'avenir. Nous vivons, en effet, dans un siècle singulier : notre esprit ne rêve que l'aurore du lendemain, notre imagination vit dans les souvenirs de la veille. Nous changeons les idées et les choses : les idées et les choses ne nous changent pas. Pourquoi les découvertes merveilleuses qui honorent ce siècle, nous laissent-elles si semblables à nos pères qui ne les ont point connues? L'électricité supprime la distance, les continents se touchent; mais l'homme reste toujours étranger à l'homme. Les forces de l'humanité sont centuplées, et cependant l'homme reste seul devant l'immensité de son œuvre. Quand égalera-t-il son âme à ses pensées? Quand se sentira-t-il un être différent de lui-même? Quand l'enfant dépouillera-t-il ses langes? Quand regardera-t-il sans trouble ces problèmes vieux comme le monde, et devant lesquels il laisse encore tomber son bras découragé? Quand, après avoir sondé le secret des cieux, des mers et de la terre, sondera-t-il ses propres abîmes? Quand cessera-t-il de s'étonner de lui-même?

Que l'humanité s'agite encore dans une confuse espérance,

on ne s'en étonne guère : elle est d'hier, au point de vue de la science ; elle entrevoit, elle ne sait pas. Mais les réformateurs les plus ardents ne sont pas moins timides dans leurs rêves. Ils flétrissent les iniquités sociales ; ils s'enivrent de la fumée du progrès ; mais ils ne nous disent pas ce qui restera au fond de ce creuset brûlant. Tout leur espoir se réduirait-il à élever la masse de leurs semblables au rang des satisfaits de ce monde. En vérité, ce serait se contenter de peu, et je comprends que M. Renan ait dit quelque part que, pût-il changer l'homme, il ne le ferait pas, tant le spectacle du monde, tel qu'il est, l'intéresse. Je vais plus loin, et ne crains pas de dire que celui qui ferait apparaître devant ses contemporains l'homme de l'avenir, la femme vraiment émancipée, dépouillée des grâces fallacieuses dont l'art et la poésie, aidées peut-être en dépit qu'on en ait, de la nature, l'ont embellie depuis des siècles, la femme débarrassée des liens de cette innocence virginale qui est, paraît-il, la consécration de son esclavage, celui-là verrait les réformateurs tout étonnés de leur œuvre. Je voudrais savoir combien ce type idéal recruterait d'admirateurs parmi les plus fermes soutiens de ses droits. Je ne leur en fais pas précisément un reproche ; je dis seulement que les plus hardis sont bien timides. Il est certain que si nous faisions des goûts et des habitudes que nous devons à notre éducation un obstacle à tout progrès, à tout changement, nous donnerions sans cesse à notre instinct le pas sur notre raison. Il n'en est pas moins vrai que c'est pour notre société un signe fâcheux que ses mœurs et son imagination soient en contradiction avec sa raison, que ses idées marchent si vite et que son âme ait les ailes si alourdies. Formés pour la plupart sur ce modèle antique, qui faisait du développement de l'individu l'idéal de la vie, nous arrivons tous attardés dans une société où il n'y a plus de grands efforts que les efforts collectifs, où l'homme disparaît devant l'humanité, où les vertus poétiques des anciens jours doivent, sans disparaître, au moins changer de forme pour garder leur prestige. Nos plus ardents démocrates sont des aristocrates d'éducation, sensibles au beau langage, aux pensées héroïques, ces oripeaux antiques que doit rejeter avec dédain l'homme vraiment émancipé. C'est encore aujourd'hui un scandale pour notre société que le spectacle des hommes qui entreprennent de conformer leur vie à leur pensée, qui ont l'audace de ne pas respecter

extérieurement ce que les trois quarts de leurs semblables tournent en ridicule. On regarde le duel comme un legs barbare du moyen âge, et personne ne veut dévorer patiemment un affront ou traîner l'offenseur devant un tribunal; personne même ne conserverait son estime à celui qui braverait ce préjugé. Dix-huit siècles de prédication de l'Evangile, et toutes les Ligues de la paix laissent encore tout entier le fléau de la guerre. Le sermon de Bossuet sur l'honneur nous frapperait encore aujourd'hui en pleine poitrine. Nous sommes encore plus les fils des croisés que les fils de Voltaire.

Si l'on veut prendre sur le fait les attaches secrètes de l'imagination de nos contemporains sous les grands mots qui les dissimulent, il faut consulter leur littérature. C'est ici que le passé règne en maître. Les romanciers qui font profession de démocratie, aiment à mettre leurs belles sentences dans des bouches aristocratiques. Après George Sand, André Léo, le romancier dont nous voulons aujourd'hui caractériser le talent, n'a pas dérogé à l'usage de choisir des marquis pour apôtres de l'idée démocratique. William de Montsalvan, dans les *Filles de M. Plichon*, Pontvigail, dans l'*Idéal au village*, Aline Ali, autant de types du passé égarés dans un monde qu'ils dominent, puisqu'ils ont assez de cœur et d'esprit pour y voir plus clair que lui. Pour André Léo, il semble que les vertus modernes n'auraient point de prix si elles n'avaient pour demeure des âmes antiques. Il est permis de trouver singulier qu'on aille ainsi décrocher de vieilles armures pour combattre au nom des idées nouvelles. Que viennent faire, dans ce monde de travail et de sueur, ces déclassés de l'ancienne société? Solitaires dégoûtés du monde et retirés dans les ruines de quelque vieux donjon démantelé, gentilshommes ruinés qui redorent leur blason avec les épis de nos guérets, rêveurs mélancoliques fatigués de vivre; qui vous a donné le droit de troubler ce monde que vous devez mépriser? Suaves jeunes filles, formées des parfums les plus exquis de l'antique société, patriciennes élégantes et rêveuses, pourquoi faites-vous mourir d'amour les rudes soldats de la démocratie? Notre société vous renie; vous la charmez pourtant: elle se berce de vos chimères, et tant que vous régnerez sur l'imagination, cette société vous appartiendra. Vous la tiendrez par les attaches les plus délicates, mais les plus résistantes de la nature humaine. Elle gravitera vers vous, parce que votre

idéal, qu'on déclare creux et usé, est un idéal, tandis qu'elle n'a pas su trouver le sien. Les fils du peuple, élevés au bruit des marteaux de nos usines, iront mettre au service des vices élégants l'or qui a coûté tant de sueurs. Les filles des prolétaires enrichis rêveront des couronnes ducales, parce qu'on sait ce que c'est qu'une duchesse, et qu'on ne sait ce que c'est qu'une forgeronne idéale. Les réformateurs tonneront contre vos vices, et ne réussiront qu'à vous faire rire, et il en sera ainsi tant que l'idéal moderne, l'idéal du travail, de la rudesse vertueuse ou de la sympathie populaire n'existera pas, tant que la main calleuse du travailleur intelligent tremblera en approchant celle de l'oisif raffiné, tant que le bruit ne sera pas devenu lumière, tant que l'aurore ne sera pas devenue le jour.

J'avais besoin de faire ces réserves en abordant les œuvres d'André Léo; car je vais me trouver en face de romans distingués, dont chacun est une thèse et dans lesquels frémit l'ardent désir de temps nouveaux et de mœurs nouvelles. J'ose dire que jusqu'ici la poésie, l'art, la littérature démocratiques ont failli à leur devoir. Ce devoir, c'est de présenter aux esprits attardés de véritables incarnations de l'avenir. Aucun siècle n'a autant manqué que le nôtre d'idéal visible, et l'homme a besoin, pour se comprendre, de se reconnaître dans un idéal. Toute civilisation, tout mouvement spontané ou réfléchi de l'esprit humain fait des héros ou en invente. Dans le domaine des réalités quelques hommes sortis par l'esprit de leur temps le dépassent et reculent la barrière de ses progrès ; sages, guerriers, législateurs, ils sont le miroir dans lequel chacun se reconnaît. Dans le monde de l'imagination, chaque siècle invente des héros qu'il imite, de gracieuses et idéales figures qui l'élèvent et le consolent. Notre temps n'a point trouvé ses héros. Je laisse de côté le monde des réalités; mais qui me montrera, dans celui de la fiction, le type idéal auquel nous voudrions tous ressembler? Tous occupés de faire et de refaire sans cesse notre portrait, l'idée ne nous vient guère de l'embellir. Les femmes, en particulier, qui vivent dans un monde à part et n'ont le droit ni de tout voir, ni de tout dire, ont-elles ébauché, dans la poésie et le roman, la figure idéale de leur sexe? Toutes les thèses prêchées par le roman ne viennent-elles pas se briser contre cette impuissance? Si l'idéal de la société ancienne inspire encore plus de dévouements et d'actes héroïques que le type encore mal défini de la femme affranchie,

n'a-t-on pas le droit de s'en prendre au roman, qui ne nous présente guère que des figures de femmes chez lesquelles l'affranchissement des préjugés n'est que le passe-port de l'affranchissement des devoirs. La question du droit des femmes, portée dans le roman, apparaît donc dans un mauvais moment. Elle se présente à nous dans toute sa nudité, et il ne nous est guère possible de la parer des couleurs brillantes de l'imagination. C'est un problème social à résoudre, ce n'est pas une œuvre à laquelle nous sommes conquis à l'avance par les fibres les plus intimes de notre âme. Il n'a pas eu la bonne fortune de rencontrer encore, comme la cause de l'affranchissement des nègres en Amérique, un de ces avocats dont l'éloquence emporte toutes les digues. Mais lorsque des romans remarquables, à plus d'un titre, nous présentent sous un jour à la fois brillant et sérieux quelques faces de ce grave problème, quand un écrivain a su, avec un rare talent, mettre à nu quelques-unes des plaies qu'engendre la situation mal définie de la femme, c'est pour nous un devoir d'y regarder de près. Il y a dans les romans d'André Léo un talent qui laisse deviner un caractère. Rare bonne fortune pour la critique et que nous demandons la permission de ne pas laisser passer. Nous avons fait, à travers ces œuvres remarquables, un chemin trop agréable pour ne pas inviter nos lecteurs à nous suivre.

L'apparition du premier roman d'André Léo : *Un mariage scandaleux*, fut à la fois une sorte d'événement littéraire et un petit scandale. Notre société démocratique s'effarouche de peu, et ne laisse pas aisément sortir de la région des nuages les applications les plus légitimes des principes qu'elle accepte. Il fallut à ceux qui ne veulent pas juger des choses de l'esprit sur l'étiquette, un certain courage pour soutenir que lors même que ce livre eût été une thèse, la thèse était en elle-même fort soutenable. Madame Ch. Reybaud, il est vrai, semblait avoir reculé, dans *Mademoiselle de Malepeyre*, devant la possibilité de l'union des âmes à travers l'opposition des castes; mais la scène de ce roman était transportée au delà de la Révolution française et supposait, par conséquent, un milieu social fort différent du nôtre. Prétendre que les âmes faites pour se comprendre peuvent franchir sans effort les barrières sociales et les préjugés de caste, ce n'est pas, en vérité, un paradoxe bien étrange, et le christianisme, à défaut de la démocratie, consacrerait à coup sûr l'égalité absolue des

âmes dans lesquelles respire l'égalité des pensées et des instincts. L'opéra nous a montré plus d'une fois des rois épousant des bergères, et des reines éprises de simples mortels; mais il faut, pour ne pas effaroucher nos préjugés, transporter au temps des pourpoints ou des paniers ces paradoxes sociaux : la blouse et le tablier blanc suffiraient à en faire des attaques contre la famille et la propriété. On ne s'aperçut pas que le sujet même choisi par André Léo prouvait que l'auteur avait conscience du préjugé social, s'il ne s'inclinait pas devant lui, puisqu'il en faisait la cause directe des péripéties morales de son drame, et que l'héroïne éprise d'un paysan n'est, à tout prendre, qu'une petite bourgeoise ruinée. On cria cependant, mais on écouta. Depuis longtemps on n'avait vu surgir dans le monde littéraire une œuvre marquée d'une empreinte plus personnelle et plus vigoureuse. Il y avait dans ce récit d'une teinte si mélancolique, une fermeté de pensée et de style, une observation inexorable sans être brutale, qui frappèrent les esprits les plus prévenus. L'esprit de ce livre fut contesté, mais non le talent; et on s'habitua à attendre beaucoup de l'auteur du *Mariage scandaleux*.

L'attente n'a pas été trompée. Une succession d'œuvres sérieuses et d'un caractère élevé a conquis à l'auteur une place à part dans le roman contemporain. On verra assez dans le cours de cet article, que nos éloges ne sont point sans réserve; mais il nous faut convenir, avant tout, qu'abstraction faite des thèses favorites de l'auteur, nous nous trouvons en présence d'œuvres réellement et sainement littéraires. Peut-être ces romans n'auraient-ils pas vu le jour sans l'ardente conviction qui paraît animer l'auteur, mais son talent est loin d'être tout entier dans sa conviction. Le monde est plein de romans charmants qui n'ont pas de sujet, et de sujets charmants dont on n'a pas su faire des romans. André Léo a trouvé l'un et l'autre. Bien que ses caractères soient plutôt des créations de la pensée que des visions de l'imagination, ses personnages sont faits de chair et d'os. Ils vivent de par la puissance d'une observation vraie et délicate; ils se meuvent dans la réalité de leur impulsion primordiale, un peu rectiligne parfois, mais jamais fausse et forcée. Les situations peuvent être parfois bizarres, les caractères ne le sont jamais. Les incidents de la vie les développent; mais ils apportent dans leur contact avec la réalité la dose de réaction morale nécessaire pour qu'ils nous apparaissent comme des êtres vivants, et

non comme des abstractions. Il y en a d'inégalement intéressants, il n'y en a pas de faux, sauf peut être dans *Aline Ali*, la plus vigoureuse, la plus emportée des créations d'André Léo, mais aussi la moins vraie au point de vue humain. Il y a peut-être quelque inconvénient à donner aux caractères de la fiction des contours trop précis et trop invariables; mais il y en a encore plus à laisser s'évanouir les lignes qui leur donnent une véritable individualité dans la confusion des événements de la vie. C'est un reproche qu'on ne fera pas à ceux d'André Léo. Ils ont une inflexible unité de direction. La vie les bouleverse sans les changer. Leurs émotions sont celles qu'on doit attendre de leur caractère, ils ne se convertissent point et ne se pervertissent guère : il faut les emporter, quand le roman finit, ensevelis dans leur armure. C'est une bataille morale qui se livre, et non une scène qui se déroule : « Arrière, jeune homme, ne sais-tu pas que tout est sérieux? » dit quelque part, un héros d'Alfred de Musset. C'est la devise d'André Léo; mais nous sommes de ceux à qui cette résistance aux choses de la vie ne déplaît pas. Il vaut encore mieux que les hommes soient les jouets de leurs passions que ceux des circonstances. Il y a plus de crises morales à attendre des passionnés que des indifférents.

Les talents vraiment faits pour le roman se reconnaissent toujours à deux caractères : ils savent créer des personnages secondaires, et introduire des épisodes intéressants. Ces deux dons essentiels ont été départis d'une manière inégale à l'auteur du *Mariage scandaleux*. Bien que dans tout roman, l'intérêt finisse infailliblement par se concentrer sur deux personnages, il faut un art consommé pour éliminer successivement de l'action ceux qui pourraient l'entraver, et concentrer graduellement l'intérêt sur les deux êtres qui doivent porter jusqu'au bout le poids des événements et de la lutte des caractères. Les personnages d'André Léo se meuvent aisément dans un milieu peuplé d'êtres vivants et intéressants. Ces derniers sont des ouvriers actifs de l'œuvre, et non des confidents de tragédie chargés d'écouter avec décence des monologues passionnés. Cette réverbération des passions violentes sur l'entourage des êtres passionnés, que Balzac a rendue si merveilleusement dans les figures des Grandet, de Madame Claës et de tant d'autres, André Léo en connaît aussi le secret. La famille Plichon, l'intérieur du notaire de province dans l'*Idéal au village*, sont rendus dans toute leur

inanité morale et intellectuelle. Ces femmes sages, suivant le monde, ménagères irréprochables, mais personnages inertes dans le monde de la pensée et des passions, Madame Plichon, Madame Grandvaux dans *Un Divorce*, autant d'excellents fonds de tableau qui empêchent les héros de se détacher d'une manière trop crue sur le cadre des événements, autant de teintes neutres qui reposent le regard du spectacle des luttes violentes de l'âme aux prises avec la destinée. L'auteur a vécu dans les petites villes et dans les campagnes. Il sait ce que renferme de passions mesquines, d'idées étroites, d'insurmontables préjugés ce monde fermé aux vices bruyants comme aux vertus généreuses. Il s'indigne contre ce niveau d'universelle médiocrité, sans se demander s'il n'est pas la ligne d'étiage presque impossible à dépasser de la pauvre nature humaine ; mais cette indignation lui fait honneur. L'ironie parfois amère n'est, on le sent, que le reflet de souvenirs encore chauds et poignants. Au point de vue du roman, on se plaindrait que l'auteur jetât un regard trop miséricordieux sur ces misères. Il demande trop à la nature humaine; mais il trouve dans son amertume la source d'une vive et piquante observation. *L'Idéal au village*, le plus vrai, je dirais même le meilleur des romans d'André Léo, est un musée de figures à la fois très-vivantes et très-effacées ; Madame Gaskell, dans son roman célèbre de *Cranford* a frappé plus fort, mais non pas aussi juste.

On aurait pu attendre de l'auteur du *Mariage scandaleux* plus de variété dans les épisodes de ses romans. Il y avait là quelques scènes d'une franche et presque naïve vérité qui tranchaient heureusement sur la couleur un peu grise de ce roman. L'auteur ne s'est pas assez défendu, depuis ce temps, d'une uniformité de moyens qui touche à l'indigence. Ce n'est pas qu'il n'excelle à l'occasion, à peindre d'un trait juste et précis les événements variés de la vie. Mais les mêmes situations se répètent jusqu'à satiété pour amener l'expression des mêmes sentiments. Lorsque quelque grave circonstance exige que ses personnages se rencontrent, ils émergent à point nommé aux mêmes lieux et dans une situation uniforme. Déjà, dans le *Mariage scandaleux*, on voyait incessamment les héros se retrouver au coin du même buisson. Edith, dans les *Filles de M. Plichon*, passe sa vie à être surprise par des orages, et rencontrée par celui qui doit l'aimer, avec ses vêtements collés sur sa svelte

personne, la chevelure en désordre et tout l'aspect d'une aimable sorcière. Il lui faut ce cadre sauvage pour plaire, et l'auteur ne le lui marchande pas. Pontvigail dans l'*Idéal au village* apparaît toujours comme un furieux, au détour d'un sentier pierreux. Dans le *Divorce*, les gens se donnent adroitement des rendez-vous dans des lieux où tout le monde doit les entendre et se compromettent ainsi gratuitement pour faire marcher l'action. Ce n'est certes point un reproche capital que j'adresse à l'auteur, c'est une lacune que je signale dans son talent, lacune d'autant plus regrettable que je ne la crois nullement causée par l'indigence d'imagination. Je pourrais citer vingt exemples qui décèlent chez André Léo un talent réel pour peindre l'aspect extérieur des choses. Il n'est pas, à proprement parler, un paysagiste, et ce n'est pas moi qui m'en plaindrai bien vivement. Un roman n'est pas un cours de botanique ou de minéralogie, et la langue humaine ne doit point essayer de rivaliser avec le pinceau. Elle est faite pour exprimer les passions et les pensées, et le Français, langue logique et abstraite par excellence, n'est guère propre en particulier à la description pittoresque des choses : on risque à le tenter, de n'aboutir qu'à un vain cliquetis de mots. On m'opposera de grands exemples; mais je pourrais aisément soutenir que les descriptions les plus merveilleuses éveillent plus de sentiments vagues et poétiques qu'ils ne présentent d'images précises. Le prestige d'une imagination puissante arrive à peine à ébaucher le relief et la couleur des mots. André Léo comprend certes les grands spectacles de la nature. Dans *Aline Ali*, dans le *Divorce*, il a donné sans trop de recherche, une idée juste et une description vivante des grandeurs alpestres; mais il ne décrit pas pour décrire. Il ne fait ni l'inventaire des demeures ni celui des ameublements. Il compte plus sur le tableau que sur le cadre pour donner à ses personnages leur vrai caractère; mais il ne perdrait rien à se désintéresser d'eux de temps à autre. Il se ménagerait ainsi un peu plus de lumière et d'esprit pour les faire mouvoir; il éviterait cette couleur un peu terne qui voile ses récits. Se refusant, en général, à les charger de péripéties trop violentes, il les arracherait pour un moment de ce milieu monotone qui semble fait pour laisser à la passion son jeu pleur et presque fatal. C'est que l'imagination d'André Léo ne connaît guère ces effluves de bonheur inconscient qui éclairent de temps à autre les plus sombres horizons. Il y a un peu de nudité dans

ses récits. L'austérité de son talent pourrait se prêter, sans se compromettre, à quelques transactions avec l'imagination libre et désintéressée.

J'ai parlé de l'austérité du talent d'André Léo, et dût ce mot faire sourire, je le répète à dessein. On pourra m'objecter que dans *Aline Ali*, par exemple, l'auteur a volontairement donné à ses peintures morales une crudité voisine d'un réalisme brutal. J'ai vu des âmes délicates révoltées de la scène violente qui ouvre ce récit. Je ne soutiendrai pas que l'auteur ne pût éviter cette situation un peu outrée destinée à exposer sa thèse sous son aspect le plus excessif; mais ce que je soutiendrai sans hésiter, c'est que l'intention morale la plus pure respire dans cette œuvre qui ne semble brutale que parce qu'elle est indignée. On ne trouvera jamais chez André Léo ces peintures complaisantes qui donnent au vice lui-même un certain attrait. Il a la main rude et violente; mais il a l'imagination pure et la conscience droite. Il s'indigne trop vite; mais il ne s'indigne jamais à faux. Il est intolérant; il manque de philosophie; mais ses haines généreuses planent au-dessus de toutes les basses et serviles passions. Si son horizon moral est étroit, il est pur et sans nuages.

Il y a plus, c'est que l'idéal que l'auteur semble attendre des transformations de l'avenir ressemble de bien près à celui qu'il maudit dans le passé. Ces vertus qui sont l'essence même du christianisme, la pureté, le dévouement, le désintéressement sont celles que contemplent avec ardeur ses héros. L'extrême liberté de leurs opinions les ramène au point de départ de toute morale par le chemin des écoliers. Il y aurait même à demander à l'auteur d'*Aline Ali*, si, en réclamant pour les femmes la liberté qui n'appartient qu'aux hommes, il espère les préserver complétement des vices masculins. Certes, nous ne sommes point tentés de rire de l'indignation vertueuse qu'inspire à Aline la conduite déréglée de celui qu'elle aime; mais l'auteur croit-il que la femme affranchie de toute discipline, livrée au contact de toutes les souillures, en sortirait plus intacte que le commun des hommes? Ne pense-t-il pas que cette conscience, cette pureté dont nous faisons comme lui, à la fois l'idéal et le charme souverain de la femme, tomberaient bien vite au niveau d'honnêteté facile que la morale mondaine demande aux hommes et que le christianisme seul déclare insuffisant. En un mot l'auteur d'*Aline Ali* me paraît rêver une société où les hommes ressembleraient plus aux femmes

que les femmes ne seraient les égales des hommes. Je ne l'en blâme pas : je trouve seulement que ce n'était pas la peine de traiter de si haut les vieilles croyances, pour leur emprunter ensuite leur ressort moral le plus actif. Hâtons-nous de le dire, du reste, l'auteur emporté lui-même par son honnête inconséquence, va jusqu'au bout de sa pensée. Voulant peindre les plaies horribles que creusent les unions mal assorties dans le roman du *Divorce*, et voyant cependant d'autre part les conséquences terribles du divorce, il conclut hardiment contre le divorce. Quoi, l'auteur d'*Aline Ali*, le champion infatigable du droit des femmes se séparerait ainsi des sectaires auxquels il aime si souvent à donner la main? Ecoutez : « Si l'homme n'est pas fait pour vivre « seul, il existe pour lui, après qu'il s'est constitué dans sa force, « par la liberté, un autre ordre de droits et de devoirs vis-à-vis « de ses semblables... Dans le mariage, l'individu peut-il être « encore considéré comme s'il était seul ? Ils sont trois désormais : « l'homme, la femme, et l'enfant, lien vivant, indivis, impar- « tageable, qui rive ensemble les époux. Le mariage est une loi « dont les hommes, pauvres sacriléges, ont voulu faire une « institution... L'amour, ou mariage, étant d'institution divine, « est naturellement indissoluble. La loi civile ne peut l'établir ; « elle le constate soit en vertu de la libre déclaration des deux « époux, soit par l'acte de naissance de leur premier-né... Nous « autres d'à présent, par trop de réaction contre la déification « de la souffrance, nous raisonnons toujours comme si la vie « n'avait d'autre but que le bonheur. Non pas ; c'est d'agrandir « la vie en soi et pour les autres ; nous avons donc été suffisam- « ment heureux, si nous avons acquis plus de connaissance et « d'amour. »..... Et pour sceller ces paroles, que nous avons le droit de considérer comme la conclusion de l'auteur, la mère divorcée meurt sur le cadavre de son enfant. Qui oserait peindre avec plus de rudesse la fatalité des destinées de ce monde? La prédication chrétienne reculerait devant de pareils tableaux. Il faut donc que l'auteur s'y résigne. L'idéal de ce monde n'est plus à trouver. La loi de souffrance et d'amour a été proclamée depuis dix-huit siècles, et les âmes élevées qui ne veulent pas l'entendre, la retrouvent en elles-mêmes sans la reconnaître.

J'avais besoin de rendre à l'auteur cette justice, en abordant l'examen de la thèse générale qui est au fond de tous ses romans, et dont le développement me paraît le plus souvent illogique et

outré. Les préoccupations morales qui le dominent lui voilent tout un côté des choses et le côté le plus humain et le plus vrai. Aussi arrive-t-il, que soumise à l'épreuve de la vie, la moitié de ses arguments conclut contre lui-même et le laisse désarmé devant la rigueur inflexible de sa thèse. Il réclame dans *Aline Ali* l'égalité de l'homme et de la femme. Il fait entendre que sous une enveloppe extérieure différente les âmes sont identiquement semblables; et voilà que mettant côte à côte un homme et une femme déguisée en homme, il laisse sortir de ce contact inconscient le seul sentiment qui, pour la justification de sa thèse, ne devrait pas naître en eux, l'amour. Si l'auteur a voulu se révolter contre la nature, la nature s'en est bien vengée. Un bout de pied blanc entrevu et la révélation est complète. C'est que l'auteur borne volontairement son horizon là où finit son observation incomplète, sûre méthode pour ne pas bien voir ce qui est à notre portée; car, dans le monde moral, ce qu'on entrevoit est nécessaire pour donner la juste mesure de ce qu'on voit, et le prolongement du regard dans l'infini des choses le ramène sur nous-mêmes plus perspicace et aussi plus serein. André Léo ne connaît pas la sérénité. La médiocrité l'indigne; et que sont donc pourtant les meilleurs d'entre nous, si ce n'est des êtres bornés et médiocres? Les degrés de l'échelle morale sont infinis; mais celui qui, parvenu au sommet, regarde avec mépris celui qui s'arrête à mi-chemin, a de l'orgueil de reste. Seul le christianisme, sans cesser d'être la religion de l'idéal a su comprendre cette solidarité des âmes, qui est la plus vraie de toutes les fraternités. Pourquoi donc chez André Léo cette indignation contre le médiocre et le vulgaire? Comment ceux qu'enchaîne à la terre un travail rude ou mesquin ne traîneraient-ils pas partout le poids de leur chaîne? De ce que le rayon d'en haut peut éclairer les toits les plus humbles, de ce que la lumière de la science, des arts, de la religion n'a, Dieu merci, ni caste ni patrie, faut-il conclure qu'on doit s'indigner contre ceux qui marchent dans l'ombre. C'est un mauvais moyen de répandre la lumière que de mépriser les ténèbres. Il est beau d'aimer les petits, les déshérités : il serait peut-être plus beau d'aimer les médiocres : car le médiocre est notre vrai prochain. Il y a dans le bienfait versé de haut sur les faibles quelque chose qui flatte l'orgueil secret de notre nature; mais la pitié pour le prosaïsme nécessaire de la vie, pour ces existences décolorées

dont le bonheur est végétatif et insipide, voilà ce qui honorerait la vraie fraternité. Prenez avec la médiocrité de leurs pensées, les soucis matériels qui les dévorent. Jetez la lumière à profusion dans ce crépuscule moral et intellectuel; mais ne le méprisez pas. N'imitez point ces vanités aristocratiques qui préfèrent les mains calleuses aux mains bourgeoises; car vous montreriez ainsi que vous aimez l'humilité chez les autres, sans la pratiquer pour votre compte. Dans le monde moral, heureux encore celui qui est un bourgeois ; la porte du ciel pourrait être bien étroite, si elle ne devait s'ouvrir qu'à l'aristocratie de la vertu.

André Léo ne paraît pas avoir le sentiment de cette solidarité morale. De là vient que tous ses héros sont des personnages essentiellement excentriques que tout révolte et scandalise autour d'eux. Le monde moral n'est pas fait à leur taille, et pour l'élever jusqu'à eux, ils le fustigent au lieu de l'éclairer. A leurs yeux, tout ce qui demeure dans les cadres ordinaires de la vie est fatalement condamné à l'impuissance morale. Le premier devoir de l'âme affranchie est le mépris pour tout ce qui l'entoure. Voici le héros des *Filles de M. Plichon*. Il sort à peine du monde du vice et de l'égarement, il a laissé aux buissons de la route toute sa fortune et quelques lambeaux même de sa réputation : c'est lui néanmoins qui, tombant au milieu de l'intérieur d'un notaire de province retiré, s'exaspère de ne pas trouver tout le monde au niveau de sa fraîche vertu. C'est ce gentilhomme ruiné par ses folies qui va donner à tous des leçons de sagesse et de vertu. La probité, l'honneur, la vie décente et laborieuse, autant de vertus sordides que cet oisif désabusé regarde du haut de sa grandeur. Quel miracle en vérité, qu'une pauvre fille, élevée dans cet intérieur, n'ait pour elle que sa beauté, sa grâce et son innocence, et comme ce Parisien après avoir réussi à s'en faire aimer, a bonne grâce de lui demander de le suivre, sans coup férir, dans ce monde élevé qu'il a découvert le jour où il a trouvé sa bourse vide ! Il va sans dire qu'il trouvera enfin l'objet de son idéal; mais cet idéal s'incarnera dans une jeune fille dont la supériorité se manifestera surtout par sa mauvaise humeur et son mépris pour ses parents. Ainsi le premier signe de la grandeur morale sera le dédain. Le respect de l'âge et de l'expérience, vieilles formules bonnes pour le passé, et dont il faut avant tout s'affranchir ! Mieux vaut pour bien juger ses semblables, les mépriser et les fuir. Edith Plichon, Mathilde Sargeaz, filles

revêches et bizarres, qui sont visiblement les figures favorites de l'auteur, vous pouvez bien emprunter à cette prédilection un peu de cette séduction qui est le mirage du talent; vous pourrez bien attirer à vous les êtres qui sont à la recherche de l'extraordinaire; mais dût l'auteur me traiter de haut pour mon respect des vertus bourgeoises, je me permettrai de trouver que quelques illusions sur ceux dont la nature et la société ont fait nos soutiens naturels, sont nécessaires pour prouver que notre intelligence ne vit pas aux dépens de notre cœur, qu'il faut avoir cru et aimé autour de soi avant de commencer à juger, et même pour bien juger, et que les êtres révoltés, sublimes quand leur révolte est contre le mal, s'appellent des égoïstes quand elle s'exerce sur le prochain. L'indignation ne messied certes pas aux grandes âmes; mais sans passer pour un Philinte vulgaire, on peut prétendre qu'elle ne suffit pas pour régénérer le monde. Celui qui a chassé les marchands du temple, a été doux et humble de cœur, et il a souffert en aimant.

Il me reste bien peu d'espace; mais je croirais faire tort à l'auteur en passant, sans en parler, à côté de la théorie sociale dont ses romans ne sont que le brillant développement. Il a d'ailleurs appelé directement la critique sur ce terrain, en publiant sur le droit des femmes une brochure, qui n'est pas à la hauteur de ses œuvres d'imagination. Un écrivain sévère et délicat résiste à l'envie de dire trop crûment des choses contestables. La vérité n'y gagne rien; le goût s'en offense. L'auteur *d'Aline Ali* fera bien de s'arrêter sur cette pente où l'entraînent bien des exemples d'un succès qui n'est pas fait pour son talent. Un philosophe célèbre, John Stuart Mill, s'est porté, d'un seul bond, à l'extrême gauche du parti qui revendique pour la femme le droit commun de la loi civile et politique, et il a su tout dire sans risquer de faire rougir ses lectrices. Un journal s'est fondé à Paris pour soutenir le droit des femmes; et s'il a le tort de se faire en même temps l'organe d'un parti politique et d'une secte philosophique, il ouvre cependant libéralement ses colonnes à la discussion. La France n'est donc plus en arrière de l'Angleterre et de l'Amérique. La question du droit des femmes a conquis le droit de cité dans le monde de la discussion. On a beaucoup ri sur cette question; mais de quoi ne rit-on pas en France? Grâce à Dieu, il y a des choses que le peuple le plus spirituel de l'univers a trouvées ridicules

et qui sont devenues de droit commun. Il en pourra bien être ainsi du droit des femmes.

Les femmes sont les héritières d'un passé à la fois humble et brillant dont leur condition actuelle porte les traces vivantes ; mais l'éclat n'a profité qu'aux classes élevées : la femme du peuple, la femme des campagnes surtout, n'a connu que l'humilité. Il est à remarquer, au reste, que sa misérable condition paraît préoccuper médiocrement les apôtres du droit des femmes. Ce qu'on demande pour elles ne profiterait guère à la femme des campagnes. La misère, hélas ! est plus égalitaire que la loi. A ceux qui vivent courbés vers la terre, il ne faut guère parler de leurs priviléges : le seul qu'ils connaissent est la souffrance, et la philosophie est bien impuissante devant cette loi fatale du monde. C'est surtout le tiers état féminin qui réclame aujourd'hui ses droits, et qui, n'étant rien, veut désormais être tout. A entendre parler les historiens, il semblerait que la Chevalerie et les vertus éclatantes mais éphémères qu'elle a suscitées dans le monde aient étendu leur influence jusque sous le chaume. Rien n'est moins vrai. L'Eglise a été la seule institution démocratique du moyen âge : seule elle pouvait élever au faîte de la hiérarchie sociale l'homme du peuple admis par la pitié ou le discernement du clergé dans la milice religieuse. Les troubadours n'ont jamais été que des vassaux émancipés. L'amour, dont on a voulu faire le grand engin démocratique du moyen âge, l'amour qui égalait parfois le troubadour à la dame de ses pensées, ne rapprochait des hautes classes que quelques individualités brillantes qui ne rapportaient rien de leur prestige dans la caste dont elles sortaient. Les villes ont eu leurs libertés, et les bourgeois leur histoire. Les campagnes n'ont pas d'autre histoire que celle de la misère. La terre absorbe tout, travail, pensées et sentiments. Les machines agricoles pourront seules peut-être relever l'échine courbée des paysans, et il y a à craindre qu'avant d'émanciper la femme, elles aient ruiné le mari.

Les femmes des classes bourgeoises ont donc seules une histoire, et quelle histoire ! Le lourd héritage du passé a laissé dans leur condition les contradictions les plus choquantes. Le temps n'est plus, s'il a jamais été, où les femmes étaient les prêtresses du culte et rendaient des oracles. Quoi qu'en aient dit d'éloquents historiens, le druidisme a laissé peu de traces dans nos mœurs et dans nos idées. La femme barbare n'était rien dans la société.

On la vendait à son mari, qui la renvoyait quand il ne la trouvait pas à son goût, même lorsqu'elle était la fille d'un roi ou d'un haut baron. Si l'Eglise, tout en faisant à la rudesse des mœurs de trop fréquentes concessions, n'avait pas énergiquement flétri et condamné la répudiation, la polygamie aurait pris possession, sous cette forme adoucie, de la société du moyen âge. La femme était alors l'appoint d'un traité, comme elle l'est plus d'une fois encore dans les races royales. La loi, les mœurs même ne lui assuraient pas une situation : elle la conquit. La poésie des troubadours la lui fit d'abord dans l'imagination des hommes, l'habileté féminine, aiguisée par la vie des châteaux, l'acheva. Mais la femme en est restée à cette conquête. Elle est tout par l'influence, par la domination mondaine : elle n'est rien par la loi. Stuart Mill ne craint pas de qualifier d'esclavage la situation faite à la femme par les mœurs et par la loi. Le mot est fort, mais il est bien près d'être juste en Angleterre, et en dehors des pays chrétiens, il est à peine assez énergique. En France, la loi et les mœurs ont fait à la femme une situation compliquée. Il serait juste de dire que le Code civil consacre à l'égard de la femme plus d'inconséquences que d'oppression. L'égalité morale y est à peu près reconnue; l'égalité de droits ne l'est pas. La femme peut posséder, acquérir, acheter, commercer à peu près aux mêmes conditions que l'homme, mais sous réserve de n'être pas mariée ou de ne l'être plus. Le mariage est pour elle le commencement d'une nouvelle minorité légale. Les femmes ne peuvent être ni membres d'un conseil de famille, ni témoins dans un testament : la loi les assimile aux aliénés, aux mineurs, aux interdits, aux forçats (art. 442). Le mari administre seul les biens de la communauté (art. 1421), dispose des effets mobiliers (art. 1422), c'est-à-dire qu'il peut ruiner sa femme et lui vendre jusqu'à son lit. La femme ne peut ni faire ni recevoir une donation sans l'autorisation de son mari (art. 934). Le père exerce seul l'autorité sur les enfants (art. 372), et peut seul les autoriser à quitter la maison paternelle, ou les faire détenir (art. 376). En cas de dissentiment entre le père et la mère pour le consentement au mariage, le consentement du père suffit (art. 148). Voilà la minorité de la femme bien établie. Mais cette mineure, au point de vue du droit, devient majeure quand il s'agit de responsabilité. Toutes les peines que l'homme peut encourir pour un crime, pour un délit quelconques, la femme peut les

subir aussi. Cette égalité morale consacrée par l'égalité de responsabilité cesse de plein droit lorsqu'il s'agit pour elle d'agir en personne libre de ses actions. Encore, lorsqu'il s'agit du gouvernement de la famille, on pourrait prétendre non sans raison que la loi n'entend pas consacrer une oppression, mais rendre ce gouvernement viable ; ce qui serait difficile en cas de partage égal des droits. Les enfants, eux aussi, sont des personnes morales égales à leurs parents, et cependant nul ne songe à regarder comme une tyrannie l'exercice légitime de l'autorité paternelle. Dépendance n'est point servitude, et le Code n'a entendu consacrer autre chose que la subordination nécessaire d'un des chefs de la communauté à l'autre. Mais lorsqu'il n'y a point de question de gouvernement, lorsque les deux personnes morales se trouvent face à face, lorsque c'est le lien même qui les unit, lien d'amour et de liberté qui a été brisé par l'une d'elles, pourquoi la loi consacre-t-elle l'inégalité de l'outrage? Pourquoi l'adultère de l'épouse est-il puni sans condition, tandis que celui du mari doit être accompagné, pour constituer le même crime, de la violation du domicile conjugal? Ah! c'est ici qu'apparaît dans toute sa force l'iniquité de la loi! Elle ne s'est point préoccupée un instant de la valeur morale de l'action; elle a suivi brutalement, aveuglément l'instinct de protection contre le trouble que peut apporter dans la famille le désordre de la femme. Quoi! cette femme que vous faites vivre sous une tutelle éternelle, cet être faible dont vous redoutez les défaillances toutes les fois qu'elles peuvent blesser vos intérêts, vous lui faites porter plus lourdement qu'à l'homme le poids de sa faute! Pensez-vous donc que l'adultère du mari n'apporte pas, lui aussi, de troubles dans les familles? Il n'y a pas de femmes libres. Ou le mari trouble une famille déjà constituée, ou son crime sera la source d'une famille nouvelle qui reste sans protection. Il y a donc dans l'inégalité devant la punition de l'adultère, une révoltante iniquité. En vain soutiendrait-on que la nature a rendu la faute de la femme plus dangereuse, et qu'à cela la loi ne peut rien : en vain ferait-on remarquer que l'honneur tout entier de la femme est renfermé dans l'attachement au lien conjugal, tandis que l'homme a une foule de devoirs privés et publics qui rendent sa responsabilité morale plus légère en la divisant. Il est incontestable qu'en l'état actuel des mœurs, la femme a à franchir plus de barrières morales pour manquer à son devoir que l'homme encou-

ragé par la tolérance sociale. Mais la loi doit-elle tenir compte de cette inégalité d'appréciation? Ne doit-elle pas, comme la religion, quand elle a consacré un lien librement consenti, en punir, sans partialité, la violation? La loi est donc injuste sous ce rapport. Combien ne l'est-elle pas plus encore, quand elle défend la recherche de la paternité? Elle protége les mineurs, elle déclare que la femme est une mineure; et quand celle-ci a donné la preuve la plus évidente de sa faiblesse, elle la laisse sans défense. Elle punit le vol de la propriété, a-t-elle le droit de laisser impuni le vol de l'honneur? Quoi! vous livrez la femme à elle-même, à sa faiblesse, aux piéges de l'homme habile à en triompher, aux tentations de la misère; vous trouvez bon que la femme reçoive partout un salaire plus faible pour un travail égal; vous ne pourvoyez pas à ce chômage forcé que le fardeau de la maternité lui impose; et quand la femme succombe aux artifices de l'homme, vous ne condamnez pas ce larron d'honneur à la réparation de son outrage! Vous en laissez tout le poids à la victime, et vous ne permettez pas que l'enfant né du crime voulu et prémédité du père vienne revendiquer son droit! Oh! je sais qu'on a fait beaucoup d'esprit sur ce sujet, et qu'on a peint avec toutes les ressources comiques de l'esprit français l'embarras du juge obligé de décerner une paternité douteuse. Depuis M. de Pourceaugnac, contraint d'endosser à son compte tous les enfants sans père du Périgord, que de scènes plaisantes on a imaginées pour jeter le ridicule sur la revendication d'un droit méconnu et foulé aux pieds! Il n'y a pas de difficulté pratique qui puisse prévaloir contre un principe, et ce n'est pas résoudre une difficulté que de passer à côté. Ou le droit commun ou la protection. Si la femme est faible, protégez-la; si elle est votre égale, ne la faites pas mineure et subordonnée.

Mais ici je me retourne à mon tour contre les apôtres trop ardents du droit des femmes. La recherche de la paternité, autorisée, devient une protection. Vous demandez donc que la femme soit protégée? Ne serait-ce point là un aveu tacite d'inégalité? J'ai le droit de poser cette question; car ce n'est pas seulement justice et protection que demandent les champions du droit des femmes : c'est l'égalité absolue des deux sexes qu'ils entendent revendiquer. John Stuart Mill, André Léo, le journal *le Droit des Femmes*, sont d'accord sur ce point; et s'ils n'exigent pas que toutes les barrières tombent à la fois, c'est devant le préjugé

qu'ils reculent, ce n'est pas devant la nature des choses. Ils nous obligent donc à nous demander si la subordination de la femme n'est pas une loi nécessaire, primordiale de la nature. En vain ferait-on remarquer, en effet, avec Stuart Mill, que la civilisation est précisément le triomphe de l'esprit sur la nature, du droit sur le fait; en vain prétendrait-on, qu'ainsi que l'esclavage, l'assujettissement de la femme n'est que la perpétuation d'un fait dont l'origine est la violence. Le progrès n'est pas, absolument parlant, un triomphe sur la nature; il est plutôt le retour à la nature par la justice sociale. Il n'exige pas que le faible soit l'égal du fort; il exige que le faible soit protégé contre le fort, qu'il puisse développer en toute liberté la loi de son être. C'était un pauvre argument en faveur de l'esclavage que de prouver l'infériorité de la race noire. Il n'est pas nécessaire qu'un être soit l'égal d'un autre pour avoir les mêmes droits; ce serait établir en principe que partout où il y a un fort et un faible, le faible est nécessairement l'esclave du fort. Infériorité n'est en aucune façon le corrélatif de sujétion. Il y a un certain nombre de droits qui résultent de la simple qualité d'être humain. On n'aurait donc rien prouvé contre l'égalité des droits de l'homme et de la femme en prouvant l'inégalité des deux sexes. L'égalité n'existe nulle part dans la nature. Il y a plus loin d'un homme à un autre homme, de Newton à Grosjean, que du premier venu parmi les hommes à la première venue parmi les femmes. Les femmes pourraient donc avoir des droits presque égaux à ceux des hommes sans être pour cela leurs égales. Il n'entre pas dans mes intentions d'instituer un parallèle, et je me garderai bien de descendre aux basses analogies des espèces animales, où la supériorité masculine éclate si visiblement, pour prouver l'infériorité essentielle, primordiale de la femme. Pour moi, la question est jugée, et je ne ferai pas au sexe dont je réclame hautement l'émancipation, la basse flatterie de proclamer en sa faveur une égalité menteuse. Ce n'est pas seulement, en effet, parce que son éducation est incomplète, parce qu'elle rencontre devant elle mille préjugés sociaux, que la femme n'a pu conquérir jusqu'ici l'égalité : c'est parce qu'il y a en elle, je ne dirai pas des infériorités, mais des différences intellectuelles irréductibles. Les exemples ingénieux que Stuart Mill présente à l'appui de sa thèse se retournent en somme contre lui. Si, dans toutes les classes de la société,

certaines femmes ont pu atteindre à une supériorité incontestable, leur éducation n'est donc pas un obstacle complet à leur élévation. Il est certain cependant qu'aucune femme n'a pu gravir jusqu'ici les sommets de la science, de l'art, de la poésie. On a vu des hommes sortir de la condition la plus humble, entravés par des obstacles sans nombre, réaliser, en dépit de toute la nature conjurée contre eux, la vraie grandeur. Pourquoi si peu de femmes ont-elles franchi le niveau de la distinction pour arriver à la supériorité? C'est qu'avec des facultés égales pour comprendre, pour juger, pour sentir, les femmes ont montré jusqu'ici une impuissance presque radicale pour créer dans le domaine de la science et des arts. Que l'éducation des femmes, en élevant le niveau général, dégage à un jour donné des supériorités latentes et pour ainsi dire en puissance, je le veux bien; mais je me permets d'en douter. Ce siècle a vu naître et mourir les plus grands génies qu'ait produits la musique. Cet art répond, par ses côtés à la fois les plus sensibles et les plus exquis, aux instincts les plus profonds de la nature féminine. Les femmes de notre siècle ont été livrées à une véritable culture forcée, en ce qui concerne la théorie et la pratique de la musique. Elles en comprennent, elles en rendent les nuances les plus élevées et les plus délicates; elles savent même fasciner les foules sur la scène par l'éclat de leur talent et l'emportement de leur passion. Intelligence, adresse, poésie, culture, rien ne leur manque pour y exceller. Comment se fait-il donc que, depuis soixante et dix ans, pas une femme n'ait produit, je ne dirai pas une grande composition musicale, mais une œuvre distinguée qui ait pu vivre?

Je ne veux point insister sur ce point, qui peut prêter à tant de controverses. Encore une fois le droit des femmes ne dépend pas de l'égalité des sexes. Des êtres inégaux peuvent avoir des droits égaux : ces droits résultent de la qualité d'être doué de raison et de conscience. Or, la femme a la même raison, la même conscience que l'homme; elle peut donc, logiquement parlant, réclamer les mêmes droits. Donnez, prétend Stuart Mill, aux femmes, l'éducation que reçoivent les hommes; supprimez leur esclavage qui leur a donné des âmes d'esclaves, et vous verrez ce que deviendra la femme émancipée! et il cite, comme exemple, les personnes royales qui sont affranchies de certains préjugés imposés aux autres femmes, et dont quelques-unes ont montré des facultés de gouvernement égales et souvent même

supérieures à celles des rois. On s'en étonnera moins, quand on pensera, comme moi, que la politique est le dernier des arts, quand il n'est pas un simple métier. A ce titre, on se demande pourquoi les femmes seraient exclues des droits politiques, surtout dans les pays de suffrage universel, où les illettrés eux-mêmes sont appelés à voter. J'avoue que, pour mon compte, je ne vois pas une seule raison valable qui s'y oppose, si ce n'est l'état des mœurs et l'éducation des femmes. Mais alors s'élèvera une question. Le jour où la femme sera investie de tous les droits de l'homme, il faudra qu'elle remplisse aussi tous ses devoirs. Or ici, on se trouvera en présence de l'impossible. Il n'y a pas de loi ni de progrès qui dispensera la femme du lourd fardeau de la maternité. C'est là l'état naturel de la femme adulte. Cette loi de la nature, si sublime dans ses effets et qui confère à la femme ce caractère sacré, je dirais presque cette prêtrise au milieu de l'humanité, ne la rend-elle pas nécessairement impropre à une grande partie des fonctions sociales? Jusqu'au moment où la guerre sera abolie, veut-on lui faire partager la fatigue des camps et des exercices militaires? L'astreindra-t-on aux rudes travaux de la mer et de mille industries? Tous les hommes, dira-t-on, ne sont pas marins, soldats, charpentiers, couvreurs, etc. Il est vrai, mais tous peuvent l'être. La loi admet des exceptions dans la pratique : elle n'en admet pas au principe. Ce n'est donc pas un droit que demandent pour la femme les apôtres de l'égalité des sexes ; c'est un privilége. Mais le privilége est une protection. La femme demeurerait ainsi un être protégé. Cette protection, la loi et les mœurs l'accordent jusqu'à un certain point, reconnaissant ainsi dans la femme une autre supériorité, celle qui dans l'épouse fait la conservatrice de l'œuvre de la nature. Vase sacré qui renferme un parfum plus utile que l'intelligence et que la science, l'amour, et par lui, par l'éducation qui en découle, reconquiert l'homme et le rend supérieur à lui-même et à la nature.

L'éducation! J'ai prononcé le grand mot de cette question. Tout est là, en effet. Il n'y a pas à proprement parler d'éducation des femmes. Les femmes ne reçoivent que la monnaie de l'éducation des hommes. Comment les politiques les plus retardataires ne sentent-ils pas que la société se trouve ici devant un devoir essentiel, qu'elle a toujours négligé? C'est assez, disent les esprits attardés, pour la femme, que d'avoir par l'éducation à faire des

hommes, ce rôle est assez grand pour qu'elle s'en contente. Je le veux bien; mais comment élever des hommes avec les idées, les mœurs, les préjugés qui dominent l'esprit des femmes? Ah! c'est ici qu'il y a une œuvre immense à accomplir, une tâche généreuse qui incombe à notre génération. La loi, nous l'avons vu, est souvent injuste pour la femme; mais les mœurs le sont encore bien plus. Elles consacrent une multitude de grandes et de petites iniquités, de préjugés étroits, d'usurpations tracassières. Au nom de la pudeur féminine, qui est une loi de la nature et qui n'a pas besoin d'être une police sociale, on a élevé de toutes parts devant l'intelligence, devant l'activité de la femme des barrières qu'il en coûte plus de franchir que celles de l'honneur et de la vertu. Nous ne demandons pas pour la femme le renversement des convenances sociales, et nous savons que la police mondaine soutient un peu la police morale; mais combien de lois imposées aux femmes par la décence, et qui ne sont que d'absurdes préjugés! Il y a dans l'éducation féminine un mélange de réclusion orientale et de licence mondaine qui fait aussi peu d'honneur à la réserve des hommes qu'à la vertu des femmes. La moitié de leur vie ressemble à la clôture du couvent; l'autre est livrée en proie à l'ivresse mondaine. On ne saurait visiter chez elle une jeune fille qu'on peut emporter, sous les yeux de sa mère, dans le tourbillon d'une valse entraînante. Quand la femme n'appartient à personne, elle est presque cloîtrée : elle ne devient libre que lorsqu'elle appartient à un mari. Le mariage est une émancipation pour tout ce qui regarde le monde et ses dangers : il devient un esclavage pour tout ce qui regarde le libre et complet exercice des facultés. Si l'intelligence de la femme souffrait seule de ces entraves, il y aurait à gémir déjà de voir le monde privé d'une somme énorme de distinction intellectuelle et morale. Mais il est convenu que la femme ne doit pas travailler. La femme est comme ce gentilhomme d'Alfred de Musset :

> Faire un métier pour vivre, un métier de valet,
> Soulève sur sa lèvre un rire inextinguible.

Or, l'être qui ne travaille pas est un esclave. La pauvreté seule, en l'état de nos mœurs, peut affranchir la femme; car il ne lui est permis de prendre un métier, que lorsqu'elle est pauvre. Il est convenu que c'est l'homme qui doit nourrir la femme. On

sait comment il la nourrit ; en lui enlevant, jour par jour, les seuls métiers qui lui étaient réservés. Travailler, pour une femme, c'est changer de caste, et de là vient qu'il ne reste à la femme bourgeoise sans fortune et sans appui, que le choix entre la misère et l'inconduite. Je m'arrête. Il n'y a rien à prouver sur ce point, et je m'adresse à des lecteurs aussi convaincus que moi. Ouvrir aux femmes une foule de carrières dans lesquelles elles peuvent exceller, la médecine, l'éducation, ne pas leur interdire l'accès des professions libérales, attendu qu'ici chacun est libre de recourir à leurs services ou de les dédaigner, leur conférer tous les grades qu'elles peuvent conquérir, c'est le devoir strict d'une génération qui veut être juste.

Ouvrez donc ces portes closes. Dites, comme Gœthe expirant : Laissez entrer plus de lumières. Avant de décider si la femme demeurera un être protégé, ou prendra sa part des avantages et des charges du droit commun, élevez la femme, ne fût-ce que pour élever par elle l'homme qui lui doit toute la vie intellectuelle de ses premières années. Vous qui demandez tout pour elle, et vous qui voulez tout lui refuser, faites d'elle d'abord tout ce qu'elle peut être intellectuellement et moralement. Avant tout, laissez-la vivre, ne l'écrasez pas sous le poids de sa faiblesse. Laissez-lui les métiers qui lui appartiennent, et donnez-lui-en de nouveaux. Réformez les iniquités brutales de la loi. Vous êtes ici en face d'une de ces questions que ne décident pas les révolutions de la force. Vous avez le temps et les moyens d'étudier ce problème. Arrachez-le, avant tout, à cette stérile discussion de l'égalité des sexes. Avec la liberté, toutes les inégalités non justifiées s'évanouissent au grand soleil et à l'air libre. La question du droit des femmes sera résolue par la liberté et l'éducation. Le jour où elle aura marqué son heure sur le cadran du progrès, les préjugés auront disparu d'eux-mêmes, et en politique aussi bien qu'en justice sociale, la force a fait son temps.

EDMOND DE GUERLE.

ÉTUDE RELIGIEUSE

—

LES QUAKERS [1]

IV

Poursuivi par les uns comme blasphémateur, par les autres comme perturbateur de la paix publique, Fox se vit bientôt traduit devant les magistrats et, en 1649, il subit son premier emprisonnement à Nottingham; à peine rendu à la liberté, il fut de nouveau incarcéré à Derby. C'est là que, conduit devant le juge de paix, Fox lui dit : « Ecoutez en tremblant la parole du Seigneur! » et le juge, voulant se moquer de lui, l'appela le trembleur, mot qui se traduit en anglais par *quaker*, et ce sobriquet, accepté avec joie par les enfants de la lumière, se répandit rapidement parmi le peuple.

Ces emprisonnements ne servirent qu'à propager et accréditer les doctrines de Fox. Non-seulement l'attention et la sympathie publiques étaient excitées, à tel point qu'une compagnie de soldats de Cromwell voulut le forcer à être leur officier, mais Fox adressait de sa prison des exhortations à ses amis, aux prêtres et aux juges. Ces écrits contenaient souvent les réflexions les plus justes ; ils réclamaient des réformes, qui n'ont été réalisées que de nos jours. Ainsi il montrait l'injustice qu'il y avait à mettre à mort un homme condamné pour simple vol. Il appela l'attention des juges sur l'état d'insalubrité des prisons, et sur le grave inconvénient qu'il y avait à enfermer ensemble des prisonniers qui se corrompaient les uns les autres, et il demandait aussi que la détention avant le jugement fût abrégée. Après une année

(1) Voir la *Revue chrétienne* du 5 mars 1869.

d'emprisonnement, Fox reçut sa liberté, et il recommença aussitôt ses tournées de missionnaire.

C'est ici, qu'il faut faire connaître une particularité des plus singulières de la vie intérieure de Fox. Tous ceux qui ont étudié les origines des sociétés religieuses, ont dû y remarquer le récit de certains phénomènes physiologiques qui, pour l'observateur de sang-froid, semblent ne pouvoir s'expliquer que par une sorte de folie, mais qui sont naturels à celui qui les éprouve. C'est ainsi que chez les premiers chrétiens les phénomènes étranges, désignés sous le nom de don des langues, étaient considérés par saint Paul lui-même (1 Cor. XII et XIV) comme un effet surnaturel; mais, tout en voulant imposer un certain ordre à ces manifestations, qui troublaient quelquefois les réunions, l'Apôtre n'en parlait qu'avec respect, tandis que les païens ou les juifs qui entendaient proférer des paroles inintelligibles pour eux, mais que comprenaient les autres chrétiens, accusaient ceux-ci de folie. Cet exemple doit nous avertir de n'aborder qu'avec réserve les récits pareils, qui se rencontrent dans l'histoire des époques de grandes effervescences religieuses. Il semble qu'il y ait de ces moments, où la vie spirituelle est comme en excès dans l'âme humaine, et que le corps, qui en est l'instrument, en soit comme brisé, désordonné. Je ne veux pas juger du plus ou moins de véritable sainteté, de ceux qui subissent cette influence surnaturelle (je l'appelle ainsi parce que c'est un état qui n'est point normal); mais je constate seulement que cette influence se révèle surtout chez ceux qui sont travaillés par une grande exaltation spirituelle.

Il n'est donc pas extraordinaire que nous trouvions chez Fox et ses premiers adhérents, des manifestations analogues à ce qui s'est vu et se voit encore, chez ceux, qui sont dominés par une passion religieuse. Dans une secte qui avait pour croyance fondamentale l'action directe de l'Esprit-Saint sur chaque âme humaine, et qui croyait pouvoir donner à cette action une voix intelligible, il est évident que, de temps à autre, il devait se produire des faits propres à étonner ceux qui n'étaient point en sympathie avec la secte; mais qui, pour les Quakers eux-mêmes étaient la preuve même de l'influence divine.

Nous avons vu qu'il arrivait souvent à ceux qui écoutaient la prédication de Fox, de sentir la terre trembler, et Fox lui-même, ainsi que plusieurs de ses disciples, prétendaient posséder cer-

taines facultés de clairvoyance, au moyen desquelles ils pouvaient, en entrant dans une salle remplie de monde, reconnaître immédiatement, sans qu'aucune parole fût prononcée, la présence de personnes animées d'un sentiment hostile. Il leur arrivait aussi d'avoir des pressentiments sur les grands événements qui devaient s'accomplir. Tout cela témoigne simplement d'un état de grande impressionnabilité; mais ce qui est nouveau dans ces manifestations spirituelles des Quakers, c'est que souvent Fox et ses amis entendaient la voix intime leur commander de faire des actes tout à fait insolites. Ainsi, parfois ils devaient parcourir certaines villes, vêtus à moitié et proférant certaines paroles, afin de frapper fortement les esprits, et de disposer les spectateurs, par l'étonnement, à se recueillir et à recevoir la parole de vérité.

Je laisse Fox faire lui-même le récit d'une de ces scènes étranges. Voyageant à pied, il arriva près de la ville de Lichfield, où il existe une des grandes cathédrales d'Angleterre. Il était avec des amis et il leur demanda le nom de cette ville.

« Car, dit-il, la vue des trois clochers me frappa comme de mort. Aussitôt la voix du Seigneur me dit de m'y rendre. Je laissai mes amis entrer dans la maison où ils allaient, et je partis seul à travers champs jusqu'à ce que j'arrivasse à environ un mille de Lichfield, où des bergers gardaient leurs troupeaux. Alors le Seigneur me commanda d'ôter mes souliers. Je m'arrêtai, car c'était l'hiver et la parole du Seigneur était en moi comme un feu. Je retirai donc mes souliers et je les laissai à la garde des bergers, et ces pauvres gens tremblaient d'épouvante; alors je marchai à peu près un mille, et quand j'arrivai dans la cité, la parole du Seigneur se fit encore entendre en moi me disant : « Criez, « malheur à la cité ensanglantée de Lichfield. » Je parcourus donc les rues criant d'une forte voix : « Malheur à la cité ensanglantée de Lich- « field ! » C'était le jour du marché, j'allai sur la place où il se tenait, je m'y promenai en tous sens, m'y arrêtant par moments et criant malheur à la ville ensanglantée. Et personne ne me toucha. Mais comme je marchais, il me semblait voir un torrent de sang couler dans les rues, et quand j'eus déclaré ce que je devais dire, je me sentis libre de repartir. Je quittai paisiblement la ville et retournai auprès des bergers. Je leur donnai quelque argent et je repris mes souliers. Mais le feu du Seigneur m'enveloppait, et je ne tenais pas à remettre mes souliers jusqu'à ce que je m'en sentisse la liberté. Alors, après m'être lavé les pieds, je les remis. Après ceci, je voulus rechercher dans ma pensée pourquoi le Seigneur m'avait envoyé ainsi, crier dans cette ville, en l'appelant la *ville ensanglantée*, car quoique pendant les guerres entre le parlement et le roi les deux partis eussent alternativement pris possession de la cathédrale et que le sang y eût coulé avec abondance, on ne pouvait ce-

pendant pas dire qu'il eût coulé là plus qu'ailleurs. Mais plus tard j'appris que du temps de l'empereur Dioclétien un millier de chrétiens furent mis à mort dans la ville de Lichfield, et alors je compris que c'était en mémoire du sang de ces martyrs que je devais ainsi passer à travers le flot de leur sang que je voyais dans les rues, et j'obéis au Seigneur... Je pourrais beaucoup écrire sur le sentiment intime que j'ai eu du sang des martyrs versé chez cette nation pour le nom du Christ, mais je laisse le Seigneur l'écrire dans son livre, car son Esprit, c'est la vérité même. »

On ne peut se défendre de quelque surprise à la lecture de cette singulière relation, où le sublime et le trivial se mêlent si étrangement; mais qu'on pénètre un peu plus au fond de ce récit, et alors on y aperçoit l'horreur ressentie par cet apôtre de la paix à l'idée des persécutions, et du sang versé au nom du Christ d'amour et de douceur. Malgré le sourire qui vient sur nos lèvres, faute de la sympathie nécessaire pour comprendre l'élan de cette âme ardente, on ne peut nier la grandeur de l'inspiration, et le courage de l'inspiré.

En 1652, son apostolat reçut un immense appui, de la conversion de la femme d'un juge nommé Fell, qui jouissait d'une grande considération dans le comté de Westmoreland. La grand'-mère de cette dame avait été brûlée vive sous Henri VIII pour ses croyances protestantes, et Margaret Fell était sa digne héritière. Mère tendre, femme dévouée, Amie infatigable, elle se consacra pendant plus de cinquante ans (car elle vécut jusqu'à quatre-vingt-huit ans) à la cause de la *religion de la lumière*; elle fut une vraie mère en Jésus-Christ pour tous les pauvres persécutés. Ses nombreux écrits, et surtout ses lettres, respirent une foi sereine et la plus douce charité, guidée par un jugement droit et ferme; « elle rayonna comme l'étoile du matin, et elle était pleine de sagesse et de savoir pour répandre le bien sur cette terre, » a écrit d'elle un de ses amis. Sainte et héroïque femme, elle fut le type, et le modèle de tant de femmes distinguées, dont pourrait s'enorgueillir la société des Quakers.

Margaret Fell a elle-même fait le récit de la visite de Fox à sa demeure de Swarthmore. Le juge et sa femme pratiquaient une large hospitalité; tous les hommes de bien, et les ministres qui venaient dans le pays étaient accueillis chez eux. Lorsque Fox y fut conduit par un ami, le juge était aux assises; Margaret Fell, qui avait probablement beaucoup entendu parler des prédications de Fox, alla le lendemain avec sa famille à

l'église et vit, à son grand désappointement, que Fox s'en éloignait au lieu d'y entrer. Mais, lorsque l'heure du sermon fut arrivée, il y vint et, montant sur un banc, demanda la permission de parler. L'officiant la lui ayant accordée, il commença ainsi : « Celui-là n'est pas un juif qui l'est extérieurement, mais celui qui l'est intérieurement. » Il développa alors cette pensée qu'on n'est un vrai chrétien, et qu'on ne peut suivre les préceptes des Ecritures qu'autant que l'Esprit-Saint, qui les a inspirés, est en nous. « Alors, dit Margaret Fell, je vis que, jusqu'à ce jour, nous nous étions trompés. » Je m'assis et je pleurai amèrement, me disant : « Nous sommes tous des ravisseurs; nous avons pris les paroles des Ecritures sans les sentir en nous. » Ce que Fox dit ensuite, elle ne l'entendit pas, étant trop émue. Le soir, il exhorta toute la famille; enfants et serviteurs, tous se déclarèrent convaincus. Pleine de trouble de ce que des choses aussi importantes se passaient en l'absence de son mari, Margaret Fell l'attendait avec une vive impatience. Des voisins et surtout le prêtre de la paroisse, fort irrité de l'influence de Fox, allèrent au-devant du juge et lui dirent « qu'un grand malheur était arrivé aux membres de sa famille; que des sorciers leur avaient enlevé leur religion. » « Mon mari arriva donc, fort offensé, nous dit Madame Fell, et on peut croire dans quel état je fus, me trouvant obligée de déplaire à mon mari ou d'offenser Dieu. » Heureusement que le juge, qui était un esprit calme et modéré, voulut examiner lui-même la nouvelle doctrine. Il en causa avec Fox et ses amis, et peu de temps après, entendant sa femme et Fox s'entretenir sur la difficulté de trouver un lieu de réunion convenable, il leur proposa de s'assembler dans une salle de son propre château, et, pendant quarante ans, cette salle servit à ces réunions du dimanche. Le juge, lui, ne quitta cependant pas l'Eglise établie; mais l'exemple de Margaret Fell fut suivi par un grand nombre de prêtres, de juges de paix et d'hommes distingués, et dans sa correspondance se trouvent plusieurs lettres, qui lui furent adressées par des Amis, du fond de leurs prisons, la priant de leur envoyer des livres d'hébreu ou de grec, ce qui montre que, quelque mépris que les Quakers témoignèrent par la suite pour la science humaine, un assez grand nombre des premiers adhérents étaient fort instruits.

La renommée de Fox grandissait. Cromwell lui-même voulut le voir; il se le fit amener par un de ses colonels, qui l'avait

arrêté. Cette entrevue eut lieu à Whitehall, dans la matinée, avant que le Protecteur fût habillé.

« Lorsque j'entrai chez lui, nous raconte Fox, je lui dis : « Que la « paix soit en cette demeure ! » et je l'exhortai à craindre Dieu, afin de recevoir de lui la sagesse et d'être guidé dans ce qu'il ordonnerait pour la plus grande gloire de Dieu. Je lui parlai longuement de la religion ; il fut fort modéré. « Mais, me dit-il, vous querellez les ministres. » C'est ainsi qu'il appelait les prêtres. Je lui dis que ce n'était pas nous qui les querellions, mais que c'étaient eux qui nous querellaient, moi et mes amis ; je lui rappelais que les prophètes, le Christ et les apôtres avaient répandu la parole de Dieu sans être payés... Il me dit que cela était vrai... Je lui dis encore bien des choses ; mais le monde entrant je me retirai et, comme je m'en allais, il me prit la main et, les larmes aux yeux, me dit : « Revenez encore, car si toi et moi nous pouvions passer tous les « jours une heure ensemble, nous nous rapprocherions l'un de l'autre. »

Fox lui conseilla alors d'écouter la voix de Dieu, et de lui obéir, s'il ne voulait pas que son cœur s'endurcît. Fox ne prit point au sérieux le mouvement d'amitié de Cromwell ; car les gens de la maison, voulant le faire dîner avec eux, il refusa, leur disant qu'il ne voulait rien boire ni manger de ce qui appartenait au Protecteur. De son côté, Cromwell, frappé de cette entrevue, dit à un de ses confidents : « Je vois qu'il y a un peuple que je ne puis attirer ni par les dons, ni par les honneurs, ni par les places. » Plus tard, soit qu'il eût été irrité par les protestations que lui adressèrent plusieurs des Quakers importants, contre sa prétention de se faire proclamer roi, soit qu'il craignît véritablement les prédications des Quakers, il fut fort dur pour eux, tout en dissimulant son inimitié.

V.

Fox, satisfait de l'état des Eglises qu'il avait établies dans tous les comtés du nord de l'Angleterre, crut le moment venu de parler aux populations du midi. En 1655, il se rendit au milieu d'elles, accompagné de deux Amis, Félix Pyot et Salt. Arrivés près de l'extrémité du Cornwall, ils furent arrêtés par un officier du régiment, qui était chargé aussi d'administrer la justice ; car Cromwell, devenu Protecteur, avait voulu rétablir l'ordre de haute main. La saisie d'une petite feuille volante, répandue par Fox, dans laquelle il exhortait les peuples à écouter la voix du Christ, fut le prétexte de cette arrestation. « Avouez-vous cet écrit ? » lui dit l'officier. Et sur la réponse affirmative de

Fox, il le somma de prêter serment. Ce serment, qui était une sorte de gage de fidélité à la cause du Protecteur, avait déjà éveillé chez les Quakers, qui ne pouvaient, par scrupules religieux, prêter aucun serment, de vives protestations, et Fox tira de sa poche une lettre adressée au Protecteur sur ce sujet, et la remit au major. Ne sachant que faire de ces singuliers prisonniers, le major ordonna de les faire conduire dans une place forte.

Les soldats, nous dit Fox, étaient aussi durs et aussi sauvages que leur chef, ce qui n'empêchait pas les Amis, chemin faisant, de leur déclarer, que le jour du Seigneur était venu, et d'intéresser toutes les populations au milieu desquelles ils passaient, de sorte qu'arrivés à Launceston ils comptaient déjà un nombre considérable de prosélytes.

Après neuf semaines d'emprisonnement eurent lieu les assises, et Fox, Salt et Pyot parurent devant le juge, escortés de leur prison à la salle de jugement par la troupe. Une foule immense, venue de tous les environs, les pressait de toutes parts et garnissait les fenêtres des rues par où ils devaient passer. On sent au récit de ce procès, combien le sentiment des droits civils avait grandi en Fox. Ce ne sont plus deux pauvres Quakers obscurs, mais des Anglais combattant pour la légalité, et forts de la certitude que la liberté de prier et de prêcher, est une liberté qui leur appartient, comme Anglais, et plus encore comme hommes, on sent aussi qu'ils sont pleins du souvenir de la grande révolution qui venait de punir rois et ministres de leur oubli de ces droits.

« Arrivés à la cour, dit Fox, nous restâmes quelque temps le chapeau sur la tête, rien ne bougeait, tout était tranquille et je leur dis : « Que « la paix soit au milieu de vous. » Le juge Glynn, alors premier magistrat (*chief justice*) de l'Angleterre, dit : « Que sont-ce ces gens que vous avez « menés en cour? — Ce sont des prisonniers, Milord. — Pourquoi donc « ne vous découvrez-vous pas? » nous dit le juge. Nous ne répondîmes point. « Otez vos chapeaux, » reprit-il. Nous restâmes silencieux. « La « cour vous ordonne d'ôter vos chapeaux. » Alors je lui répondis : « Où « avez-vous vu, depuis le temps de Moïse jusqu'à celui de Daniel qu'au- « cun magistrat, roi ou juge, soit païen, soit juif, ait commandé qu'on « se découvre lorsqu'on vient dans leurs cours? Et si c'est la loi d'An- « gleterre qui me l'ordonne, montrez-moi cette loi écrite ou imprimée?» Alors le juge, s'emportant, nous dit : « Je ne porte pas mes livres sur « mon dos. Otez-moi ce menteur, s'écria-t-il au geôlier, je saurai com- « ment le traiter. » Alors on nous emmena pour nous enfermer avec les voleurs. Un peu plus tard, le juge nous fit rappeler et nous dit : « Je « vous tiens maintenant. Où avait-on des chapeaux depuis Moïse jusqu'à

« Daniel? » Je répliquai : « Tu peux lire dans le troisième chapitre de « Daniel que les trois jeunes gens qui furent jetés au feu par Nabucho- « donozor avaient leurs habits, leurs souliers et leurs chapeaux. » Le juge, plus furieux que jamais, cria au geôlier de ramener ces hommes à la prison. Ils y furent de nouveau renfermés et, ce qui les toucha le plus, leurs livres leur furent enlevés. »

Ces mesures si pleines de méchanceté, le langage inconvenant du juge, et la certitude de l'illégalité de leur emprisonnement excitèrent Pyot à écrire une lettre au juge, qui est peut-être une des plus belles défenses des libertés nationales qui aient jamais été écrites dans la langue anglaise.

« Nous sommes, y dit-il, les hommes libres de l'Angleterre, nés libres ; nos droits et nos libertés sont selon la loi, et devraient être protégés par la loi, c'est pourquoi nous voulons te demander à toi, par qui nous avons tant souffert, si tes procédés envers nous sont conformes à ton devoir et à ton office, comme premier ministre de la loi et de la justice en Angleterre. Laisse parler le témoignage de Dieu dans ta conscience, et qu'il nous juge, car toi et nous, nous devons tous paraître devant le tribunal du Christ. C'est pourquoi, ami, pèse ce que je vais te soumettre. Dans l'après-midi, avant que nous fussions menés devant toi aux assises de Launceston, tu as fait saisir par des hommes armés, sans formes légales, violemment, divers de nos livres, lesquels livres, après les avoir lus pour voir si tu pouvais y trouver quelque chose pour nous en accuser, tu as gardés jusqu'à ce jour. Or, nos livres sont nos biens, nos biens sont nos propriétés, et notre liberté veut que nous ayons notre propriété, et que nous en jouissions. Et la loi protége notre liberté et nos propriétés lorsqu'elle dit : « Aucun homme libre ne peut être dessaisi de ses « libertés ou de ses libres coutumes (*Magna Charta*, 29), que par « le jugement de ses pairs, ou par la loi du pays. » Or, ami, considère si enlever violemment à un homme ses biens n'est pas contraire à la loi? Et les retenir, n'est-ce pas le dessaisir de sa propriété et détruire sa liberté, son existence elle-même, car c'est détruire la garantie légale qui le protége. En effet, quelle est la protection commune à tous pour leur propriété, leur liberté, leur vie, si ce n'est par la loi? Et peut-on l'enfreindre dans un cas, et pas dans un autre?... Si un sou, ou la valeur d'un sou est enlevé illégalement à un homme, ne peut-on pas de même lui enlever tout ce qu'il possède? Si la loi est enfreinte à l'égard de la propriété, ne peut-

elle pas l'être pour la personne? Et si la loi est violée à l'égard d'un seul homme, ne pourrait-elle pas l'être pour tous, puisque la liberté, la propriété et la vie de tous les hommes se tiennent et que dans une communauté la défense de tous, c'est la loi? Tu ne peux léser un seul homme sans que tous ne souffrent, et quand de telles choses arrivent, ne sont-elles pas la destruction de tout gouvernement? Là où il n'y a point de loi, que devient le gouvernement et de quelle valeur est la loi quand ses ministres la violent selon leur bon plaisir? Et toi, as-tu agi comme un des chefs de la loi, toi qui as saisi nos biens et les gardes encore sans mandat légal?... Toi qui devrais punir celui qui fait mal devrais-tu mal faire? Toi qui devrais veiller à ce que la loi soit observée devrais-tu la violer? Certes nous devrions, nous et la nation, attendre tout autre chose de celui qui est chef de la justice en Angleterre. Le texte de la loi d'Edouard III ne vous fait-il pas promettre en devenant juges que vous rendrez justice égale à tous, aux riches et aux pauvres, que vous ne refuserez jamais à un homme le droit commun, même pour obéir à une ordonnance du roi? Et au cas où de telles ordonnances contraires à la loi vous arrivent, vous ne devez en tenir aucun compte, mais vous devez déclarer au roi qu'elles sont contraires à la loi, et passer outre... Aucun texte de loi ne contient des mots comme ceux-ci : « *Pourvu que vous vous découvriez la tête.* » D'où vient cette loi nouvelle que vous faites : *Si vous vous dévouvrez je vous écoute et je vous ferai justice?* Où est l'équité dans cette manière de rendre la justice conditionnellement? Quand donc ont été abrogées les lois fondamentales pour le maintien desquelles on a fait couler tant de sang? Est-ce ta seule parole qui peut les abroger? Que sont devenus la justice et le droit? Quoi! un homme coupable étant devant toi, la tête découverte, tu l'écoutes, et un homme innocent qui gardera son chapeau par conscience ne sera ni entendu, ni n'obtiendra justice! Est-ce que la liberté de conscience n'est pas un droit naturel? Y eût-il une loi qui nous forcerait à ôter nos chapeaux, que nos consciences ne pouvant y obéir, la liberté de nos consciences serait au-dessus de cette loi! Mais la loi ne nous y oblige pas, et tu nous fais souffrir illégalement dans nos consciences, et pourtant pour cette même liberté ont eu lieu toutes les guerres, et le Protecteur dit que son gouvernement veut la conserver... » Passant alors aux accusations et aux paroles insolentes que le juge leur avait adres-

sées, il dit : « Pesez et réfléchissez sobrement si des menaces ne montrent pas un esprit partial dans celui qui siége comme juge. N'est-ce point empêcher un prisonnier de plaider et de persister dans l'aveu de son innocence? La loi ne protége-t-elle pas l'innocent? Ne dit-elle pas qu'il faut enlever au prisonnier ses fers, et tout signe de contrainte, afin qu'il puisse plaider sans aucun trouble, et avec la même liberté d'esprit que s'il n'était point prisonnier! Mais quand celui dont le devoir est de le juger selon la loi l'enfreint en menaçant un prisonnier, comment peut-il s'attendre à un jugement juste de celui qui, avant de l'entendre, le menace?... La loi ne cherche pas à faire souffrir l'homme innocent, mais cherche à lui faire droit et à découvrir si la chose dont on l'accuse est ou n'est pas. »

Passant aux vices de la procédure et à l'illégalité du refus que le juge oppose à son appel, il termine ainsi : « Toi, comme tous les juges de cette nation, tu n'as point de pouvoir législatif, tu n'as de pouvoir que pour administrer la justice; tu as juré de l'administrer impartialement, et tu sais bien qu'en agissant autrement tu te rends passible d'un châtiment, parce que tu as cessé d'être juge pour devenir un oppresseur. Plusieurs de tes devanciers l'ont bien appris, les uns par la mort, les autres par l'amende et l'emprisonnement. Dénier à un prisonnier les priviléges que lui accorde la loi, c'est lui voler cette liberté que la loi lui donne et dont il a hérité en naissant comme un homme libre, c'est détruire les lois dans leurs fondements, ainsi que le gouvernement de l'Angleterre, en y introduisant l'arbitraire et la tyrannie, ce qui, devant la loi, constitue le crime de haute trahison. Le procès de Strafford en est un éclatant et récent exemple; que cette leçon vous profite! »

Cette lettre était comme un défi jeté au juge ; il y répondit par de nouvelles sévérités, qui devaient dompter l'opiniâtreté des deux Quakers. Le juge se trompait. Fox et Pyot reparurent devant la cour aussi inébranlables que lorsqu'ils en avaient été renvoyés, et ils y portèrent même des copies de l'écrit de Fox contre le serment. Un des jurés ayant remis un de ces papiers au juge, celui-ci demanda à Fox s'il s'en reconnaissait l'auteur. C'était là ce que Fox désirait. « Lisez-le tout haut, répondit-il, et, si c'est le mien, je vous le dirai. » Après quelques difficultés, le juge céda et Fox avoua qu'il avait écrit ces paroles, qui n'étaient autres que celles du Christ et des Ecritures.

Fox demanda pourquoi on les avait tenus pendant neuf semaines en prison. Le major qui les avait fait arrêter, prétendit que les deux Quakers lui avaient proposé d'ameuter le peuple pour ramener Charles II sur le trône, sur quoi les prisonniers demandèrent lecture de leur acte d'accusation. Il était facile à Fox de démontrer que le mandat d'arrêt signé par le magistrat était muet sur ce point, et, s'il avait voulu donner caution, lui et son ami auraient été libres d'aller ou ils voulaient, tout dangereux qu'on les supposât. Enfin le juge, voyant qu'il n'avait pas de quoi les condamner, s'en prit encore à leurs chapeaux pour leur infliger l'amende et les faire rester en prison jusqu'à ce qu'ils l'eussent payée.

Le geôlier, furieux de ce que ces prisonniers refusaient de se soumettre à ses exactions, les relégua dans le cachot des condamnés à mort. La plume se refuse à décrire les horreurs de ce lieu. Des immondices de toutes sortes couvraient le plancher, et Fox et son ami, pendant les premières nuits, n'ayant pas même un peu de paille pour se coucher par terre, furent obligés de dormir debout. Pour ajouter à leurs tortures, des voleurs qui habitaient au-dessus d'eux se donnèrent l'horrible plaisir de verser sur eux toutes les saletés possibles, et le geôlier, qui avait été lui-même un criminel, assistait à cette persécution infernale. Mais rien ne pouvait dompter le courage de Fox. Un jour on lui dit que le donjon qu'il habitait était hanté par des esprits, qui y tuaient les gens. Il répondit que « si tous les diables de l'enfer y étaient, il était plus puissant qu'eux par la grâce de Dieu, et que le Christ sanctifiait les murs de son cachot. » Mais malgré ces rigueurs, Fox avait de nombreux visiteurs, et ceux-ci firent un écrit qu'ils présentèrent aux magistrats d'une ville voisine, et obtinrent ainsi quelque adoucissement au sort des Amis; enfin ils remirent à Cromwell un mémoire des prisonniers qui racontait leurs souffrances. Le fameux aumônier du Protecteur, Hugh Peter, en le lisant, fit observer à Cromwell qu'il ne pouvait rendre un plus grand service à George Fox, que de lui donner ainsi l'occasion de répandre sa doctrine dans le Cornwall. Il disait vrai. Ces doctrines se propagèrent rapidement, et même aujourd'hui c'est un des points de l'Angleterre où les Quakers sont le plus nombreux.

Cromwell, qui s'était montré si étonné d'avoir trouvé des hommes qu'il ne pouvait attirer par ses faveurs, dut l'être bien plus encore lorsqu'il vit un ami de Fox lui offrir de prendre la

place du prisonnier dans son cachot. Il fut si frappé de ce dévouement qu'il laissa échapper devant ses conseillers une de ces saillies un peu brutales qui lui étaient familières. « Qui de vous, leur dit-il, en ferait autant pour moi, si j'étais dans cette position? » Mais Cromwell ne se souciait pas de montrer de l'intérêt à Fox, ni aux Quakers; il répondit hypocritement qu'il ne pouvait obtempérer à la prière de l'ami de Fox, parce que c'était contre la loi. Il envoya le général Desborough dire à Fox, que s'il voulait retourner tranquillement chez lui, et ne plus prêcher, il le pouvait. Fox refusa, et ce fut le gouverneur de la prison qui, las de garder les Amis, les renvoya. Ils avaient passé dans cette prison plus de dix-huit mois.

VI.

Pendant que Fox et ses amis supportaient comme nous l'avons vu, les horreurs de leur emprisonnement, des mesures très-énergiques étaient décrétées par les magistrats de divers comtés contre les Quakers, qu'on qualifiait de vagabonds et perturbateurs de la paix publique. Cromwell lui-même s'adressant à une députation des officiers municipaux de Londres au sujet de prétendus dangers qui menaçaient la paix publique, leur dit qu'il y avait contre les Quakers une loi excellente, et qu'ils avaient raison de l'exécuter; car les Quakers étaient les ennemis des ministres et des magistrats. C'était une loi qu'avait décrétée le parlement contre tous ceux qui, s'étant mis en route, ne pouvaient donner une raison valable de leur voyage. Le parlement eut bientôt l'occasion de montrer de quel esprit fanatique il était animé.

Parmi les nombreux prosélytes de Fox était un ancien officier qui avait servi sous le général Lambert, il se nommait James Naylor. Doué d'une éloquence abondante, il était devenu un des ministres les plus écoutés de la société des Quakers. C'était surtout chez les femmes qu'il excitait l'enthousiasme, et Fox, qui redoutait en lui les écarts d'une trop vive imagination, avait souvent cru devoir l'avertir, de ne point chercher sa propre gloire au lieu de la gloire du Christ. Naylor, de plus en plus enivré de ses succès et de l'influence que sa parole exerçait, se laissa persuader qu'il était un des instruments choisis de l'Esprit divin; enfin

soit folie, soit ivresse de la vanité, il avait fini par confondre dans sa pensée, l'Esprit-Saint, le Christ et lui-même, et se laissait qualifier de Prince de la paix. Il alla jusqu'à se prêter à une espèce d'entrée triomphale à Bristol, laquelle devait rappeler l'entrée du Christ à Jérusalem. Des femmes, des hommes l'entouraient, conduisant son cheval, jetant sur la route des vêtements et criant Hosanna. Il n'en fallait pas tant pour les faire tous immédiatement arrêter, et leur crime parut si grave que les autorités les firent partir immédiatement pour Londres, afin que le parlement lui-même en connût.

Le 30 novembre 1656, la chambre des communes nomma un comité pour les juger, et pendant douze jours on y interrogea ce pauvre fou et ses complices. La chambre délibéra si le coupable serait condamné à mort. 96 voix contre 82 rejetèrent cette peine, mais pour en imposer une plus dure encore. Voici le texte de la résolution du parlement :

« Que James Naylor soit mis jeudi prochain au pilori, pendant deux heures, dans la place du palais de Westminster; qu'il soit fouetté par le bourreau à travers les rues de Westminster jusqu'à la vieille Exchange (Bourse) de Londres (une distance de deux milles); que là, samedi, de neuf à onze, il soit encore mis la tête dans le pilori pendant deux heures. A chaque exposition, il portera un écriteau faisant connaître la nature de ses crimes; à l'Exchange sa langue sera percée par un fer rouge et la lettre B (blasphémateur) sera imprimée sur son front; ensuite il sera envoyé à Bristol, pour y être mis à cheval le dos tourné vers la tête du cheval, et ainsi promené par toute la ville; puis fouetté publiquement le jour du marché et de là ramené à Londres pour y être enfermé dans la prison de Bridwill, privé de papiers, plumes et encre, et empêché de recevoir aucune visite; il fut de plus condamné aux travaux forcés et à vivre du fruit de son travail. »

Cette sentence si savamment cruelle émut ceux mêmes qui n'avaient point de sympathie pour les Quakers, et Cromwell lui-même se laissa persuader d'intervenir auprès du parlement auquel il écrivit une lettre à sujet. Mais soit que le style ambigu de cette lettre laissât voir qu'il ne tenait pas à ce qu'on en tînt compte, soit qu'il ne se souciât pas de se mettre en lutte avec ce parlement à cette occasion, ou que sa santé chancelante eût affaibli l'énergie habituelle de sa volonté, cette lettre n'eut aucun effet. La chambre hésita un moment, si elle nommerait un comité pour s'occuper de la réponse à y faire, puis passa à l'ordre du jour et la lettre tomba dans l'oubli.

Naylor fut appelé devant la chambre et ce fut le *Speaker* lui-même qui prononça le jugement. Naylor ayant déclaré qu'il ne savait pas de quoi il était accusé. « Vous le saurez, lui répondit le *Speaker*, par votre châtiment. » Traîné après une charrette, il reçut trois cent dix coups de fouet, et son état de faiblesse était tel qu'on dut remettre à quelques jours le reste de son châtiment. Un négociant de Londres, un Quaker, nommé Rich, profita de ce répit pour essayer de toucher le parlement. Il passa la journée à la porte de Westminster, suppliant chaque membre qui y entrait, mais en vain. Il ne lui restait plus qu'à soutenir le courage de la pauvre victime. Il lui tint la main pendant que le bourreau perçait sa langue du fer rouge. Des milliers de personnes assistaient à ce supplice, la tête découverte et paraissant pénétrés de pitié. Quant à Naylor lui-même, il montra la douceur et l'humilité du vrai chrétien. Il écrivit à Fox et à Margueret Fell, des lettres de profonde contrition. Sorti de prison après deux ans, il alla à Bristol faire un aveu public de sa faute avec des accents qui arrachèrent des larmes à toute l'assemblée. Ses amis lui accordèrent un oubli généreux du tort que ses extravagances avaient fait à leur cause. Il reprit son ministère, mais pour peu de temps; sa santé était épuisée par les cruels traitements qu'il avait subis, et comme si, jusqu'à la fin, il eût dû être en butte à la cruauté des hommes, il mourut à la suite de violences que des voleurs lui firent éprouver sur la grande route. Ses amis le trouvèrent gisant par terre, les membres liés. C'était en 1660. On ne peut lire sans attendrissement les paroles qu'il prononça deux heures avant sa mort, elles sont comme un long soupir qu'exhalait cette âme, morte depuis longtemps aux joies de la vie.

« Il y a un esprit et je le sens en moi, disait-il, qui fait trouver de la joie à ne pas vouloir le mal et à pardonner, qui fait supporter toute chose dans l'espérance d'être en paix avec soi-même; cet esprit aspire à survivre à toute inimitié, à toute colère, à lasser la cruauté elle-même et à rejeter tout ce qui est antipathique à sa propre nature. Il lui semble apercevoir la fin de toutes les tentations; comme il ne pense pas de mal d'autrui, s'il est trahi, il s'y résigne, car sa force est dans la miséricorde de Dieu. Sa couronne c'est l'humilité, sa vie l'amour vrai; il acquiert son royaume par la prière et non par la force, il se réjouit en Dieu et dédaigne les jugements du monde; cet esprit est connu dans l'affliction, et vient au monde sans trouver de pitié, les larmes

ne le font point murmurer. Il ne se réjouit que dans la souffrance, et la paix du monde le tue. Je l'ai trouvé seul quand j'étais abandonné de tous, et, par lui, je me sens uni à tous ceux qui gémissent dans les cachots et dans les lieux désolés de la terre, à tous ceux qui gagnent à travers la mort, la résurrection et la sainte vie éternelle. »

Les cruelles persécutions exercées contre les Quakers, n'empêchaient pas Cromwell de provoquer des souscriptions pour venir en aide aux protestants de la Pologne, de la Suisse, de la Savoie, chassés de leur pays. Un jour de jeûne et d'humiliation ayant été ordonné pour sanctifier la collecte, Fox indigné de cette hypocrisie, adressa plusieurs fois à la nation, à Cromwell et au parlement de foudroyantes réflexions sur leur inconséquence. Il voulut encore tenter d'exciter l'intérêt du Protecteur pour les Amis emprisonnés et se présenta à Whitehall. Cromwell affecta de ne pas croire à ses récits, et essaya d'y faire diversion en provoquant Fox à discuter avec lui sur la lumière intérieure, qu'il prétendait n'être que la raison. Pourtant lorsque Fox l'eut quitté, Cromwell dit à sa femme avec tristesse que jamais ils ne s'étaient ainsi séparés.

Fox devait revoir Cromwell encore une fois à la veille de sa mort. Le récit qu'il fait de cette entrevue est assez curieux pour le reproduire textuellement.

« Je le rencontrai, dit Fox, à cheval, dans le parc de Hampton-court, à la tête de sa garde, et avant d'arriver jusqu'à lui, je sentis comme l'ombre de la mort passer devant moi. Et quand j'arrivai jusqu'à lui il me semblait que je voyais un trépassé. Après que je lui eus fait connaître les souffrances des Amis, et que je lui eus parlé comme j'avais l'ordre de lui parler, il me dit de venir chez lui. Le lendemain, j'y vins. Mais il était malade et Harvey qui le servait me dit que les médecins ne voulaient pas que je lui parle. Ainsi il passa et je ne le vis plus. »

La conduite de Cromwell envers les Quakers ne l'honore pas. Nous l'avons vu ému jusqu'aux larmes par la première visite de Fox, et forcé malgré lui d'avouer son admiration pour le désintéressement des Amis. Mais à mesure qu'il céda aux tentations de son ambition, l'homme pieux disparut. Les nécessités du gouvernement, et le maintien de son pouvoir le forcèrent à des actes, que comme simple particulier il aurait flétris. Il croyait profondément à la liberté inhérente à chaque homme de prier

Dieu à sa manière ; il le montra bien lorsqu'il envoya de si dures paroles aux presbytériens d'Ecosse. Il n'avait aucun goût pour les prêtres de l'Eglise établie, car il avait fait vœu à Dieu d'abolir la dîme s'il gagnait la bataille de Dunbar. Il était arrivé à sa haute position par ses prédications, autant que par sa bravoure. Il semblait que tout chez lui devait le porter à protéger les Quakers. Il trouva plus politique de feindre des craintes qu'il n'éprouvait pas, pendant que vis-à-vis des Quakers eux-mêmes, il affectait de ne pas les prendre au sérieux. Il y avait peut-être quelque chose dans l'organisation particulière de cette société qui la lui présentait comme menaçante pour la paix publique. A vrai dire, elle constituait une sorte d'*imperium in imperio*. Voici en raccourci ce qu'était cette organisation.

MADAME E.-J. HOLLOND.

(*Suite.*)

ÉTUDES CONTEMPORAINES

—

LE LUTHÉRANISME EN ALSACE [1]

La dix-septième session du consistoire supérieur de l'Eglise de la confession d'Augsbourg en France s'est tenue à Strasbourg au mois d'octobre dernier. C'est maintenant seulement que les procès-verbaux de cette réunion, qui ont besoin de l'approbation ministérielle, viennent d'être livrés au public. Et encore le directoire se réserve-t-il le droit de ne les publier que par extraits. Leur lecture produit une impression singulièrement pénible, et le jour qu'ils jettent sur l'état intérieur de notre Eglise n'est rien moins que favorable. Aussi la nécessité d'une prompte et radicale réforme de notre constitution s'impose-t-elle avec force à tout esprit non prévenu.

Diverses circonstances se sont réunies pour faire sentir plus vivement ce besoin de réforme et pour précipiter le mouvement religieux dans cette période de crise aiguë dans laquelle nous venons d'entrer. Le changement qui s'est opéré dans le gouvernement politique du pays a eu son contre-coup dans la sphère ecclésiastique. C'est la destinée des Eglises concordataires de suivre les fluctuations de la politique et d'en subir les influences variées. Aujourd'hui que la France se hâte d'effacer les dernières traces du gouvernement personnel et d'en répudier les souvenirs humiliants, il est assez naturel que celle de nos Eglises protestantes qui, lors de la réorganisation des cultes en 1852, a reçu le plus l'empreinte du système autoritaire, soit impatiente, à son tour, d'en voir disparaître les vestiges, et de mettre ses institutions en harmonie avec les besoins nouveaux.

Plusieurs mois déjà avant la session, l'attention du public avait été appelée sur le côté le plus vulnérable de notre organisation ecclésiastique, le mode de la nomination des pasteurs que le décret du 26 mars 1852 a remise tout entière entre les mains du directoire. Nos trois journaux reli-

(1) Nous publions sous ce titre, qui n'est peut-être pas d'une exactitude rigoureuse, un compte rendu des plus récents événements de notre Eglise d'Alsace, destiné à faire suite aux articles que nous avons insérés dans la *Revue chrétienne*, en août et en septembre derniers.

gieux, avec une intelligence qui fait honneur à ceux qui les rédigent, avaient compris que c'était là le point sur lequel il fallait de préférence concentrer tous les efforts de la lutte. Réclamer pour les fidèles le droit d'intervenir d'une manière directe dans le choix de leurs conducteurs spirituels était le moyen le plus sûr de battre en brèche une constitution, qui est fondée tout entière sur la défiance à l'égard des laïques, et qui, de plus, met tout le corps pastoral entre les mains du directoire, seul responsable. Le *Témoignage*, par l'organe de MM. Mettetal et Kuhn, le *Progrès religieux*, par celui de MM. Schillinger et Kaufmann, le *Sonntagsblatt*, dirigé par M. Boegner, divisés sur la plupart des autres questions, s'unirent avec un zèle louable dans cette revendication de nos libertés ecclésiastiques.

La conférence pastorale, qui se réunit à Strasbourg au mois de juin fut saisie, de son côté, incidemment il est vrai, d'une proposition du même genre, sous la forme d'une pétition au consistoire supérieur à l'effet d'obtenir un changement dans le mode de nomination des pasteurs. Mais le président de cette conférence, qui est aussi membre du directoire, repoussa vivement cette proposition, sous prétexte qu'elle n'était pas portée à l'ordre du jour (la conférence de Strasbourg est la seule conférence pastorale de France qui consente à soumettre son ordre du jour au ministre); il déclara qu'il lèverait la séance plutôt que de faire voter l'assemblée. Celle-ci, qui avait mollement appuyé la demande, parut heureuse de n'avoir pas à se prononcer. Le projet de pétition, abandonné par la conférence pastorale, fut repris par le consistoire du Temple-Neuf, qui, lors de la publication d'une agende uniforme pour le culte, avait donné déjà l'exemple d'une courageuse résistance à l'esprit autoritaire. Une délibération prise à l'unanimité en faveur du droit des fidèles, fut envoyée au consistoire supérieur et adressée, à titre de communication, à tous les consistoires de l'Eglise de la confession d'Augsbourg. Six consistoires d'Alsace seulement et les cinq de l'inspection de Montbéliard y adhérèrent ou rédigèrent des délibérations analogues. Le mouvement eût été plus général sans doute, si l'on n'avait appris, par divers indices, que la cause plaidée par les pétitionnaires était à l'avance gagnée au sein du consistoire supérieur. A la dernière heure, soixante-cinq pasteurs et professeurs du séminaire, jaloux de ne pas rester en arrière et de s'associer à cette revendication des libertés nécessaires à l'Eglise, signèrent une pétition dans le même but.

A la veille même de l'ouverture de la session, le public religieux fut vivement impressionné par un événement qui dévoila aux yeux de tous les vices de notre système ecclésiastique. L'article 11 du décret du 26 mars 1852 confère, entre autres, au directoire le droit de faire permuter les pasteurs entre eux, avec ou sans leur consentement, absolument comme le fait l'évêque avec ses curés. Le directoire avait plusieurs

fois déjà usé de ce droit, mais toujours du consentement de pasteurs coupables, trop heureux d'éviter le scandale d'une destitution publique. Il ne s'était guère soucié des paroisses, peu flattées sans doute du rôle de pénitenciers qu'on leur faisait jouer. Or, une nouvelle permutation fut ordonnée par le directoire au mois d'août dernier et sanctionnée par le gouvernement quelques semaines après. A tort ou à raison, le public supposa que, cette fois, des motifs dogmatiques n'étaient pas absolument étrangers à cette mesure. Voici, en peu de mots, le récit de cette triste affaire qui a passionné durant plusieurs mois nos Eglises d'Alsace :

Il y a quatre ans, la cure de Heiligenstein, village opulent situé au pied des Vosges, devint vacante. La vie religieuse y avait beaucoup souffert sous l'ancien pasteur rationaliste et infirme; elle s'était ranimée pourtant dans les derniers mois, grâce au zèle, au tact et à la prédication évangélique d'un jeune vicaire. M. Fischer avait même réussi à rapprocher de l'Eglise une petite fraction des luthériens qui depuis longtemps formaient un groupe à part sous la direction d'un maître charpentier, pieux et instruit. La paroisse avait demandé à la presque unanimité que M. Fischer fût nommé pasteur. Mais le directoire, invoquant des raisons d'ancienneté, refusa d'accéder à ce vœu et appela M. Loeffler à Heiligenstein. Ce pasteur se recommandait par les services qu'il avait rendus dans les cures qu'il avait occupées jusque-là et par des convictions orthodoxes. On espérait qu'il réussirait à rapprocher les deux partis. Mais la faiblesse de caractère de M. Loeffler aurait dû faire réfléchir le directoire, puisqu'il prétend posséder sur tout le personnel qu'il administre, des lumières qui font absolument défaut aux paroisses et aux consistoires. M. Lœffler nommé, ce qu'il était facile de prévoir se réalisa aussitôt. Les nombreux partisans de M. Fischer le reçurent assez froidement. Entouré, choyé au contraire par la minorité luthérienne, le nouveau pasteur ne tarda pas à arborer le drapeau d'un confessionnalisme rigide. Il s'aliéna la majorité de la paroisse par ses prédications ardentes, son exclusivisme dans le patronage des œuvres religieuses, son intolérance vis-à-vis des personnes qui ne partageaient pas ses croyances. Il emboîta docilement le pas derrière les chefs du parti luthérien dont il se fit l'instrument complaisant. Deux circonstances vinrent encore aggraver la position de M. Loeffler. Ses rapports avec ses collègues du voisinage devinrent de plus en plus tendus. Le mouvement d'opposition à Heiligenstein fut soutenu et alimenté au chef-lieu de la consistoriale par des hommes notoirement attachés au parti rationaliste, contre lesquels M. Loeffler, dans son zèle confessionnel, se permit les attaques les plus violentes. Enfin, M. Loeffler ne borna pas son activité missionnaire au champ de Heiligenstein; il continua à entretenir des rapports suivis avec son ancienne paroisse de Wickersheim, dont le pasteur s'était d'abord maladroitement

placé sous son patronage. M. Loeffler y présida des réunions religieuses, y distribua la sainte cène et chercha à y créer un foyer de propagande luthérienne.

Le directoire, assailli, durant près de deux ans, de plaintes venues de Heiligenstein, de Barr et de Wickersheim, procéda à plusieurs enquêtes, fit comparaître M. Loeffler devant lui, consulta l'autorité civile, et finalement se décida à faire permuter M. Loeffler avec M. Fischer, l'ancien vicaire de Heiligenstein. Cette mesure souleva une véritable tempête. Sans doute, M. Fischer retrouva à Heiligenstein la majorité qui lui avait été favorable naguère, mais sa position était bien changée. La minorité, renforcée, fanatisée par la persécution dont son pasteur était la victime, prit une attitude absolument hostile. Dès que la nouvelle de la mesure directoriale fut connue, les luthériens de Heiligenstein firent les plus louables efforts pour défendre et leur pasteur menacé et les droits de la prédication confessionnelle gravement compromis. Des délégués partirent pour Compiègne afin d'obtenir du ministre l'autorisation d'ouvrir un lieu de culte et de fonder une communauté luthérienne, non soumise à l'autorité du directoire. En même temps, une protestation fut envoyée au consistoire supérieur avec un mémoire justificatif du pasteur, demandant que l'arrêté du directoire fût rapporté et M. Loeffler maintenu dans ses fonctions. Des pétitions analogues, recouvertes de signatures de pasteurs luthériens, et exprimant des craintes sérieuses au sujet de la liberté de la prédication orthodoxe, arrivèrent également au directoire. D'autre part, la cure de Dossenheim, à laquelle on avait voulu octroyer M. Loeffler, refusa énergiquement de recevoir un pasteur qui se trouvait sous le coup d'une mesure disciplinaire, et qui amènerait à sa suite les troubles inévitables suscités par la propagande luthérienne.

Tel était l'état d'irritation des esprits, lorsque s'ouvrit la session de 1869. Nous négligeons toutes les autres affaires qui ont occupé le consistoire supérieur, pour nous arrêter aux deux principales : le mode de nomination des pasteurs et l'incident de Heiligenstein, très-connexes quant au fond, sinon dans la forme.

La commission chargée de se prononcer sur le rapport annuel du directoire, tout en n'entendant jeter aucun blâme sur l'usage que le pouvoir exécutif avait fait jusque-là de son autorité, se déclara fortement impressionnée par les considérations que les pétitionnaires faisaient valoir en faveur d'une participation directe des paroisses au choix de leurs pasteurs. Elle exprima l'espoir de rendre plus d'activité à la vie religieuse, en attribuant aux fidèles une part active dans la solution des questions qui sont de nature à exciter le plus vivement leur intérêt. Elle proposa, en conséquence, au consistoire supérieur de prendre en considération les vœux émis par les consistoires, en priant le gouvernement de mettre à l'ordre du jour de la prochaine session les modifications à apporter au mode actuel de nomination des pasteurs et des inspecteurs

ecclésiastiques. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité, après une courte et insignifiante discussion; le président du directoire lui-même reconnut « que le mouvement était tel, qu'il ne serait pas possible au consistoire supérieur de déclarer, qu'il n'y a pas lieu de prendre la demande en considération. »

Par contre, l'affaire de Heiligenstein, à en juger par les procès-verbaux, paraît avoir vivement passionné l'assemblée. La commission qui avait été nommée pour examiner cette affaire, « considérant que le directoire a pris, en ce qui concerne M. Loeffler, un arrêté rentrant dans ses attributions, et qui a été confirmé par le gouvernement; que cette décision a eu lieu à la suite d'une instruction dont les résultats ont révélé, en dehors de toute appréciation d'éléments dogmatiques, des manquements de conduite personnelle qui expliquent la mesure adoptée, » proposa au consistoire supérieur de passer à l'ordre du jour. L'assemblée se rangea à l'avis de la commission à une forte majorité; mais il est peu probable que l'opinion publique dans l'Eglise ratifie cette décision; ce que nous pouvons affirmer, en tous les cas, c'est que la publication des procès-verbaux a provoqué un sentiment universel de déception. On s'attendait à voir surgir dans le cours du débat des faits qui justifieraient d'une manière évidente la mesure directoriale; on espérait trouver une discussion serrée et approfondie des principes engagés dans cette affaire. Il n'en a rien été. Les partisans et les adversaires de M. Loeffler se sont donné la réplique; on eût voulu entendre s'élever la voix de juges vraiment impartiaux.

Mais tout d'abord, il nous en coûte de le dire, l'affaire de Heiligenstein a révélé des faits extrêmement affligeants pour le corps pastoral, et qui ne sont guère de nature à le faire grandir dans la considération publique. Les haines théologiques, les jalousies et les rivalités mesquines, l'absence de tact et de franchise, la préoccupation des intérêts matériels et la soif de domination : voilà le tableau peu édifiant que nous voyons se dérouler à nos yeux. On ne sait en vérité de quel côté on a mis le plus de passion et d'acharnement à nuire à ses adversaires. A cet égard, les brochures que cette triste affaire a provoquées, ont mis à nu des plaies que les brillants rapports inspectoraux, publiés chaque année, ne faisaient pas soupçonner. Le directoire s'était toujours félicité du merveilleux fonctionnement de tous ses rouages administratifs; on a vu maintenant le revers de la médaille. Et personne ne nous contredira, lorsque nous affirmons que la position faite au pastorat luthérien par le décret de 1852 n'a pas été de nature à favoriser le développement des qualités dont l'absence ressort d'une manière si choquante des débats de 1869. Le caractère des pasteurs ne pourra que gagner, lorsqu'ils se considéreront comme les serviteurs de la communauté, plutôt que comme les fonctionnaires de l'autorité supérieure.

En second lieu, il ne nous est pas prouvé que les considérations dog-

matiques aient été absolument étrangères à la mesure prise par le directoire. Nous sommes à cet égard plus difficile que ne l'ont été M. le rapporteur et ceux de ses honorables collègues qui ont déclaré, que, s'ils croyaient la liberté de conscience engagée dans le débat, ils n'auraient pas hésité à désapprouver la conduite du directoire. Et tout d'abord, nous avons été frappé d'un fait qu'aucun membre du consistoire supérieur n'a relevé. Le directoire, pour décider le ministre à faire permuter M. Loeffler, a cru devoir lui faire l'historique du parti luthérien. Il a tracé de ses agissements un tableau qui n'est rien moins que flatteur, mais dont nous ne voulons nullement contester la vérité. Seulement, prenez-y garde, votre langage n'est pas le langage calme et froid de l'histoire; vous faites de la dogmatique malgré vous. Tous les griefs, ou presque tous, que vous articulez contre ces pasteurs, découlent directement de leurs croyances. Vous appelez leur zèle du fanatisme? Ils flétrissent votre largeur et votre tolérance du nom d'incrédulité. Vous leur reprochez de se mettre en contravention avec vos règlements; ils vous accusent d'être infidèles à la foi de votre Eglise, à la lettre de sa confession, aux traditions de son passé. Il en est de même du rapport de la commission : la plupart des accusations élevées contre M. Lœffler ont une couleur dogmatique caractérisée, qui a pu fort bien échapper à l'inexpérience théologique, très-pardonnable, de l'honorable conseiller de la cour impériale de Colmar qui a rédigé ce rapport. Ainsi l'on ne peut s'empêcher de sourire, lorsqu'on entend reprocher au pasteur de Heiligenstein de prêcher la venue prochaine de l'antechrist. Si vous voulez la pleine liberté de la prédication luthérienne dans votre Eglise, — et vous ne pouvez faire autrement, sous le régime où vous êtes placés, — il faut en accepter toutes les conséquences. Vous êtes condamnés à prendre le luthéranisme en bloc, avec toutes ses allures. Un défenseur de M. Loeffler l'a dit excellemment : « Ou bien supprimez la cause, ou bien subissez-en les effets. Il est d'ailleurs avéré que M. Lœffler est un des membres les moins ardents du parti luthérien. Et c'est lui que vous frappez, sans frapper de plus coupables que lui. »

Chaque pasteur luthérien, à la place de M. Loeffler, c'est-à-dire dans un milieu aussi impressionnable que la consistoriale de Barr, eût très-probablement excité les mêmes plaintes. Le fanatisme luthérien s'est heurté là contre le fanatisme rationaliste. Dans la situation actuelle de notre Eglise, c'était au directoire d'empêcher que M. Loeffler « ne fût exposé à une tentation plus forte que son caractère. » Il amenait une collision inévitable, en nommant à Heiligenstein un pasteur autre que celui qui était désigné par la majorité, car ce pasteur devenait, par la force même des choses, l'homme de la minorité. Pourquoi punir M. Loeffler d'une faute que vous lui avez vous-mêmes fait commettre?

Les torts de M. Loeffler sont évidents : son mémoire justificatif suffirait pour les établir, à défaut d'autres documents. Il n'a rien gagné à

donner à son procès une publicité si compromettante. Mais cela ne veut pas dire que ses adversaires n'aient rien à se reprocher. Ils ont évidemment exagéré les torts de leur collègue et, par là, entretenu l'agitation des esprits au lieu de la calmer. Ce qui nous a en outre péniblement impressionné, c'est de voir que, dans la plupart des enquêtes, ils ont été à la fois juges et partie. Supposez un instant que M. Loeffler eût appartenu au parti rationaliste et qu'il se fût rendu coupable de fautes analogues au milieu d'un consistoire orthodoxe : l'eût-on fait permuter? On nous assure qu'aujourd'hui même une paroisse, qui demande avec instances, depuis de longues années, l'éloignement de son pasteur, pour « des manquements de conduite personnelle », bien autrement graves que ceux de M. Loeffler, n'a pas encore pu obtenir justice. C'est que les collègues du voisinage n'ont pas jugé à propos d'intervenir dans l'affaire et d'appuyer les réclamations de la paroisse intéressée ; c'est que ce pasteur appartient au parti qui triomphe au directoire !

Que l'on nous comprenne bien! Nous ne faisons pas au directoire et au consistoire supérieur un trop grand reproche de s'être laissé guider par des motifs qui n'étaient pas étrangers à la dogmatique. Il n'était pas possible qu'il en fût autrement. Chacun a sa manière de voir particulière en matière religieuse. Sans le vouloir, nous sommes exposés à porter un jugement peu équitable sur celle d'autrui. Persuadés que telles croyances ou tels procédés ne sont plus de notre temps, convaincus qu'ils portent atteinte à l'essence même du christianisme, nous jugeons sévèrement ceux qui en font usage; nous sommes assez enclins à leur supposer des mobiles qui n'ont rien à démêler avec la conscience religieuse. C'est le point de vue où nous sommes placés, qui occasionne ce involontaires erreurs. Mais la crainte d'y tomber serait-elle un motif pour justifier notre abstention en matière dogmatique? Nullement. L'absence de convictions ne serait que de l'indifférence, et nous ne ferons à aucun membre du consistoire supérieur l'injure de la lui demander. Nous l'avons souvent dit : le consistoire supérieur, par la force même des choses, glisse sur la pente qui le conduira à se considérer comme un synode. Pourquoi donc vous défendre d'avoir une opinion dogmatique et de vous laisser déterminer par elle? pourquoi afficher une neutralité qui est radicalement impossible, et à laquelle personne n'ajoutera foi? Il faudra bien, un jour ou l'autre, dissiper votre fiction d'un gouvernement purement administratif. L'Eglise est autre chose encore qu'une administration, fût-elle la plus parfaite. Elle a des principes, elle a des doctrines, elle a une foi qu'elle est tenue de défendre et de propager. Mais, s'il en est ainsi, vous ne pouvez alternativement donner raison aux tendances les plus opposées et, dans votre ingénieux système de bascule, favoriser tantôt l'une, tantôt l'autre.

Il y a quelques années déjà, le consistoire supérieur, en décrétant l'ouverture des paroisses, a fait un pas dans la voie de la décentralisa-

tion; il devra y marcher résolûment désormais. Il a donné aux fidèles le droit de s'édifier où bon leur semble, et de s'adresser, pour les principaux actes de la vie religieuse, au pasteur de leur choix. Il n'a mis à cette liberté qu'une seule restriction : c'est que, pour tous ces actes, les fidèles se transporteraient dans la paroisse du pasteur qui jouit de leur confiance. Le directoire, — et nous n'avons aucune peine à le comprendre, — exprime, dans son rapport au ministre, son profond regret au sujet de cette mesure. Son déplaisir est logique, car l'ouverture des paroisses, c'est la ruine des cadres purement administratifs, c'est la nomination des pasteurs par les fidèles, c'est l'avénement de l'Eglise libre. Quoi qu'il en soit de ces regrets, il n'est plus possible aujourd'hui de revenir en arrière. La vie religieuse ne se laisse pas enfermer dans les digues factices que vous avez élevées autour d'elle; elle ne se plie pas à vos convenances administratives. L'ouverture des paroisses, dites-vous, donne lieu à des abus? Cela est inévitable. Le régime de la liberté n'est pas précisément un régime commode, mais du moins il respecte les consciences et il les met en demeure de se prononcer. Vous assurez que les scrupules de conscience, qui déterminent les fidèles à s'adresser à un autre pasteur, sont rarement sincères. Qu'en savez-vous? A moins de preuves manifestes du contraire, vous êtes tenus de les croire tels. Il vous faut respecter ces scrupules jusqu'au jour où vous aurez découvert le moyen de distinguer infailliblement l'hypocrisie de la sincérité. Ne vaut-il pas mieux ouvrir la porte à dix abus engendrés par la liberté, plutôt que de courir le risque de faire violence à une seule conscience?

Si vous n'aviez pas contre M. Loeffler de griefs plus graves que ceux d'avoir présidé des réunions et distribué la sainte cène à Wickersheim, son ancienne paroisse, vous auriez pu vous borner à lui infliger un blâme, accompagné d'un sérieux avertissement. Ce sont là des délits, dont les laïques, de nos jours, s'émeuvent médiocrement. Sans doute, la délicatesse eût exigé qu'il s'abstînt, mais la faute qu'il a commise, n'est pas un crime si énorme. Ce qui est ridicule, ce qui dénote des prétentions surannées, c'est de voir un pasteur se plaindre de ce que son collègue préside le culte de famille et donne la communion dans sa paroisse. La dignité de son ministère en est-elle compromise et son influence amoindrie? Est-il bien nécessaire qu'il jouisse d'un monopole qui rappelle trop celui que s'arroge le prêtre catholique? A-t-il des droits sur les consciences, et ne peut-il se passer de vos règlements restrictifs pour maintenir son autorité, qui est d'une nature toute morale? En vérité, tout cela dénote un état de choses bien caduc.

Un autre fait, qui a péniblement frappé tout le monde, c'est le rôle que le directoire a fait jouer à l'autorité civile. Parmi les considérants qui ont dû motiver la permutation de M. Loeffler aux yeux du ministre, se trouve un rapport du sous-préfet de l'arrondissement, qui décerne un certificat de civisme aux adversaires religieux du pasteur coupable. Le

trouble des esprits est représenté comme prêt à dégénérer en désordres publics. Le préfet du Bas-Rhin, présent à la séance, déclara que c'est sur la demande expresse du président du directoire que le sous-préfet de Schlestadt a fait l'enquête en question. Mais ce qui nous a le plus surpris, c'est le parti que l'on a tiré de l'excellent rapport du juge de paix de Barr, le seul document vraiment impartial que nous ayons trouvé dans toute cette affaire. M. Poncin, tout en constatant que M. Loeffler a, dès le début, complétement manqué de tact et de prudence, déclare que « les deux partis qui se trouvaient en présence n'ont gardé aucune mesure; » il affirme que, malgré la vive opposition qu'on n'a cessé de faire à M. Loeffler, le nombre de ses adhérents a grossi de jour en jour, « à tel point que l'ancienne minorité orthodoxe paraît bien près de devenir la majorité, » et que l'influence de M. Loeffler commence même à s'étendre au dehors. Il ajoute que, « le mécontentement qu'en ont éprouvé ses collègues, a peut-être exagéré à leurs yeux les torts réels d'un collègue peu soucieux d'observer à leur égard les lois d'une sévère délicatesse; » enfin, il assure que si, comme cela était inévitable, les tendances religieuses de M. Loeffler ont jeté la désunion dans quelques familles, il est incontestable qu'on a beaucoup exagéré le mal, en dépeignant la paroisse de Heiligenstein comme profondément bouleversée par la présence de M. Loeffler, et qu'on se fait certainement illusion si l'on espère, qu'un simple changement de personnes mettrait fin aux dissentiments religieux qui existent depuis longtemps dans ce village. « Dans tous les cas, termine M. Poncin, la situation, quelque regrettable qu'elle soit sous bien des rapports, n'a pas paru, jusqu'à présent, assez grave pour motiver une intervention de l'autorité civile. Il n'existe pas, en effet, de motifs sérieux de craindre que le trouble moral, qui s'est emparé des esprits, se traduise en désordres extérieurs, à moins que les autorités locales (adversaires de M. Loeffler), méconnaissant tous leurs devoirs, ne poussent elles-mêmes les habitants à quelque démonstration violente. » Et malgré ces déclarations si explicites, la lettre du juge de paix de Barr figure au nombre des considérants qui doivent motiver la mesure prise par le directoire !

Nous pouvons résumer maintenant l'impression que nous a laissée cette déplorable affaire de Heiligenstein : elle a mis en lumière le fanatisme du parti luthérien, dont le zèle inconsidéré ne recule pas devant les actes les plus contraires aux lois de la délicatesse et de la charité. Elle a révélé la passion de ses adversaires, qui ont poussé le directoire à prendre une mesure, légale sans doute, puisque le décret du 26 mars lui confère un droit aussi abusif que celui d'ordonner la permutation entre deux pasteurs, mais inconsidérée à tout prendre, inopportune et parfaitement stérile. Elle a dévoilé enfin, dans toute leur profondeur, les vices de notre organisation ecclésiastique, et démontré la nécessité d'y apporter un prompt remède. Il faut relâcher nos cadres et ouvrir de tous

côtés des soupapes de sûreté, si l'on ne veut pas que les deux partis en présence, de plus en plus ardents et exclusifs, se déchaînent l'un contre l'autre et jouent tour à tour le rôle de persécuteurs et de victimes.

Il importe donc, dès à présent, d'appeler l'attention du public sur les modifications à apporter au décret du 26 mars 1852. La question sera débattue au consistoire supérieur, au mois d'octobre prochain. D'ici là, bien des projets surgiront, et l'on verra se manifester, sans doute, les vues les plus divergentes. Tout le monde a le sentiment confus qu'il y a quelque chose à faire, mais bien peu de personnes ont des idées précises, des convictions arrêtées sur ce qu'il est opportun de proposer. Pour sortir de cette incertitude, il convient de rappeler, avant toutes choses, les principes. *Principiis obsta!* Le protestantisme, fondé sur la doctrine du sacerdoce universel, veut que chaque fidèle prenne une part directe et personnelle aux intérêts de la communauté. Mais parmi ces intérêts, il n'en est pas de plus grave, que le choix des conducteurs spirituels, des hommes auxquels la communauté confie, pour une longue série d'années souvent, l'instruction des enfants, la consolation des malades et des pauvres, la direction du culte et le développement de la vie religieuse dans son sein. Prétendre que les lumières nécessaires manquent aux fidèles pour faire consciencieusement ce choix, soutenir qu'ils obéissent généralement à des considérations d'un ordre peu élevé, c'est professer à leur endroit un dédain immérité. Vous croyez que, mis en demeure de choisir un pasteur parmi les candidats qui se présentent, ils n'auraient pas les moyens de se renseigner d'une manière utile? Mais ils s'adresseront à cet effet aux personnes qui ont leur confiance, et l'intérêt qu'ils ont de faire un bon choix, nous garantit le sérieux de leurs recherches. Sans doute, ils peuvent se tromper, — ils ne sont pas plus infaillibles que le directoire ne l'est lui-même, — mais ce sera à leurs risques et périls, et l'expérience, tôt ou tard, les rendra sages. Sans doute encore, ils ne seront pas toujours d'accord sur le choix à faire, mais du moins le pasteur nommé par leurs libres suffrages sera-t-il sûr d'être l'élu de la majorité, tandis que le mode actuel ne lui donne pas cette garantie. Quant à l'agitation inévitable que chaque nomination de pasteur, quel qu'en soit d'ailleurs le mode, amène dans la paroisse, faut-il, en vérité, tant la redouter et, si elle ne peut manquer de remuer les mauvaises passions, n'est-elle pas aussi salutaire, en témoignant de l'intérêt que prennent les fidèles aux affaires de l'Eglise? Privés de tous leurs droits, ils deviennent forcément indifférents aux questions ecclésiastiques, ils négligent leurs devoirs religieux les plus élémentaires, ils délaissent le pasteur moralement et matériellement, et cela à une époque où il a besoin, plus que jamais, de leur concours, et où l'abîme qui insensiblement se creuse entre l'Eglise et la société, ne peut être comblé que par un accord de plus en plus complet et cordial entre les laïques et les pasteurs.

On craint que la dignité et l'indépendance du pasteur ne soient compromises, lorsqu'il sera l'élu, non plus du directoire, mais de la paroisse. Mais la meilleure sauvegarde de la dignité et de l'indépendance du pasteur ne se trouve-t-elle pas dans son caractère? Le dévouement, la fidélité aux convictions, l'exemple d'une vie d'abnégation et de sacrifice, lui assureront, mieux que tous les autres moyens, l'estime et les sympathies de ses paroissiens. Le pasteur se sentira bien plus libre et bien plus fort dans son ministère, lorsqu'il le devra, d'une manière plus directe, à la confiance du troupeau. En le choisissant, les fidèles contractent une sorte d'obligation vis-à-vis de lui; ils se la rappelleront dans les jours difficiles, tandis qu'aujourd'hui les paroissiens mécontents de leur pasteur s'en prennent au directoire et l'assaillent de leurs plaintes.

On dit que les intérêts des pasteurs seront lésés, lorsqu'ils devront attendre leur nomination ou leur avancement des communautés. Que deviendront les droits d'ancienneté? les paroisses ne préféreront-elles pas toujours un vicaire jeune et doué de dons brillants, à un digne pasteur qui a blanchi au service de l'Eglise, et dont la modestie ne saura pas faire valoir les trésors d'expérience chrétienne qu'il a amassés? Cela peut malheureusement arriver parfois, mais la pratique de la liberté ne tardera pas à en réformer les abus; il suffira d'ailleurs de quelques méprises, de quelques déceptions éclatantes pour éclairer les esprits et redresser leur jugement. Les droits d'ancienneté, quelque respectables qu'ils soient, ne peuvent avoir, en matière religieuse, qu'une importance secondaire; peut-être paraîtraient-ils suffisamment sauvegardés par un avancement sur place, par une élévation graduelle du traitement des pasteurs, servi sur les fonds généraux de l'Eglise. En tous les cas, les lois de l'avancement qui régissent les fonctionnaires des grandes administrations de l'Etat ne nous paraissent pas applicables aux pasteurs, qui doivent se considérer bien moins comme les fonctionnaires d'une administration chargée de rémunérer leurs services, que comme les hommes de confiance de la communauté, dont la reconnaissance récompense leur dévouement.

Mais il est un autre motif encore qui commande impérieusement la modification de l'article 11 de la constitution qui nous régit : c'est la diversité, de jour en jour plus considérable, des tendances dogmatiques au sein de notre Eglise. Si notre organisation actuelle ne doit pas se briser, il faut qu'elle ne mette aucune entrave à leur développement. Or, le directoire, quelque haut placé qu'il soit et de quelque impartialité qu'il se flatte, ne peut être un juge infaillible des besoins et des vœux d'une paroisse. Elle seule est apte à choisir son guide spirituel dans la nuance dogmatique qui lui semble répondre le mieux à l'esprit de l'Evangile et à sa situation particulière.

Certaines personnes voudraient du moins réserver au directoire le droit de dresser, parmi les candidats qui se présentent à une cure vacante,

une liste, sur laquelle le consistoire ou le conseil presbytéral ferait son choix : c'est là le mode de nomination qui était en vigueur dans notre Eglise avant 1852, et les fruits qu'il a portés ne sont pas de nature à en faire souhaiter le retour. Ce système moyen aurait l'avantage, dit-on, de tenir compte des traditions luthériennes qui ont maintenu partout le principe autoritaire en matière de gouvernement ecclésiastique ; mais il s'agit précisément de savoir, si ces traditions méritent d'être conservées, si elles sont d'accord avec le principe fondamental de la Réforme, l'idée du sacerdoce universel, et si elles répondent aux besoins légitimes de notre époque. Il faut que le droit d'initiative soit exercé par les fidèles d'une manière complète ; toute intervention de la part du directoire ne ferait qu'affaiblir son autorité en le mettant en conflit avec la libre volonté de la paroisse. Tout au plus pourrait-on demander la coopération du consistoire, qui a quelque intérêt dans le choix des pasteurs de son ressort ; mais ce concours ne pourrait s'exercer que sous la forme d'un droit de veto, auquel cas ce serait le directoire ou le consistoire supérieur qui prononcerait en dernière instance. Le mode de nomination qui nous paraît le plus rationnel (la question des conditions électorales réservée), est à peu de chose près celui qui est en usage dans l'Eglise réformée. Le conseil presbytéral, mais sensiblement agrandi, présenterait son candidat au consistoire qui le nommerait à moins de raisons majeures dont l'autorité supérieure apprécierait la valeur.

La décentralisation en matière ecclésiastique : tel est le but qu'il nous faut à tout prix poursuivre. Nous retenons un aveu qui a échappé, dans la dernière session, à l'un des membres du directoire : « Nos paroisses sont comme le peuple français, elles sont tant gouvernées qu'elles n'ont plus d'initiative ; il faut les habituer à en reprendre. » Ce haut dignitaire parlait d'or : nous espérons que ses actes répondront à ses discours. Il n'est pas possible que le consistoire supérieur, s'autorisant des répugnances d'un certain nombre de pasteurs à échanger contre les incertitudes du régime de la liberté la position relativement commode que leur a faite le décret de 1852, se borne à quelques réformes insignifiantes. Il tiendra à honneur de faire une œuvre vraiment libérale, et, puisqu'il sera appelé à prononcer sur une question si grave pour tout notre avenir ecclésiastique, il ne voudra pas s'attirer le reproche d'avoir manqué de courage. En tous les cas c'est aux laïques de nos consistoires et de nos conseils presbytéraux qu'il appartient d'élever la voix dans une affaire où ils sont les premiers intéressés. Nous comptons sur leur intelligence et sur leur zèle pour étendre et fortifier ce mouvement des esprits que le président du directoire lui-même déclarait irrésistible.

Et une fois que l'on touchera au décret du 26 mars, il ne sera pas possible de limiter à un seul point les changements désirables. Tout dans notre organisation se tient ; vous ne pouvez modifier un article, sans aussi modifier les autres, surtout lorsque c'est le centre de gravité qu'il s'agit

de déplacer. On sait que, sous le régime actuel, les inspecteurs ecclésiastiques, nommés à vie par le gouvernement, sont, à peu de chose près, les agents du directoire ; ils devront devenir les mandataires élus de l'Eglise, soumis à la réélection tous les six ans comme les autres membres du consistoire supérieur, à moins qu'on ne préfère les supprimer tout à fait, ce qui serait infiniment plus rationnel, l'utilité de ce rouage intermédiaire entre les présidents des consistoires et l'autorité supérieure n'étant nullement démontrée. On pourrait aussi supprimer du même coup les assemblées d'inspection qui ne se réunissent guère qu'une fois tous les trois ans et qui ne sont que des bureaux électoraux privés de toute initiative et de tout droit de discussion. Si ces assemblées devaient être conservées, il faudrait donner à l'élément laïque dans leur sein une part plus considérable, et augmenter le nombre de leurs attributions. Si le décret du 26 mars n'avait pas multiplié d'une manière exagérée le nombre des consistoires, les chefs-lieux consistoriaux formeraient les centres naturels des grandes agglomérations locales et suffiraient pleinement, comme corps intermédiaires entre les conseils presbytéraux et le consistoire supérieur. Cette hiérarchie savante de corps délibérants, dépouillés de toute initiative, produit un effet bizarre ; elle répugne à la simplicité qui doit caractériser la constitution d'une Eglise. La bureaucratie gagne ce que la vie religieuse y perd.

La composition du consistoire supérieur laissera peu de chose à désirer, lorsque les inspecteurs seront remplacés par des pasteurs nommés dans les mêmes formes que les députés laïques. Nous demanderons toutefois expressément la suppression du membre du directoire, qualifié du nom de commissaire du gouvernement, la présence du préfet ou de son délégué étant déjà plus que suffisante, pour donner à l'Etat les garanties qu'il a le droit de demander à une Eglise concordataire. Il est de plus de la dignité du consistoire supérieur de nommer lui-même son bureau, et ce bureau pourrait fort bien être chargé de la direction des affaires pendant l'intervalle d'une session à une autre. Il se bornerait à veiller à l'exécution des décisions prises par le consistoire supérieur, et, la lourde responsabilité de la nomination des pasteurs lui étant enlevée, la plupart des autres besognes pourraient être remises entre les mains de quelques commis aux écritures, placés sous le contrôle des membres de la commission exécutive. On rendrait ainsi à l'Eglise son indépendance et son autonomie, gravement compromises aujourd'hui, et le consistoire supérieur, ne comptant plus dans son sein des membres directement nommés par l'Etat, serait la véritable représentation de l'Eglise.

L'avénement d'un régime sérieux de liberté préservera seul notre Eglise des conflits que le progrès des divergences dogmatiques rend de plus en plus inévitables. Il n'empêchera pas sans doute les minorités, gravement blessées dans leur conscience religieuse, de se détacher de l'organisme ecclésiastique officiel. La communauté dissidente de Heiligen-

stein a donné un exemple qui trouvera des imitateurs. Elle s'est constituée d'une manière indépendante, et elle compte se soutenir par ses propres ressources. M. Loeffler, qui en demeure le pasteur, a bien fait de refuser d'expier à Dossenheim son zèle luthérien. Mais ce qui est intéressant, c'est de voir le parti luthérien obligé d'inaugurer, en Alsace, le régime de l'Eglise libre, auquel ses principes ecclésiastiques répugnent absolument. Il est condamné pour ainsi dire à faire, malgré lui, une expérience dont le résultat l'étonnera et le réjouira. Et cette expérience, nous en avons l'intime conviction, profitera à tout le monde. Le jour viendra où nos majorités paroissiales elles-mêmes, lasses des précaires bénéfices du régime concordataire et d'une protection qu'il faut toujours payer cher, s'empresseront de rechercher la fortifiante atmosphère de la liberté et voudront se placer, elles aussi, sur le terrain du droit commun. Les fidèles, réveillés de leur torpeur, se grouperont avec joie autour de leurs pasteurs et s'intéresseront à l'Eglise en proportion des sacrifices qu'ils feront pour elle. Le sacerdoce universel ne sera plus un vain mot, et notre protestantisme, replacé sur son vrai fondement, rouvrira l'ère des conquêtes qu'un dogmatisme inintelligent uni à une routine administrative déplorable, semble avoir fermée depuis deux siècles.

Si, contrairement à nos espérances, le consistoire supérieur hésitait à entrer dans cette voie libérale; si, au lieu de le désarmer par de sages mesures de décentralisation, il confirmait ou renforçait le pouvoir du directoire ; si, revenant sur ses pas, il rapportait le règlement sur l'ouverture des paroisses au lieu de l'élargir; s'il maintenait dans leur position équivoque et fausse les inspecteurs ecclésiastiques ; s'il ne s'appliquait pas résolûment à devenir lui-même la représentation réelle de l'Eglise, en éliminant de son sein les éléments directement désignés par l'Etat ; si le parti qui a la majorité, profitait de ses avantages momentanés pour dominer l'Eglise et lui octroyer ses pasteurs, oh ! infailliblement alors, nous irions au-devant d'une catastrophe, et des schismes douloureux ne pourraient pas nous être épargnés. Les minorités orthodoxes, lésées dans leurs droits, se constitueraient en dehors des cadres actuels, faisant appel au dévouement des fidèles, tandis que les temples officiels, maigrement dotés par l'Etat et desservis par un clergé fonctionnaire, demeureraient déserts ou offriraient l'image de la langueur et de la décrépitude. Nous aurions alors l'étrange spectacle d'une machine administrative compliquée, fonctionnant dans le vide, à côté d'une libre organisation paroissiale, étonnant le monde par la variété de ses formes et l'imprévue richesse de ses ressources. *Caveant consules!*

F. Lichtenberger.

12 février 1870.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE[1]

—

SOUVENIRS D'UN AUMONIER PROTESTANT AU CAMP FRANÇAIS DEVANT SÉBASTOPOL, par *Max Reichard,* traduit de l'allemand par *Camille Selden.* 1 vol. in-12.

Nous avons lu avec le plus vif intérêt et un plaisir extrême ces souvenirs. Pas une page qui ne renferme quelques détails intéressants, quelquefois empreints d'une douce et pieuse gaieté, mais le plus souvent profondément tristes. Les soins que M. Reichard a donnés aux soldats de la légion étrangère lui ont fourni des récits qu'on ne peut lire sans une vive émotion. Quelle leçon à l'adresse de ces jeunes gens qui ne peuvent se plier sous la discipline paternelle ou s'astreindre à un travail régulier et à une occupation sédentaire! Ils s'imaginent trouver le bonheur sur la route de l'indépendance ou dans la voie des habitudes vagabondes et déréglées; ils le cherchent dans une existence accidentée et pleine d'imprévu et ne rencontrent le plus souvent que de cruels désappointements et ne recueillent que d'amers regrets. Cet ouvrage est aussi une éloquente accusation contre la guerre. Il révèle toutes les horreurs dont elle est la source inévitable. Il vient apporter son tribut à la grande cause de la paix qui se plaide maintenant devant le tribunal de l'opinion publique. Le traducteur a donc rendu un vrai service en dotant notre littérature de ce précieux volume. Le style dans lequel il l'a écrit ne laisse rien à désirer pour la pureté et la précision.

DE LA PEINE DE MORT, par *L. Bonnet,* docteur en théologie, pasteur à Francfort. — Broch. in-8. Lausanne, George Bridel.

La cause que vient plaider à son tour l'éminent pasteur de Francfort est une de celles qui paraissent jugées par la conscience publique, bien que les gouvernements hésitent encore à accepter le verdict de l'opinion. La peine irréparable n'a que bien peu de partisans convaincus, cela est certain; si elle se maintient, ce n'est que parce qu'il ne s'est pas encore

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin* se trouvent ou peuvent être demandés à la librairie Ch. Meyrueis, rue des Saints-Pères, 33.

trouvé de gouvernement assez courageux pour prendre l'initiative d'une révision de notre code pénal, avec la ferme intention de le purger de tout ce qui y subsiste des errements d'un autre âge. C'est de l'échafaud surtout qu'on peut dire : *Sua mole stat*. C'est l'esprit de routine, ce n'est plus la conviction, qui dresse encore sur la place de la Roquette ou ailleurs les sombres *bois de justice;* la conscience de l'homme moderne, loin de réclamer l'expiation sanglante, s'en détourne avec horreur et proteste contre elle. Les lois seront bien forcées tôt ou tard de se mettre d'accord avec la conscience.

La peine de mort est toutefois bien lente à abdiquer, et il est bon que de temps en temps des hommes convaincus viennent réveiller l'attention publique qui se détourne volontiers vers des sujets moins lugubres. M. L. Bonnet aborde la question avec cette élévation de pensée et cette fermeté de conviction qui caractérisent tout ce qu'il écrit. Dans un sujet qui a fourni matière à déclamations et dont on a fait trop souvent un thème à amplifications de rhétorique, il sait ne demander ses arguments qu'à la raison, à la conscience et à l'Evangile. Dans un sujet qui peut paraître épuisé, tellement on l'a examiné sous toutes ses faces, il sait être neuf à force de bon sens et de bonne foi, mérites fort rares de nos jours.

Nous souhaitons à cet opuscule beaucoup de lecteurs, et nous regrettons seulement qu'au lieu de paraître à l'étranger, il n'ait pas vu le jour dans l'officine de l'un des éditeurs en vogue de Paris, qui l'eût lancé dans le grand public. Le moment est peut-être venu de commencer une sérieuse agitation sur cette question ; aucun travail ne pourrait plus dignement l'inaugurer que celui de M. le pasteur Bonnet. M. L.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 4 avril.

Marche libérale du ministère. — Courrier romain. — *M. de Montalembert.* — *L'épiscopat et la papauté à la veille de la proclamation de l'infaillibilité.* — *Réception de M. le comte d'Haussonville à l'Académie française.*

Malgré la vive peine qu'il a dû éprouver en apprenant le verdict d'ailleurs indiscutable du grand jury de Tours dans l'affaire Pierre Bonaparte, et qui a si douloureusement ému la conscience publique, le ministère Ollivier-Daru marche vaillamment dans la voie libérale ; la lettre de l'empereur sur le pouvoir constituant et le sénatus-consulte qui en est le résultat sont des jalons nouveaux plantés d'une main ferme dans la carrière où le sénat refusait de s'engager. L'y voilà lancé malgré lui ; cette réforme en amènera bien d'autres. La loi électorale ne saurait maintenant tarder. De son côté, le corps législatif a montré un vrai libéralisme en n'acceptant pas la fin de non-recevoir proposée par la commission d'initiative contre le projet de loi de M. Jules Simon pour l'abolition de la peine de mort. Nous reviendrons à ce grand sujet quand il sera traité pour le fond et non plus seulement pour l'opportunité. Enfin on annonce une prompte convocation du synode général de l'Eglise réformée de France. Toutes les graves questions se hâtent vers leur solution ; nous ne sommes plus embourbés dans des eaux stagnantes. Le concile à lui tout seul, à la manière insensée dont il est mené, suffirait pour hâter les crises redoutables et pourtant bienfaisantes. Qu'on en juge par notre *Courrier romain :*

« Rome, 3 mars.

« Le carnaval n'a pas plus interrompu les séances du concile que celui-ci n'aurait entravé le libre développement des folies païennes, si le peuple romain eût voulu les ressusciter. Mais que s'est-il fait au concile ? On y a essayé de prendre quelques nouvelles mesures d'unification, en créant un petit catéchisme destiné à tous. Les curés n'auront plus la liberté d'interpréter à leur guise le grand catéchisme du concile de Trente qui était fait pour eux et non pour le peuple. Ils n'auront plus même la peine de choisir entre Bellarmin et Canidio. Les exagérés se réjouissent de ce nouveau pas fait dans l'unité. Ils ne s'aperçoivent pas que bientôt il ne leur restera plus même la latitude nécessaire pour commenter. Tous les programmes seront formulés et mémorisables. Ils n'auront plus qu'à réciter le catéchisme, comme ils chantent la messe.

« N'y a-t-il pas aussi des évêques qui se réjouissent de ce que le pape est parvenu à arracher à Mgr Joussef, patriarche d'Antioche, en l'absence de ses confrères intéressés, une renonciation à ses droits séculaires d'investiture sur les évêques de sa cir-

conscription? Ainsi disparaissent jusqu'aux dernières traces de l'indépendance des patriarches orientaux. Toutes les nominations ne se feront plus que par le pape, autrefois l'égal des patriarches. Si l'Eglise grecque n'avait pas préféré son indépendance traditionnelle à l'unité, elle aurait ainsi peu à peu faibli devant l'ambition toujours habile des papes et de la curie romaine.

« Ce n'est pas que le pape actuel ne garde au moins les formes vis-à-vis des évêques d'Orient. La congrégation du rite oriental s'occupe de ce qui la regarde; elle tend à l'unité, mais en ménageant leurs susceptibilités. Pie IX qui, en ouvrant l'exposition de mitres et d'étoles que Rome exhibe aujourd'hui, avait exprimé le désir de voir l'unité se faire même dans le costume, a dû comme se reprendre et donner des assurances et des garanties de respect à ses confrères des Eglises grecques, arméniennes, coptes unies. N'importe, on en viendra à l'uniformité par tout le monde, jusque dans les ornements du culte. C'est une monomanie qui tuera la vie dans l'Eglise romaine.

« Vers la fin de février on a produit dans le concile quatorze nouveaux articles de règlement. Sous prétexte de hâter par là la rapidité des discussions, je crains bien qu'on n'ait fait qu'ajouter aux entraves déjà bien assez grandes que les pères rencontraient à la liberté de leurs allures. Toute spontanéité est impossible, tant il y a de conditions mises à l'exercice de la parole. On parle pourtant toujours, quoiqu'on soit peu ou mal entendu, dans ce local ingrat. La nature humaine reprend ses droits, sous la mitre comme ailleurs. Rien ne peut comprimer l'expansion dans une assemblée délibérante. Obligés d'attendre leur tour pour exprimer ce qu'une exclamation parfois aurait suffi à révéler, les évêques prennent leur revanche en discourant officiellement et tout à leur aise. Ils donnent ainsi sur les nerfs à bien des ultramontains, et démentent l'opinion du saint-père qui avait espéré enlever son concile en quelques mois! La curie romaine ne sait comment se tirer d'affaire avec sa terrible question de l'infaillibilité. On ne peut pas écarter éternellement le *schema de ecclesia;* les petites questions qui pouvaient passer avant, sont épuisées. Or comment aborder le thème de l'Eglise, et laisser passer l'occasion favorable d'amener une question qui leur tient tant à cœur? D'un autre côté, comment la traiter contre l'avis de cent quatre-vingts prélats! On cherche des biais, on parle de l'aborder de front, sans laisser se produire la question préalable d'opportunité; on espère qu'ainsi les opposants (qui n'ont parlé que de la non-opportunité) n'oseraient pas voter contre la doctrine elle-même. On parle de considérer en tout cas leurs votes défavorables comme des abstentions, façon commode de compter les voix! Mais au fond on a peur d'un *non placet* bien accentué par la minorité. On dresse aussi des *postulata* pour déterminer les conditions auxquelles des décisions papales pourraient être considérées comme prises *ex cathedra*, donc infaillibles. Mais Mgr Dupanloup et les Allemands tiennent bon. Ils ne veulent pas se contenter de conditions toujours faciles à éluder ou à discuter. Il n'en est pas de même des caractères doux ou faibles. Mgr Langalerie (du Belley) par amour pour la paix, proposait d'en finir en traitant vite cette question litigieuse dans le sens *affirmatif*, afin d'être tranquilles après. Mgr David, de Saint-Brieuc, a dû relever son courage défaillant. Il est certain que la pression est grande sur l'indépendance des pères. Il n'est pas jusqu'à l'*Univers* qui ne serve de machine à compression. L'implacable Veuillot, toujours ici, surveille son monde. Gratry où Lamennais pour lui c'est tout un. Gare aux récalcitrants, s'il les assimile à Gratry! On a aussi publié la liste des *non-infaillibilistes*, façon de les compromettre auprès des dévots de leurs diocèses. La haute mitre de nosseigneurs doit bien souvent les gêner!

« Vous savez qu'il y a ici une exposition de chasubles et d'ornements pontificaux. C'est presque aussi brillant que la robe portée autrefois par le pêcheur Pierre. Le saint-père, son successeur incontestable, n'a pas manqué de faire remarquer comment le catholicisme est l'inspirateur des arts et de l'*industrie*. Ce qui l'a amené à protester (contre M. de Falloux) que la religion n'a aucun besoin d'un 89. *Bestemmia*, s'est-il écrié! Blasphème!

« Le catholicisme est donc irréformable, de l'avis de son chef bientôt infaillible. Nous sommes heureux, pour cette fois, d'être d'accord avec lui. Nous n'oserions autant abonder dans l'opinion que l'art et le catholicisme sont cousins germains. L'*Osservatore romano* qui avait osé ne pas louer sans restriction certains magots de bois qu'on appelle des saints à l'exposition romaine, a été suspendu pour huit jours; l'in-

nocent qu'il est! il n'avait pas compris que les saints sont toujours beaux, et les images enluminées toujours adorables.

« Calmera-t-il aussi facilement ceux qui doutent de son infaillibilité? Les quatorze articles du nouveau règlement publiés fin février ne sont pas faits pour leur faire trouver que le concile est libre. De ces nouveaux statuts il résulte que les pères n'auront plus à faire des discours sur les *schemata* présentés. Ils auront tout au plus le droit d'en demander la modification écrite au comité des propositions.

« En attendant on dit que le saint-père boude le cardinal Hohenlohe, soit à cause de ses doutes sur l'infaillibilité personnelle, soit pour ses anciennes sympathies en faveur de l'infortuné cardinal d'Andrea, mort d'humiliation et de la disgrâce pontificale.

« On disait naguère que beaucoup d'évêques n'osent point faire passer leur correspondance par la poste romaine. La chose n'est pas nouvelle, mais elle prouve le degré de liberté dont on jouit à Rome. Avouons du reste que les premiers serviteurs *obligés* du pape sont bien les évêques. Il y a si longtemps qu'ils prônent sa suprématie; n'est-il pas juste qu'ils sentent son joug?

« Même sur l'innocente question du petit catéchisme, il n'arrive au public que des rumeurs incertaines. On sait pourtant que, même sur ce point, les opinions ultramontaines ont trouvé le moyen de heurter le gallicanisme. Je ne sais qui faisait l'éloge d'un catéchisme de Bossuet. Cette imprudence souleva les protestations de l'évêque de Versailles, qui ne manqua pas de déclarer qu'il n'y a de louable que ce qui vient de Rome.

« Précédemment, l'affaire du bréviaire avait de même causé quelques tiraillements. On sait que le bréviaire romain, adroitement substitué par des manœuvres successives, à tous les autres, va devenir probablement d'obligation universelle. C'est un fait grave; car on conçoit que l'esprit dont il est animé devra déteindre sur ceux dont il sera la nourriture journalière. Il y a d'ailleurs dans le recueil romain, des opinions et des sanctifications de personnages qui n'ont jamais été reconnues par l'Eglise gallicane. La substitution d'un recueil à un autre préoccupe peu le public assurément. Et pourtant il suffit d'un bréviaire nouveau pour modifier à la longue les opinions et les tendances de tout un clergé. Mais ici aussi l'uniformité l'emportera. Ce qui nous console, c'est que le romanisme y recueillera les fruits de l'uniformité : l'ennui et la mort. »

« 8 mars.

« Connaissez-vous l'abbé Bougaud? Il prêche le carême à Saint-Louis des Français. C'est un homme qui parlerait bien s'il retranchait les trois quarts et demi de ses gestes. Il perche à trente-six mille pieds au-dessus du diapason de son auditoire, et le pis est qu'il ne descend de là-haut que pour y regrimper aussitôt; ce qui fait que l'on n'a pas envie de l'y suivre, de peur d'y rester avec lui. Il frappe tant, et à coups si redoublés, qu'on en est tout étourdi, mais pas du tout démoli. C'est le dithyrambe en prose. Son Pégase serait superbe s'il n'était pas si massif. Un confrère du prédicateur avait en l'écoutant de tels accès de fou rire, qu'il a dû sortir de l'église. Ce n'est pas l'effet que j'ai ressenti, moi. M. Bougaud me paraît doué d'un talent exubérant, mais fort viril. Quant au public, il est bouche béante devant lui.

« Il y a de quoi. Imaginez-vous que, quand la loi fut promulguée sur le Sinaï, et qu'il nous a été enjoint d'honorer père et mère, c'est du pape et de l'Eglise qu'il s'agissait. Ainsi l'entend l'abbé Bougaud.

« On conçoit son exaltation : « Je ne puis, dit-il, penser qu'à eux. Pie IX est le « grand, le saint, le père en un mot. Il ajoute par ses vertus aux priviléges d'état que « Jésus-Christ lui a légués. Les têtes couronnées, même les plus blanches, devraient se « courber devant lui. » Aussi M. l'abbé Bougaud commence-t-il à désespérer d'un monde où les princes et les peuples sont en guerre avec un tel père! Il craint que le dix-neuvième siècle ne devienne comme le dix-huitième, un « amas informe d'os et de « chair meurtris, que les chiens dévorants se disputeront entre eux. » Ce qui le rassure un peu, c'est sa sainte mère l'Eglise. A elle il rapporte naïvement toute l'œuvre du Christ. Si quelqu'un a soif, ce n'est pas Jésus qui donne à boire, c'est la mère qui ouvre ses mamelles. Si quelqu'un a faim d'infini, de lumières, d'amour, de sainteté, tout cela c'est l'Eglise qui le donne, le communique. Nous voulons bien qu'elle ait reçu l'Esprit d'en haut, mais (qui l'eût cru?) il n'y a qu'elle qui puisse le transmettre aux

autres. Où vont-ils tous les isolés, les schismatiques, les hérétiques? L'orateur fait un geste significatif qui ne se traduit pas, mais qui se comprend. Quant à notre sainte mère l'Eglise, elle est gravement occupée en ce moment. Mais comment dire ces choses? Elle est... enfin... elle est en travail d'enfant. *Silence*, ne faites pas de bruit autour de sa chambre (celle du concile, j'imagine). Il y a des instants où la moindre imprudence peut être fatale... Quelque chose de grand va naître... Et alors il y aura de la joie pour tous.

« M. l'abbé Bougaud remarque que les pères se disent quelquefois à l'oreille des choses... qu'ils ne voudraient pour rien au monde faire savoir à leurs enfants. Est-ce un avis à quelques-uns des vénérables évêques, et en particulier à Mgr Dupanloup, dont l'orateur est le vicaire général?

« Consolons-nous en écoutant le père Hippolyte, des carmes déchaussés. Cet ancien confrère du père Hyacinthe prêchotte de son mieux, avec un courage joyeux et des façons si mielleuses, si doucereuses, qu'il faut du courage pour digérer ces fadeurs.

« Tout autre est l'abbé Combalot. Ce vieux vétéran des joutes oratoires était déjà cassé il y a vingt ans. Mais les morceaux en sont encore bons. Il sonne sec et fort dans la grande église vide de San Andrea della Valle. Celui-là ne craint pas de nous coucher, le jour des Cendres, au fond de notre futur cercueil, et d'y produire avec nos os un certain cliquetis peu réjouissant. Du moins il a du nerf, et si la chair est peu flattée, le cœur du moins n'est point soulevé par sa parole, sauf quand il lance d'impudentes invectives à un mort illustre et oublie que Montalembert le défendit autrefois avec autant de courage que de générosité.

« Quant à Mgr Mermillod, il fait une retraite à l'usage des dames seules à la Trinité-du-Mont. A tout homme qui se présente : porte de bois. Mgr Mermillod a bon goût, et les dames ont toujours trouvé que ses manches brodées lui allaient à ravir. »

« 10 mars.

« Le *schema de ecclesia* est bien évidemment distribué aux pères du concile. En a-t-on commencé l'examen en séances officielles? *Chi lo sa?* répondent les Romains. Mais la grande affaire *verra a giorno frà poco*, sera mise au jour bientôt. On pourra s'attrister de quelques blasphèmes de plus; mais autant vaut qu'on sache à quoi s'en tenir sur la portée d'expressions comme celle-ci (voir la *Civiltà cattolica* et consorts : « C'est s'en prendre à Dieu que de contester les prérogatives de *son Christ en terre* (du « pape). » Il paraît que les pères ont dix jours pour peser le *schema* et présenter leurs observations par écrit, suivant le nouveau règlement.

« En attendant d'être battus, les indépendants du concile ne craignent pas de féliciter le père Gratry sur ses opuscules hardis. MM. Strosmayer, de Bosnie, et Aug. David, de Saint-Brieuc, lui ont écrit des lettres devenues publiques, et qui prouvent autant leur courage que la netteté de leurs opinions. Quelle pourra être leur attitude quand la majorité les aura écrasés? Cela donne à penser.

« Ce qui devrait surtout donner à penser aux contradicteurs, c'est la révolte des Arméniens unis. Nous avons dit plus haut que l'ascendant du saint-père était déjà parvenu à arracher au patriarche d'Antioche une renonciation écrite aux droits séculaires de son siége, à la nomination et investiture des évêques de son patriarcat. L'octogénaire Joussef, isolé de ses conseillers, pris et pressé dans le cabinet du pape, autre octogénaire, avait fini par signer.

« Or, voici que Mgr Hassun, patriarche arménien de Cilicie, ayant fait des concessions analogues et sacrifié au saint-siége, non-seulement ses droits propres, mais aussi le droit exercé par les Arméniens *unis*, clergé et laïques, à la nomination de leurs évêques, les Arméniens de Constantinople et d'ailleurs se sont comme insurgés. Ils ont arraché en pleine église au prêtre qui la lisait la bulle de Mgr Hassun. Ils parlent de se séparer de Rome. La chose est inévitable, si le saint-siége ne leur rend pas les immunités que papes et conciles leur ont toujours reconnues, de nommer, d'installer même leurs évêques, avant et sans l'avis de Rome, et de ne soumettre ceux-ci au contrôle du pape qu'en cas d'hérésie seulement. Même avec ces concessions, les calmera-t-on?

« Or, le nouveau règlement obligerait les évêques arméniens unis à n'être proclamés ni installés qu'après voyage à Rome, où ils recevraient le pallium, et jureraient certain serment de Paul III. Ils devaient même revenir tous les cinq ans prendre l'air de

la ville autoritaire. Ils ne seraient choisis que par un conseil d'évêques, et non plus par le clergé entier uni aux laïques. Mais ce choix même consisterait à présenter trois candidats au saint-père, qui pourrait choisir en dehors de cette liste.

« Les Eglises d'Orient n'ont rompu toute communion avec celle de Rome qu'à mesure des empiétements de celle-ci. Ainsi en sera-t-il bientôt des Arméniens restés unis.

« Le pape est très-ému, dit-on, de cette mésaventure. Il y a de quoi! L'on présente la chose à Rome comme une révolte. Mais les papes cèdent quand ils n'ont pas la force en main pour exiger. Attendons.

« Si les uns menacent de se séparer, les autres se rapprochent toujours davantage du centre de l'unité romaine. Cependant le pape refuse de reconnaître l'ordination des puséistes. Ils en sont donc réduits à faire du ritualisme dans leurs églises, en enviant les beaux palliums de leurs confrères au concile. Ceux d'entre eux qui étaient venus exprès d'Angleterre avec de superbes discours tout prêts, ont trouvé ici porte de bois. Quel dommage! En revanche, le chapelain épiscopal à Rome vient d'introduire la Croix dans la chapelle où il fonctionne, hors des portes de la ville, à côté d'une gargote intentionnellement maintenue là, en signe de mépris. Il y a des gens que tout le clinquant des prélats romains captive et séduit. Histoire des sauvages qui aiment aussi les verroteries et les rubans d'or. Rome peut leur en fournir de reste.

« La doctrine du probabilisme n'est pas morte à Rome. C'est d'après une opinion probable que les personnes âgées de soixante ans sont *peut-être* dispensées du jeûne qui vient d'être prescrit à l'occasion du carême. L'Eglise, même ici, se relâche forcément de ses rigueurs sur le maigre. Pourtant, même aux temps où le gras est autorisé, il faut bien se garder d'en prendre plus d'une fois par jour. Encore moins est-il permis de manger des poissons conservés dans le sel ou des huîtres fraîches. Mais quant à la promiscuité des mets, c'est-à-dire au mélange du gras et du maigre, c'est l'abomination proscrite! Les Romains de tout cela se moquent un peu; mais malheur au patriote suspect que la police voudra prendre en flagrant délit! »

« 14 mars.

« Revenons aux choses sérieuses. L'on sait maintenant ici ce que vous savez peut-être depuis longtemps en France, qu'avec le *schema* sur l'Eglise a été remis aux pères du concile une proposition relative à l'infaillibité. C'est le 7 que cette distribution a été faite. Les dix jours d'examen muet seront bientôt passés; les évêques auront envoyé leurs observations sur le *schema*, par écrit aux congrégations chargées de les accueillir ou de les rejeter, et si rien n'est modifié dans la forme du *chema*, en vertu des réclamations écrites, dès le 18 on se mettra à l'œuvre pour discuter. Les ultramontains sont en jubilation. Ils prétendent que, dès le 19, on aura un infaillible dans le monde. Ils pensent que l'enthousiasme emportera les évêques, et que la chose sera enlevée du premier élan. Je n'en crois rien. D'abord il y aura des questions préliminaires relatives au *de ecclesia*. Et quand l'infaillibilité sera mise sur le tapis, ayons cette confiance dans la dignité humaine qu'on ne la laissera point passer sans discussion. Les ultramontains l'emporteront, mais les autres, espérons-le, se donneront le plaisir de retarder leur victoire. Quoi qu'il en soit, le moment est solennel.

« On dit ici qu'aussitôt le *schema* distribué aux évêques, l'ambassadeur de France s'est ému, et que le gouvernement français songerait à envoyer au concile un représentant pour y produire les observations que suscite nécessairement la perspective du nouveau dogme. Il serait curieux que, pour avoir voulu être infaillible, le pape perdît son temporel. Il croit pourtant bien avoir mis celui-ci sous la sauvegarde du concile. Je pense même qu'il voulait le faire déclarer nécessaire. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les ambitieux sont trompés dans leur attente.

« Nous n'imaginons pas que l'intervention du gouvernement français arrête en rien la marche de la question. L'infaillibilité passera d'autant mieux. Ceux qui connaissent le gouvernement pontifical savent que rien ne lui plaît comme de contrecarrer le gouvernement français, et en particulier l'empereur Napoléon. C'est sa façon de payer sa dette de reconnaissance. On sait, en outre, que le pape est d'une obstination incurable. Comme tous les caractères sincères, mais étroits, il va d'autant plus carrément dans son chemin qu'il croit plus lutter contre les impies et les mécréants. Nos opposi-

tions ne serviront donc qu'à précipiter les choses. On suppose que les lettres du comte Daru n'ont pas peu contribué à faire distribuer de suite le *schema* sur l'infaillibilité.

« Les murs de Rome sont pleins d'affiches latines annonçant des brochures relatives à la question brûlante. On y réfute Gratry, on y réhabilite le pape Honorius. Mais, croyez-le bien, pas une brochure libérale ou gallicane n'a ici les honneurs de la publicité ni de l'affiche. A grand'peine peut-on se procurer celle du père Gratry. Evidemment, le Saint-Esprit est mis en demeure par la police romaine de n'opérer que dans le sens ultramontain.

« Si les infaillibilistes ont hésité un moment, ils prennent bien leur revanche. Les signataires de la non-opportunité ont perdu toute espérance de voir se proroger le concile avant la décision fatale. Leurs adversaires ont renoncé aussi à attendre cette prorogation. C'est bien maintenant qu'on peut dire : *Alea jacta est.* A entendre les ultramontains, les opposants se rangeraient déjà. Ils n'attendraient plus que l'heure du vote pour revenir à l'ordre. A peine alors une trentaine d'incorrigibles resteraient du côté hostile. Mais, dit le *Conservatore*, on peut bien passer sur le corps d'un petit nombre de provocateurs et de perturbateurs! »

La France, comme on l'a très-bien dit, perd sa haute futaie. La grande génération libérale qui nous a précédés s'en va rapidement. Après Lamartine et Berryer, après le duc de Broglie, voici Montalembert enlevé par une crise soudaine du mal cruel qu'il a si chrétiennement supporté depuis quelques années. Il demeurera l'une des figures les plus nobles, les plus dignes de sympathie de ces temps agités. Nature ardente, aussi capable des haines vigoureuses que des attachements enthousiastes, toujours passionné et sincère, l'amour de la liberté demeure après tout son sentiment dominant. Son rôle éminent dans le parti catholique lui a imposé plus d'une grave inconséquence, telle que l'apologie de l'expédition romaine à l'extérieur et à l'intérieur. Dans les jours néfastes de décembre 1851, il y eut pour lui une courte éclipse du droit, mais elle ne dura que ce que durent les illusions de ce genre dans un grand cœur; le despotisme malfaisant, qui pesa d'un poids si lourd sur la France, n'eut pas d'adversaire plus redoutable et plus éloquent. Il n'est pas une grande cause à laquelle il n'ait donné sa sympathie depuis la Pologne jusqu'à la guerre de l'abolitionnisme en Amérique. Quand il était ému dans ses fibres généreuses, il n'écoutait aucune prudence et ne regardait point si ses amis religieux étaient avec lui. Peu lui importait de frapper sur leurs préjugés. Qu'on relise pour s'en convaincre son éloquent article sur l'Amérique du Nord. Il n'a pas été moins courageux dans son admiration pour l'Angleterre, surtout pour le grand acte de réparation qu'elle accomplissait vis-à-vis du catholicisme irlandais en abolissant les priviléges de l'Eglise anglicane. C'est à cette occasion que M. de Montalembert déclara, à la grande indignation des ultramontains, qu'il fallait se préparer partout à la séparation des deux pouvoirs. Tout le monde sait que nul recueil catholique n'a osé publier les pages brûlantes dans lesquelles, à l'occasion de la révolution d'Espagne, il avait flétri l'absolutisme religieux comme le fléau des nations méridionales. L'ancien disciple de Lamennais revenait peu à peu, non pas aux révoltes des *Paroles d'un croyant*, mais à la foi de sa jeunesse dans la li-

berté, qu'il ne séparait plus de l'Evangile. Pendant un temps assez long, il avait été surtout sensible à la grande poésie du catholicisme, et il avait essayé de la faire revivre dans des œuvres charmantes, pleines de séve et de poésie, où la légende régnait en souveraine. Son *Elisabeth de Hongrie* appartient à cette période; les *Moines d'Occident* devaient sans doute en être le monument le plus important, mais ils révèlent d'autres préoccupations, le souffle libéral les pénètre à chaque page, et le vaillant lutteur du dix-neuvième siècle reparaît sans cesse.

M. de Montalembert, dès la première époque de sa carrière, était surtout frappé des entraves que l'Eglise trouvait dans le concordat et les lois de germinal, ce legs funeste du vieux gallicanisme monarchique. C'est à ce point de vue qu'il inclinait vers l'ultramontanisme, et qu'il le défendit à la tribune de la chambre des pairs avec une éloquence qui unissait le sarcasme à l'éclat. Plus tard, après la révolution de 1848 qu'il avait condamnée d'avance dans son magnifique discours sur le Sonderbund, sa vive imagination fut épouvantée par les dangers du socialisme, et il combattit le parti démocratique dans les assemblées républicaines avec une âpreté et une passion qui portèrent son talent oratoire à sa plus haute puissance, mais en détachant de lui pour un moment les sympathies libérales. Il eut de la peine à les reconquérir après le coup d'Etat, il fallut qu'il se montrât non-seulement opposant mais violent; à cet égard il n'eut rien à se reprocher; il expia une heure regrettable par les philippiques les plus hardies qui l'amenèrent sur le banc du tribunal correctionnel. C'est alors qu'il rompit ouvertement avec le parti ultramontain au point de vue politique; c'était un acheminement à une rupture plus complète. Au congrès catholique de Malines il trouva des accents véhéments pour flétrir la persécution religieuse. L'encyclique de 1864, dirigée contre lui et ses amis, acheva de l'éclairer. Dès lors, il comprit le danger de l'apothéose de la papauté à laquelle il n'avait donné des gages que pour contre-balancer l'exagération du pouvoir civil dans les matières religieuses. On connaît son attitude dans les luttes actuelles du concile. Il a comme exhalé son dernier souffle dans une protestation indignée contre les excès de l'ultramontanisme délirant; il est mort comme un prophète d'Israël vengeant son Dieu contre les idolâtres. Qu'on en juge par ces paroles d'une énergie sainte qui sont comme son testament religieux et que nous tenons à conserver ici:

« Je disais à la chambre des pairs : « Le gallicanisme est mort, parce qu'il s'est fait « le serviteur de l'Etat; il ne vous reste plus qu'à l'enterrer! » Je crois que je disais vrai alors. Il était mort et bien mort. Comment donc est-il ressuscité? Je n'hésite pas à répondre : par suite des encouragements prodigués, sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées et outrageantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain ; doctrines dont on n'entrevoyait pas même une ombre sous la royauté parlementaire.

« Il manque donc à ce discours, comme à celui que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale sur l'expédition romaine, des réserves essentielles contre le despotisme spi-

rituel, contre la monarchie absolue, que j'ai toujours détestée dans l'Etat, et qui ne m'inspire pas moins de répugnance dans l'Eglise. Mais qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat libéral de Pie IX, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personnifié par l'*Univers* et la *Civilta!* Au milieu des cris unanimes que poussait alors le clergé en faveur de la liberté comme en Belgique, de la liberté en tout et pour tous, qu'est ce qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de tout ce même clergé en 1852? Qu'est-ce qui pouvait prévoir l'enthousiasme de la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, les harangues de Mgr Parisis, les mandements de Mgr de Salins, et surtout le triomphe permanent de ces théologiens laïques de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litière de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire, en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican?

« Que si ce mot idole vous semble trop fort, veuillez vous en prendre à ce que m'écrivait, dès le 10 septembre 1853, Mgr Sibour, archevêque de Paris :

« La nouvelle école ultramontaine nous mène à une double idolâtrie : idolâtrie du « pouvoir temporel, et idolâtrie du pouvoir spirituel. »

L'*Univers* a beau s'encadrer de noir le jour où M. de Montalembert est mort, il pleure comme il prie en injuriant ses adversaires, car le même numéro qui portait le signe du deuil outrageait sans pudeur le père Gratry, ce qui était encore outrager M. de Montalembert, qui s'était déclaré solidaire de son courageux ami. Au reste, ces colères se comprennent; le mot de M. de Montalembert est une de ces flèches de Dieu que l'on ne peut plus arracher; lancée par une main mourante au moment où elle allait être glacée par la mort, elle a je ne sais quoi de redoutable et sacré. En prenant congé de l'homme public, nous aimons à rappeler que le chrétien chez lui dominait de plus en plus toute la vie, comme le prouve la résignation admirable qu'il a déployée dans le cours de la maladie qui n'avait pu amortir son activité morale mais qui le tenait immobile sur un lit de douleur dans la plénitude de ses belles facultés. Je ne crois pas être indiscret en citant quelques lignes d'une lettre particulière qui révèlent l'humble et intime piété de cet infatigable lutteur si brillant et si passionné. Ce sont des paroles qu'on aime entendre sur une tombe qui vient de se fermer, car elles en soulèvent en quelque sorte la pierre par la puissance d'immortalité qui est en elles. « Je ne suis qu'un *tout petit chrétien*, bien pauvre et bien indigne sous mille rapports de ce grand nom. Mais au milieu de toutes mes misères, Dieu m'a laissé un humble amour pour son divin Fils et aussi pour tous ceux qui confessent la divinité du Seigneur Jésus devant ce siècle égaré. »

« Qu'il est heureux d'être mort ! » disait devant le cercueil de Montalembert un catholique aussi sincère dans sa foi à son Eglise que dans son amour pour la liberté. Certes, on comprend l'amère douleur qui remplit l'âme de ceux qui détestent ce qui se prépare à Rome sans être prêts à la rupture. C'est une crise poignante des consciences. La polémique soulevée par l'abbé Gratry devient toujours plus vive. Les mandements épiscopaux contre lui se succèdent sans interruption; ils tom-

bent les uns sur les autres comme des capucins de cartes sous un même souffle, aussi violents, aussi pauvres d'arguments, attestant le ciel de leur indignation et aussi de leur ignorance, car ils se contentent de renvoyer à leur théologien d'office, don Guéranger. L'évêque d'Orléans n'en continue pas moins vaillamment sa campagne contre le nouveau dogme, tandis que les *infaillibilistes* donnent le dernier vernis à l'idole, avant de la présenter à l'adoration du monde. Au reste l'idole elle-même, idole vivante et parlante, rend ce soin presque inutile, tant elle prend parti dans sa propre cause. La perspective de l'infaillibilité a vraiment affolé la papauté; que sera-ce donc le lendemain du triomphe? Le bref du saint-père à don Guéranger est une sorte d'excommunication anticipée du catholicisme libéral, déjà traité de demi-catholicisme à l'occasion de la mort de M. de Montalembert, qui n'a pas évité, malgré ses éclatants services, de dures paroles bien inconvenantes sur une tombe à peine fermée. De grands devoirs vont s'imposer aux chefs de cette généreuse école. Nous avons l'espoir qu'ils ne seront pas entravés dans leur résistance par d'inopportunes interventions du pouvoir civil qui, pour la France du moins, n'a qu'une chose à faire, c'est d'abandonner, selon la parole de l'Ecriture, le fou à sa folie, sans y concourir par la prolongation d'une odieuse occupation armée. Les jours en sont comptés. Nous pouvons compter sur l'infaillible démence de l'ultramontanisme pour la rendre promptement impossible. La scène scandaleuse qui s'est passée dans la salle du concile et à la suite de laquelle l'éloquent évêque Strosmayer a dû descendre de la tribune pour avoir protesté contre le *schema* qui identifie la Réforme à l'athéisme et réclamé la majorité morale dans le vote des décisions dogmatiques, montre que la maladie prend un caractère aigu.

L'Académie française nous a donné le 31 mars l'une de ses plus belles fêtes. Jamais sympathie plus universelle n'avait entouré un de ses nouveaux membres que celle qui a accueilli M. le comte d'Haussonville. Elle ne s'adressait pas seulement à l'auteur aimé et apprécié d'ouvrages distingués dont le dernier est un monument historique élevé à la liberté de conscience, c'est encore et surtout à l'homme éminent, d'une si cordiale générosité d'esprit qui a contribué si efficacement à ressusciter et à unir le parti libéral. Son discours reflétait les charmantes qualités de son esprit. Quant à la réponse de M. Saint-Marc Girardin, elle a été un vrai chef-d'œuvre pour la forme, le fond et le débit.

E. DE PRESSENSÉ.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

ÉTUDE RELIGIEUSE

LES QUAKERS [1]

VII.

Les Quakers qui avaient rejeté tous les sacrements, tous les rites, toutes les formes extérieures usitées par les autres communautés chrétiennes, conservèrent néanmoins l'habitude de se réunir pour prier en commun et s'exhorter les uns les autres. Cette réunion devint même à leurs yeux, par cela qu'elle était le seul signe extérieur de leur Eglise, d'une très-grande importance. Assis tous ensemble dans le silence, la méditation et le recueillement, ils éprouvaient cette émotion que communique la sympathie intime des âmes. C'étaient de saints ravissements, des élans vers le bien infini, tels que ceux que saint Augustin décrit si merveilleusement, quand il raconte, que sa mère et lui assis auprès de la fenêtre de leur demeure à Ostia se turent et que leurs âmes quittant peu à peu cette terre s'élevèrent jusqu'à goûter pour un moment à la coupe divine ; ils eussent voulu que, ni le bruit de la parole, ni aucun son extérieur ne vînt troubler ce silence que remplissait l'éternité. De même les Amis passaient souvent des heures ensemble et se quittaient sans avoir proféré aucun mot. D'autres fois l'un d'eux, saisi par le besoin de laisser déborder sa reconnaissance pour les bontés ineffables du Père céleste, se levait et laissait échapper quelques paroles, tan-

(1) Voir la *Revue chrétienne* des 5 mars et 5 avril 1869.

tôt c'étaient des versets des Ecritures saintes, d'autres fois c'était une prière prononcée à haute voix. Là où était Fox, ou un de ceux qui étaient doués du don de l'éloquence, les assistants pouvaient rester quelques heures à entendre des discours qui, sous les formes les plus variées, étaient de vrais sermons. « Fox, nous raconte Penn, dépassait tous les autres hommes par la solennité et la puissance de ses prières. L'ampleur de son esprit, la solennité de son maintien, ses paroles à la fois si sobres et si pleines frappaient d'admiration même les étrangers; c'était lorsqu'il priait, celui de tous les êtres vivants qui me remplissait le plus d'une sainte terreur; il faisait voir qu'il vivait plus près de Dieu que les autres hommes et le connaissait mieux, car ceux qui s'en approchent le plus, sont le plus pénétrés de la sainte grandeur de sa présence. »

Lorsqu'un Ami ou une Amie, car tous, hommes ou femmes, pouvaient parler dans ces réunions, avait cédé plusieurs fois à ces élans de piété, les assistants croyaient reconnaître en eux des instruments choisis par Dieu pour leur parler par le Saint-Esprit, et ils les regardaient comme consacrés au ministère. Aussi la partie la plus intéressante de la biographie d'un Ami est-elle le récit des commencements de ce ministère. Madame Fry, qui a vécu de nos jours et qui avait vraiment le génie oratoire, nous décrit dans ses Mémoires les angoisses de son âme à l'idée de prononcer des paroles en public, paroles que cependant elle se croyait appelée, par une inspiration divine, à prononcer. Quelquefois aussi, quand elle avait parlé, elle éprouvait les mêmes tourments, craignant d'avoir cédé à une inspiration humaine au lieu d'avoir été un instrument de la Parole divine. La première fois qu'elle céda à un pareil entraînement ce fut à l'enterrement de son père. Le corps était déjà recouvert de la terre, les assistants se dispersaient sans avoir rien dit qui répondît à l'âme de la jeune fille; saisie d'un mouvement involontaire, elle se jeta à genoux sur la tombe et s'écria : « Gloire à Dieu le tout-puissant! » On comprend combien devaient émouvoir ces paroles qu'une douleur sanctifiée par l'amour de Dieu arrachait à cette jeune fille. Il est facile d'entrevoir les écarts que pouvaient causer une trop fervente imagination ou une trop violente excitation religieuse. Aussi les Amis s'aperçurent-ils bientôt qu'on ne pouvait laisser une entière liberté à la parole de ces inspirés. Après tout, c'étaient des

vases d'argile, et l'humain se mêlait quelquefois trop visiblement au message sacré qu'ils se croyaient chargés d'annoncer. Des anciens et des *overseers* furent choisis pour donner des conseils, redresser les erreurs de doctrine ou de diction de ces ministres improvisés, ou même les avertir qu'ils pouvaient s'être trompés en se croyant les organes du Saint-Esprit; conseils délicats donnés avec bonté dans l'intimité.

Les expériences, que nous a si vivement dépeintes Madame Fry, étaient aussi celles des premiers Amis et plusieurs d'entre eux nous en rendent compte.

Les Quakers, à l'imitation des premiers chrétiens, ne reculèrent point devant l'établissement d'une espèce de police pour assurer la moralité parfaite de leurs membres et entretenir leur ferveur religieuse. Ils allèrent même jusqu'à prononcer l'exclusion de membres coupables de certains méfaits. Des *overseers* étaient chargés de visiter les familles, et surtout de rappeler aux membres qui semblaient s'écarter des règles de la société le danger qu'ils couraient pour leurs âmes. De semblables mesures, acceptées avec joie par le zèle des premiers convertis, devaient finir par paraître insupportables à ceux qui, quoique nés dans la famille des Quakers, n'éprouvaient pas la même exaltation religieuse.

Toutefois, ce qu'on peut admirer sans réserve, c'est l'organisation de leurs assemblées séculières pour le gouvernement civil de leur société. Tous les Quakers, hommes et femmes d'un district quelconque, soit bourgade, soit village, étaient de droit admis à des réunions qui se tenaient chaque mois, dans lesquelles avaient lieu les mariages, l'enregistrement des naissances et des morts, la nomination définitive des ministres, des anciens et des *overseers*. Ces réunions portaient le titre de *meetings of discipline*, et souvent aussi elles se transformaient en réunions charitables et prenaient la qualification de *meetings pour les souffrances*, c'est-à-dire d'assemblées ayant pour but de venir en aide aux nécessiteux, aux emprisonnés pour la foi et à leurs familles.

De très-bonne heure les Amis firent des collectes pour subvenir aux besoins de leurs coreligionnaires persécutés ou malheureux. Ils établirent aussi des écoles spéciales et s'occupèrent activement de placer les jeunes gens en apprentissage. Enfin on peut dire qu'il n'y a pas de souffrances humaines, ni de ques-

tions intéressant la moralité et le progrès des hommes, que les Quakers n'aient étudiées avec la plus patiente sincérité.

Ce fut dans ces meetings que, pendant deux siècles, ils attaquèrent l'esclavage des nègres. Lorsqu'ils abordèrent de hautes questions, telles que celles de l'abolition de l'esclavage ou de la réforme des prisons, les réunions mensuelles soumettaient leurs inspirations aux réunions du comté tenues tous les trimestres et finalement une assemblée générale de membres envoyés par toutes ces dernières réunions avait lieu annuellement à Londres et statuait sur toutes les questions d'intérêt général.

Cette organisation, qui est due tout entière à Fox et qui ne s'établit pas sans quelque obstacle, a continué jusqu'à nos jours. Toutes ces réunions étaient ouvertes par le recueillement religieux, jusqu'à ce qu'un des membres se crût appelé à rompre le silence. Toutes les affaires étaient traitées dans la croyance à l'inspiration divine, et l'harmonie la plus parfaite en était le gage. Aussi les Quakers n'avaient-ils jamais recours au vote pour le choix de leurs représentants; ils voulaient que ce fût par un assentiment unanime que ces choix se fissent, et cet assentiment selon eux témoignait de la présence divine. Cette nécessité d'une aussi grande unanimité de pensées et de jugement explique pourquoi de tout temps les écrits des Quakers exhortent surtout leurs membres à vivre dans l'unité du pur amour. Si dans l'expression des sentiments de ces hommes doux par excellence, on peut trouver çà et là un peu d'amertume et d'intolérance, c'est contre ces personnes qui, cédant trop à leur sentiment individuel, troublaient les réunions par leur opposition et contrariaient cette unanimité.

On comprend ce qu'avait de puissant l'organisation qui unissait toute la Société des Quakers depuis la famille et la petite bourgade jusqu'à la capitale; c'était un immense réseau s'étendant non-seulement sur toute l'Angleterre mais aussi sur les colonies et même sur les pays étrangers du continent. Ajoutez à cela qu'ils adoptèrent dès 1654 un système de cotisation au moyen duquel les Amis riches contribuaient largement aux besoins de leurs coreligionnaires persécutés, dont les biens avaient été confisqués, ce qui redoublait l'irritation des persécuteurs, et il n'est pas extraordinaire que les Quakers se vissent poursuivis sous la monarchie comme ils l'avaient été sous la république, aussi purent-ils s'écrier avec un douloureux étonnement lors-

qu'ils se virent condamnés à la prison pour refus de prêter serment de fidélité au roi Charles II, que puisqu'ils avaient déjà été persécutés pour un pareil refus sous Cromwell, on devait croire ces nouvelles cruautés bien peu méritées.

VIII.

Comme tous les chrétiens, les Quakers devaient se sentir appelés à porter aux peuples étrangers les vérités qu'ils croyaient leur avoir été particulièrement révélées. La secte qui, de nos jours, a contribué à fonder la plus vaste des sociétés anglaises (la Société biblique), a dû de bonne heure fournir des apôtres qui traversèrent les mers et les continents.

Le récit des missions étrangères du temps de Fox n'est pas une des pages les moins curieuses ni les moins instructives de l'histoire des Amis. Un fait à remarquer surtout, c'est que plus le peuple avec lequel ils se trouvaient en contact était ce que la société moderne est convenue d'appeler peu civilisé, plus les Amis rencontraient de bienveillance. Les relations de Penn, un des chefs des Quakers, avec les Indiens ont arraché à Voltaire des paroles d'une sérieuse admiration. Les Mahométans aussi accueillirent les « enfants de la lumière » avec une sorte de sympathie et de respect. Il fut réservé à des chrétiens de les poursuivre avec une haine fanatique. « Quel Dieu abominable ont donc les Anglais, puisqu'ils se traitent ainsi les uns les autres à cause de lui ! » disait un jour un Indien à un Quaker expulsé de Boston. C'était en effet dans le Massachussetts, parmi ceux qui avaient eux-mêmes fui jusqu'au bout du monde pour être libres d'adorer Dieu à leur manière, que les Amis essuyèrent les plus horribles persécutions.

Une loi défendait aux Quakers d'entrer sur le territoire du Massachussetts; mais que pouvait une loi humaine contre l'irrésistible impulsion de la voix divine? Deux femmes, Mary Fisher et Hannah Austin y arrivèrent en 1656 et furent immédiatement arrêtées, fouettées et emprisonnées. Peu de temps après, un vaisseau, sur lequel étaient des Quakers, étant arrivé, les autorités de Boston empêchèrent les nouveaux Amis de débarquer, et mettant à bord Mary Fisher et sa compagne, le capitaine

reçut ordre de retourner en Angleterre, avec l'injonction que la première fois que lui ou un autre reviendrait, ils seraient traités comme les Quakers eux-mêmes. Une loi nouvelle fut promulguée qui annonça qu'à l'avenir tout Quaker serait emprisonné, fouetté et aurait les oreilles coupées. Il n'en fallait pas tant pour que plusieurs Amis entendissent la voix intérieure leur ordonner d'aller à Boston protester contre ces lois. Les autorités, renchérissant sur leurs cruels traitements, annoncèrent enfin qu'ils mettraient à mort le premier Quaker qui arriverait à Boston.

Quatre de ces apôtres de la paix subirent ainsi le martyre. Parmi eux était une femme nommée Mary Dyer. Epouse et mère de famille, elle entendit en elle la voix divine lui commander de se rendre de nouveau à Boston, d'où elle avait été chassée, et de protester contre ces lois sanguinaires. Condamnée à mort avec deux autres Amis, elle fut conduite au lieu d'exécution et vit ses compagnons livrés au bourreau et pendus. Son tour était arrivé, déjà sa figure était recouverte d'un linge; elle prenait place sur l'échafaud, quand un cri parti de la foule fit arrêter le bourreau. C'était un des fils de Mary Dyer, qui avait obtenu le pardon de sa mère, pourvu qu'elle s'éloignât immédiatement du pays. Elle fut reconduite à la prison et de là escortée par des soldats jusqu'au Rhode-Island.

Loin d'être reconnaissante de cette délivrance inespérée, elle n'éprouva que du regret de n'avoir pu accomplir jusqu'au bout sa mission. Peut-être lui semblait-il que la vue du martyre d'une femme soulèverait les consciences et pousserait les citoyens de Boston à une énergique protestation contre les lois intolérantes de leur gouvernement. Quoi qu'il en fût, avant de sortir de prison, elle adressa à ses juges une lettre où, dans un style des plus simples, éclate la conscience qu'elle avait de sa grande mission. Cette lettre montre combien les lois les plus cruelles sont impuissantes contre ceux qui se sentent soutenus par la présence divine.

La voici cette lettre, datée de 1659:

« Mary Dyer s'adresse encore une fois à la cour assemblée de Boston:

« Ma vie n'est point acceptée et pour moi aussi elle n'est rien en comparaison de la vie et de la liberté des serviteurs du Dieu vivant. C'est pour ce Dieu que, dans les entrailles de l'amour et de l'humilité, je suis

venue vous parler. Cependant avec des mains méchantes, vous avez mis à mort ses serviteurs; vous m'avez laissé la vie: ce qui me montre que la miséricorde des méchants est cruelle. J'eusse mieux aimé mourir que d'accepter la vie de vos mains teintes du sang innocent; aussi mon désir n'étant pas écouté, je vous laisse au juste juge qui vous montrera de qui vous êtes les serviteurs... Pour obéir au Seigneur que je sers et par pitié pour vos âmes, je ne puis moins faire que de vous avertir de mettre fin à vos méfaits...

« Quand j'entendis lire votre dernier ordre, j'en fus troublée, car je donnais volontiers ma vie à celui qui me l'a donnée et qui m'a envoyée ici, et qui, en retour de mon obéissance, se tenait près de moi, me soutenant pleinement de sa présence, de sa paix et de son amour. J'ai seulement compris que je devais retourner à la prison pour quarante-huit heures; je m'y suis soumise n'ayant point d'autre ordre du Seigneur. J'attends son plaisir et son conseil, car en lui est ma vie et à lui seulement il appartient d'en régler la durée; et comme j'ai déjà dit, je suis venue à son ordre et je m'en vais pour lui obéir. »

Elle passa l'hiver dans le Long-Island, et le printemps elle se sentit de nouveau appelée à aller à Boston prêcher l'abrogation des lois sanguinaires, et, si Dieu le voulait, sceller sa fidélité par la mort. Amenée immédiatement devant la cour, le juge lui dit : « Etes-vous la même Mary Dyer qui avez déjà paru devant moi ? — Oui, répondit-elle, la même qui a déjà paru devant cette cour. — Avouez-vous être Quakeresse? — Oui, dit-elle, j'avoue que je suis de ceux qu'on appelle de ce nom méprisant. » Alors le juge remarqua que la dernière cour avait rendu jugement contre elle, et il ajouta : « Vous retournerez à la prison pour y rester jusqu'à demain matin à neuf heures. Alors vous irez au gibet et là vous serez pendue jusqu'à ce que mort s'ensuive. » Nullement émue, elle répondit : « Je suis venue jadis pour obéir à Dieu, pour vous dire d'abroger vos méchantes lois; c'est pour cela que je suis ici encore. Si vous refusez de m'écouter et d'abolir ces lois, le Seigneur enverra d'autres serviteurs témoigner contre elles. »

Le lendemain, elle traversa la ville à pied jusqu'au lieu de l'exécution, escortée d'une troupe de soldats qui avaient reçu l'ordre de battre les tambours, de peur que cette femme héroïque ne pût en passant adresser quelques mots à la foule. Arrivée au pied de l'échafaud, on lui offrit la vie, si elle voulait quitter le pays et promettre de ne plus y revenir. « Non, dit-elle, je ne puis accepter, car je suis venue pour obéir à Dieu, et je serai fidèle à sa volonté jusqu'à la mort. »

Dans les annales des martyres, il serait difficile d'en trouver de plus sublime par le calme et la simplicité. J'ai déjà fait la remarque que les Amis n'avaient pas eu à subir le même traitement chez les mahométans que chez les chrétiens. Sous ce rapport, autant que par la hardiesse de l'apôtre, le récit de la mission de Mary Fisher est des plus curieux.

Mary Fisher fut la première parmi les Amis qui visita Boston et qui y reçut l'accueil si peu hospitalier que nous avons raconté. De retour en Angleterre, en 1660, elle se sentit appelée à annoncer au Sultan les miséricordes et les bontés de Dieu. Elle parvint jusqu'à Smyrne, et là, le consul anglais, la prenant pour une folle, la fit arrêter et mettre à bord d'un vaisseau qui la transporta à Venise. Nullement découragée, elle quitta Venise, et, traversant la Turquie seule, elle se rendit auprès du Sultan, qui se trouvait alors avec son armée à Andrinople. Arrivée au camp, elle fit dire au grand-vizir qu'elle était venue de l'Angleterre, envoyée par le Dieu très-haut pour parler au Sultan. Une femme étrangère, se présentant ainsi, devait exciter ou le mépris ou un respect superstitieux. Le vizir la traita avec les plus grands égards, et lui fit savoir que son souverain la recevrait le lendemain. Elle trouva Sa Hautesse entourée de tous ses officiers, et comme elle demeurait quelques moments silencieuse, pour mieux écouter en elle la voix qui devait se faire entendre par sa bouche, le Sultan crut qu'elle voulait lui parler sans témoins, et il lui fit demander si elle désirait que ses officiers fussent éloignés. « Non, dit-elle, je suis envoyée par le Dieu du ciel et de la terre pour vous révéler que ce Dieu réside dans votre âme, et que vous lui devez obéissance. » Le Sultan, touché de la sincérité de cette étrangère qui avait surmonté tant d'obstacles pour arriver jusqu'à lui, lui fit demander de séjourner encore quelque temps dans son pays ; mais elle lui répondit qu'elle ne le pouvait et qu'elle devait aller à Constantinople. Il eût voulu qu'elle acceptât une escorte, mais elle le remercia en disant qu'elle se confiait à la protection divine. Elle arriva sans difficultés à Constantinople, et lorsqu'elle monta sur le bateau qui devait la ramener en Angleterre, il est permis de croire que, malgré sa charité chrétienne, elle ne put s'empêcher de comparer les traitements pleins de respect et de douceur qu'elle avait reçus des Turcs avec la cruauté que lui avaient montrée les chrétiens. Robinson, qui alla à Jérusalem, eut aussi occasion

de faire de semblables réflexions sur la différence de conduite des moines catholiques, et des Turcs, réflexions toutes à l'avantage de ces derniers.

Plusieurs Amis des deux sexes pénétrèrent jusqu'en Hongrie, d'autres allèrent à Rome, et à l'île de Malte, où ils furent enfermés dans les prisons de l'inquisition. Mais ces populations n'étaient point préparées à recevoir une doctrine si peu en harmonie avec leurs mœurs religieuses. Si ces missionnaires eussent pu pénétrer jusqu'aux Cévennes, ils auraient trouvé là une population toute prête à s'unir à eux par les liens d'une haute spiritualité, mais il faut supposer que le peu de sympathie qu'ils trouvèrent dans les quelques villes du nord de la France qu'ils visitèrent, et les obstacles qu'ils rencontraient chez les autorités catholiques, les empêchèrent d'arriver jusqu'au midi de la France.

Ce fut seulement en Hollande et dans l'Allemagne protestante qu'ils rencontrèrent de dignes prosélytes et que des Eglises de Quakers s'établirent. Amsterdam, Emden, Groningue, toutes les grandes villes du Nord fournirent des membres à la paisible société des Amis, et quoiqu'on ne puisse pas dire qu'ils aient poussé leurs missions jusqu'en Russie, cependant ils surent si bien intéresser Pierre le Grand à leur cause qu'il n'y a pas de pays en Europe où leur influence se soit plus fait sentir.

Tout le monde sait que Pierre le Grand séjourna quelque temps en Angleterre. Les Amis, voulant gagner sa protection, comptaient sur un des leurs qui était au service du czar pour lui faire remettre quelques-uns de leurs écrits. Thomas Story et un autre Ami se présentèrent à la porte de la maison qu'il habitait à Londres, et demandèrent à voir leur ami. On leur dit qu'il était mort, mais les serviteurs du czar, connaissant l'esprit curieux de leur maître et se doutant bien qu'il voudrait interroger lui-même ces hommes que la persécution rendait célèbres, les firent entrer dans une salle où ils se trouvèrent bientôt en face du czar et de son ami le prince Menzchikoff.

On n'avait point prévenu les Amis qu'ils paraîtraient devant le czar, mais ils le reconnurent de suite sans cependant le laisser voir. Ils restèrent couverts selon leur habitude. « Pourquoi, leur dit l'empereur de Russie par son interprète, ne montrez-

vous pas du respect envers les grands quand vous êtes en leur présence? — Nous portons le respect, répondit Story, surtout aux princes et aux rois, car si nous mettons de côté les titres flatteurs qui n'ont d'autre but que de tromper ceux à qui ils sont adressés, nous témoignons de notre respect en obéissant à leurs lois. Que si, par la tyrannie de l'ignorance ou par suite es mauvais conseils, il leur arrive de nous commander de faire quelque chose de contraire à notre devoir envers Dieu, alors nous offrons au Tout-Puissant nos prières et nos larmes, et nous nous adressons humblement à celui qui nous gouverne afin de l'éclairer et changer ses préventions. — A quoi donc êtes-vous bons dans un Etat, leur dit le czar, puisque vous ne voulez ni vous battre, ni porter des armes? » Story lui expliqua que leurs principes leur défendaient, il est vrai, de se battre, qu'il avait lui-même été soldat, mais qu'il reconnaissait maintenant que Jésus-Christ était venu sur cette terre pour nous dire de nous aimer les uns et les autres et de ne point nous faire de mal, mais plutôt de souffrir le mal en patience; mais que les Amis étaient utiles dans un Etat en ce qu'ils s'occupaient d'agriculture, de commerce et des arts paisibles, si bien, ajouta-t-il, que, Dieu nous bénissant, nous devenons riches, même au-dessus de nos besoins.

Frappé de cette réponse, le czar se promena pendant quelques moments de long en large dans la salle, puis, s'arrêtant tout d'un coup devant les Amis, il les regarda fixement, et comme ils lui avaient fait hommage de leurs livres, il leur dit : « On prétend que vos livres sont écrits par des jésuites. » Story ayant réfuté cette accusation, le czar voulut leur payer ces livres; mais, sans se déconcerter et sans laisser paraître qu'ils savaient à qui ils parlaient, ils lui représentèrent que leur but était de les faire accepter par le grand prince qui habitait cette maison, afin qu'il prît connaissance de leurs principes, et qu'il voulût bien étendre sa protection aux Amis qui pourraient arriver dans son pays.

Penn, ayant appris des Amis le résultat de leur mission, se présenta chez le czar. Il parlait le hollandais comme le czar, et il était, par sa haute position et ses talents, bien plus capable de démontrer au czar que, malgré leur répugnance pour le métier des armes, il n'y avait pas de sujets meilleurs ni plus utiles qu'eux.

Pierre le Grand s'intéressa à eux, assista souvent à leurs meetings et il est probable qu'il continua cette habitude même sur le continent, car, douze ans après, se trouvant à Frederickstadt, en Holstein, à la tête de cinq mille hommes, pour aider les Danois contre les Suédois, il demanda au bourgmestre s'il y avait des Quakers dans cette ville. Dites-leur, ajouta-t-il, que je veux assister à leurs réunions. Sur l'observation que ses soldats occupaient la salle des *Amis*, il se mit fort en colère et commanda qu'on la fît immédiatement évacuer. Il assista à la séance, accompagné de sa suite, et comme les officiers ne comprenaient pas le hollandais, il leur expliqua les paroles qui étaient prononcées. Il porta si loin son intérêt pour cette société qu'il fit traduire leurs écrits en langue russe afin de les répandre dans son pays. Cette haute protection des czars russes a continué jusqu'à nos jours. L'empereur Alexandre que la nature de son esprit devait porter à aimer le côté mystique des Quakers, et l'empereur Nicolas qui pouvait aussi juger de leurs qualités pratiques, ont tous deux cherché à les attirer dans leur pays, et, chaque fois que les souverains russes ont visité l'Angleterre, ils ont voulu témoigner de leur intérêt traditionnel aux Quakers et ont assisté à leurs réunions religieuses.

Dans une autre partie de ce travail on verra que les Quakers ont grandement récompensé la bienveillance de leurs illustres protecteurs.

IX

La restauration de Charles II fit espérer aux Quakers que l'ère de la persécution était passée. La déclaration si explicite que le roi avait signée à Bréda, à la veille de son retour en Angleterre, promettait à tous, excepté aux « papistes, » la liberté de leur culte. Sans doute, s'il n'eût tenu qu'au roi d'assurer aux Amis la pratique paisible de leur religion, ils n'eussent point été troublés; car, non-seulement le caractère frivole et débonnaire de Charles II l'éloignait de tout fanatisme, mais les Quakers entretenaient avec lui de fréquentes relations et avaient un accès facile à la cour.

Robert Barclay, l'auteur du livre célèbre intitulé *l'Apologie des Amis*, était un peu parent du roi; son grand-père avait été un des gentilshommes de la cour de Charles Ier, et avait fait partie

sous ce roi du conseil privé. Jeffray, un des Amis d'Ecosse les plus fervents, occupait aussi une haute position sociale et politique dans le gouvernement. Il avait du temps de Cromwell été choisi par le parlement d'Ecosse pour aller en Hollande engager Charles II à signer le covenant et à se rendre au milieu des Ecossais. L'amiral Penn, commandant la flotte, père de Guillaume Penn, avait aussi contribué au retour de Charles II et de ses frères en Angleterre; il était en très-grande faveur à la cour. Mais l'état général des esprits en Angleterre était très-hostile à la tolérance. L'armée de Cromwell quoique fondue dans la population, avait conservé son fanatisme; et les vieilles haines qui avaient pendant onze ans ameuté contre les Quakers les masses ignorantes n'étaient point encore assouvies.

Peu de mois après le retour des Stuarts en Angleterre, d'anciens adhérents du Protecteur, voulant montrer leur zèle pour le nouveau pouvoir saisirent violemment Fox, qui était en visite chez Madame Fell, sous prétexte qu'il ne voulait pas prêter le serment de fidélité, et l'emprisonnèrent à Lancastre. Le juge Fell, son mari, était mort, mais Madame Fell indignée de la violation de son domicile n'hésita pas à aller elle-même trouver le roi à Londres pour lui dénoncer l'affront qui lui avait été fait. Le roi obtint, mais avec quelque difficulté, la mise en liberté de Fox. Toutefois, malgré les nombreuses violences exercées contre les Quakers, le roi et le parlement montrèrent un instant le désir de leur accorder la liberté de conscience. Plusieurs membres de la société furent admis devant les comités de la chambre des lords pour exposer leurs véritables principes, et expliquer leur refus de payer les dîmes et de prêter les serments légaux; un d'entre eux fut appelé dans le conseil privé du roi. C'était pour les courtisans une très-grosse affaire que de laisser paraître devant le monarque un homme qui gardait son chapeau sur la tête. Un débat eut lieu pour savoir si on ne devrait pas ôter de force au Quaker sa malencontreuse coiffure, avant de lui permettre de pénétrer dans la salle du conseil. Heureusement, le roi était moins méticuleux que ses sujets et ordonna de laisser l'Ami obéir à sa conscience. « O roi, dit ce Quaker en réponse aux questions qui lui étaient adressées, les réunions que nous tenons dans la crainte de Dieu sont souvent dispersées par la volonté de personnes méchantes. Nous sommes rudement saisis, battus et foulés aux pieds; les magistrats nous mettent en prison et nous y

gardent contrairement à la loi et à ta déclaration envoyée de Bréda dans laquelle tu nous as promis la liberté de conscience. — Que Dieu, répondit le roi, empêche que vous, qui vivez dans la crainte du Seigneur soyez troublés, car je veux que vous puissiez vous réunir paisiblement et que vous soyez protégés dans tout le royaume. »

A la suite de ces promesses les portes des prisons furent ouvertes et sept cents Amis recouvrèrent la liberté.

Malheureusement, presque au même moment où le parlement montrait des velléités de tolérance un incident nouveau vint jeter le trouble dans les esprits. Certains fanatiques appelés *Fifth monarchy men* (les hommes de la cinquième monarchie) qui croyaient à la venue prochaine du Christ pour régner sur la terre, règne qui, selon eux, avait pour but de partager les propriétés des profanes entre les nouveaux saints, s'insurgèrent et menacèrent de renverser le trône de Charles II. La terreur s'empara du gouvernement et du roi, et le parlement passa à la hâte une loi de répression des plus iniques, et ce fut surtout contre les Quakers qu'elle fut dirigée. Ils y furent même expressément nommés. Ce bill disait que, sous prétexte de réunions religieuses, les Quakers et autres s'assemblaient en grand nombre et menaçaient la paix publique, qu'ils avaient des correspondances secrètes et refusaient de fréquenter les Eglises ordinaires, qu'en conséquence, à l'avenir, si plus de cinq de ces personnes se réunissaient, elles seraient punies d'amendes, d'emprisonnement, et en cas de récidive de la déportation.

Les Quakers étaient des hommes de paix, mais ils étaient en même temps doués d'un courage opiniâtre. Ils employèrent pour parer ce terrible coup, tous les moyens légaux. Une députation obtint d'être entendue par la chambre du parlement, avant que la loi ne fût votée, et lorsque ces Amis virent que toutes leurs explications, toutes leurs affirmations ne pouvaient rien, ils firent ouvertement la déclaration suivante : « Si ce bill devient loi, nous vous avertissons que non-seulement nous passerons outre, mais nous croirons qu'il est de notre devoir d'inviter nos Amis à s'assembler le plus souvent possible. » « Oui, dit un d'eux, nommé Hubberthorne, nous sommes résolus au nom du Seigneur d'obéir à Dieu et à ses justes commandements, quand même nous souffririons la destruction absolue dans ce monde; nous aurons confiance en Dieu, nous nous exhorterons les uns

les autres dans les consolations de l'Esprit, malgré toute loi humaine qui voudrait nous en empêcher, et si, en agissant ainsi, nous périssons, eh bien, nous périrons et notre sang sera sur nos persécuteurs, et le remords de notre destruction vous poursuivra si vous continuez à faire des lois contraires à celles de Dieu. Puisse le Très-Haut vous éclairer! »

Une des premières et des plus intéressantes victimes de la nouvelle loi fut Madame Fell. Accusée de tenir dans son château des réunions illégales, elle fut saisie au milieu de ses enfants et conduite devant la cour d'assises. Là, plaidant elle-même sa cause, elle s'adressa au jury ; mais sa courageuse éloquence fut inutile, elle fut déclarée coupable et condamnée en vertu de la loi *premunire* à l'emprisonnement pour la vie, à la confiscation de tous ses biens et fut mise hors la loi. « Le grand Dieu du ciel et de « la terre soutint mon âme, dit-elle, et elle put répondre au juge : « Quoique je sois hors de la protection du roi, je ne suis point hors de la protection du Dieu tout-puissant. »

Après cinq années de démarches sa famille obtint du roi sa mise en liberté et la restitution de ses biens. Le dur traitement que cette dame si respectée et si haut placée avait subi dans la prison lui fit mieux comprendre quelles durent être les souffrances des Amis pauvres et sans protections, aussi n'eut-elle pas plutôt recouvré sa liberté qu'elle se donna la mission de visiter toutes les prisons où étaient enfermés des Amis. Ce pieux devoir terminé, elle se rendit à Bristol; elle y retrouva son ancien ami, Georges Fox.

Liés intimement par leur zèle religieux, les mêmes travaux et les mêmes souffrances, ils résolurent d'unir leur sort par le mariage. Rien de plus naïf et de plus touchant que le récit laissé par Fox de cet événement : « Le Seigneur, nous dit-il, m'avait fait voir depuis quelque temps que je devais prendre Margueret Fell pour ma femme, et quand je le lui dis, elle sentit en elle la réponse de Dieu; mais quoique le Seigneur m'eût averti, il ne m'avait point encore donné son consentement. C'est pourquoi je laissai la chose en suspens et je me mis à travailler pour le Seigneur partout où il lui plairait de me conduire, dans ce pays et dans l'Irlande. Mais étant à Bristol et y trouvant Margueret Fell, je lui fis connaître que le Seigneur voulait que la chose se fît. Après en avoir causé longuement avec elle, je lui dis que si, elle aussi trouvait bien que ce mariage se fît, elle envoyât chercher

ses enfants. Quand ils furent arrivés, je leur demandai s'ils croyaient avoir à s'y opposer, et tous en exprimèrent leur satisfaction. » La différence de fortune et de rang de Fox et de Madame Fell était grande aux yeux du monde, aussi Fox, avec une délicatesse extrême et ce sens pratique qui le distinguait si remarquablement au milieu de son enthousiasme religieux, veilla-t-il à ce que tous les biens de sa femme restassent à cette dernière et fussent assurés à ses enfants : « Je voulais, dit-il en parlant de cet acte, que rien ne se fît dans mon intérêt. Après cela l'intention de notre mariage fut soumise à l'approbation des Amis dans l'intimité et en public. Tous témoignèrent une grande satisfaction, car ils sentaient en eux l'approbation de Dieu. Alors un meeting étant arrangé dans la salle de nos réunions publiques, à Bristol, nous nous prîmes en mariage, le Seigneur nous unissant dans les liens éternels de l'immortel esprit. Puis un certificat de ce mariage fut lu publiquement et signé par tous nos parents, par les plus anciens Amis de la ville et par beaucoup d'autres dans tout le pays. » Ce certificat existe encore dans les archives des *Amis* et atteste avec quels soins les Quakers assuraient la publicité de leurs mariages. Un fait remarquable c'est que, dès 1662, il se trouvait des juges qui ne virent aucune difficulté à reconnaître les mariages des Quakers. Un des juges expliquant la question au jury, leur adressa ce singulier argument : « Il y avait un mariage dans le paradis quand Adam prit Eve, et Eve prit Adam, et c'était le consentement mutuel qui constitua ce mariage. » Il ne dit pas si c'étaient les anges qui furent les témoins.

Mais Fox et sa nouvelle épouse étaient trop dévoués à la sainte mission de soutenir les cœurs défaillants au milieu de la persécution, pour s'oublier dans la joie de leur nouvelle union. Après huit jours, ils se séparèrent. Madame Fox retourna à son château, où elle était le centre de la vie religieuse, dans le nord de l'Angleterre, et Fox alla visiter les diverses Eglises des comtés du sud. Cette fois, son but était surtout philanthropique; il voulait persuader aux Amis d'organiser les moyens de venir en aide aux enfants de leurs coreligionnaires nécessiteux. Dans un écrit qu'il fit à cette intention, il conseille, à chaque assemblée centrale, de constituer un fonds pour mettre les enfants en apprentissage : il parvint aussi à fonder des écoles; dans celle des filles, il voulait surtout qu'on enseignât des choses pratiques.

X.

Fox fut bientôt arraché à ces paisibles occupations. La loi contre les Quakers, passée en 1661, ne devait durer que quelques années, et le moment de son expiration était proche; mais une de ces frayeurs périodiques, qui s'emparaient des masses et du parlement, venait non-seulement de faire mettre de nouveau cette loi en vigueur, on y ajouta encore des clauses plus rigoureuses. Fox, sentant que les Amis de Londres seraient les premières victimes de l'orage, se hâta d'y accourir, et le lendemain même de la mise en vigueur de la loi renouvelée, il se présenta, avec son audace ordinaire, au meeting le plus suivi, celui de Grace-Church Street. Comme il s'y attendait, à peine eut-il prononcé quelques paroles, qu'il fut saisi par une bande de soldats, et conduit devant le lord-maire. Ce magistrat, peu convaincu probablement du danger de ces réunions, interpella Fox de cette façon un peu légère : « Eh bien, Monsieur Fox, vous qui êtes un homme éminent parmi vos coreligionnaires, persuadez-leur donc de ne pas tenir des meetings si nombreux, car, puisque le Christ a promis que là ou deux ou trois personnes s'assembleraient en son nom, il serait au milieu d'elles, et que le roi et le parlement vous permettent gracieusement d'être quatre, pourquoi ne vous contentez-vous pas de la promesse du Christ et de l'indulgence du roi? » Fox, au lieu de se fâcher de cette mauvaise plaisanterie, répondit avec tout son sérieux « qu'il priait le lord-maire de lui dire aussi si cette loi n'aurait pas atteint le Christ lui-même et ses douze apôtres. » Après une longue conversation, Fox fut rendu à la liberté. Il en profita pour accourir de nouveau aux meetings, et visiter les Amis emprisonnés. Enfin, le cœur lacéré et subissant malgré lui le contre-coup de toutes les souffrances imposées à ses amis, voyant sa digne compagne de nouveau incarcérée, il fut repris de la maladie nerveuse qu'il avait eue dans sa jeunesse. Presque mourant de fatigue et de faiblesse, il devint aveugle et sourd, et souffrit, « dans son âme, nous dit-il, au delà de ce que la parole peut exprimer. » Toutes les religions de ce monde et ceux qui les pratiquent lui apparurent, et il vit tous les prêtres dévorant leurs fidèles. Peu à peu, ces sombres images furent remplacées par des visions célestes,

par celle de la nouvelle Jérusalem peuplée de tous ceux qui doivent l'habiter.

Les forces lui étant revenues, et après avoir obtenu du roi la mise en liberté de Madame Fox, il se décida à partir, avec d'autres Amis, pour l'Amérique, et à visiter avec eux les familles déportées ou émigrées. Le nombre en était grand, surtout dans les îles de la Jamaïque et des Barbades, car lorsqu'on songe qu'il suffisait à un Quaker d'avoir été surpris trois fois dans une réunion de prière, pour que la loi le condamnât à la déportation, on comprend non-seulement que le nombre des déportés fût considérable, mais que leurs parents et coreligionnaires se soient exilés avec eux, pour écouter ensemble la voix de Dieu, sans avoir à craindre d'être punis.

A voir avec quelle facilité un magistrat ou un simple juge de paix faisait emprisonner un Quaker, on s'étonne qu'il en soit resté quelques-uns en liberté. Un Quaker allait-il d'un village à un autre, il pouvait être arrêté comme vagabond, conduit devant le juge de paix, et sommé de prêter le serment de fidélité au roi. En vain s'efforçait-il d'expliquer que, dans la société dont il faisait partie, le commandement du Christ de ne point jurer était regardé comme absolu; que même, pour tout honnête homme, il suffisait de dire oui ou non pour affirmer ou nier sans ajouter de serment; que le serment ne lierait pas le malhonnête homme, la loi était là : il fallait jurer ou payer une amende. Mais le Quaker regardait cette amende comme injuste, et pensait qu'en la payant il donnerait à croire qu'il s'avouait coupable; il ne restait donc au magistrat qu'à l'enfermer dans une prison, où il restait jusqu'à ce que quelque parent ou ami non Quaker payât, en secret, l'amende, ou qu'une proclamation du roi vînt lui rendre la liberté.

Les plus grandes razzias se faisaient dans les meetings; quelquefois, l'assemblée entière était emmenée prisonnière; d'autres fois, l'autorité se contentait d'arrêter les membres les plus influents. Enfin, un autre grief contre les Quakers était leur refus de payer la dîme et l'impôt appelé *church-rate*. Quand les officiers de l'Eglise se présentaient chez un Ami pour toucher les taxes de l'Eglise d'Etat, sur son refus, ils s'emparaient, sans aucune formalité, des objets qui leur paraissaient avoir à peu près la valeur de la taxe refusée. C'est ainsi que de pauvres gens se voyaient enlever leur bétail, leur blé, leurs meubles; et

comme ils croyaient que le Christ leur défendait d'user de violence ou de représailles, ils laissaient faire, s'abstenant de plaider, même si leur dépouillement avait été excessif.

Cette abstention de toute violence, même quand il s'agissait de défendre sa vie, est un des traits les plus caractéristiques de la conduite des Quakers, et doit être particulièrement remarqué. C'est le commandement du Christ qui rencontre aujourd'hui le plus d'opposition parmi les plus zélés chrétiens. Lorsqu'on pense que ces immenses expéditions guerrières du moyen âge empruntaient leur nom à cette croix, type de mansuétude et de divine patience; que, de tout temps, les hommes ont cru pouvoir excommunier, torturer, brûler ceux de leurs frères dont le seul crime était de ne pas avoir leurs croyances, on est saisi de terreur de cette aberration des passions et des jugements des hommes, et l'on se demande s'il n'existerait pas encore, dans l'enseignement du Christ, quelques préceptes sur lesquels nos yeux ne seraient point encore ouverts.

XI.

Lorsqu'on parle aux hommes de l'iniquité de la guerre, lorsqu'on leur rappelle la parole du Christ, qui nous commande de supporter non-seulement les injures, mais de rendre l'amour pour la haine, il semble que ceux qui s'efforceraient de suivre cette doctrine deviendraient des êtres efféminés, lâches et dénués de cette noble fierté, qui rend le mot d'honneur si cher à notre cœur. Ceux qui raisonnent ainsi semblent ignorer qu'il y a en nous un courage plus élevé que le courage physique, c'est celui qui nous force à lutter contre nous-mêmes pour triompher de nos emportements, combat qui agrandit notre force morale et fait seul les vrais chrétiens.

Les Quakers acceptaient à la lettre la doctrine du Christ; ils supportaient avec une héroïque fermeté les violences qui leur étaient faites, sans pour cela rien perdre de leur énergie morale. Les prisons étaient pleines d'Amis qui eussent pu obtenir la liberté en se reconnaissant coupables, ou en consentant à demander leur pardon. Ils subissaient les plus durs traitements, et souvent de pauvres ouvriers se laissaient fouetter presque jusqu'à en mourir, plutôt que de faire le léger travail manuel qui

leur était imposé comme châtiment. Chaque jour, quelque fait nouveau venait mettre en lumière cette vertu des Quakers.

Vers cette époque, le public et les courtisans se pressaient en foule pour visiter, sur la Tamise, un vaisseau commandé par un Quaker qui arrivait des côtes de l'Algérie. L'histoire de ce Quaker est un exemple si remarquable des résultats obtenus par la ferme observation de la doctrine pacifique du Christ, qu'elle mérite d'être rapportée en entier. Thomas Lurting avait débuté dans la vie par être matelot à bord d'un vaisseau de guerre; sur ce vaisseau arriva, pour s'y engager, un Quaker écossais, et, peu de temps après, plusieurs hommes de l'équipage étaient convertis au culte du silence. Lurting, zélé, au contraire, pour la religion de l'aumônier du bord, trouva, comme l'eût fait un évêque ou un membre du parlement de cette époque, que le meilleur moyen de ramener ces fanatiques à la raison était de les rouer de coups. Mais comment continuer de frapper des hommes qui ne se défendaient pas, et remplissaient d'ailleurs exactement tous leurs devoirs? Le cœur honnête du marin se troubla, et, malgré lui, il se prit à admirer ses étranges compagnons. De l'admiration, il passa à la sympathie, et bientôt il fit partie de leurs meetings. Le nombre des Amis s'augmenta rapidement; dans une épidémie qui décima l'équipage, ils se dévouèrent si bien les uns aux autres, que la mortalité fut beaucoup moindre parmi eux que dans le reste de l'équipage. Aussi chaque nouveau malade suppliait-il un Quaker de venir le soigner. Voilà donc Lurting et les Amis reconnus et estimés par le capitaine et l'équipage. Une nouvelle épreuve les attendait. Jusqu'ici, ces Quakers n'avaient point eu de scrupules au sujet de la guerre, et ils s'étaient toujours vaillamment comportés devant l'ennemi. Ce fut Lurting lui-même qui, tout d'un coup, fut saisi d'une hésitation à ce sujet. Etant commandé pour bombarder un vaisseau de guerre espagnol, Lurting, qui avait braqué le canon et était monté sur le pont pour bien voir son point de mire, se dit en son âme : « Mais si je tuais un homme? » Il regarda cette pensée comme envoyée par Dieu, et se dit qu'il lui était désormais défendu d'attenter à la vie d'un de ses semblables. Péniblement agité, il marchait sur le pont, délibérant en lui-même; il finit par se convaincre qu'il devait, n'importe à quel prix, se refuser à verser le sang. Pour cette fois, le vaisseau ennemi s'étant éloigné, il n'eut pas à mettre sa nouvelle résolution à l'épreuve. Mais l'occa-

sion ne tarda pas à se représenter; étant près de Livourne, on aperçut un autre vaisseau de guerre espagnol. Lurting dit à ses amis : « Je ne vous impose rien : agissez en toute liberté; que le Seigneur vous inspire. Vous savez que notre capitaine a grande confiance en votre valeur; ne l'abandonnons pas sans l'avertir. Que tous ceux qui ne croient pas devoir combattre montent sur le pont et le lui déclarent. » Bientôt, le lieutenant vint donner l'ordre de se mettre en ordre de bataille. « Non, répondirent les Amis, nous ne combattrons pas. » Furieux, le capitaine menace de passer son épée au travers du corps de celui qui n'obéirait pas. Lurting, sortant des rangs, s'avance seul au-devant du capitaine. Son regard tranquille, son air décidé, firent tant d'impression sur son chef, que celui-ci se détourna sans oser réaliser sa menace.

Un an plus tard, en 1663, Lurting était second sur un vaisseau marchand qui appartenait à des Amis. Voguant près de l'île de Majorque, ils furent poursuivis par un croiseur algérien; leur vaisseau fut pris; le capitaine et quatre matelots mis à bord du vaisseau d'Alger et une garde de quatorze Turcs monta sur le navire anglais. Lurting, dans une fervente prière, demanda à Dieu tout-puissant le courage et la foi dont il avait tant besoin; il entendit une voix dans son âme lui dire : « Ne crains pas, tu n'iras pas en Algérie. » Plein de confiance, il engagea ses camarades à se bien comporter envers les Turcs et à leur obéir strictement. Charmés de la docilité des Anglais, quelques Turcs remontèrent sur leur propre vaisseau et permirent à leurs prisonniers de rentrer dans le leur. Lurting avait le commandement du bateau. Le mauvais temps étant venu, il persuada à l'un des Turcs de prendre du repos, puis à un autre, jusqu'à ce qu'à sa grande satisfaction, il les vit tous endormis. S'approchant alors doucement d'eux, les Anglais leur enlevèrent leurs armes et fermèrent la porte sur eux; quand ils s'éveillèrent et qu'on permit à l'un d'eux de monter sur le pont, celui-ci vit avec consternation qu'ils étaient près de l'île de Majorque. Ce fut le tour des Turcs de s'effrayer, car Majorque était peuplé d'Espagnols qui regardaient les Turcs comme de bonne prise pour en faire des esclaves. Aussi l'excellent Lurting mit-il autant de peine à cacher ses Turcs des yeux des habitants de Majorque qu'il en avait mis à se sauver. Enfin, faisant voile pour l'Algérie, il arriva sur la côte. Là il fallut encore toute son ha-

bileté pour ne pas attirer l'attention de l'ennemi et trouver moyen de débarquer ses prisonniers ; c'est ce qu'il fit non sans peine.

Le bruit de cette singulière aventure vint bientôt jusqu'en Angleterre, et Lurting en y arrivant fut tout étonné de se voir un si grand objet de curiosité que le roi lui-même se fit conduire sur le navire du Quaker, et voulut entendre de sa bouche tous les détails de ce singulier épisode. Incapable de sentir la grandeur de l'action de Thomas Lurting, Charles le plaisanta cyniquement, lui disant qu'il aurait dû vendre ces Turcs, ou au moins, ajoutait-il, « vous auriez pu me les donner. » Si le roi avait été capable de quelque sentiment sérieux, il aurait pu se souvenir aussi que ce n'était pas la première fois qu'il montait sur le vaisseau d'un Quaker. Lors de sa fuite d'Angleterre, après la bataille de Worcester, ce fut un Quaker, nommé Carter, qui le recueillit à son bord et qui garda fidèlement le secret de la route qu'avait prise le roi.

Mais la douceur et la soumission des Quakers étaient des vertus trop rares pour être regardées comme sincères, on y vit le masque de quelque affreux complot, et le parlement et le public s'acharnèrent contre ces innocentes victimes. Les prisons en furent remplies. Une proclamation du roi, datée de 1662, en fit mettre quatre mille deux cents en liberté. Dix ans plus tard, elles en étaient de nouveau tellement encombrées que Charles II crut devoir proclamer un décret d'indulgence qui comprenait tous les dissidents. « Etant évident, disait-il dans ce décret, par la triste expérience de ces dernières douze années que l'emploi de la force donne peu de fruits, nous nous croyons obligé d'user de notre pouvoir suprême en matière ecclésiastique, lequel a été reconnu par le parlement, et de suspendre les lois contre les dissidents. » Malheureusement, ce décret d'indulgence avait deux défauts : il émanait du souverain sans la coopération du parlement, qui y voyait un empiétement sur ses droits, et l'on savait que le but réel de ce décret était non de délivrer les dissidents mais bien d'assurer la liberté aux catholiques.

Charles II avait épousé une princesse catholique; le duc d'York, son frère, était un catholique ardent, et ne cachait pas son désir de ramener l'Angleterre dans le giron de l'Eglise romaine. Charles n'avait pas encore signé le traité secret avec Louis XIV, dans lequel, en retour d'une grosse somme d'ar-

gent, il promettait de se faire catholique et de forcer l'Angleterre à le devenir. Mais la nation avait le pressentiment de quelque perfidie; une méfiance pleine de terreur saisit non-seulement les masses, mais aussi le parlement, et le poussa à frapper aveuglément tous ceux qui semblaient avoir quelque sympathie pour l'Eglise romaine.

Le serment de fidélité, que tout citoyen anglais était tenu de prêter au roi, avait été rédigé de manière à contenir une protestation contre l'autorité du pape; le refus des Quakers de prêter ce serment faisait supposer à ceux qui ignoraient leur doctrine qu'ils étaient des papistes déguisés, et devaient appartenir à cet ordre qui est réputé ne point s'arrêter devant les moyens pour atteindre son but; aussi frapper les Quakers, c'était frapper les plus dangereux ennemis de tous, les jésuites.

Parmi les disciples de Fox, aucun ne se vit plus constamment accusé d'être un jésuite que le célèbre Guillaume Penn. Cette accusation s'explique surtout par ses relations fréquentes avec le roi et le duc d'Yorck. Les courtisans qui lui enviaient cette intimité ne pouvaient comprendre qu'un homme riche et haut placé fît partie de cette secte méprisée, s'il n'avait pas quelque but occulte à servir.

XII.

Penn est bien plus connu en France par l'Etat qu'il a fondé en Amérique, et par ses rapports avec les Indiens, que par son grand rôle d'apôtre religieux et par ses travaux de législateur. Toutes les idées libérales élevées et généreuses du dix-huitième siècle ont été inscrites d'avance dans l'œuvre de ce Quaker.

Penn était d'une grande naissance et avait un rang élevé à la cour de Charles II. Il devait cette éminente position aux services que son père, l'amiral Penn, avait rendus au roi à l'époque de sa restauration. L'amiral avait rallié la flotte qu'il commandait à la cause de Charles II; il avait prêté au roi 15,000 livres sterling pour ravitailler la flotte, et plus tard, dans un combat des plus importants contre les Hollandais, il avait gagné une victoire dont il laissa tout l'honneur au duc d'York, frère du roi. Le duc d'York et le roi furent toujours des amis fidèles pour l'amiral et son fils.

Destiné à être, avec Fox, l'apôtre ardent et éloquent de la

doctrine de la lumière intérieure, Penn offrait le plus grand contraste intellectuel et physique avec son pieux maître. L'un, élevé dans le luxe et les cours, instruit dans la littérature et les langues classiques, chrétien autant par noblesse de goût et de sentiment que par conviction; l'autre, fils de roturier, inculte et d'un extérieur singulier, chrétien surtout par passion religieuse et par soif de la perfection divine, ces deux hommes, partis de si loin, furent unis toute leur vie par la plus vive amitié, et oublièrent leurs différences d'âge, de position sociale et d'éducation, dans leurs généreuses aspirations pour la liberté morale et politique de l'humanité.

Penn était aussi remarquable par sa beauté physique que par ses qualités intellectuelles. Ses grands yeux bleus étaient vifs et pleins de feu; sa bouche, un peu forte, mais bien modelée, avait une expression de bonté et même de bonhomie, et son goût très-vif pour les violents exercices du corps, avait donné à sa démarche un air martial et dégagé; sa personne était pleine d'élégance. L'amiral était justement fier de ce fils, et rêvait pour lui les honneurs et la fortune; il ne soupçonnait pas l'âme qui se cachait sous cette aimable enveloppe; il ne savait pas que Dieu l'avait marqué de son sceau, et qu'une passion plus noble que celle de la gloire mondaine le conduirait, à travers les persécutions, à une renommée impérissable. Dès son bas âge, Penn avait un vif sentiment religieux; il nous raconte que, « à l'âge de onze ans, il eut une vision splendide qui illumina soudain sa chambre, et lui donna un sentiment surnaturel de Dieu et de l'immortalité de l'âme. » Mais les préceptes de la religion de la paix ne pénétrèrent que bien plus tard dans son cœur. Etant à l'université d'Oxford, il s'en fit expulser pour avoir pris part à une émeute de collégiens, exaspérés par une ordonnance du roi relative à leur costume, qui paraissait à ces jeunes esprits avoir un air de papisme. L'amiral Penn, alarmé de cette explosion de passion puritaine, fit partir son fils pour le continent. Guillaume Penn parut donc, pendant quelque temps, à la cour de Louis XIV. Mais, poussé par ses goûts sérieux, il quitta la vie mondaine et s'enferma dans un collége, à Saumur, que dirigeait un homme illustre, Moyse Amyraut, ami de Richelieu, quoique protestant. Penn, avant de retourner en Angleterre, visita les principaux pays de l'Europe. Rentré dans la maison paternelle, il charma la cour par ses belles manières et sa mise

à la française. Mais ces airs mondains n'étaient qu'empruntés : ses goûts prononcés pour l'étude et la réflexion ne tardèrent pas à dominer. Son père, redoutant l'influence des amis sérieux qu'il fréquentait, le fit partir pour l'Irlande, sous prétexte de surveiller ses propriétés. C'est là qu'attiré par la curiosité, il entra dans une réunion de Quakers, et entendit le prédicateur Loe, qu'il avait jadis connu à Oxford. Le sujet du discours était cette parole : *Il y a une foi dont le monde triomphe, et il y a une foi qui triomphe du monde.* Il lui sembla entendre un appel direct de Dieu, et il sortit du meeting résolu à dévouer sa vie à cette foi, *qui triomphe du monde.* Lorsque l'amiral eut appris que son fils, auquel il préparait un si brillant avenir, devenait membre de cette secte honnie et méprisée des Quakers, sa colère n'eut pas de bornes; il le fit revenir près de lui, l'accabla de reproches, le frappa même et le chassa de la maison paternelle. Penn avait alors vingt-trois ans; instruit et courageux, il se voua tout entier à la doctrine de Fox, et se jeta ardemment dans la polémique provoquée par cette doctrine. Accusé de nier le dogme de la Trinité, il fut arrêté par l'ordre de l'évêque de Londres, et emprisonné à la Tour. On espérait le forcer à quitter sa nouvelle religion, en lui faisant croire qu'il était enfermé pour la vie. Il répondit fièrement que « sa conscience n'avait de compte à rendre à qui que ce fût, que la prison serait son tombeau plutôt que de lui faire renier ses croyances, » et comme témoignage de son dédain pour les menaces de l'évêque, il se mit à écrire un ouvrage dont le titre, *Point de croix, point de couronne,* faisait voir son indomptable constance dans sa foi. Mettant à profit les fortes études qu'il avait faites sous Moyse Amyraut, il étonna ses adversaires par son érudition et son éloquence. Ce livre, qui attaquait les vices et les ridicules du siècle, et qui montrait combien est viril le rôle du chrétien, et quel bonheur donne une vie toute consacrée à la vertu, est resté un des livres classiques de la langue anglaise. Ecrit en quelques mois, sans le secours d'aucun autre ouvrage, ce petit volume suppose chez l'écrivain une connaissance extraordinaire des auteurs de l'antiquité, et une mémoire prodigieuse.

L'amiral Penn ne pouvait rester indifférent au sort de son fils. Fier de sa noble attitude, il s'occupa activement à lui faire rendre la liberté. Il l'obtint, après huit mois de démarches, par l'entremise du duc d'York. Mais le jeune Penn aimait trop la jus-

tice et la liberté de conscience pour ne pas se mettre de nouveau aux prises avec les pouvoirs établis.

Nous avons vu Fox accourir à Londres, pour protester contre la loi qui défendait aux dissidents de se réunir. Il avait été arrêté, mais il fut aussitôt relâché, et le lord-maire, croyant effrayer les Quakers, fit fermer et garder, par une compagnie de soldats, leur salle de réunion. Le dimanche suivant, les Amis, ne pouvant pénétrer dans cette salle, prirent le parti de rester à la porte, et de tenir en pleine rue leur meeting du dimanche. Guillaume Penn et un gendre de Madame Fell, nommé Meade, assistaient à cette réunion. Voulant adresser quelques paroles aux Amis assemblés là, ils furent sur-le-champ saisis par les soldats, et conduits devant le lord-maire. Traduits devant la cour d'assises, Penn et son ami y firent une défense qui est restée célèbre dans les annales des jurisconsultes, à cause de ses conséquences importantes. C'est de ce procès que date l'inviolabilité des jurés, c'est-à-dire la certitude qu'en rendant un verdict, ils sont à l'abri des violences du pouvoir arbitraire.

Comme Fox et tous les Quakers intelligents, Penn était pleinement convaincu que les lois de persécution étaient contraires à la constitution anglaise et à cette Grande Charte, qui en est le fondement; que la liberté de posséder et de croire était même antérieure à cette charte, qui n'avait fait que reconnaître des libertés déjà existantes; que, de plus, il y a une liberté inhérente à l'homme, qu'il tient de Dieu lui-même, et qu'aucune société, aucune législation ne peuvent lui enlever. Fort du sentiment de ses droits, Penn parut devant la cour d'assises, sous l'accusation d'avoir tenu illégalement une assemblée de trois cents personnes, et cela avec des armes, et d'avoir ainsi « troublé la paix du roi; qu'en outre, Penn et Meade avaient parlé publiquement à la foule, au mépris de la loi et du roi. »

Les chapeaux des accusés leur avaient été ôtés de force avant leur entrée à la cour, le juge par un raffinement de méchanceté les leur fit rendre; ils s'en couvrirent selon leur usage, et sur leur refus de les retirer, il condamna les accusés à l'amende. Puis leur demandant s'ils reconnaissaient avoir assisté au meeting comme le disaient certains témoins, Penn répondit : « Nous confessons que nous sommes si loin de croire devoir justifier les assemblées où nous prêchons, prions et adorons le Dieu éternel, saint et juste, que nous déclarons au monde entier,

que c'est pour nous un devoir indispensable dans notre croyance de nous assembler fréquemment, pour un aussi bon dessein, et toutes les puissances de la terre ne sauraient nous empêcher de révérer et d'adorer le Dieu qui nous a créés. » A quoi on répondit à Penn : « Vous n'êtes point ici pour avoir adoré Dieu, mais pour avoir enfreint les lois. » Penn reprit : « Je n'ai enfreint aucune loi, je l'affirme et ne suis point coupable. » Puis, il ajouta qu'il désirait connaître la loi en vertu de laquelle il était poursuivi. Alors eut lieu cette conversation si fameuse par la hardiesse des accusés et la mauvaise foi des juges :

« Vous êtes accusé sur la loi commune, répondit le recorder. — *Penn* : « Où est cette loi commune? » (la loi commune en anglais est la loi traditionnelle.) — *Le recorder* : « Vous ne pensez pas que, pour satisfaire votre curiosité, je vais chercher l'origine de la loi à travers un grand nombre d'années et vérifier les cas jugés que nous appelons loi commune. » — *Penn* : « Cette réponse ne répond assurément pas à ma question ; car si la loi est commune, elle ne doit pas être difficile à produire. » — *Le recorder*, s'impatientant : « Voulez-vous, Monsieur, plaider sur votre accusation? » — *Penn* : « Comment puis-je me défendre d'une accusation qui n'est fondée sur aucune loi? Si elle est fondée sur la loi que vous dites que j'ai violée, pourquoi refusez-vous de me montrer cette loi? Comment aussi voulez-vous que le jury prononce un verdict s'il ignore la loi sur laquelle repose mon accusation?

Ici le recorder s'emporte, l'interrompt et s'écrie : « Vous êtes un insolent drôle! Parlez sur l'accusation. » — Penn sans s'émouvoir, reprend : « Je dis qu'il m'appartient de parler de la loi, je suis prisonnier, accusé, il s'agit de ma liberté qui m'est presque aussi chère que ma vie. Vous êtes plusieurs contre moi, et il serait trop dur que je ne puisse pas me défendre de mon mieux, je répète donc qu'à moins que vous ne me fassiez voir, ainsi qu'au public, sur quelle loi vous fondez mon accusation, je tiendrai pour reconnu que vos poursuites sont entièrement arbitraires. » Ici Penn fut en butte aux clameurs de tous les membres de la cour qui, vociférant et criant contre lui, essayèrent de l'intimider, mais il resta calme et impassible, et répondit au recorder qui lui dit : « La question est celle-ci : Etes-vous coupable de ce dont vous êtes accusé? » — *Penn* : « La question n'est pas de savoir si j'ai fait ce dont vous m'accusez, mais si l'accusation

est légale. C'est une réponse trop vague de dire que c'est la loi commune si nous ne savons ni ce qu'est la loi, ni où la trouver, car là où il n'y a pas de loi, il ne peut y avoir de délit. Et cette loi qui n'existe pas, loin d'être la loi commune, n'est pas même une loi. »

Le recorder, impatienté de nouveau, s'écrie : « Impertinent que vous êtes, voulez-vous enseigner à la cour ce que c'est que la loi? C'est *lex non scripta*, ce qui n'est pas écrit, ce que d'autres ont étudié pendant plus de trente ans. Voudriez-vous que je vous le dise en un moment? »

Penn sentant de plus en plus sa force, répondit : « Certainement si la loi commune est si difficile à comprendre, elle est loin d'être commune, mais si lord Coke, dans ses *Institutions* (vol. 11, page 56), a quelque droit à notre considération, il nous dit que la loi commune est le droit commun, et que le droit commun est protégé par les grandes chartes de Henri III et Edouard III. » Après d'autres questions et réponses pareilles, Penn assura la cour qu'il ne voulait point lui manquer de déférence, mais seulement être entendu dans sa juste défense, il ajouta : « Si vous me refusez la lecture de la loi que vous dites que j'ai enfreinte, vous me refusez mon droit et montrez au monde entier que vous êtes résolu à sacrifier les libertés des Anglais à vos défiances arbitraires et sinistres. »

Le recorder ne se contenant plus criait aux officiers de la cour d'enlever Penn et de trouver moyen de fermer la bouche de cet effronté. « Qu'on l'emmène donc! » criait aussi le lord-maire. Penn, sans se déconcerter, répondit : « Ce sont là de vaines clameurs. Est-ce là la justice? dois-je être arraché d'ici parce que je défends les lois fondamentales de l'Angleterre? » Puis, se tournant vers le jury, il leur dit : « Messieurs, vous êtes mes seuls juges, je laisse à vos consciences de décider si ces lois fondamentales ne doivent pas être maintenues? Si elles ne l'étaient pas, nos libertés seraient envahies, nos femmes ravies, nos enfants mis en esclavage, nos propriétés confisquées? Que le Seigneur du ciel et de la terre soit le juge! » — « Silence! » reprit le recorder. Et Penn fut violemment enlevé et déposé au fond de la salle, où on espérait qu'il ne serait vu ni entendu de personne.

Meade, le coaccusé, prit sa place. Il donna à ses juges tout autant de mal que l'avait fait Penn. Enfin, le recorder, fatigué

de cette lutte prolongée avec ces opiniâtres discuteurs, s'adresse au jury, leur disant : « Vous savez quelle est l'accusation ; c'est d'avoir ameuté une foule au milieu de laquelle M. Penn pérorait ; vous avez entendu les témoins. M. Penn parlait, M. Meade écoutait. » Penn n'était pas si loin qu'il ne put crier de toutes ses forces : « J'en appelle au jury et à cette grande assemblée ; qu'elle décide si les procédés de cette cour ne sont pas arbitraires et nuls devant la loi, puisqu'elle présente des charges au jury en l'absence des accusés. Je dis que c'est directement l'opposé au droit de tout prisonnier anglais, droit appelé par Coke le deuxième Institut dans la Grande Charte. »

« Otez-moi ces insolents, je vous dis, » s'écriait encore le recorder ; « emmenez-les, mettez-les au cachot. » Et Penn et Meade furent enfermés dans un endroit qui, au dire de Penn, était si ignoble, que le maire n'y aurait pas mis ses cochons.

L'attitude de Penn et de Meade avait été admirable. Mais, peut-être faudrait-il louer encore davantage la conduite héroïque du jury. Toutes les menaces possibles ne purent extorquer d'eux autre chose que ces paroles : « Coupables d'avoir parlé dans *Grace-Church street.* » Le recorder, se croyant sûr de la condamnation de Penn et de Meade, les avait fait venir pour entendre le verdict ; et quand, surpris par les paroles du jury, il se permit de les insulter, Penn intervint avec son grand calme et ces paroles graves : « L'accord de douze hommes est un verdict devant la loi, et je requiers l'huissier de l'enregistrer, où il aura à en répondre. Si, après ceci, le jury porte un verdict contraire, j'affirmerai qu'ils sont parjures. » Alors, se retournant vers le jury, il ajouta : « Vous êtes des Anglais, veillez à vos libertés ; n'abandonnez pas vos droits. » Nobles paroles noblement accomplies.

Pendant quatre jours et quatre nuits, le jury resta enfermé, privé de toute nourriture, n'ayant pas même une goutte d'eau à boire. Et chaque fois que la cour les appela pour rendre leur verdict, ces héroïques citoyens répétaient les mêmes paroles : « Coupables d'avoir parlé dans Grace-Church street. » Penn et Meade étaient libres. Le recorder exaspéré condamna le jury ainsi que les accusés à payer une amende pour un prétendu mépris de la cour, et à défaut à l'emprisonnement. Penn et Meade retournèrent donc à leur cachot, jusqu'à ce que l'amiral envoyât secrètement la somme nécessaire pour mettre son fils en

liberté. Il était impatient de l'avoir près de lui, car il était mourant; il vécut encore quinze jours. Converti aux opinions de son fils, il lui dit : « Si vous et vos amis, vous restez fidèles à votre simple culte et à votre simple vie, vous ferez que tous les prêtres disparaîtront. »

Penn avait vingt-cinq ans; il héritait d'une ample fortune et d'une position élevée. Il eût pu jouir, loin des périls et des luttes, de la considération qu'il avait acquise; il eût pu goûter à l'aise du bonheur que lui donnait son union toute récente avec une jeune personne qu'il aimait tendrement, cultiver de nombreuses amitiés qui lui étaient acquises, et satisfaire ses goûts littéraires. Mais aiguillonné par le sentiment du grand devoir qu'il avait à remplir, il quitta tout, et partit en missionnaire pour la Hollande et l'Allemagne.

XIII.

Penn n'était pas seulement un sectaire luttant pour la liberté religieuse de sa petite société, c'était un chrétien convaincu que tout homme est uni à son créateur par un lien intime dont il ne doit compte qu'à Dieu seul. C'est cet esprit de tolérance qui fait de lui une figure si sympathique; car, cette tolérance ne lui était inspirée ni par l'indifférence, ni par le mépris des choses spirituelles, mais elle avait sa source dans sa foi et dans son respect pour l'image de Dieu qui est en nous.

On peut facilement croire que l'Eglise catholique, avec ses pompes, son principe d'obéissance aveugle et son étroite association, au dix-septième siècle, avec les gouvernements arbitraires, devait déplaire particulièrement à Penn. Mais il voulait que les catholiques jouissent, comme lui-même, d'une entière liberté religieuse. Aussi, quoique accusé d'être un jésuite déguisé, il ne craignit pas d'élever la voix publiquement contre l'oppression des catholiques.

Appelé en 1678 devant la chambre des communes à l'occasion d'une enquête ouverte au sujet des Quakers, il se plaint que des lois faites pour préserver l'Angleterre du pouvoir papal, surtout celle du serment, retombent sur les Quakers par cela seul qu'ils refusent d'en prêter aucun. « Mais, écoutez-moi, ajoutait-il, je suis loin de croire, parce que je m'élève contre l'injustice de cette assimilation avec les catholiques, que je sois

d'avis que les catholiques doivent souffrir pour leur conscience. Nous avons un bon vouloir envers tous les hommes, et nous ne voudrions pas qu'aucun homme fût puni pour ses convictions religieuses. » Tout le discours de Penn était si noble qu'il fit la plus vive impression sur la chambre. Elle vota à la suite une loi destinée à affranchir de toute persécution les Quakers, ainsi que les autres dissidents. Cette loi allait être présentée à la chambre des lords, lorsque la découverte d'une prétendue conspiration catholique vint encore une fois jeter la terreur dans les esprits ; et, au lieu d'une loi de tolérance, ce furent des lois répressives, encore plus fortes, que l'opinion publique exigea.

Les Quakers, enveloppés dans un système de minutieuses et cruelles persécutions, tournèrent les yeux vers cette contrée où jadis les puritains avaient cherché un asile.

L'Amérique présentait encore de vastes étendues de terrains incultes. Un Quaker nommé Bylinge avait acheté d'un des favoris de Charles II, un territoire sur les bords de la rivière Delaware. Mais avant de pouvoir en prendre possession, il se trouva embarrassé dans ses affaires. Obligé de remettre sa propriété entre les mains de fidéicommissaires, il choisit Penn pour être l'un d'eux.

Investi de la confiance de ses coreligionnaires, qui avaient eu tant d'occasions de connaître son énergie et son sens pratique, Penn se vit appelé à organiser le gouvernement et l'administration de cette province, qui prit le nom de New-Jersey. C'est le succès qui couronna ce premier essai de législation, qui le porta à penser sérieusement à fonder lui-même un Etat où il mettrait en pratique toutes ses idées généreuses.

L'amiral Penn avait, comme nous l'avons vu, prêté à Charles II une somme considérable ; et le roi, toujours à court d'argent, ne pouvant ni rendre le principal, ni payer les intérêts, Penn proposa au gouvernement de s'acquitter de cette dette au moyen d'une concession de terrain en Amérique. Penn était trop soupçonné de républicanisme pour que la cour acceptât sans répugnance cette proposition. Mais la dette était reconnue, et la payer autrement était impossible. Charles fut donc obligé de consentir ; il y mit beaucoup de bonne grâce. Ayant demandé à Penn comment il voulait nommer sa nouvelle propriété, celui-ci lui répondit qu'il la nommerait *Sylvanie*, à cause des forêts dont elle était couverte ; le roi insista pour que le nom de Penn y

fût ajouté : de là, le nom de *Pensylvanie* que cette province a conservé.

C'était un véritable Etat, d'une étendue aussi grande que toute l'Angleterre, que Penn acquérait. Transporté d'un noble enthousiasme, il s'écria : «C'est Dieu lui-même qui me l'a donné, il le bénira. » Sa vue prophétique, franchissant l'espace et les années, voyait déjà, sur cette terre lointaine et inculte, un peuple dont le gouvernement serait entièrement en harmonie avec les lois de Dieu. « Là, disait-il, il ferait une sainte expérience (*a holy experiment*), et l'humanité verrait enfin l'homme dans la vraie grandeur à laquelle le christianisme le destine. »

Exalté par cet idéal, il se mit à élaborer la constitution qui devait régir son peuple futur. Le préambule, écrit dans un style digne de Milton, dont Penn était l'ami, répond aux généreuses émotions qui l'inspiraient. « Quand le grand et sage Dieu fit le monde, parmi toutes ses créatures, il lui a plu de choisir l'homme pour y régner comme son représentant; et afin de le rendre propre à cette haute destinée, il lui a donné non-seulement la force et l'habileté, mais aussi la justice pour faire un bon usage de ces qualités. Cette bonté native faisait également sa gloire et son bonheur; et tant qu'il y fut fidèle, tout alla bien : point de nécessité pour la coercion, la loi divine dans son propre sein était le guide et le soutien de son innocence. Mais les mauvaises passions ayant prévalu contre le devoir, et fait une brèche lamentable à cette innocence, la loi, qui, jusque-là, n'avait point eu d'action sur l'homme, le plaça lui et sa postérité désobéissante, sous son empire, afin que ceux qui refuseraient de vivre conformément à la sainte loi intérieure, tombassent sous le châtiment de la loi extérieure administrée par la justice humaine. » Mais Penn n'était pas seulement un enthousiaste et un moraliste, c'était un homme d'Etat, un esprit pratique; et tout en reconnaissant que le gouvernement des hommes est d'origine divine, une chose sacrée dans son institution comme dans son but, il ne croit pas que la même forme de gouvernement puisse être applicable à tous les pays. « Je ne vois pas, dit-il, un modèle dans le monde, que le temps, les lieux ou les nécessités quelconques n'aient point modifié, et il n'est point aisé d'organiser un gouvernement qui convienne également à tous les pays. Je sais ce que les différents admirateurs de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie peuvent avancer;

mais j'aime mieux couper court à toute controverse, en disant que tout gouvernement est libre, quelle qu'en soit la forme, où la loi règne, et le peuple aide à faire les lois. En dehors de ces conditions, c'est la tyrannie, l'oligarchie, ou l'anarchie. Il n'y a guère de forme de gouvernement, quelque mal conçu qu'il ait été par ses organisateurs, qui, dans de bonnes mains, ne fonctionne assez bien. Je sais qu'on dit, donnez-nous de bonnes lois, et nous sommes indifférents aux hommes qui les exécutent. Mais quelque excellentes que soient des lois, des hommes de bien sont encore mieux; car de bonnes lois peuvent être éludées par de mauvais hommes; mais les hommes de bien n'exécuteront jamais de mauvaises lois. Ce qui fait une bonne constitution, doit aussi la garder, c'est-à-dire des hommes sages et vertueux : qualités qui ne nous viennent pas par héritage, mais qui doivent être soigneusement transmises par l'éducation vertueuse de la jeunesse. J'ai donc, dit-il, en terminant ce préambule, cherché à organiser une forme de gouvernement, et donné des lois afin d'atteindre le grand but de tout gouvernement, c'est-à-dire d'inspirer au peuple le respect du pouvoir, tout en le protégeant contre ses abus, de manière à ce que le peuple soit libre par son obéissance aux lois, et les magistrats honorés pour leur juste administration; car la liberté sans obéissance, c'est la confusion; et l'obéissance sans liberté, c'est l'esclavage. »

On le voit, Penn n'apportait à sa tache de législation aucun préjugé politique; ce qu'il voulait, c'était d'assurer à la nation qu'il allait fonder, la plus grande somme de liberté possible, conciliée avec le respect dû aux lois. Il n'entendait pas former un peuple enfant, mais une nation virile, qui obéirait aux lois qu'elle aura elle-même concouru à faire. Il voulait, surtout, que cette nation trouvât dans ses institutions l'exercice de toutes ses facultés morales, facultés qu'alimenterait et épurerait le désir d'accomplir le divin commandement, celui de « faire au prochain ce qu'on voudrait qu'il nous fît, » c'est-à-dire de le respecter dans sa propriété, dans ses croyances, et même jusque dans ses erreurs.

Anglais, il était simple que Penn choisît le gouvernement représentatif de l'Angleterre sous un chef héréditaire. Il institua deux chambres; mais elles différaient de celles de l'Angleterre. La première, appelée le *conseil provincial*, était présidée par Penn lui-même, comme chef de l'Etat. Chargée de toute l'admi-

nistration du pays, cette chambre était divisée en comités qui correspondaient en partie à nos différents ministères : c'étaient le comité de justice, celui de commerce, celui des mœurs et de l'éducation, etc. Cette chambre préparait les lois qui, ensuite, étaient soumises à l'approbation de la seconde chambre, qui portait le nom d'*assemblée générale*. L'une et l'autre chambre étaient élues par les propriétaires du sol au scrutin secret ; et ce qu'il y avait de remarquable dans l'organisation du conseil, c'est qu'il devait se renouveler, par tiers, tous les trois ans, afin, dit Penn, « que tous les habitants puissent apprendre successivement à gouverner, et connaissent, par expérience, les difficultés des affaires et à partager la responsabilité du gouvernement. »

Mais c'était surtout l'administration de la justice qui devait éveiller la sollicitude du législateur quaker. Le jury, qui était de plus en plus cher aux Anglais persécutés, comme étant leur seul rempart contre le despotisme, faisait nécessairement le fond de son système. Il devait être composé de douze membres ; et dans les cas où l'accusation entraînait la peine de mort, un jury préalable de vingt-quatre membres devait décider s'il y avait lieu de procéder au jugement. Mais cette peine, si fréquemment appliquée dans les codes du vieux monde, était restreinte au cas de meurtre prémédité. Cette partie de la législation de Penn offre un contraste frappant avec la législation criminelle de l'Europe, et même des autres Etats de l'Amérique. Elle porte un cachet de générosité et d'humanité qui excite notre vive admiration, nous dirions volontiers notre envie. Ainsi, lorsqu'un homme avait été faussement condamné, il avait droit à des dommages-intérêts doubles de la somme montant de sa condamnation. Personne ne pouvait être emprisonné pour dettes ; les propriétés de ceux qui auraient été reconnus coupables de crimes capitaux, devaient être partagées entre la famille du criminel et celle de la partie lésée. Plusieurs autres dispositions du législateur dérivaient plus particulièrement des doctrines des Quakers ; ainsi, une cour était spécialement érigée pour la protection des propriétés appartenant à des orphelins ; une autre dans chaque comté avait mission de prévenir les procès en essayant de concilier les parties. Des dispositions étaient prises pour que tous les enfants du nouvel Etat apprissent un métier, « afin, disait la loi constitutionnelle, qu'ils ne soient pas oisifs,

et que le pauvre travaille pour vivre, et que le riche, s'il devient pauvre, ne manque pas de pain; » à plus forte raison, le criminel en prison devait-il travailler, de manière à ce qu'il ne fût point à la charge de l'Etat. Le mariage civil était la conséquence des croyances des Quakers, ainsi qu'un article qui assurait l'entière liberté religieuse de tous.

Un procès qui eut lieu bientôt après l'arrivée de Penn, et qui se jugea devant lui et le conseil provincial, est un curieux exemple de l'esprit, à la fois éclairé et légal, que les longues luttes avaient développé chez les Quakers. Une femme fut accusée de sorcellerie, le jury rendit ce verdict : « Reconnue coupable d'avoir été réputée sorcière, mais non des méfaits qui lui sont imputés. » L'historien, M. Bancroft, qui cite ce fait, ajoute que ce fut le dernier procès de cette nature qui se plaida dans cet heureux pays.

Avant de prendre l'investiture de sa nouvelle propriété, Penn y députa un de ses parents, nommé Markham, pour traiter, avec les Indiens aborigènes, de l'achat du territoire. Il tenait surtout à éloigner les prétextes de luttes, et que sa sainte entreprise fût pure de toute injustice.

Déjà, en 1673, Fox avait visité l'Amérique, et eu des relations avec les chefs indiens; ce fervent apôtre, armé seulement de son indomptable courage et de ce grand amour, qui lui faisait faire des actions héroïques avec la simplicité d'un enfant, n'avait pas craint d'aller seul au-devant de ces hommes qui faisaient la terreur des colonies anglaises. Il leur disait, dans son saint langage, qu'il leur était envoyé de Dieu pour ériger son tabernacle au milieu d'eux. Il s'en approchait avec douceur, leur demandant s'ils ne sentaient pas quelque chose en eux, qui les avertissait quand ils faisaient bien ou mal; puis leur faisait comprendre que cette voix intérieure était celle de Dieu même; que s'ils l'écoutaient, ils iraient au ciel, mais que s'ils lui désobéissaient, ils seraient brûlés dans l'enfer, il les invitait à se réunir à lui pour prier le Grand Esprit qui leur parlait ainsi. Surpris et touchés, ces enfants des forêts s'asseyaient autour de Fox, silencieux et recueillis comme des Amis. Ils prenaient en amitié cet homme qui leur montrait tant de bonté et de confiance, pendant que les mêmes tribus brûlaient les habitations et massacraient les habitants sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre.

On doit croire que Penn aura été vivement impressionné de l'accueil fait à Fox par ces Indiens, jusque-là regardés comme si féroces, et qu'il résolut, lui aussi, de leur témoigner la même confiance.

Enfin, le moment solennel approchait où Penn devait prendre possession en personne de son Etat. La longue traversée, la perspective de nombreuses privations le décidèrent à laisser derrière lui sa chère épouse et ses trois enfants. Incertain si jamais il les reverrait, il confia à sa femme un écrit qui le rappellerait toujours au souvenir de sa jeune famille. Cette longue lettre, remplie de conseils minutieux, nous fait connaître Penn dans ses relations les plus intimes, et montre qu'il ne portait pas moins de soins et de réflexions au gouvernement de sa famille, que dans les devoirs plus étendus de sa vie publique. Le cœur encore jeune et ému, il s'adresse ainsi à sa femme : « Souviens-toi que tu as été l'amour de mes jeunes années, et la joie de toute ma vie ; le plus aimé comme le plus précieux de tous mes biens ; et la cause de cet amour a été moins dans tes charmes extérieurs, qui furent cependant bien grands, que dans le bien qui remplit ton âme. Dieu est témoin, et tu le sais, que notre mariage a été l'œuvre de la Providence. Maintenant je te quitte, ne sachant pas si jamais je te reverrai en ce monde ; recueille mes avis dans ton sein, et qu'ils vivent avec toi en ma place. » Après quelques exhortations à la piété, des conseils sur l'ordre et la régularité dans les moindres parties de la vie, et une prière d'user de la plus stricte économie à cause des dettes qu'il a dû faire pour son entreprise, il lui parle ainsi de leurs enfants : « Elève-les dans l'amour les uns des autres ; dis-leur que je leur recommande par-dessus tout de s'aimer. Sépare-les quelquefois, mais pas pour longtemps, et encourage-les à se faire de petits cadeaux... Ne crains pas de dépenser pour leur instruction solide et pratique... Je te recommande les parties utiles des mathématiques, comme la construction des maisons et des vaisseaux, l'arpentage, la navigation, mais surtout l'agriculture ; que mes enfants se familiarisent avec les occupations de la campagne : c'est une saine et honnête profession qui conduit à la contemplation des œuvres de Dieu et de la nature, et détourne l'esprit des arts frivoles et des plaisirs de la vie... Etudie bien leur goût naturel, et ne le contrarie pas ; qu'ils ne restent pas trop longtemps occupés de la même chose ; mais donne-leur une

variété agréable d'occupations ; et que tous leurs amusements soient accompagnés de quelques exercices du corps. » Puis, s'adressant surtout à celui qui devait être l'héritier de la Pensylvanie, il lui dit ces mots solennels : « Je vous requiers devant le Seigneur Dieu et ses saints anges, que vous soyez humble, diligent, tendre de cœur, craignant Dieu, aimant le peuple, et détestant la cupidité. Laissez à la justice et aux lois leur cours impartial, même quand vous devriez en souffrir. Ne cherchez pas à soustraire personne aux arrêts de la justice, car vous n'êtes pas au-dessus de la loi, mais la loi est au-dessus de vous. Vivez donc comme vous voudrez que votre peuple vive, et alors vous aurez le droit et le courage de punir le malfaiteur. Dieu vous voit, faites donc votre devoir. Voyez de vos propres yeux ; écoutez de vos propres oreilles. Eloignez de vous les espions, et ceux qui font des rapports secrets ; n'employez ni mensonge, ni subterfuge pour couvrir des injustices ; mais que votre cœur soit droit devant le Seigneur, afin que vous vous confiiez à lui, et non aux hommes, et Il vous soutiendra. »

Penn s'embarqua, en 1682, avec cent de ses coreligionnaires. Le voyage fut désastreux, car la petite vérole sévit violemment à bord. Grand fut le concours des habitants de New-Jersey qui l'attendaient sur le rivage : c'étaient des Anglais, des Suédois, des Hollandais, des Indiens eux-mêmes, qui venaient lui apporter la bienvenue. Après quelques jours passés à assembler son peuple pour lui faire agréer la constitution, il partit pour l'intérieur de la Pensylvanie, où il lui tardait de signer son traité avec les Indiens ; ce traité si célèbre dans l'histoire, et que Voltaire dit être le seul qui n'ait jamais été violé.

Toutes les tribus des pays contigus l'attendaient rangées sur une montagne en amphithéâtre qui entourait le lieu de la réunion ; et leurs chefs, accompagnés d'une nombreuse escorte armée, attendaient Penn à l'ombre d'un ormeau séculaire. Quel dut être leur étonnement quand ils virent Penn arriver au milieu d'eux entouré seulement de quelques Amis, et portant pour unique distinction une écharpe de soie bleue, nouée autour de la taille ! Aucune arme n'était dans sa main, rien qu'un rouleau de parchemin sur lequel devaient être inscrites les transactions de la journée.

Penn, ayant fait étaler devant les Indiens les cadeaux qu'il leur offrait, le sachem ou chef principal mit sur sa tête une cou-

ronne, symbole de paix ; et aussitôt les Indiens placèrent leurs armes par terre. Un interprète s'avançant vers Penn, lui prit la main, et lui dit : « Parlez, les nations vous écoutent. » Penn lui répondit : « Le Grand Esprit, qui nous a tous créés, qui règne dans le ciel et sur la terre, et qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, sait que moi et mes amis nous voulons vivre en paix et amitié avec vous. Nous sommes des hommes pacifiques ; nous ne portons jamais d'armes, et nous ne faisons jamais de guerre. Les Indiens donc n'ont rien à craindre de nous. Les deux nations vivront ensemble avec bonne foi et amour ; nous serons désormais, non comme des frères, car des frères peuvent se quereller, ni comme les anneaux d'une même chaîne, car le temps peut la rouiller et la détruire, mais nous serons comme les deux parties d'un seul homme, de même sang et même chair. »

Les Indiens savaient par expérience que ce n'étaient pas là de trompeuses paroles. Ils pouvaient lire dans le franc et noble regard de celui qui leur parlait, combien sa bienveillance était grande pour eux. Aussi, les sachems lui firent-ils répondre, au milieu des cris d'adhésion des différentes tribus, que, puisque maintenant un gouverneur était venu vivre auprès d'eux, qui les traitait si bien, jamais ils ne lui feraient de mal. Qu'ils voulaient vivre en amitié avec Penn et ses enfants, tant que dureraient le soleil et la lune. — Le traité portait que si jamais il s'élevait des disputes entre les deux peuples, un jury de six Indiens et de six Anglais jugerait de leurs griefs.

Ces rapports de Penn avec les Indiens ne firent que rendre plus vif l'intérêt qu'il leur portait déjà. Avec cet instinct des cœurs honnêtes, il devina de suite ce qu'il y avait de noblesse, de désintéressement généreux dans ces enfants de la nature. Sa croyance en cette lumière intérieure qui luit dans le cœur de tous les hommes, reçut une nouvelle confirmation quand il s'aperçut « que ces sauvages croyaient en Dieu et en l'immortalité de l'âme, par leurs propres inspirations, et sans le secours de la métaphysique. » Il avait enfin trouvé aussi quelque chose de son idéal en politique dans « ces chefs si puissants qui semblaient se mouvoir selon le moindre souffle de leurs peuples. » Son âme généreuse s'indigna des traitements dont les Indiens avaient été jusque-là les victimes. Il reconnut avec douleur et honte que les chrétiens leur avaient apporté l'exemple de vices nouveaux, au lieu de leur offrir le modèle des vertus chrétiennes ; et il résolut

de réparer ce grand crime en se dévouant à leur éducation morale et à leur civilisation. Dans ce but, il apprit leur langue, leurs jeux; prit part à leurs fêtes, à leurs solennités religieuses; il les invitait chez lui. Il employa la plus grande partie de sa fortune à des actes de bonté et de munificence envers eux. Ils étaient habitués à échanger les produits de leurs chasses contre des marchandises européennes; afin de les protéger contre la fraude et la cupidité des colons, Penn établit des marchés publics sous les yeux d'inspecteurs, et défendit sévèrement qu'on livrât aux Indiens des boissons spiritueuses. Ces soins paternels pour ces pauvres indigènes firent naître en eux tant d'affection que, pendant plus de soixante-dix ans, aucun Indien ne leva la main sur un Quaker. Ils appelaient Penn le grand Onas, et le peuple de la Pensylvanie ses enfants. C'était le vrai triomphe de la doctrine de la paix; car ce qui avait rendu possibles ces rapports, c'était l'absence totale de forteresse, d'armée ou même de milice dans toute l'étendue du pays occupé par les Quakers.

Ce qui a caractérisé surtout la conduite de Penn dans ses rapports avec les Indiens, c'est la sagesse et la largeur de ses vues, en ce qui concerne l'enseignement religieux. Ainsi, ce prédicateur, ce zélé missionnaire qui avait parcouru la Hollande et une partie de l'Allemagne pour y prêcher ses doctrines, et y avait fait tant de prosélytes que son nouvel Etat en était en partie peuplé, lorsqu'il se présenta aux Indiens, il ne chercha pas, comme l'eût fait un missionnaire ordinaire, à les convertir immédiatement au christianisme; il voulut commencer par les civiliser et les disposer peu à peu en faveur de la vérité religieuse par le spectacle des bienfaits de la civilisation et l'influence de la moralité chrétienne. En cela, il ne poursuivit pas une utopie, car, grâce à ses sages efforts, plusieurs tribus quittèrent leur vie nomade, et, cultivant la terre, prirent des mœurs plus douces.

Nous voudrions pouvoir suivre Penn dans son voyage à travers ses nouvelles possessions, rendre les impressions du spectacle de cette belle nature vierge, de la variété des produits, de la splendeur de la végétation, de l'abondance et la pureté des eaux, et du climat qui lui rappelait celui du midi de la France. Il voit, courant sur les arbres, la vigne sauvage chargée de raisins, et aussitôt il rêve de faire venir de la France des vignerons et les ceps les plus renommés; enfin, il choisit l'emplacement de sa métropole, de cette ville, dont le nom de Philadelphie devait

proclamer le bon vouloir de son fondateur pour tous les hommes; et son coup d'œil est si juste, l'emplacement est si bien choisi sur cette langue de terre baignée par deux rivières, qu'en moins de deux ans cette ville comptait déjà des centaines de demeures, une imprimerie et une école. Au milieu de tous ces soins, Penn n'oublie pas ses amis lointains. Deux magnifiques manoirs sont réservés à son patron le duc d'York; et Fox aussi aura sa belle propriété dans le voisinage de Philadelphie.

Mais, de cruelles nouvelles arrivaient de l'Angleterre : deux des amis de Penn, Algernon Sidney (qui l'avait conseillé et aidé dans l'organisation de la constitution de la Pensylvanie) et lord Russell avaient péri sur l'échafaud politique. Ses coreligionnaires aussi étaient harcelés de nouveau; sa femme, ses enfants, son pays, tout le rappelait.

Monté sur le bateau qui devait l'emporter loin de son peuple, la pensée de sa sainte entreprise remplissant son cœur, le fit déborder dans une lettre des plus nobles, adressée à son peuple. « Je vous bénis, leur dit-il, au nom du Seigneur, et que Dieu vous bénisse en vous accordant sa justice, sa paix et son abondance. Levez vos yeux vers lui dans tout ce que vous faites, et que votre premier soin soit de le glorifier dans tout ce que vous entreprenez; car il vous a conduits ici dans un saint dessein... Oh! vous êtes ici sur une terre de paix, ne méritez pas que le Seigneur vous châtie et y laisse venir des troubles. Et maintenant que la liberté et l'autorité sont entre vos mains, gouvernez dans la pensée de Dieu... En vérité, le nom et l'honneur du Seigneur sont profondément intéressés à votre bonne conduite; car bien des yeux sont tournés vers vous... » Puis, se souvenant de cette ville qu'il avait créée avec tant de sollicitude, tant de soin et tant d'amour, il s'écrie : « Et toi, Philadelphie, vierge de cette province, puisses-tu être à l'abri du mal! que, reconnaissante envers Dieu de tous ses bienfaits, tu sois conservée fidèle et vertueuse jusqu'à la fin! Mon âme prie Dieu pour toi et lui demande que tu sois forte au milieu des épreuves, et que tes enfants soient bénis du Seigneur. »

XIV.

Peu de mois après le retour de Penn en Angleterre, le roi Charles II mourut, et son frère Jacques II lui succéda. Ce dernier

prince n'avait jamais oublié la promesse qu'il avait faite à l'amiral, à son lit de mort, de veiller sur le sort de son fils. Penn, pris en amitié par le roi, lui porta naturellement un sentiment d'affectueuse reconnaissance. Fréquentant la cour, il était recherché de tous ceux qui avaient des faveurs à demander au roi ou à ses ministres. Il employa surtout son crédit en faveur de la cause de la tolérance religieuse; et, grâce à son influence qui s'accorda d'ailleurs avec les desseins cachés du roi, il obtint l'ordre de faire sortir de prison quinze cents Quakers. Jacques publia en même temps un édit de tolérance. Malheureusement, à l'émulation de Charles II, il avait cru pouvoir se passer de l'assentiment du parlement. Jacques voulait la liberté, mais c'était la liberté de l'arbitraire. Il était catholique romain et caressait avec passion l'idée de détruire l'Eglise anglicane au profit de celle de Rome; dans ce désir, il pensait pouvoir s'assurer l'appui des dissidents qui souffraient également des actes d'intolérance. Mais, si les dissidents réclamaient la tolérance pour eux, tous, à l'exception de Penn, gardaient leurs craintes et leur haine contre le catholicisme. La révocation de l'édit de Nantes, qui eut lieu à cette époque et qui envoya cinquante mille protestants se réfugier en Angleterre, avait excité la commisération des Anglais et redoublé leur hostilité contre les catholiques. Jacques II, aussi aveugle qu'obstiné, ne tint compte ni des avertissements de Penn, ni des remontrances des évêques de l'Eglise anglicane, ni des leçons que lui donnaient les cours de justice. Il s'aliéna toutes les classes de la population; son peuple l'abandonna, et, sans coup férir, reçut comme souverain, des mains du parlement, le roi Guillaume d'Orange et sa femme Marie, la fille de Jacques II. Ceci se passa en 1689.

Il y avait déjà quatre années d'écoulées depuis que Penn avait quitté la Pensylvanie, et, par suite de cette révolution, son retour devenait impossible. Ami reconnu de Jacques, il encourut l'inimitié et la défiance du nouveau gouvernement, et, pendant six années, il se vit tour à tour emprisonné, puis rendu à la liberté, et emprisonné de nouveau. Le gouvernement de sa province fut confisqué, et lui-même réduit à une pauvreté absolue, ses colons se refusant à payer l'impôt foncier, la seule et unique charge qu'il leur avait imposée lorsqu'ils achetèrent les terres.

Au milieu de ces épreuves, une douleur suprême vint l'accabler : son épouse Guli succomba à tant d'émotions. L'amour qu'il

portait à cette sage, modeste, fidèle et courageuse compagne de sa vie, montre que ni les nombreux devoirs de sa vie publique, ni l'ardeur qu'il portait dans sa propagande en faveur de toutes les grandes questions qui intéressent l'humanité, n'avaient refroidi en lui les affections intimes. C'est que celui qui aime Dieu de toute son âme, reçoit en lui comme un reflet de l'infini. Plus son cœur donne, et plus il a à donner. Les yeux fixés sur la perfection absolue, son idéal s'agrandit; et, par une de ces contradictions que la raison seule ne saurait expliquer, plus son semblable est moralement pauvre et dénué, plus il veut se dévouer tout entier pour ramener dans cette âme déchue l'image glorieuse du divin Créateur. Oui, celui-là, qui éprouve ces saintes émotions, ressent aussi vivement les tendres affections de la famille que le mâle enthousiasme des vertus publiques.

Guli Penn laissa à son mari trois enfants. L'aîné, qui devait hériter de la Pensylvanie, donnait au père les plus belles espérances, à raison de ses qualités d'esprit et de cœur, quand une maladie de langueur vint le frapper. Pendant deux ans, Penn veilla nuit et jour sur ce fils chéri, le soutenant contre la douleur de quitter sitôt la vie, et tâchant de se résigner lui-même devant la volonté de Dieu. « Cher père, lui disait le jeune homme, quelques moments avant l'heure suprême, n'espères-tu pas pour moi? » Et Penn répondait : « Mon cher enfant, je crains d'espérer, et je n'ose désespérer; mais je me résigne à une des plus dures leçons que j'aie reçues de ma vie. — Alors, reprit l'héroïque enfant, vienne la vie, vienne la mort, je suis résigné. » Et mettant sa tête sur le sein de son père, il ferma doucement les yeux pour ne plus les ouvrir.

Tant de coups n'affaiblirent point l'énergie morale de Penn. Outre les consolations de la foi, il avait cette puissante diversion que d'autres ont trouvée dans les travaux de l'esprit. Au moment de la mort de Madame Penn, il terminait un de ses écrits les plus remarquables, intitulé : *Essai qui traite des moyens d'assurer la paix présente et future de l'Europe.* On devine que c'était par un congrès des nations qu'il entendait obtenir ce résultat. La manière philosophique dont il traita son sujet assurerait encore aujourd'hui à cet écrit un intérêt universel. Etudiant le progrès de la société humaine, il partait de cette idée que, si l'individu est obligé de céder le droit de venger ses injures à ceux qui sont chargés par les lois du soin de la vindicte publique, on pourrait

étendre ce principe et obtenir que les gouvernements, à leur tour, déférassent leurs droits de guerre à un tribunal constitué par un arbitrage international. Cet ouvrage fut suivi d'un grand nombre d'autres écrits, la plupart traitant de questions de controverses religieuses.

Les années se passaient, et Penn était toujours empêché de retourner en Amérique. La guerre entre la France et l'Angleterre ayant éclaté, toutes les colonies anglaises d'Amérique avaient été sommées de prendre les armes. Un gouverneur militaire fut envoyé en Pensylvanie pour mettre à la raison ces Quakers qui parlaient toujours de paix et refusaient les impôts de guerre.

Enfin, en 1699, Penn fut réintégré dans son Etat, avec invitation de s'y rendre le plus tôt possible pour calmer les esprits. Il y retourna donc, et, cette fois, il s'occupa activement du sort des nègres. Ne pouvant faire voter par l'assemblée une loi qu'il avait rédigée afin de régulariser les mariages des nègres, et de former des tribunaux spéciaux chargés de juger les délits d'une certaine gravité, il dut se contenter de faire inscrire, dans les registres de la société des Quakers, une déclaration qui enjoignit que, dorénavant, la question de ce qu'il y avait à faire en faveur des nègres occuperait une des séances du meeting tous les semestres, et, de plus, que, tous les mois, les nègres seraient réunis pour être moralisés et instruits.

Lorsque Penn devint chef de l'Etat de Pensylvanie, les deux provinces de East et West-Jersey n'en faisaient point partie, mais furent incorporées lors de sa prise de possession. Et par une loi antérieure, nécessitée par le manque de bras, il avait été décidé qu'une récompense de soixante-quinze acres de terre serait attribuée à celui qui amènerait sur le sol un esclave nègre. D'ailleurs, Penn tenait sa propriété comme fief de la couronne d'Angleterre, et les souverains de ce pays avaient, depuis le règne d'Elibeth, fait le trafic des esclaves. Penn n'avait donc pas le pouvoir d'abolir la traite ni l'esclavage; il ne pouvait, à l'imitation des premiers chrétiens, que tempérer ce qu'il y avait d'inhumain dans les rapports des maîtres avec les esclaves.

Ce sujet n'avait pas échappé à la vigilante philanthropie de Fox. Dans sa visite aux îles de Barbades, en 1673, il exhorta ceux qui possédaient des nègres à les élever dans la crainte de Dieu, et à les regarder comme faisant partie de leur famille. Un autre Ami, nommé Edmundson, encourut aussi l'inimitié du gou-

verneur de l'île, qui le menaça de la prison s'il continuait à instruire les noirs pour en faire des chrétiens, « parce que, selon lui, c'était en faire des rebelles qui lui couperaient le cou. » A quoi Edmundson répondit : « C'est une bonne œuvre de leur donner la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ, et de leur apprendre que le Christ est mort pour eux et pour tous les hommes; que cela les empêcherait de se soulever et de lui couper le cou. Mais s'ils se révoltaient, ajoute-t-il, et vous égorgeaient, ce serait votre faute, parce que vous les auriez tenus dans l'ignorance, les laissant vivre comme des bêtes, sans vêtement et sans nourriture convenables. »

Le refus de l'assemblée de Pensylvanie de s'associer aux desseins de Penn, en faveur des nègres, n'était qu'un signe, parmi bien d'autres, des mauvaises dispositions de ce corps envers son chef. Forcé de retourner en Angleterre pour défendre les intérêts de ses colons, et même ses droits de propriété contre le gouvernement anglais, Penn, en son absence, et pendant plusieurs années, eut à subir toute espèce de tracasseries de la part de cette assemblée, devenue de plus en plus démocratique et oublieuse des bienfaits de son gouverneur. Ce changement s'explique par cette circonstance, que la Pensylvanie n'était plus un Etat entièrement composé de Quakers; que des émigrés de tous les pays affluaient, et que cette contrée, qui devait être surtout la demeure de la paix, était devenue un lieu de discordes, qui se terminèrent par la séparation de l'Etat de Jersey.

XV.

Le prince que la révolution de 1688 venait de détrôner, protégeait les Quakers, et cependant, cette révolution leur fut favorable. Le nouveau roi, Guillaume d'Orange, descendant de Guillaume le Taciturne, ce noble champion du protestantisme en Europe, était tolérant, par tempérament, et par politique, car il avait à s'assurer de l'appui des dissidents pour se défendre contre les catholiques. De son côté, le parlement n'ayant plus à lutter contre le pouvoir arbitraire et contre l'Eglise romaine, abolit toutes les lois pénales dont avaient tant souffert les Quakers, et, en 1689, la législation leur rendit une justice éclatante en les dispensant du serment légal, se contentant de leur simple affirmation.

Fox avait activement contribué à ces mesures, mais il ne devait pas leur survivre longtemps. Il mourut au mois de novembre 1690, âgé de soixante-sept ans. Sa constitution nerveuse redoublait chez lui l'impression qu'il ressentait des persécutions dont souffraient encore ses coreligionnaires à l'étranger. Chacune des révolutions politiques qui s'étaient succédé en Angleterre l'avait si profondément impressionné, que sa santé en reçut de grandes atteintes. Epuisé de corps, mais vivant par l'esprit, il rendit avec joie son âme pure et ardente à ce Créateur qu'il avait tant aimé et si bien servi. Trois jours avant sa mort, il assistait à un meeting du dimanche, dans Grace-Church street, où il avait prêché avec sa ferveur ordinaire. Sortant de là, il ressentit un frisson qui le força de s'aliter, et il envoya chercher Penn et quelques autres de ses amis.

Apôtre jusqu'à son dernier souffle, il répétait sans cesse à ceux qui l'entouraient : « Veillez sur nos pauvres Amis d'Irlande et d'Amérique. » Sa fin fut comme un triomphe. « Il semblait, nous dit Penn, que la mort fût pour lui chose à peine digne de son attention. Lorsqu'on lui demandait comment il se sentait, il répondait : « Qu'importe, la puissance du Seigneur « est au-dessus de la faiblesse et de la mort; la vérité règne, « loué soit le Seigneur ! »

Vingt années de la plus complète intimité n'avaient fait qu'ajouter à l'admiration que Penn ressentait pour ce vrai serviteur de Dieu. Il l'avait vu dans les grandes comme dans les petites occasions, dans les voyages lointains comme dans le sein de sa famille, présidant à l'organisation de sa société ou en butte à de violentes persécutions; et il affirme que Fox, dans ces diverses positions, était à la hauteur des devoirs qu'elles lui imposaient. Sachant combiner la ferveur avec le calme, le courage héroïque avec la douce patience, il était bon, serviable, humble et d'une humeur égale et sereine. Aussi s'était-il attaché des milliers d'Amis par la puissance vivifiante qu'il exerçait sur les âmes. Fondateur et organisateur d'une vaste société, il ne voulut jamais y être que l'humble instrument de Dieu, et, à l'imitation de son divin Maître, il était le serviteur de tous. Vivant tout entier dans une atmosphère de célestes inspirations, sa physionomie, et même toute sa personne, semblaient empreintes d'une majesté religieuse. Il était de la nature des prophètes, et son organisation, si vivement impressionnable, lui donnait une

sorte de prescience des événements. Comme tant d'autres qui ont agi fortement sur les âmes, il lui arrivait, par sa seule présence, de guérir des malades : il reconnaissait là un fait miraculeux, mais il ne s'en attribuait pas la gloire, car, disait-il, c'était la puissance du Seigneur qui agissait.

Ce fut Penn qui annonça par une lettre, à Madame Fox, la mort de son époux, et, dans son émotion, il s'écriait : « Un prince est tombé dans Israël. » Fox n'était pas moins tendrement aimé de toute la famille de sa femme. Six de ses belles-filles, avec leurs maris, signèrent, à la manière des Quakers, un témoignage en l'honneur de la mémoire de celui qu'ils appelaient leur « cher et honoré père. » Il était, disaient-ils dans leur langage biblique, « un des soldats du Seigneur, ardent pour la vérité, affrontant sans crainte la bataille, et apportant au camp d'Israël la joie et la vigueur. »

On se souvient que Penn avait fait don à Fox d'une propriété dans la Pensylvanie. La manière dont Fox en disposa est un témoignage touchant de la bonté de son cœur, et aussi de son esprit pratique. Il légua cette terre à la Société des Amis de Philadelphie, pour y ériger une *meeting house* et une école; une autre partie devait être consacrée à un jardin de plantes médicinales, afin « que les jeunes gens et les jeunes filles y apprissent l'usage des simples et la fabrication des huiles, des onguents, des eaux distillées, etc. » Une troisième partie devait être clôturée pour que les Amis, venant au meeting, pussent y faire pâturer leurs chevaux. Malheureusement, l'esprit de Fox était au-dessus de son siècle, et ses desseins philanthropiques, à l'égard du jardin botanique, restèrent inexécutés.

Madame Fox n'était pas auprès de son mari lorsqu'il mourut. Sa nombreuse famille, les soins à donner à la Société des Amis, la retenaient dans le nord de l'Angleterre, pendant que la présence de Fox était nécessaire à Londres. Tous deux croyaient accomplir la volonté divine en se résignant à cette séparation, et se disaient satisfaits de vivre séparés, sacrifiant, pour l'amour de Dieu et de la vérité, le bonheur qu'ils eussent eu à être ensemble. Cependant, malgré les difficultés d'un si long voyage, Madame Fox suppléait à ces absences forcées par de fréquentes visites à Londres, et en peu d'années, elle n'y vint pas moins de neuf fois. Elle s'y rendit une dernière fois, après la mort de Fox, lorsqu'elle avait atteint ses quatre-vingt-cinq ans, pour présenter

au roi Guillaume une adresse de remercîments « pour son gouvernement doux et clément. » Elle mourut en l'année 1702, âgée de quatre-vingt-huit ans, conservant, jusqu'à ses derniers moments, la même chaleur de cœur, la même droiture de jugement et la même énergie, qui l'avaient distinguée pendant toute sa vie. Elle s'était aperçue, avec inquiétude, qu'un esprit formaliste menaçait la Société des Amis, et elle leur adressa un écrit vraiment précieux, dans lequel elle s'efforce de leur démontrer que si les Amis n'y prennent pas garde, ils risquent de ressembler aux Juifs, dont les cérémonies extérieures masquaient des cœurs si durs, que le Christ leur disait que les pécheurs et les péagers iraient au ciel avant eux. « Gardons-nous, ajoutait-elle, de nous rendre coupables d'atteinte à la liberté qui nous vient de l'Evangile : c'est chose dangereuse que de porter les Amis encore jeunes à trop observer les choses extérieures, car ils finissent par croire que s'ils se montrent, dans leurs habillements et leurs extérieurs, semblables aux autres Amis, ils le sont aussi par le cœur. Ce n'est pas ainsi qu'on fera d'eux de vrais chrétiens, car c'est l'esprit seul qui donne la vie, et non les formes extérieures. »

Les derniers jours de Penn ne s'écoulèrent pas comme ceux de Fox et de sa digne compagne, dans le calme et la sérénité d'une atmosphère entièrement religieuse. Il avait été trop mêlé aux choses de la terre pour n'en pas ressentir les amertumes. Le déclin de sa vie fut empoisonné par le chagrin que lui donna la vie immorale du fils qui devait être son héritier, par l'ingratitude de son peuple, et par de pénibles embarras d'argent causés par l'infidélité d'un de ses agents, et aggravés par le refus de l'assemblée de la Pensylvanie de subvenir aux frais de son gouvernement. En outre, des jalousies et des conflits avaient éclaté entre la Pensylvanie et les provinces de Jersey, et il fut nécessaire de les faire représenter par des chambres législatives séparées. Enfin, là où Penn avait rêvé de fonder un Etat qui devait être le modèle des gouvernements libres et paisibles dans le monde entier, on ne voyait que malentendus et querelles. Cruellement blessé par tant de désordres et d'ingratitude, Penn ne put se défendre d'une profonde tristesse; sa santé y succomba, et une attaque d'apoplexie voila cette belle intelligence.

Cependant, un dernier rayon de joie vint écarter ses tristesses avant sa mort. Son peuple, touché d'une noble lettre que Penn

lui avait écrite, se tourna tout entier vers lui avec un suprême regret. Une assemblée entièrement nouvelle fut élue, qui chercha à réparer les torts de ses devanciers envers leur gouverneur. C'était trop tard; la maladie faisait toujours plus de ravages, et ôtait à Penn toute possibilité de s'occuper des affaires. Mais si son intelligence ne brillait plus d'un aussi vif éclat, et si, par un effet de la bonté providentielle, sa mémoire ne se rappelait plus les circonstances pénibles de ses rapports avec la Pensylvanie, il n'en fut pas de même de ses affections; jusqu'à sa dernière heure, il ressentit la même joie à s'entourer de ses petits-enfants, les mêmes douceurs dans l'amitié, la même compassion pour les pauvres, et ses sentiments religieux lui apportèrent toujours les mêmes vives émotions. Doux, bon, serein et aimant, il s'éteignit peu à peu, et passa doucement de ce monde ici-bas au monde meilleur, à cette région où les saintes aspirations deviennent des réalités, et la connaissance de Dieu n'est plus un murmure au fond de l'âme, mais une vue certaine de la perfection divine.

MADAME E.-J. HOLLOND.

ÉTUDES CONTEMPORAINES

—

M. ROGNON

SERMONS ET MÉLANGES. 2 vol. in-12. Paris, chez Meyrueis, éditeur, rue des Saints-Pères, 33.

S'il suffit de quelques pages ornées de citations bien choisies pour analyser un ouvrage, ce n'est pas assez d'une caractéristique générale et d'une sèche analyse pour faire connaître et juger à sa valeur un homme dont la personnalité éminente déborde et domine, je ne veux pas dire ses œuvres, mais les discours et les articles que les circonstances ont arrachés à son talent plus fait pour s'épancher en libres et ardentes improvisations que pour s'astreindre aux règles et se plier aux nécessités de la composition écrite. Quand cet homme a été un caractère viril, quand il a su rester lui-même dans un temps où les personnalités s'effacent, quand il a résisté dans la mesure de ses forces et dans les limites de sa sphère d'action aux influences de l'erreur contemporaine, quand enfin il a consacré à l'Eglise et à la vérité tous ses dons et toute sa vie, cet homme mérite assurément plus qu'une mention honorable; il a droit à une étude sérieuse et profonde ; et c'est un devoir pour ceux qui l'ont bien connu de le peindre en pied, et en quelque manière avec son attitude et son geste propres, afin de conserver un souvenir vénéré et béni, et d'édifier l'Eglise en faisant revivre devant elle, comme pour le faire prêcher encore, le pasteur distingué qu'elle a perdu, dans la fleur du talent et dans la force de l'âge.

Pour moi, je veux dire ici en peu de mots ce qu'était M. Rognon. J'écris avec l'amour de la vérité, et sous le regard de Dieu. Que ne puis-je parler de M. Rognon en un langage digne de lui !

...J'ai ouvert du moins ces deux volumes, sur lesquels est inscrit son nom comme sur un humble monument funèbre, avec ce saint respect et aussi avec cette vive douleur dont je me sentis saisi lorsque, le surlendemain de sa mort foudroyante pour lui et pour l'Eglise, j'entrai

dans son cabinet de travail et que je vis ses livres épars çà et là dans un désordre où se lisaient l'absence et le départ précipité du maître. Il n'était plus là. Mais c'est dans ce cabinet qu'il était mort. De sorte que ma douleur, augmentée encore par le sentiment d'une autre douleur que la mort seule consolera, était pénétrée d'espérance. Le laboureur a été rappelé par son maître avant la fin de la journée, me disais-je à moi-même, et je voyais en quelque manière la charrue encore enfoncée dans le sillon commencé...

I. — L'homme.

M. Rognon n'était pas seulement un pasteur fidèle, un prédicateur éloquent, un penseur profond. C'était avant tout un homme, une forte nature, qui rachetait un certain défaut de souplesse et d'élasticité par un caractère indomptable, par une volonté invincible, qui dédaignait les vulgaires calculs d'une prudence timide, résistait également à la ruse et à la violence et venait se briser contre l'obstacle plutôt que de rien céder de ce que sa conscience lui commandait de défendre

En notre temps d'incertitude morale, d'impartialité illimitée et de nuances multipliées jusqu'à l'effacement des couleurs, nul homme ne varia moins dans ses résolutions qui furent éclairées et inspirées par une conviction profonde et passionnée ; et il eut avec cela tant de droiture dans le cœur et tant de logique naturelle dans l'esprit avec des principes si fermes, si rigoureux, si clairement vus, si solidement assis et si nettement déduits qu'ils dominaient tout, et que tous les accidents et les contrastes de sa nature se fondaient pour ainsi dire dans l'harmonie de cette organisation puissante ; ainsi tout en lui était si bien lié que ses idées, sa vie, sa conduite ecclésiastique portèrent un cachet d'unité et de personnalité qui frappait vivement tous ceux qui entretenaient avec lui des relations suivies. Il était en quelque façon tout d'une pièce et telle de ses critiques contre certains principes aujourd'hui en faveur, telle sentence de condamnation qu'on pouvait prendre pour une boutade résultait en réalité de l'ensemble des vues de son esprit et d'un jugement mûri et fortement délibéré.

En ce sens, l'un des orateurs qui ont parlé sur sa tombe a pu dire avec une exacte profondeur que M. Rognon était un homme « presque d'un autre âge. » Certes, ce n'est pas à nous et ce n'est même à personne qu'il appartient de dire ce que serait une vie transplantée en un autre siècle et comme sous un autre ciel. Mais après avoir fait, comme il convient, toutes sortes de réserves, afin de ne point paraître hasarder légèrement les assertions les plus graves, on est libre d'avouer, pour peu qu'on ait connu et vu de près M. Rognon, que ce jugement est vrai et que ce trait de sa physionomie n'était pas le moins original. Le jugement

est vrai, soit qu'on l'applique au tempérament intellectuel de M. Rognon, soit qu'on ait en vue son caractère moral. Intellectuellement il était moins fait peut-être pour cette époque de bruit et de tumulte, où tout s'ébranlant à la fois, on voit se mêler sur les mêmes points les ouvriers qui ruinent et les ouvriers qui édifient, que pour vivre et s'épanouir en ces temps où la foi créatrice élevait ses grandioses constructions de l'esprit et de l'architecture. Moralement il appartenait à ces siècles où l'unité des caractères répondait à l'unité de foi. Disons plus clairement qu'il eût dû vivre parmi ces rudes champions de la Réforme, ces Agrippa d'Aubigné, objets de son regret, hommes vaillants, aux résolutions énergiques, à la foi simple, et qui combattaient avec la Bible dont ils savaient faire tout ensemble une arme et une armure. — Il y avait en lui toute une solide construction (et si l'on veut tout un système) que la foi avait élevée sur les plus fermes assises. Dès que son intelligence s'ouvrit et se connut il crut en la vérité. Les premières réflexions de son esprit philosophique et les premières impressions de son cœur le portèrent vers la foi. Ennemi-né de la science stérile et de la recherche sans but, il vit la foi à la base et au sommet de tout. Il comprit que la philosophie même ne peut prendre naissance sans quelque foi, et que l'évidence des axiomes est au fond *une sorte de foi humaine et naturelle* (1) *qui est dans l'individu comme la base de la raison humaine.* — « Je puis quelquefois me demander : les axiomes sont-ils vrais? Quelle est leur cause? (2) « Je reviens ainsi à Dieu et je vois qu'il est dans toute chose ou plutôt infiniment au-dessus de toute chose. » — Et ailleurs : « La vérité est faite pour l'esprit humain comme l'air que nous respirons pour notre poitrine. *Croire est un besoin absolu là où l'on ne peut savoir...* » (3)

Ainsi la foi n'était pas pour lui un pur fruit de l'éducation, ou l'un de ces refuges à l'usage des âmes superstitieuses : elle était une fontaine d'eau vive où s'étanchait sa soif. Les paroles que nous avons citées sont extraites d'un dialogue avec lui-même où se déroulaient, dans le mystère, les expériences intimes de sa vie de jeune homme : il n'avait pas encore vingt ans, et déjà il avait réfléchi sur la nature et sur les limites de sa raison, tremblé au bord des abîmes de son propre cœur, haï le péché, aspiré à la sainteté, fait en quelque manière sans le secours de personne un cours de théologie vivante et trouvé la satisfaction de toutes les nobles soifs de son âme en Celui qui est la vérité, la vie et le chemin de toutes les deux. On peut dire qu'il se fit alors en lui un travail profond, une œuvre de vie : sa philosophie spiritualiste se fondit en quelque manière dans sa théologie. Il fut chrétien et philosophe. Sa foi fut l'ancre de sa philosophie. Il croyait au christianisme comme à sa propre raison. Si

(1) Cité par le père Gratry.
(2) Préface, p. 12. (3) *Idem.*

le mot rationalisme ne peut être détourné du sens consacré par l'usage, s'il désigne celui qui ne croit qu'à cette raison bornée et de convention qui discute les choses divines au nom d'une observation superficielle et d'une expérience trompeuse et trompée, M. Rognon était le contraire d'un rationaliste. Mais s'il y a un rationalisme supérieur qui considère la foi comme une adhésion de la raison humaine à la raison divine, qui voit dans la vérité révélée le centre et la source de toutes les autres, et qui veut la mettre enfin sur le trône du monde, M. Rognon était rationaliste. Il ne manque pas, même parmi les croyants sincères, d'hommes qui ont deux domaines, l'un où règne la raison, l'autre où règne la foi, mais comme deux souverains toujours en guerre. M. Rognon trouvait dans sa raison la justification de sa foi. Il lui paraissait souverainement raisonnable que la raison fût croyante. Nous ne sommes point de ceux qui croient à une contradiction entre la raison et la parole de Dieu. Le contraire est vrai. Dire à tout propos que l'Evangile froisse les sentiments naturels c'est prendre des sons pour des choses et s'engager dans une impasse. La raison s'éclairant à la lumière de l'Evangile, l'éclaire à son tour en une certaine mesure par sa lumière propre ; si elle n'en marque point les bords, elle en montre les effrayantes hauteurs, les abîmes sans fond, la souveraine puissance, les caractères tout ensemble humains et surnaturels ; elle accède à ses mystères ; et tout le secret de cette pénétration mutuelle de la raison et de l'Evangile est dans l'unité essentielle de la nature humaine et de la vérité, unité mise en lumière par le christianisme. Citons un passage qui confirme ce que nous venons de dire (1) : Tout est si bien lié dans le christianisme qu'il suffit de présenter sans l'affaiblir un seul point de la morale, pour que tout le reste soit supposé comme principe ou découle comme conséquence. » J'ai entendu quelquefois accuser M. Rognon d'être systématique, voilà quel était le caractère et la nature de son système : « Le dogme chrétien, dit encore M. Rognon dans son sermon sur les *Noces de Cana* (2), remet en lumière cette unité de notre être compromise d'un côté par le matérialisme qui nie l'esprit, et de l'autre par les excès d'un spiritualisme qui méprise la matière. »

Ainsi attaché au christianisme comme à la raison suprême, il fut particulièrement affligé des excès de l'incrédulité à notre époque, et, ce qui n'augmenta pas peu ses dédains pour la sophistique contemporaine ce fut de voir qu'au fond elle s'en prenait moins encore à la vérité révélée qu'à toute vérité, et en dernière analyse à la raison même et au sens commun. Dans l'un de ses remarquables articles sur les ouvrages de M. Guizot, articles où la critique s'unit à l'expression la plus touchante du respect que l'illustre défenseur du christianisme inspirait à M. Rognon, nous lisons ce qui suit :

(1) *Sermons*, p. 298. *Le bon Samaritain.*
(2) *Sermons*, p. 188.

« Nous (1) sommes arrivés à un degré vraiment inouï de décomposition intellectuelle et morale. L'histoire a peint des siècles aussi corrompus ou plus corrompus — aussi agités ou plus agités, aussi affaiblis ou plus affaiblis spirituellement. Jamais, depuis que l'humanité civilisée est devenue chrétienne, on n'a vu semblable anarchie, je ne dis pas dans la foi mais dans la raison. »

..... (Id., p. 310). — « Plus tard quand ce sombre passage de la lumière à la lumière aura été franchi, les générations futures s'étonneront de ce que nous voyons maintenant avec une sorte de stupeur muette et découragée. Le *symptôme le plus triste du mal qui nous ronge*, ce n'est pas seulement la faiblesse du sens moral, c'est l'*obscurité atteignant les catégories de la raison théorique...* »

Si M. Rognon regrette la synthèse du moyen âge, ce n'est pas pour elle-même, c'est à cause de la foi et de la force intellectuelle dont elle était le signe. Il constate « que la science (2) même souffre en ce siècle du morcellement de la pensée humaine. » — « La science moderne (3), dit-il encore, ne coule pas comme la science antique ou celle du moyen âge dans un vaste lit... elle se répand et s'éparpille en une foule de ruisseaux divers. »

Mais s'il ne redoute point pour la foi chrétienne les conclusions de ces sciences particulières, c'est à la condition que chacune d'elles se garde bien de tirer des conclusions prématurées sur les objets de notre vie supérieure, de nos plus chères espérances, et il attend avec confiance une synthèse plus vraie que celle du moyen âge, et comme une grande époque où les esprits feront halte dans quelque vérité supérieure régénératrice et créatrice d'un ordre de choses nouveau, où plutôt marcheront de progrès en progrès à la lumière du christianisme accepté, cru, justifié par la science et par la pensée devenues les auxiliaires et les ornements de son triomphe. Conséquent avec lui-même, il ne cessa de signaler l'importance que la vérité de l'idée chrétienne occupe dans la vie chrétienne. Il l'a fait en particulier dans un rapport imprimé en tête des *Mélanges* avec une force et une portée philosophiques qui n'échapperont à personne (4).

En insistant, comme il convient, sur cette puissance spéculative qui était l'un des traits de la supériorité intellectuelle de M. Rognon, je ne voudrais point négliger de dire que le christianisme était avant tout pour lui *une vie*, ce que je trouve confirmé par l'extrait suivant d'un sermon incomplet : « Avez-vous cru que le christianisme est une pure doctrine ou une pure idée.... revenez de votre erreur. Le christianisme *est tout cela*, mais il est quelque chose de plus. C'est un *organisme*

(1) *Mélanges*, p. 309.
(2) *Id.*, p. 295.
(3) *Id.*, p. 332.
(4) *Id.*, p. 1.

vivant au plus haut degré... Jésus-Christ se donne pour la vérité et la vie. Rien n'agit sur la vie, rien ne saisit et ne renouvelle la vie que la vie elle-même...» Et ailleurs : « La vie est tellement ce qui fait l'essence du christianisme qu'il en présente les apparentes contradictions. Nous ne pouvons croire qu'en aimant le Sauveur, nous ne pouvons l'aimer qu'en croyant. Nous ne pouvons aimer et croire qu'en nous soumettant aux saintes traditions qu'il nous a laissées. *Impossible de sortir de ce cercle sans tomber dans d'effroyables précipices...* Ne vous effrayez pas de ces contradictions. Qu'elles vous servent au contraire de preuve... Toute notre vie n'est-elle pas *un sophisme éternel?* Cherchez à résoudre les questions qui touchent à la vie et vous les verrez toutes se réduire à de désespérantes oppositions. Dans la vie morale le sentiment est la cause de l'acte tandis que de son côté l'action réchauffe et vivifie le sentiment... » Impossible de saisir plus profondément le christianisme et l'homme, et d'appliquer plus étroitement la vie divine à la vie humaine! La vérité chrétienne lui apparaissait dans ce sophisme qui est au fond de la vie, comme Dieu dans le *sophisme* des axiomes. Ainsi sa foi et sa vie s'enracinèrent l'une dans l'autre comme sa philosophie et sa théologie. A de telles hauteurs le doute des libres penseurs avoués qui prétendent rejeter tout ce qu'ils ne peuvent comprendre et celui de ces libres penseurs déguisés qui ne prétendent encore vaquer au service de l'autel que pour mieux le dépouiller, et ne se mêlent aux disciples que pour ravir à Jésus-Christ sa divine couronne paraît bien ridicule et bien difforme. Ah! si l'ironie et le doute léger sont le dernier mot et le suprême effort de quelques faux philosophes, les vrais enfants de l'humanité ne se reconnaissent point à ces sourires ; car le cri et le suprême regard de la nature humaine blessée par le péché et gisant dans sa poussière sont un cri de foi et uu regard vers Dieu.

Cet adorateur de la vérité l'adorait en Jésus-Christ. Elle lui « apparut brillante dans la personne du Sauveur qui se dessine radieuse éclairée d'en haut sur le fond obscur de la terrestre sagesse (1). » Voilà le maître qu'il a servi après l'avoir suivi de la crèche à la croix. C'est la croix qu'il a prêchée : folie, mais *folie pour ceux qui périssent.* Il saisit et fit ressortir avec puissance (et non sans céder à un esprit de réaction contre ce qu'avaient d'exclusif, d'étroit et par là même de faux les doctrines du réveil), le côté humain du christianisme et son harmonie avec le cœur, ces sources de la vie. Il ne s'engagea point dans ce labyrinthe de la *corruption totale* d'où l'on ne peut sortir qu'en faisant deux fois violence à la vérité. — Il s'éleva d'une conception large et saine du christianisme à une psychologie plus vraie, et désormais, maintenant avec force comme en tête à tête, l'homme condamné et le Dieu qui le sauve, il s'éleva toujours sans pitié contre toute doctrine,

(1) Extrait d'un fragment du sermon incomplet déjà cité.

tout principe qui tendait à altérer la vérité et la puissance de l'Evangile en diminuant ou en défigurant soit l'homme, soit le Christ, soit la vie humaine, soit l'œuvre rédemptrice d'un Dieu personnel vivant et vrai. Sa théologie est celle qui fondée sur l'expérience s'annonce de plus en plus comme capable de satisfaire aux exigences intellectuelles et morales de notre temps. C'est la théologie de la liberté. Coupable en l'homme, rédemptrice en Dieu, la liberté révélée dans le devoir, devient dans ce système, de tous le plus évangélique, l'axe autour duquel gravite tout l'ordre surnaturel.

J'ai parlé tout à l'heure du vrai rationalisme. Voilà le libéralisme vrai avec son esprit philosophique et sa haute portée intellectuelle (1).

M. Rognon n'était point une de ces organisations qui refroidissent en quelque manière la vérité et décolorent la vie au plus haut degré, c'était un esprit synthétique et vivant. La fécondité et la richesse de sa nature me semblent s'expliquer par un contraste. Il alliait l'enthousiasme du poëte avec l'esprit d'observation (2) : l'enthousiasme qui nous ravit au-dessus des réalités tristes d'ici-bas et cette sagacité pénétrante qui nous découvre les secrets des cœurs et des choses de la terre ; l'enthousiasme sans lequel la foi est morte, et cette sûreté et cette justesse de coup d'œil, cette intuition instinctive qui bannit du domaine de la pratique et de la vie toute illusion et toute chimère. C'est une grande force et un grand mérite pour tout homme de rester observateur clairvoyant sans fatiguer les ailes de l'enthousiasme et de conserver la poésie de l'âme et la jeunesse de son cœur sans cesser de voir et de juger.

Il dut à l'équilibre de ses facultés, à ses connaissances variées, à sa riche faculté d'assimilation, à la tournure de son esprit spéculatif et pratique, à son habitude de réfléchir et de rapporter tout, non aux relations mobiles des choses ni aux circonstances, mais à cette inflexible règle de vérité qui était en lui, une maturité précoce. Ses lettres d'étudiant en sont une preuve. « L'âme ouverte aux splendeurs de l'art et de la nature, » sentant vibrer fortement en son cœur la fibre humaine, ce jeune bachelier, « enfant agité mais croyant de son siècle, » réfléchissait sur le cours si borné et si tragique de la vie, et blessé par le mal du dedans et par le mal du dehors, il sentit monter dans son cœur un flot d'amère poésie qui débordait par plus d'un endroit ; ce jeune cœur,

(1) Le caractère essentiellement libéral de l'Evangile est exposé avec beaucoup de force, de lucidité et d'éloquence dans le livre que M. Bois, disciple intelligent de Vinet et de M. Secrétan, vient de publier sous ce titre : *Evangile et liberté*. Nous en recommandons vivement la lecture à tous ceux qui veulent connaître le fond du procès engagé entre les orthodoxes et les libéraux.

(2) Il y avait en lui un moraliste profond. Il aimait à donner à sa pensée un tour sentencieux et axiomatique. Rien n'était plus original, plus frappant, plus instructif que sa conversation. Dans ses discours, les pensées fortes abondent, et on sent qu'il a observé de très-près le cœur humain.

froissé par les choses d'ici-bas, était de ceux en qui peuvent se former aisément les sarcasmes amers. Plus qu'un autre, s'il est permis de le dire, il avait besoin de Dieu.

Il écouta Lamartine, V. Hugo, Musset, celui-ci le plus profond de tous, dont le vers ému est parfois comme entrecoupé de larmes que font couler des passions insatiables dans leur satiété même, et dont les inspirations désolées laissent voir un cœur livré à un incurable doute. Cette maladie ne gagna point son âme forte, qui avait besoin de la vérité pour vivre, et qui sut rapporter ses tressaillements intimes, les réminiscences de Platon et les nobles aspirations du siècle, à Dieu, auquel elle accorda la première place dans sa vie, dans cette vie qui n'est, écrivait-il, qu'un long « hélas ! » remplissant tout l'espace entre les rives du temps et les rives de l'éternité! » « L'âme, écrivait-il encore, trouve à la fois sa consolation et son tourment dans l'auréole brillante, marque ineffaçable de sa lumineuse origine et seul reste de ces flots de jour qui baignaient l'Eden. »

Voilà de quel ton il écrivait à ses amis intimes avant l'âge de vingt ans. Ses lettres sont empreintes de simplicité, de gravité et en même temps d'abandon. Nulle recherche d'esprit et même nulle recherche d'aucune espèce. Mais une facilité naturelle et distinguée et une verve sobre qui font de son style l'expression de son âme. Car c'est bien *son âme* qui, dès lors, le préoccupe, c'est bien *son péché* qui le tourmente, c'est bien *son Dieu* qu'il veut servir. Il saisit à la fois le christianisme dans sa vérité tragique et dans son idéale beauté. Il en fut épris. Il vit en Christ la suprême satisfaction de ses besoins. — Pendant qu'il cédait ainsi aux élans d'un cœur qui l'emportait vers la croix, Calvin dont il s'était fait le disciple, lui enseignait sa dialectique sévère, et cette sagesse qui n'est que le bon sens chrétien appliqué à la théologie et à l'étude de la Bible et des choses divines. Quant sa foi fut fondée, elle ne put se taire et il n'eut plus qu'une idée : parler au siècle dans une langue que le siècle (1) pût comprendre. J'ai sous les yeux l'un de ses premiers sermons, incomplet. Ce désir y perce à chaque ligne. On sent que le jeune orateur parle avec feu et avec foi, avec une volonté passionnée de se faire comprendre, de persuader, de faire écouter Jésus-Christ, de faire voir en lui l'homme du siècle, s'il m'est permis de parler ainsi, un homme éternel et jeune, idéal et réel, l'homme persuasif par excellence, l'homme du cœur, de la pensée, de la volonté, l'homme souffrant mais pour tuer la souffrance, mourant mais pour tuer la mort, l'homme en qui resplendit l'éclat de la divinité incarnée, le Fils de l'homme, l'Homme-Dieu. Aussi fut-il écouté. Cette ardeur qui l'empor-

(1) « Nous ne parlons pas assez la langue du siècle, et il s'en venge en nous dédaignant. » (*Sermons*, p. 271.) — Cet aveu est profond. Saint Paul veut qu'on parle une langue intelligible, et parler une langue incompréhensible, ce n'est pas toujours parler latin.

tait, cette conviction qui le dominait, ces jeunes élans d'un cœur palpitant qui brûlait de conquérir des âmes à Christ et se répandait avec tant de feu et de vaillance en un langage approprié au siècle, éminemment laïque, singulièrement chaud et coloré, et tout plein de mouvement, de noblesse, d'éclat, de traits dramatiques et de ces mots profonds, vivants, qui ouvrent à l'âme des perspectives sur l'infini du cœur et sur l'infini du ciel, tout cela explique et justifie l'impression d'étonnement produite par ses premières prédications et l'immense retentissement qu'elles eurent bientôt, ainsi que le souvenir que Montpellier, Nîmes et la plupart des Eglises du Midi en conservent encore.

L'homme privé était simple, sans aucune habileté, sans un grain de calcul. Il savait bien que beaucoup de visages portent un masque sous lequel il faut savoir regarder pour connaître l'homme. Mais il n'y eut jamais de masque sur le sien. L'honnêteté était l'unité de son caractère, et l'on pouvait se demander si chez cet homme la droiture du cœur était rectitude d'esprit, ou si c'était la rectitude de l'esprit qui était droiture de cœur. Je ne sais pas si, au fond et dans un sens absolu, ces deux choses ne sont pas comme les deux extrémités d'une même ligne droite passant par les deux pôles de l'être moral; ce qui est certain, c'est que le cœur fausse l'esprit, pensée que M. Rognon a exprimée avec une grande force, quand il a dit : « On peut sans crainte désigner tous les faux systèmes par le nom d'une convoitise (1). » Quoi qu'il en soit, nul homme ne parla et n'agit plus à découvert que M. Rognon. Destitué d'ambitions vulgaires, il avait la grande ambition du chrétien qui tuait en lui les petites. Il échappa à la médiocrité, cette vulgarité de l'esprit, et à la vulgarité, cette médiocrité du cœur. Il paraissait froid à qui le voyait pour la première fois. Il avait je ne sais quelle fierté sauvage qu'il dépouillait naturellement et sans faire aucun sacrifice dès qu'il pouvait s'abandonnner à ces causeries intimes avec quelques-uns de ces amis sérieux et dévoués, dont les entretiens sont comme un échange des cœurs. Alors il avait une simplicité enfantine, un abandon charmant, une bonhomie parfaite, avec je ne sais quoi de libre et parfois de rêveur. Il aimait la société des jeunes gens qu'il savait attacher et séduire par la supériorité et l'éclat de sa pensée et de sa parole. Peu de cœurs ont été plus capables d'éprouver les saintes joies de l'amitié. Il avait pour ses amis des jalousies presque maternelles et qu'une autre sorte d'affection a seule la réputation d'inspirer : « Je suis devenu (écrit-il de la faculté de Montauban à un de ses amis), pour mes chers amis, aussi jaloux, aussi superstitieux qu'un amant. Je suis haletant aussitôt qu'une lettre m'arrive ; mon regard perce l'enveloppe, je palpite d'espérance et de crainte. » — Ce qui suit achève de montrer tout ce qu'il y avait en lui de sensibilité vive et même douloureuse : « Pauvre enfant que je

(1) *Sermons*, p. 238.

suis! J'ai encore de longues années à vivre avant que je me fasse aux choses de cette machine ronde! »

Mais si chez lui l'amitié prenait dans ses effusions le caractère exclusif de l'amour, elle imitait aussi dans ses brusques retours cette dernière passion. Une déception, une trahison éveillait-elle sa méfiance, il rompait, c'est-à-dire il reprenait son cœur, pour le redonner sincèrement dès que des témoignages d'affection lui paraissaient un gage de retour sérieux et de conversion sincère. Mais il ne savait pas supporter cette méfiance qui se tient sur ses gardes, compte minutieusement tout ce qu'elle reçoit et ne prête que sur gages et sur hypothèques, état neutre du cœur où ne sauraient vivre les âmes hautes, et dont les petites peuvent seules s'accommoder. Homme à fortes sympathies, il avait des antipathies insurmontables et, le dirai-je, ses préjugés de préférence et de répugnance. On le lui rendit bien. Il ne faut pas l'en plaindre. Sur notre terre, l'homme le plus malheureux après l'homme qui n'a point d'amis, c'est peut-être celui qui n'a point d'ennemis; car, pour n'en avoir aucun, il faut être l'ami de tout le monde, et de plus radicalement incapable d'exprimer un jugement courageux, de défendre une cause et d'épouser l'honneur d'un ami. M. Rognon savait défendre les siens jusqu'à se compromettre....

Je ne veux point faire asseoir le lecteur à ce foyer domestique où s'est allumé, le jour de sa mort, comme une lampe funèbre qui ne s'éteindra jamais. On aura remarqué dans la préface une page charmante écrite par M. Rognon à son retour de Hollande, où l'artiste ému et le père tendre semblent ne faire qu'un et confondre leurs émotions (p. XXIV), et cette autre page sur les absents, qui est un chef-d'œuvre : « Que de fois ces chers morts remontent dans les profondeurs de l'âme, et sont plus vivants que les vivants eux-mêmes! Que de fois aussi les affections déçues ou brisées, les absents qui sont morts relativement et momentanément pour nous, viennent nous tirer par quelque pan de vêtement et nous dire : « Ne suis-je plus rien pour toi! » (P. XXXI.) N'entrevoyons-nous pas là comme des pleurs de l'âme tombant sur ces chaînes de l'espace et des temps, qui entravent ses nobles élans et font avorter son essor!

Voilà quels trésors de tendresse, de bonté, de passion se cachaient sous un extérieur froid; car, je l'ai dit, un étranger pouvait le croire tel : c'était chez lui l'effet d'une certaine pudeur naturelle aux âmes fortes, de l'expérience des hommes, d'une résolution bien arrêtée, et tous les jours renouvelée, de ne se donner qu'à bon escient, et même d'une crainte de blesser ceux qu'il voyait pour la première fois par une franchise qui lui était particulière, et dont il ne voyait pas le goût dans le monde; car il a souvent souffert, je le sais, pour n'avoir pas su flatter, ni mendier un peu de succès, ni recherché par des moyens qui lui auraient trop coûté une fumée de popularité. Ce qu'il rechercha par-

dessus toutes choses dans les circonstances difficiles où il fut engagé, ce fut l'approbation de sa conscience et de la conscience de l'Eglise universelle, c'est-dire de l'Evangile. Dès qu'un sentier, qui pouvait paraître âpre et raboteux au vulgaire, lui parut éclairé par ces lumières, c'est là qu'il voulut marcher, afin de suivre Jésus-Christ, au risque de n'être pas suivi lui-même. Esprit essentiellement français, il était à la fois, on peut le conclure de ce que j'ai dit, conservateur et libéral, et il s'attacha à défendre avec la plus grande énergie des opinions modérées, retenant les faits d'une main ferme, et préférant la vérité, avec ses antinomies apparentes, à tout système, à toute formule qui en dissimule la moindre parcelle pour réaliser la chimère d'une unité absolue. C'est ce que je ferai voir par quelques exemples, à propos de ses sermons. Mais sa fidélité lui fit un devoir de défendre avec une extrême ardeur les doctrines de son maître. Logique dans sa pensée, il fut conséquent dans ses actes, et quand il s'agissait des droits essentiels et de l'honneur de l'Eglise, il ne savait ni hésiter, ni reculer.

J'ai dit de M. Rognon qu'il fut conservateur et libéral. En un temps d'ordre, il aurait paru libéral. Si, dans sa conduite ecclésiastique, il nous apparaît surtout comme conservateur, cela vient de ce que les tendances qui menacent l'existence de l'Eglise sont une insurrection violente contre le principe vital et nécessaire de l'autorité. Parfois même, dans les deux dernières années de sa vie, je ne sais quelle amertume perçait malgré lui dans ses propos et dans ses jugements. L'observateur de la nature humaine, le moraliste clairvoyant semblait prendre en lui le dessus. Un désenchantement profond pénétrait peu à peu dans son âme, et finit par l'envahir tout entière. Gai par tempérament, il fut certainement triste comme penseur, et à la fin, ce fut la tristesse qui prit le dessus. Puis le mal physique vint jeter en silence ses racines dans cette constitution rongée par un chagrin concentré, et finit par éclater avec fureur. M. Rognon pouvait se croire encore plein de vie, et nous avions tous lu sur son visage les signes précurseurs d'une mort prochaine. Qu'on me comprenne bien, toutefois. Je ne veux pas dire que l'espérance fût morte en lui. Seulement l'enthousiasme, dont le vol puissant avait porté si haut son ardente jeunesse, replia peu à peu ses ailes. Il lui resta la foi. Jamais il ne désespéra ni de la vérité, ni du christianisme; au contraire, plus il allait, plus il ne voyait de vérité qu'en Jésus-Christ. Mais il désespéra presque de l'Eglise protestante de France, dans le sein de laquelle il sembla prévoir des changements, des crises, des révolutions, et comme un triomphe prochain de l'erreur sur la vérité. Et pour être entièrement vrai sur ce point, lorsqu'il portait ses regards vers l'horizon prochain, il sentait son âme se troubler; car il ne voyait nulle part, ni pour l'Eglise, ni pour la société, ces promesses et ces gages d'ordre, de progrès moral et de fécondité qui rassurent les âmes. Mais lorsqu'il portait ses regards vers l'horizon lointain, il voyait, à travers les brumes du

présent, les plus hautes cimes de l'avenir vivement éclairées par l'orient d'en haut, et il assistait, par l'anticipation de la foi, au triomphe définitif de Jésus-Christ sur la terre. « Il vit, disait-il, et il saura bien prouver qu'il est roi. »

Les jugements, aussi bien que les idées particulières d'un tel homme, ont de la valeur. Je ne veux pas les énumérer et les analyser. Je me contente de rappeler son aversion pour la démocratie ; on y voit généralement l'effet d'une seconde jeunesse, en même temps que la cause d'un rajeunissement de la France. Il y voyait le signe d'une vieillesse et d'une décadence sociales. Persuadé que, dans notre patrie, la démocratie réelle ou réalisée doit tuer la démocratie idéale, il prédisait le triomphe du socialisme, qui n'est autre chose que l'égalité armée contre la liberté, c'est-à-dire faussée dans son principe, et mise au service des prétentions folles et des passions mauvaises, et il voyait la source de ces maux dans la réaction du dix-septième siècle contre la Réforme : « L'égalité préférée à la liberté, écrit-il dans une étude très-brillante sur Saint-Simon, l'unité administrative mise au-dessus de la diversité organique, la soumission extérieure à l'Eglise, avec l'incrédulité dans la pensée... tels sont les fruits de cette réaction qui sauva le catholicisme... Le catholicisme, la terreur et le socialisme seront d'accord sur un point : l'unité religieuse dans l'Etat (1). Les réformateurs n'ont voulu que conserver le christianisme et fonder la liberté des peuples. » L'apothéose de la volonté humaine, la souveraineté du nombre et de la force, voilà quels sont à ses yeux les vices et les périls de la démocratie française. Il en fut effrayé, et peut-être cette préoccupation exclusive de maux, qu'il jugeait inévitables, ne lui laissa-t-elle point assez de liberté d'esprit pour calculer et prévoir les avantages qui peuvent sortir de la lutte des forces individuelles que la démocratie commence par mettre en jeu, et de cet équilibre moral, social, politique, qui tend à s'établir entre les nations diverses, et, par une sorte d'échange qui ne peut être l'objet d'aucune prohibition efficace, finit par former comme une sorte de place publique internationale éclairée par la lumière des flambeaux qu'elles élèvent chacune dans son sein et dans ses limites.

Il crut devoir aussi repousser la solution que notre époque paraît vouloir donner au problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il pensait et disait souvent que vouloir séparer l'Eglise de l'Etat, c'est tenter une œuvre impossible, puisque, logiquement, elle aurait pour principe la séparation, dans le même homme, du croyant et du citoyen. Cette question, difficile en soi, se grossit chez nous de difficultés locales et toutes françaises. Mais si l'on se transporte en Amérique, où l'individu préexiste en fait, à l'Etat aussi bien qu'à l'Eglise, où c'est la conscience religieuse qui a créé l'ordre de choses existant, où le droit individuel

(1) *Mélanges*, p. 132 et 134.

est le principe de tout ce qui est, où ce qui est à peine une notion pour nous, est un fait passé dans les mœurs; où l'Etat est pour le citoyen, et non le citoyen pour l'Etat; où il ne peut venir à l'esprit de personne que l'Etat se mêle des affaires de foi et de conscience, soit pour autoriser, soit pour interdire; où la liberté indéfinie d'association sauve la société de tous les troubles que la compression de mille lois restrictives a toujours provoqués chez nous et portés à leur plus haute puissance, on se sent libre de rendre hommage, en un sens absolu, à ce système (qui, en fait, n'a pas divisé en Amérique le croyant et le citoyen), tout en faisant, pour ce qui concerne notre pays, des réserves prudentes qui n'empêchent pas les vœux sincères. Au fond, malgré l'accusation de non-sens métaphysique que M. Rognon lance contre le système de la séparation, c'est plutôt par des raisons locales qu'il s'est décidé à le repousser, et cela me paraît ressortir de l'espèce de contradiction que le lecteur remarquera entre l'accusation que je viens d'indiquer et le paragraphe suivant : « L'Amérique, ou plutôt les Etats-Unis, nous présentent une société qui est à la France ce que la Germanie, dépeinte par Tacite, était à l'empire romain. On peut envier cette vigoureuse et sauvage enfance, quand on appartient à une vieille civilisation; mais l'imiter et en reproduire les mœurs est une chimère. » Si le système de la séparation est un idéal qui dépasse nos forces, il n'est plus un non-sens métaphysique. La raison de l'opposition que M. Rognon fait à cette idée, c'est que la liberté de l'Eglise réformée française lui paraît trouver dans un concordat de meilleures garanties : « Le principe du concordat, dit-il dans son oraison funèbre de M. Fould, ancien ministre des finances, demeure pour tous les esprits pratiques le fondement, non pas de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais du *temporel et du spirituel*, c'est-à-dire un gage de sécurité pour l'Etat et de liberté pour l'Eglise. » En principe, la solution n'est pas douteuse; mais en réalité, elle rencontre des obstacles de tout genre. Les faits, les traditions, les circonstances, les conditions particulières que la situation du catholicisme fait à l'Eglise protestante ont été pesés, à la balance de la conscience, par les pasteurs éminents qui se sont décidés à demeurer dans l'Eglise établie par des considérations tirées du devoir, devoir particulier, relatif, si l'on veut, mais pressant, et opposé temporairement au devoir général et absolu. Il me semble, toutefois, qu'en courant au plus pressé, on prend l'engagement moral de faire disparaître ce conflit, et de rentrer au plus tôt dans le devoir absolu et dans le droit rigoureux.

II. — Le prédicateur.

On a retrouvé dans les papiers de M. Rognon quatorze sermons, et c'est là tout ce qui reste de vingt années de prédication. Or, M. Rognon

étant ce qu'il était, n'avons-nous pas le droit de dire que son talent d'orateur se mesure, en quelque sorte, au peu qu'il a laissé (1)? En parlant de ces œuvres, dont le caractère original a déjà frappé tous les lecteurs sérieux, nous aurons toujours devant les yeux le prédicateur lui-même qui les dépasse incontestablement.

J'ai déjà parlé du fond même de ces sermons, en parlant de la doctrine et de la théologie de M. Rognon. Voici encore un passage qui les résume admirablement : « Quelle est notre doctrine? Jésus-Christ. — Notre morale? Jésus-Christ. — Notre espérance après la mort? Jésus-Christ. — Notre vie cachée? Jésus-Christ. Jésus-Christ partout et toujours (2). » On respire dans ces discours un souffle puissant et chrétien. L'orateur est assis sur le roc éternel, le visage tourné vers les rivages du siècle dont le torrent coule à ses pieds. Il y a l'actualité de l'éloquence qui cède au courant, et se contente de faire écho à des instincts qu'elle glorifie; alors le prédicateur a beau être en chaire : il n'est qu'un prêtre du paganisme contemporain. Il y a l'actualité de l'éloquence qui réagit contre les fatales tendances du siècle, lutte contre ces fantômes adorés et funestes qui planent avec des apparences et des séductions diverses dans le ciel d'une époque, et sait dire la vérité qu'on ne voudrait pas entendre (3). Soit qu'au nom de l'Evangile il applaudisse ou qu'il résiste à une tendance du jour, M. Rognon ne cesse point d'être de son temps. Il porte un cœur où la vie du monde, sous toutes ses formes, éveille de profonds échos. Il ne s'effraye ni de la liberté, ni de la science, ni de l'industrie; mais il s'épouvante de voir qu'aux mains d'une génération matérialisée par ses succès mêmes sur la matière tout don de Dieu tourne contre Dieu, insulté par la liberté, éliminé par la science, défiguré par des cœurs idolâtres, voilé enfin et comme obscurci par « la fumée industrielle, » comme le dit quelque part M. Rognon. Il saisit le christianisme et le siècle dans ce qu'ils ont de plus profond et de plus vivant, et il montre l'accord essentiel de Jésus-Christ avec l'homme. Il excelle à retenir et à maintenir les deux ordres de faits qui sont comme les deux faces et les deux pôles de la vérité : faits évangéliques et faits de conscience, faits divins et faits humains, faits physiques et faits moraux, tradition et progrès, autorité et liberté, justice et miséricorde divines, peines éternelles et appels incessants de Dieu, caractère humain de la vie chrétienne et nécessité de l'inspiration chrétienne pour le plein développement de la vie humaine, droits de l'Eglise et de l'individu, il ne sacrifie rien de ce qui est humain, ni rien de ce qui est divin. Il sait trop

(1) Le volume de Sermons est à peu près épuisé.

(2) *Sermons*, p. 94.

(3) En un sens plus simple, il y a l'actualité des orateurs qu'on sent vivre dans le siècle, ce qui est un titre pour lui parler. A cet égard, tous les discours de M. Rognon sont actuels. Son sermon sur *les richesses*, par exemple, porte la trace des grands problèmes sociaux qui sont l'inquiétude de notre époque.

bien que l'homme doit jeter aux pieds de l'Eternel son péché, non sa couronne, ou plutôt qu'il ne doit consacrer sa couronne au Roi des rois qu'après l'avoir plus solidement affermie sur sa tête, et ornée de diamants pris à la couronne même de Dieu. C'est l'un des caractères de la véritable force de pouvoir marcher d'un pas ferme et sans regarder en arrière dans ce chemin étroit tracé entre les deux extrêmes par la vérité. Voici quelques citations par manière de preuve. Dans son sermon sur l'*universalisme*, après avoir établi que le salut a pour condition l'adhésion à la vérité, il jette un regard d'anxiété sur ces sept cents millions d'hommes étrangers à la religion de Jésus-Christ : « Eh quoi ! s'écrie-t-il, tant de générations auront coulé comme des flots maudits vers l'océan de la damnation éternelle ! etc., etc. » Puis il se pose la question suivante : « Comment tout cela se concilie-t-il dans la pensée divine (1) ? Quel moyen Dieu s'est-il réservé de sauver, par la foi en Christ, tous ceux qui le cherchent ? Je ne le dirai point, parce que la révélation ne l'enseigne pas. Mais je confesserai la foi de mon cœur et de ma conscience : c'est qu'il est impossible qu'il se soit jamais rencontré sur la terre, ou dans les mondes inconnus qui peuplent l'espace, une seule âme qui ait cherché Dieu de toutes ses forces et qui ne l'ait pas trouvé, une seule conscience qui se soit soulevée sur la mer de la corruption, et qu'une main impitoyable y ait replongée pour l'éternité. Sur ce point, qui est l'évidence même de la raison et de la vérité, il n'y a pas de christianisme ni de révélation qui puisse infirmer cet arrêt. M'arracher cette conviction, ce serait me déchirer sans pitié, en brisant ce qui est le plus sacré dans mon être, ce sans quoi il n'y a plus de croyant, plus de fidèle, plus de chrétien, parce qu'il n'y a plus d'homme. Il importerait peu de jeter en pâture, à un système étroit, une âme qui ne serait plus une âme, parce qu'elle aurait abdiqué la conscience, et le Dieu vivant et vrai n'est pas le Moloch en l'honneur duquel on fait passer des enfants par le feu... Et malgré cela, je t'adore, ô Christ, et je crois avec la simplicité, etc., etc. »

L'un des problèmes les plus difficiles est sans contredit celui des relations du chrétien avec le monde. Il a été abordé par M. Rognon dans son discours sur les *Noces de Cana*. En quelques mots bien simples, l'orateur, posant les limites naturelles qui doivent préparer la solution, s'attache à déterminer la vraie nature des deux termes de la question, afin d'établir ensuite entre eux une relation vraie (2) : « Jésus-Christ se présente à l'âme fidèle comme la nature purifiée et rétablie dans sa grandeur première, non comme la destruction de l'un des éléments de la nature humaine mutilée pour toujours. En lui, le péché seul est immolé; mais tout ce qui tient à l'*ordre sacré de la création* vit et se développe avec

(1) P. 283 et 284.
(2) P. 186 et 187. Cf. p. 180 : « Qu'est-ce que ce monde qu'il faudrait fuir ?... »

énergie... Il nous présente l'exemplaire parfait de l'humanité restaurée, de l'humanité qui est restée humaine tout en se divinisant en sa personne.

On remarquera ces mots : *l'ordre sacré de la création*. Voilà de quoi satisfaire les plus difficiles d'entre ceux qui accusent l'Evangile de créer une opposition irréductible entre le Rédempteur et la nature. Le panthéisme est ainsi dépouillé de ses armes les plus redoutables; car il a raison lorsqu'il proclame tout divin et tout sacré, pourvu qu'on entende bien que le monde est divin comme étant *voulu de Dieu*, divin dans sa cause, divin dans son origine, non par essence. En ce sens l'homme est divin aussi ; et c'est même parce qu'il est divin en ce sens, qu'il est libre. Voilà le second pas à faire pour découvrir l'abîme infini comme la sainteté de Dieu, qui s'ouvre entre le panthéisme et le christianisme. — Le chrétien doit reconnaître sa propriété dans toute vérité d'ensemble ou de détail qui est aux mains du siècle, et il doit rentrer en possession de ce qui est à lui. S'il n'est pas en mesure de le faire, qu'il craigne de n'être pas chrétien au sens de Jésus-Christ. Le réveil, dans l'exagération d'une piété, qui s'alimentait du reste aux sources pures de l'Evangile, a rétréci pour ainsi dire le domaine de la foi, en refusant de reconnaître tout ce que le monde renferme d'idées morales et d'âmes honnêtes, et en exilant le chrétien loin du monde dans une sorte d'ermitage spirituel. Cet isolement et cet exil se trahissaient jusque dans la langue, qui était scindée : le mot de *vertu* par exemple était frappé par certains chrétiens d'une espèce de proscription, sous prétexte qu'en dehors de la piété et d'une certaine forme de la piété on ne rencontrait que des hommes totalement corrompus. Justice pour l'homme déchu ! sachons reconnaître dans ses haillons de mendiant les lambeaux d'une pourpre royale et retrouvons encore imprimée sur son front dégradé par le péché la trace ineffacable de ce diadème que Dieu lui avait donné et qu'il veut lui rendre de sa propre main.

Au fond la meilleure manière d'être juste et vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de l'homme, d'être à la fois large et fidèle, sévère et charitable, c'est de se tenir aussi près que possible du texte et de l'esprit de la Bible. La prédication de M. Rognon était biblique. Il faisait toujours avec beaucoup de soins l'exégèse de son texte (1). Là est le secret de la vraie profondeur. C'est aussi le moyen d'être pratique. Les sermons que M. Rognon a

(1) Il y a un peu de vérité et beaucoup d'injustice dans le reproche qu'on adresse à M. Rognon d'être trop abstrait et de n'être point pratique. Il est sûr que la charpente philosophique de tel de ses discours pouvait échapper aux regards de quelques-uns de ses auditeurs. Mais la vérité que le discours avait pour but de prouver était toujours présentée de telle sorte et revenait sous tant de formes dans tous les développements que le moins philosophique des auditeurs devait l'emporter comme un trait enfoncé dans son cœur : *Hæret defixus.* » Faites cette étude sur le sermon intitulé : *L'Universalisme.* Mettez d'un côté ce qui peut n'être pas accessible à tous, — et de l'autre côté ce qui a été certainement compris de tous. — Et vous verrez de quel côté penche la balance.

laissés ont un caractère pratique dans le sens le plus élevé du terme : car on confond ordinairement un sermon pratique avec un discours où la vie est en quelque sorte analysée en détail et où l'orateur semble chercher moins à établir des principes qu'à donner des directions pour des cas particuliers. M. Rognon, dans une étude sur Pierre Dumoulin, qui renferme d'excellents conseils et des principes d'homilétique applicables aux exigences et aux vœux raisonnables de notre temps, veut que le prédicateur possède *ce ferme bon sens qui tient compte de la réalité et oblige l'enthousiasme* à se mouvoir *dans des conceptions précises* et fasse du discours une action et non une parole. Il regrette que les plus éminents prédicateurs du dix-neuvième siècle n'aient presque jamais « ce cachet de popularité *qui n'est pas la trivialité* de la forme ou la stérilité du fond. » Et il appelle le genre de Dumoulin d'un mot qui le caractérise : Le *réalisme*. C'est en effet le réalisme biblique. Le prédicateur (1) qui réaliserait cet idéal serait celui qui, selon M. Rognon, sentirait *toujours la terre ferme sous ses pieds en même temps que le ciel ouvert sur sa tête*. Est-il possible de mieux penser et de mieux dire ? Et ne reconnaît-on pas jusque dans cette expression l'homme que j'ai peint capable d'enthousiasme et profond observateur ?

L'originalité de M. Rognon éclate aussi bien dans ses plans que dans ses idées. C'est même, en général, par les plans d'un prédicateur qu'il faut juger de son originalité, car le plan n'est qu'un groupement insignifiant et comme un simple numérotage des matières, s'il n'est pas parfaitement approprié au sujet et calculé sur l'effet qu'on veut produire. Tel plan appauvrit la matière, tel autre l'enrichit. Tel plan stérilise les efforts de l'invention, tel autre les seconde et les féconde. Le sermon sur *la puissance de l'Evangile* (2) me paraît être à cet égard un véritable modèle. Le sermon sur l'*attrait de la croix* est l'un de ceux où se révèlent et se fondent avec le plus d'harmonie les rares qualités de cette nature si distinguée. Otez de l'exorde un morceau qui évidemment n'a pas été prêché, je veux dire cette longue digression apologétique, qui est comme un combat que l'orateur engage, sur le seuil même du temple, assiégé par les doutes de l'incrédulité; puis, voyez de quel air magistral il énonce son plan. Il s'agit de prouver que la croix de Jésus-Christ attire les âmes avec une souveraine puissance :

... « Il n'y a que trois moyens d'attirer les hommes, de se les soumettre et de les dominer : l'élévation de la force et de la puissance, l'élévation de l'intelligence et de la sagesse, l'élévation de l'amour et du dévouement. Ces trois élévations s'exercent dans trois sphères, qu'un penseur d'autant plus admiré qu'il est plus étudié et mieux compris appelle le monde des corps, celui des esprits et celui de la charité. De ces trois

(1) *Du réalisme dans la prédication. Mélanges*, p. 165 et suiv.
(2) *Sermons*, p. 87.

grandeurs celle qui attire tous les hommes, c'est la dernière, la grandeur de l'amour. De ces trois puissances attractives qui se trouvent réunie en Jésus, la plus saillante c'est l'élévation du dévouement ; de toutes les phases de la carrière du Sauveur celle qui porte le plus l'empreinte de cette élévation suprême c'est la mort en Golgotha. — En sorte que la croix est bien réellement le trône naturel de son empire. Développons rapidement ces trois idées (1). »

Tenant ainsi son plan d'une main ferme, comme un fil conducteur, il se met en marche, et en quelques pas il parcourt la carrière. Je devrais dire que c'est l'auditeur qui marche, entraîné par le mouvement rapide d'une dialectique puissante, sur la route de la croix. On sent l'homme dans l'orateur. On voit son cœur se soulever avec enthousiasme jusqu'aux pieds du Crucifié pour l'adorer. Dans ce discours et dans la plupart de ceux qui forment ce recueil on admire la force de ce langage entraînant parce qu'il sort d'un cœur gagné par les divines énergies, les divines réalités, les divines beautés du christianisme, et, qui dans son cours impétueux rappelle ces improvisations étonnantes qui surprenaient parfois l'orateur lui-même et qui étaient comme l'éloquence de son âme parlant au dedans de lui, sous l'empire d'une émotion profonde et sans l'avoir averti d'avance de tout ce qu'elle allait dire, dans le temple, en présence des hommes et de la vérité. Si quelqu'un de mes lecteurs s'étonnait de cette appréciation, je le renverrais non-seulement aux œuvres que j'étudie mais encore et surtout aux souvenirs des auditeurs assidus de M. Rognon, de ses anciens paroissiens de Montpellier, par exemple, qui ont l'âme encore ébranlée par les traits merveilleux partis comme inopinément du cœur de cet homme dont la raison forte, la foi profonde, la parole énergique, le cœur ému, s'unissaient quelquefois dans un concert parfait d'où sortait tout à coup un discours d'une haute éloquence dont il ne devait point rester de trace si ce n'est dans les âmes, que le contact et la vibration de la sienne avaient émues et parfois transportées d'admiration.

Quelle était la méthode de préparation de cet orateur ?

C'est de toutes la plus simple et laplus haute, celle qui exige le concours des facultés les plus éminentes. — Voici cette méthode :

Il écrit (2) à un ami : « Je ne puis t'envoyer mon discours que je ne fais pas imprimer, parce que les discours ne valent jamais en dehors du moment, du lieu, des émotions qui les inspirent, ce qu'ils ont pu valoir quand ils ont été prononcés. *L'éloquence ne s'écrit pas.* Ce qui reste de meilleur de Démosthène, de Mirabeau, de tous les orateurs, ce ne sont pas leurs paroles refroidies, *c'est le souvenir des effets qu'ils ont produits...* »

(1) *Sermons*, p. 154.
(2) *Id.*, préface, p. XXI.

Ce qui suit est significatif : « Quant à mon sermon d'adieu, je n'en ai jamais écrit une ligne... *Je n'aurais pu écrire cela d'avance* (il est bon de remarquer ceci en passant), et je ne pourrais le reproduire après coup. *L'émotion ne s'écrit pas, souvent même elle se parle à peine.* L'art a besoin de souvenir ou de perspective ; mais quand on est dans la situation même qui donne tristesse ou joie, on n'est plus un orateur, *on n'est qu'un homme joyeux ou triste. J'ai une réelle répugnance à mettre sur du papier ce qui remue mon âme très-profondément*, et je suis de plus en plus persuadé qu'il faut se préparer tous les jours à des sermons que l'on ne prépare pas directement. Comme il faut avoir à son service *pour le grand moment*, des paroles, des idées, des formes, un certain tour, une habitude d'agencer les raisonnements, d'entamer et de terminer un sujet, il est nécessaire de se livrer à un travail persévérant et de tous les jours. C'est dans la rue, dans le cabinet, dans les conversations avec des hommes lettrés ou illettrés, dans le commerce habituel des grands orateurs et des grands poëtes, qu'il est bon de recueillir les matériaux dont on doit se servir à l'heure solennelle qui appelle à parler en public. Là se trouve la solution du problème posé par ceux qui discutent le mérite relatif du discours écrit ou du discours improvisé. *Selon moi, il faut improviser des discours préparés pendant toute sa vie* (1). »

Fénelon, qui expose à peu près la même méthode, insiste avec beaucoup de force sur la nécessité de la culture particulière qui est l'étude approfondie du sujet lui-même ; et Vinet ne tolère l'improvisation qu'à la condition de préparer si fortement ce qu'on va dire qu'elle cesse en quelque manière d'exister. — Il faut bien le dire, la méthode de M. Rognon est la voie exceptionnelle où les grands talents seuls peuvent se risquer. Encore n'est-elle pas sûre même pour eux. Selon Vinet, les Lacordaire et les Bossuet, pour avoir voulu parler sans préparation suffisante sont tombés au-dessous d'eux-mêmes; j'ai entendu dire la même chose au doyen des prédicateurs protestants, à M. de Félice, qui n'a conservé sa rare éloquence qu'en s'imposant la loi du travail le plus rigoureux. M. Rognon qui, avec sa promptitude de conception et cette merveilleuse faculté d'être inspiré dans le temple même, s'irritait et s'impatientait des difficultés matérielles et des lenteurs de la composition écrite, M. Rognon, dis-je, était inégal. Mais le plus souvent avec quel bonheur il improvisait ! Que de fois, absorbé par les occupations et les préoccupations d'un ministère militant, il prit son texte quelques heures seulement avant de parler et même en montant les degrés de la chaire ! Je lui ai vu faire en ce genre de véritables tours de force qui, à eux seuls, révélaient une éclatante supériorité de talent.

J'aurais voulu étudier ici avec plus de soin et de détail les sermons

(1) *Sermons*, préface, p. XXII.

posthumes de M. Rognon et faire voir par exemple avec quel courage il aborde les objections et avec quelle puissance de dialectique il les réduit en poudre et les retourne contre l'adversaire, enfin quelle fidélité et quel esprit chrétien anime tous ses développements. Sans prétendre combler toutes les lacunes de cette étude, j'ai hâte de parler de la forme des sermons de M. Rognon.

Il parlait un beau langage, expression de la pensée, caractérisé par la force dans la mesure, et par la richesse dans la sobriété et dans la concision. La sobriété est une qualité qui tient à la lumière de l'esprit et à l'énergie de la volonté. Le style de M. Rognon est des plus remarquables sous ce rapport. Nul homme n'a plus d'aversion naturelle pour l'amplification vide, pour le mot qui ne dit rien, pour les redondances de toute espèce, et pour ces artifices des orateurs pauvres d'idées, qui essayent de se faire passer pour riches en délayant le fond et en prodiguant les mots. M. Rognon ne recourut jamais à ces ressources de ceux qui n'en ont pas. Il dédaigne tout ornement qui ne concourt point à la solidité de la construction, et ses images sont toujours riches, pleines, oratoires ; elles ne recouvrent pas l'idée, elles la découvrent et la font briller ; il en rencontrait de fortes qui sillonnaient sa phrase comme des traits de feu, saisissaient l'auditeur et laissaient dans l'âme une trace profonde. Il avait parfois un grand style. Qu'est-ce qu'un grand style ? C'est un métal fondu sous l'action du feu intérieur et composé d'or et de pierres précieuses recueillis par l'âme dans tous les domaines. Le mode d'alliage et la qualité même du métal diffèrent suivant les esprits, dont chacun a son secret qu'il ne peut transmettre aux autres. M. Rognon a le sien et nous avons tous admiré la richesse et la pureté de cette forme que son âme sculptait à son image. Ce style, outre qu'il porte un précieux cachet d'unité, est éclairé comme de l'intérieur par un vif sentiment du beau, qui est sur les objets de la pensée comme un reflet du ciel. On aime à voir percer ce sentiment dans les mouvements d'une âme luttant contre les obstacles pour apparaître dans ce monde matériel, y faire briller une lueur d'idéal, fixer et incarner en des formes extérieures tout ce qui est en elle, et parler enfin des choses qui intéressent sa vie et la vie de tous et qui l'ont remuée profondément. Où est la tragédie, si ce n'est sur le Golgotha dans cette lutte suprême entre le péché et l'Homme-Dieu, entre la vie et la mort, où se prononce pour le genre humain, à travers les horreurs d'une agonie sanglante, le mot même de la vie ? Et voilà pourquoi ces choses ne peuvent se mettre en spectacle ; voilà pourquoi aussi le prédicateur qui ne serait qu'artiste serait le dernier des traîtres, le plus misérable des comédiens, et au fond le moins artiste des hommes ; enfin voilà pourquoi le prédicateur qui ne serait pas artiste, c'est-à-dire qui ne se sentirait pas ému jusqu'au fond des entrailles par la beauté suprême du glorieux message qu'il annonce ne serait pas entièrement un prédicateur chrétien. Cette émotion sainte, puissante,

créatrice, M. Rognon l'avait ressentie. On voit, on sent que ces dogmes, sans couleur et sans saveur pour ceux qui ont trouvé de quoi les remplacer dans les conceptions chimériques d'une raison plate ou dévergondée, sont pour lui des faits vitaux et vivants qui ne le laissent jamais froid. Et par là il fut vraiment un orateur chrétien : car c'est là, c'est dans la foi émue que sont les sources du grand art. De là cette énergie simple, de là ce réalisme élevé et saisissant qui caractérisent son genre oratoire.

Ce n'est point le pathétique qui caractérise notre orateur. Il ne le recherche point ordinairement. Mais il le rencontre quelquefois admirablement dans une expression, un souvenir, et alors d'un mot il ouvre la source des larmes.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que certains passages de ces discours rappellent par leur hardiesse, leur richesse, leur simplicité neuve et saisissante, la manière du célèbre dominicain Lacordaire (1). — Quand M. Rognon était inspiré, son auditoire entendait retentir les battements de son cœur. Et cette inspiration n'était jamais plus haute et plus féconde que dans les jours solennels, dans les grandes circonstances; alors il s'exaltait par le sentiment de ce qu'on attendait de lui, et la présence d'un auditoire ou inaccoutumé, ou tout préparé pour les grandes émotions suppléait pour l'orateur à la préparation et au travail du cabinet. M. Rognon avait donc besoin, plus que tel autre peut-être, de se sentir en communion de sympathie et de confiance avec son auditoire. Il avait donc besoin d'encouragement, de bienveillance, d'égards, d'affection. Est-ce que je ne touche pas ici le point sensible? Lui qui savait souffrir noblement et sans plainte, a-t-il toujours reçu de l'Eglise les témoignages de cette confiance nécessaire à son développement, sa vie d'homme et d'orateur? Lorsque, l'Eglise réformée étant menacée dans son existence morale, il s'est mis sur la brèche, a-t-il été suivi par les cœurs de tous ceux dont il défendait après tout l'héritage? Hélas! n'a-t-il pas expié même?... Je n'irai pas au-delà. Voici du moins ce que les fidèles ne doivent pas ignorer : Ils doivent user de beaucoup de ménagements envers leurs conducteurs spirituels qui ajoutent au poids d'une faiblesse commune le poids d'une responsabilité effrayante et de tous les instants. Ce sont les fidèles qui sont l'éloquence du pasteur. Et personne n'est capable de produire dans les âmes ce saint frémissement, qui les rend attentives à l'Evangile, sans être capable de beaucoup souffrir. La lyre sainte n'est pas un instrument qu'on dépose dans un coin de la chaire après en avoir touché les cordes. Elle est dans l'âme du prédicateur, elle vibre à tous les souffles de bonheur ou de douleur qui agitent le cœur de l'homme, et quand une corde se brise, c'est le cœur même qui est brisé...

Il me semble que je n'ai presque rien dit du volume de *Mélanges*.

(1) Lisez, par exemple, dans le sermon sur l'*Universalisme*, la page 286.

On y lira avec intérêt et avec fruit outre un morceau sur Saint-Simon, une très-remarquable étude sur l'*Institution chrétienne* et divers articles de philosophie religieuse où l'on admire l'élévation de la pensée et la force du style, un sens pratique pénétrant, des vues justes et profondes sur l'état de notre pays et de notre société chrétienne et protestante, avec une véritable intelligence de leurs besoins et de leurs périls, et une foi qui domine tout.

Voilà quel homme nous pleurons. Mais encore une fois quand on a lu et médité ces deux volumes, on sent bien que M. Rognon n'est point là tout entier. Où est-il donc si ce n'est dans son œuvre ? Et où est son œuvre, si ce n'est dans les cœurs de ceux auxquels il a parlé de Jésus-Christ et de la vie éternelle ?... Notre vue est courte. Dieu seul voit tomber le grain dans le sillon et il voit aussi lever l'épi. Il est permis de dire que M. Rognon n'avait pas encore donné tout ce qu'il promettait. L'Eglise réformée comptait sur lui et l'a bien fait paraître par les larmes et par les regrets qu'elle a donnés au mort.

Pour moi, ce n'est point comme membre de la commission chargée de publier ses œuvres posthumes que j'ai écrit ces lignes. Il ne m'appartenait pas de prendre la parole. Il m'appartenait encore moins de résister à l'invitation qui est venue me trouver avec toute l'autorité d'un commandement et qui m'a paru confirmée par la voix d'un homme que j'ai pleuré et qui m'honora de son estime et de son amitié. Je suis donc venu me recueillir avec respect sur la pierre d'un monument funèbre pour essayer de saisir dans l'air les derniers murmures d'une vie brisée dans tout son éclat. Puis, fermant les yeux pour mieux voir une lumière qui se faisait au dedans de mon âme, j'ai regardé au delà de ces rivages glacés qu'il vient de franchir, et j'ai vu se lever pour lui l'aurore d'un jour pur et sans fin. La voix qui sort de la tombe de Louis Rognon est une voix d'immortalité.

E. Peyre.

LITTÉRATURE

—

LA PHILOSOPHIE DANS LE THÉATRE DE MOLIÈRE [1]

La première partie de notre étude nous a d'abord montré que Molière n'avait attaqué la religion ni directement ni indirectement. Puis, nous avons cherché à dessiner l'attitude qu'il avait prise pendant sa vie, en face de cette « seule chose nécessaire. » Plein de respect pour elle, nous l'avons vu lui prêter, intentionnellement, l'appui de sa satire, sans que nous ayons cru devoir le ranger pour cela au nombre de ses plus fervents disciples.

Mais ce résultat, à moitié négatif, en réclame un autre plus précis, plus positif. Molière croît en Dieu et le défend, — et cette foi n'a pas chez lui une origine religieuse. Molière professe une morale, comme nous le verrons, assez facile à caractériser dans son ensemble, — et ce n'est pas davantage la religion qui lui en a fourni le principe. D'où viennent donc, et son idée de Dieu, et le principe de sa morale ?

C'est ce que nous allons essayer de découvrir, en imitant la marche que nous avons suivie tout à l'heure, et en commençant, maintenant, par nous demander quelle a été la position de Molière, en face de la philosophie de son époque.

I.

Il n'est pas besoin de connaître à fond l'histoire des idées au dix-septième siècle, pour savoir que nous sommes ici en présence d'une révolution qui semble avoir brisé en deux la pensée humaine. En face de la vieille philosophie, s'en dresse une toute nouvelle, et, comme les conquérants qui établissent de vive force leur domination, les novateurs sont d'abord obligés de détruire, pour pouvoir édifier ensuite. C'est dire qu'il nous faut chercher, en premier lieu, la part de Molière dans l'œuvre de destruction.

(1) Voir la *Revue chrétienne* du 5 décembre 1869.

Si, au point de vue seulement du sujet qui nous occupe, nous nous demandons ce qu'était la philosophie ancienne, nous la voyons se résumer pour nous dans un mot : l'*Ecole*, et se personnifier dans un nom : *Aristote*.

Or, l'école avait d'abord un *principe*, celui des formalités, matérialités, entités, virtualités... formes substantielles, qualités occultes... Avec lui on avait réponse à tout. Comment se fait la coction des aliments dans l'estomac ? — en vertu d'une qualité concoctrice, répondait l'école. Comment l'aimant attire-t-il le fer ? — en vertu d'une qualité magnétique, continuait-elle imperturbablement. Ce qui rappelle la faculté détersive des brosses pour nettoyer les habits, dont se moque Malebranche, et la définition donnée sérieusement par le père Noël à Pascal : « La lumière est le mouvement luminaire d'un corps lumineux. »

Molière est ici plus grave encore que le père Noël. Le sujet lui paraît si sérieux, qu'il croit devoir parler latin, la langue sacrée des savants. Le langage vulgaire eût été sans doute indigne, sinon incapable, d'exprimer des pensées aussi profondes. Ecoutez, en effet : (1)

PRIMUS DOCTOR. Si mihi licentiam dat dominus præses
Et tanti docti doctores
Et assistantes illustres,
Tres savanti bacheliero,
Quem estimo et honoro,
Domandabo causam et rationem quare,
Opium facit dormire.

BACHELIERUS. — Mihi a doctore,
Domandatur causam et rationem quare,
Opium facit dormire ;
A quoi respondeo,
Quia est in eo,
Virtus dormitiva,
Cujus est natura,
Sensus assoupire.

Et tout le chœur de s'écrier :

Vivat... cent fois vivat,
Novus doctor, qui tam bene parlat ! (1)

A ce beau principe, l'école joignait une *méthode* non moins belle : la méthode scolastique qui avait enfanté, au moyen âge, ces hommes.... énormes, puisque le respect nous défend d'employer une épithète plus juste. — Or, cette méthode a pris possession du corps et de l'âme du seigneur Pancrace : la moindre infraction le met hors de lui : « Sais-tu bien ce que tu as fait ? s'écrie-t-il en se rappelant une phrase de son interlocuteur absent, — un syllogisme *in Balordo*, — la majeure en est inepte, la mineure impertinente, et la conclusion ridicule (2). »

(1) *Le Malade imaginaire*, 3e intermède.
(2) *Le Mariage forcé*, sc. VI.

Et, là-dessus, lui ou ses amis se plaisent à nous faire admirer les charmes de cette logique « qui enseigne les trois opérations de l'esprit. La première, la seconde et la troisième (1). » Et de quelles questions cette logique-là s'occupe?

On ne m'en croirait peut-être pas sur parole. Entrons donc à l'école de médecine (2). Les professeurs, fidèles à leur serment, ont « leurs robes longues à grandes manches, le bonnet carré sur la tête, et la chausse d'écarlate à l'épaule (3). » La séance va s'ouvrir. Voici les deux thèses qui vont être solennellement discutées: « An ex heroibus, heroes? — An qui mel et butyrum comedit, sciat reprobare malum et eligere bonum (4)? » etc. Ou si vous avez peur de vous déranger, prenez Molière, il est aussi profond, plus profond même que l'école de médecine, et non moins au courant qu'elle des questions à la mode. Voulez-vous savoir, en effet, « si la substance et l'accident sont termes synonymes ou équivoques à l'égard de l'être? » — adressez-vous au grand Pancrace, à moins que vous ne préfériez lui demander « si l'essence du bien est mise dans l'appétibilité ou dans la convenance, — si le bien se réciproque avec la fin, — si la fin nous peut émouvoir par son être réel, ou par son être intentionnel? » etc. (5).

Mais ceci doit suffire, je pense, pour faire juger du tout, et le lecteur « est déjà charmé de ce petit morceau (6). » — Que sera-ce, quand il verra tous les magnifiques résultats auxquels conduit cette méthode vraiment divine! Deux mots les résument: parler beaucoup et ne rien dire. — C'est grâce à elle que Gros-René cite le cousin Aristote, et, au bout de je ne sais combien de phrases, de comparaisons, de tempêtes, de....

> ... Certains vents qui par de... certains flots
> De... certaine façon, ainsi qu'un banc de sable,
> Quand...

conclut:

> Les femmes enfin ne valent pas le diable (7).

C'est grâce à elle, surtout, qu'un médecin, sachant que votre fille ne parle plus, après une foule de belles démonstrations en français et en latin, sur le foie qui est à gauche, et le cœur qui est à droite, finira par vous apprendre « que votre fille est muette (8). »

(1) *Le Bourgeois gentilhomme*, acte II, sc. VI.

(2) J'emprunte, dans ces premières pages, la plupart de mes exemples historiques aux annales de la faculté de médecine. Ils suffisent presque pour prouver cette vérité, méconnue souvent : Des médecins de son siècle, Molière a fait non la caricature mais le portrait.

(3) *Les Médecins au temps de Molière*, M. Raynaud, p. 31.

(4) Citées par Gui Patin, *Lettres*, t. III.

(5) *Le Mariage forcé*, sc. VI.

(6) *Le Misanthrope*, acte I, sc. II.

(7) *Le Dépit amoureux*, acte IV, sc. II.

(8) *Le Médecin malgré lui*, acte II, sc. VI. Encore un exemple de fidélité historique

Je ne me trompe pas? En veut-on une dernière preuve? que l'on écoute le professeur de philosophie lui-même; qu'on l'écoute.... une heure ou deux, et l'on saura... une foule de choses; l'on saura... « que l'R se prononce en portant le bout de la langue jusqu'au haut du palais; de sorte qu'étant frôlée par l'air qui sort avec force, elle lui cède, et revient toujours au même endroit, faisant une manière de tremblement: R, RA (1). » — Que si l'on hésite encore à s'écrier avec M. Jourdain : Ah! la belle science! la belle science! — il me suffira, j'espère, pour forcer enfin toute admiration, de montrer un effet pratique de cette grande méthode et de faire voir le même maître de philosophie disant quelques gros mots, et se colletant agréablement avec un maître de danse, avant d'enseigner à M. Jourdain cette morale qui, dit-il, est l'art « de modérer ses passions (2). »

Mais, après tout, un *principe* et une *méthode* ne suffisent pas pour faire vivre même une école. Il y avait aussi quelque chose de plus chez elle : un amour, une *passion*. Je m'explique.

Peut-être, en effet, eût-il été permis de douter jusqu'à un certain point, de douter un peu, bien peu, des formes substantielles. Peut-être, malgré le témoignage du véridique arrêt burlesque de Boileau, peut-être eût-il été permis de s'écarter un peu, bien peu, de la vieille méthode. Mais alors ce qui était impardonnable, ce qui était digne de tous les supplices, ce qui, enfin, méritait la malédiction des hommes et du ciel, c'était de ne pas partager ce qui faisait la vie même de l'école, son amour, sa passion pour les anciens.

Cette passion remplit, à cette époque, le cœur et l'âme d'un homme célèbre, Gui Patin. Tout dévoré de ce feu sacré; il ne cessait de parler, de plaider, d'écrire en faveur de ses amis, Galien, Hippocrate et les autres. « Ne perdez pas de temps! criait-il aux jeunes gens confiés à ses soins, ne perdez pas de temps à lire tant de modernes (3)... » Aussi, dépassé un moment, débordé, il put, avec l'orgueil d'une conscience satisfaite, s'écrier : « Je n'ai jamais donné de quinquina » (remède nouveau alors) (4), et sur la fin de sa vie, dans un moment d'enthousiasme, entonner en l'honneur de ses maîtres cet hymne magni-

de Molière. Il est emprunté à l'ouvrage de M. Raynaud sur les médecins. C'est le discours du procureur général Omer Talon, dans un procès de Renaudot : « Dès le début, il croit devoir, puisqu'il s'agit de médecine, profiter de l'occasion qui lui est offerte pour discuter le degré de certitude de la médecine... et naturellement il arrive à traiter cette question, savoir si l'intervention du médecin est ou n'est pas contraire à la prescience divine; de là il passe à la biographie d'Hippocrate, discute en passant le sens d'un passage de Pindare, cite l'Odyssée, saint Jérôme, saint Paul... et voilà pourquoi le procureur général conclut au rejet de l'appel. » (Raynaud, p. 271.)

(1) *Le Bourgeois gentilhomme*, acte II, sc. VI.
(2) *Id.*, acte II, sc. IV, VI.
(3) *Lettres de Gui Patin*, t. I, p. 181.
(4) *Id.*, t. III, p. 292.

fique : *Vive la bonne méthode de Galien!* et ce beau vers de Joachim du Bellay :

O bonne, ô sainte, ô divine saignée! (1)

Mais si fidèle représentant des anciens que fut Gui Patin, il eut un rival... Molière. On a pu, en effet, citer davantage ces œuvres oubliées de nos jours; mais, je le demande, quelqu'un les a-t-il citées plus à propos?

Si M. Robert, par exemple, vient à s'ingérer dans les affaires d'autrui : « Apprenez, lui répond-il, que Cicéron dit qu'entre l'arbre et le doigt, il ne faut pas mettre l'écorce (2). »

S'agit-il de mettre son chapeau sur sa tête :

— Hippocrate dit... que nous nous couvrions tous deux.
— Hippocrate dit cela?
— Oui.
— Dans quel chapitre, s'il vous plaît?
— Dans son chapitre... des chapeaux (3).

Après cela, il n'est pas étonnant que Molière soit ferré sur les principes, et parle si respectueusement de ceux qui les suivent les yeux fermés. « Sur toute chose (dit un père de son fils), ce qui me plaît en lui, et en quoi il suit mon exemple, c'est qu'il s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens, et que jamais il n'a voulu comprendre, ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle touchant la circulation du sang, et autres opinions de même farine (4). » Voilà qui est clair. Quant à ceux qui oseraient écouter une raison, et pousseraient la folie jusqu'au point de ne pas jurer par les anciens, un édit royal de 1624 les condamne au bannissement perpétuel. Malheureusement, l'édit tomba un peu en désuétude, malgré le zèle de quelques docteurs à invoquer pour leur philosophie l'appui du pouvoir civil. Il ne reste plus à notre auteur qu'à gémir avec eux sur les malheurs du temps. « Ah! seigneur Sganarelle (s'écrie Pancrace), tout est renversé aujourd'hui, et le monde est tombé dans une corruption générale. Une licence épouvantable règne partout, et les magistrats, qui sont établis pour maintenir l'ordre dans cet Etat, devraient mourir de honte, en souffrant un scandale aussi intolérable que celui dont je veux parler (5). »

Voilà pour l'école. Mais, on le sait, l'amour n'aime pas trop les gé-

(1) *Lettres de Gui Patin*, t. III, p. 416.
(2) *Le Médecin malgré lui*, acte I, sc. III.
(3) *Id.*, acte II, sc. III.
(4) *Le Malade imaginaire*, acte II, sc. VI. Gui Patin appelle Van Helmont « un méchant pendard de Flamand. » (*Lettres*, t. I, p. 314.) Ce Flamand a posé les bases de la médecine actuelle.
(5) *Le Mariage forcé*, sc. VI.

néralités, surtout les abstractions, et ce tendre sentiment à l'égard de l'antiquité avait bientôt fini par se concentrer dans une ardente passion pour *Aristote :* Aristote, expression, représentation, personnification, incarnation de la philosophie et de l'école au dix-septième siècle.

Et même (je ferai au lecteur cette confidence), si j'étais partisan de la métempsycose, je serais tenté de croire que l'âme du philosophe a passé tout entière dans le corps de l'illustre Pancrace, si bien que je soupçonne fort le seigneur Aristote d'être lui-même, en réalité, « le docteur *in utroque jure,* — homme de suffisance, homme de capacité, — homme consommé dans toutes les sciences, naturelles, morales et politiques, — homme savant, savantissime, *per omnes modos et casus,* — homme qui possède, *superlative,* fable, mythologie et histoire, — grammaire, poésie, rhétorique, dialectique et sophistique, — mathématiques, arithmétique, optique, onirocritique, physique et métaphysique, — cosmométrie, géométrie, architecture, spéculoire et spéculatoire, — médecine, astronomie, astrologie, physionomie, métoposcopie, chiromancie, géomancie, etc... (1) » Oui, c'est bien l'Aristote de Molière et du siècle, celui qui est appelé autre part le philosophe des philosophes, ou encore *le philosophe* tout court (2).

Il est vrai qu'un certain Sganarelle ose traiter ce grand homme de « bavard (3). » Mais quelle confiance peut-on avoir, je le demande, dans la raison d'un homme qui refuse, je ne dis pas de se marier, ce qui se comprend, après tout, mais de se laisser galamment couper la gorge ? Il est vrai aussi qu'un autre Sganarelle, le valet de don Juan, prétend aimer le tabac en dépit (*horresco referens*), en dépit d'Aristote (4). Mais ce Sganarelle est presque partout un homme de bon sens, et cette seule considération suffit, ce me semble, pour faire tout à fait récuser ici le jugement de ce téméraire.

Aristote, encore une fois, voilà bien l'homme ! Sur lui, le théâtre de Molière est plein de révélations. Voici des traits que l'on ne retrouve pas, j'en suis sûr, dans la célèbre traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire : « Oh ! la grande fatigue d'avoir une femme ! et qu'Aristote a bien raison, quand il dit qu'une femme est pire qu'un démon (5). » Et cet autre, que nous a conservé la rare science de Gros-René :

> La tête d'une femme est comme la girouette
> Au haut d'une maison, qui tourne au premier vent,
> C'est pourquoi le cousin Aristote souvent
> La compare à la mer. D'où vient qu'on dit qu'au monde
> On ne peut rien trouver de si stable que l'onde (6).

(1) *Le Mariage forcé,* sc. VII.
(2) « Aristote a toujours été reconnu dans l'Université pour juge sans appel, et non comptable de ses opinions. » Arrêt burlesque de Boileau.
(3) *Le Mariage forcé,* sc. VII, XVI.
(4) *Le Festin de Pierre,* acte I, sc. I.
(5) *Le Médecin malgré lui,* acte I, sc. I.
(6) *Le Dépit amoureux,* acte IV, sc. II.

Enfin, dans son enthousiasme, Molière va jusqu'à citer presque textuellement le plus célèbre, à coup sûr, des passages de cet incomparable auteur : « Je soutiens qu'il faut dire la figure d'un chapeau... Oui, ignorant que vous êtes, c'est comme il faut parler, et ce sont les termes exprès d'Aristote dans le chapitre de la qualité (1). »

Je ne crains pas que le lecteur se soit mépris sur le ton de cette exposition. Mais est-il satisfait? Peut-on croire que le désir de notre auteur eût été de nous faire rire, et qu'il se soit moqué d'Aristote et de son autorité, seulement pour accomplir son métier de comique (2)? Non, assurément. Hâtons-nous de le dire : Molière poursuit ici un but plus élevé, plus philosophique, si l'on veut. Ce but est d'affranchir l'esprit du joug de ces mille autorités qui l'accablait à cette époque, et menaçait de l'écraser entièrement. Voilà la grande, la généreuse pensée que l'on découvre dans son œuvre, et non pas seulement dans les quelques fragments que je viens de citer. C'est elle qui vivifie, anime son théâtre tout entier, et lui donne aux yeux d'un observateur réfléchi une forte, j'allais dire une majestueuse unité. Pourquoi, en effet, a-t-il combattu la médecine? Pourquoi, comme on l'a dit spirituellement, a-t-il engagé contre elle cette longue lutte aux nombreux épisodes, lutte qui va de sa première pièce, *le Médecin volant*, jusqu'à sa dernière, *le Malade imaginaire*, sinon par haine de l'école, de cette école qui semblait avoir caché tout son amour de l'autorité, et toute la susceptibilité du moyen âge, sous la robe de Gui Patin et de ses confrères? Pourquoi, à deux reprises, attaque-t-il les *Précieuses* et dépasse-t-il presque le but dans les *Femmes savantes*, sinon par haine de l'école transformée en coteries dont l'autorité et la subtilité tyrannisaient le bon goût et allaient comme le chasser de France?

Pourquoi enfin, pourquoi surtout toutes ces violentes et perpétuelles sorties contre les Métaphraste, les Caritidès, les Vadius, les Trissotin et tous les sots de cette espèce, sinon par haine toujours pour l'école, dont leur pédante ignorance était devenue le dernier et le plus dangereux soutien?

Mais en rendant justice à notre auteur, n'oublions pas notre but : ce principe si fécond, à qui le dut-il? A personne ou à tout le monde, serait-il facile de répondre; et l'on pourrait invoquer ici l'unité de la philosophie nouvelle en face de sa rivale, faire voir Bacon, Gassendi, Descartes, au milieu de leurs doutes et de leurs affirmations contradictoires, d'accord pour résister aux anciens, et montrer enfin tout le mouvement philosophique du grand siècle venant aboutir à cette pensée, ou plutôt à cet effort commun : affranchir la science et l'esprit de toute autorité

(1) *Le Mariage forcé*, sc. VI.

(2) Voir dans le précédent article la réfutation de la théorie l'art pour l'art, appliquée au théâtre de Molière.

extérieure. Mais pour rester fidèle à la vérité, j'aime mieux avouer que, dans cette attaque générale, personne ne porta à l'ennemi commun des coups plus directs que le rival de Descartes, et conclure cette première discussion en confessant que Molière est ici le disciple de Gassendi.

Mais unis pour détruire, les modernes philosophes ne pouvaient plus l'être pour reconstruire. A peine sorti de sa nouvelle source, le torrent de la pensée humaine, arrêté un moment par d'antiques barrières, les renverse et se partage en deux courants bien distincts. Deux écoles opposées se fondent, dont l'une a pour chef Descartes, et l'autre Gassendi. Trouver à laquelle appartint Molière, ce sera achever de résoudre la question que nous avons posée au début de cette seconde étude.

Or, en vue toujours de notre sujet, nous pouvons ramener à ces trois points la philosophie de Descartes : un *principe*, qui est en même temps une méthode, et *deux thèses*, qui en sont la conséquence. Un principe : n'admettre que l'évidence, et dans la ferme résolution de rejeter tout ce dont on peut douter, ne s'arrêter que devant le : « Je pense, donc je suis. » C'est ce qu'on a appelé le doute méthodique. Deux thèses : le corps et l'esprit sont profondément distincts; l'âme est plus certaine que le corps.

Voilà Descartes : que dit Molière?

Tout d'abord, on prétend qu'il a attaqué le principe lui-même, et dans le scepticisme universel de Marphurius, on croit reconnaître une parodie du doute, si fort recommandé dans les premières pages du *Discours de la Méthode*. Le lecteur me pardonnera de remettre sous ses yeux une partie de la scène :

MARPHURIUS. Que voulez-vous de moi, seigneur Sganarelle?

SGANARELLE. Seigneur docteur, j'aurais besoin de votre conseil sur une petite affaire dont il s'agit, et je suis venu ici pour cela.

MARPHURIUS. Seigneur Sganarelle, changez, s'il vous plaît, cette façon de parler. Notre philosophie ordonne de ne point énoncer de propositions décisives, de parler de tout avec incertitude, de suspendre toujours son jugement et, par cette raison, vous ne devez pas dire : Je suis venu, mais : Il me semble que je suis venu.

SGANARELLE. Il me semble?

MARPHURIUS. Oui.

SGANARELLE. Parbleu! il faut bien qu'il me semble, puisque cela est.

MARPHURIUS. Ce n'est pas une conséquence, et il peut vous sembler sans que la chose soit véritable,

SGANARELLE. Comment! il n'est pas vrai que je suis venu?

MARPHURIUS. Cela est incertain, et nous devons douter de tout.

SGANARELLE. Quoi! je ne suis pas ici, et vous ne me parlez pas? Laissons ces subtilités, je vous prie, et parlons de mon affaire. Je viens vous dire que j'ai envie de me marier.

MARPHURIUS. Je n'en sais rien.

SGANARELLE. Je vous le dis.

MARPHURIUS. Il se peut faire.

SGANARELLE. La fille que je veux prendre est fort jeune et fort belle.

MARPHURIUS. Il n'est pas impossible.

SGANARELLE. Ferais-je bien ou mal de l'épouser?

MARPHURIUS. L'un ou l'autre... (1)

(1) *Le Mariage forcé*, SC. VIII.

Et la conversation continue. Est-ce là, vraiment, le ton de Descartes? Ne voit-on pas, au contraire, que le scepticisme pour l'un méthode, c'est-à-dire moyen d'arriver à la vérité, devient ici pour l'autre la vérité même, et n'est-il pas évident que celui-là ne doute que pour ne plus douter, tandis que celui-ci ne doute que pour avoir le droit de douter encore (1). Avouons-le simplement : Marphurius est un pyrrhonien, rien de plus, et pour moi, je ne saurais m'étonner que l'attention de Molière se soit portée sur cette doctrine, et qu'il lui ait fait l'honneur de se moquer d'elle. Quelques critiques, en effet, ont l'air de croire que cette attaque manquait d'à-propos. Il n'y avait pourtant pas si longtemps, ce me semble, qu'avaient été prononcés le « Que sais-je? » de Montaigne, le « Je ne sais, » de Charron, le « *Quid igitur,* » de Sanchez. N'est-ce pas deux ans seulement avant le *Discours de la Méthode* que la Mothe-le-Vayer, le coryphée des douteurs du temps, avait publié son grand ouvrage sceptique? Huet et Bayle ne préparaient-ils pas, comme dans l'ombre, leurs terribles attaques contre toute certitude? Et même ce luxe de preuves est inutile. Les *Pensées de Pascal,* ardente réfutation ou apologie passionnée du scepticisme, suffisaient à elles seules pour prouver la vérité de ce que nous avançons.

Une fois ce point accordé, il nous sera plus facile, à notre tour, de faire des concessions sur la manière dont Molière défend les deux thèses cartésiennes dont nous avons parlé.

La première, en effet, l'âme, distincte du corps, et si supérieure au corps qu'elle ne semble plus guère s'apercevoir de ses rapports avec lui, a le malheur de n'être plus soutenue que par Armande. C'est elle qui

> Traitant de mépris les sens et la matière,

donne à sa sœur ce modeste conseil:

> A l'esprit, comme nous, donnez-vous tout entière (2).

Elle va plus loin, et comme Frosine qui voulait faire épouser l'Adriatique au Grand Turc, elle veut marier sa sœur à la philosophie

> Qui donne à la raison l'empire souverain,
> Soumettant à ses lois la partie animale,
> Dont l'appétit grossier aux bêtes nous ravale (3).

Pour la seconde thèse, l'âme plus certaine que le corps, il est facile

(1) Si l'on veut que Molière ait eu en vue un philosophe en particulier, je ne sais pas pourquoi on ne songerait pas à Gassendi plutôt qu'à Descartes. En fait de scepticisme, l'auteur de la *Méthode* me semble beaucoup plus à l'abri de tout soupçon que son adversaire. (Voir la note de la fin sur Gassendi.)

(2) *Les Femmes savantes,* acte I, sc. I.

(3) *Id.*

d'y voir une allusion peu flatteuse dans toute la belle théorie du mariage, qui se termine par ces vers d'Armande :

> Ce n'est qu'à l'esprit seul que vont tous les transports,
> Et l'on ne s'aperçoit jamais qu'on ait un corps (1).

Enfin, pour achever de la ruiner, Belise vient lui prêter son appui :

> Nous, nous établissons une espèce d'amour
> Qui doit être épuré comme l'astre du jour.
> La substance qui pense y peut être reçue,
> Mais nous en bannissons la substance étendue (2).

Le lecteur a reconnu les deux définitions du corps et de l'âme, de la matière et de l'esprit, selon Descartes. Mais une remarque est ici fort nécessaire. Que blâme en réalité Molière, ou du moins que tourne-t-il en ridicule? Les excès auxquels peuvent conduire certains principes, plutôt que ces principes eux-mêmes. Quand il s'agit de physique, par exemple, il n'y a que la matière subtile et les tourbillons, c'est-à-dire des hypothèses fort hasardées, qui ont le funeste bonheur de plaire à Armande et à Philaminte. Mais dans tous ces passages, notre auteur ne dit rien autre chose que ce que répètent aujourd'hui les plus grands admirateurs de Descartes. M. Janet a écrit, il y a quelque temps, dans un article sur ce philosophe : « Les jésuites trouvent qu'on a trop maltraité Aristote (en quoi ils n'avaient pas tort) ; ils critiquent les abus du doute méthodique (en quoi ils pourraient bien avoir raison). » En sorte qu'il serait tout aussi juste de faire de M. Janet l'ami de la scolastique et des jésuites, que de Molière l'ennemi déclaré de Descartes.

Dans le doute donc où nous conduit notre étude, voyons si, plus heureux d'un autre côté, nous ne pourrons pas clairement découvrir la pensée du poëte comique sur Gassendi.

Ce qui, en tous cas, est facile, c'est de résumer, pour notre but au moins, les doctrines de ce philosophe : il suffit de renverser celles de Descartes.

Nous avons vu, en effet, Descartes affirmer deux choses : la profonde distinction du corps et de l'âme, et la connaissance de l'âme beaucoup plus claire que celle du corps. Gassendi en affirme deux autres, à son tour : la ressemblance du corps et de l'âme, qui n'est qu'un corps plus subtil (3), et la connaissance de notre corps, beaucoup plus claire que celle de notre âme (4).

De même, en physique, Descartes, confondant la matière et l'étendue, soutenait que le vide ne pouvait exister, à moins d'un lieu sans étendue,

(1) *Les Femmes savantes*, acte IV, sc. II.
(2) *Id.*, acte V, sc. III.
(3) *Cinquièmes objections faites par M. Gassendi contre la Méditation de Descartes* (édition Charpentier), p. 257, 325.
(4) *Id.*, p. 271.

ce qui serait contradictoire, c'est-à-dire qu'il soutenait le plein et la matière subtile. Gassendi, à son tour, défend Epicure, et avec lui le vide et les atomes.

Enfin, comme si les deux adversaires eussent pris à tâche de se contredire en tout et partout, tandis que Descartes refuse l'âme aux animaux et en fait de simples machines, Gassendi est près de l'accorder aux plantes et de les ranger parmi les animaux (1).

Voilà Gassendi : que dit Molière?

Nous l'avons déjà entendu parler du corps et de l'âme. Et ce n'est sans raison, selon nous, que, dans ce passage des *Femmes savantes*, on a cru voir une allusion aux deux mots célèbres : O Esprit, ô chair. De plus, nous avons reconnu qu'il se moquait, et à juste titre, peut-être, d'un spiritualisme poussé à l'extrême ; il serait plus vrai de dire à l'excès. Faut-il aller plus loin, faut-il, avec tel ou tel critique, un peu trop pressé, selon nous, de triompher, ne plus voir en Molière que le zélé disciple d'un sensualisme tout récemment renouvelé d'Epicure? Soit. Cette belle philosophie, avouons-le donc, est prêchée dans le théâtre de notre auteur : elle a un admirateur, un admirateur passionné. C'est le... bonhomme Chrysale. Voilà tous les sensualistes bien flattés, à coup sûr, de posséder un tel défenseur, et tout prêts à applaudir, sans doute, quand, à propos de sa domestique, il s'écrie avec une si profonde tristesse :

> Qu'importe qu'elle manque aux lois de Vaugelas,
> Pourvu qu'à la cuisine elle ne manque pas?
> J'aime bien mieux, pour moi, qu'en épluchant ses herbes,
> Elle accommode mal les noms avec les verbes,
> Et redise cent fois un bas et méechant mot,
> Que de brûler ma viande ou saler trop mon pot ;
> Je vis de bonne soupe et non de beau langage (2).

C'est là ce que Molière a trouvé de plus fort en faveur de sa philosophie favorite ! Mais s'il avait voulu s'en moquer, comment donc aurait-il dû s'y prendre ?

Et défend-il mieux, au moins, Epicure et les atomes? Hélas ! il faut que ce soit une cartésienne, et quelle cartésienne? Armande ! qui admire le philosophe latin. Pour comble de malheur, Belise est encore favorable aux atomes. Développant d'une façon tout à fait originale, du reste, la pensée du maître, elle les divise en classes correspondant à celles de la société, et se demande avec douleur, à propos de son malheureux frère :

> S'il est de petits corps un plus lourd assemblage,
> Un esprit composé d'atomes plus bourgeois... (3)

« Un esprit composé d'atomes. » C'est la première thèse gassendiste.

(1) Voir sur Gassendi la note à la fin.
(2) *Les Femmes savantes*, acte II, sc. VII. (3) *Id.*

Quelle est donc alors la pensée de Molière? Son maître, est-ce Descartes, est-ce Gassendi? La réponse est difficile. Voici qui la rend un peu plus difficile encore.

A peine s'est-il moqué de Descartes, par la bouche de Philaminte s'écriant :

> Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense,

que tout aussitôt Chrysale nous fait rire aux dépens du sensualisme de Gassendi :

> Oui, mon corps est moi-même, et j'en veux prendre soin.
> Guenille si l'on veut; ma guenille m'est chère (1).

« Mon corps est moi-même. » C'est la seconde thèse gassendiste.

L'embarras du lecteur s'accroît : qu'il me permettre de l'accroître encore par une dernière citation, où nos philosophes sont plus ou moins malmenés tour à tour :

> TRISSOTIN. Je m'attache pour l'ordre au péripatétisme.
> PHILAMINTE. Pour les abstractions, j'aime le platonisme.
> ARMANDE. Epicure me plaît, et ses dogmes sont forts.
> BELISE. Je m'accommode assez, pour moi, des petits corps;
> Mais le vide à souffrir me semble difficile,
> Et je goûte bien mieux la matière subtile.
> TRISSOTIN. Descartes, pour l'aimant, donne fort dans mon sens.
> ARMANDE. J'aime ses tourbillons.
> PHILAMINTE. Moi, ses mondes tombants (2).

Que conclure, enfin, de toutes ces contradictions? dira-t-on. — Conclure même est-il possible? — Oui, si l'on veut y réfléchir sérieusement.

Et la première conclusion qui s'offre à nous renverse tout d'abord la thèse généralement admise, qui, en métaphysique et en physique, fait de Molière un fidèle disciple de Gassendi. Après avoir reçu de cet excellent maître la haine de tout joug, c'est contre lui tout d'abord qu'il se sert de ce principe. On lui a appris à ne jurer ni par l'école, ni par Aristote; il refuse maintenant de jurer par Gassendi. On en a eu, je pense, des preuves assez éclatantes; mais que dis-je jurer? Une fois lancé sur la route de l'indépendance, Molière y marche à grands pas. Voici que sa raillerie devient de plus en plus mordante, et Gassendi, qui ne veut pas admettre la circulation du sang, est mis à côté des Diafoirus, père et fils, et de tous ceux qui refusent « d'écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes du siècle, touchant la circulation du sang, et autres opinions de même farine (3). »

Est-ce assez fort? Voici qui l'est davantage, peut-être. Tout le monde connaît la fameuse fleur nommée héliotrope, qui se tourne sans cesse

(1) *Les Femmes savantes*, acte II, sc. VII.
(2) *Id.*, acte III, sc. II.
(3) *Le Malade imaginaire*, acte II, sc. VI.

vers l'astre du jour, ni plus ni moins que le cœur de M. Thomas Diafoirus se tourne toujours vers l'astre resplendissant des yeux adorables de sa maîtresse. Veut-on savoir à qui Molière a emprunté cette belle comparaison? A un philosophe, et à un philosophe qui, pour comble de malheur, l'avait faite, lui, très-sérieusement (1). Or, ce philosophe, c'est Gassendi. Avouons que si le trait est d'un disciple, mieux vaudrait peut-être un adversaire.

Mais il est un second résultat de nos recherches plus important encore. Molière a vu les excès des deux systèmes qui se partageaient alors la domination des esprits, et il nous les a signalés, tout en nous faisant rire. J'avoue qu'il serait peut-être hasardé, par cela seul qu'il s'est encore plus moqué de Gassendi que de Descartes, de le ranger nettement parmi les disciples de ce dernier. Mais cette demi-conclusion, si j'ose dire, nous suffit déjà en métaphysique, et surtout en physique. On s'était plu, en effet, à représenter notre auteur comme le seul des grands hommes du dix-septième siècle qui eût refusé de suivre la bannière de Descartes. Or, ce reproche ne manquait pas d'une certaine gravité; car de plus en plus, à notre époque, l'auteur de la Méthode passe pour avoir eu non-seulement en métaphysique, mais en physique aussi, le regard autrement pénétrant que son adversaire, et l'heure ne semble pas éloignée où tout le monde s'accordera pour saluer en lui un des fondateurs des sciences modernes (2). Que notre grand comique n'ait pas su découvrir la marche future des sciences, sans doute c'est une erreur bien pardonnable, et toutefois le dirai-je, ce serait presque avec un douloureux regret que je verrais le génie de notre grand homme engagé seul dans une voie qui nous paraît aujourd'hui plus ou moins ridicule, condamné seul à voir les progrès des sciences accuser tous les jours la faiblesse de son regard, et creuser sans cesse l'abîme qui le séparerait tous les jours davantage de nous et de la vérité. Oui, si ce reproche est fondé, c'est une tache, ou si l'on veut, c'est une ombre bien légère; mais enfin, c'est une ombre qui ternit pour moi l'éclat de cet incomparable génie. Mais voici que cette accusation ne saurait se soutenir devant les textes; nous l'avons vu, et comme si cette preuve ne suffisait pas, l'histoire est là pour l'appuyer. Un témoignage catégorique vient éclairer les ténèbres de notre incertitude, et nous permettre une conclusion nette et positive. Grimarest déclare que Molière avait pleinement adopté la physique cartésienne. Un jour même que, revenant d'Auteuil sur le bateau, il discu-

(1) « Nempe sol non fert indigne cum heliotropia, quæ ejus vim persentiunt, in ipsum respectant. » (*Lettre de Gassendi à Campanella*, mai 1633.) — Cette lettre parut en 1658, et *le Malade imaginaire* est de 1672. Il faut ajouter que Gassendi n'entend pas railler quand il adresse cette flatterie de mauvais goût à Campanella. (Article *Gassendi* de la Bibliothèque universelle de Firmin Didot.)

(2) Gassendi rejetait l'opinion de Copernic sur le mouvement de la terre, et s'exprimait peu clairement sur la loi de l'inertie. (*Cinquièmes objections*, p. 256.)

tait avec Chapelle resté fidèle aux leçons de Gassendi, excité par la contradiction, il alla jusqu'à s'écrier : « Gassendi ! passe encore pour la morale, mais tout le reste ne vaut pas la peine qu'on y pense. » Le mot est dur, mais surtout il est clair.

II.

Disciple de Gassendi en face de l'ancienne philosophie, c'est-à-dire alors que Gassendi se trouvait d'accord avec Descartes, — puis en métaphysique raillant tour à tour les excès de Gassendi et de Descartes, partisan déclaré de Descartes en physique, — voilà Molière tel que nous l'ont révélé toutes nos précédentes recherches.

Mais notre œuvre est-elle achevée ? Non, évidemment. Nous n'avons vu encore qu'un côté, et, j'ose dire, le moins intéressant de la question qui nous occupe. Si même on me permet une comparaison, car, selon Gros-René, la comparaison

> Nous fait distinctement comprendre une raison,
> Et nous aimons bien mieux, nous autres gens d'étude,
> Une comparaison qu'une similitude (1),

je dirai : Il est temps de descendre de ces hauteurs plus ou moins escarpées, en tous cas plus ou moins arides de la métaphysique, dans les plaines plus commodes et plus riantes de la morale. — Oui, de la morale, et ce n'est pas sortir de notre sujet ; car nous disons morale et non moralité. Que les pièces de notre auteur aient exercé sur leur siècle une bonne ou une mauvaise influence, peu importe pour notre nouvelle recherche. Nous ne parlons ici que de ce principe vraiment philosophique, d'où découle avec les règles pratiques pour la conduite de la vie la moralité elle-même ; de ce principe que possède tout système de philosophie, celui d'Epicure comme celui des stoïciens, et que l'on retrouve chez les sensualistes les plus effrénés aussi bien que chez les spiritualistes les plus extrêmes. Quel fut donc le principe de la morale de Molière, et à qui l'emprunta-t-il ?

Il ne faut pas s'y tromper ; c'est le fond même de l'âme de notre auteur que nous allons chercher à pénétrer, ses œuvres à la main. Une courte digression biographique nous paraît donc ici nécessaire.

Au moment où notre poëte venait de terminer ses humanités, le père de son ami Chapelle, voulant léguer à ce fils naturel, à défaut de son nom, au moins une éducation solide, engagea Gassendi à lui donner des leçons. Molière avec deux autres de ses amis, Bernier et Hesnault, fut admis à y prendre part, et c'est ainsi qu'il put étudier cette philosophie d'Epicure « qui, dit Voltaire, quoique aussi fausse que les autres, avait

(1) *Le Dépit amoureux*, acte IV, sc. II.

du moins plus de méthode et plus de vraisemblance que celle de l'école, et n'en avait pas la barbarie (1). » C'était en 1642. Molière avait vingt ans.

L'influence du maître sur l'élève fut profonde. Il faudrait s'étonner du contraire. — Et cet aveu ne s'accorde pas mal avec le peu de respect que nous avons vu Molière témoigner pour certaines parties du système gassendiste. Il ne s'agit pas ici de système ni d'enseignement. Je parle de cette influence indirecte, cachée, latente, si j'ose dire, d'un caractère sur un autre, — influence que ne troublent pas les plus grandes divergences d'opinions, — influence qui gagne le cœur, s'insinue jusqu'au centre même de la vie, et de là transforme l'homme tout entier, — et le possède quelquefois d'autant mieux qu'il en a moins conscience.

Or cette influence, personne peut-être en ce moment ne pouvait mieux l'exercer que Gassendi.

Il était si bien fait pour attirer et charmer un homme capable de le comprendre, cet honnête abbé de Digne, avec son esprit délicat, héritier de la finesse de Montaigne et de Charron! Toujours modéré, quelquefois même un peu timide, et préférant combattre ses adversaires avec les armes légères de l'ironie plutôt qu'avec celles plus pesantes de l'école, — prêt du reste à les déposer toutes, et même sans sourire, sur un ordre souverain de l'Eglise; — trouvant tous les systèmes plus ou moins bons, un peu parce qu'il les croyait tous faux, il ne demandait qu'une égale tolérance et la fin de toutes les disputes. Son caractère était aimable, son cœur ouvert à toutes les amitiés. Dans son enfance, composant de petites comédies, il se plaisait à les réciter et à amuser par ses récits spirituels le cercle étroit de ses amis intimes. Plus tard, il passait ses journées, à peine interrompues par quelques visites, à s'égarer au fond de sa retraite sur les traces de cette philosophie qui, disait-il, ne se révèle qu'à quelques amis dans le silence et la tranquillité; heureux de poursuivre avec ses disciples l'ombre de la vérité, qui lui échappait toujours, et dont la poursuite suffisait pour le remplir de joie, — l'ombre, ajoutait-il, « car, pour la vérité, Dieu seul peut la connaître. » Douce et sereine figure, que la mort même ne put troubler : sentant s'affaiblir les battements de son cœur, il posa dessus la main de son ami, et ferma les yeux en lui disant : « Vous voyez ce qu'est la vie de l'homme. »

Or, il faut l'avouer, le nouveau disciple, que le père de Chapelle amenait à l'illustre philosophe, se fût difficilement soustrait à son influence. La nature, par le contraste même des caractères, semblait avoir tout disposé pour la lui faire mieux subir. — Molière était à l'âge où les impressions sont vives et les admirations faciles. Les passions qui devaient plus tard troubler sa vie, commençaient à s'agiter dans son sein, essayant de

(1) *Vie de Molière.*

s'échapper et de se satisfaire, sans que la satisfaction eût encore amené avec elle le dégoût et l'ennui. Il ne méritait ni le surnom de contemplateur, ni celui de héros de la tristesse. Tourmenté cependant par le sentiment plus ou moins obscur de sa vocation, il cherchait sa voie, sérieux et pensif. Avide de tout connaître, capable de tout comprendre, il venait au philosophe : il était vaincu d'avance. Comment eût-il pu résister? La seule arme, pour combattre ce sensualisme déguisé, était le sérieux moral. Il lui manquait. Il ne devait l'atteindre que rarement, dans ces jours où brisé par la lutte, le choc même de ses passions venait illuminer comme d'un éclair le fond de son cœur, et lui laisser enfin apercevoir le vide désespérant qu'il ne pouvait combler.

Aussi (et nous rentrons dans notre sujet, si l'on peut dire que nous en étions sortis), aussi que voyons-nous?

Tout d'abord Gassendi communique à Molière son amour passionné pour Lucrèce. Le maître sait le poëte entier par cœur : l'élève se met à le traduire; mais de son œuvre qu'il a brûlée, il nous reste seulement quelques vers insérés dans le *Misanthrope*.

Plus tard, cette influence se retrouve (nous l'avons déjà remarqué) dans la guerre acharnée que Molière fit à l'école, à son esprit de conservatisme absolu et de routine obstinée, et plus d'une fois, sans doute, dans un des épisodes de cette grande guerre, je veux dire dans son attaque contre les médecins, il se souvint des railleries de son maître qui, au dire de Sorbière, badinait si agréablement aux dépens des disciples d'Hippocrate.

Enfin, et pour passer tout d'un coup des petites choses aux grandes, cet accord est plus visible encore à propos de l'idée de Dieu. Gassendi n'admet en faveur de son existence qu'un seul genre de preuves, les causes finales (1). Molière déclare dans une préface que : « La philosophie nous a été donnée pour porter nos esprits à la connaissance d'un Dieu par la contemplation des merveilles de la nature (2). » Et la démonstration qu'il met dans la bouche de Sganarelle est presque copiée du *Syntagma* de Gassendi (3).

Nous pouvons donc maintenant aborder la grande question : N'y a-t-il pas un rapport intime entre la morale plus ou moins facile de Molière, et la philosophie de celui que Gui Patin appelle « un vrai épicurien mitigé? » La morale du juste milieu prônée par le maître n'est-elle pas celle qui remplit les œuvres et la vie de son illustre élève?

Quelque tristesse que nous en ayons, il faut bien l'avouer, le fait est indiscutable. On pouvait même le prévoir : tel Dieu, telle morale... et il nous faut ici souscrire à ce jugement sévère, mais juste : « Comme Rabelais, comme Montaigne, comme La Fontaine et comme quelques mo-

(1) *Cinquièmes objections*, p. 300.
(2) Préface du *Tartuffe*.
(3) *Don Juan*, acte III, sc. I.

dernes, Molière a exprimé *dans l'ensemble* une certaine morale moyenne, morale que l'on peut appeler celle de l'homme naturel bien né, et que dans sa vie il réalise bien mieux que La Fontaine dans la sienne (1). »

« Dans l'ensemble » : que le lecteur se garde bien d'oublier le mot. Oui, le devoir avec ses ordres impérieux et ses saintes violences est à peu près inconnu à notre auteur. Il faut vivre le plus doucement possible, cédant et résistant tour à tour aux passions qui nous sollicitent et nous entraînent; tel est bien le résumé de son théâtre, mais dans l'ensemble seulement. Car si l'on peut lui reprocher de n'avoir pas même toujours su se maintenir à cette modeste hauteur, et d'être tombé plus bas encore dans telle ou telle scène justement blâmée, — hâtons-nous de le reconnaître, il a voulu, disons mieux, il a dû parfois s'élever plus haut et faire entendre quelques-uns de ces aveux qui suffiront toujours pour lui gagner les sympathies des esprits les plus sévères. — On dirait en effet à certains moments que, fatigué de se traîner toujours dans cette atmosphère plus ou moins énervante de nos instincts et de nos passions, il a senti lui aussi le besoin de prendre son vol vers ces cimes sublimes de la conscience et du devoir, où l'air est toujours pur, et la lumière d'en haut toujours rayonnante.

Quant à la vérité du jugement de Vinet, elle n'est que trop facile à établir. « Je doute (dit Molière lui-même à propos des exigences excessives de quelques dévots), je doute qu'une si grande perfection soit dans les forces de la nature humaine, et je ne sais s'il n'est pas mieux de travailler à rectifier et adoucir les passions des hommes que de vouloir les retrancher entièrement (2). »

Voilà le texte : le commentaire est dans ses pièces.

> J'aime qu'avec douceur nous nous montrions sages,
> Je veux une vertu qui ne soit point diablesse (3).

Et pour abréger, sa pensée à ce sujet me paraît être parfaitement rendue dans ce passage que Molière appliquait à la mode, et que j'applique à la morale :

> Toujours au plus grand nombre on doit s'accommoder,
> Et jamais il ne faut se faire regarder.
> L'un et l'autre excès choque. . . .
> (Et) je tiens qu'il est mal, sur quoi que l'on se fonde
> De fuir obstinément ce que suit tout le monde;
> Et qu'il vaut mieux souffrir d'être au nombre des fous
> Que du sage parti se voir seul contre tous (4).

Au reste, pourquoi citer des vers que l'on pourra toujours accuser

(1) Vinet, *Poètes du siècle de Louis XIV.*
(2) Préface du *Tartuffe.*
(3) *Tartuffe*, acte IV, sc. III.
(4) *L'Ecole des maris*, acte I, sc. II.

d'exagérer la pensée de l'auteur. Cette pensée remplit tout son théâtre : il n'en est même, dirai-je, que la forme dramatique.

Prenez ses pièces, en effet; voulez-vous avoir son idée propre sur la manière dont il faut se conduire avec les femmes; cherchez un juste milieu entre Sganarelle et Ariste, entre la sévérité par trop farouche de l'un, et la facilité par trop complaisante de l'autre. — Voulez-vous avoir sa théorie propre sur l'éducation ? Cherchez un juste milieu entre Arnolphe qui ne veut pas même que sa femme sache lire, et Chrysale qui est bien près de ne lui laisser rien ignorer du tout. Voyez enfin don Juan et son valet trop crédule, — l'avare et son fils le dissipateur, — les femmes savantes et le rustre Chrysale,... et partout vous apparaissent deux caractères opposés, semblables à deux statues plus ou moins effrayantes et destinées à vous montrer deux précipices entre lesquels l'homme doit se frayer sa route pour marcher en sûreté.

Or, que cette célèbre morale du juste milieu soit bien celle de Gassendi, il est bien difficile de le contester. Quelle autre conséquence, en effet, pourrait-on tirer d'un système juste milieu lui-même entre le sensualisme ouvert d'Epicure et le spiritualisme quelque peu outré de Descartes? d'un système où l'âme sans être ni esprit ni matière n'était qu'un corps plus subtil que celui qui lui sert d'enveloppe? ou Dieu lui-même ne pouvait être conçu que sous la forme d'un homme, d'un vieillard vénérable? — Au reste, inutile de faire des hypothèses. La conséquence a été tirée par celui même qui avait posé les principes. Gassendi définit le bien et le mal : « *Rem bonam voluptatis effectricem, malam molestive,* » ajoutant, « *neque obstat vero, quod res quæ uni placet, alii displiceat* (1). » — Son fidèle disciple et traducteur, Bernier, conclut de là « que ce n'est pas merveille si autant qu'il y a d'hommes, autant il y a d'opinions différentes, » et comme on le voit, il s'agit d'opinions sur le bien et sur le mal, continue Damiron qui le cite (2). — Gassendi enfin désigne nettement pour but de la vie le bonheur et le bien à cause du bonheur.

Est-ce bien loin de Molière, et n'a-t-on pas décidément le rire bien facile, quand « on ne peut s'empêcher de rire du prétendu épicurisme de Molière, fondé sur l'épicurisme de son maître (3) ? »

Non; l'accord est parfait. Molière en morale suit Gassendi, nous avons là-dessus son propre aveu (4), nous avons l'aveu de tout son théâtre. Seulement, comme un tel disciple ne pouvait pas ne pas être soi, alors même qu'il imitait ou acceptait des doctrines toutes faites, — le principe de son maître il ne le reçut qu'à la condition de le transformer. De là peut-être l'erreur de quelques critiques. Au fond, il est vrai,

(1) *Syntagma*, t. II, p. 488
(2) Damiron, *Essai sur l'histoire de la Philosophie. Dix-septième siècle*, t. I, p. 469.
(3) *Morale de Molière*, p. 219.
(4) Voir plus haut le mot de Molière que nous citons.

il s'agit surtout d'une question de mots; mais sous les mots nous retrouvons les hommes. Pour Gassendi, en effet, le principe de la morale s'appelle le bonheur, — pour Molière il s'appelle?... Ah! ne le demandez pas à ses biographes; — ils l'ignorent, car Molière ne leur a jamais confié son secret. Peut-être même est-ce en vain que vous parcourrez ses pièces. Une fois, en effet, une seule fois, par je ne sais quelle bonne fortune, il s'est oublié, il s'est trahi; une seule fois l'acteur a disparu, l'auteur a tout à coup parlé en son nom, et on a vu avec étonnement don Juan faire l'aumône au pauvre « au nom de l'humanité (1). » Or le grand principe le voilà : l'humanité; Molière la trouve belle, et c'est pourquoi il combat et rejette tous ces vains ornements sous lesquels on la lui cache, avec lesquels les précieuses de toutes sortes et les pédants de toute espèce la gâtent et la détruisent. L'humanité, pour tout dire en un mot, il l'aime, et voilà pourquoi il combat tous ces préjugés et ces coutumes barbares qui la gênent et la violentent : en face des Arnolphes et des Sganarelles il se fait l'ardent défenseur de sa liberté; — il l'aime et c'est pourquoi aussi il ferme les yeux sur ses fautes, admet ses penchants et ses inclinations, et de peur de la faire souffrir ne lui propose que sa morale du juste milieu (2).

Voilà bien, ce me semble, la dernière réponse à notre dernière question. — Mais à peine trouvée, je la vois tout à coup grandir en importance. Je m'occupais de l'œuvre, et voici que l'œuvre vient se confondre avec la vie tout entière de l'auteur. Depuis la sortie du collége jusqu'à sa mort, je parcours d'un regard cette vie de Molière, et le même mot la résume : Molière aime l'humanité. Sachons rendre hommage en terminant à une aussi belle conviction. C'est elle qui a fait les grands hommes de tous les siècles, à partir de ceux dont l'œuvre bienfaisante est oubliée depuis longtemps, jusqu'à ces héros, ces saints, dont notre race a écrit les noms immortels, non dans ses livres, mais dans son cœur. Amour magnifique, chrétien en un mot... quand il n'est pas seul, quand il est pénétré, soutenu, purifié par un amour plus élevé encore, par l'amour pour Dieu. Ne refusons pas cependant de lui rendre justice lorsque nous le rencontrons tout seul, incomplet, et privé de ce qui en fait une vertu, la première des vertus. Le dirai-je même! ainsi dépouillé et isolé, il me saisit davantage et me paraît presque plus digne de mon admiration. Je le comprends en effet chez ceux dont la foi, rencontrant Dieu partout, donne à toutes les créatures une inestimable valeur; pour des chrétiens enfin qui savent retrouver la sainte volonté de leur maître

(1) *Le Festin de Pierre*, acte III. sc. II.

(2) Serait-on tenté de voir ici une contradiction avec les pages (voir le premier article) où nous disons que Molière, après avoir sondé jusqu'au fond le cœur de l'homme, l'avait trouvé mauvais? Molière aimait l'humanité, bien qu'il vît ses défauts et ses vices. Seulement il souffrait de son amour. Et la conclusion de notre second travail ne fait que confirmer la conclusion du premier.

dans la faveur des hommes comme dans les outrages et les injustices qui trop souvent répondent à leur dévouement. Mais ici, devant l'homme, il n'y a que l'homme, et quels efforts ne faut-il pas pour conserver tout cet amour à cette créature ainsi réduite à sa propre valeur. Si encore on ne la connaissait pas! Mais Molière a sondé jusqu'au fond le cœur humain et ses misères... Torturé par la douleur physique, fatigué de sa vie même et réduit à s'écrier un jour que les chaînes du grand roi le fatiguaient (1), il a vu les hommes lancer contre lui les plus atroces calomnies, ses parents oublier jusqu'à son nom, ses amis le trahir, celle qui possédait son cœur, le tromper! Alors, dans une heure de profonde mélancolie, en face d'une bonne action, comme s'il eût douté du bien même, il a dit avec étonnement : « Où la vertu va-t-elle se nicher? » — Il a répété avec Hamlet : « Non, l'homme ne me fait pas plaisir à voir. » Bien plus : un jour il a vu avec douleur toute l'insuffisance de la morale qu'il avait jusque-là prêchée et pratiquée, de cette morale

Qui prend tout doucement les hommes comme ils sont.

Il a senti l'impérieux besoin de laisser déborder tous les sentiments que la cruelle expérience avait amassés dans son âme. Un jour, son indignation longtemps contenue a éclaté enfin, sa conscience réveillée a parlé... ce jour-là la scène a eu son chef-d'œuvre, et dépassant Gassendi, Molière a triomphé de lui-même... Mais ce jour-là, son amour pour l'humanité a-t-il été vaincu? Non, Molière est ici supérieur même à Alceste. L'humanité a pu le rendre triste, amèrement triste, et il a pu le lui dire dans un reproche immortel... Mais même alors il ne saurait désespérer d'elle et la maudire. Non content de s'être donné la tâche éternelle de l'amuser tant qu'elle existera, elle qui l'a tant fait souffrir, il l'a aimée jusqu'à sa fin : bien plus, il s'est sacrifié pour elle. Malade, mourant presque, à la vue de ses compagnons qui n'avaient plus pour vivre que son travail et ses souffrances, il n'hésite pas; une dernière fois il leur sera utile, il jouera, c'est-à-dire il mourra, pour les empêcher de souffrir.

Cette mort, à coup sûr, vaut bien celle de Gassendi. En pratique même, ce qui était difficile, l'élève a été digne de son maître.

Nous voici arrivé au terme de cette double étude. Elle nous a conduit à un résultat double aussi : Molière avait certains principes, — il les a intentionnellement développés. Le premier peut nous aider à comprendre l'œuvre du grand comique, tandis que le second nous permet de la juger. — Reste maintenant à porter ce jugement sur cette œuvre. Nous laissons ce soin au lecteur. Heureux si ces deux résultats acceptés

(1) Voir dans *Amphytrion*, le rôle de Sosie.

par lui peuvent lui être de quelque utilité dans la partie de la tâche qu'il lui reste à accomplir.

EMILE DOUMERGUE.

NOTE SUR GASSENDI.

Ces pages étaient déjà écrites quand a paru le livre de M. Jeannel, dont nous avons parlé dans notre précédent article. Ce livre nous réservait une surprise. Il devait nous apprendre que « Gassendi n'a jamais été matérialiste ni épicurien que pour ceux qui ne l'ont pas lu sérieusement » (p. 17). — Heureusement, ce reproche de légèreté atteignait tant de critiques que le plaisir de nous trouver en si nombreuse et si bonne compagnie aurait pu suffire à lui seul pour nous consoler de notre mésaventure. M. Cousin, en effet, avait déclaré que la vie de Gassendi avait été consacrée à renouveler Epicure (*Histoire générale de la Philosophie*, p. 383). M. Nourrisson nous avait appris que Gassendi professait pour Epicure une admiration poussée jusqu'à l'engouement (*Tableaux des progrès de l'esprit humain*, Gassendi). — M. Damiron avait conclu sa longue et consciencieuse étude par ces mots : « En tout Gassendi est sensualiste. » (*Essai sur l'Histoire de la Philosophie, Dix-septième l.*, p. 48.)... M. Baillet et bien d'autres partageaient sur ce point l'avis des maîtres... et cela non sans quelque apparence de vérité.

Pour que ces critiques aient tort, en effet, il faut oublier que Gassendi était appelé par son ami Gui Patin « un vrai épicurien mitigé. »

Il faut oublier que toute sa correspondance avec Descartes a été résumée par Descartes et par lui-même en ces deux mots célèbres : « *O mens, o caro.* »

Il faut oublier que quelques mois avant sa mort, baisant avec respect le *De corpore politico*, de Hobbes, il s'écria : « Ce petit ouvrage est rempli d'un suc précieux : *Medulla scatet.*

Si de sa vie nous passons à ses écrits, pour que ces critiques aient tort, de ses écrits il faut encore effacer tous les passages :

1° Où il nie l'existence des idées innées (*Cinquièmes objections*, p. 275);

2° Où il établit l'existence des atomes, bien qu'il leur refuse l'éternité (Damiron, p. 421);

3° Où il déclare que toute science est des sens ou vient des sens (Damiron, p. 400 ; *Cinquièmes objections*, p. 274);

4° Où à propos de la pensée, il trouve qu'elle pourrait bien convenir à la matière (*Cinquièmes objections*, p. 325, p. 259);

5° Où sur l'âme il déclare qu'il « balbutiera » seulement, où il admet en l'homme deux âmes, l'une matérielle, l'autre raisonnable, mais où il échoue quand il veut prouver que l'âme raisonnable n'est pas matérielle comme l'autre (Damiron, p. 478, 479, 480) ;

6° Où sur Dieu il déclare que nous ne le concevons que sous la forme corporelle : « *Sub idea viri alicujus senis venerabilis* » (Log., p. 93);

En sorte qu'en dernière analyse nous ne concevons rien : « *Quod nihil omnino habeat corporeitatis, — quia mens nostra, quamdiu est illigata corpori, haurit per sensus notiones rerum ;* »

7° Où enfin comme conséquence de tout son système, il avoue son scepticisme.

Tout vient des sens; les sens ne saisissent que l'apparence (*Cinquièmes objections*, p. 272).

Je sais bien que, tout cela retranché, il reste encore quelque chose. Je sais bien que l'on peut citer des propositions fort spiritualistes.

Mais je remarque d'abord que les contradictions ne coûtaient pas grand'chose à notre auteur : témoin celle sur le syllogisme (Damiron, p. 384); témoin celle sur la notion du temps et de l'espace (Damiron, p. 415); témoin... ou plutôt j'arrive tout de suite à la grande source de contradictions, Gassendi faisait profession de christianisme, même de catholicisme, et admettait tous les dogmes de son Eglise. De là son Dieu chrétien, — à côté de l'autre, — de là sa certitude chrétienne de l'immortalité, — à côté de ses doutes. Cette séparation complète, tranchée entre les deux moitiés d'une même pensée, trop commune à cette époque, Gassendi au reste ne fait aucune difficulté à l'avouer. Cela lui paraît tout à fait raisonnable (*Cinquièmes objections*, p. 298, 388). Seulement, et c'est ici le point important, le christianisme est ajouté à la philosophie. La philosophie seule est prouvée, enchaînée, — le christianisme est affirmé, avancé. Or, comme on l'a très-bien dit, « un système ne consiste pas dans ce qu'un auteur avance, mais dans ce qu'il prouve. »

Si le prêtre était chrétien, le philosophe était sensualiste, et ce fut au philosophe que Molière eut à faire. En voilà donc assez, ce me semble, sinon pour terminer toute discussion à ce sujet, du moins pour justifier les affirmations de l'étude qui précède.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 2 mai.

Le plébiscite. — Le concile. — Un deuil dans l'Eglise libre. — Un grand triomphe de la justice aux Etats-Unis.

Un journal anglais, parlant l'autre jour du plébiscite, disait que le rôle de la France était tour à tour d'amuser ou d'effrayer l'Europe, mais de ne jamais la laisser indifférente. C'était nous dire, sans trop de détours, que nous sommes destinés à jouer alternativement la tragédie ou la comédie, pour le plus grand délassement de nos voisins. Le jugement n'est pas flatteur pour nous, mais nul n'osera nier qu'il ne soit mérité.

C'est avec une tristesse profonde que nous enregistrons, au début de cette chronique, la découverte d'un projet d'attentat qui vient de mettre en émoi la France et l'Europe entière. Au moment où nous traçons ces lignes, nous ignorons encore la nature et l'étendue du complot ; espérons qu'il n'y a là que le coup de désespoir de quelques misérables.

Nous ne saurions trop blâmer le langage tenu dans les réunions publiques. Exalter le parjure comme un moyen nécessaire pour détruire le gouvernement qu'on s'engage par serment à servir, nommer comme président honoraire de nombreuses assemblées l'ouvrier Mégy, c'est jouer avec le feu. Si l'on croit ainsi affranchir la France, on commet une méprise étrange. A la veille du plébiscite, rien ne pouvait mieux servir la cause du pouvoir personnel. Il ne fallait pas moins que cela pour réparer les fautes de tout genre par lesquelles le ministère Ollivier a volontairement compromis la magnifique situation qui lui était faite à son avénement. Et nous-même, nous avons besoin de nous soustraire à l'émotion légitime du moment, pour recouvrer le sang-froid avec lequel tout citoyen doit aborder le scrutin auquel on nous convie. Il faut pourtant apprécier avec calme un vote qui va engager pour un temps indéfini les destinées de la France. Disons-le en toute franchise, c'est sans aucun enthousiasme, c'est avec une vive appréhension que nous avons vu convier le pays à ratifier, par son plébiscite, le sénatus-consulte qu'on nous propose. Et tout d'abord, comment ce sénatus-consulte a-t-il été préparé?

Supposez un homme qui eût dormi, non pas pendant soixante ans, comme le Crétois Epiménide, mais pendant cinq ou six mois, d'une session du sénat à l'autre, il aurait pu se demander, en s'éveillant, s'il n'était pas encore sous l'influence d'un rêve prolongé. Le sommeil l'aurait surpris au moment où le sénat applaudissait avec transport M. Forcade La Roquette, démontrant l'impossibilité du régime constitutionnel en France, et ses yeux, en s'ouvrant, auraient assisté à une scène d'enthousiasme égal accueillant M. Emile Ollivier, au moment où il conviait le même sénat à rétablir ce régime impossible. Ceux qui accusent la vénérable assemblée de trop obéir à l'esprit de routine, sont, en vérité, bien injustes; jamais corps politique ne nous donna l'exemple de plus de souplesse et d'agilité.

C'est pourtant l'œuvre ainsi votée qu'on prétend soumettre à l'approbation du pays, et sur laquelle on nous demande un *oui* ou un *non* décisif. *Oui* ou *non* sur une constitution de quarante-sept articles, et l'immense majorité de ceux qui vont prononcer ce verdict ne savent pas même ce qu'est un sénatus-consulte, et ce qu'on entend leur faire voter. Ceux mêmes qui le leur expliquent n'en savent pas davantage, et nous avons jusqu'à ce jour cinq ou six explications très-plausibles de la vraie signification du vote populaire.

Il nous est impossible de dissimuler notre douleur en présence du spectacle qu'on nous prépare. Il y a quatre mois, nous avions accueilli, avec une sympathie décidée, l'avénement du ministère Ollivier, et nous avions cru reconnaître, chez le chef de l'Etat, l'intention bien arrêtée de marcher dans la voie libérale. Dès lors, nous avons dû, bien malgré nous, voir nos espérances s'évanouir les unes après les autres. Si l'on voulait réellement associer la France entière au changement de nos institutions, qu'est-ce qui empêchait de recourir à la dissolution de la chambre? Est-ce que la nation, avertie qu'on allait modifier la constitution, n'eût pas exprimé dignement et clairement sa volonté par le choix de ses mandataires? Ce choix, au moins, aurait été sérieux. Le paysan le plus ignorant peut, en sachant ce qu'il fait, nommer un député qui lui inspire confiance; mais l'appeler à voter sur quarante-sept articles de sénatus-consulte, c'est, à nos yeux, une solennelle mise en scène, et rien de plus. Ce n'est pas tout : un vote non précédé de discussion n'est pas et ne peut pas être libre; appeler discussion la muette acceptation d'un sénat qui, un an auparavant, eût levé les mains au ciel si on lui eût proposé la simple responsabilité ministérielle, c'est se payer de mots. Il nous est impossible de ne pas nous demander aujourd'hui si le vote plébiscitaire que l'on impose à la France, n'est pas une revanche prise par les partisans du pouvoir personnel sur les progrès libéraux accomplis depuis un an. Que l'on y réfléchisse, en effet. La France, grâce au réveil de l'esprit public, avait reconquis, pour son corps législatif, le droit d'initiative et le droit d'interpellation; la responsabilité des mi-

nistres existait de fait. Ces modifications considérables s'étaient accomplies sans que nul songeât à les faire ratifier par un plébiscite. Elles n'en étaient pas moins entrées sérieusement dans la législation. Qu'est-ce que le sénatus-consulte nous accorde de plus? Il enlève au sénat le pouvoir constituant et lui donne le pouvoir législatif. Est-ce un progrès? On peut en douter. C'est pourtant là l'unique conquête libérale nouvelle qu'on puisse faire miroiter devant nos yeux, et pour nous l'accorder, on nous force à reconnaître au gouvernement le droit indéfini et permanent d'un appel direct au peuple, c'est-à-dire la liberté constante des coups d'Etat. Est-ce qu'un gouvernement honnête, ayant à se défendre contre les envahissements d'une chambre législative, ne trouvera pas toujours, dans la dissolution de cette chambre et dans un appel régulier à la nation, toutes les garanties dont son indépendance a besoin? Qu'est-ce donc que ce droit extraordinaire et césarien par lequel il peut mettre de côté, quand il lui plaît, les représentants légitimes du pays, pour soumettre au pays une décision quelconque choisie et rédigée par lui, si ce n'est la négation même du régime représentatif? On sait assez comment votent les masses et combien il serait aisé, dans un jour de crise, de leur faire adopter, sans discussion préalable, un plébiscite habilement écrit. Ce qui est étrange, c'est que les partisans de l'ordre se laissent aller à croire que la sécurité puisse, à aucun degré, reposer sur l'arbitraire. Prenons un exemple extrême. Peut-on nier qu'en ce beau pays de France, où l'égalité mal comprise a si souvent tué la liberté, un gouvernement se sentant ébranlé dans sa base ne puisse, un jour, en proposant aux masses quelque mesure sociale, adroitement choisie pour flatter leurs passions, rallier autour de lui une immense majorité? Convient-il donc de lui en laisser, à aucun degré, la tentation, et n'eût-il pas été plus sage, au moment où l'on parle de consolider l'empire libéral, de ne compter, pour cette œuvre, que sur la loi et le droit commun, en excluant l'arbitraire? Chacun votera, dimanche prochain, selon sa conscience. Nous croyons remplir un devoir en exprimant publiquement les appréhensions que nous inspire ce plébiscite qui, créé pour affermir l'ordre, n'a réussi jusqu'à présent qu'à produire une surexcitation déplorable et parfaitement stérile.

On commence à attendre de Rome, d'un jour à l'autre, la nouvelle que le *schema* de l'infaillibilité est enfin soumis au concile. La session avance, la chaleur devient intense et le climat malsain; ces circonstances doivent hâter la marche des choses, et l'on sait de reste que Rome, qui se vante si volontiers de la sage lenteur de sa politique, peut à merveille précipiter les délibérations et les événements quand cela lui convient. On votera donc l'infaillibilité; il est probable que la France s'inclinera sans résistance devant ce résultat depuis si longtemps prévu; les nobles protestations du père Hyacinthe, de Mgrs Maret et Dupanloup, du père Gratry et de M. de Montalembert, ne semblent avoir créé dans le pays aucun

mouvement d'opinion sensible; le parti catholique libéral se meut avec une prudence qui doit rassurer Rome; ce n'est pas du *Correspondant* que viendra le signal d'une virile résistance. Comme nous l'avons dit dès le début, la France catholique s'inclinera devant l'ultramontanisme romain; elle désavouera, elle reniera solennellement son passé, et l'Eglise gallicane ne sera plus qu'un souvenir historique. Quant au peuple, il assistera muet à cette décision solennelle; le résultat le plus visible en sera un divorce toujours plus marqué entre l'Eglise et le parti libéral. Une fois le dogme voté, les discussions recommenceront, il est vrai; les évêques, dans leurs mandements, expliqueront chacun à leur manière, ce qu'il faut entendre par le pape infaillible et par le pape parlant *ex cathedra*, et, de même qu'il s'est trouvé des théologiens pour affirmer que le *Syllabus* est l'éclatante confirmation de toutes les libertés, il s'en trouvera pour nous dire que le pape décidant à lui seul, et sans recours aux conciles, les questions de foi et de vie, est bien mieux placé qu'auparavant pour parler au nom de l'Eglise universelle.

C'est toujours en Allemagne que l'opposition libérale semble être la plus sérieuse. On y parle ouvertement de la possibilité d'un schisme, et la Hongrie pourrait bien jouer au dix-neuvième siècle le rôle qu'a joué la Bohême au quinzième; l'évêque Strossmayer serait à Rome ce que Huss a été à Constance, au bûcher près, heureusement, et un mouvement national suivrait, paraît-il, sa courageuse résistance. On eût bien étonné nos grands évêques gallicans en leur prédisant qu'un Croate serait vis-à-vis de leurs descendants dégénérés l'éloquent et ferme défenseur des franchises de l'Eglise contre la curie romaine.

On avait donné comme certaine la nouvelle que le gouvernement accordait à l'Eglise réformée le droit de se réunir en synode général et de travailler ainsi par elle-même à sa propre réorganisation. On s'était trop hâté. Le ministre des cultes est absorbé par la préparation de la victoire plébiscitaire; après la victoire, il faudra bien en assurer les fruits: nouvelle préoccupation tout aussi absorbante. On se demande aussi avec quelque raison si le ministère ne sera pas remplacé. Que pensera des synodes le successeur de M. Ollivier? Pendant que ces questions sont remises sur le tapis pour la centième fois depuis vingt ans, l'Eglise réformée souffre et s'affaiblit : une vigoureuse initiative sortant de son sein pourrait seule la relever, mais en ce temps-ci les caractères sont rares et la plupart élèvent les yeux vers les régions officielles d'où le secours ne leur vient pas.

L'Eglise libre du canton de Vaud vient de faire une perte sensible en la personne de M. S. Chappuis, l'un de ses penseurs les plus éminents. M. Chappuis remplissait avec une distinction rare les fonctions de professeur à la faculté de théologie de Lausanne. Ce n'était pas seulement un esprit profond et sagement libéral qui continuait dans son sillon particulier et avec son originalité propre l'œuvre de Vinet, c'était

encore un caractère ferme et modéré et dont l'influence a été très-réelle sur le développement de l'Eglise libre de son pays. Nous regrettons vivement que, par une modestie peut être exagérée, M. Chappuis n'ait pas cru devoir prendre une part plus active dans les grands débats théologiques contemporains.

Le 30 mars dernier, a été solennellement proclamé à Washington un amendement constitutionnel, conçu en ces termes :

« Les droits de vote des citoyens des Etats-Unis ne pourront désormais être niés ni amoindris soit par le gouvernement de l'Union, soit par la législation de chaque Etat, pour des motifs tirés de questions de race, de couleur ou d'une condition précédente de servitude.

Cet amendement, proposé par le congrès le 27 février 1869, et ratifié par vingt-neuf Etats (l'Etat de New-York, à sa honte, est revenu sur cette décision), a désormais force de loi aux Etats-Unis.

C'est là un événement d'une portée immense, et le président Grant en a fait ressortir toute la grandeur dans une admirable proclamation. Il n'est point dans les usages de cette nation, dit-il, d'accompagner d'aucune circulaire la notification faite au pays d'un amendement à la constitution. Cependant, en présence de l'importance extraordinaire de celui qui vient d'être voté, le général Grant ne croit pas qu'il lui soit permis de garder le silence, et il constate avec un juste orgueil, que depuis la déclaration de leur indépendance, les Etats-Unis n'avaient pas encore fait de pas plus décisif dans la cause du progrès et de l'humanité.

EUG. BERSIER.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

HISTOIRE RELIGIEUSE

UNE

NOUVELLE EXPOSITION DE L'HISTOIRE DU DOGME

AU SECOND ET AU TROISIÈME SIÈCLE DE L'ÉGLISE.

E. de Pressensé : HISTOIRE DES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE. 3e série. *L'Histoire du dogme.* Paris, 1869.

L'intérêt qui s'attache, depuis plusieurs années, aux recherches qui ont pour objet les origines du christianisme et l'histoire du siècle apostolique se reporte tout naturellement sur les temps qui ont immédiatement suivi cette période créatrice. Sans doute, à bien des égards, l'intérêt qu'ils excitent est moins palpitant : il ne s'agit plus de l'examen des bases mêmes de notre foi et de la critique des faits sur lesquels elle repose. Néanmoins les problèmes qu'agite cette époque de transition entre le siècle de Jésus et celui de Constantin sont assez nombreux et assez intéressants pour fixer notre sérieuse attention. Ils justifient les travaux qui, des deux côtés du Rhin, ont essayé de reconstruire l'histoire de l'Eglise chrétienne pendant ces jours orageux, en la jugeant d'ailleurs à des points de vue très-différents.

Le christianisme, à mesure qu'il s'éloigne de sa source pour devenir un grand fleuve, perd en limpidité ce qu'il gagne en étendue. Son développement semble obéir à une double loi dont l'évolution n'a toutefois rien de fatal, comme le voulait Baur. D'un côté, il témoigne d'une puissance d'expansion remarquable. Il sait s'assimiler les éléments de culture intellectuelle les plus divers : il gagne les individualités les plus opposées de caractère ou de tendances ; il pénètre les couches sociales, les milieux les plus contraires. C'est la période de la propagande active et féconde, des merveilleuses conquêtes matérielles et intellectuelles. Rien de plus animé, de plus varié et de plus émouvant que le tableau que nous présente cette première rencontre, sur une échelle

plus grande, du monde chrétien et du monde païen. C'est un spectacle unique dans l'histoire. Jamais plus fortes sympathies ni haines plus vigoureuses n'ont été éveillées; jamais débats plus graves n'ont mis en jeu des passions plus ardentes. Les proportions de la lutte grandissent avec les horizons nouveaux qui s'ouvrent pour le christianisme. Il arrive un moment où, soit par leur nombre, soit par leur talent, soit par la position sociale qu'ils occupent, les adversaires sont égaux, surtout dans les grands centres de culture intellectuelle. Dans ces conditions nouvelles le christianisme fait éclater aux yeux de tous la vitalité et la puissance du principe sur lequel il repose. Mais d'autre part, malheureusement, à mesure que le christianisme se mêle davantage au monde pour le pénétrer, son essence s'altère; il subit l'influence d'erreurs et de préjugés séculaires. Nous assistons à une double réaction païenne et juive, qui n'est pas sans danger. Dans le domaine des institutions comme dans celui des doctrines nous constatons des déviations qui ne tarderont pas à devenir excessivement graves pour la foi et la vie chrétiennes. Il n'en pouvait pas être autrement. Les grandes individualités qui mettent au service de l'Evangile leur talent d'administration, leur science ou leur éloquence, ont reçu une éducation païenne. Ils ne réussissent pas à se défaire de ces premiers plis que leur intelligence a contractés. Et ici nous pouvons mesurer toute la grandeur du siècle apostolique. Les premiers témoins de Christ avaient eux aussi à lutter contre les souvenirs et les habitudes de leur éducation antérieure. Comment expliquer dès lors le haut degré de spiritualité de leur foi, dont leurs écrits rendent témoignage, si ce n'est par l'ascendant que la personne du maître exerçait sur eux. Aussi longtemps que la mémoire de Jésus est pour ainsi dire vivante au sein de la communauté, celle-ci se trouve à l'abri des défaillances. C'est là un élément qui a été négligé par l'école de Tubingue. Baur, en reléguant dans l'ombre la personne de Christ, ne réussit pas à expliquer la différence qui existe entre la première génération des chrétiens et celles qui l'ont suivie.

Nul n'était plus capable et plus digne d'écrire cette histoire que M. de Pressensé : le cinquième volume, qui vient de paraître, confirme le succès des quatre volumes qui l'ont précédé. Nous y retrouvons tous les mérites qui distinguent le talent de notre auteur. Exposition facile et brillante, magie d'un style à la fois limpide et animé d'un souffle entraînant, don de peindre les situations et d'exposer les doctrines sans jamais négliger de les juger, largeur et élévation constantes apportées dans ces jugements, érudition solide qui n'éprouve jamais le besoin de faire parade : tel est l'ensemble heureux de qualités qui fait de cette publication une œuvre si remarquable. Ce n'est pas toutefois que nous n'ayons aussi des défauts à relever. Nous reprocherons à M. de Pressensé, dans certaines parties de son histoire, la prolixité, et surtout des répétitions que le plan adopté par l'auteur entraînait presque fatalement. Notre attention est trop fréquem-

ment ramenée sur les mêmes personnages, et il nous semble parfois que l'auteur nous avait déjà dit ce qu'il nous en communique. Clément d'Alexandrie, par exemple, est l'objet d'une triple étude de notre auteur; il nous raconte sa biographie au troisième volume (p. 211 et suiv.); il le caractérise comme apologiste au quatrième volume (p. 203 et suiv.); enfin il expose son système, puisé toujours dans les mêmes ouvrages, au cinquième volume (p. 291 et suiv.). C'est là un inconvénient sérieux, mais qu'il est impossible de faire disparaître, parce qu'il tient au plan même de l'ouvrage. Parfois aussi on ne saisit pas au juste la pensée de l'auteur, faute de précision dans l'articulation de ses griefs; ainsi, par exemple, dans la critique de l'unitarisme (p. 158), dans celle de la doctrine de la rédemption de Clément d'Alexandrie (p. 314), etc. Mais ce sont là des taches imperceptibles qui s'effacent dans la beauté de l'ensemble.

Le sujet du cinquième volume de l'*Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne* est l'histoire du dogme. M. de Pressensé y consacre deux livres, dont le premier traite de l'hérésie et le second du développement de la doctrine chrétienne proprement dite. C'est dans la première partie surtout que nous avons admiré la patience érudite de l'auteur et son rare talent d'exposition. Il a mis à profit, outre les textes eux-mêmes, les nombreux travaux allemands et français qui ont paru sur la matière, et nous fait pénétrer le plus aisément du monde dans cet inextricable fouillis d'opinions et d'imaginations qui, comme des plantes parasites, enveloppent le tronc vigoureux de la doctrine chrétienne et cherchent à en absorber la séve. M. de Pressensé caractérise avec bonheur cette terrible revanche que le paganisme et le judaïsme cherchent à prendre, en mêlant et en combinant leurs erreurs et en s'affublant, pour mieux séduire les esprits, de la terminologie chrétienne, sûrs d'ailleurs de trouver un allié dans le cœur de l'homme, qui n'est que trop disposé à échanger l'Evangile contre des doctrines plus compliquées, il est vrai, mais aussi plus commodes parce qu'elles engagent moins sa responsabilité. Là, au fond, est, sinon la source première de toutes les hérésies, du moins leur principal caractère et leur danger.

La renaissance du paganisme, aux deuxième et troisième siècles, trouve son expression la plus achevée dans le gnosticisme. Représenter le christianisme comme une doctrine accessible à l'élite seule des intelligences; faire prédominer la connaissance sur la vie morale et détourner du côté des spéculations ambitieuses l'élan religieux de l'homme : tel est le but du gnosticisme. Sous prétexte de haute philosophie, il éloigne le chrétien de la simplicité de la foi, et tend à remplacer la communauté des fidèles par une aristocratie de penseurs. M. de Pressensé a bien relevé le caractère particulier du gnosticisme qui n'est pas un essai de spéculation pure mais qui, conformément à la tendance de l'époque, s'adresse aussi à l'imagination et emprunte à l'Orient ses mythes bizarres et sa poésie

enivrante. Il a la prétention d'être une philosophie des religions avec une tendance à l'éclectisme qui lui donne quelque chose de grandiose. Peut-être ce dernier point eût-il mérité d'être mieux accentué, comme l'a fait Baur. Le gnosticisme, en empruntant à chaque religion sa part de vérité, prétendait être un vaste système de conciliation et d'apaisement des esprits. Mais pour y réussir il fallait nécessairement fausser l'histoire, l'interpréter d'une manière arbitraire et transformer en symboles les faits les mieux établis. Rien de plus fantastique que l'exégèse gnostique. Le monde réel se dissout et s'évapore entre les mains du penseur qui présente à l'imagination surexcitée des scènes tour à tour attachantes et terribles, mais toujours fictives. « La religion et la philosophie païennes, dit M. de Pressensé, se confondaient constamment. Le style classique, aux formes limpides et arrêtées, avait tout aussi bien disparu dans le monde intellectuel que dans celui de l'art. L'Orient submergeait de toutes parts l'Occident avec ses mythes, sa poésie grandiose et ses cultes bizarres. De là un état d'esprit singulier que nous avons beaucoup de peine à nous représenter. L'impossible n'existe plus pour la pensée, celle-ci est enivrée du philtre de la grande déesse qui, sous le nom d'Isis, de Cybèle ou de Diane d'Ephèse, n'est pas autre chose que la nature divinisée. » (P. 11).

Tous les systèmes gnostiques inclinent au dualisme, alors même qu'ils n'y tombent pas. Ils portent atteinte à la liberté de l'homme après avoir détruit celle de Dieu. En effet, « le thème fondamental de tous ces systèmes est la production de l'existence finie et contingente par voie d'émanation ou bien par le mélange du principe divin avec la matière éternelle ; les êtres devenus multiples font retour à l'unité primitive ; la parcelle divine qu'ils renferment retourne à son foyer. » (P. 18.) C'est notre condition d'être fini qui explique le péché, lequel est fatalement lié à la matière. Dès lors nous avons le devoir de nous affranchir de la matière, et nous comprenons le caractère ascétique que revêt la morale gnostique. M. de Pressensé adopte la classification de Néander qui tient surtout compte de la position que prennent les systèmes gnostiques vis-à-vis de Dieu et de l'Ancien Testament, en envisageant le monde comme issu d'un principe absolument distinct de Dieu ou non.

Nous ne nous arrêterons pas au manichéisme qui, après tout, n'est que la forme persane du gnosticisme et la tentative hardie de concilier l'Evangile avec la religion de Zoroastre. « Pour qu'une religion aussi ancienne et aussi glorieuse que celle de Zoroastre, dit avec raison M. de Pressensé, ait cru devoir essayer un compromis avec un culte si longtemps inconnu et méprisé, il fallait que le christianisme eût grandi à côté d'elle avec une étonnante rapidité, et qu'elle redoutât en lui un dangereux rival. » (P. 80.)

Aux hérésies issues du paganisme viennent se joindre celles qui ont une origine juive. Et tout d'abord le montanisme, éclos dans l'atmo-

sphère embrasée de la Phrygie et qui eut assez de prestige pour séduire un Tertullien. Né de l'ardent désir de rétablir la pureté primitive de l'Eglise et de réaliser l'idéal de sainteté que porte en lui chaque cœur chrétien, il compromet gravement le caractère historique et moral du christianisme en nourrissant les imaginations de rêveries apocalyptiques, en poussant les esprits à la recherche des visions et en échangeant la liberté des enfants de Dieu contre un rigorisme ascétique qui ressuscite, pour les exagérer encore, les préceptes les plus rigoureux de la loi mosaïque. « Rien n'est plus difficile à supporter que le régime de la liberté véritable, observe fort justement à cet égard M. de Pressensé. Avec ses préceptes innombrables, la loi de la lettre est plus limitée que la loi de l'esprit, qui embrasse la vie entière. De là cette tendance constante du cœur humain à se débarrasser d'une liberté incommode et exigeante pour revenir à un assujettissement défini, et par conséquent borné. La morale évangélique, qui fait de l'amour la meilleure récompense de l'amour, place l'homme à une hauteur où il lui est difficile de se maintenir; il préfère les gloires théocratiques au paradis tout idéal de saint Jean et de saint Paul. Enfin pour ceux qui ne prennent pas leur parti du mal et de ses souillures, l'ascétisme semble faciliter singulièrement la lutte morale, car en assimilant l'élément corporel au péché, il leur donne l'espoir de le terrasser. » (P. 131.)

L'unitarisme, à l'exposition duquel M. de Pressensé passe ensuite, n'était que le prélude des luttes christologiques qui devaient remplir le siècle suivant. Le danger qu'il faisait courir à l'Eglise n'était pas dans l'affirmation sérieuse de l'unité de Dieu, mais dans la tentative de porter atteinte à sa personnalité que le sentiment religieux réclame énergiquement et qui ne semblait pouvoir être sauvegardé que par le dogme de la Trinité ou du moins par celui de la divinité absolue du Christ. M. de Pressensé signale avec beaucoup de bonheur la pente insensible par laquelle le déisme des unitaires glisse vers le panthéisme. Nous sommes de son avis quand il dit que « le besoin de posséder un Dieu vivant est si profond et si ardent dans l'âme humaine, que quand elle ne trouve dans le ciel qu'une divinité lointaine qui n'est qu'une froide idée, elle tombe infailliblement, ou plutôt elle se précipite d'instinct dans un panthéisme plus ou moins subtil ou plus ou moins grossier. » (P. 183.) Mais comment M. de Pressensé concilie-t-il avec sa théorie de la subordination du Fils, l'éternité de son existence qui lui semble nécessaire pour concevoir la réalisation de l'amour divin? (P. 158.) Qui dit éternel ne dit-il pas absolu, et comment l'absolu peut-il être subordonné? Sur ce point la théorie ecclésiastique, que nous ne partageons pas du reste, nous semble être plus logique que celle de M. de Pressensé, auquel nous serions assez tenté de dire : Le subordinatianisme ne risque-t-il pas de glisser lui aussi sur la pente de l'unitarisme?

Un chapitre fort intéressant est celui qui est consacré à la littérature

apocryphe et à l'analyse de ces curieux documents, échos naïfs et involontaires de la tradition populaire, avec leur tendance à matérialiser l'histoire évangélique, à combler ses lacunes par des fables ineptes et à épaissir le miracle ou plutôt le prodige, appelé à jouer le rôle prépondérant dans la formation des croyances. Nous avons là une réduction ou plutôt un appauvrissement de nos Evangiles canoniques, qui est de nature à faire ressortir la valeur incomparable de ces monuments authentiques de la vie de Jésus.

La seconde partie de l'ouvrage de M. de Pressensé expose le développement de la doctrine chrétienne aux deuxième et troisième siècles. Nous n'avons pas l'intention de suivre notre auteur dans l'analyse qu'il donne des divers essais de réduire en système la doctrine chrétienne. Les figures étudiées avec le plus de soin sont celles de Clément d'Alexandrie et d'Origène que l'auteur préfère évidemment à leurs fougueux voisins d'Afrique, Tertullien et Cyprien. L'idéalisme et le réalisme sont les deux tendances qu'ils représentent et qui se complètent et se corrigent plutôt qu'elles ne s'excluent. Justin Martyr, Irénée et Hippolyte, avec un certain nombre de docteurs moins importants, occupent le second plan de ce tableau si riche et si vivant. Nous souscrivons pleinement aux conclusions de l'auteur. Il constate que, tout en développant dans des sens divers sa doctrine, l'Eglise, durant cette période, est restée généralement fidèle à ses traditions primitives. La personne de Jésus-Christ et l'idée du salut sont placées au centre de ces systèmes dont chacun revendiquait une grande liberté. « La spéculation théologique n'a jamais entamé le roc des vérités fondamentales; elle a respecté la pierre angulaire de l'édifice. C'est que la foi chrétienne était la possession inaliénable du cœur chrétien fondée sur l'expérience et elle constituait un lien vivant et indestructible entre toutes les Eglises. C'est ainsi que la distinction si contestée entre les points fondamentaux et les points secondaires de la croyance se faisait d'elle-même, grâce au sûr instinct de la piété... L'énergie de la résistance pour maintenir les points essentiels se conciliait avec une bienfaisante largeur; on ne s'imaginait pas perpétuellement que tout était compromis pour la moindre divergence dans la conception d'un même fait, également accepté de part et d'autre. La calme certitude de la foi bannissait les frayeurs insensées qui poussent aux réactions; car rien ne conduit plus promptement à l'asservissement des esprits que la peur de la recherche, qui dénote au fond plus d'incrédulité que de fermeté dans la conviction. Les croyances sérieuses et bien fondées sont tolérantes parce qu'elles ne se croient pas exposées à périr au premier choc. Plus elles sont religieuses et reposent d'aplomb sur la vie intime de l'âme, plus elles respectent les droits de la pensée et se gardent d'empiéter sur son domaine. » (P. 228 et 229.)

La fermeté et la puissance des convictions chrétiennes suffisaient alors pour triompher de l'hérésie. L'Eglise a dû toutes ses victoires, du-

rant cette période, à la liberté. En effet, point de pouvoir central fortement organisé, point de souverain prenant entre ses mains la défense des intérêts de l'Eglise, point de synode décrétant l'uniformité en matière dogmatique, point de sacerdoce signalant avec un soin jaloux les moindres déviations de la doctrine officielle, aucune autorité extérieure en un mot. C'est par la persuasion, par l'ascendant moral que le christianisme se répand. La théologie ne regarde pas la philosophie comme une ennemie ; elles se rendent des services mutuels et tentent des essais de fusion, fruits de l'inexpérience, il est vrai, et le plus souvent malheureux. La foi chrétienne n'était pas encore désignée par le nom d'orthodoxie, « car on eût craint de favoriser par ce mot une notion purement scientifique de la religion. On voulait moins que jamais en faire une opinion correcte sur Dieu ; elle était essentiellement morale et vivante, sans être vague et indécise. » Quoique bien éloignée déjà de la riche simplicité de l'Evangile, qui respecte les mystères de la foi sans choquer la raison, l'Eglise se garde pourtant de promulguer comme infaillibles les propositions les plus contradictoires en menaçant de ses anathèmes ceux qui refusent d'y souscrire. La spéculation théologique a pris son vol vers les hautes régions et ne recule pas devant des difficultés que nous jugeons si aisément insurmontables. Elle s'élance, libre et hardie, sans se douter encore, semble-t-il, des écueils contre lesquels elle se heurte. Il y a dans cet essor une grandeur que l'on ne saurait méconnaître. Ce sera l'éternel honneur de l'esprit humain de ne cesser de poser les problèmes qu'il devra peut-être se résigner à ne jamais résoudre ici-bas. Quelle est la nature du Christ, quels sont ses rapports avec le Père céleste, d'où vient le péché, en quoi consiste la rédemption, quel est le sort final réservé aux méchants? Redoutables questions qui se sont imposées en quelque sorte à la pensée chrétienne du deuxième et du troisième siècle et qu'elle a léguées aux générations suivantes, sans prétendre y avoir donné une réponse satisfaisante. Ce qui fait précisément l'intérêt dramatique des débats que nous raconte M. de Pressensé, c'est que les grandes doctrines arrêtées plus tard par l'Eglise sont encore flottantes, et que la liberté de la spéculation chrétienne n'a pas encore subi d'entraves.

Nous nous garderons toutefois de dire que tout change, comme par enchantement, avec l'avénement de Constantin et le concile de Nicée. Nous apercevons déjà les germes qui amèneront la transformation de l'Eglise au quatrième siècle. Les progrès menaçants de la hiérarchie, l'âpreté des querelles théologiques, la confusion fâcheuse de l'Evangile avec la gnose, le rôle de la foi mal compris et rabaissé à celui de la croyance : tels sont les symptômes qui nous font présager que l'Eglise ne tardera pas à échanger le régime, souvent orageux mais toujours glorieux, de la liberté contre la tranquille servitude du système autoritaire.

Il faudra l'expérience de longs siècles pendant lesquels la conscience

chrétienne semble comme assoupie, pour que l'Eglise se réveille et reprenne l'œuvre des Pères. La Réforme a essayé de frayer à la chrétienté de nouveaux sentiers, et nous y marchons avec confiance, assurés de continuer la tradition des grands siècles de l'Eglise. Parmi ceux qui travaillent avec le plus d'ardeur à réconcilier l'esprit moderne avec le christianisme, dans notre pays, M. de Pressensé se distingue par un ensemble de rares aptitudes. Nul talent n'est plus français que le sien ; nul n'unit plus d'entrain à plus d'éclat. A ces dons heureux il joint la fermeté et la persévérance ; nul aussi n'insiste davantage sur l'élément moral contenu dans le dogme chrétien ; nul n'est plus persuadé que la rencontre de l'Evangile et de la conscience humaine ne peut se faire efficacement que sur le terrain de la liberté. M. de Pressensé marche à l'avant-garde de cette phalange des disciples de Vinet, jaloux de doter notre protestantisme français d'une théologie à la fois évangélique et libérale. La place qu'il y occupe avec un si incontestable succès est celle d'un apologiste brillant et convaincu. Son récent ouvrage contribuera, nous n'en doutons pas, à hâter le triomphe de « cette grande cause de la liberté chrétienne à laquelle *il* a donné sa vie. »

F. Lichtenberger.

ÉTUDE RELIGIEUSE

—

LES PLUS RÉCENTES VERSIONS D'ÉSAÏE

Notre temps est aux fortes études de linguistique et de littératures comparées. Jamais comme de nos jours les idiomes, et surtout ceux des peuples anciens, n'ont été aussi savamment étudiés, leur littérature traitée d'un point de vue aussi philosophique. A l'érudition des seizième et dix-septième siècles s'ajoute chez les modernes un esprit critique d'une puissance de pénétration merveilleuse; et par l'étude approfondie des éléments primitifs du langage, l'horizon des connaissances linguistiques se trouve reculé bien au delà des limites assignées par la science ancienne. Appliquée à l'idiome de l'Ancien Testament cette manière de procéder nous fait pénétrer plus avant dans l'intelligence de l'hébreu, et en nous procurant de nouveaux moyens herméneutiques ouvre une ère nouvelle à la science de l'interprétation biblique. Jusqu'à la fin du quinzième siècle, il n'y eut guère en Europe que les Juifs qui s'occupèrent sérieusement d'hébreu. A cette époque l'outillage scientifique, les lexiques et les grammaires, n'existait qu'en hébreu et en arabe, et c'était de la bouche des docteurs de la synagogue, et à grands frais, que quelques rares savants d'entre les chrétiens apprenaient à s'en servir. Dans la première partie du seizième siècle l'étude de l'hébreu prit une assez grande extension en Europe, et à partir de la Réformation, qui coïncidait avec ce réveil de l'esprit moderne appelé la Renaissance, l'idiome de l'Ancien Testament fut placé au rang des langues classiques et étudié avec la même ardeur, surtout par les Protestants, qui jusqu'à nos jours sont restés les maîtres dans cette branche de la philologie.

Par suite du rôle qu'elle assigna à la Bible dans son système religieux, la Réforme fut conduite à étudier à fond les langues originales de l'Ecriture; mais au moment où elle se mit à l'œuvre, la science dont elle fit usage pour se procurer des versions d'après les textes originaux, était de

IMPERIAL

fraîche date, et en outre, du moins pour l'hébreu, cette science n'était qu'un emprunt fait à des étrangers dont on acceptait le témoignage, sans être encore à même de le contrôler. Puis à cette époque que savait-on de l'ancien Orient, de ses mœurs, de son génie, de sa littérature ? La philologie comme science était encore à naître ; la linguistique n'était qu'une étude empirique des langues, étude basée sur l'idée transmise par les Pères de l'Eglise que l'hébreu était la langue primitive de l'humanité, *linguarum matrix*, et que tous les autres idiomes en dérivaient.

La situation des nouveaux hébraïsants d'alors ressemblait assez à celle du petit nombre de savants qui en Europe, au commencement de notre siècle, s'occupaient de littérature sanscrite. Longtemps ces derniers durent accorder une confiance docile à l'école asiatique de Calcutta, qui elle-même écrivait sous la dictée des brahmines, à la bonne foi desquels il fallait s'en rapporter en attendant le moment où l'on serait à même de contrôler leur savoir.

La France protestante occupa d'entrée une place importante dans le mouvement scientifique du seizième siècle. Pour l'hébreu en particulier elle n'eut rien à envier à l'Allemagne, devenue depuis la terre classique de la science hébraïque. La version de Luther, achevée en 1534, ne précéda que d'une année celle d'Olivétan notre premier traducteur protestant français, dont le travail plusieurs fois revisé, et en dernier lieu par Ostervald, est devenu la version le plus généralement en usage dans nos Eglises.

Il y a longtemps que des doutes se sont élevés sur la fidélité de cette version, surtout pour la partie de l'Ancien Testament. Ces doutes ont fini par devenir des affirmations positives de nature à compromettre parmi nous l'autorité de cette portion des saintes Ecritures. De là le désir exprimé par des hommes compétents de remplacer cette ancienne et trop défectueuse version par une nouvelle ou pour le moins de la faire soigneusement revoir et corriger. Mais aussi longtemps qu'ils s'adressèrent à des Sociétés bibliques ces vœux restèrent sans réponse, et cela devait être. Les Sociétés bibliques ont été dans ce dernier réveil de l'Eglise l'une des plus belles et des plus bienfaisantes institutions de notre protestantisme ; leurs comités composés des hommes les plus respectés parmi nous ont rendu des services inappréciables à la cause évangélique. Mais ce n'est pas d'eux que nos Eglises doivent attendre l'accomplissement d'une œuvre aussi importante que l'est celle d'une nouvelle version, pas même celle d'une révision suffisante des versions anciennes. Ce travail n'est pas de leur compétence ; ils n'ont reçu pour cela aucun mandat des Eglises, qui ne leur reconnaissent d'autre mission que celle de s'employer à la dissémination des versions acceptées par l'usage.

Nous attendons impatiemment le moment où nos Eglises seront à même de se donner une traduction nouvelle, en particulier de l'Ancien

Testament, et nous suivons avec le plus vif intérêt les travaux de la science moderne qui chaque jour nous apportent les matériaux propres à faciliter la tâche de ceux qui seront régulièrement chargés de préparer cette œuvre dont le besoin se fait tous les jours sentir davantage. Car quant à une révision de Martin et d'Ostervald il n'y faut pas penser. A part les livres historiques, leur texte est par trop défectueux pour qu'on entreprenne de l'amender par de simples corrections : il faut le remplacer en entier. C'est bien ainsi qu'on l'a compris à Neuchâtel, à Lausanne, à Genève et en dernier lieu à Paris. Nous possédons déjà le texte complet de Perret-Gentil, les trois autres sont en voie de publication. Avant peu nous nous trouverons donc en présence de quatre versions entièrement nouvelles de l'Ancien Testament.

Ces efforts incessants de l'Eglise, en vue de se procurer une bonne traduction de la Bible, témoignent et de la persistance de sa foi aux saintes Ecritures et de sa confiance dans la science à l'aide de laquelle elle espère parvenir à s'en approprier toujours mieux le contenu.

Par ce qui en a déjà paru, nous pouvons dès maintenant nous faire une idée assez juste de ce que seront ces traductions au point de vue scientifique et littéraire ; mais pour le moment nous nous bornerons à l'examen de la double version du prophète Esaïe publiée en 1866 par deux traducteurs indépendants l'un de l'autre : M. le docteur Segond, de Genève, et un membre du comité de la version dite de Paris.

I

Par la publication de sa *Chrestomathie biblique* en 1864, M. Segond nous avait préparés à faire le meilleur accueil à sa version d'Esaïe parue deux ans plus tard. Ce *choix de morceaux de l'Ancien Testament traduits du texte hébreu*, plaça son auteur au premier rang des traducteurs modernes de la Bible, et en lui confiant la tâche immense de traduire en entier l'Ancien Testament, la vénérable compagnie des pasteurs de Genève a montré à quel point elle savait apprécier la valeur du talent et la science solide de l'auteur de ce beau spécimen de traduction.

Dans le même temps où M. Segond préparait sa version d'Esaïe, le comité de la *Société biblique protestante* de Paris, travaillé depuis longtemps par la question des versions de la Bible, arrivait à se scinder en deux fractions, l'une sous le titre de *Société biblique de France*, l'autre sous celui de *Société biblique protestante de Paris*. C'est à cette dernière que paraît se rattacher une *réunion de pasteurs et de ministres des deux Eglises protestantes nationales de France*, se proposant de doter notre protestantisme français d'une nouvelle version de la Bible, qui portera le nom de *version de Paris*. L'Esaïe dont nous nous occupons, forme le quatrième fascicule de cette publication commencée en 1864.

Si, comme on l'a dit, la traduction d'un grand écrivain est une lutte de style et une rivalité de génie, cela doit surtout être vrai lorsqu'il s'agit d'un auteur tel qu'Esaïe. Comprendre cet auteur est déjà bien difficile; mais exprimer convenablement en français ce qu'on a compris l'est peut-être davantage. Le texte à traduire est de l'hébreu, c'est-à-dire un idiome très imparfaitement connu et parsemé de difficultés souvent insurmontables au génie des peuples de l'Occident. De plus, Esaïe est un poëte dans le sens le plus noble de ce mot, c'est le poëte par excellence, n'ayant pas d'égal chez les écrivains de sa nation dans tout ce qui tient à l'art proprement dit : une bonne version de son livre exige donc de celui qui ose l'entreprendre un degré supérieur de science philologique et de talents littéraires, pour s'en faire véritablement l'interprète, du moins dans la mesure où l'hébreu et le français sont susceptibles de se traduire réciproquement. Si la science philologique ne consistait que dans la connaissance des mots, de la grammaire et de la syntaxe d'une langue, on trouverait facilement parmi nous des hommes suffisamment bien qualifiés pour interpréter le texte de l'Ancien Testament, comme le prouvent les nombreux essais de traduction biblique publiés à notre époque; mais cela ne suffit pas. Après avoir passé de longues années à apprendre les mots et le mécanisme d'un idiome, on n'est pas plus pour cela un philologue qu'on n'est un botaniste par le fait qu'au prix de beaucoup de peines et de sacrifices on est parvenu à se composer un herbier très-complet. Il faut que ces connaissances acquises par le travail viennent s'ajouter à un ensemble de facultés naturelles qui constituent ce qu'on peut appeler le sens philologique, au moyen duquel l'interprète parvient à s'identifier avec le génie de la langue à traduire, au point d'en saisir tous les traits distinctifs et essentiels, qu'il a pour mission de nous transmettre dans une version.

C'est à ce point de vue que nous voulons nous placer pour exprimer notre opinion tout d'abord sur le caractère scientifique de ces deux nouvelles versions d'Esaïe.

Les hommes qui depuis longtemps font du texte hébreu une étude spéciale, surtout en se tenant au courant des questions de critique et de philologie sacrées si savamment traitées en Allemagne, ne s'étonneront pas de la révolution foncière que viennent d'opérer les nouveaux traducteurs dans notre texte français du prophète Esaïe. Mais il n'en sera pas ainsi de la masse des lecteurs étrangers au mouvement de la science ou de ceux qui en ont bien entendu parler, mais qui, pour divers motifs, n'ont pu s'en approprier les résultats. Il y a là pour eux une lourde pierre d'achoppement qu'il ne leur sera peut-être pas aussi facile d'éviter qu'ils le croient. En considérant de près les nombreuses et profondes modifications que les traducteurs se sont crus autorisés à faire subir à l'interprétation traditionnelle et les graves conséquences qui peuvent en résulter, lorsqu'il s'agit surtout de passages ayant eu jusqu'ici une

importance dogmatique, il nous paraît impossible qu'une lutte ne s'engage pas prochainement entre les représentants de tendances si opposées. Non-seulement les théologiens, mais aussi les plus simples lecteurs de la Bible y sont intéressés. Ainsi devons-nous lire désormais Esaïe VII, 14:

VERSION DE PARIS.	VERSION DE SEGOND.
La jeune femme est enceinte, elle enfantera un fils et le nommera Emmanuel.	Voici, la jeune femme deviendra enceinte, et mettra au monde un fils, et elle lui donnera le nom d'Emmanuel.

Ou bien conserverons-nous la version d'Ostervald dont le caractère éminemment messianique fait de ce passage l'un des plus beaux joyaux de l'ancienne apologétique chrétienne: *Voici, une vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et on appellera son nom Emmanuel.*

Celui que nous avons appelé jusqu'ici du titre glorieux et divin de *Père de l'éternité* (IX, 5), devons-nous désormais le désigner par la simple épithète de *Père du butin?* (V. de Paris.) Et après avoir dit du serviteur de l'Eternel (LIII, 8): *Il a été enlevé par la force de l'angoisse et de la condamnation, mais qui racontera sa durée?* peut-on laisser effacer la grande idée dogmatique qui ressort de cette version en acceptant, sans discussion, l'une ou l'autre des deux nouvelles qu'on nous offre en échange :

VERSION DE PARIS.	VERSION DE SEGOND.
Il a été enlevé par l'angoisse et le châtiment, *et qui songe parmi ses contemporains* qu'il a été retranché de la terre des vivants?	A la suite des angoisses et de la condamnation, il a été enlevé; *qui dira où il habite?* car il a été retranché de la terre des vivants.

Ils sont nombreux les changements de ce genre et, comme on le voit, ils ont une haute portée; ce ne sont pas des nuances variées d'une même idée, mais des idées entièrement nouvelles tendant à se substituer aux anciennes; car dans l'intention de leurs auteurs ces versions sont destinées à remplacer celles de Martin et d'Ostervald. On ne peut donc pas ne pas en tenir compte. Mais que ceux qui se sentiraient disposés à entrer dans la lice ne perdent pas de vue que c'est uniquement sur le terrain scientifique qu'une discussion peut ici s'engager; car c'est dans la conviction qu'ils nous transmettaient les résultats les plus sérieux de la science philologique moderne que les traducteurs ont osé prendre sur eux la grave responsabilité de semblables innovations, sachant bien qu'elles produiraient sur certains points une perturbation profonde dans les conceptions religieuses traditionnelles.

A côté de ces passages particulièrement théologiques il en est d'autres, et en bien plus grand nombre, sur l'interprétation desquels il est plus facile de s'entendre et qui nous mettent à même de nous faire une juste idée de la science des traducteurs. En comparant dans son ensemble leur travail avec le texte je crois qu'au point de vue scientifique on le

trouvera digne de la plus haute attention ; les traducteurs s'y montrent de véritables philologues. Leur intelligence de l'idiome du texte est incontestablement au niveau des progrès faits à notre époque dans cette branche de la philologie, et si le caractère scientifique d'une œuvre se révèle par l'étendue et la profondeur des connaissances dont, avec un esprit critique, l'auteur fait preuve en traitant son sujet, nous pouvons dire que nous possédons présentement deux savantes versions d'Esaïe.

II

Si à l'égard de la science, les nouveaux traducteurs répondent à ce qu'on est en droit d'exiger de quiconque entreprend de traduire l'Ancien Testament, il serait pourtant difficile d'admettre que des hommes qui personnellement ne se connaissent peut-être pas et qui certainement ne se sont point communiqué leur travail avant de le publier, possédassent un degré de science tellement identique qu'il ne pût exister de différences entre eux que dans la manière d'exprimer en français l'idée du texte qu'ils comprennent toujours de la même manière. Ce dernier cas d'ailleurs est loin d'être vrai.

	VERSION DE PARIS.	VERSION DE SEGOND.
Esaïe IX, 5.	On l'appellera. . . Père du butin.	. . . . . Père éternel.
XXXIV, 16.	Jéhovah les appelle tour à tour.	Consultez le livre de l'Eternel et lisez.
LIII, 8.	Et qui songe parmi ses contemporains.	Qui dira où il habite?

A la vue de ces passages, et de beaucoup d'autres semblables, bien des lecteurs se demanderont comment il est possible de différer aussi profondément dans l'interprétation d'un même texte, ce qu'ils ne s'expliqueront, sans doute, qu'en supposant que sur ces points la science de l'un des traducteurs est en défaut. Ce serait mal juger. Evidemment c'est avec connaissance de cause qu'ici chaque traducteur a traduit comme il l'a fait, et qu'il n'a admis le sens de son choix qu'après s'être convaincu que ce sens pouvait se justifier au point de vue de la science, du moins telle qu'il la conçoit dans ces cas particuliers. C'est qu'en effet dans Esaïe, comme un peu partout dans le texte de l'Ancien Testament, se trouvent de ces passages devant lesquels la science s'est montrée jusqu'ici impuissante pour en dégager l'idée qu'ils contiennent, ce sont comme on les nomme des *croix d'interprètes* sur lesquelles la sagacité des traducteurs trouve plus facilement à s'exercer que leur science, qui de longtemps, si jamais elle y parvient, ne pourra nous en donner une version incontestable. Ce n'est donc point dans un degré plus ou moins élevé de savoir de l'un ou de l'autre de nos traducteurs que dans la version d'un même texte des différences de ce genre prennent leur

source, mais dans l'état matériel où se trouve présentement ce texte ou bien encore dans l'impossibilité, commune à tous les interprètes, d'exprimer l'idée d'un mot dont le sens exact est perdu pour nous.

C'est donc dans un autre ordre de passages qu'il nous faudrait chercher si, au point de vue de la science, l'un des traducteurs l'emporte sur l'autre, et de combien il lui est supérieur. La tâche n'est pas facile, et après y avoir et à différentes fois regardé de très près, nous éprouvons toujours plus d'embarras à nous prononcer. La science philologique de l'un ne se montre pas d'une manière constante tellement supérieure à celle de l'autre qu'on soit contraint de lui accorder sur l'ensemble une préférence absolue. En comptant les points qui semblent donner lieu à la critique, nous en trouvons à peu près autant d'un côté comme de l'autre. Ce ne sont pas, il est vrai, des fautes de nature à porter atteinte au mérite scientifique des traducteurs, mais de simples imperfections, c'est-à-dire des choses qui chez l'un ne présentent pas, au point de vue philologique, le degré de perfection auquel elles atteignent chez l'autre.

Ainsi, par exemple, V, 18 :

VERSION DE PARIS.	VERSION DE SEGOND.
Malheur à ceux qui attirent *la punition* avec les cordes du péché, *le châtiment* comme avec les courroies d'un char.	Malheur à ceux qui tirent *l'iniquité* avec les cordes du vice, et *le péché* comme avec les traits d'un chariot.

A tous égards il est impossible de mieux dire que la version de Paris; celle de Genève est littérale, mais c'est le sens métonymique des mots soulignés qu'il fallait exprimer, comme l'a fait la première, car c'est évidemment ce que veut dire le prophète.

VERSION DE PARIS.	VERSION DE SEGOND.
Mon cœur soupire sur Moab comme un luth, et mon âme sur Kir-Harès.	Aussi mes entrailles frémissent sur Moab comme les cordes d'un luth, et mon cœur sur Kir-Harès.

A première vue, la différence entre ces deux versions est peu importante; elle suffit pourtant pour nous mettre à même de constater sur ce point la supériorité de l'un des traducteurs sur l'autre. M. Segond est entré plus profondément dans la pensée du prophète, il s'est identifié plus complétement avec son état d'âme et aussi avec le génie de la langue hébraïque. Dans ce chapitre, le prophète exprime sa sympathie envers Moab saccagé par l'ennemi. Emu de pitié, il verse des larmes ; mais bientôt son émotion s'élève jusqu'au trouble à la vue des malheurs dont il trace le tableau. Ce trouble qui l'agite violemment, il le décrit par ces mots si expressifs et usités en pareil cas : *mes entrailles frémissent*. C'est par le frémissement de ses entrailles que se révèle l'intensité

de sa douleur. Non-seulement cette idée est trop faiblement rendue par ces mots de la version de Paris : *mon cœur soupire comme un luth,* mais encore la comparaison manque de justesse, car, d'un côté, le luth chez les Hébreux n'est point un instrument de deuil, mais au contraire de réjouissance, et de l'autre, le point de comparaison n'est pas entre les soupirs du prophète et les sons plaintifs du luth, mais entre le frémissement de ses entrailles et les vibrations des cordes sonores d'un instrument de musique.

Il est évident que notre auteur éprouve de la répugnance pour l'emploi du mot *entrailles* que bien à tort, selon nous, il ne rend jamais littéralement. Chaque langue a des métaphores qui lui sont propres, mais celle-ci est commune à tous les peuples dont c'est le terme par excellence pour exprimer les idées de bonté, de tendresse et de vive sympathie. Dans les discours prophétiques où ce mot se rencontre (XLIX, 15; LXIII, 15), c'est sur lui que repose l'accent pathétique de la phrase, et vouloir le remplacer par tout autre terme, c'est manquer à la fois au génie de l'idiome du texte et à celui de la langue dans laquelle on traduit.

VERSION DE PARIS.	VERSION DE SEGOND.
XXI, 12. Faites des questions, si vous en voulez faire, *Mais revenez* une autre fois.	Si vous voulez interroger, interrogez, *convertissez-vous* et revenez.

C'est à tort, semble-t-il, que M. Segond introduit ici l'idée de se convertir qui est sans relation avec le contexte, auquel se rattache tout naturellement le sens si clair de la version de Paris. A ceux qui l'interrogent sur les dangers qui les menacent, le prophète répond qu'il ne peut encore les satisfaire et les invite à revenir à une autre époque pour être exactement renseignés. Littéralement : *retournez, venez,* c'est-à-dire : *revenez.*

Mais voici qu'à son tour, la version de Paris nous fournit l'occasion de faire la même remarque à propos de XXX, 15 :

VERSION DE PARIS.	VERSION DE SEGOND.
Dans la conversion et le repos vous trouverez votre salut.	C'est par la tranquillité et le repos que vous aurez du secours.

Il n'est ici nullement question de conversion, mais de rappeler aux individus qui s'agitent en préparatifs de guerre que leur délivrance ne dépend que de leur confiance en l'Eternel, et que ce qu'ils ont de mieux à faire est de se tenir tranquilles et à attendre le secours de l'Eternel qui peut seul les sauver.

Ce sont là, comme on le voit, de bien petits griefs; aussi ne voulons-nous pas nous y arrêter plus longtemps. Il n'y a guère entre les traducteurs que des différences de ce genre dans l'interprétation d'un texte

d'une intégrité incontestable, et les détails exégétiques dans lesquels il faudrait entrer sur des mots isolés ou des questions de grammaire n'auraient que peu ou point d'intérêt pour la grande majorité des lecteurs de cette Revue. Au besoin ces détails pourront trouver leur place dans un autre recueil.

III.

L'exactitude et l'élégance sont à nos yeux les deux qualités essentielles, qui constituent la valeur d'une traduction. On sait combien celle d'Ostervald, pour ne parler que d'elle, laisse à désirer sous ce double rapport. C'est cette impression, plus particulièrement ressentie à notre époque, qui a donné naissance à tant d'essais de traduction au nombre desquelles viennent prendre place, au premier rang, ces deux versions d'Esaïe dont nous nous occupons. Quant à la science philologique de leurs auteurs, on vient de voir ce que nous en pensons.

Nous l'avons dit en commençant : une bonne version d'Esaïe exige de celui qui ose l'entreprendre non-seulement un degré supérieur de science, mais aussi de talents littéraires; en effet, le savant le plus érudit, doué même de l'esprit de critique le plus pénétrant, peut bien n'être en même temps qu'un faible écrivain ; dès lors il ne saurait donner à son œuvre le degré de perfection qu'elle recevrait s'il était capable d'ajouter à l'exactitude de son interprétation les qualités d'une bonne diction et celles d'un beau style. Toutefois nous avons ici une réserve importante à faire.

Il est évident que si la Bible n'était qu'un livre comme un autre, ces conditions de science philologique et de talents littéraires suffiraient pour en traduire le texte; mais la Bible est un livre vraiment incomparable, et ce caractère unique lui vient non de telles ou telles qualités propres au génie du peuple qui l'écrivit, mais du principe divin sous l'influence duquel a été rédigé son contenu. C'est pourquoi ce que nous exigeons d'une traduction vraiment fidèle, c'est qu'en nous transmettant aussi exactement et aussi élégamment que possible la pensée du texte, elle conserve en même temps dans son style l'accent de l'écrivain sacré et ce parfum d'inspiration divine sans lequel la plus belle version au point de vue scientifique et littéraire reste incomplète et comme une lettre morte pour l'esprit religieux. Dans la belle introduction placée en tête de son volume, M. le docteur Segond a parfaitement exprimé ce que nous éprouvons à la lecture du texte d'Esaïe : « Nous avons ici tout à la fois, dit-il, une œuvre d'art du style le plus fini et un produit religieux de la plus haute inspiration. » Ces perfections, nous voulons les retrouver aussi complètes que possible dans une version, et de deux traducteurs égaux par la science et le talent, le

plus fidèle est celui qui parvient le mieux à conserver à son œuvre le caractère essentiel du texte, celui d'une sainte Ecriture.

Au point de vue du style en général, je crois que l'on peut dire que jamais dans notre langue le texte biblique n'a été rendu avec autant de perfection que par les traducteurs de Genève et de Paris.

Le lecteur religieux sent grandir sa confiance en la puissance morale de l'Ecriture en voyant par ces versions ce que contient de beautés incomparables cette poésie hébraïque dans laquelle le génie de Herder voyait l'histoire la plus ancienne de l'esprit et du cœur humain, l'autore de la civilisation du monde. Il y a là, en effet, une sublime et divine révélation, d'inépuisables trésors pour l'esprit et pour le cœur; mais ceux-là seuls qui sont familiers avec le texte peuvent dire ce qu'il en coûte pour faire passer ces choses de l'idiome où elles ont été primitivement déposées dans une langue telle que la nôtre. Ce texte, de sa nature peu précis, souvent obscur, maigre et rompu, ne présentant, pour ainsi dire, que le squelette ou l'esquisse de la pensée de l'écrivain, il s'agit non-seulement d'en découvrir le sens, mais aussi de l'exprimer d'une manière tellement intelligible et correcte que l'auteur étranger nous parle dans notre langue avec la même facilité qu'il le ferait dans son propre idiome.

Herder encore, parlant de la structure de la poésie des Hébreux, dit qu'elle se compose de périodes pleines d'art et semblables à des guirlandes bien tressées ou à des rangées de perles disposées dans de justes proportions. Toutefois, ce n'est point ainsi que la chose se présente à l'esprit du premier traducteur venu. Ce que Herder voyait dans la poésie hébraïque s'y trouve bien en effet, mais, pour l'y apercevoir, surtout au même degré que lui, il faut non-seulement sa science et son talent littéraire, mais encore son beau génie poétique. Car, pour parler avec Meier, sans un don particulier pour la poésie, sans une imagination vive et ferme, on ne pourra jamais, quelque grandes que soient d'ailleurs la sagacité et la science, comprendre le véritable esprit poétique, et surtout celui de l'ancien hébreu. Il faut, de plus, ajouterai-je, ce qui manqua le plus aux interprètes de la Bible, avant le dix-huitième siècle, et que nous trouvons peut-être à un trop haut degré chez Herder, cet esprit libre de préoccupations théologiques qui lui permettait de voir assez souvent les choses sous leur véritable jour; en Esaïe, par exemple, non-seulement un saint prophète divinement inspiré, mais aussi un sublime poète nous transmettant ses révélations et ses pensées sous des formes de langage travaillées avec le plus grand art et suivant les règles d'une théorique toute humaine.

C'est à cette école, semble-t-il, qu'appartiennent les nouveaux traducteurs d'Esaïe; ils ont en critique les principes du maître, comme écrivains beaucoup de ses belles qualités et aussi, croyons-nous, quelques-uns de ses défauts.

La diction de M. Segond est assurément remarquable, la correction et la clarté de sa phrase montrent un écrivain connaissant bien sa langue et versé dans l'art d'écrire. Chez l'auteur de la version de Paris, à ces qualités d'une bonne diction, s'ajoutent, d'une manière plus soutenue, celles plus particulières et plus rares du style proprement dit. De là, une grande précision dans le choix et l'emploi des mots, qui, comme autant de pierres précieuses disposées avec goût, reflètent l'idée qu'ils contiennent avec clarté et énergie. Visant à la concision même du texte, l'auteur évite avec soin les termes superflus et, sans jamais être obscur, exprime toujours son idée en peu de mots dans des strophes élégantes, faciles et pleines d'harmonie. Ces qualités de style, M. Segond les connaît aussi, il nous en fournit de nombreux et magnifiques spécimens; néanmoins, nous trouvons qu'en général, sa phrase est moins rapide, moins passionnée, et que, se chargeant parfois d'accessoires inutiles, elle devient tant soit peu lourde et traînante.

Ainsi dans cette strophe si poétique, XXV, 5 :

VERSION DE PARIS.	VERSION DE SEGOND.
Tu fais cesser les clameurs des étrangers, comme les ardeurs d'un temps de sécheresse;	Comme tu domptes la chaleur dans une terre brûlante, Tu as dompté le tumulte des barbares;
comme la chaleur ardente sous l'ombre d'un nuage,	comme la chaleur est étouffée par l'ombre d'un nuage,
ainsi s'éteint l'hymne triomphal des puissants.	ainsi ont été étouffés les chants de triomphe des tyrans.

Pleine, symétrique et sonore, cette strophe, dans la version de Paris, est du plus bel effet au point de vue littéraire. On peut dire aussi de cette prose périodique : « ce sont des vers. » Mais, applicable à l'œuvre entière, cet éloge est en même temps une critique; car le ton d'un pareil style peut paraître extrême et souvent par trop en dehors des convenances du sujet. Il manque parfois de naturel et de cette naïveté qui convient si bien au sublime. Dans le style biblique tout particulièrement, c'est dans les pensées et les sentiments, bien plus que dans les mots, que consiste le sublime, et c'est le dénaturer quand en l'exprimant on vise à l'orner encore au moyen d'enluminures modernes. C'est là un danger contre lequel le beau talent de l'auteur de la version de Paris ne se tient pas suffisamment en garde et qui très-souvent l'expose à sortir non-seulement du ton de son sujet, mais aussi du texte même. N'est-ce pas, par exemple, excéder la mesure naturelle du sujet, et, par là, tomber dans le défaut si voisin de l'hyperbole que de traduire ainsi le verset 16 du chap. XXX :

Vous avez dit : Non, nous volerons sur des chevaux.
— Oh! oui, vous volerez!
— Nous galoperons sur des coursiers rapides.
— Oh! oui, il sera rapide le galop de ceux qui vous poursuivront!

La version de M. Segond est ici de beaucoup préférable. D'un texte qui n'est qu'une suite de paronomases ou de jeux de mots, le traducteur a parfaitement saisi l'idée qu'il exprime dans ce style simple et naturel :

> Vous avez dit : Non ! nous prendrons la course à cheval !
> — C'est pourquoi vous fuirez à la course.
> — Nous monterons des coursiers légers !
> — C'est pourquoi on ne sera pas moins léger à vous poursuivre.

« Il faut, comme le dit La Bruyère, exprimer le vrai pour écrire naturellement, fortement, délicatement » et surtout pour traduire une œuvre d'art d'un style aussi parfait que l'est celle d'Esaïe. Ne cherchez pas à compléter ses tableaux en y ajoutant des couleurs prises sur votre propre palette ; regardez de près et vous verrez qu'il n'y manque rien : son dessin a le fini et le développement qu'exige la circonstance, son coloris, la variété et l'éclat qui conviennent au sujet. Si vous vous permettez d'y ajouter quoi que ce soit, vous lui enlevez ce qui en fait le charme : le beau qui, dit-on, est la splendeur du vrai.

Prenons comme exemple le verset 8 du chap. LX.

Ici le prophète se représentant le retour des exilés les voit revenir en foule et se précipitant vers la patrie comme des volées de pigeons vers leur colombier. Et cette idée gracieuse en elle-même, il l'exprime en ces termes bien rendus par M. Segond :

> Qui sont ceux-là qui volent comme des nuées,
> Comme des colombes vers leur colombier ?

Mais, par l'intercalation d'un simple mot, sans doute en vue de rendre cette image plus intelligible, l'auteur de la version de Paris la défigure et la fausse ; sa phrase n'est plus qu'un assemblage de mots entre lesquels la vérité des rapports manque totalement.

> Quels sont (ces vaisseaux) qui volent comme des nuages,
> Comme des colombes vers leurs pigeonniers ?

Et au verset 4 du même chapitre, cet enjolivement de pure fantaisie aux dépens d'un texte bouleversé de la manière la plus arbitraire. Que dit le prophète ? Exactement ce que nous donne M. Segond :

> Tes fils arrivent de loin,
> Et tes filles sont portées sur les bras.

c'est-à-dire : le sexe le plus fort aide le plus faible ; mais, d'après la version de Paris, il s'agit de tout autre chose :

> Tes fils viennent de loin,
> Et (les rois) portent tes filles dans leurs bras.

Quelle idée! Elle n'est pas moins étrange celle qui conduit encore l'auteur à construire une phrase comme celle-ci :

> Leurs actions et leurs pensées, je les...
> Mais le temps est venu, etc. (LXVI, 18.)

Ce style tragique, cette espèce de *quos ego!* est évidemment déplacé dans une version biblique. Le texte, il est vrai, présente ici une réticence provenant sans doute de l'agitation d'esprit du prophète, mais c'est là un de ces mouvements oratoires qu'on ne saurait exprimer en français sans tomber comme ici dans l'affectation et la recherche. Il vaut mieux y renoncer dans l'intérêt du style et se contenter de dire avec M. Segond : Je connais leurs œuvres et leurs pensées.

C'est plus prosaïque, mais, à tous égards, c'est plus vrai.

Nous ne pouvons relever ici tout ce que nous avons noté en ce genre dans le style de la version de Paris ; mais qu'il nous soit permis avant de terminer cette critique de signaler encore la traduction de quelques noms propres, A quoi bon, sous prétexte de fidélité locale, sacrifier sur ce point le génie de notre langne à celui d'un idiome dont la prononciation figurée est pour nous d'une articulation difficile et généralement très-disgracieuse? Ainsi Yichaï pour Isaï (XI, 1); Yebéré Kiahou pour Barachie (VIII, 2), etc. Nous avons pour ces noms une prononciation traditionnelle qui convient bien mieux à notre esprit que celle de ces formes archaïques inintelligibles et par trop étranges. C'est sans doute aussi dans un but de stricte littéralité que l'auteur traduit ainsi XXXVIII, 11 :

> Je disais : Je ne verrai plus Yah (Jéhovah),
> Yah dans la terre des vivants.

et XII, 2 :

> C'est Yah-Jéhovah.

Mais c'est là un scrupule exagéré que ne partage point M. Segond, qui d'ailleurs, ce que nous préférons, traduit toujours le mot Jéhovah par l'Eternel. Yah n'étant que l'abréviation de Jéhovah il est impossible d'admettre que la réunion de ces deux mots soit correcte. Dans les deux seuls passages où nous les trouvons, ici et XXVI, 4, le second mot n'est de la main d'un copiste qu'une glose explicative du premier, dans le genre de celle que l'auteur de la version de Paris a cru devoir introduire dans son texte.

Le respect et la confiance que nous inspirent la science et le talent de l'auteur de la version de Paris nous rendent pénible cette partie de notre tâche où nous nous voyons obligé de critiquer ainsi une œuvre à tant d'égards si remarquable. C'est que le moment est venu de répondre à une question que bien des lecteurs ne manqueront pas de faire. Sachant que dans l'intention de leurs auteurs ces versions sont destinées à remplacer tôt ou tard les anciennes dans l'Eglise et dans les

familles, on est conduit à se demander si ces œuvres répondent réellement au besoin généralement senti d'une nouvelle traduction de la Bible. Beaucoup en douteront, pensons-nous, et c'est sur la version de Paris que portera surtout ce doute. C'est qu'en effet, par la couleur de son style elle nous semble beaucoup trop en dehors de ce ton biblique qui nous est familier et que nous devons tendre à rendre toujours plus populaire.

Herder fut surtout un grand artiste, un grand poëte et il est impossible de ne pas admirer ses traductions bibliques; mais la Bible entière traduite de sa main ne serait plus pour nous le livre par excellence, car sous cette forme elle perdrait la vertu de nous édifier. Eh bien, la version de Paris fait éprouver quelque chose de semblable. Nous y admirons la puissance d'intuition, la chaleur d'imagination de l'auteur, un beau talent qui nous découvre les richesses de la poésie hébraïque et nous en fait respirer les parfums, mais nous n'y sentons pas assez l'influence du divin, l'autorité de celui qui avait dit au prophète : Je mettrai mes paroles dans ta bouche.

Il y a sans doute dans la Bible une sublime et suave poésie, mais il y a plus que cela. Comme les grands génies de l'antiquité, les prophètes bibliques peuvent dire eux aussi : *Est Deus in nobis* (1), mais tandis que pour les premiers ce Dieu n'est que l'idée naturelle plus ou moins pure ou sublime dont ils se sentent possédés, pour le prophète hébreu c'est l'esprit même d'un Dieu personnel et saint illuminant l'intelligence de sa créature , lui révélant sa volonté et ses desseins. C'est pourquoi nous disons que les hommes qui écrivirent sous cette influence ont été divinement inspirés ; nous le voyons ou plutôt nous le sentons lorsque, par le cœur, nous entrons en contact avec les écrits qu'ils ont rédigés et dont la version reste incomplète si elle n'a d'autre effet que de réveiller notre admiration pour le génie de leurs auteurs. Si comme l'a si bien dit le savant Bœckh la philologie est une *cognitio cogniti*, une connaissance de ce qui était connu, cela est surtout vrai de la philologie sacrée, qui elle aussi est une science du passé, mais une science de faits divins qu'elle a pour mission de découvrir et de mettre en lumière, nous faisant ainsi connaître ce que d'autres ont connu avant nous.

Pour les idées et pour le style nous retrouvons mieux chez M. Segond le ton fondamental du texte, et si au point de vue littéraire sa version ne présente pas aussi généralement les brillantes qualités de celle de Paris, elle n'en a pas non plus les principales défectuosités. Le ton majeur dans lequel se tient constamment cette dernière, produit à la longue une certaine fatigue et devient monotone par le manque de variété; tandis que le ton moyen dans lequel se plaît habituellement M. Segond lui permet de s'élever ou de descendre à son gré, c'est-à-dire de varier son

(1) Un Dieu est en nous.

style par des tons intermédiaires correspondants à la nature des sujets, et lorsqu'à la suite de son modèle il s'élance dans les plus hautes régions de l'art, le sublime chez lui conserve encore un caractère simple et naturel que ne présente pas au même degré celui de la version de Paris. Chez l'auteur de celle-ci, comme chez Herder, domine une tendance esthétique qui a pour effet, il est vrai, de nous faire admirer les beautés de la poésie hébraïque, mais en même temps de nous voiler beaucoup trop sous l'éclat de la forme, la divinité du contenu. M. Segond s'est évidemment proposé un but plus pratique, plus religieux, je dirais même plus ecclésiastique, et la mesure dans laquelle il l'a atteint donne à son œuvre les qualités principales que l'on veut trouver aujourd'hui dans une bonne et belle traduction de la Bible.

En résumé, nous trouvons que dans son ensemble la version de Genève répond mieux que celle de Paris à ce que Bacon demandait en disant que la science doit être un riche magasin pour la gloire de Dieu et le bien de l'homme.

EUG. LE SAVOUREUX, *pasteur*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE[1]

—

MARGUERITE, par l'auteur du *Petit Château*, publié par la Société des Ecoles du dimanche.

Avez-vous jamais réfléchi à ce qu'il faut de qualités réunies pour être une bonne institutrice primaire? Savez-vous la vie de privations, de sacrifices, de déceptions qui attend les élèves des écoles normales, dès leur entrée dans la carrière? Isolement, nécessité de plaire à tout le monde, obligation de satisfaire Monsieur le maire et Monsieur l'inspecteur, le père de telle enfant, la mère de telle autre, tout concourt à ôter à la jeune maîtresse d'école sa liberté d'action. Il lui est impossible de réussir auprès d'enfants qu'on enlève à l'étude au moment où ils y prennent goût. Souvent, quand elle voudrait encourager, intéresser, instruire, elle est obligée de punir, de gronder, de reprendre. Se dévouer jour après jour, obscurément, sans que personne lui en sache gré; servir de pâture aux mauvaises langues; voir la médisance ou la calomnie s'emparer des moindres détails de sa conduite; être constamment entravée dans ses efforts les plus louables, lutter contre des préjugés invétérés, tel est le sort de l'institutrice, non pas toujours, mais trop souvent.

Il y a surtout un genre de souffrances auquel les institutrices sont en proie : les souffrances de la pauvreté.

Il est des gens à qui l'on permet d'être pauvres; ils se suffisent par leur travail et ne sacrifient rien aux apparences. Mais les pauvres les plus pauvres sont ceux à qui il n'est pas permis d'en avoir l'air. Monsieur un tel porte un habit et des bottes : il passe pour riche dans le canton; personne ne sait ce qu'il a dû retrancher de son ordinaire pour être vêtu de la sorte. Il serait trop heureux de pouvoir sortir en blouse et en sabots; mais que diraient alors ceux mêmes qui se permettent de critiquer son luxe? Tel est le cas de plusieurs pauvres institutrices; elles gagnent moins que des ouvrières bien payées ou des servantes de grande maison, et pourtant elles doivent faire une certaine figure. Il faut tenir

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin* se trouvent ou peuvent être demandés à la librairie Ch. Meyrueis, rue des Saints-Pères, 33.

son rang, oui, il le faut, sous peine de perdre sa place; ce n'est pas vanité, mais exigence de position.

C'est sur cette classe de femmes, si humble et si noble, que l'auteur du *Petit Château* a voulu attirer notre attention; il a voulu, en outre, encourager les jeunes filles qui se destinent à cette sérieuse et utile profession, en leur montrant une institutrice heureuse; car, sur la terre, le bonheur, c'est le succès, et si la voie de Marguerite n'est pas toujours unie, elle a la joie de réussir en toute chose, et c'est une joie qui adoucit toutes les amertumes.

Marguerite est une aimable jeune fille, saine et robuste de corps et d'esprit, pleine de cœur et de courage, qui sait jouir et souffrir pour les autres, qui s'acquitte en conscience de sa tâche, et qu'un rien amuse. Elle a dix-neuf ans, aussi se croit-elle permis d'être jeune, presque enfant parfois, ce qui n'exclut pas le sérieux.

Chacun est bien en soi, dit le proverbe :

Ce n'est que l'air d'autrui qui peut déplaire en moi.

Aussi Marguerite n'a-t-elle garde d'adopter l'air d'autrui. Elle n'a pas une intelligence hors ligne, ni une individualité très-fortement accentuée; elle n'est ni poëte, ni savante, ni artiste, mais elle sait affirmer ses opinions, parce qu'elle les croit bonnes. Sans sortir de sa place, elle sait prendre l'initiative en mainte occasion et agir par elle-même, fût-ce à l'encontre d'un conseil donné à bonne intention, Simple, bonne, modeste, enjouée, elle parle avec aisance à tout le monde. Toutefois, elle n'est pas parfaite, heureusement. Elle a ses heures de faiblesse; mais ce qui nous frappe, c'est sa fidélité dans les grandes et les petites choses, son attachement inaltérable au devoir, sa piété sincère, naïve, confiante, et l'art qu'elle possède de se faire aimer partout où elle se montre. Marguerite a embrassé la carrière de l'enseignement non comme un gagne-pain quelconque, mais poussée par une vocation réelle ; elle entre dans la voie avec dévouement, avec des illusions sans doute, mais avec un sincère renoncement à elle-même et avec un ardent désir de faire le bien.

Les aspérités de la voie où marche notre jeune amie ne tardent pas à se faire sentir; les tentations arrivent. Marguerite triomphe de tout par la foi, et à la piété sait joindre le contentement d'esprit.

La jeune institutrice ne nous apparaît pas seule, mais entourée d'un charmant cortége de physionomies très-différentes les unes des autres. Il y a des pauvres et des riches, des jeunes et des vieux, des savants et des ignorants dans son entourage, et Marguerite a le secret de rendre tout le monde aimable... excepté les méchants. Sans le savoir, elle a bientôt laissé glisser dans son cœur un sentiment plus tendre qu'elle ne croit. Voulez-vous savoir pourquoi? Demandez à Marguerite, c'est-à-dire lisez ce petit livre; quand vous aurez tourné la seconde page, vous tour-

nerez toutes les autres, jusqu'à ce que vous ayez laissé l'héroïne prête à épouser Pierre et à devenir la maîtresse

. . . . . Non d'une seigneurie,
Mais plutôt d'une bonne et grasse métairie.

Si Marguerite a préféré Pierre à son école, elle préfère son école à tout le reste, et ne quittera ses élèves qu'après les avoir remises en bonnes mains; une de ses amies viendra la remplacer, mais au printemps seulement, ce qui retarde de six mois l'époque du mariage.

Nous approuvons fort que la jeune fille, une fois mariée, cesse d'être institutrice. Certes, on voit des institutrices mariées qui font honneur à leur titre, et soignent en même temps leur ménage et leurs enfants; mais au prix de quelles fatigues? N'est-ce pas une anomalie trop fréquente aujourd'hui, qu'une mère de famille obligée de gagner le pain de la maison? N'est-il pas permis de croire que Dieu ne le voulait pas ainsi, et ne peut-on pas espérer de voir cet abus se réformer un jour? Pierre a de quoi vivre par son travail; c'est à la sueur de son front, à lui, que la mère, les enfants et la vénérable aïeule mangeront leur pain. Sa femme n'aura pas, malgré tout, beaucoup de temps pour se croiser les bras; quand les soins du ménage et de la famille auront absorbé la majeure partie de ses journées, elle trouvera des loisirs, et de son rustique manoir isolé, loin des habitations, elle descendra au village pour visiter ses anciens protégés, les pauvres, les malades, la veuve et l'orphelin. Tout cela est encore dans le domaine de l'avenir; nous exprimons le souhait que l'auteur passe de ce futur au présent, en nous montrant Marguerite dans sa vie d'épouse, de mère et de femme chrétienne.

Toute critique doit être sincère, aussi nous permettrons-nous de présenter sur *Marguerite* quelques légères observations. A notre gré, les événements vont un peu vite, et les caractères ne sont pas assez accentués. Marguerite est soutenue par la foi et la prière, sans doute, mais peut-être aussi, dans une trop grande mesure, par une prompte réussite. Nous regrettons que le mensonge de la sorcière (car elle ment à Mélina) ne soit pas relevé et semble réussir; que Pierre ait été fiancé une première fois, que sa future épouse l'accepte si promptement, et que le souvenir de Mélina ne trouble pas, en quelque degré, la sérénité de leur joie. Puis, pourquoi médire des villes et de leurs habitants? L'aménité, la cordialité ne sont pas des vertus villageoises ou citadines, mais des vertus humaines, et si leur forme varie suivant les temps et les lieux, le fond en est toujours le même. Enfin, nous aurions voulu que le type du vieux pasteur fût réalisé, et que l'ombre même du ridicule ne l'effleurât point. Quoi de plus beau, en effet, qu'un *beau* vieillard, dans toute la profondeur du terme, surtout quand ce vieillard est un ministre de Jésus-Christ blanchi au service de son maître?

Marguerite est un livre français ; la scène se passe dans un de nos départements, et non dans quelque village de l'Angleterre, en quelque ferme du Nouveau Monde : les personnages sont français, les usages le sont aussi. C'est là un titre à la popularité ; c'est, de plus, un mérite réel. Il est un pays que nous autres Français connaissons trop peu : c'est le nôtre. On visite la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, mais on parcourt trop peu notre belle France, et pourtant, elle gagnerait à être connue, et présente dans ses diverses parties une physionomie originale et variée. L'auteur de *Marguerite* peint une contrée que la plupart de ses lecteurs ne connaissent pas, et nous initie, par un agréable récit, aux habitudes d'un certain nombre de nos compatriotes. Outre le centre du tableau, *Marguerite* offre de charmants accessoires : descriptions de mœurs pittoresques, paysages pleins de fraîcheur, réflexions amenées sans effort; aussi l'ouvrage captive-t-il autant à une seconde lecture qu'à la première.

Un des caractères qui nous ont le plus intéressé, c'est celui du médecin : nature forte, loyale, réservée, aimante et dévouée, il ne croit pas à l'Evangile, mais il y arrivera, et Marguerite aura été pour beaucoup dans cette franche conversion. On peut prévoir que le docteur Ambroise ne se mariera jamais. Pourquoi? Marguerite ne s'en est jamais doutée; mais c'est en elle que le type de femme qui lui est le plus sympathique et qu'il admire le plus lui est apparu, et à cette admiration s'est joint peut-être un autre sentiment. L'auteur ne le dit pas, mais il le laisse deviner.

Puisse cet ouvrage, destiné à faire du bien, y réussir en effet, et contribuer à faire aimer cette piété simple, aimable, mais vive et profonde, qui réchauffe le cœur et pénètre toute la vie.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 4 juin.

Le résultat du plébiscite du 8 mai. — Ce qui se passe au concile. — Les assemblées religieuses du protestantisme français.

Bien que venant un peu tard pour parler de l'acceptation du plébiscite du 8 mai par plus de sept millions de suffrages, nous ne pouvons laisser passer ce grave événement sans en donner notre avis, car il clôt une période de notre histoire. Quand on analyse ce brillant succès, il se réduit à de minces proportions. La manière dont la question a été posée, je ne dirai pas seulement par le gouvernement mais encore par les clubs, revenait à cette alternative pour la masse du pays : « Voulez-vous, oui ou non, la révolution immédiate? » L'incomparable folie du parti démagogique lui a fait jouer le rôle d'un épouvantail à paysans, pour rallier au vote affirmatif tout ce que la France compte de petits propriétaires. Les réunions publiques de Paris commentées par la presse enragée ont dépassé la mesure permise de l'imbécillité politique. Espérons que pour le coup le parti insensé qui n'a pas une idée et ne sait que rugir au profit de la réaction a ruiné pour longtemps son crédit. Ce sera un grand débarras pour la liberté. Quelle belle occasion on a perdue de dissiper l'équivoque qui faisait du césarisme le couronnement de l'édifice constitutionnel! dissiper cette équivoque en provoquant une réponse simple et claire sur les articles 13 et 44 du sénatus-consulte, sans s'écarter ni à droite ni à gauche, en cherchant un point de ralliement et non des points de division, voilà quelle était la tactique raisonnable. Au lieu de cela, on s'est amusé dans la gauche extrême à poser la question des formes gouvernementales qui rompait immédiatement le faisceau libéral. C'était faire le jeu de la réaction qui avait tout intérêt à dissimuler la vraie question du jour, celle de l'appel au peuple affranchi du contrôle de la représentation nationale. Même avant la révélation du complot, dont la gravité et l'étendue restent encore à connaître, quelque fixé que l'on soit sur sa scélératesse, les manifestes républicains et les déclamations démagogiques avaient tout fait pour fausser la situation. Il s'agissait de ramener le vote du 8 mai à cette formule simple et précise : Voulez-vous que dans un gouvernement prétendu parlementaire le dernier mot appartienne au pouvoir personnel et que l'épée de décembre, le glaive des coups d'Etat plane sur toutes nos institutions? Ni plus ni moins. Le manifeste signé de M. Dufaure avait le grand mérite de concentrer l'attention du pays sur ce point essentiel et décisif. Malheureusement, il venait trop tard et il était submergé dans les déclamations révolutionnaires qui mettaient dans la réponse l'équivoque que le gouvernement

avait mise dans la question. Voilà le tort impardonnable, selon nous, du parti avancé dans ces graves circonstances. Nous payerons ses fautes aussi cher toutes les fois qu'il mettra les questions de formes qui divisent au-dessus de la question fondamentale de la liberté qui réunit toutes les forces vives et généreuses. C'est ce qui explique que tant d'hommes connus par un libéralisme éprouvé ont combattu dans le camp de leurs adversaires. Cette confusion déplorable n'est pas l'un des moindres inconvénients du plébiscite; nous avons hâte d'oublier cette espèce de promiscuité d'un jour qui a associé aux soutiens les plus discrédités du pouvoir personnel des hommes dont la France ne saurait se passer pour fonder ses libertés. Ceux qui disaient aux opposants du plébiscite : « Voyez donc avec qui vous votez, » méritaient qu'on leur répliquât : « Et vous donc! »

L'excuse du spectre rouge ne vaut que pour les campagnes; elle n'absout pas la bourgeoisie. C'est un étrange moyen de raffermir les bases d'une société que de mettre dans sa constitution même un principe d'ébranlement constant et d'y conserver le droit révolutionnaire, peu importe qu'il soit placé en haut ou en bas. Pour quiconque réfléchit, le droit plébiscitaire remis aux mains du pouvoir exécutif se confond avec le droit révolutionnaire, puisqu'il est destiné à écraser à un jour donné la volonté de la représentation nationale. Il ne sert de rien de dire que c'est une vaine abstraction; en tout cas cette raison est mal placée dans la bouche de ceux qui réclament ce droit; il est certain qu'ils ne le réclament pas pour le simple plaisir de le déposer dans le Musée des souverains, à côté du petit chapeau, de la redingote grise ou du manteau royal de Louis XIV. Quand on prétend que les coups d'Etat n'ont que faire des constitutions et ne se sont jamais laissé arrêter par elles, nous répondons que ce n'est pas une raison pour les rendre plus faciles et creuser d'avance un lit aux débordements du pouvoir personnel. D'ailleurs, la possibilité de l'appel au peuple confère aux institutions un caractère précaire et enlève au parlement la confiance en ses propres résolutions. L'épée de décembre, même au fourreau, exerce une fatale influence. Voilà ce que n'a pas vu l'esprit conservateur, toujours aveugle en France, car il n'évite le danger qu'à la façon des autruches. Oui, certainement notre société française est malade et divisée, la question sociale passe de la théorie dans les faits journaliers; mais précisément pour conjurer ces périls, cette société a besoin des plus larges libertés. C'est le moment qu'elle choisit pour tout remettre en question. N'est-ce pas le même conservatisme qui a permis au pouvoir personnel d'amener la France au dedans et au dehors à l'état que l'on sait après le Mexique et Sadowa? L'excès des fautes l'avait réveillé un instant; le voilà qui revient à ses vieux et pitoyables errements, ne parlant que des cataclysmes futurs et de l'hydre de l'anarchie, cet éternel serpent de mer des journaux officieux; il oublie le danger pressant et trop réel de

livrer de nouveau le pays à une réaction déguisée. C'est ainsi que le parti de la démagogie et le parti de la peur se tiennent lieu d'utiles auxiliaires pour le plus grand malheur du pays.

Le plus malheureux en tout ceci, c'est le ministère malgré l'apparence du triomphe. On sait que nous ne lui avons pas marchandé la sympathie à ses débuts, désireux que nous étions de contribuer pour notre faible part avec tous les bons citoyens à consolider le vrai gouvernement du pays par lui-même. Aujourd'hui tout a changé. Mutilé, puis transformé, le ministère se présente aux chambres avec une nuance protectionniste et cléricale qui, pour ne pas être empruntée à la droite, n'en vaut guère mieux. Combien de temps va-t-il vivoter avec une chambre vieillie dès l'origine, triste et dernier produit du ministère Rouher, qui ne votera qu'en rechignant de pauvres petites réformes? Le discours de l'empereur a écarté pour le moment tout espoir de réforme électorale. Si à toutes les réclamations libérales on oppose les sept millions de *oui*, on finira par en faire des votes contre l'empire, puisqu'ils l'entraîneront de tout leur poids vers une politique désastreuse. M. Ollivier a perdu ce printemps sa partie avec la destinée; il aurait pu en risquant son portefeuille nous sauver d'une situation louche, équivoque, où l'atmosphère est lourde. Nous ne demandons pas mieux que de la voir se détendre, mais nous ne nous faisons pas illusion, le parti libéral est à reformer, et il doit travailler énergiquement à la grande œuvre du moment qui est la décentralisation. Tocqueville disait de la France affranchie mais centralisée qu'elle avait mis la tête de la liberté sur le corps de la servitude. Faisons l'inverse aujourd'hui; formons le corps de la liberté en affranchissant le pays jusque dans ses dernières communes. Peu importera alors ce qui pourra passer par la tête de ce corps libre : nul plébiscite ne l'amènera à s'aliéner lui-même.

Une tête qui se porte bien, c'est celle de l'Eglise catholique, elle va recevoir sa couronne divine. Dès les premiers jours du concile, on a pu répéter ce mot célèbre : l'empire est fait. Il était facile de prévoir que le pouvoir personnel le plus effrayant qu'on ait jamais vu allait sortir triomphant des délibérations d'une assemblée qui écrase la minorité en étouffant sa voix. On n'a qu'à lire le curieux journal du concile de Trente, rédigé par un ambassadeur vénitien, et que vient de publier M. Armand Baschet, pour se rendre compte par le contraste de l'asservissement du concile actuel. Celui de Trente n'a jamais passé pour un modèle de liberté, mais quelle différence avec l'assemblée du Vatican ! Il est plein d'orages et de passion, il ne se laisse rien imposer sans discussion. La minorité du concile actuel, à bout de patience, a voulu élever une dernière fois sa protestation dans une sorte de réclamation *in extremis*. La brochure intitulée : *Ce qui se passe au concile*, est un tableau saisissant de la manière scandaleuse dont a été conduit un débat duquel dépendaient les destinées de l'Eglise. On sent que pour les évêques gallicans la coupe d'a-

mertume déborde. Ce qui nous a paru le plus grave dans ces pages où la fermeté s'unit à un respect attristé, c'est le rôle du pape dans les affaires du concile, c'est cette intervention constante et passionnée de celui qui, non content d'être juge en sa propre cause, jette tout le poids de son autorité pontificale dans des discussions qui ne sont plus qu'une vaine parade. Les brefs approbatifs des infaillibilistes pleuvent comme grêle depuis que la question est posée, et les évêques qui résistent sont traités comme des hérétiques et des schismatiques. Rien de plus anormal que les harangues que le saint-père prodigue à ses visiteurs, et où il épanche sa bile pontificale. Il ne connaît plus aucune mesure dans son langage. Si telle est la veille de l'infaillibilité, que sera le lendemain? Cependant les avertissements n'ont pas manqué! Celui qui termine la brochure dont nous parlons mériterait d'être pesé sérieusement. Il est conçu en ces termes :

« De quelque côté qu'on tourne ses regards et si loin qu'on les porte, on ne voit partout que la défiance, bientôt, si les décrets sont promulgués, ce sera l'anarchie, la violence, le schisme peut-être. Et ce qui aura si profondément agité le monde catholique, si étrangement troublé les âmes, ce n'est pas la définition d'une vérité essentielle au salut de la religion, l'unité d'un Dieu personnel et libre, l'origine de l'humanité, l'immortalité de l'âme, la responsabilité humaine, la justice divine, la chute primitive, la rédemption, l'existence d'une magistrature chargée de conserver le dépôt de la foi et d'administrer les sacrements; aucune de ces vérités n'est contestée; non, il faut bien le dire, c'est la plus humaine de toutes les questions qui puissent être soulevées dans l'Eglise, la question du gouvernement temporel de ce monde au nom des intérêts religieux; sous des apparences théologiques, c'est en réalité le dernier et décisif combat entre l'esprit moderne et l'esprit du moyen âge.

« La société évidemment ne retournera pas en arrière, elle n'abandonnera pas des institutions péniblement conquises qui, après tout, doivent être bénies de Dieu, car elles ne sont que la reconnaissance de principes éminemment chrétiens; la liberté ne périra pas.

« L'Eglise ne périra pas non plus.

« Un jour l'accord se fera, il est possible, il est certain, la vérité triomphera tôt ou tard. Mais par quels moyens, au prix de quelles épreuves, à quelle époque? C'est le secret de Dieu, dont il n'est donné à personne de pénétrer les insondables desseins. Ce que nous savons, c'est qu'aucun peuple, aucun siècle dans la suite des âges n'a reçu spécialement des promesses d'immortalité, et que dans l'épouvantable conflit qui se prépare, des secousses terribles, les plus terribles qu'elle ait peut-être jamais ressenties, sont réservées à la religion, et des générations entières pourront être écrasées sous les ruines... »

Le cardinal de Schwarzenberg a fait entendre à la cour romaine des paroles bien sérieuses : « Celui qui s'élève sera abaissé, écrit-il dans son opuscule sur l'*infaillibilité personnelle du saint-siége*. — La papauté a voulu, au temps de Boniface, élever son pouvoir temporel au-dessus de tous les rois et elle a été misérablement abaissée. Maintenant elle veut exalter son pouvoir spirituel par delà toutes les bornes. Le même abaissement l'attend dans ce domaine; elle va creuser un abîme entre elle et les sociétés modernes. »

Les cardinaux ne pèsent pas plus que les évêques à Rome quand ils ne suivent pas le courant. Rien n'y fera, pas même la discussion conciliaire qui a beaucoup plus d'animation qu'on ne le supposait d'avance; le dogme

sera voté dans les termes que l'on connaît et qui ne présentent aucun adoucissement réel des prétentions ultramontaines. La grande question qui se pose maintenant, la seule qui soit digne d'intérêt, est celle de savoir quelle sera l'attitude des opposants. Tout fait prévoir et permet d'espérer qu'en Allemagne et en Hongrie un schisme important va éclater. C'est la France qui nous inquiète. La quatrième lettre du père Gratry nous fait espérer que les catholiques libéraux ne se contenteront pas d'une opposition silencieuse et d'une de ces soumissions apparentes qui sont la prostration de la conscience. Si, après tout ce qu'ils ont dit et écrit; si, après avoir déclaré qu'il n'y a ni raison, ni conscience, ni bon sens dans le nouveau dogme, ils se bornaient à un timide *non placet*, ils ne déshonoreraient pas seulement leur cause et leur parti, mais ils couvriraient d'opprobre la religion elle-même. Ils donneraient à penser que la séve chrétienne est à ce point épuisée que nul mouvement énergique et viril n'est plus possible au sein de l'Eglise; que l'on est bien capable d'y commencer la résistance, mais que pour l'achever le souffle manque. Ce serait proclamer la caducité et l'irrémédiable vieillesse d'une religion. L'heure est solennelle pour ce grand parti religieux; il va signer son arrêt de mort ou bien lever l'étendard d'une sainte révolte de la conscience. Qu'il sache qu'il serait responsable, devant Dieu et les hommes, de l'incrédulité qu'il déchaînerait en France s'il laissait triompher à son aise l'école de mensonge, d'idolâtrie et d'oppression qu'il a si éloquemment flétrie et dénoncée. Le moment est venu de pousser ce cri dont le cardinal de Lorraine menaçait à Trente les légats du pape, pour un motif bien secondaire : *Que celui qui veut sauver la république chrétienne me suive!*

Les assemblées générales du protestantisme français ont eu lieu au commencement du mois dernier. Elles ont montré ses diverses sociétés dans un état de prospérité relative. Les conférences pastorales ont offert un haut degré d'intérêt, surtout les générales qui ont été animées d'un souffle bienfaisant. La grande question pendante au sein de l'Eglise réformée officielle reste la réglementation de l'électorat. Le règlement voté par le consistoire de Paris marque un réel progrès en demandant aux électeurs de reconnaître les bases surnaturelles de la foi évangélique comme fondement de leur Eglise; il rompt avec le grossier multitudinisme qui identifie à peu près la qualité de citoyen à celle de chrétien. Reste toujours la grande difficulté du salaire de l'Etat qui, fourni par tous les citoyens, rend les exclusions bien délicates et justifie les réclamations. Il n'y a pas de synode qui puisse lever cet obstacle; il est insurmontable. Nous ne pouvons que redire une fois de plus que les procédés d'Eglise libre se justifient difficilement dans une Eglise nationale.

E. DE PRESSENSÉ.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

ÉTUDES CONTEMPORAINES

LA DISCUSSION DE L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE

AU CONCILE ET EN DEHORS DU CONCILE.

1) *Le concile général et la paix religieuse*, par M. H.-L.-C. Maret. 2 vol. Paris, Plon. 1869. — 2) *Considérations présentées aux évêques du concile sur la question de l'infaillibilité du pape*. Ratisbonne. 1869. — 3) *La monarchie pontificale*, par dom Guéranger. Paris, Palmer. 1870. — 4) *Trois lettres à Mgr Deschamps*, par A. Gratry. — 5) *Réponses à l'abbé Gratry*, par dom Guéranger, — le père Ramière, — M. de Margerie, — M. Chantrel, etc. — 6) *De summi pontificis infaillibilitate personale*, par le cardinal de Schwarzenberg. — 7) *Ce qui se passe au concile*. Paris, Plon. 1870.

Le concile du Vatican touche à sa crise décisive. On sait que sur les instances des évêques de la majorité son ordre du jour a été interverti le soir même de la première session publique où avaient été votés les canons de la foi; la question de l'infaillibilité papale est entrée en discussion et sera résolue, sans désemparer, si elle ne l'est déjà, avant la suspension des séances. On ne saurait exagérer l'importance de ce qui se prépare avec tant d'imprudence et de passion. Aussi, négligeant pour cette fois tout ce qui est accessoire, les premiers canons décrétés et même les incidents si curieux, et selon nous si déplorables, de notre essai d'intervention gouvernementale dans les délibérations du Vatican, nous voudrions en quelque sorte ouvrir sous tous les yeux le dossier du grand procès qui s'est plaidé sous les voûtes de Saint-Pierre. Nous ne sommes pas réduits pour suivre ce débat à nous contenter des relations incomplètes de la presse européenne sur ce qui s'est passé dans l'enceinte même de la basilique papale. En effet, en dehors et à côté du concile à *huis clos*, s'en tient un autre, bruyant,

passionné, qui agite les mêmes questions, et où figurent les principaux pères siégeant au Vatican. — Comme il traite les mêmes questions, il nous met à même de suivre le débat officiel dont ne nous arrive qu'une vague mais retentissante rumeur, ressemblant fort peu au son doux et subtil, image de l'Esprit-Saint d'après l'Ecriture.

Essayons de ressusciter ce grave débat qui laissera l'Eglise profondément déchirée. Il nous révèle autre chose que la situation des partis, il nous renseigne sur leurs procédés de discussion, sur leur méthode d'argumentation. Nous apprenons de quelle manière les systèmes d'autorité poussés à outrance façonnent l'esprit humain, en le pétrissant à leur image, et comment ils lui impriment une déviation incurable; ils le traitent à peu près comme les gymnastes traitent le corps de l'enfant qu'ils veulent dresser à une voltige monstrueuse. Nous pouvons saisir sur le fait cette grâce d'état qui permet aux éminences et aux révérendissimes de l'ultramontanisme de déraisonner sans mesure, et aussi d'outrager à leur aise avec des formules sacrées les nobles et généreux esprits qui leur résistent.

Cette littérature dévote qui mêle si artificieusement la douceur à l'amertume nous rappelle l'art si cultivé au seizième siècle d'empoisonner avec des confitures. Il est bon que ces vénérables personnes qui s'imaginent que parce qu'elles sont mitrées elles peuvent en prendre à leur aise avec la raison, le bon sens et la conscience, sachent qu'elles ont à compter avec un autre aréopage que celui des confréries et des canonicats. La société laïque qui ne connaît pas plus deux logiques que deux morales se constitue spontanément juge du débat, et son appréciation pour n'être pas enveloppée d'anathèmes n'en est pas moins redoutable. On raconte qu'au dernier siècle l'ambassadeur de Danemark en France disait à un dignitaire de l'ordre du Saint-Esprit qui lui en avait décrit pompeusement les priviléges : « Notre Saint-Esprit à nous est un éléphant. » Cette allusion au premier des ordres danois nous revient en mémoire en entendant les coryphées de l'ultramontanisme mettre leurs diatribes ou leurs absurdités sous la protection de l'Esprit-Saint. On leur dirait volontiers : Nous ne savons ce qu'est votre Saint-Esprit, mais à coup sûr il n'est pas celui qui parlait par les apôtres et les prophètes et qui était un esprit de lumière et de liberté.

La France a un intérêt particulier dans les circonstances

actuelles à se faire une juste idée de l'éducation que l'école ultramontaine donne à l'intelligence. Nous sommes de ceux qui souhaitent que la liberté de l'enseignement supérieur soit franchement proclamée, sous la réserve des examens professionnels exigés à l'entrée des grandes carrières publiques. Mais notre amour pour la liberté de l'enseignement n'implique pas que nous souhaitions de voir la jeunesse française formée par les docteurs du *Syllabus*. Nous ne voulons invoquer contre eux aucune défense légale ; c'est à eux que nous demanderons de nous préserver d'eux-mêmes, car il suffit de les laisser parler tout haut sur une question qui les émeut, pour inspirer au pays de Descartes et de Pascal un légitime éloignement pour leurs méthodes et pour leur science. Il serait vraiment dommage de perdre cette occasion de les juger. Il importe d'ailleurs même à ceux qui sont placés à un point de vue plus large que les catholiques libéraux si violemment attaqués aujourd'hui, de venger en leur personne la loyauté et le courage, mis au service d'une cause qui est bien celle de la liberté dans les limites restreintes où ils s'enferment. Si le catholicisme peut être sauvé, c'est par eux. — On ne s'en apercevra que trop, quand leurs adversaires seront parvenus à l'insolent triomphe qu'ils annoncent à grand fracas.

I.

Nous possédons déjà toute une littérature sur la question de l'infaillibilité du pape. Rien ne serait plus fastidieux que d'en donner une analyse complète ; car d'un opuscule à l'autre les répétitions sont nombreuses. Nous nous bornerons à marquer les phases principales du débat et à caractériser les chefs de file, en nous concentrant sur quelques points précis qui sont de part et d'autre la clef de la position. Ces points dogmatiques et historiques sont dans la grande bataille de l'infaillibilité ce qu'était la Haie-Sainte à Waterloo. Ils sont l'objet des plus vives attaques comme de la résistance la plus acharnée.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur le combat d'avant-garde qui a été livré sur la question de l'opportunité d'une définition de l'infaillibilité pontificale, parce que l'ultramontanisme a eu promptement raison de ses adversaires sur cette question préliminaire. A vrai dire l'illusion était difficile ; dans l'état des

choses et des esprits, le concile n'avait pas d'autre but que d'aborder ce grave problème. Le convoquer à grand fracas pour l'écarter, c'eût été le réduire à néant : supposez les machines hydrauliques de Versailles un jour de grandes eaux tournant à vide, telle eût été la solennelle représentation du Vatican si elle eût renoncé à traiter la seule question capitale qui fût posée devant la catholicité. Cependant un effort sérieux a été tenté dans ce sens par les gallicans. Les évêques allemands aussitôt après leur grave manifeste de Fulda envoyèrent au pape une supplique qui n'a pas été livrée à la publicité, pour lui demander d'éloigner ce brandon de discorde des délibérations du concile. L'évêque d'Orléans s'est montré moins prudent dans sa première lettre pastorale adressée à son clergé. Son argumentation toujours très-respectueuse dans la forme est vive et pressante. Voici les principaux motifs qu'il fait valoir en faveur de son opinion (1). C'est d'après lui une chose grave et périlleuse que de proclamer comme un dogme qu'il faudra adopter sous peine de damnation l'infaillibilité du saint-père séparément, indépendamment de l'épiscopat. L'Eglise s'est passée de ce dogme pendant dix-huit siècles, de l'aveu même de ceux qui le réclament, puisqu'ils le réclament et en attendent des merveilles. Rien n'est plus délicat que de scruter les origines des pouvoirs dans tous les domaines. « Quand le chêne est vingt fois séculaire, creuser pour chercher le gland originaire, sous ses racines, c'est vouloir ébranler l'arbre entier. » Qu'on imite la sage prudence du concile de Trente qui a reculé devant une définition dangereuse ! La définition ne serait pas seulement compromettante pour la paix du dedans, elle compromettrait la situation de l'Eglise dans le monde. Il est certain qu'elle augmenterait singulièrement les difficultés de la réconciliation avec les grandes Eglises schismatiques d'Orient et d'Occident, qui s'arrêteraient devant l'infaillibilité pontificale comme devant une barrière insurmontable. N'est-ce rien que d'empêcher à jamais une réunion désirée? La définition inspirerait les plus vives alarmes aux gouvernements modernes, qui seraient obligés d'accorder une valeur toute nouvelle aux antiques prétentions de la papauté de subordonner le pouvoir civil à son autorité. Oubliant les belles choses qu'il a dé-

(1) *Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans au clergé de son diocèse relativement à la définition de l'Immaculée Conception au prochain concile.* 1869.

couvertes dans le *Syllabus* lors de son apparition et qu'il a recommandées à notre admiration dans sa trop fameuse apologie de ce document, l'évêque d'Orléans cite la fameuse bulle de Boniface VIII et celle de Paul III contre Henri VIII, qui au fond ne sont pas pires que l'encyclique de 1864. Après ces raisons politiques qui font sourire de pitié les docteurs du *Gesu* comme empruntées aux viles considérations humaines — comme si la prétention ultramontaine de mettre le pouvoir civil au service du pouvoir spirituel n'était pas la plus vile des considérations humaines et la plus contraire à la foi véritable — l'éloquent évêque invoque les difficultés de la question considérée en elle-même. Nous ne le suivrons pas dans ces considérations qui abordent le fond du débat, car il a beau déclarer qu'il ne veut pas s'occuper de l'infaillibilité, mais seulement de l'opportunité, il traite de l'une et de l'autre. — Opposer à l'opportunité les difficultés historiques et religieuses de l'infaillibilité, c'est prendre position d'une façon très-nette; on l'a bien compris ainsi. L'évêque d'Orléans n'a rien gagné à ses ménagements sur le fond et on lui a sévèrement appliqué le mot de l'Evangile : Qui n'est pas avec nous est contre nous.

La lettre pastorale de Mgr Manning était une réponse anticipée à l'argumentation de l'évêque d'Orléans contre l'opportunité. Que parlez-vous de schismatiques à réconcilier ? répond le prélat anglais. C'est par une attitude énergique que l'Eglise retrouvera son ascendant. Il est bien plus important d'écraser le gallicanisme cent fois pire que l'anglicanisme, que de gagner quelques réfractaires ; mieux vaut l'ennemi déclaré que le traître dans la place. La mission providentielle du concile est d'en finir avec cette hérésie opiniâtre. Il coupera court de la sorte à toutes les révoltes plus ou moins latentes. — Arrière toute vaine diplomatie ! L'habileté est de mise dans la politique terrestre, les hommes du ciel n'ont pas à se soucier d'une prudence énervante. Qu'importe ce que pensent les gouvernements modernes ? Il faut leur apprendre leur devoir qui est la soumission à l'Eglise. C'est là un principe absolu qu'il n'est pas permis de voiler, même quand on ne peut en presser l'application immédiate. Le *Syllabus* est la charte d'une société chrétienne. En refusant de proclamer l'infaillibilité, le concile lui ôterait sa valeur divine, et donnerait à penser qu'il est permis de régler d'une façon différente les relations de l'Etat et de l'Eglise. Plus la société moderne

s'éloigne de ces principes, plus il faut les revêtir d'une sanction divine. Mgr Manning passe aussi de la question d'opportunité à celle de l'infaillibilité, mais il nous permettra de ne pas accorder grande importance à son argumentation tranchante et rapide qui ne serre ni un texte ni une objection et marche au triomphe avant d'avoir combattu. Cet homme de foi a le plus parfait dédain pour la science ; invoquer des faits précis, des traditions sûres, c'est selon lui rabaisser le débat, le faire traîner dans les arguties d'écoles. Il plane au-dessus de ces misères dans les sérénités de l'affirmation tranchante et des opinions de parti pris. Qu'il y reste ! Nous ne l'y suivrons pas !

Le prélat anglais redescend sur la terre ferme d'une façon assez adroite, suivi dans cette évolution par tous les opportunistes. quand il tourne en argument l'objection de ses adversaires. Quoi ! vous prétendez, leur dit-il, qu'il n'est pas opportun de définir l'infaillibilité. Mais cela est d'autant plus opportun que vous résistez à cette définition ! Plus vous entassez les difficultés historiques ou autres, plus vous démontrez qu'il ne faut pas laisser l'Eglise languir dans l'incertitude. Vos murmures lui font un devoir d'élever sa grande voix pour y mettre fin. On pourrait prétendre que la définition est inutile, si elle n'était pas contestée, mais elle est urgente précisément parce qu'elle est combattue. C'est ainsi que la minorité par son existence seule doit pousser la majorité à lui imposer silence. L'argument est ingénieux ; c'est celui qui jusqu'ici a le mieux réussi.

La discussion de l'opportunité n'a pas été longue. Mgr l'évêque d'Orléans a pu s'en convaincre dès qu'il a franchi l'enceinte du concile. C'est en vain qu'avant de se mettre en route il exprimait sa confiance en des termes presque lyriques : « A peine aurai-je touché la terre sacrée, écrivait-il, à peine aurai-je baisé le tombeau des apôtres, que je me sentirai dans la paix hors de la bataille, au sein d'une assemblée présidée par un père et composée de frères. » Qu'en pense-t-il aujourd'hui ? Sur un point on a essayé de réaliser son vœu en brisant dans ses mains l'arme de la publicité, dont il ne voulait user que pour répondre à ses adversaires. On a cherché à lui procurer ainsi une sérénité qu'il ne demandait pas. L'amour fraternel lui réservait à Rome plus d'une surprise ; il ne s'attendait certes pas à l'effusion si touchante de son frère de Laval, qui déclarait dans une lettre publique qu'il aimerait mieux tomber mort que d'avoir

écrit ses lettres. Quant au père des fidèles, nous verrons plus tard ce qu'a été sa tendresse pour ses fils gallicans.

L'échec de Mgr d'Orléans a été complet sur la question de l'opportunité du jour où le *postulatum* des infaillibilistes a été accepté.

Battu sur ce point, le parti modéré a soulevé un nouveau débat préliminaire sur le mode des délibérations du concile. Il eût voulu, d'une part, obtenir plus de latitude pour le débat, et de l'autre, faire adopter le principe de l'unanimité morale pour les décisions dogmatiques. Il eût ainsi diminué et désarmé la majorité sur la question de l'infaillibilité pontificale. Ni l'un ni l'autre résultat n'ont été obtenus. Un nouveau règlement aggravant le premier, qui avait déjà soulevé tant d'objections, a été imposé d'office au concile. « Sa Sainteté, lisons-nous dans le bref du 20 février, a résolu, dans sa sollicitude apostolique, de donner certaines règles particulières pour les discussions des congrégations générales, afin que ces règles, tout en laissant entière une liberté de discussion qui convienne aux évêques de l'Eglise catholique, permettent de faire plus pleinement et plus promptement l'examen, la discussion et la délibération des questions proposées. » Il faut probablement entendre par la liberté du concile son affranchissement des lenteurs d'un débat sérieux; ce qui revient à le libérer de sa propre liberté. On peut être assuré que dans la langue artificieuse de la curie romaine le mot de liberté signifie toujours servitude. En effet, le saint-père, ému de pitié pour la fatigue et les scandales qu'éprouvent les bien-pensants en entendant le mâle langage d'un Strossmayer, d'un Haynald ou de tel évêque français, remplace la discussion orale par la paperasse. Les amendements sur les *schemata* ou canons proposés, doivent être envoyés aux commissions spéciales, qui présenteront un rapport sommaire sur leur ensemble. Une part léonine est faite dans la discussion aux évêques chargés de défendre l'opinion de l'une des grandes commissions, ils ont droit à la parole immédiatement après chaque opposant. Le cardinal président peut toujours rappeler à la question l'orateur. Enfin il suffi d'une demande signée par dix pères pour obtenir que la clôture soit mise aux voix.

Ce monstrueux règlement suffirait à lui seul pour réduire le concile à n'être plus que l'antichambre du Vatican. On sait quelle protestation indignée et énergique il a inspirée à Dœl-

linger (1). Il y voit la violation flagrante de toutes les règles auxquelles on peut reconnaître un concile, qui n'est rien s'il n'est pas une vraie représentation de l'Eglise universelle. « Tous les théologiens, dit-il, exigent comme condition essentielle de l'œcuménicité d'un concile, qu'il y règne une pleine liberté de parole comme de vote. Or le nouveau règlement, prenant le contre-pied des parlements politiques, a tout disposé pour que la majorité soit protégée contre la minorité. Il traite celle-ci comme l'esprit malin qu'il faut étouffer le plus rapidement et le plus sûrement possible. Il n'a qu'un but, c'est d'assurer dans le plus bref délai le triomphe de la majorité. » C'est sur ce point que Dœllinger fait porter tout le nerf de son argumentation. Le droit des majorités est à sa place dans les assemblées politiques qui n'ont point la prétention de donner des décisions absolues, liant un pays pour toujours. Ce qu'une législature a décidé peut être modifié par la suivante. Il n'en est pas de même d'un concile qui formule le dogme, c'est-à-dire ce qui doit être la vérité absolue et ne peut être soumis à révision. Aussi les évêques n'ont-ils pas à le décréter comme s'il devait sortir de leurs délibérations, mais seulement à le constater, à le dégager de la tradition universelle. Or l'unanimité morale des évêques est le seul moyen d'établir cette universalité de la tradition, surtout quand elle a été précédée d'une enquête consciencieuse et libre. Substituer à cette méthode, toujours suivie depuis qu'il y a des conciles, des coups d'autorité et de majorité pour formuler un dogme longtemps repoussé dans l'Eglise et qui a contre lui un nombre important des témoins de la foi, c'est bouleverser toute l'ancienne constitution de la société religieuse et autoriser par conséquent toutes les revendications. L'Eglise, qui est, après tout, juge en dernier ressort, serait en droit de ne pas reconnaître un concile dans une assemblée usurpatrice. On comprend la portée pour l'avenir de la déclaration de Dœllinger. Il a pris ses conclusions, qui sont des précautions fort sages, au nom de tout le catholicisme libéral (2).

Le nouveau règlement n'en a pas moins été appliqué sans retard. La minorité est livrée au bon plaisir de la majorité, qui lui impose silence à son gré, et la théorie de l'unanimité morale est

(1) *Gazette d'Augsbourg* du 12 mars 1870.

(2) Une brochure très-bien faite sur l'*unanimité morale* a été d'abord publiée en latin à Naples, puis traduite en français. Elle a paru chez Douniol.

écartée avec dédain. C'est ainsi qu'on fait du parlementarisme pour trancher les questions au plus vite, tandis qu'on repousse audacieusement toutes les règles protectrices de la liberté du débat. Le concile est un parlement comme un autre, dit le parti ultramontain ; quand il s'agit de voter, la majorité suffit. Mais il n'en est pas moins une assemblée céleste affranchie de toutes les dispositions ordinaires, quand il s'agit de discuter. — Ce qu'il y a de plus grave en tout ceci, c'est la tentative de régler la foi par des coups de vote. Dans le domaine de l'absolu, un tel procédé est aussi grossier que stérile et même ridicule. Quand on prétend non pas simplement exprimer sa croyance, sous la réserve de l'examen et avec le contrôle d'une autorité supérieure auquel chacun peut recourir, mais formuler la foi du genre humain, en lisant dans la pensée même de Dieu, alors il faut se mouvoir en plein surnaturel ; il faut sentir planer sur soi les langues de feu de la Pentecôte et la résolution conciliaire doit être un unanime entraînement. Tout change si au lieu de cette méthode transcendante et divine de l'illumination finale, nous avons un mécanisme parlementaire et un mécanisme des plus médiocres. On aura beau se récrier; la fixation, par un scrutin de division, d'une doctrine de laquelle dépend le salut éternel, paraîtra toujours une fiction pitoyable. Tertullien disait, avec son âpre ironie, aux autorités romaines de son temps : « Qu'est-ce que ce Dieu qui ne peut être Dieu que par la permission du sénat? » On peut dire aux autorités romaines du jour : « Qu'est-ce qu'une vérité qui ne peut être vérité que par la permission d'un sénat qui délibère comme tous les sénats du monde, avec la liberté et la dignité que l'on connaît à ce genre d'assemblées? » Nous avons insisté sur cette question des décisions dogmatiques à coups de majorité, parce qu'elle est la plus grave de celles qui se sont posées devant le concile et qu'elle est grosse pour l'avenir des plus redoutables orages, Au reste, les pères de la majorité ont un moyen commode de couper court aux réclamations et aux inquiétudes de leurs adversaires : « De quoi vous plaignez-vous? s'écrient-ils. Que redoutez-vous? Ne savez-vous pas que tous ensemble nous avons le Saint-Esprit. » C'est ainsi qu'on renvoie les opposants éperdus et infaillibles. Ils pensent sans doute qu'un grain de raison et de justice chez leurs adversaires ferait mieux leur affaire. Il en est plus d'un qui pourrait répondre : « Ma part d'inspiration me pèse. » N'est-ce pas au nom de cette dignité di-

vine et surnaturelle du concile qu'on y foule aux pieds tous les droits et toutes les libertés? Il vaudrait mieux dépendre d'une assemblée primaire des plus tumultueuses que d'une réunion des pères de la foi. Dieu nous préserve des cénacles! Mgr Strossmayer en sait quelque chose!

II.

Le parti modéré a donc été vaincu aussi bien sur la question des votes que sur celle de l'opportunité de proclamer l'infaillibilité du saint-père. Reste la question de fond qui a été suffisamment traitée en dehors du concile pour que le débat intérieur, mené comme il l'est, n'ait rien à nous apprendre. La discussion a été infiniment plus libre par écrit qu'à huis clos. S'il suffisait de dix évêques pour l'arrêter, elle serait terminée depuis longtemps; heureusement les bons pères ne font que ce qu'ils peuvent et ils n'ont pas encore réussi à bâillonner tout à fait la presse. Ce n'est qu'à Rome qu'ils peuvent ce qu'ils veulent. Profitons de leur impuissance hors de la ville sainte pour suivre dans ses péripéties diverses ce débat si important et si passionné avant que l'anathème du Vatican ait essayé d'y mettre fin. Rien ne nous fera mieux apprécier toute la gravité de l'acte insensé que les jésuites veulent obtenir à tout prix. J'entendais dire à Rome même que si la papauté les a supprimés dans un jour de sagesse, ils travaillaient consciencieusement à lui rendre plus que la pareille, en la poussant à sa perte. Jamais ces religieux implacables ne se seront mieux vengés du saint-siége que le jour où ils auront obtenu la fameuse définition.

Exposons d'abord le débat dans ce qu'il a de plus général, puis nous signalerons les points particuliers qui ont soulevé les contestations les plus vives. Du côté des opposants à l'infaillibilité nous citerons en première ligne le livre si grave et si solide de l'abbé Maret, qui, sauf sur la question de la périodicité des conciles, me semble exprimer parfaitement l'opinion des grands et savants évêques de la minorité. L'abbé Maret évite avec soin toute vivacité de polémique; il se refuse même plus d'un avantage sur ses adversaires en n'effleurant pas l'irritante discussion des falsifications romaines. Il abonde en paroles respectueuses sur la primauté du pape, il admet l'indéfectibilité du siége de Rome, sans vouloir qu'on la rattache à la personne de celui qui l'occupe;

un pape particulier peut faillir, mais son erreur d'un jour est promptement répudiée par la papauté elle-même et ainsi l'institution n'est pas compromise, à la condition cependant qu'elle ne s'isole pas de l'épiscopat. L'infaillibilité implique l'union de la tête et des membres dans le corps mystique de l'Eglise; dès qu'ils se séparent, la garantie n'existe plus. C'est dans ce mélange d'aristocratie et de monarchie que l'abbé Maret trouve la perfection de la société religieuse. La partie la plus faible de son livre est celle qui est consacrée au développement théologique et exégétique de sa thèse. Ses ménagements infinis pour la papauté l'empêchent de formuler assez nettement sa pensée. Là où il excelle c'est dans la démonstration historique; il établit de la façon la plus claire, pièces en main, à quel point l'idée de l'infaillibilité séparée du pape a été étrangère à tous les grands conciles œcuméniques; il n'est pas possible de répondre sérieusement aux textes qu'il produit. Evitant la polémique passionnée de *Janus* (1), il arrive au même résultat et montre comment, dans toutes les discussions dogmatiques, le dernier mot, le mot décisif a toujours appartenu au concile; comment les évêques, bien que de plus en plus déférents pour le siége de Rome, ne se sont pas fait faute d'exercer même à son égard leur rôle de juges de la doctrine, témoin le sixième concile de Constantinople qui a condamné Honorius, et le septième qui dit de la lettre du pape Adrien : « Nous avons approuvé sa doctrine après l'avoir examinée nous-mêmes avec le plus grand soin et en approfondissant les Ecritures. Nous sommes d'accord avec sa lettre et nous la confirmons. » L'abbé Maret ne se contente pas d'un résumé rapide, il s'arrête aux points délicats tels que l'affaire d'Honorius, le concile de Constance et celui de Florence. Sa discussion est aussi modérée que loyale. — Mais sa conclusion n'en est pas moins très-nette : la doctrine de l'infaillibilité séparée du saint-père est pour lui non-seulement un attentat au droit des évêques, absorbé désormais dans un absolutisme irresponsable; elle est encore un démenti donné à l'histoire et à la tradition, une innovation qui bouleverse toutes les règles de la foi catholique, sans compter qu'elle entraîne nécessairement l'absurdité d'une infaillibilité toute personnelle chez un homme que l'extravagance elle-même n'oserait proclamer impeccable. Ce livre considérable

(1) *Janus*, traduit par Girard-Teulon fils.

restera comme une barrière difficile à franchir pour les évêques opposants qui voudraient se soumettre après coup au nouveau dogme. Fruit d'une longue réflexion et de vastes études, il est l'écho d'une tradition respectable entre toutes dans l'Eglise catholique. Qu'il y ait ou non des protestations après le vote, l'abbé Maret a pris une position inexpugnable ; à moins qu'on n'anéantisse son livre il restera debout comme ces témoins incommodes de la vérité qui disent le mot du prophète aux puissances usurpatrices : *Il ne t'est pas permis de faire ceci.*

C'est encore Dœllinger qui a prononcé le mot décisif dans le débat au nom de la partie libérale du catholicisme allemand et hongrois. Les *Considérations proposées aux évêques du concile sur la question de l'infaillibilité du pape*, présentent sous une forme vive et pressante toutes les objections de la raison chrétienne contre le nouveau dogme. Il vaut la peine d'en donner un résumé succinct.

L'Eglise dans les siècles passés a toujours repoussé les nouveautés, elle s'est considérée comme la gardienne de la doctrine, et elle a pensé qu'il ne lui est pas plus possible de l'enrichir que de la diminuer. Toute doctrine qui ne fait pas partie de ce dépôt sacré ou qui ne découle pas logiquement et naturellement des doctrines vraiment primitives « porte au front la flétrissure de l'illégitimité ! » Qu'on juge l'infaillibilité papale d'après cette règle indubitable! L'Eglise d'Orient qui a convoqué tous les grands conciles et créé la littérature ecclésiastique, l'a ignorée, jamais une voix ne s'est fait entendre dans son sein qui attribuât au pape l'infaillibilité dogmatique. Qu'on produise un seul témoignage authentique, irrécusable, remontant aux douze premiers siècles de l'Eglise d'Occident; on ne le trouvera pas; tandis que les textes en faveur de l'opinion contraire sont nombreux et péremptoires. On cite en le tronquant un passage d'Irénée qui renvoie à l'Eglise de Rome comme à la source principale d'informations, et on oublie de dire qu'il ne la cite qu'à titre d'Eglise fondée par deux apôtres et parce qu'elle est l'Eglise apostolique la plus voisine des Gaules ; on oublie surtout de rappeler que ce même Irénée a résisté ouvertement à l'évêque de Rome quand celui-ci a voulu imposer son opinion sur la célébration de la Pâque aux évêques d'Asie Mineure. Où était l'infaillibilité papale quand Cyprien opposait ses synodes d'Afrique aux synodes romains sur la question du baptême des hérétiques? Où était-elle

quand le concile de Nicée prenait les plus graves résolutions doctrinales sans les soumettre aux confirmations papales, ou bien quand le pape et ses légats brillaient par leur absence au second concile de Constantinople en 381? Où était-elle quand le concile de Chalcédoine soumettait à un libre examen la lettre de saint Léon à Flavien ou quand le sixième concile condamnait la lettre d'Honorius? Où était-elle quand le pape Siricius s'excusait de formuler une décision sur une question dogmatique contestée? D'ailleurs il y a ici plus que des textes particuliers, il y a le mouvement général de la pensée religieuse à cette époque. Jamais la lutte contre l'hérésie n'a été aussi ardente et aussi périlleuse que dans les premiers siècles du christianisme. N'est-il pas évident que si l'on eût possédé dans l'infaillibilité papale un moyen rapide et commode d'écraser l'erreur d'un coup ou d'un mot, on y eût eu recours, ou du moins on l'eût invoquée comme juge suprême du débat? Or rien de pareil ne s'est jamais produit. Dans les trois premiers siècles, on n'a usé que de la libre discussion et les synodes n'étaient convoqués par les évêques que pour s'entendre entre eux. — Dans l'âge suivant, on a porté toutes les grandes affaires de la religion devant les conciles œcuméniques. Permis au cardinal Orsi d'appeler leur convocation un *fracas inutile*. Ce fracas était en effet très-inutile au point de vue de l'infaillibilité pontificale — et il suffit à prouver que personne n'y songeait. Il s'ensuit que pour trouver l'infaillibilité papale il faut remonter à ces documents apocryphes qui lui impriment la barre de la bâtardise dans la sphère de la pensée, ou bien à ces conciles d'antichambre qui ont été tenus à Latran. La vraie doctrine, celle qui était le legs d'un passé sacré, a été formulée à Constance, et l'histoire tout entière se lève pour protester contre une nouveauté sans tradition.

Que si l'on invoque la plus haute des traditions, celle qui est fixée dans l'Ecriture sainte, on n'est pas plus heureux : les textes que l'on produit sont détournés de leur vrai sens tel qu'il a été reconnu par les Pères, et ils ne peuvent servir qu'après avoir été dénaturés. Les *infaillibilistes* invoquent en première ligne la prière du Christ en faveur de Pierre : « J'ai prié pour toi, que ta foi ne défaille point. Toi donc, quand tu seras converti, affermis tes frères. » (Luc XXII, 32.) Toute l'antiquité chrétienne, sauf le pape Agathon, s'accorde à reconnaître qu'il ne s'agit ici que de la vertu morale de la foi et non de l'enseignement dog-

matique. Il est évident que la prière ne s'applique qu'à la personne de Pierre, car il serait absurde d'admettre que tout évêque de Rome doit tomber comme lui pour être relevé ensuite de son apostasie. L'exhortation faite à l'apôtre d'affermir ses frères est un commandement qui implique sa libre obéissance, et sa chute à Antioche montre qu'elle ne le préservait pas de la possibilité de s'égarer. L'histoire de la papauté nous contraint à la même conclusion, car, si ses chutes ont été partielles et momentanées, elles n'en ont pas moins été réelles. On sait à quelles déclarations elle s'est laissé entraîner dans le domaine politique, quelles mesures elle a sanctionnées et encouragées pour la répression de l'erreur. On connaît les trop fameuses bulles qui ont fait un devoir à chaque prince de supprimer les hérétiques. Plus de cinquante papes n'ont-ils pas appelé l'inquisition un saint office? Ne l'ont-ils pas instituée et rétablie partout où ils l'ont pu? N'ont-ils pas déclaré que quiconque s'écartait d'un seul article de la foi de l'Eglise était passible de la peine capitale? Supposez que l'infaillibilité du saint-père soit proclamée, c'est un dogme qui porte aussi bien sur le passé que sur le présent et l'avenir. Tout ce code de la persécution qu'il est encore loisible de rejeter aujourd'hui devient une lettre sainte, un article de foi qu'on ne saurait repousser sans encourir l'éternelle damnation. S'est-on représenté les douloureux conflits qui surgiraient entre l'Eglise et la conscience? Il faudrait donc croire et enseigner désormais que, conformément à la doctrine de Grégoire VII, les monarques et les royaumes sont soumis au pouvoir du siége de Rome, et déclarer avec la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII que les papes ont un pouvoir absolu sur tous les Etats et toutes les républiques.

Si la nouvelle doctrine a gagné du terrain, c'est grâce au système de contrainte dont ont usé ses défenseurs. L'inquisition a interdit en Espagne toute discussion à son sujet; partout où les jésuites ont dominé, ils l'ont imposée, et l'index a frappé sans exception les livres qui la contestaient. Elle a contre elle les théologiens les plus éminents, ceux qui sont grands par le savoir et le mérite; ses coryphées ont été des cardinaux romains, des inquisiteurs et des jésuites qui l'ont défendue tour à tour avec des pièces falsifiées et des mesures persécutrices. Voilà son blason! Si elle vient à triompher, elle absorbera en elle toute la doctrine catholique; elle n'apparaîtra sur le premier plan du sym-

bole que pour inspirer un mortel éloignement à tous les esprits élevés et fournir aux ennemis de l'Eglise tout un arsenal d'armes dangereuses. « Qu'auront à répondre les défenseurs de l'Eglise, dit en terminant Dœllinger, quand on leur dira que pendant plus de dix-huit cents ans cette doctrine a été d'abord inconnue, et puis rejetée et réfutée par une partie considérable de l'Eglise et justement par la partie la mieux instruite? » Il faudrait en ce cas donner une autre forme à l'enseignement catholique, spécialement en ce qui concerne les conditions et les caractères distinctifs d'un dogme ou d'un article de la foi de l'Eglise.

Tel est le manifeste du catholicisme allemand le plus avancé. Nous le retrouverons en substance et avec quelques adoucissements dans les écrits adressés *in extremis* au concile par quelques-uns des membres les plus éminents de l'épiscopat germanique. Ces considérations suffisent pour nous faire connaître le fond des objections présentées ces jours-ci à la commission de l'Eglise. Jamais le débat n'avait acquis sur ce point ni sur aucun autre un tel degré de précision.

Ecoutons maintenant la réplique. Elle est dispersée dans d'innombrables écrits qui ne font que se répéter les uns les autres, mais tous, du moins pour la France, s'en réfèrent à un savant religieux qu'on peut appeler le théologien ordinaire de l'ultramontanisme; c'est dom Guéranger, abbé de Solesmes. Son livre sur la *monarchie pontificale* est le grand cheval de bataille du parti; le pape dans un bref auquel nous reviendrons lui a donné une approbation sans réserve, et les travaux de Mgr Deschamps ont pâli devant ce chef d'œuvre. Avant d'en donner un court aperçu il ne sera pas inutile de faire plus ample connaissance avec son auteur, car il nous offre un parfait modèle d'infaillibiliste convaincu qui a non-seulement la foi mais encore les œuvres, et qui dans l'intérieur de son couvent applique scrupuleusement les belles maximes de gouvernement ecclésiastique ou plutôt de despotisme religieux dont il s'est fait le fougueux apologiste dans ses écrits. Un livre fort curieux a paru sur l'abbaye de Solesmes, il nous initie à la vie religieuse et monastique telle qu'elle est pratiquée et dirigée aujourd'hui dans les foyers de l'ultramontanisme (1). Nous laissons entièrement de côté les différends

(1) *Les Bénédictins de la congrégation de France.* Mémoire du révérend père dom Pierre des Pilliers, moine profès de l'abbaye de Solesmes. Bruxelles. 1868.

qui ont pu surgir entre l'abbé et ses subordonnés, évitant avec soin tout ce qui a trait à ces querelles intérieures de couvent qui deviennent facilement diffamatoires. Mais le livre de dom Pilliers contient des renseignements précis, appuyés de lettres qui n'ont pas été démenties, sur la manière dont les chefs du parti romaniste inoculent leur tendance poussée jusqu'au fanatisme dans ces établissements religieux où le catholicisme contemporain trouve encore plus son péril que sa gloire. C'est là que l'on prêche à de pauvres cerveaux exaltés par une dévotion maladive et admirablement calculée pour briser le ressort et la mâle énergie, une sorte de guerre sainte non-seulement contre la société moderne mais encore et surtout contre la partie raisonnable et libérale de l'Eglise catholique. Donnons un échantillon de l'enseignement par lequel le savant abbé dom Guéranger forme ses novices à la bonne doctrine :

« Tout, nous répétait sa paternité, doit partir du saint-siége, dogme, morale et culte. En conséquence, les simples erreurs ou simples opinions réprouvées par Rome sous une domination quelconque, doivent être répudiées au même titre par les religieux et novices de Solesmes. Nous devons déclarer une guerre d'extermination au gallicanisme. Le postulant ou novice qui refuserait d'entrer dans cet esprit serait renvoyé sur-le-champ, de peur que cette brebis galeuse ne vînt à corrompre tout le troupeau.

Dans ses explications sur la liturgie romaine dont il est l'apôtre, dom Guéranger trouvait le moyen de faire découler de chaque strophe des saints cantiques tout autre chose que ces paroles plus douces que le miel dont parlent les psaumes hébreux. Voici comment est commenté ce mot bien simple de la liturgie :

Conserva tuos famulos.

« Christ, conserve tes serviteurs. » « Vous entendez, mes très-chers frères ! Dans cette hymne sacrée l'Eglise prie son divin époux de veiller au salut de ses serviteurs, c'est-à-dire de ceux qui pratiquent son culte, qui viennent aux offices. Ah ! si la France de nos jours était catholique comme au moyen âge, quiconque aurait vécu sans être vrai serviteur du Christ, c'est-à-dire sans lui avoir rendu le même culte que lui rend la sainte Eglise son épouse, serait au moment de la mort traité comme il le mérite ; son cadavre serait privé de sépulture tandis que son âme réprouvée serait précipitée dans l'enfer. »

La leçon sur l'inquisition est ce qu'on peut penser ; on a pu du

reste la lire plus d'une fois dans l'*Univers* Mais reprenons nos cantiques :

Gentem auferte perfidam
Credentium de finibus.

« Refoulez une nation perfide loin de la terre des vivants. » « Les paroles de la sainte liturgie, mes frères, ont comme celles de l'Ecriture sainte plusieurs sens également justes, savoir le sens *obvie* ou naturel, le sens allégorique et le sens anagogique ou spirituel. Le sens naturel s'applique à la perfide Albion encore plus hérétique que perfide. Mais le sens anagogique est tout autre. Il s'agit surtout dans cette strophe des partisans des liturgies gallicanes, de ces prélats français qui proscrivent la liturgie romaine de leur diocèse. Bénissons Dieu de ce qu'il daigne exaucer les prières de sa sainte épouse, car en réalité les évêques gallicans disparaissent de plus en plus de la terre des croyants pour faire place à des évêques animés de l'esprit romain, n'ayant d'autre aspiration que de faire triompher les doctrines et la sacrée liturgie du saint-siége apostolique. Encore quelques années et l'épiscopat français sera renouvelé dans cet esprit et l'histoire flétrira comme ils le méritent, ceux qui se dressent fièrement contre Rome leur mère, et qui, semblables à Lucifer et les anges rebelles, ont prétendu s'égaler à celui dont ils devaient recevoir et exécuter respectueusement les ordres. »

Qui aurait connu avant dom Guéranger toutes les ressources d'un cantique? Personne ne sait mieux que lui manier le fer sacré. Que l'on se représente l'impression produite par un tel enseignement donné par un homme savant, distingué, habile jusque dans l'exaltation, à de jeunes esprits qui sont enfermés entre les quatre murs d'un cloître et entre les cloisons plus étroites encore d'une culture artificielle mêlée de dévotions énervantes? Il faut voir comment ce sanglant mépris de l'épiscopat gallican est non-seulement professé mais pratiqué à Solesmes, avec quelle sympathie est reçu le novice qui pour entrer dans l'ordre des Bénédictins a désobéi à son supérieur, de quelles épithètes sont gratifiés les évêques qui ont gardé quelque souvenir de l'ancien clergé de France, quitte à frapper à leur porte, quand il s'agit de quêter ou de placer des messes. Il est évident que l'esprit qui règne à Solesmes domine dans la plupart de nos séminaires; c'est ainsi que se forme cet immense clergé ultramontain et que l'on dresse ces ligueurs du romanisme aussi soumis à Rome qu'animés d'un esprit de rébellion dans leurs diocèses, esclaves, non pas frémissants comme ceux dont parle Alfieri, mais passionnés et baisant leurs chaînes. Le livre de dom Pilliers

nous apprend comment on les forme au fanatisme, enlevant d'avance tout appui aux évêques qui ne sont pas gagnés à l'école de servitude. Le principe d'autorité ainsi compris devient un dissolvant moral des plus pernicieux; qu'on en juge par ces mots empruntés à une lettre de dom Guéranger à l'un de ses religieux qui résistait à un ordre qu'il ne pouvait approuver :

« Mon cher enfant, un supérieur n'est pas infaillible; il ne doit même pas l'être, autrement où serait le mérite de l'esprit et du cœur. Notre vie est un sacrifice continuel; c'est ce qui la rend sainte. Si je régis mal j'en rendrai compte à Dieu; mais quand une chose vous est intimée, vous n'avez qu'à le reconnaître et Dieu ne vous punira pas certainement d'avoir obéi, d'avoir respecté. Votre situation est bien plus sûre que la mienne; vous ne répondez de rien et je réponds de tout. »

Nous n'ajouterons rien à ces paroles; si une soumission aussi abjecte est demandée vis-à-vis du supérieur faillible, que sera-ce donc du docteur infaillible?

Tel est l'homme qui a pris en main avec un éclat incomparable la cause du romanisme dans les derniers débats. Il était bon de connaître l'officine d'où est parti le grand manifeste ultramontain honoré de si haute recommandation. Au reste dom Guéranger s'était préparé à sa mission par ses travaux antérieurs sur la liturgie romaine et l'immaculée conception, comme par ses articles dans l'*Univers*. Ancien disciple de Lamennais, il a fait la même évolution que l'abbé Gerbet et expié quelques jours de libéralisme par toute une vie consacrée à l'absolutisme religieux. Seulement il lui plaît que l'Eglise de France tout entière fasse pénitence avec lui et il prétend lui imposer ses opinions extrêmes avec une morgue insupportable. Il ne manque ni de savoir ni d'éloquence, mais il est maître passé dans cette logique artificielle et trompeuse qui se fabrique à Rome. Nous ne nous attarderons pas longtemps à son livre tant prôné sur la monarchie pontificale (1). Il est facile d'en saisir la pensée fondamentale et aussi de démasquer les procédés équivoques de son argumentation. Ce qu'il veut il le dit sans détour. Le pape ne recevant rien de l'Eglise de même que Pierre ne recevait rien des apôtres, et tenant vraiment la place de Jésus-Christ, voilà sa thèse (p. 79). C'est la monarchie absolue dans l'ordre religieux, évitant, comme il le dit en propres termes, tout ce qui ressemble aux principes de 1789; c'est pour

(1) *De la monarchie pontificale à propos du livre de Mgr de Sura.* Paris. 1870.

tout dire la théocratie universelle aux mains du saint-père. *Le papisme est la grâce de notre temps*, selon son expression. C'est net et sans ambages. — Malheureusement la manière de discuter est moins franche. Il débute par ce qu'il appelle *les préjugés contre le livre de Mgr. de Sura;* il entend par là toutes les considérations secondaires qui peuvent ébranler la confiance dans les opinions de son adversaire ; il commence par déconsidérer ses idées afin qu'il soit affaibli d'avance dans l'opinion des juges ou des spectateurs du combat au moment où il le prendra corps à corps. Les raisons fondamentales qu'il compte exposer seront ainsi fortifiées par ce qu'il appelle avec une naïveté qui ne lui est pas ordinaire des préjugés ou des préventions. Ce procédé peut paraître excellent dans les séminaires, l'esprit laïque se permet de le trouver détestable. Parmi ces préjugés opposés au livre de Mgr. Maret il en est un pour le moins singulier : on lui reproche d'avoir troublé la paix profonde dont jouissait l'Eglise universelle à la veille d'assister au couronnement de son édifice ! « Aujourd'hui, dit-il, les saints anges peuvent dire en parlant de l'Eglise, comme autrefois dans le prophète : « Nous venons de « parcourir la terre, et voici, toute la terre est habitée et est en repos. » Les anges dont parle le père Guéranger n'ont guère de clairvoyance, ils ne voyaient pas plus loin que leurs ailes, si à la veille du concile ils croyaient à cette unanimité morale dont la seule invocation suffit à mettre en fureur les pères de la majorité. Dom Guéranger dresse cinq grandes batteries en faveur de l'infaillibilité du saint-père. Il invoque tour à tour l'Ecriture, la tradition, l'école, le peuple chrétien et le sentiment des saints. Passons sur son exégèse qui est une simple répétition de l'interprétation romaine des textes sur saint Pierre ; nous y trouvons cependant un commentaire original qu'il n'a pas du reste inventé. Quand le Christ a dit à Pierre : *Pais mes agneaux et mes brebis*, il lui a confié la direction du peuple chrétien et de ses conducteurs, car tout le monde sait que brebis veut dire pasteur dans la langue ecclésiastique ; ce qui ferait supposer que cette langue a été inventée pour dissimuler les pensées, car pour ceux qui manquent de lumières surnaturelles les brebis ne sauraient être prises pour les bergers. Mais c'est surtout dans l'emploi qu'il fait de la tradition que dom Guéranger révèle un art supérieur d'altérer les textes. En lisant ses développements à ce sujet, nous nous rappelions ce mot qui fait fortune à Rome pendant le

concile d'après la *Gazette d'Ausgbourg : Il faut que le dogme triomphe de l'histoire.* Dom Guéranger traite celle-ci comme il traite ses novices à Solesmes, en lui faisant la leçon et surtout en lui dictant les réponses qui lui conviennent. Rencontrant sur son passage bon nombre de déclarations des plus illustres docteurs des premiers siècles qui sont embarrassantes pour sa doctrine favorite, il se tire d'affaire en disant que « jusqu'à ce que l'Eglise ait senti le besoin de fixer le dogme sur tel ou tel point le langage a pu être plus ou moins flottant, soit que les docteurs aient négligé de préciser une question sur laquelle personne ne discutait, soit qu'ils aient soutenu *innocemment* un sentiment qui par suite d'une décision postérieure est devenu hétérodoxe. » Admirable procédé pour jeter par-dessus le bord tous les textes qui ne sont décidément pas malléables! Il s'agit au point de vue catholique d'établir que la doctrine de l'infaillibilité papale a été l'objet de la foi universelle ; cette prétention se heurte à des déclarations contraires des Pères. En bonne logique, cela suffit pour écarter le caractère de l'universalité. Dom Guéranger a changé tout cela ; c'est au dix-neuvième siècle qu'il appartient d'imposer sa pensée aux trois premiers siècles de l'Eglise et de repousser comme hétérodoxe ce qui ne cadre pas avec ses inventions dogmatiques ; c'est le présent qui forge à son gré les anneaux de la chaîne traditionnelle, si bien que la tradition n'est plus la tradition mais un complaisant écho de l'opinion actuellement en faveur. Il est vrai que l'on consent à reconnaître l'innocence de ces bons pères qui ont parlé de l'évêque de Rome sans se soucier de sa future infaillibilité. S'ils sont innocents, les procédés qu'on emploie pour réduire à néant leur témoignage le sont fort peu, et il suffit de les avoir indiqués pour ôter toute valeur à une longue et fastidieuse argumentation qui ruse constamment avec les faits les mieux établis, tronque habilement les citations, invente des fables pour les besoins de la cause, comme par exemple la prétendue soumission de Cyprien à l'évêque de Rome. La critique historique de dom Guéranger vaut son exégèse. Il aurait dû se contenter d'invoquer saint Thomas d'Aquin et Suarès, ces grands représentants de ce qu'il appelle *l'école* qui ont incontestablement proclamé l'infaillibilité papale ; mais l'école n'est après tout qu'une tradition de seconde main qui ne saurait prévaloir sur le christianisme primitif, surtout quand on s'est convaincu qu'elle a travaillé sur des textes faux dont elle ignorait l'origine. Dom Guéranger, après

l'Ecriture, les Pères et l'école, invoque les actes de la papauté depuis le moyen âge. Les papes ont agi comme s'ils étaient infaillibles, donc ils le sont; le fait emporte le droit. La belle preuve en vérité! Louis XIV est entré cravache en main dans son parlement pour lui imposer silence; donc la représentation nationale est faite pour être foulée aux pieds. Ce raisonnement ne vaut pas mieux dans la sphère religieuse que dans la sphère politique. Dom Guéranger croit fermer la bouche à ses contradicteurs en leur opposant le décret du concile de Florence qu'il porte aux nues, tandis qu'il abaisse jusqu'en enfer celui de Constance sans discuter sérieusement aucune objection. Il en appelle enfin au sentiment chrétien soit dans le peuple, soit chez les saints, et il rédige une sorte de calendrier ultramontain où brillent les gloires du jésuitisme. Ses adversaires lui laisseront ses saints et leurs vertus, et ne rougiront pas des leurs qui s'appellent Saint-Cyran, Pascal, et ils ne lui sacrifieront pas même l'illustre Gerson, bien qu'il ait dit cette chose monstrueuse que l'Eglise universelle peut trouver son salut dans la dernière des vieilles femmes. Mot sublime qui rappelle que l'esprit souffle où il veut et laisse souvent les sanctuaires grandioses pour les chambres hautes.

On le voit, le grand théologien de l'ultramontanisme ne serait pas bien redoutable s'il ne devait compter pour le triomphe de sa doctrine que sur l'excellence de sa dialectique. Paroles violentes, raisonnement faible, c'est tout son livre, même quand il aborde des points aussi difficiles que la constatation des signes du jugement *ex cathedra*. L'abbé Maret avait montré qu'à supposer que l'infaillibilité papale fût proclamée, il faudrait encore établir nettement dans quelles circonstances on reconnaîtra que le pape parle *ex cathedra*, pontificalement; car les opinions les plus diverses ont été émises sur cette question qui est capitale. Les uns tirent ce caractère pontifical de l'objet du jugement, de la grandeur de la question résolue; les autres l'attribuent à toute décision adressée à l'Eglise entière. Parfois on demande une forme solennelle de langage ou bien le conseil préalable des cardinaux, accompagné d'étude et de prière. Rien n'est moins fixé en définitive que le jugement *ex cathedra*. Dom Guéranger écarte toutes ces conditions; pour lui, dès que le pape déclare qu'il parle *ex cathedra* il est infaillible : la simple promulgation suffit. Il y manque cependant une signature, tant que l'anathème

n'a pas été fulminé contre l'opinion contraire ; cela revient à dire : « Vous reconnaîtrez le pape infaillible à ceci qu'il maudira ! »

Ce que nous reprochons surtout à dom Guéranger et à toute son école, y compris Mgr Deschamps qui avait ouvert la campagne théologique, c'est de ne pas mettre la loyauté dans les choses de la pensée, c'est de ne pas respecter la vérité avant tout, j'entends la vérité des faits. Comment s'en étonner quand on lit le passage suivant de sa dernière réplique à Mgr Dupanloup? Il s'agit de la réponse faite en 1829 par les évêques catholiques d'Angleterre et d'Irlande au gouvernement de leur pays qui leur demandait avant de leur reconnaître des droits nouveaux, s'il n'était pas exigé d'eux de croire au pape infaillible :

« Pénétrant jusque dans nos croyances intimes, ce gouvernement, dit le savant abbé, se permet de s'enquérir de leurs principes sur l'autorité toute spirituelle du pontife romain. Les évêques, dans l'intérêt de leurs troupeaux, crurent devoir se soumettre à ces exigences et *donnèrent, avec la liberté que l'on peut avoir en semblables occasions, les réponses qu'ils jugèrent propres à satisfaire ceux dont l'émancipation des catholiques dépendait.* Au reste le point de doctrine n'étant pas encore défini, déclarer « qu'il n'était pas exigé de croire le pape infaillible n'était pas du « tout déclarer que le pape n'est pas *infaillible ex cathedra.* »

Cette restriction qui contient une réserve mentale n'atténue que bien faiblement l'assertion qui précède. Il est donc permis d'après le révérendissime père de calculer sa réponse dans un interrogatoire non pas sur la vérité en soi mais sur l'intérêt de l'Eglise. Nous nous en doutions bien, mais l'aveu est significatif et illumine toute cette discussion d'une clarté suffisante.

Après l'œuvre capitale de dom Guéranger il est inutile de caractériser les opuscules dans le même sens qui se sont multipliés sans mesure depuis le commencement du concile. Nous connaissons Achille, que nous importent les mirmidons, à moins qu'ils ne soient mitrés, car alors ils n'ont que trop de moyens de compenser la faiblesse de leurs raisonnements ! Nous ne dirons donc rien de toutes les élucubrations portées aux nues par la *Civiltà cattolica* — pas même de cette brochure si bien intentionnée qui porte ce beau titre : *Paroles calmantes.* Nous savons que les jésuites fustigent au besoin avec des branches d'olivier, et leurs émollients nous sont suspects. — Je ne mentionne que pour mémoire le fameux argument de Joseph de Maistre et de

son école qui consiste à dire que toute société doit avoir un tribunal qui juge en dernier ressort et que l'infaillibilité est indispensable au gouvernement de l'Eglise. On peut l'admettre avec restriction dans les choses terrestres et contingentes parce qu'il est entendu qu'on ne décide rien définitivement dans ce domaine. Appliqué à la sphère religieuse, il est monstrueux; les nécessités de gouvernement et de politique n'ont rien à voir avec la vérité en soi. En tout cas, les apologistes du nouveau dogme ne parviendront pas à dissimuler la contradiction qui est au fond de leur polémique. D'une part ils sont unanimes à dire que l'infaillibilité papale est la vraie foi de l'Eglise telle qu'elle a été formulée au concile de Florence, écho de l'universelle tradition. D'une autre part ils demandent avec passion une définition du dogme. Il s'ensuit que le texte de Florence n'est pas si clair qu'ils le prétendent. De deux choses l'une : ou le dogme a été fixé dans un concile général, et alors on n'y peut rien ajouter; ou, s'il faut le définir, le concile de Florence n'a rien tranché et le principal argument historique croule par la base. Je ne sais trop ce qu'on peut répliquer à cet argument, mais je sais bien comment on l'étouffera ainsi que tous les autres.

III.

La discussion sur les principes paraissait épuisée, du moins dans la polémique poursuivie en dehors du concile, quand elle s'est ranimée avec une véhémence extraordinaire sur la question de la condamnation d'Honorius. Nous ne pouvons négliger cet épisode, parce qu'il a contribué à précipiter la crise. De tout temps les adversaires de l'ultramontanisme avaient tiré un grand parti de l'anathème lancé par un concile œcuménique contre un pape. Il est évident que si le fait était prouvé sans atténuation, la question de l'infaillibilité papale serait tranchée du coup et le concile demeurerait le juge souverain de la doctrine. L'archevêque de Malines dans sa première lettre à l'évêque d'Orléans avait exprimé une vive indignation de ce qu'un pareil argument osait encore se produire. C'est alors que le père Gratry est intervenu avec autant de courage que de loyauté; il a entamé la lutte comme un chevalier sans peur et sans reproche, visière baissée. Il est impossible de lire ses quatre lettres sans admirer son accent de candeur, sa franchise, sa brûlante

indignation. C'est une âme noble et pure qui se dégage des filets captieux de la dialectique des séminaires et qui s'élance impétueusement vers le grand jour en poussant un cri de délivrance, en maudissant et en dénonçant le piége où elle a été prise trop longtemps. L'amour le plus ardent du christianisme et de l'Eglise respire dans ces pages émues; pour le méconnaître et crier à l'impiété, il faut cet endurcissement sectaire qui étouffe le sens moral, cette fureur pharisaïque qui attribue au démon les plus saintes manifestations de la conscience chrétienne. L'abbé Gratry déclare n'avoir ouvert la bouche qu'au nom d'une divine impulsion ; ceux-là s'en moquent qui ne reconnaissent l'esprit de Dieu que dans les consignes autoritaires et n'admettent l'apostolat que sur brevet. Reconnaissons du reste que l'argumentation du père Gratry était bien dangereuse pour l'école ultramontaine. Il établissait non-seulement le bien fondé de la condamnation d'un pape comme hérétique, mais encore les fraudes scandaleuses par lesquelles la curie romaine a essayé de parer le coup en falsifiant les documents confiés à sa garde et par conséquent à son honneur. Elle était dénoncée avec une impétuosité toute française comme une école d'erreur et de mensonge qui déshonorait la cause qu'elle prétendait servir et compromettait une cause bien autrement grande, celle du Christ et de l'Eglise. Voilà ce qui était démontré avec une verve généreuse, une éloquence entraînante. Là où l'on croyait trouver un simple homme d'Eglise, on trouvait un homme, c'est-à-dire une conscience. L'effet fut considérable — il fallait parer le coup, on s'y est pris de deux manières dans le camp ultramontain ; on a répondu et on a condamné. La seconde réplique pouvait dispenser de la première, mais puisqu'on a eu recours à la discussion avant d'en appeler au bâillon, nous pouvons nous constituer en juges du débat. Nous comprendrons pourquoi les anathèmes ont sitôt remplacé les arguments.

Rappelons succinctement les faits qui ont donné lieu à la condamnation d'Honorius. Nous sommes au septième siècle, au beau milieu des inextricables discussions sur la personne du Christ dans lesquelles la subtilité grecque se joue avec passion. Le dogme des deux natures avait été décrété au concile de Chalcédoine (415). La nature humaine et la nature divine ont été reconnues distinctes dans l'unité de la personne du Rédempteur. Mais comme toujours les tendances condamnées et non réfutées

essayent de ruser avec le décret qui les a frappées et recourent à la chicane théologique dont les ressources sont infinies surtout pour des esprits bysantins. A Alexandrie, en Afrique et dans tout l'Orient les partisans d'une seule nature en Jésus-Christ cherchent des faux-fuyants pour ne pas se rendre aux canons de Chalcédoine. Il ne faut pas oublier cette situation délicate dans l'appréciation de la conduite d'Honorius. L'empereur Héraclius au retour d'une campagne victorieuse en Perse voulut couronner son triomphe par la pacification de l'Eglise, et selon la coutume des théologiens couronnés, il s'imagina que la formule qui avait son assentiment et qui lui avait été fournie par quelque docteur de sa cour ferait merveille et réconcilierait les partis, à la plus grande gloire du nouveau Constantin. Les évêques monophysites se déclarèrent prêts à signer une déclaration qui, tout en reconnaissant que Jésus-Christ a deux natures, admettait qu'il n'a eu qu'une seule énergie et une seule volonté. Ils n'avaient pas tort à leur point de vue, car concéder l'unité de volonté, c'est revenir sur la dualité des natures. Qu'est-ce qu'une nature morale dépourvue de volonté? Il ne s'agit pas d'apprécier au point de vue philosophique ces arguties bysantines qui ont malheureusement prévalu sur les grandes affirmations chrétiennes des premiers âges. Nous n'en tenons compte qu'au point de vue de la jurisprudence de l'Eglise. L'empereur trouva naturellement des évêques pour admirer sa formule et en faire l'apologie, et tout d'abord Sergius, patriarche de sa capitale, qui leva les scrupules de Cyrus, évêque de Phasée, en multipliant les *distinguo*. Des milliers d'évêques en Egypte et en Orient se rangèrent à son avis. Ce beau concert fut troublé par le nouvel évêque de Jérusalem, le moine Sophronius, homme énergique, indomptable, de la race des Athanase, qui perçant à jour la formule équivoque montrait qu'elle était en contradiction avec les canons de Chalcédoine, en se fondant sur ce que la double nature n'était rien, si elle n'impliquait la double volonté. Il suffit de sa protestation indignée pour troubler la paix factice qui était si chère à l'empereur. On en voulait d'autant plus à Sophronius qu'avant son élévation au siége de Jérusalem il avait semblé se laisser persuader par Sergius. Celui-ci, qui avait prévu l'attitude du nouvel évêque, s'était adressé à l'évêque de Rome, Honorius, pour se fortifier de son assentiment. La réponse d'Honorius fut de nature à combler ses vœux; car il lui donna entièrement

raison. Le bon pape n'y vit que du feu. Il s'imagina que quand on parle de deux volontés, on entend deux volontés contraires, opposées l'une à l'autre comme celle de la chair et celle de l'esprit, et au nom de la sainteté parfaite du Christ il écarta la dualité des volontés tout en maintenant les deux natures qui depuis Chalcédoine ne pouvaient plus être niées. « Voyant, écrivait Sergius au pape, que cette dispute commençait à s'échauffer et sachant que tels sont ordinairement les commencements des hérésies, nous avons cru nécessaire d'appliquer tous nos soins pour faire cesser ces combats inutiles de parole. Nous avons donc écrit au patriarche d'Alexandrie que, la réunion des schismatiques étant exécutée, il ne permît plus à personne de parler d'une ou deux opérations en Jésus-Christ, mais qu'il ordonnât de dire plutôt, comme les conciles œcuméniques, qu'un seul et même Jésus-Christ opère les choses divines et les choses humaines. » Sergius se fondait sur l'impossibilité d'admettre deux volontés contraires en Jésus-Christ. Honorius n'hésite pas à lui donner raison sur tous les points :

« Nous vous louons, dit-il à Sergius en faisant allusion à la doctrine des deux volontés, d'avoir ôté cette nouveauté de paroles. Nous confessons une volonté en notre Seigneur Jésus-Christ, parce que la Divinité a certes pris non pas notre péché mais notre nature, telle qu'elle a été créée avant le péche. Que si quelques-uns ont tâché de s'accommoder dans leur enseignement à la faiblesse de leurs auditeurs, il ne faut pas faire de leurs expressions un dogme pour l'Eglise ni enseigner une ou deux énergies en Christ. De savoir si à cause des œuvres de la Divinité et de l'humanité on doit, par voie de déduction, dire ou entendre une opération ou deux, cela ne doit pas nous importer, et nous le laissons aux grammairiens qui ont coutume de vendre aux enfants les mots recherchés qu'ils ont inventés. »

Il résulte évidemment du rapprochement de ces deux textes qu'Honorius abonde dans l'opinion de Sergius; d'une part il croit à une seule volonté dans le Christ et de l'autre il interdit formellement que l'on agite dans l'Eglise la question des deux énergies ou deux opérations. Il n'est pas moins certain qu'au point de vue de l'orthodoxie catholique il s'est trompé aussi bien quand il a soutenu l'unité de la volonté que quand il a interdit la définition des deux énergies. Nous ne disons pas qu'en elle-même son erreur soit grave, nous disons simplement qu'il professe une opinion ouvertement condamnée par l'Eglise, car le sixième concile œcuménique a complété le dogme des deux na-

tures par celui des deux opérations ou énergies, et formellement condamné, de l'avis de tout le monde, le monophysisme à tous ses degrés. L'abbé Gratry est donc fondé à battre en brèche la doctrine de l'infaillibilité, en citant le cas d'Honorius, qui a été convaincu d'hérésie par un des grands conciles des premiers siècles. Ses adversaires n'ont trouvé à lui répondre que de pitoyables arguties. L'archevêque de Malines, le père Ramière, M. de Margerie et dom Guéranger, rentré dans la lice pour cette question spéciale, lui opposent les mêmes sophismes; la palme appartient encore ici au bénédictin. Ils n'osent guère contester l'authenticité des documents comme on l'avait fait avant eux; ils se contentent à cet égard d'une légère insinuation qui peut toujours faire bon effet. Ils ont à leur service des raisonnements à toute fin; *uno avulso non deficit alter*. C'est une méthode favorite dans leur école que de présenter à la fois plusieurs systèmes de défense qui s'excluent l'un l'autre. Rien n'est plus facile à comprendre une fois qu'il s'agit d'arriver à tout prix à une conclusion déterminée d'avance, la dialectique n'est plus un moyen d'aboutir aux vraies conséquences, mais de conduire, coûte que coûte, au résultat prévu et voulu; aussi doit-elle faire preuve bien plutôt de souplesse que de vigueur et montrer que tous les chemins conduisent à Rome. On commence par soutenir qu'Honorius n'est pas tombé dans l'hérésie. On tord son langage pour en tirer la pure doctrine; on prétend qu'il a voulu simplement exprimer l'impossibilité d'un conflit moral dans l'âme de Jésus-Christ, qui n'a jamais eu à combattre les mauvais penchants de notre nature viciée. Mais Honorius va plus loin; il ne reconnaît pas que Jésus-Christ ait eu deux volontés pures, celle de la nature humaine et celle de la nature divine; il affirme résolûment l'unité des opérations ou des énergies. De ce qu'il a eu raison d'écarter l'idée d'une lutte entre la chair et l'esprit dans l'âme sainte de Christ, il ne s'ensuit pas qu'il ait eu raison, au point de vue de l'orthodoxie catholique, de nier la dualité des volontés et d'interdire que la question posée fût même débattue, ce qui était s'opposer à sa vraie solution. Avec de tels procédés, on blanchirait l'arianisme si fertile en subtilités. C'est en vain que dom Guéranger invoque les bons témoignages rendus à Honorius par quelques-uns de ses contemporains ou successeurs. Nous avons ses lettres; *habemus confitentem reum*. Les contradicteurs du père Gratry se rejettent ensuite sur une pure question de forme.

A les croire, si l'évêque de Rome s'est trompé, cela ne tire pas à conséquence, car sa lettre était toute privée; elle ne faisait pas partie de l'enseignement *ex cathedra*. Comment ose-t-on soutenir qu'une lettre répondant à une consultation théologique du patriarche de Constantinople, et traitant de la question la plus grave du temps avec la prétention de donner des directions péremptoires sur la manière d'assurer la paix de l'Eglise, n'est qu'un document privé? Que faut-il donc pour qu'un pape s'exprime pontificalement, à moins qu'on ne prétende qu'il ne parle *ex cathedra* que quand il parle du balcon de Saint-Pierre! L'argument invoqué ne peut être considéré que comme ces derniers moyens dilatoires que l'on emploie pour retarder l'effet d'un procès perdu. Dom Guéranger et sa suite théologique se rejettent sur les canons du sixième concile pour en atténuer la portée; il s'efforcent d'établir, par un des plus beaux tours de force que nous connaissions, que la déclaration solennelle d'hérésie change de signification dès qu'elle s'applique à un pape. Citons le texte de la condamnation conciliaire : *Anathema Sergio heretico, anathema Honorio heretico, anathema Pyrrho heretico*. Est-ce clair? Si cela ne l'est pas suffisamment, que dire du commentaire donné à ces mots par le même concile : « Nous avons en outre rejeté de la sainte Eglise, et nous avons anathématisé Honorius, qui fut pape de la vieille Rome, parce que nous avons reconnu dans ses lettres à Sergius *qu'il a suivi en toutes choses la même doctrine, et qu'il confirme tous ses dogmes impies*. » Le septième et le huitième concile confirment expressément cette condamnation et la fondent également sur la mauvaise doctrine d'Honorius. Le pape Adrien II déclare que le pape Honorius a été mis en jugement pour hérésie. « Nous condamnons aussi Honorius, écrit le pape Léon II, qui s'est efforcé ou qui a permis, par une trahison sacrilége, de renverser la foi immaculée. » Comment se tire-t-on de ces textes à la fois conciliaires et pontificaux? On se rejette sur un mot emprunté à la lettre de Léon II aux évêques d'Espagne : « Tous ceux qui pour leur crime contre la pureté de la tradition apostolique ont été frappés d'une éternelle condamnation, savoir Théodore de Pharan, Cyrus, Sergius, aussi bien qu'Honorius, qui, *manquant au devoir de son autorité apostolique, au lieu d'éteindre la flamme de l'hérésie la fomenta en la négligeant*. » Vous voyez bien, s'écrie dom Guéranger, le pape Léon II distingue entre Honorius et les hérétiques; il ne l'accuse que de négli-

gence. Mais cette négligence, qui entraîne l'altération de la doctrine, a été qualifiée d'hérésie par trois conciles, et le même Léon II écrit aux chrétiens d'Espagne « qu'Honorius a été rejeté de l'unité catholique pour avoir laissé anéantir la foi immaculée.» Si de telles paroles peuvent se concilier avec l'infaillibilité doctrinale, nous ne savons plus ce que parler veut dire. En tout cas hérétique signifie hérétique, et c'est la désignation canonique d'Honorius. Hœfele, l'un des plus savants évêques de l'Allemagne, l'historien des conciles, vient au reste, dans une publication récente, parvenue à Rome par la voie de Naples, de donner entièrement raison au père Gratry sur la condamnation d'Honorius.

Ce qui a surtout exaspéré le parti ultramontain, c'est la véhémente indignation avec laquelle l'éloquent polémiste a flétri les falsifications romaines qui n'ont jamais été aussi audacieuses que dans l'affaire d'Honorius. Le bréviaire romain a porté longtemps la trace et comme la marque brûlante de sa condamnation dans la leçon de saint Léon au 28 juin. Elle renfermait ces mots significatifs : « En ce synode furent condamnés Cyrus, Sergius, Honorius, Pyrrhus, lesquels ont dit ou enseigné qu'il n'y a qu'une seule opération ou volonté en Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Le nom d'Honorius a disparu du bréviaire d'aujourd'hui. Le père Gratry accusait de cette fraude un scribe inconnu. Grande indignation de dom Guéranger, qui montre que le scribe inconnu n'est autre que le grand pape Pie V, lequel a fait reviser le bréviaire à sa fantaisie, et s'est permis de faire effacer, de son autorité, la preuve convaincante de la faillibilité papale. Qu'aurait-on dit d'un roi d'Angleterre qui, sous prétexte de donner une édition définitive de la grande charte, aurait retranché les clauses restrictives de son pouvoir et prétendu que le texte ainsi épuré était seul authentique? Il est permis, selon le père Ramière, de corriger à son aise une histoire de famille pour en effacer les taches. Cette théorie mènerait loin, car elle permettrait de reviser après coup les actes notariés qui établissent les droits respectifs, et ce genre de piété filiale conduirait droit aux tribunaux. En mettant Pie V à la place du scribe inconnu, dom Guéranger a fait coup double; seulement ce n'est pas dans son sens. Il n'a pas lavé Honorius de l'accusation d'hérésie et il a incriminé Pie V. C'est à lui à nous apprendre ce que la cause de l'infaillibilité du pape gagne à ce beau résultat. Le père Gratry n'a d'ailleurs pas accepté les rectifications de dom Guéranger. Il

établit, dans sa quatrième lettre, qu'il est faux que les bréviaires romains fussent abandonnés aux remaniements arbitraires avant Pie V. Il cite deux bréviaires romains de l'an 1542 et 1536, qui sont munis d'un bref de Paul III. Le second bref défend à tout imprimeur, autre que les privilégiés, d'imprimer ce bréviaire. Dom Guéranger répond par une indigne défaite, en déclarant que l'*imprimatur* du saint-père ne tirait pas à conséquence et n'avait aucune valeur officielle. Le père Gratry prend ses adversaires en flagrant délit d'équivoque et presque de supercherie, à l'occasion de la légende de saint Agathon, dans laquelle le nom d'Honorius était audacieusement supprimé de la liste des hérétiques monothélites. « Le père Gratry, disait dom Guéranger, met sur le compte du bréviaire romain la légende de saint Agathon. Or il est aisé de s'assurer que saint Agathon n'a ni offices ni commémoration dans le bréviaire. » Le trop habile bénédictin profite de ce que la légende d'Agathon est insérée dans le supplément du bréviaire romain. Or ce supplément est *le propre* du clergé romain. « C'est la partie deux fois romaine, la partie romano-romaine du bréviaire. » Comment s'étonner après cela que le père Gratry réponde, aux étonnements de ses adversaires, que le scribe inconnu qui a falsifié l'histoire au profit de la papauté était après tout le dom Guéranger de l'époque, un maître passé dans l'art du mensonge historique?

Nous ne suivrons pas le père Gratry dans son accablante démonstration des autres fraudes romaines. La curie ne se relèvera pas, pour les consciences droites, de la flétrissure qu'il lui a infligée, quand il a montré en elle une école d'erreur et de mensonge.

« Cette apologétique sans franchise, s'écrie-t-il, est l'une des causes de notre décadence religieuse depuis des siècles. Dès que le genre humain aperçoit dans l'apôtre la moindre trace de ruse ou de duplicité, il se detourne et il s'enfuit ; les meilleurs fuient plus loin que les autres. Les âmes n'écoutent pas la voix des menteurs. Que sommes-nous donc, nous, prêtres catholiques, ministres de Jésus-Christ et de son Evangile et serviteurs de son Eglise? Sommes-nous les prédicateurs de mensonge ou les apôtres de la vérité? Est-ce donc que toute vérité, toute donnée vraie et tout fait historique et réel n'est pas pour nous, comme tout mensonge est contre nous? Le temps n'est-il donc pas venu de rejeter avec dégoût les fraudes, les interpolations et les mutilations que les menteurs et les faussaires, nos plus cruels ennemis, ont pu introduire parmi nous? J'ai été longtemps moi-même sans oser croire à

cette apologétique d'ignorance, d'aveuglement et de demi-bonne foi, ou même de mauvaise foi, qui veut la fin, qui croit à la bonté du but et à sa vérité, mais qui, pour atteindre ce but, a recours a la ruse, au mystère, à la force, au mensonge, à la confection de pièces fausses? Encore une fois, Dieu a-t-il besoin de ces fraudes? »

Cette page prendra place à côté des *Provinciales* pour toutes les âmes honnêtes; c'est l'air pur et libre qui remplace cette atmosphère viciée d'encens et de fourberie que l'on respire dans les sanctuaires du jésuitisme.

L'espace nous manque pour résumer la discussion du père Gratry sur la bulle de Paul III, formulant les odieuses prétentions de la tyrannie religieuse, espèce de code résumé de la persécution. Nous aurions aimé surtout à mettre en lumière la réponse insidieuse du père Ramière et de M. Chantrel, rédacteur de l'*Univers*. Ils acceptent comme excellent le principe de la bulle et ne transigent sur l'application qu'à cause du désordre moral de notre temps, qui ne permet plus l'entière subordination de la puissance civile au pouvoir religieux. Au reste, nous aurons l'occasion de revenir à ces maximes des libertés ultramontaines quand le concile aura voté le *Syllabus*.

Les mauvais procédés sont pires que les mauvais arguments. Les adversaires du père Gratry le lui ont bien montré. J'avoue que c'est avec un parfait dégoût que je parcours les pages mielleuses et perfides où l'on se prépare à l'outrage direct par l'insinuation. Rien n'est moins viril que ce patelinage dévot qui proportionne la douceur de la forme à l'amertume du fond. On commence par : *Mon révérend père*, *mon cher père*, pour glisser dans cette appellation moins aimable : *Mon pauvre père*, puis de *père* en *père* on en arrive à des désignations de plus en plus acerbes. On donne à entendre que le courageux polémiste sert une intrigue qui est déjà éventée, car « il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert. » On ne manque pas de lui faire entendre combien son cas est grave, en lui disant que l'on assiége les autels à son sujet. On a répandu sa douleur et son indignation devant le saint-sacrement, bon moyen d'en révéler l'étendue, Ce n'est pas assez des prières, les larmes ont coulé, à la pensée de la chute d'un second Lamennais. « Ayez pitié de moi, » dit l'archevêque de Malines au père Gratry. Ce pauvre prélat, il va mourir du chagrin que lui causent les abominations de son cher et précieux ami. C'est ainsi que la discussion est agrémentée de tirades

sentimentales qui font lever les bras au ciel à tous les pieux ignorants. Nous connaissons ces procédés; ils sont de toutes les dévotions aveugles. Dom Guéranger y va plus rondement. Il parle de son étonnement douloureux devant une effervescence insensée qui trouvera des douches salutaires dans les lettres de Mgr de Malines. Le père Ramière, en digne adhérent de la compagnie de Jésus, et M. Chantrel, en digne apologiste de l'ordre, poussent au monstre et incriminent la bonne foi de leur contradicteur; ils nous rappellent involontairement certaine parabole sur la poutre et la paille. Nous n'avons pas parlé de la polémique des journaux; celle de l'*Univers* a été tout ce qu'on en attendait, et s'est même surpassée dans son persifflage impitoyable, qui du reste est considéré comme en honneur par ceux qu'il croit ses victimes et qu'il recommande à la sympathie des honnêtes gens. Il n'a pas hésité devant la plus grossière calomnie en accusant le père Gratry de spiritisme, ce qui lui a valu un de ces démentis à la Pascal qui reviennent à ces mots indignés : *Mentiris impudentissime.* La discussion sur Honorius demeurera un modèle du genre pour le châtiment de la théologie ultramontaine.

Les brochures du père Gratry nous amènent à une nouvelle série de manifestations dans la question de l'infaillibilité, je veux parler des mandements épiscopaux et des brefs du saint-père.— L'intervention de l'autorité ecclésiastique par des mesures de rigueur dans un début engagé au concile est un des plus étranges abus de pouvoir qui puissent être imaginés. De deux choses l'une: ou le débat conciliaire est une pure fiction, ou la question débattue doit être considérée comme libre et ouverte, tant qu'elle n'a pas été tranchée par un vote. Si l'un des partis s'efforce d'empêcher par des coups d'autorité la discussion des points soumis à l'examen de la haute assemblée, celle-ci n'a plus aucun prétexte à prétendre représenter l'Eglise — et ses décisions dogmatiques, destinées d'après la foi catholique à influer sur le salut éternel de l'âme, ne seront prises que dans les ténèbres comme se préparent les coups d'Etat. Puis, qu'on ne l'oublie pas, ce ne sont pas seulement des personnes qui sont frappées dans tel ou tel écrit par un mandement épiscopal, ce sont des idées, des principes. Or ces idées sont représentées au concile par des évêques. Ceux-ci peuvent à leur tour lancer des condamnations sommaires. Ce ne sont désormais que carreaux et que

foudres s'entre-croisant, pour parler la vieille langue classique, et le concile aura bientôt autant d'importance que l'Olympe de Jupiter. Reconnaissons à l'honneur de la minorité qu'elle n'a rien fait de semblable ; les évêques de la majorité seuls ont fait feu de toutes leurs pièces canoniques. L'évêque de Strasbourg, se souvenant que l'abbé Gratry avait appartenu quelques années à son diocèse, a le premier fulminé un mandement aussi violent de ton que faible ou plutôt nul de raisons. L'honorable prélat exprime la plus vive indignation de ce que le bréviaire romain a été accusé de falsification, de ce que l'on a osé parler d'une école d'erreur et de mensonge qui aurait favorisé les prétentions du saint-père, et enfin de ce qu'un simple prêtre ait osé contester le droit de l'autorité pontificale au nom de l'histoire et d'une prétendue inspiration individuelle qui n'a pas passé par la filière hiérarchique. Pour tous ces motifs, exposés dans cette langue fade et injurieuse que l'on connaît trop, les deux premières lettres sont condamnées et la lecture en est interdite dans tout le diocèse de Strasbourg. Les mandements épiscopaux dans le même sens se sont succédé sans interruption. Aucun d'eux n'avance un seul argument emprunté à l'Ecriture ou à l'histoire. Tous répètent à l'envi que c'est une chose abominable que d'attaquer le bréviaire romain, mais quant à établir que les leçons n'en sont pas fautives, ils s'en gardent bien. Ceux qui ne se contentent pas de condamner invoquent dom Guéranger et donnent leur parole d'évêque qu'il a seul raison; je ne connais pas d'abus plus absurde et plus ridicule que cet emploi de l'autorité dans une question d'histoire. Au reste, quand on défend de lire l'attaque on peut se dispenser de la réplique. Frappe, mais écoute, disait Thémistocle à Eurybiade, qui levait le bâton sur lui. Vous frappez, disons-nous aux évêques, nous n'écoutons plus ; bâton ou houlette, qu'importe!

L'abbé Gratry n'a pas seulement eu à essuyer le feu des mandements : tandis que l'évêque de Ratisbonne mettait à l'interdit l'enseignement théologique de l'illustre Dœllinger, le père Pètetot, supérieur de l'Oratoire, retirait formellement à l'auteur des trois lettres le droit de se rattacher d'une manière quelconque à l'ordre qu'il avait rétabli en France et dont il était la meilleure gloire. Le père Pètetot ne sait pas peut-être à quel point il a excité la commisération en accomplissant cet acte inqualifiable par lequel il s'est cru obligé de sacrifier non-seulement l'amitié,

mais la dignité. C'est lui après tout qui a été la vraie victime dans l'affaire du père Gratry comme dans celle du père Charles Perrauld, auquel il a dû ordonner de rompre publiquement avec la ligue de la paix sur les injonctions de l'*Univers* transformées en consignes papales. L'évêque de Saint-Dié a expié une marque de sympathie donnée au père Gratry par une sorte de rétractation qui a donné la mesure de l'abaissement auquel on veut réduire l'épiscopat.

IV.

Ces derniers incidents nous amènent à signaler le rôle qu'a joué le pape au concile, depuis l'ouverture des débats. Déjà nous l'avions vu tout préparer pour assurer son influence par les règlements imposés par lui à la haute assemblée et par la formation des grandes commissions. Depuis lors il n'a perdu aucune occasion de peser sur les délibérations de tout le poids de son influence et de sa dignité. C'est à ses yeux un devoir, car sa sincérité, sa pleine conviction de son infaillibilité ne font pas plus doute que son ardeur. «Moi, Jean-Marie Mastaï, disait-il au cardinal Schwarzenberg, je crois à l'infaillibilité. Pape, je n'ai rien à demander au concile. Le Saint-Esprit l'éclairera. » Le saint-père n'a été fidèle qu'à la première parole; il a agi comme un des plus fougueux adhérents du nouveau dogme, mais il a agi en pape, usant de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour amener le concile à ses vues. Cette intervention presque passionnée du chef de l'Eglise dans une question où il est le premier intéressé est pour lui l'accomplissement même de sa charge apostolique, car croyant à son infaillibilité, il en use avant même qu'elle soit proclamée et pour la faire proclamer. C'est un bouleversement de toutes les règles anciennes des conciles qui n'eût pas été accepté un seul jour au seizième et au dix-septième siècle. L'intervention constante de la papauté est aggravée par l'immense publicité qu'elle reçoit immédiatement. Chaque parole du saint-père retentit d'un bout du monde à l'autre, grâce à la télégraphie. C'est ainsi que les vieilles institutions, toujours prêtes à maudire notre civilisation, profitent des plus admirables découvertes de la science. Elles sont malgré elles entraînées dans le

courant de la vie moderne ; seulement ce qu'elles confient à ses flots puissants est si usé et décrépit qu'il court grand risque de s'y briser. Toujours est-il que le saint-père n'a pas cessé de parler au monde en parlant à la ville depuis l'ouverture du concile. Infaillible et inspiré à son sens, il ne se croit point obligé de peser ses mots aux balances de la prudence politique ; il parle comme il pense et comme il sent, toujours impétueusement. Les textes sacrés dont il émaille son discours n'en atténuent pas la vivacité. Toutes ses faveurs et ses sourires sont pour les évêques infaillibilistes, tandis qu'il manifeste ouvertement son mécontentement aux évêques de l'opposition qui n'ont cessé de lui témoigner le plus affectueux respect. Il ne recule pas devant l'intimidation, quand il rencontre la résistance, comme dans l'affaire du malheureux évêque de Babylone, auquel il a arraché l'abandon des antiques libertés de son Eglise. A en croire la chronique romaine, deux évêques orientaux, effrayés de l'aventure de leur collègue, s'étaient promis de garder un silence absolu devant le pape. « Si nous ouvrons la bouche, s'étaient-ils dit l'un à l'autre, nous sommes perdus, nous ne pourrons résister au saint-père. » Ils tinrent leur engagement, et dans l'audience qui leur fut plutôt imposée que donnée, ils ne répondirent à toutes les paroles du pape que par des signes respectueux et ne laissèrent pas échapper un traître mot. Rappelés au Vatican quelques jours après, ils pensèrent bien que leur stratagème ne réussirait pas une seconde fois. Ils prétextèrent une maladie qui par un heureux hasard les avait atteints l'un et l'autre en même temps pour un jour et se mirent au lit. On ne put les en faire relever que quand le danger de l'audience fut passé. Il ne faut pas oublier que les moyens d'intimidation à Rome pour les membres du clergé ne sont pas simplement moraux ; un prêtre peut être consigné dans un couvent et soumis à un régime de dévotion propre à l'amener assez promptement à la perfection. On raconte encore que dans une grande réception au Vatican, le saint-père fit comprendre par un geste à un prêtre dont l'évêque est gallican que son supérieur n'avait pas la tête bien saine. L'affaire du service religieux pour M. de Montalembert, est dans toutes les mémoires. Non content de l'appeler en propres termes un monstre d'orgueil, Pie IX a interdit le service solennel de l'église d'Ara-Cœli pour en faire célébrer un en cachette dans une petite église de Transtevère en faveur d'un *certo Carlo*. C'est ainsi que le saint-père se prépare à

ses nouvelles attributions. Décidément le fardeau d'un pouvoir divin est trop lourd pour une âme d'homme, elle ne peut même l'entrevoir sans perdre l'équilibre.

Nous avons eu deux genres de manifestations papales depuis l'ouverture du concile, les discours et les brefs; ils sont l'un et l'autre animés du même esprit. Le saint-père se montre invariablement l'orateur le plus passionné de la majorité et combat ouvertement les opposants avec l'ardeur d'un homme de parti et l'autorité du souverain qui ne permet pas qu'on le discute. Rien de plus anormal que ce mélange de tribun sacré et de pontife; nous ne trouvons pas d'autre mot pour caractériser l'attitude de Pie IX pendant ces derniers mois. Qu'on en juge. Les brefs sont pour lui un moyen très-commode d'exalter ses partisans et de frapper ceux qui résistent encore à son apothéose. Ils dispensent de tout argument sérieux et décrètent magistralement ce qui convient au saint-siége. Il est vrai qu'ils n'ont pas plus de valeur que les décorations prodiguées le 15 août à nos journaux officiels, mais ils ont le grand tort de découvrir la papauté et de la faire intervenir dans les discussions pendantes de la façon la plus imprudente et la plus hâtive. Les évêques siégeant au concile sont considérés comme juges de la foi, ils ont le droit d'exprimer leur opinion sur une question tant qu'elle est pendante. C'est ce qu'ont fait Mgr d'Orléans dans ses lettres pastorales et Mgr Maret dans son savant ouvrage. Est-il convenable que le président du concile condamne d'avance l'un et l'autre dans des brefs adressés aux plus pitoyables auteurs qui les ont réfutés? Un bref du 22 janvier portait aux nues la brochure dirigée par le père Ramière contre Mgr de Sura et le louait « d'avoir si bien mis son adversaire aux prises avec lui-même qu'il a dispensé ses contradicteurs du soin de renverser l'édifice. » Dans un bref du 12 février les lettres de l'*illustrissime et révérendissime évêque d'Orléans* sont qualifiées « de vains sophismes ennemis, seule et unique *cause du trouble qui s'est élevé dans les consciences.* » Nous avons toute une série de brefs dans le même sens, traitant péremptoirement de l'infaillibilité pontificale, toujours d'une manière offensante pour les opposants. Celui du 5 janvier adressé au révérend père Jules Jacques, rédemptoriste, qui avait reproduit les opinions infaillibilistes d'Alphonse de Liguori, le loue « d'opposer à des raisonnement artificieux la saine théorie enseignée par l'Ecriture, la tradition et les conciles. »

Le bref du 22 janvier exalte un opuscule de Mgr de Ségur qui n'est qu'une violente diatribe contre les adversaires de l'absolutisme pontifical et qui se résume dans ce mot : *Le pape est tout.* « Si les puissances de l'enfer déploient leur force contre le concile assemblé, si elles dressent des piéges aux esprits honnêtes en les divisant de sentiment, afin du moins de tirer parti des maux qu'enfante la discussion, de traîner les choses en longueur, elles n'échapperont point au coup fatal qu'elles voudraient reculer le plus possible. » Nous nous bornons à mentionner les brefs adressés aux clergés de Nîmes, d'Avignon, de Grenoble et de Montpellier, et à trois prêtres d'Orléans; ils passent par-dessus les pouvoirs réguliers de l'Eglise pour s'appuyer sur le clergé inférieur en encourageant son opposition à l'épiscopat toutes les fois que celui-ci ne se livre pas sans réserve au courant romain. De même que le saint-père envoyait il y a trois ans la rose d'or à la reine d'Espagne, il adresse à dom Guéranger un bref d'honneur; on dirait la plaque de diamants qui fut remise un jour au plus éloquent défenseur du pouvoir personnel. Le savant abbé de Solesmes a bien mérité ce prix de sophisme clérical. Il a eu lieu d'être pleinement satisfait, car non-seulement il a été beaucoup loué mais encore ses adversaires ont été abreuvés d'amertume. Le bref à dom Guéranger rappelle ce mot de l'Evangile que de l'abondance du cœur la bouche parle. Les catholiques libéraux y sont ouvertement désignés comme des hommes qui, tout en se faisant gloire de ce nom, se montrent complétement imbus de principes corrompus et ne savent plus se soumettre au jugement du saint-siége. « Leur folie est montée à l'excès depuis qu'ils ont entrepris d'adapter la divine constitution de l'Eglise aux formes modernes, afin d'abaisser plus aisément l'autorité du chef suprême. Ils mettent en avant avec audace certaines doctrines maintes fois réprouvées, ressassent des chicanes historiques, des calomnies, des sophismes de tout genre. Ils nous réduisent à déplorer dans leur conduite une déraison égale à leur audace. » Le saint-père va jusqu'à dénoncer les menées de la minorité au concile. L'ironie est cruelle pour des évêques qui ont les mains liées au point de ne pouvoir se réunir et concerter leur résistance aux bataillons compactes de la propagande. Dom Guéranger est félicité d'avoir mis à découvert l'esprit de haine, la violence et l'artifice qui règne dans le parti opposant, et le pape lui prédit que le fruit de ses veilles ne sera

pas vain. Il n'est pas nécessaire d'être infaillible ni prophète pour annoncer le résultat que l'on tient dans la main. De tels documents font pressentir ce que sera le césarisme papal quand il aura triomphé. On n'a pas moins remarqué le bref adressé à ce Père de l'Eglise qui a nom Louis Veuillot. Certes, l'organisateur de la fameuse souscription infaillibiliste qui se chiffre par insultes encore plus exactement que par sous et deniers, méritait bien les plus chaudes félicitations du Vatican. Le plus grave de ces brefs a été celui transmis par le nonce du pape à tous les Français qui sont infaillibilistes, pour les remercier en bloc de leur dévouement et de leur opinion. On ne peut s'empêcher de sourire en voyant notre ministère s'opposer solennellement à la publication de ce bref, après que toute la France l'a lu, et le nonce exprimer son regret quand le coup a porté. Telle est la situation ridicule où nous met le Concordat en face d'un concile qui ne rentrait pas dans ses prévisions.

Après les brefs viennent les discours. Pie IX a toujours produit une très-vive impression dans les réceptions du Vatican par un mélange de familiarité et de grandeur. Après quelques déclarations solennelles reçues à genoux, il s'informait avec bonté et avec détail de la santé de ses interlocuteurs. Un pontife, un demi-Dieu qui vous tâte le pouls! Quoi de plus touchant après les émotions sublimes? Aujourd'hui tout est changé. Le pape ne traite plus qu'un seul sujet — son infaillibilité. Le 9 janvier, s'adressant à un grand nombre de prélats et d'ecclésiastiques étrangers, il prononce ces paroles : « Je suis le pape, le vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Eglise catholique, et j'ai réuni ce concile qui fera son œuvre. De prétendus sages voudraient qu'on ménageât certaines questions et qu'on ne marchât pas contre les idées du temps, mais ce sont des capitaines d'aveugles. Je veux être libre ainsi que le vent. Des affaires de ce monde, je ne m'en occupe pas. Priez donc, *forcez le Saint-Esprit* par vos supplications à éclairer les pères. » C'est l'application du *compelle intrare* à l'Esprit-Saint. Le 19 février, ouvrant l'Exposition des arts religieux, Pie IX s'est écrié : « Au dire de plusieurs notre religion aurait besoin d'un 89. C'est un blasphème, emprunté au grand démagogue italien. » Il croyait s'adresser à M. de Falloux qui s'est déclaré innocent de ce mauvais propos. Il n'en a pas moins été atteint en pleine poitrine avec tout son parti, le 13 mars, alors que le pape, à l'occasion de la lettre de M. de Montalem-

bert s'est écrié : *Les catholiques libéraux sont des semi-catholiques.* S'épanchant le 24 mars dans le cœur de ses fidèles de la propagande qui sont pour lui ce qu'était la garde impériale pour Napoléon Ier, le saint-père compare les catholiques tièdes qui veulent borner son pouvoir au lâche proconsul romain qui n'ose soutenir Jésus-Christ. « Ils ont peur de la révolution, s'est-il écrié. Il vous faut soutenir les droits de la vérité, de la justice. C'est le combat des évêques : défendre la vérité avec le vicaire de Jésus-Christ et n'avoir pas peur. Mes enfants, ne m'abandonnez pas ! » (*Cris :* Non ! non !) Ces mots seraient admirables si les évêques de la propagande se voyaient à Rome obligés de soutenir une lutte héroïque avec une poignée de braves. Ils sont moins touchants adressés aux gros bataillons qu'il s'agit de lancer contre une minorité désarmée. Le discours de Léonidas prononcé par Xerxès perdrait tout son prix. Recevant solennellement le collége des cardinaux le mardi 21 juin, en l'honneur du vingt-quatrième anniversaire de son avénement, le pape a agréé les vœux des Eminences en faveur de la proclamation de son infaillibilité, juste récompense, d'après le cardinal Patrizzi qui portait la parole, de l'honneur rendu par lui à la vierge immaculée. Non content de lancer une épigramme « aux longs discoureurs du concile, » qui ne s'adressait bien entendu qu'aux évêques opposants, le saint-père a ouvertement accusé ceux-ci de transiger et de pactiser avec le monde. « Est-ce donc le monde, a-t-il dit, qui les a élevés à leur haute dignité et leur a donné l'esprit de sagesse, d'intelligence et de conseil. » Jamais il n'avait déclaré plus clairement que le monde pour lui est la société moderne avec ses droits et ses libertés, jamais il n'a fait une profession plus tristement rétrograde.

Il importait de mettre en pleine lumière cette attitude de Pie IX au concile du Vatican. Elle est après tout le plus fort des arguments qu'aient à faire valoir les infaillibilistes, mais c'est un argument dangereux comme tous ceux qui dans les questions doctrinales sont empruntés à la contrainte. Il permettra et autorisera des revendications redoutables. On peut voir du reste par la correspondance publiée par l'*Univers* du 23 juin, entre l'évêque de Marseille et son clergé, sur les accusations portées contre lui par trois prêtres de son diocèse, combien la désorgation ecclésiastique est favorisée par les encouragements donnés par le pape à tous ceux qui abjurent le gallicanisme. Mgr Place

fait entendre le langage d'une sincère et douloureuse indignation.

V.

Les évêques opposants n'ont pas plié jusqu'au dernier moment. Ils ont fermement maintenu leur position. Les lettres publiées par l'évêque d'Orléans depuis son arrivée à Rome, sont aussi fermes que celles datées de France; les dangers de la définition sont aussi grands que jamais à ses yeux. On peut s'en convaincre par sa réponse à Mgr Deschamps. Sa dernière lettre datée du 25 avril est adressée à l'archevêque de Baltimore, qui a trouvé bon de revenir sur ses opinions modérées exprimées dans un *postulatum* spécial qui, tout en concluant à l'infaillibilité au point de vue doctrinal, énumérait les difficultés de la définition et semblait réclamer l'unanimité morale.

L'admission de Mgr Spalding dans deux grandes commissions conciliaires lui a donné des lumières nouvelles, à ce que prétendent quelques-uns de ses collègues américains qui refusent de le suivre dans son évolution actuelle en déclarant qu'ils l'ont bien souvent entendu parler contre les *zelanti* du concile avant qu'il fût introduit dans l'élite dirigeante. « Sans doute, ajoutent-ils, l'honorable prélat ne s'est laissé prendre qu'à des raisons profondes. » Les bons évêques se plaignent de n'avoir pas été consultés par leur collègue qui a prétendu parler en leur nom; ils auraient voulu un libre meeting selon la coutume de leur patrie. Un meeting à Rome! Ils n'y pensent pas! Ce serait la fin du monde. L'épiscopat anglais toujours très-papiste en majorité a eu la désagréable surprise d'être nettement désavoué par le plus illustre théologien du catholicisme de la Grande-Bretagne. « Grâce aux organes accrédités de la cour de Rome, a écrit le père Newman dans une lettre mémorable, le nom seul de concile œcuménique ne provoque plus que la crainte et l'effroi. Jusqu'à ce jour les conciles étaient convoqués pour détourner de l'Eglise quelque grave danger, et voilà que celui qui siége au Vatican a fait naître un sérieux péril. » L'Eglise allemande est moins disposée que jamais à céder. Dœllinger est entouré d'une popularité croissante. Le docteur Michaelis, son digne émule, accuse le *postulatum* de l'infaillibilité « d'être une œuvre de subtilité, de passion et de men-

songe, dont le succès serait une déplorable réaction de l'esprit du parti jésuite sur le véritable esprit de l'Eglise, une calamité pour la religion et l'humanité. » Trois évêques allemands dont deux cardinaux viennent de formuler leur opinion dans des écrits pleins de franchise. Nous avons déjà mentionné la lettre de Mgr Hœfele sur Honorius. Le cardinal de Schwarzenberg conclut par ces mots sa brochure *De summi pontificis infaillibilitate personale* : « A côté de saint Pierre le prince des apôtres, nous plaçons saint Paul l'apôtre des païens; leur charge enseignante se retrouve inséparable dans la primauté de Pierre et dans l'épiscopat répandu sur la terre entière. — *Celui qui s'élève sera abaissé*, dit le Seigneur. Quand Boniface eut proclamé solennellement la puissance du saint-siége sur les gouvernements temporels, l'Eglise fut pour longtemps misérable dans sa condition extérieure, N'est-on pas en droit de craindre que si la puissance spirituelle du saint-siége est élevée maintenant au delà de la juste mesure, il pourrait entrer dans les impénétrables desseins de Dieu qu'elle fût abaissée dans sa condition spirituelle et vît s'éloigner d'elle un grand nombre d'esprits? » Le cardinal Rauscher, le père du trop fameux concordat autrichien, pousse un vrai cri d'alarme : « L'acceptation de la formule, dit-il, serait en opposition flagrante avec l'essence de l'ancienne Eglise; elle ne pourrait plus se réclamer de ce qui fut sa sauvegarde dans les temps troublés; le saint-siége n'aurait plus l'appui d'une assemblée d'évêques. » On sait par les évêques Strossmayer et Haynald quelles sont les dispositions de la Hongrie. Le gouvernement royal avait songé un moment à faire revenir les évêques, mais ils ont au contraire demandé qu'on leur envoyât tous ceux qui étaient restés dans leurs Eglises. Le tiers parti avec ses formules vagues, élastiques, qui ne tranchent rien et établiraient l'absolutisme papal par une équivoque, n'a plus de raison d'être. D'un côté sont les 140 évêques du *contre-postulatum*, ils ont pour eux le savoir, l'éloquence, la raison et aussi le nombre, car ils représentent les premières Eglises de la catholicité. La majorité des infaillibilistes se compose de 580 voix qui se décomposent ainsi: 50 cardinaux, 100 vicaires apostoliques révocables, 50 généraux d'ordre et abbés mitrés, plus de 100 évêques de la propagande, 270 Italiens dont 143 appartiennent aux Etats pontificaux. Cette majorité marche comme un seul homme parce qu'elle appartient à un seul homme, au pape, qui déjà lui a

TIMBRE

donné raison en acceptant le *postulatum* et surtout en accordant un tour de faveur à la question de l'infaillibilité.

Nous pouvons parfaitement nous représenter ce qu'a été la discussion au sein du concile, puisque la plupart des orateurs entendus avaient publié d'avance leur opinion dans l'un ou l'autre des écrits que nous avons mentionnés. Il résulte de tout ce qu'on a pu apprendre de cette discussion qu'elle a été bien plus approfondie qu'on aurait pu le croire d'abord. Les plus éminents orateurs de l'opposition ont fait entendre un langage énergique. Le cardinal Schwarzenberg n'a pas craint d'évoquer la mémoire de Jean Huss comme la menace d'un schisme en Hongrie. On sait qu'après un discours de Mgr Maret violemment interrompu la majorité a voté la clôture de la discussion générale. La minorité s'est trouvée partagée. Plusieurs évêques français voulaient qu'on quittât le concile en protestant; les allemands ont insisté pour qu'on combattît jusqu'au bout, et le débat a recommencé sur les articles avec une nouvelle ardeur. On a entendu Mgr Dupanloup vengeant Bossuet et l'Eglise de France contre les indignes attaques de Mgr Valergio, patriarche de Jérusalem, et avec lui la plupart des évêques français opposants. La grande voix de Mgr Strossmayer a retenti encore une fois dans cet *ambon* d'où on l'avait fait descendre il y a quelques mois. On a eu l'agréable surprise de voir un cardinal romain, le cardinal Guidi, évêque de Bologne, un rallié au royaume d'Italie, prendre en main la cause des non-infaillibilistes avec une rare vigueur. La prolongation et la vivacité du débat n'en rend pas l'issue douteuse un seul moment. Ce que Lacordaire appelait la plus grande insolence envers Jésus-Christ est comme accompli. Il serait très-inutile de prévoir ce qui va se produire, encore plus de solliciter l'épiscopat libéral de faire son devoir. Si la conscience chrétienne ne l'y poussait pas, s'il écoutait cette conscience artificielle qui sacrifie l'obéissance envers Dieu à la politique religieuse, il faudrait en conclure que l'une des grandes formes du christianisme a péri moralement, qu'elle n'a plus la force nécessaire pour inspirer la résistance à une oppression sans mesure qui serait la mort pour elle. Nous avons d'autres espérances quand nous lisons les pages frémissantes de Montalembert et de Lacordaire dans ce double testament publié si peu de jours après la mort du premier, nous comprenons qu'il y a autre chose en jeu qu'une question de balance de pouvoir. La papauté infaillible entre en lutte avec cet

esprit de sainte liberté qui est l'âme immortelle du christianisme et qui ne se laissera ni enchaîner ni étouffer. Il saura bien se créer sa forme malgré ceux qui le maudissent et n'ont inventé le concile actuel que pour le condamner. S'imaginer qu'une fois le dogme solennellement formulé, tout va rentrer dans l'ordre et le silence sur le commandement des évêques dociles, est une vaine illusion. Autant vaudrait croire, comme le dit la *Gazette d'Augsbourg*, qu'il suffit d'envoyer deux vieilles femmes avec deux seaux d'eau pour étouffer un grand incendie. En tout cas, une fois l'infaillibilité proclamée, on peut dire : *Ite, missa est*. L'œuvre conciliaire ne peut plus consister que dans l'entérinement des lettres de décès de ces grandes assemblées.

EDMOND DE PRESSENSÉ.

LITTÉRATURE

—

LOUISA SIEFERT

LES STOÏQUES. — Paris. 1860.

Chaque morceau de ce nouveau volume de Mademoiselle Siefert a son épigraphe; quelques-unes fort belles qu'on notera pour les garder. Celle du livre même est bien sérieuse : *Toujours aimer, toujours souffrir, toujours mourir*. Sur mon exemplaire, j'en ajouterai une seconde, la naïve stance de Moncrif :

Pour chasser de sa souvenance
L'ami secret,
Las! on a bien de la souffrance
Pour peu d'effet;
Une si douce fantaisie
Toujours revient;
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie
On s'en souvient.

A plusieurs reprises, sous des images variées, l'auteur nous affirme qu'elle ne veut plus parler de cette douleur racontée dans les admirables pages des *Rayons perdus :*

Mon pauvre cœur, pourquoi sans cesse revenir
A ce que tu ne peux saisir ni retenir,
A ce qui reste l'impossible?
Et pourquoi, dédaignant tout ce qui t'est donné,
Aux flèches d'un regret à peine détourné
Toujours t'offrir comme une cible?

Ailleurs :

Tristesses de mon cœur et peines de ma vie,
Retirez-vous du jour, et cachez-vous aux yeux!
Je ne veux exciter la pitié ni l'envie.

Mais ces tristesses reviennent toujours pour exciter sinon la pitié de tous, au moins l'envie; car comment ne pas envier le don de s'exprimer en si beaux vers?

Avez-vous jamais assisté au travail d'un ouvrier qui prétend fermer une source bouillonnante? Il y pose une lourde pierre, mais la pierre

ne joint pas si bien qu'en dépit de ses efforts l'eau rebelle ne s'échappe par quelque interstice. Ainsi en est-il de Mademoiselle Siefert. Cette source douloureuse qu'elle veut retenir captive jaillit par les fissures, et ses jets sont les meilleures strophes peut-être des *Stoïques :*

Pourquoi revenez-vous creuser mon souvenir?
O jours trop tôt perdus, ô trop chères pensées,
Images que le temps doit avoir effacées.
Mots que mon cœur avare a peine à contenir,
Pourquoi revenez-vous creuser mon souvenir?

J'avais promis l'oubli qui console et qui tue,
L'oubli muet et calme aux flots profonds et lourds;
Les heures ont passé; je me souviens toujours;
Vous agitez encor mon âme combattue.
J'avais promis l'oubli qui console et qui tue!

L'aube sourit à toute fleur nouvelle;
Sous les blés verts l'alouette a chanté,
L'amour candide aux cœurs purs se révèle,
Mais mon cœur est désenchanté.

Le renouveau dans les âmes excite
De fiers élans d'audace et de vertu;
Le bois s'éveille et mon chant ressuscite;
Mais mon courage est abattu.

Car le printemps qui rend la feuille aux branches,
L'aurore au ciel et le nid à l'amour,
A beau fleurir les aubépines blanches;
Il n'est pas pour moi de retour.

Ces regrets ont parfois encore de l'amertume :

Je sais des fleurs sans graine et des ciels sans été,
Et sans cher avenir des jeunesses fiévreuses...

Mais le plus souvent ils sont empreints d'une mélancolique douceur :

O nature! pourquoi ces sentiers ombragés
Qu'on dirait faits exprès pour y passer ensemble?

Ce sont ces mêmes sentiers où s'était promené notre poëte Gide (1), dans sa jeunesse, mais dont l'histoire ne nous a été révélée qu'après lui :

C'était un frais sentier plein d'une ombre amoureuse;
On n'y passait que deux en se tenant la main;
Nous le suivions ensemble en la saison heureuse,
Mais je n'ai pu dès lors retrouver le chemin.
. . . . . .
. . . . . .

C'est que le frais sentier n'est plus qu'une chimère,
Un songe, une ombre vaine, un souvenir chéri,
C'est qu'après le bonheur vient la douleur amère,
Que la source était vive et que l'onde a tari.

C'est que la feuille tombe et que la flamme baisse,
C'est que le passé mort se voile d'un linceul,
C'est que le cœur s'attache et qu'après il délaisse,
C'est que nous étions deux et que je reste seul.

(1) Genevois, mort tout récemment.

Mademoiselle L. Siefert la connaît-elle cette poésie? Elle est digne d'elle, n'est-il pas vrai?

Dans sa tristesse, elle appelle à son aide deux amis bien étonnés, sans doute, et d'être appelés ensemble et qu'on attende d'eux les mêmes services, ce sont le stoïcisme et l'Evangile. Je voudrais être impartial dans ce que j'écris sur notre aimable poëte; mais en ce moment, j'avoue que cela m'est un peu difficile. Il n'est rien que je comprenne moins, rien qui me soit moins sympathique que le stoïcisme. Qu'on recoure à lui quand on ne connaît rien de mieux, à la bonne heure; mais qu'un cœur d'où sont sortis *la Vie*, dans les *Rayons perdus*, et l'avant-dernier morceau des *Stoïques*, que ce cœur s'adresse avec une égale confiance au stoïcisme et à l'Evangile, j'ai beaucoup de peine à le comprendre.

Qu'ils viennent *tour à tour* panser notre blessure,
Qu'ils nous parlent de foi, de paix et de pardon!

Le stoïcisme nous parlant de foi, de paix et de pardon!!!

Un stoïcien, n'est-ce pas, c'est quelqu'un qui garde fièrement sa douleur, qui ne demande point qu'on l'en délivre, et qui la cultive d'un œil sec. Certes, quand cette culture donne de si beaux fruits, je veux dire de si beaux vers, il n'est pas surprenant qu'on la continue avec amour.

On rencontre dans le livre un certain grand-père qui vit seul avec son petit-fils, et m'a rappelé le *Kalampin* de Madame de Gasparin :

Ce vieux sur ce petit concentrait sa tendresse,
Et c'était son bonheur, et c'était son ivresse,
Son espérance et son appui.

Ce grand-père est un franc stoïcien. Quand il a enterré l'enfant, il vous répète sans murmurer : « Que voulez-vous? c'est comme ça! » Si cela le console, je doute que les amis qui sont venus le voir aient serré dans leur cœur, pour les mauvais jours, cette consolation-là. Je l'ai assez entendue et sous mille formes la parole du grand-père : « Qu'y voulez-vous faire? c'est bien force! — A quoi sert de se calciner? on ne peut aller contre. »

Oh! qu'il y a loin de là aux consolations de Kalampin chrétien, de Kalampin qui apporte à Dieu ses larmes, et qui s'en retourne pleurant encore, mais avec un rayon céleste dans son regard, un baume excellent versé sur sa plaie.

Maintenant laissons Epictète! Il y a heureusement dans les *Stoïques* autre chose que des stoïciens. Il y a d'abord, et pour nous reposer, ces poésies pleines de grâce et de fraîcheur, sœurs de celles qui nous avaient charmés dans la seconde partie des *Rayons perdus :*

Le bonheur est un oiseau,
Veillons un doigt sur la bouche!
Le bonheur est un oiseau
Qui ne veut pas qu'on le touche.

L'homme n'a pas de réseau
Filé si fin au fuseau,
Dont l'aspect ne l'effarouche,
Veillons un doigt sur la bouche!
Le bonheur est un oiseau.

L'oiseau vient, passe et nous fuit :
Soyons heureux sans le dire;
L'oiseau vient, passe et nous fuit,
Ce jour-là nous est martyre.
Chut! ne faisons pas de bruit!
Le silence le séduit
Et le mystère l'attire;
Soyons heureux sans le dire;
L'oiseau vient, passe et nous fuit.

Le bonheur est un oiseau
Plus léger que l'oiseau-mouche,
Et sous lui comme un roseau
Notre âme plie et se couche.
Chut! ne faisons pas de bruit!
Dans le secret de la nuit,
D'un regard ou d'un sourire,
Soyons heureux sans le dire,
L'oiseau vient, passe et nous fuit.

Parmi les dons de Mademoiselle Louisa Siefert, je relève celui de rajeunir les choses rebattues. Auriez-vous cru possible à un poëte de dire quelque chose de neuf sur la lune, à moins de se jeter comme Musset dans le bizarre et l'inconvenant? Eh bien, lisez ces strophes :

Déployant ses ailes de cygne
Au vol lent et capricieux,
Le clair de lune me fait signe
Et m'entraîne au loin sous les cieux.

Il franchit les lacs et les fleuves,
Baise les yeux clos des cités,
Et se riant des grilles neuves,
Il s'en vient aux parcs désertés.

Il écarte l'ombre importune
Avec un geste familier,
Puis il descend une par une
Les marches du blanc escalier.
. . . . . .

Je le vois errer d'arbre en arbre
Comme un doux poëte étonné,
Et prêter des blancheurs de marbre
Au banc de pierre abandonné.

C'est ici que, las de sa course,
Rêveur il s'assied longuement,
Jetant aux flots clairs de la source
De la poudre de diamant.

Il endort les roses fleuries,
Il verse la rosée aux lis,
Il étend des blés aux prairies,
Son manteau d'argent aux longs plis.

Je trouve chez Mademoiselle Siefert un sentiment si pur de l'harmonie; elle doit tellement aimer ces vers mélodieux qui semblent ne lui coûter aucun effort, que d'elle moins que de tout autre je me serais attendu aux enjambements forcés, aux césures supprimées qu'affectionnent quelques poëtes du jour, mais dont les *Rayons perdus* étaient entièrement vierges:

Ah! c'était un de ces tendres cœurs que tout fend.

—

Entrevoit Dieu dans sa conscience alarmée.

—

O grand peintre do la divine tragédie.

—

Et, chaque jour, le long de la rivière, gaule
En mains. . . . . .

Qui donc a écrit ces vers? — Qui? Mademoiselle Siefert. — Allons! pas possible!... vous voulez rire. — Du tout, je ne ris point, je m'afflige bien plutôt, car ouvrez les *Stoïques*, et vous en trouverez assez d'autres encore. Et toute ma crainte, c'est qu'il n'y ait des confrères qui applaudissent et engagent notre jeune muse à continuer dans cette voie.

Ah! mon digne professeur de belles-lettres, s'il eût trouvé ces vers-là dans un thème de prix, je le vois mettant en marge un 3, un de ces terribles 3 au crayon rouge qui marquaient les gros solécismes;... et aujourd'hui voilà une de nos plus gracieuses poëtes qui semble offrir son grand talent comme passe-port à ces mêmes solécismes, à ces excentricités. Franchement, cela met un peu de mauvaise humeur.

Certains pédants m'impatientent par leur manière gourmée de lire les vers. Sous prétexte d'éviter une monotone cantilène, ils affectent de les débiter absolument comme de la prose, ne s'attachant qu'au sens, évitant avec soin tout ce qui marque la mélodie. Réservez donc, ô poëte, réservez vos enjambements et vos vers sans césure pour ces messieurs-là et donnez-nous les autres à nous qui aimons la musique de Lamartine, de Musset et de l'auteur des *Rayons perdus*.

Un de vos jolis sonnets débute ainsi:

Tous les rires d'enfants ont les mêmes dents blanches!

Que c'est frais! que c'est épanoui! Vous évoquez devant nous la troupe joyeuse des enfants que nous avons connus; ce vers charmant nous est à jamais acquis. Eh bien, les gens dont je parle aiment tout autant qu'on leur dise:

Les rires d'enfants ont tous les mêmes dents blanches!

Ils ont leurs douze syllabes (car ils les veulent), et point de césure, beauté nouvelle.

M. Lamothe, dont on s'est tant moqué, et qui proposait de supprimer la rime et d'adopter le vers blanc des Latins, des Allemands et des Anglais, M. Lamothe conservait au moins le rhythme et y tenait d'autant plus. Le genre aujourd'hui, c'est de faire bon marché du rhythme, et de nous gratifier de rimes d'une richesse bien au delà des besoins de notre oreille. Ces merveilleuses rimes coûtent cher, et obligent parfois à violenter étrangement le sens des mots. Ainsi l'auteur nous parlera « d'espoirs que le destin abrogea, » parce que l'adverbe *déjà* était la rime d'attente.

Je me représente que, dans les *Stoïques*, un morceau de prédilection de la jeune école, surtout pour les lecteurs à haute voix, doit être *la Vieille Fille :*

Le rayon de soleil qui passait par la porte
Entr'ouverte effaçait les cierges allumés
Sur la table ; les mains jointes, les yeux fermés,
Elle ne souffrait plus, mais dormait. Une femme
Du village tout bas recommandait son âme
Dans ses prières.

Il n'y a aucune peine à se donner pour lire cela comme de la prose ; ça va tout seul. C'est probablement dans son genre, un morceau réussi, peut-être fort admiré. Pour moi, je le répète, je fais le poing dans ma poche et je réserve mon admiration.

Dans une pièce délicieuse adressée à son frère, l'auteur s'interrompt comme honteuse de sacrifier ainsi à l'harmonie, et lui dit dans cette prose d'invention moderne :

O vain retour, peut-être alors on ne sera
Plus du tout ce que l'on était. On jugera
Au lieu d'aimer. . . . . .

Voici encore les premiers mots d'une *Promenade le long des quais :*

Sans doute, je n'aurais pas dû dire ces choses,
Puisqu'elles pouvaient vous déplaire en moi. Les roses, etc.

Cela exprime, dans la situation particulière de l'auteur, une pensée qui a son côté vrai, mais, je vous le demande, y discerneriez-vous deux vers? Cette promenade est du reste pleine de poésie et très-touchante. Mademoiselle Siefert, comme Madame de Pressensé, sympathise de tout son cœur avec les infortunes humaines :

Aux portes des maisons frappa la pauvreté,
Avec l'interminable et douloureux cortége
Des enfants aux pieds nus, des vieux au front de neige...

Etc., etc. Il faut tout lire.

De singuliers amis (peut-être les ennemis de la césure) ont, paraît-il, reproché à l'auteur ses larmes de compassion ; elle leur répond avec simplicité :

Ne voulant plus penser à moi, je pense aux autres.

Ah! vous avez mille fois raison! Nous voilà hors du stoïcisme; nous voilà dans l'Evangile. Soulager les maux d'autrui, c'est une de ses plus douces, de ses plus sûres consolations.

Ce morceau n'est pas le seul dans les *Stoïques* qui vous attache à l'auteur, qui resserre le lien de notre cœur avec son cœur, de notre âme avec cette âme noble et généreuse. Entendez-la s'écrier:

Inutile! Et qui peut se donner un tel nom!
Se déclarer oisif, sans s'avouer coupable,
Et dire que de vivre il se sent incapable!

Nous fûmes tous saisis dans les *Rayons perdus* par certains vers frappés à la Musset, des vers larges, pleins, beaux de pensée et de forme. On reconnaît avec bonheur, en lisant les *Stoïques*, que le moule n'en est pourtant pas brisé. Ces vers-là auront tous leur césure, n'ayez pas peur!

Si nous tombons jamais, tombons sur nos genoux.

—

L'oubli muet et calme aux flots profonds et lourds.

—

Pour ce petit enfant, n'enviez plus ce monde
Qui souille quelquefois et sans cesse meurtrit,
Dieu l'a guéri de vivre avant qu'il en souffrît!

J'aurais pu me borner, dans ce compte rendu, à tourner d'agréables phrases, déguisant aimablement la flatterie sous d'ingénieux compliments. Ce n'eût pas été, je crois, très-difficile. On fait cela pour Mesdames Cléonice, Athénaïs et autres muses du même vol, mais quand on s'appelle Louisa Siefert, on a le droit de s'attendre à ce qu'on vous dise tout ce qu'on pense, le mal comme le bien. Heureusement que le bien domine et largement. Et cela rend fort douce la tâche du critique; plus douce encore la jouissance paisible du simple lecteur.

J.-L. M.

PHILOSOPHIE

—

LA LOGIQUE DU CATHOLICISME [1]

Nous pouvons distribuer sous trois groupes le nombre illimité des opinions et des tendances qui partagent notre Occident : le catholicisme, la réforme et la libre pensée. Le premier seul prétend à l'unité de doctrine, la seconde est constituée par son point de départ et par sa méthode, les éléments du dernier groupe n'ont de commun que la proscription des deux précédents. Examinons-les l'un après l'autre : nous verrons que tous les trois sont épuisés, que par des chemins divers ils aboutissent à la même impuissance, et qu'ils le savent. Chacun d'eux pourtant renferme et représente un fragment de la vérité, c'est ce qui a fait leur grandeur et leur durée. Leur erreur (la commune erreur des systèmes), c'est de confondre cette vérité partielle avec la vérité totale. S'ils se voyaient à leur place et s'ils reconnaissaient le droit de leurs rivaux, par là même, sans doute, ils cesseraient d'exister dans leur forme actuelle : en s'unissant ils se transformeraient. Mais s'unir, s'effacer pour laisser l'esprit humain ouvrir une nouvelle page, ils ne peuvent le faire que sous la direction d'un quatrième principe, qui proprement n'est étranger à aucun des trois, qui est supérieur à tous les trois et que tous trois, d'accord en ce point seulement, ils méconnaissent et désavouent.

Nous écrivons cette ligne à la fin du mois de mars 1870. Les prélats de la chrétienté latine rassemblés au Vatican n'ont pas

(1) Ce fragment est emprunté à la préface de la seconde partie de l'*Histoire de la Philosophie de la liberté*, dont la nouvelle édition paraîtra sous peu.

encore prononcé l'infaillibilité de leur chef; mais tout permet d'espérer que leur décision affermira l'unité romaine. Pour le moment celle-ci paraît un peu compromise. Nos seigneurs les évêques se chargent les uns les autres de la meilleure grâce du monde, dans ce style épais, méridional, où la métaphore et l'invective ont remplacé la dialectique de l'école avec tant de profit pour l'autorité. La majorité du concile est pour l'infaillibilité du pontife, le peuple catholique était déjà persuadé qu'il doit y croire, et la logique du catholicisme l'exige; c'est le couronnement légitime de cet édifice spirituel où la spiritualité n'apparaît plus que comme un spectre à conjurer.

De quoi s'agit-il en effet? — Du sacerdoce, de la hiérarchie, du problème de la certitude. Le catholicisme croit à la logique, dont il est fils. Il croit à la logique et il la comprend. La logique ne fait rien de rien; pour qu'elle donne des conclusions, il faut lui fournir des principes. Ceux-ci sont empruntés à l'Ecriture au moyen d'une exégèse traditionnelle, dictée par l'intérêt de la logique elle-même. L'Eglise fondée par Jésus-Christ est l'instrument du salut, l'Eglise est le canal des grâces divines, l'Eglise est le dépositaire de la vérité, l'Eglise forme un troupeau, les laïques en sont les brebis et leurs prêtres les bergers, ou plutôt, docteurs et directeurs des individus et des peuples, les prêtres forment seuls l'Eglise par laquelle Dieu veut gouverner le monde. Ce qui importe avant tout, c'est la conservation de l'Eglise, et comme l'unité de l'Eglise dépend de l'unité de la doctrine, il est indispensable que l'unité de la doctrine soit mise à l'abri. Il ne s'agit pas ici d'une unité purement conventionnelle, il s'agit de l'unité dans la vérité. L'Eglise, qui enseigne les hommes, est elle-même enseignée. Elle a reçu le don du Saint-Esprit. Pourvu qu'elle soit régulièrement constituée, l'inspiration divine ne saurait lui manquer. Ainsi la question de vérité se trouve enveloppée dans une question de légalité, la vérité devient perceptible aux sens, et la solution désirée approche : là où est l'Eglise, là est la vérité.

Sur ces points, l'accord des catholiques est parfait. Tous admettent également que les décisions d'un concile universel, convoqué par l'évêque de Rome, sont les décisions de l'Eglise elle-même, lorsque l'évêque de Rome les a sanctionnées. Ces résolutions ne sont pas seulement souveraines, elles sont inspirées, infaillibles. Ceci n'est point contesté. Ainsi les conciles ne sont

rien sans le pape; le pape au contraire est quelque chose sans les conciles; on l'avoue encore de part et d'autre; le débat actuel ne porte que sur la nature et la limite de l'autorité pontificale. Celle-ci forme un élément essentiel du système, puisque le saint-siége est toujours occupé, tandis que les conciles ne peuvent se réunir qu'à de longs intervalles. Suivant la logique du catholicisme, cette considération est décisive dans la question qu'il s'agit enfin de résoudre. Elle entraîne l'infaillibilité personnelle. Autrement les dogmes de l'Eglise resteraient livrés à l'arbitraire des interprétations individuelles, les anathèmes prodigués aux sectes anciennes ne préviendraient pas la formation de sectes nouvelles et les vieilles hérésies reparaîtraient habillées de mots nouveaux, l'unité ne serait plus garantie, et l'unité c'est l'Eglise, hors de laquelle point de salut. Il était dans la vérité catholique la plus rigoureuse, ce prélat qui s'écriait dans un sermon : « Dieu nous doit un infaillible. » Il le doit, c'est bien le mot. Dieu n'est pas un maître absolu comme les franciscains l'ont enseigné, sans doute à très-bonne intention, mais imprudemment. Suivons plutôt les dominicains et les jésuites, qui ont la vraie tradition : croyons-en l'Ange de l'école. La toute-puissance divine est subordonnée à sa sagesse, et sa sagesse est la conséquence. Dieu peut se lier, il est lié. Il a promis le Saint-Esprit à son Eglise, il le lui doit. La divine onction ne saurait remplir que les vaisseaux consacrés par la main du prêtre, et comme la promesse du Saint-Esprit deviendrait illusoire s'il n'avait pas un organe permanent, et si l'on ne savait pas où le trouver, Dieu n'est pas libre de ne point ordonner que l'infaillibilité de saint Pierre soit proclamée, puisqu'il faut bien avouer qu'elle ne l'est pas encore.

Nous disons Pierre et non Pie, parce que l'infaillibilité comprend l'immutabilité, de sorte que les décisions de l'Eglise ont nécessairement une portée rétroactive. Mais ici les difficultés commencent. L'infaillibilité devient un fardeau bien lourd lorsqu'il s'agit de le porter devant l'histoire. L'infaillibilité du saint-siége n'a pas encore été définie par un concile; mais les papes la revendiquent depuis le commencement du moyen âge, et le public s'y est tellement accoutumé que les conservateurs catholiques paraissent aujourd'hui des novateurs. Quand, en vertu de la grâce attachée à son office, un pontife statue solennellement sur un point quelconque, « nonobstant les décisions de ses prédécesseurs, » que devient l'infaillibilité de saint Pierre? Le pape

Honorius a été condamné solennellement par deux conciles, pour avoir soutenu, dans des lettres aux patriarches de l'Orient, que la volonté de Jésus-Christ était une. Cet anathème, rappelé par les papes à diverses reprises, a figuré au bréviaire romain jusqu'au seizième siècle. A cette époque on l'en a retranché dans l'intérêt même de la doctrine qu'il s'agit de sanctionner aujourd'hui. Au jugement de la raison vulgaire il n'y a que deux alternatives également incompatibles avec la doctrine de l'infaillibilité du saint-siége : ou bien le pape Honorius est réellement tombé dans l'hérésie, ou bien ses successeurs et les conciles l'ont injustement condamné, et les foudres de l'Eglise peuvent s'égarer. C'est ainsi que parlent aujourd'hui les adversaires de l'ultramontanisme ; ils ajoutent que les grands docteurs de l'Eglise qui ont enseigné l'infaillibilité des papes ont été trompés par des pièces fausses, qui ne sont plus défendues par personne, puisque les papes eux-mêmes renoncent à les invoquer. Mais il n'importe : égarés ou non, ces docteurs ont parlé, ils sont devenus des sources, leur autorité prévaut, l'Eglise croit au pape infaillible, et le concile ne fera qu'enregistrer un plébiscite : *Vox populi, vox Dei*. De la démagogie au despotisme, c'est le chemin de l'esprit et celui de la nature.

Quand le concile a prononcé, les catholiques libéraux n'ont qu'à se soumettre, pour rester conséquents à leurs propres maximes. Ils le savent et ils l'avouent. Et se soumettre, ce n'est pas se taire, c'est croire. S'ils ne croient pas, ils seront damnés. Il leur faudra donc croire que le pape Honorius n'a pas été condamné comme hérétique. Il leur faudra croire qu'ils n'ont pas lu ce qu'ils ont lu. Le pourront-ils bien? Cela les regarde. En vérité, si leur embarras m'intéresse, c'est malgré moi. Ils ont accepté le principe, qu'ils en subissent les conséquences! D'avance ils ont renoncé à l'usage de leur esprit et de leurs yeux en faveur de l'autorité légitime dans l'Eglise ; que cette autorité soit celle d'un monarque ou d'une assemblée, le sacrifice reste le même ; c'est l'abandon de la personnalité morale tout entière.

L'agitation du monde catholique a lieu de surprendre. Puisque le résultat sera nécessairement salutaire et bon, pourquoi s'alarmer, pourquoi discuter? Que les ultramontains, troublés dans leur possession, se fâchent un peu, passe encore. Le pape est tout pour eux, le concile rien, car à côté de tout, il n'y a rien ; la

tentative d'amoindrir le représentant de Dieu sur la terre a sujet de les indigner. Mais que de sincères catholiques redoutent les résolutions probables du Vatican, assurés comme ils le sont qu'elles exprimeront dans tous les cas la vérité éternelle, qu'ils essayent de peser sur le Saint-Esprit, pour le tourner au sens de leur infirmité : ceci doit étrangement surprendre les simples.

Pour l'entendre, il faut se rappeler avec quelle facilité l'esprit catholique passe du sens propre au sens figuré, et quelle place tient la fiction légale dans cette religion de jurisprudence. Ces hommes sont de bon sens et de bonne foi, mais tout en se croyant bien réellement catholiques, ils ne prennent pourtant pas à la rigueur l'inspiration des conciles, pas plus que les prélats ultramontains ne prennent à la rigueur l'inspiration du souverain pontife. Par infaillibilité, les uns et les autres entendent seulement l'autorité suprême et les décrets inappelables dont l'unité de l'Eglise a besoin. Qu'importe au peuple, dit le comte de Maistre, un diplomate, un homme d'esprit, le vrai Père de l'Eglise du dix-neuvième siècle, qu'importe au peuple, après tout, en quel sens seront tranchées des questions de dogme qu'il ne comprend pas et qui ne le touchent pas : ce qui importe, c'est que les questions soient tranchées. Ce qui importe c'est l'unité. Le Saint-Esprit n'est donc ici qu'un mot sonore, la vérité dont il s'agit est une vérité de convention. Ou plutôt, la vérité, c'est l'Eglise elle-même, *il n'y en a pas d'autre ;* un fils pieux ne lui doit pas seulement le sacrifice de sa vie, qui est si peu de chose, il lui doit le sacrifice de sa conscience ; si le dernier est plus difficile, il est aussi plus méritoire. C'est dans ce sens seulement que la soumission est possible, c'est dans ce sens qu'on peut croire que la condamnation d'Honorius n'a jamais figuré au bréviaire et qu'on n'a pas lu ce qu'on a lu. Les prélats ultramontains connaissent les textes aussi bien que leurs adversaires et n'exigent rien d'impossible. Le tout est de s'entendre sans crier sur les toits. Si la vérité vraie existe quelque part, le catholicisme n'est pas une méthode pour la chercher.

Ceux qui s'y sont trompés ont payé cher leur illusion. La liste en est longue. Sans interroger l'histoire, sans éclairer notre pensée à la flamme des bûchers que s'apprête à rallumer l'Eglise infaillible, nous y trouvons à peu près tous les contemporains dont elle tirait quelque gloire, tous ceux qui la soutenaient encore dans l'opinion des gens consciencieux, tous ceux qui

passaient pour ses défenseurs les plus convaincus, tous ceux dont les sentiments rappelaient en quelque mesure les traits bien connus du christianisme. Cela devait être. Si les Dœllinger, si les Montalembert, si les Gratry comptent dans les lettres, c'est qu'ils sont des hommes. S'ils parlent à la conscience, c'est qu'ils en ont une. S'ils persuadent c'est qu'ils croient. Ce qui les a rendus précieux, c'est cela même qui les rend coupables. Pour faire allègrement à la suprême autorité d'une fiction légale, le sacrifice de sa pensée et de sa conscience, la meilleure condition c'est de n'en point avoir. Les serviteurs scrupuleux ne sont pas longtemps utiles. Entre la conscience et la superbe, le principe d'autorité ne saurait voir aucune différence. Là seulement il ne tolère pas de compromis. Pour le servir il faut devenir, on le sait, *perinde ac cadaver*, mais ceci exige des grâces particulières. Dans ses lettres à Mgr de Malines, le père Gratry parle de fraudes contre lesquelles « tout homme d'honneur » doit s'élever. Ce dernier mot surprend sous la plume d'un académicien, il n'est pas du style, il sent le vieux, tout bonnement, et point du tout les parfums de Rome.

Unité, vérité, perpétuité : voilà ce que promet le catholicisme en vertu du don fait à saint Pierre et de la permanence de l'Esprit dans l'Eglise. De ces promesses, il n'en tient pas une; sa logique admirable aboutit à la suppression des âmes, et pour les plus vivaces au désespoir.

Pour la vérité d'abord ; il y renonce. Ses meilleurs interprètes ont bien compris que rien ne saurait prévaloir contre l'évidence, et que l'évidence est personnelle. L'infaillibilité qu'ils réclament pour le saint-père seul ou pour le saint-père uni au concile n'est qu'une infaillibilité d'ordre public, semblable à celle que la loi civile attribue aux sentences d'une haute cour.

L'immutabilité du catholicisme est une véritable dérision. Sous la permanence des noms et des symboles, le fond en a changé plusieurs fois. Morale, dogme, constitution, tout s'y transforme. Pour faire à Grégoire VII un passé, on fabrique les fausses décrétales, dont la doctrine a prévalu tout entière, quoique le texte en soit reconnu mensonger. On passe de saint Augustin à Pélage en traversant saint Thomas. De Jésus-Christ, il ne reste qu'un muscle sanglant dont une dévotion barbare a fait un fétiche, parmi tant d'autres; et si le nom de l'intercesseur d'autre-

fois est encore prononcé, c'est pour chercher les moyens de l'apaiser lui-même. L'Eglise romaine s'éloigne du christianisme originel avec une rapidité croissante, c'est pourquoi, ne pouvant en répudier les documents par suite de sa prétention même à ne pas changer, elle en interdit au moins la lecture.

Enfin l'unité, dont les autels ardents ont dévoré tant de victimes! Mais l'unité fondée sur une vérité fictive, sur une perpétuité fictive, n'est qu'une fiction d'unité. Je ne parle pas des mutilations perpétuelles que son culte impose à l'Eglise, retranchement des meilleures têtes, retranchement de peuples entiers. Quand on peut brûler on brûle, quand on peut assassiner on assassine, puis on frappe des médailles et l'on entonne des *Te Deum*, l'on dépeuple et l'on sauve. Lorsque la force vient à manquer, les nations se séparent, on les maudit et l'on ôte la Bible à celles qui restent. Mais enfin l'unité diminuée est toujours, si l'on veut, l'unité. L'Eglise romaine serait réduite aux peuples issus des Romains, qu'elle entraîne d'un pas convulsif hors de la civilisation et de l'histoire, elle resterait l'Eglise universelle, au même titre qu'aujourd'hui.

On nous dispensera de rappeler que dans les pays de nom catholique il faut défalquer de l'unité presque toute la classe lettrée, de grandes populations ouvrières, et bon nombre de campagnards, sans parler de ceux qui se laissent compter pour des motifs étrangers à la religion.

Je ne fais pas allusion, cela va sans dire, aux débats soulevés par des questions que l'Eglise n'a pas décidées, quelle que soit la grandeur des intérêts engagés, la vivacité des passions qui s'y mêlent et les déchirements qu'ils occasionnent.

En taxant de fiction l'unité catholique, je ne pense pas davantage à ces souffrances des Ravignan et des Lacordaire que Mgr Dupanloup offrait naguère en exemple au père Hyacinthe. Je ne veux pas répéter qu'après tout la suppression de la conscience surpasse les forces de quiconque en possède une, qu'il est impossible de croire contre l'évidence et que même sur les points tranchés par l'autorité souveraine, l'unité ne saurait s'établir qu'en apparence et ne régnera jamais dans les cœurs. Tout cela se comprend assez, mais la fiction va plus loin, elle remplit tout le système. L'unité qu'on glorifie repose sur deux extrêmes, entre lesquelles se débat la foule des esprits confus. C'est celle qui fait marcher sous le même drapeau des gens froids, bien

instruits, bien avisés, des canonistes, des politiques, pour qui l'infaillibilité conférée à l'élu du sacré-collége n'est qu'un moyen de terminer des controverses insolubles, et chez qui la question de vérité proprement dite ne se pose pas, avec le peuple des dévots qui prenant ces figures à la lettre, voit dans le pape un Dieu sur la terre et n'a plus d'autre Dieu, qui croit en lui comme à Notre-Dame de Lourdes, à Notre-Dame de la Salette, aux médailles, aux amulettes, et à tout cet attirail idolâtre pour lequel il ne manque ni d'explications, ni de distinctions plausibles, mais qui n'en épaissit pas moins sur l'Europe les ténèbres de la barbarie.

Les princes et les bons propriétaires qui savent tout cela depuis longtemps, mais pour lesquels la question de vérité n'importe guère non plus, ont accepté et choyé le prêtre comme un gardien de leurs héritages. Ce luxe de grimaces pourrait finir par coûter un peu cher : l'Eglise entend régner elle-même, le communisme est à la base de ses institutions, et ses initiés sont assez habiles pour se faire comprendre de tout le monde quand ils le voudront, de sorte que la petite maison court le risque d'être assaillie de plusieurs côtés à la fois.

CHARLES SECRÉTAN.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 4 juillet.

Les beaux effets du plébiscite sur la politique française. — La réunion des patrons à Bonn. — Le testament de Charles Dickens. — L'abbé Martin de Noirlieu. — De quelques publications importantes de la théologie protestante française. — Délégation de l'Alliance évangélique auprès de l'empereur de Russie, en faveur des luthériens de la Livonie. — Courrier anglais.

Depuis le plébiscite du 10 mai, la politique française barbote dans l'équivoque. Le ministère a des protecteurs à ménager, tantôt à droite, tantôt à gauche; il n'a pas de soutiens. Aussi le voit-on sans cesse capituler, même devant le sénat. Il a reculé devant la réforme la plus importante qu'il pût accomplir, celle de la nomination des maires par les conseils municipaux, ne tenant aucun compte des travaux de la commission de décentralisation. Son refrain est toujours : Longue vie au corps législatif actuel! Puisqu'il lui plaît d'attacher sa fortune à un parlement qui n'est que l'ombre d'un régime dont la France ne veut plus, nous lui en donnons acte, et il saura bientôt ce que lui coûte une solidarité semblable.

Le fait le plus important du mois est, à nos yeux, la réunion de patrons qui a eu lieu à Bonn. Elle avait été convoquée à la suite du Kirchentag de Stuttgart, au nom du plus pur esprit chrétien. Là, on a entendu le langage de la philanthropie évangélique, qui voit dans l'ouvrier un frère et non un instrument, et qui veut l'élever à l'indépendance qui assure la possession du foyer. Nous espérons obtenir des détails précis sur cette réunion, qui a plus fait pour l'apologie du christianisme que les plus beaux sermons.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de rendre hommage à l'un des hommes qui ont plaidé avec le plus de puissance la cause des faibles et des déshérités, au grand romancier que vient de perdre l'Angleterre. Ce que nous admirons surtout chez Charles Dickens, c'est qu'il a été le grand et glorieux tribun de la charité auprès du peuple immense de ses lecteurs. Il s'est toujours plu à faire briller à nos yeux le doux et pur rayon de la bonté chez les êtres les plus misérables. Tous les pharisaïsmes ont payé leur dette à son implacable burin. Nous connaissons ses défauts, son comique parfois surchargé et monotone, mais il n'en a pas moins été un bienfaiteur public par la haute et pathétique moralité de son œuvre. Le pays qui a produit Balzac et qui se plaît aujourd'hui à

tant de fictions impures qui empoisonnent et flétrissent l'imagination, est plus à même qu'aucun autre d'apprécier, par le contraste, la valeur morale d'une influence comme celle de Dickens. M. Stanley, l'éminent doyen de Westminster, a parfaitement caractérisé ses romans dans le sermon qu'il lui a consacré, quand il a dit qu'ils étaient une continuation de la parabole de Lazare et du mauvais riche. Nous sommes heureux de reproduire ici le testament du grand conteur anglais. Il nous révèle la source profonde de son inspiration. Après avoir demandé à ses amis de ne point élever de monument à son honneur, il ajoute : « Je confie mon âme à la miséricorde de Dieu, au nom de mon Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et j'exhorte mes chers enfants à se laisser guider par l'Evangile pris dans son large esprit, sans mettre leur confiance en aucune construction humaine de sa lettre. »

Au moment où la majorité du concile consomme son grand attentat contre la tradition et la liberté de l'Eglise, la France catholique a perdu l'un de ses prêtres les plus dignes de respect et d'affection, dans la personne de l'abbé Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis d'Antin. Nous avions fait sa connaissance sur les ruines de Port-Royal, où il aimait à chercher les plus nobles souvenirs du clergé français, sans se laisser emprisonner dans les formules jansénistes. Depuis lors, nous avons été honoré de l'amitié de cet éminent chrétien, si humble, si vénérable, l'image même de l'ancienne Eglise de France dans tout ce qu'elle avait d'évangélique, mais avec une largeur qu'elle n'avait jamais connue. L'abbé Martin de Noirlieu parlait avec une sainte indignation des insolents triomphes du romanisme. Il y avait des accents de prophète dans sa voix. La dernière fois que nous l'avons vu, il disait hautement que l'Eglise devait avoir sa résurrection, après avoir passé comme par le tombeau, semblable à son Maître que les gardes apposés par la synagogue n'ont pu retenir sous la pierre sépulcrale. La mémoire de l'abbé Martin de Noirlieu est pour nous chère et sacrée, et l'un de nos meilleurs souvenirs sera de l'avoir connu et aimé.

Au milieu de tout ce que la crise protestante, dans nos pays de langue française, nous inspire de tristesse, une chose nous console, c'est que la question de forme ne fait pas oublier la question de fond, et que notre théologie s'est enrichie, depuis quelques mois, d'œuvres pleines d'une séve généreuse. Nous nous bornons à citer aujourd'hui quelques-uns de ces livres distingués auxquels nous reviendrons, et qui honorent nos Eglises. Nous avons déjà mentionné les *Conférences apologétiques* de M. Godet, qui n'ont laissé sans réponse aucune des attaques du protestantisme libéral. Genève nous a donné les éloquentes et sérieuses conférences de M. Coulin sur la *Vocation du Chrétien*, et celles de M. le professeur Auguste Bouvier sur la *Révélation*, marquées au coin d'un esprit large et original. Le beau livre de M. le professeur Sabatier sur le *Développement de la pensée de saint Paul* est plus qu'une promesse, c'est

une œuvre tout à fait remarquable par le fond et la forme, qui apporte le plus précieux tribut à notre jeune théologie. Enfin les conférences de M. Bersier sur la *Solidarité dans la chute* et la *Rédemption*, abordent le plus intéressant problème de la philosophie religieuse avec autant de largeur que d'éloquence. Ces pages, à notre avis, sont les meilleures que l'auteur ait écrites. La *Revue chrétienne* reviendra à ces ouvrages si dignes de notre plus sérieuse attention.

L'Alliance évangélique de branche française a réussi à faire entendre à l'empereur de Russie, pendant son séjour à Stuttgart, les réclamations des paysans luthériens de la Livonie, convertis en masse et par surprise, en 1845, au rite grec, et qui aspirent à sortir de cette position fausse et affreuse. Sa Majesté a accueilli avec une parfaite bienveillance les délégués de l'Alliance évangélique, et leur a donné l'assurance de son désir de mettre fin, dans les limites du possible, à une situation dont il reconnaît lui-même le caractère anormal. Ceux de nos amis luthériens qui accusent volontiers l'Alliance évangélique de favoriser l'esprit sectaire, auront, je pense, quelque peine à articuler de nouveau de semblables griefs.

Donnons maintenant la parole à notre correspondant d'Angleterre, M. G. Masson :

« Le projet de loi sur la question territoriale en Irlande vient d'être enfin voté; on ne doit pas regretter comme du temps perdu les longues discussions auxquelles il a donné lieu; quand il s'agit d'un problème aussi compliqué, destiné d'un côté à rétablir la paix dans un pays troublé, et de l'autre à modifier de fond en comble les règles qui ont présidé jusqu'ici à la distribution et à l'aliénation de la propriété foncière, le proverbe est surtout applicable *che va piano va sano*. Beaucoup de personnes déterminées à juger les choses au point de vue pessimiste, prétendent que le succès avec lequel le nouveau *bill* s'achemine à travers la filière des *speeches* ne prouve rien en faveur de son mérite. M. Gladstone, disent-ils, règne despotiquement sur le parti libéral; il donne le mot d'ordre à une coterie d'admirateurs fanatiques qui voteraient *sans phrase* les mesures les plus absurdes, pourvu qu'il condescendît à leur donner la garantie de son nom. L'accusation me semble ridicule; les hommes qui sont au pouvoir ont compris que s'il fallait sauver l'Angleterre de la possibilité d'une révolution sociale, il était nécessaire de s'avancer sans hésiter dans la voie des réformes, et de faire main basse à droite et à gauche sur les abus criants qui depuis bien des siècles avaient envahi, comme des plantes parasites, toutes les branches de l'administration. Dans l'accomplissement de ce devoir, M. Gladstone et ses collègues ont été soutenus et encouragés par l'influence du pays entier, et c'est peut-être cela qui leur a fait assez naturellement prendre un ton quelquefois un peu dictatorial.

« Puisque j'ai été amené à dire quelques mots de cette fameuse ques-

tion, je me permettrai de critiquer le ministère pour l'impatience avec laquelle il entend les remarques et les critiques des membres écossais. Il faudrait avoir bien peu de logique pour s'imaginer que le principe d'après lequel le nouveau *bill* a été conçu ne recevra pas tôt ou tard son application en Ecosse et en Angleterre aussi bien qu'en Irlande; de même que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, quoique bornée aujourd'hui à une des dépendances les plus petites du Royaume-Uni, sera dans un avenir très-rapproché la règle générale.

« Pendant le cours de la dernière session, le gouvernement, on se le rappellera peut-être, avait songé à modifier les statuts réglant l'application des non-conformistes aux universités d'Oxford et de Cambridge. Il était question d'introduire un projet de loi d'après lequel les différents colléges *auraient la permission* de dispenser du certificat d'anglicanisme les candidats aux grades, et par conséquent ce caractère exclusif des grandes fondations scolastiques de l'Angleterre disparaîtrait en principe. Aujourd'hui, on va plus loin, et sir John Coleridge propose de rendre l'abolition du *test* non plus *permissible* mais obligatoire. La mesure semble ridicule, au premier coup d'œil, et le simple énoncé du projet n'a pas manqué de jeter l'alarme dans le camp des conservateurs, tandis que les extrêmes libéraux y ont vu l'abolition complète et définitive de tout esprit religieux dans l'enseignement supérieur. Il n'y avait pas lieu d'un côté à tant de frayeur, et de l'autre on se hâtait trop de chanter victoire. Je conviens sans peine que le nouveau *bill* de sir John Coleridge a le mérite de donner un caractère obligatoire à la mesure en question; mais en même temps rien n'est négligé pour « maintenir l'instruction religieuse « et l'exercice du culte, » je cite le texte même du projet; il est expressément déclaré que les emplois accessibles aux ecclésiastiques seuls ne seront en aucune manière affectés par la loi, et de plus les proviseurs des colléges devront être membres de l'Eglise anglicane. Voilà donc les *fellowships* occupés par les membres du clergé anglican, et il y en a toujours un certain nombre dans chaque collége sauvegardés, et il sera toujours possible, si l'opinion publique se prononce avec quelque netteté, de faire en sorte que les professeurs soient choisis parmi les *fellows* ecclésiastiques. Les conservateurs auraient tort de ne pas accepter avec beaucoup de reconnaissance un *bill* de cette nature, et la prudence la plus élémentaire doit leur faire vigoureusement appuyer dans la chambre des communes l'introduction d'un projet qui pourrait être, entre des mains moins discrètes que celles de sir John Coleridge, bien autrement subversif. La grande objection à l'ancien système était que pour obtenir soit un grade universitaire, soit un *fellowship*, beaucoup d'étudiants signaient leur adhésion aux trente-neuf articles sans y croire, et qu'ils sacrifiaient souvent leur conscience à l'espoir de se faire une position dans l'enseignement et dans l'Eglise. La même objection, nous dit-on, subsiste aujourd'hui dans l'hypothèse du nouveau *bill*, et je crois en effet

que les gens peu scrupuleux trouveront ici une porte ouverte de même qu'ils en trouvaient une sous l'ancienne économie. Mais quelque parti que l'on adopte, il sera impossible de donner de l'honnêteté à ceux qui n'en ont pas, et l'alternative de faire table rase et d'abolir tout vestige des traditions religieuses aurait été tout simplement impossible. Plus tard sans doute, des améliorations plus décidées seront introduites, et, lors de la discussion publique, des amendements conçus avec sagesse éclairciront certaines difficultés qui effrayaient trop facilement les gens pusillanimes auxquels le mot seul de réforme donne des transes continuelles.

« Encore une grosse affaire dont il faut parler dans notre courrier de ce mois, je veux dire le triomphe inattendu que les ultra-*evangelicals* viennent de remporter, grâce à la persévérance et à l'énergie de M. Newdegate. Ce personnage politique s'est assigné la tâche de surveiller les monastères, d'en faire la police, d'y entretenir sans cesse une salutaire discipline, de telle sorte qu'on n'entende plus parler de pénitences barbares, de macérations poussées à l'extrême, de châtiments dignes des bons temps du moyen âge. Enfin il a demandé la nomination d'une commission parlementaire chargée d'inspecter les couvents, et, chose assez singulière, il a réussi à obtenir la majorité en faveur de sa proposition. Je dis chose singulière, parce que depuis quelques années, l'opinion publique a considérablement changé sur les questions de ce genre, et il est certain que les dissidents des différentes nuances protestantes seraient fort peu enclins à appliquer, même aux catholiques romains, les mesures vexatoires et inquisitoriales dont ils eurent jadis tant à se plaindre eux-mêmes. Dans la situation actuelle surtout, avec le problème irlandais à résoudre et par conséquent avec la nécessité absolue de ne pas aigrir un appoint fort considérable de la majorité parlementaire, on se demande comment M. Gladstone n'a pas cherché à faire avorter le projet de M. Newdegate Lorsque, il y a vingt ans, le *bill* qui empêchait les dignitaires du clergé catholique de porter des titres impliquant juridiction territoriale fut voté, les libéraux conduits par le premier ministre d'aujourd'hui ne craignirent pas de braver l'impopularité afin de faire triompher le principe de la liberté, et c'était à eux, ces jours derniers, à empêcher un mouvement rétrograde. On ne saurait ouvrir un journal sans rencontrer des remarques sur le pouvoir absolu dont jouit M. Gladstone, et sur l'espèce d'intimidation qui constitue, dit-on, toute la force du parti libéral. Un honorable membre se permet-il d'exprimer un avis tant soit peu en désaccord avec le programme adopté, on commence par lui reprocher son infraction à la discipline, et les *meetings* de ses commettants, en le menaçant de lui retirer leur vote, le font bientôt rentrer dans l'obéissance. Je ne voudrais pas certes donner à entendre que j'approuve cette façon de s'assurer l'appui de la majorité, mais si elle pouvait s'excuser ce serait, sans contredit, à propos de la motion de M. Newdegate. Il peut être vrai que les fonda-

tions religieuses ou charitables doivent être soumises à un contrôle à la fois sévère et juste, mais il n'en résulte pas le moins du monde que les fondations catholiques méritent spécialement cette inspection. C'est là une erreur que le gouvernement devra réparer le plus tôt possible, s'il tient à ne pas s'aliéner le bon vouloir de ceux qui ont, jusqu'à présent, été les plus énergiques à lui donner leur appui.

« J'ai déjà dans cet article passé en revue les principales mesures qui ont défrayé la session de 1870; il ne faut pas oublier non plus la question du scrutin électoral périodiquement soumise au parlement, et qui dans un avenir très-prochain est destinée à subir l'épreuve d'une discussion sérieuse. Il est hors de doute que la manière de voter adoptée jusqu'ici en Angleterre donne lieu aux scandales les plus révoltants; pas d'élection où il n'y ait des cas de vénalité à signaler et des procès entraînant condamnation à des amendes assez fortes : certains districts perdent même leurs droits électoraux, et il semble qu'une révision du système soit devenue absolument nécessaire. Maintenant, a-t-on raison de s'imaginer que le vote au scrutin secret tranchera toutes les difficultés, et garantira la pureté des élections? C'est ce qu'il serait un peu aventureux de croire lorsqu'on songe à ce qui se passe en France, pour ne pas aller plus loin. Il y a là, comme dans presque toutes les questions, du pour et du contre, et d'après la nature du caractère anglais, telle qu'une expérience de trente ans me l'a fait connaître, je suis porté à croire que la majorité n'a aucune sympathie pour le vote au scrutin secret. On ne goûte pas de ce côté-ci du détroit, ce qui ressemble de près ou de loin à la crainte, à l'hypocrisie ; les Anglais aiment la franchise avant tout, et ils ne comprennent pas pourquoi on s'entourerait de tant de précautions pour voter selon sa conscience.

« Au milieu de ces diverses questions si intéressantes est survenue la terrible tragédie du massacre de M. Lloyd, de M. Herbert et de M. Vyner arrêtés, puis mis à mort par des brigands grecs, à quelques lieues d'Athènes. Ne voulait-on pas nous faire accroire, il y a quelques années, que M. Edmond About calomniait les descendants de Thémistocle, et que son spirituel *Roi des montagnes* était une œuvre de pure fantaisie? Que vont dire les philhellènes de ce nouvel incident? D'après les informations les plus récentes, il paraît suffisamment démontré : 1° Que le drogman Alexandre a trahi les touristes qu'il s'était chargé de conduire; 2° que les bandits ont à Athènes des alliés haut placés dont les avis et les recommandations leur donnent le moyen d'agir à coup sûr. Bref le gouvernement grec est d'une incompétence notoire, et le peuple se montre bien peu digne de posséder des institutions libérales. » E. DE PRESSENSÉ.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSE, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

ÉTUDES CONTEMPORAINES

DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

AU POINT DE VUE PROTESTANT (1).

Quand Napoléon arriva au pouvoir le 18 brumaire (9 novembre 1799) et, sous le titre modeste de premier consul, prit les rênes du gouvernement, il trouva l'anarchie et le désordre partout. Les institutions de l'ancienne monarchie n'existaient plus, et dix ans de troubles n'avaient pas permis de rien fonder de stable à leur place.

L'établissement religieux, en particulier, avait péri corps et biens, avec le régime politique dont il faisait partie. Les prêtres étaient dispersés et les églises désertes. Le Directoire avait tenté, par la loi de l'an IV (1795), de réorganiser le culte public, par la liberté, en statuant que tous les cultes seraient libres, mais entièrement séparés de l'Etat, qui ne nommerait ni ne salarierait leur clergé. C'était le système américain; mais ce système, né aux Etats-Unis avec leur république, et qui y avait eu un plein succès, avait rencontré en France des circonstances défavorables : de vieilles mœurs, d'autres habitudes, les fortunes détruites, un clergé proscrit, et les églises étaient demeurées désertes ou fréquentées seulement par quelques curieux, assistant aux prédications du culte théophilanthropique, dont un des membres du Directoire s'était fait le fondateur.

Pendant ce temps, pour satisfaire les besoins religieux des âmes, le culte catholique était célébré secrètement, à Paris et dans les départements, dans des maisons particulières, et la messe y était dite par les prêtres dits *réfractaires* ou non assermentés, qui avaient refusé de prêter serment à la constitution

(1) Nous laissons à notre éminent collaborateur la pleine responsabilité de ses appréciations. On sait que les nôtres en diffèrent sur plus d'un point, notamment sur l'état du culte en France, à la veille du concordat qui, selon nous, n'a rien relevé en fait de religion. (*Réd.*)

civile du clergé, et, comme tels, étaient proscrits, les uns vivant cachés en France, les autres errant à l'étranger.

Le culte célébré par les prêtres constitutionnels, ainsi appelés parce qu'ils avaient prêté le serment, n'était pas suivi. C'étaient des pasteurs sans troupeau, et dans certains lieux, l'évêque, demeuré à Londres, a toujours eu les fidèles qui n'ont pas reconnu celui qui lui a succédé.

Napoléon s'est demandé quel parti il devait prendre à l'égard de la religion et du clergé; il se l'est demandé non comme croyant mais comme chef d'Etat, car le langage qu'il avait tenu en Egypte pour se concilier les Musulmans, se déclarant, dans ses proclamations, le meilleur ami de Mahomet, n'avait pas été celui de saint Louis.

Mais il ne pouvait méconnaître la grande place qu'occupait la religion dans les âmes et son influence dans l'Etat.

Laisserait-il se poursuivre l'expérience tentée par le Directoire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en se bornant à abolir les lois de proscription contre les prêtres non assermentés, et leur laissant toute liberté de s'organiser à leur gré? C'eût été le meilleur parti au point de vue de la liberté des deux pouvoirs; et on peut croire que l'Eglise, quoique dépouillée de ses biens, aurait trouvé à la longue, sous un gouvernement ferme et protecteur, dans la piété des fidèles, les moyens de se soutenir; mais ce point de vue n'était pas celui de Napoléon; il voyait dans la religion un moyen de gouvernement (*instrumentum regni*) et cherchait les meilleurs moyens de la faire servir à son pouvoir. Je lui ai entendu dire, dans une séance du conseil d'Etat, qu'il aurait voulu pouvoir alors suivre l'exemple de Henri VIII, c'est-à-dire se séparer de Rome, et se déclarer le chef de la religion; mais les circonstances étant très-différentes, il craignit de n'être pas suivi, comme le roi d'Angleterre, par la nation, et se borna à négocier avec Rome le concordat renouvelé de celui de François Ier et de Léon X, dans lequel il se fit la part la plus grande qu'il put, mais bien insuffisante, comme les événements devaient le montrer, au gré de son ambition.

Ce concordat fut suivi de son sacre par le pape et de son couronnement à Notre-Dame. Quelques vieux généraux de la république, en sortant de cette imposante cérémonie, témoignèrent qu'ils étaient moins éblouis de son éclat que froissés de voir toutes leurs espérances républicaines renversées.

Napoléon, suivant le concordat, nomma les évêques, et le pape leur donna l'investiture. Des traitements furent assurés au clergé sur les fonds de l'Etat. L'empereur eut au château ses aumôniers, et sa chapelle où il entendit la messe, tous les dimanches, en présence de la cour et du public, et la foule des courtisans se rangea dans les salons qui y conduisaient, dans l'espérance d'avoir un mot ou un regard du maître.

Tandis que Napoléon rétablissait ainsi la religion catholique dans ses priviléges et ses honneurs, il ne pouvait oublier les cultes dissidents. Trop de motifs les recommandaient à sa pensée.

On n'avait pas à réparer envers eux dix années seulement, mais trois siècles de persécutions. La Réforme aurait été, sans elles, maîtresse de la France, car déjà elle avait conquis une partie de la famille royale, une portion notable de la noblesse et de la population; mais on la noya dans le sang. Les descendants de ceux que la Saint-Barthélemy n'avait pas fait périr furent proscrits par la révocation de l'édit de Nantes, non moins cruelle. Il ne resta que les familles qui n'eurent pas les moyens de s'expatrier, et qui célébrèrent furtivement leur culte *au désert*, c'est-à-dire dans les bois.

Leur nombre était encore évalué, en 1787, quand fut rendu l'édit qui leur accordait l'état civil, à trois millions (1).

C'est sous ces impressions que l'Assemblée constituante, pour prévenir le retour de tant de crimes et de malheurs, proclama en 1789 la liberté des cultes et leur égalité devant la loi.

Mais protestants et catholiques furent enveloppés également dans le régime désordonné ou sanglant qui suivit, et d'autres préoccupations suspendirent le prêche au désert comme la messe dans les églises. Les passions politiques laissaient peu de place aux idées religieuses; celles-ci osaient à peine se produire. La proclamation de la Convention, portant que le peuple français reconnaissait l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, parut une hardiesse.

Indépendamment des malheurs soufferts par les protestants, qui plaidaient pour eux, et de l'égalité des cultes devant la loi proclamée par l'Assemblée constituante, Napoléon eut deux puissants motifs de les prendre sous sa protection, et d'assurer à leur culte une existence légale et les subventions de l'Etat.

(1) Voir les Mémoires de M. de Rulhière.

Le concordat avec Rome n'avait pas été vu, comme je l'ai dit, avec une égale faveur par tous les esprits; le vieux parti républicain, encore puissant, craignait le retour de l'influence du clergé dans les affaires publiques. Il fallait les rassurer en montrant qu'on agissait par un principe général de liberté, dont profitaient aussi bien les dissidents que les catholiques, et non par des idées cléricales. Les cultes réformés jouissant des mêmes faveurs et de la même protection que celui de la majorité, étaient une réponse aux craintes de la domination exclusive de Rome, et une déclaration formelle qu'on n'entendait pas la subir.

Rome aussi, trouvait dans ce régime de la liberté des cultes l'avertissement qu'elle ne devait plus prétendre, comme autrefois, à gouverner l'Etat par sa toute-puissance, et que si celui-ci consentait à rentrer avec elle dans les anciens rapports, pour la nomination de son clergé, et à la subventionner, ce n'était pas pour se soumettre à elle dans les choses de la politique; que quant à celles-ci la séparation demeurerait complète entre l'Eglise et l'Etat, qu'on ne pourrait songer surtout à jamais rien demander à celui-ci de contraire à la liberté religieuse, et au traitement égal qu'il voulait assurer à tous les cultes légalement reconnus.

Napoléon donc, publia en même temps que le concordat catholique, la loi de germinal qui est le concordat protestant, par laquelle furent réglés les rapports entre l'Etat et l'Eglise réformée, et qui assura à celle-ci des subventions proportionnées à ses besoins.

Pour préparer cette loi, le ministre des cultes, création de cette époque, rassembla auprès de lui les notabilités du culte réformé appartenant, pour la plupart, au sénat et au corps législatif, et, de concert avec eux, rédigea un projet conforme aux traditions et aux usages de ce culte. Le projet, soumis aux deux chambres, y fut discuté et sanctionné par elles dans la même forme que l'avaient été le concordat romain et la loi organique qui l'accompagnait, et, pour la première fois depuis la Réforme, le protestantisme, uni à l'Etat, reçut de lui son organisation, ses pasteurs et les subventions nécessaires pour son entretien. L'acte ne fut pas synallagmatique, comme le concordat, parce qu'il n'était pas dans le génie du protestantisme d'avoir un chef qui pût traiter pour lui; il n'admettait que des Eglises consistoriales, ou

locales, que la persécution avait dispersées, et un synode général composé de leurs députés, dont elle avait suspendu les réunions ; mais la loi qui statua fut acceptée par l'Eglise, et devint par cette acceptation un acte bi-latéral entre le pouvoir civil et l'établissement religieux, aussi bien que le concordat avec Rome, un acte aussi obligatoire pour l'Etat, selon la bonne foi, que l'avait été l'édit de Nantes, bien que celui-ci ne fût que l'ouvrage du roi et du parlement. Aucun changement ne devait être fait à la loi de germinal, comme à l'édit de Nantes, qu'après un concert entre l'Eglise réformée et le pouvoir, et d'un consentement réciproque.

Conformément à la loi de germinal, des consistoires locaux furent établis partout il y avait un nombre suffisant de réformés, et les pasteurs nommés par ces consistoires furent acceptés par le gouvernement sans plus de difficultés qu'il n'y en a pour la nomination des évêques présentés par le gouvernement et consacrés par le pape. Des temples s'élevèrent pour remplacer ceux qui avaient été abattus après la révocation, au moyen des souscriptions des fidèles et des subventions de l'Etat, et celui-ci, partout où une chapelle provenant de quelque monastère supprimé se trouva sans emploi, l'accorda aux réformés. C'est ainsi qu'ils eurent pour leur premier temple, à Paris, une ancienne chapelle du couvent de Saint-Thomas du Louvre, dans l'enceinte de ce palais, à deux pas des appartements royaux où fut résolu le massacre de la Saint-Barthélemy, et d'où Charles IX, suivant les écrits du temps, tirait avec une carabine sur les malheureux qui, pour échapper à ce massacre, traversaient la Seine à la nage (1).

L'empereur, à sa première réception des Tuileries après le concordat, accueillit avec une bienveillance particulière, le consistoire de Paris qui venait de se former, et lui adressa des paroles qui marquaient sa résolution de ne souffrir aucune atteinte à la liberté religieuse. « Le domaine de la loi, dit-il, finit où commence celui de la conscience. Si quelqu'un de mes successeurs, oubliant ce grand principe, osait renouveler contre vous d'odieuses persécutions, je vous autorise à le flétrir du nom de Néron. »

(1) Ce temple a été démoli depuis pour l'achèvement du Louvre, et on a donné aux protestants, en remplacement, une autre chapelle disponible, celle du couvent de l'Oratoire Saint-Honoré.

Le gouvernement de Napoléon, fidèle à cette déclaration, non-seulement n'exerça contre les protestants aucune de ces persécutions violentes qui ne sont plus de notre temps, mais ne se permit pas ces tracasseries et ces ingérences, qui sont de la part de l'Etat, vis-à-vis d'une Eglise, une forme de la persécution et lui font payer trop cher son alliance.

Dans les démêlés qu'il eut avec la cour de Rome, pour faire ressortir ce qu'il appelait l'ingratitude de celle-ci ; il aimait à dire : « Je suis content des protestants, ils me reconnaissent pour chef; » en quoi il se trompait, car ils ne reconnaissent pour chef que Jésus-Christ; mais ce qu'il pouvait dire, c'est qu'ils n'ont pas un chef à l'étranger.

Napoléon eût été mieux inspiré s'il avait respecté l'indépendance spirituelle du chef de l'Eglise romaine; mais son ambition ne pouvait souffrir de partage, et s'indignait de la part qui était faite dans la distinction entre les deux pouvoirs : « On prend l'âme, disait-il, et on me jette le cadavre. » C'était se révolter contre la nature des choses, car il n'est pas de religion qui ne soit fondée sur le même principe.

Mais la querelle avec Rome se compliquait de questions purement temporelles. Napoléon voulait que le pape fermât ses ports au commerce anglais, comme il avait contraint les autres Etats du continent de lui fermer les leurs, et le pape s'y refusait; exemple des périls que le pouvoir temporel uni au pouvoir spirituel peut faire courir à celui-ci.

Peut-être aussi, Napoléon poursuivait-il, dès le principe, la pensée de s'emparer de Rome, de la réunir à son empire comme il l'a fait plus tard, et d'établir en France le siége de la papauté, pour gouverner de par elle le monde catholique. On serait tenté de le croire à l'empressement avec lequel il donna à son fils le titre de roi de Rome, et aux paroles qu'il adressa à son ministre Fouché, quand il l'exila en 1809 : « Je n'ai que deux villes, Paris et Rome; je vous donne Rome. »

Quoi qu'il en soit, l'Eglise réformée qui, en aucun temps, n'avait pas donné des embarras à nos rois, par le mélange des passions religieuses et politiques, n'en suscita aucun à Napoléon, et il se montra toujours bienveillant pour elle.

Les gouvernements qui suivirent, imitèrent en cela son exemple; elle obtint de la restauration elle-même, dont l'esprit devait, croyait-on, lui être moins favorable, la création de nou-

velles Eglises consistoriales là où le besoin s'en fit sentir, de nouveaux pasteurs et des subventions pour l'érection de nouveaux temples. La restauration, satisfaite de l'esprit de paix des protestants, semblait dire, comme Mazarin : « Le petit troupeau se nourrit de mauvaise herbe, mais il ne s'écarte point. »

A plus forte raison le gouvernement de 1830, né d'une révolution libérale, se montra-t-il soigneux des égards dus au culte de la minorité. Celle-ci eut lieu d'être rassurée plus que jamais contre le retour de tout préjugé religieux quand elle vit le roi marier l'héritier de la couronne à une princesse protestante, et une de ses filles à un prince de la même religion; mais un incident eut lieu à cette occasion dans la chambre des pairs qui montra que le vieux levain n'était pas encore détruit. Un membre ne craignit pas d'interpeller le jeune prince sur son mariage, sans respect pour un principe fondamental de la constitution et pour le rang de celui qu'il interrogeait.

On n'a eu à craindre sous aucun des gouvernements qui se sont succédé de 1848 jusqu'à ce jour que la liberté des cultes fût intentionnellement violée; mais dans leurs rapports nécessaires avec l'Etat, pour les nominations de leur clergé, qui les mettaient à la discrétion d'un ministre et de ses bureaux, ils ont rencontré, suivant les personnes, plus ou moins d'empressement et de déférence. Les affaires de la religion réformée ressortissaient d'un ministre qui ne lui appartenait pas et ne pouvait ni en bien connaître les règles et les principes, ni avoir pour elle les sentiments qu'on a pour sa propre croyance, pour celle dont on a été nourri dans son enfance. On avait longtemps remédié à cela autant qu'il était possible, en plaçant auprès du ministre, pour les affaires de la religion réformée, un homme plus ou moins considérable, appartenant à cette religion : ç'a été, pendant un temps, l'illustre Cuvier, dont l'opinion ne pouvait manquer d'avoir du poids, qui était inaccessible, pour les nominations, à tout esprit de coterie, et en laissait la responsabilité aux consistoires, chargés par la loi de présenter.

Mais les hommes de ce poids sont rares, et les droits qui reposent sur cette garantie risquent nécessairement de péricliter.

On en eut la preuve, après la révolution de 1848, dans un acte extraordinaire qui n'aurait pas eu lieu si un homme considérable avait été chargé, auprès du gouvernement, des affaires de l'Eglise protestante, et de la défense de ses droits.

Cet acte fut un décret de la dictature qui changea les dispositions de la loi de germinal, principalement en matière d'élection.

Les membres des consistoires, en vertu de cette loi, depuis cinquante ans, se renouvelaient périodiquement par une élection faite dans leur sein, en s'adjoignant un nombre égal de notables.

Le décret statua qu'à l'avenir, ils seraient élus par le suffrage universel des protestants, introduisant dans l'Eglise réformée le mode qui venait d'être établi pour les élections politiques.

L'étonnement fut grand que ce décret eût été rendu, et la loi de germinal changée sans consulter l'Eglise et sans recourir à une autre loi. Y avait-il donc urgence, et la dictature créée pour les besoins pressants d'une révolution, pour les mesures politiques qu'elle exige, était-elle destinée à régler l'organisation des consistoires protestants?

On a dit, pour expliquer ce fait singulier, que des membres du consistoire de Paris, lassés d'être en minorité dans son sein, avaient profité de leurs relations particulières avec le ministre des cultes de ce temps, pour lui présenter ce projet comme l'expression du vœu de l'Eglise, et avaient obtenu qu'il se l'appropriât.

Quoi qu'il en soit, jamais plus grave atteinte n'a été portée à l'autonomie d'une Eglise, ni argument plus fort fourni aux partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

D'autres arguments pourraient leur être fournis, si dans les relations de tous les jours, entre l'Eglise réformée et l'Etat, celui-ci ne se montrait pas plein d'égards pour les consistoires, et disposé à sanctionner leurs décisions, sachant qu'ils représentent dans l'Eglise réformée, ce que sont les évêques dans l'Eglise romaine.

Celle-ci est puissante par sa hiérarchie et par son nombre. Le ministre qui régit ses rapports avec l'Etat lui appartient, habituellement il connaît et respecte ses règles, et reçoit ses prélats avec la haute considération qui leur est due. Ils ont à Rome un chef qui reçoit les hommages des souverains et est en position de faire respecter les immunités de son Eglise. L'Eglise réformée, faible en nombre et sans autre hiérarchie que ses consistoires et ses pasteurs, n'a pour elle que son droit fondé sur la constitution de l'Etat, et le souvenir de ses malheurs

dont il a été, en d'autres temps, la cause, celui des persécutions sans lesquelles elle régnerait en France, comme en d'autres pays.

Le vertueux Malesherbes, quand il s'employa comme ministre de Louis XVI, à faire accorder aux protestants, débris de l'ancienne Eglise réformée, l'état civil, c'est-à-dire le droit de naître, de mourir et de se marier, que les lois de Louis XIV leur avaient enlevé, se rappelant les barbaries commises envers eux par son aieul Bâville, intendant du Languedoc, dit « qu'il était bien juste qu'il réparât envers eux, autant qu'il était en lui, le mal que leur avait fait son aïeul. »

Tout ministre aujourd'hui, dans ses rapports avec l'Eglise réformée, ne doit-il pas se dire que l'Etat, comme héritier et successeur du pouvoir qui l'a si cruellement persécutée, doit lui montrer la déférence et les égards dus à ses souffrances passées, et faire en sorte qu'on n'aperçoive aucune différence dans sa manière d'agir suivant qu'il s'agit de l'Eglise romaine ou de l'Eglise réformée, suivant qu'on a affaire au fort ou au faible?

Cette différence s'est trop fait apercevoir dans le décret de 1852, qu'on n'aurait pas osé proposer au chef de l'Etat, pour l'Eglise romaine, car une mesure qui eût imposé à celle-ci le suffrage universel pour l'élection des évêques, eût été repoussée par elle comme le fut la constitution civile du clergé.

Que serait-ce si on tentait de lui imposer des évêques dont elle ne voudrait pas, ou si on laissait des siéges vacants sans raison ; si on voulait changer, sans elle, les circonscriptions diocésaines, ou si quand des divisions sur le dogme s'élèveraient dans le clergé romain, l'Etat prenait fait et cause, et prétendait nommer les évêques, tantôt dans un parti, tantôt dans un autre?

Sous le régime de la loi de germinal les élections pour les consistoires se faisaient paisiblement, et on ne se déterminait dans le choix des membres que par des considérations religieuses. Les plus assidus au culte étaient élus.

Depuis que le suffrage universel a été introduit dans l'Eglise par la seule autorité de l'Etat, la plus grande agitation règne dans ces élections, à Paris surtout, et on croirait assister à des élections politiques.

Deux partis se sont formés : l'un dit *orthodoxe*, parce qu'il soutient les dogmes et la discipline de l'ancienne Eglise réformée ; l'autre dit *libéral*, parce qu'il veut les approprier au temps.

TIMBRE IMPÉRIAL

Chaque parti, dans l'intervalle d'une élection à l'autre, a dû recruter des partisans ; ils ont eu des journaux se combattant dans un langage qui parfois n'a pas été celui de la charité et de la religion, effet inévitable de l'emprunt fait à la forme des élections politiques.

On a fait intervenir l'Etat dans ces luttes en contestant la régularité des élections ; abdication complète de l'autonomie de l'Eglise.

On lui a demandé de faire une part au parti libéral dans les nominations des pasteurs. Mais quelle apparence qu'il pût nommer alternativement, un orthodoxe et un libéral, et faire prêcher dans la même chaire, un jour la divinité de Jésus-Christ, un autre jour contre cette divinité ?

Et puis les consistoires ne sont-ils pas seuls juges compétents, et l'Etat n'est-il pas obligé de sanctionner leurs présentations, à moins de quelque raison prise en dehors de la religion ?

Une intervention indiscrète de l'Etat ne serait-elle pas propre à amener l'Eglise à se séparer de lui, chose qu'il ne désire pas, et qui serait contraire aux vues du fondateur du régime actuel, de Napoléon, qui a voulu que les cultes reconnus se fissent contre-poids.

De la conduite de l'Etat envers l'Eglise réformée dépendra le maintien de leur union ou la séparation.

Que la dépendance de l'Eglise soit douce et ne se fasse pas sentir, elle n'aura aucun intérêt de se séparer. Que la conduite du pouvoir envers elle soit vexatoire, elle se séparera. Déjà une partie vit à part ; on ira la rejoindre.

On ne peut se dissimuler que l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat fait des progrès dans le monde, et qu'elle a pour elle des exemples propres à séduire.

Quand les puritains anglais ont passé les mers, et sont allés s'établir dans la nouvelle Angleterre, c'était pour se séparer de l'Etat dont ils n'ont pu supporter plus longtemps l'alliance et les vexations. Ils ont été le premier noyau de cette magnifique république américaine, qui, de trois millions d'habitants qu'elle comptait en 1775, au moment de sa déclaration d'indépendance, s'est élevée à trente ou quarante millions, et en comptera bientôt plus de cent. Le protestantisme y domine, mais, pas plus que le catholicisme, il ne reçoit de subvention de l'Etat, qui ne connaît pas les religions, ne nomme pas leur clergé, et se borne

à les protéger comme les autres citoyens. Chaque culte est soutenu par ceux qui le professent.

Et qu'on ne pense pas que la piété en souffre, et que le pays en est moins religieux; le résultat est tout contraire; nulle part le clergé des différents cultes n'est mieux rétribué, et leurs édifices mieux entretenus; on ne voit le dimanche dans les rues que les familles qui se rendent au service religieux, car le jour du repos est mieux observé que dans les Etats catholiques ; chaque confession, chaque localité tient à honneur que le culte soit florissant et fréquenté; et elle s'y intéresse d'autant plus qu'elle le soutient à ses frais, et l'administre elle-même sans aucune intervention étrangère. Une salutaire émulation naît de cette responsabilité.

C'est d'ailleurs un sentiment général dans le pays, que sans les principes religieux et le culte qui les entretient, la vaste démocratie américaine et la liberté qui en est la suite, ne pourraient se soutenir; que la religion est chez eux le supplément nécessaire du frein presque insensible des lois, et que, sans elle, on tomberait inévitablement dans l'anarchie, d'abord, et ensuite sous le despotisme qui en est toujours la suite. Le sentiment religieux marche ainsi de pair avec l'amour de la liberté, et par cela même que l'Eglise et l'Etat sont séparés, ils se soutiennent mieux l'un l'autre.

Les Etats-Unis sont arrivés sous ce régime au plus haut degré de prospérité et de puissance, et jouissent d'une liberté sans égale, s'administrant eux-mêmes, en toute chose, en religion comme en politique, et laissant à l'individu qui n'est point absorbé par l'Etat, toute liberté pour développer ses facultés, en telle sorte que chez eux un charpentier, Lincoln, peut arriver par degrés à être le chef de la grande république, et la faire triompher de la plus grande épreuve qu'ait jamais subie une nation, celle de la guerre entre le Nord et le Sud pour la question de l'esclavage. La religion ne fut pour rien dans cette lutte, grâce à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et on vit point la Louisiane et les Florides, Etats à esclaves, d'origine française et espagnole, qui étaient ceux où se trouvaient le plus de catholiques, faire appel au fanatisme religieux, parce qu'ils savaient que des catholiques se trouvaient aussi dans l'armée opposée. Cet élément de guerre civile ne vint pas s'ajouter à l'élément social et politique qui divisait les deux moitiés de ce grand pays.

La république américaine n'a pas connu, grâce à son heureuse

organisation religieuse, les affreuses guerres de religion qui ont désolé la vieille Europe, et les querelles entre le sacerdoce et l'empire qui ont troublé le règne de Louis XIV, et obscurci l'éclat de celui de Napoléon. Elle ne connaîtra jamais rien qui ressemble aux massacres de la Saint-Barthélemy et à la révocation.

Les Etats-Unis, depuis un siècle qu'ils ont pris place parmi les nations, n'ont pas eu une seule révolution dans leur gouvernement. Ils n'ont pas expulsé violemment leur président pour en élire un autre, ou tenté de s'ériger en monarchie, tandis que nous avons eu dans cet intervalle des révolutions sans nombre; à quoi attribuer cette différence, sinon à celle des mœurs, dans lesquelles la religion tient une si grande place, et à la confusion des deux pouvoirs ? Charles X n'a-t-il pas encouru la défiance par ses relations trop étroites avec le clergé?

Les protestants restés en Angleterre, après le départ des puritains pour l'Amérique, ne pouvaient manquer de s'affranchir également, un jour, de tout lien avec l'Etat. La moitié d'entre eux, secouant la règle imposée par Henri VIII et qui régit encore l'Eglise anglicane, d'après laquelle le chef de l'Etat est, en même temps, celui de la religion, se sont constitués en Eglises libres (*dissenters*) et se gouvernent eux-mêmes, sans évêques ni archevêques, préférant à l'éclat de cette hiérarchie, le libre choix de leurs pasteurs.

Une grande partie également de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse a renoncé à tous ses avantages temporels pour ne pas subir le patronage des seigneurs, qui étaient en droit de leur imposer des pasteurs de leur choix. Des hommes éminents par leur savoir et leur piété se sont mis à la tête de ce mouvement. La partie du clergé qui les a suivis a renoncé par un sentiment de piété à une existence douce et assurée, pour se mettre à la discrétion du troupeau.

L'Eglise anglicane d'Irlande, enfin, est en ce moment en voie de transformation. Elle jouissait, depuis la conquête, des biens et des dîmes enlevés à l'Eglise catholique, et qui excédaient beaucoup ses besoins, tandis que celle-ci, plus nombreuse, ne se soutenait que par les cotisations de ses membres, grande cause d'irritation ajoutée aux rivalités religieuses et au sentiment amer de l'indépendance nationale perdue. Un bill du parlement a réduit les revenus de l'Eglise anglicane à ce que réclament ses besoins, et le surplus eût été affecté au clergé ca-

tholique, mais il l'a refusé, aimant mieux rester pauvre, avec ses ouailles, que contracter aucun lien, même celui de la reconnaissance, envers l'Etat. On pense qu'après l'abolition de l'Eglise établie d'Irlande, celle d'Angleterre sera menacée du même sort, bien que, dans l'opinion d'un grand nombre, elle soit une des colonnes de la constitution.

D'autres Etats s'agitent, sur le continent, pour conquérir la liberté religieuse. L'Autriche, attribuant les malheurs de sa guerre contre la Prusse, au régime arriéré de son gouvernement, a rompu son concordat avec Rome.

Les cantons suisses, et en particulier celui de Genève, ont leur Eglise libre, à côté de l'Eglise nationale. La séparation, dans le canton de Vaud, a eu lieu après de pénibles débats, où le pouvoir civil a pris plaisir à faire sentir son joug en réglementant les choses de la religion comme il eût pu faire celles du commerce, et les réglementant dans un sens qui a froissé le sentiment religieux d'une partie du clergé et des fidèles. On a vu les pasteurs, plutôt que de se soumettre à ce qui blessait leur conscience, quitter leur cher presbytère, où ils avaient vécu heureusement de longues années, et se séparer de leur troupeau, sans savoir où ils reposeraient leur tête, accompagnés souvent des injures d'un peuple aveugle, disposé souvent à voir un excès de zèle là où il n'y a que la fidélité, et à condamner Socrate par ennui d'entendre parler de sa vertu, jusqu'au jour où ces pasteurs exilés ont trouvé des âmes en sympathie avec eux et formé une Eglise libre à côté de l'Eglise de l'Etat.

L'Italie, en se constituant en un seul Etat, a pris pour devise : « l'Eglise libre dans l'Etat libre, » et cette fois ce n'est pas l'Eglise qui s'est séparée de l'Etat, mais l'Etat qui a pris l'initiative de cette séparation. Il a eu en vue la possession de Rome, dont il voulait faire sa capitale en réduisant le souverain pontife à n'être que le chef spirituel de la catholicité, et soutenant que celui-ci pourrait très-bien continuer d'exercer de Rome, en toute liberté, son suprême pouvoir sur les âmes, tandis que le souverain temporel de l'Italie aurait dans la même ville, le siége de son gouvernement; l'un et l'autre ainsi devaient être libres dans leur domaine. Cette ambition du nouveau royaume d'Italie a reçu une demi-satisfaction dans la conquête et la réunion à son territoire d'une grande partie des Etats du pape; mais le pontife romain a vivement protesté, l'Europe catholique s'est émue, et la France

est intervenue avec une armée, pour conserver au pape ce qui lui restait de son territoire, et surtout la possession exclusive de Rome.

Mais qui peut dire la solution que l'avenir réserve à cette question ?

C'est la première fois que le pape, réduit à la seule possession de Rome et de sa banlieue, se trouve pressé et entouré de tous côtés par une nation compacte de vingt-cinq millions d'habitants, qui s'est formée de tous les membres épars de l'Italie, et à qui il ne manque que sa capitale historique, cette ville célèbre entre toutes, qui est au centre, et en qui s'est personnifiée en tout temps l'Italie. Le nouveau royaume en désire passionnément la possession, et est, en quelque sorte, en arrêt devant elle. Il la désire comme devant seule compléter et assurer son existence nationale, et pour qu'un souverain étranger ne campe pas au milieu de son territoire, comme une menace contre elle.

La France pourra-t-elle toujours maintenir en Italie son armée, une guerre ne peut-elle pas survenir qui l'obligera de l'employer ailleurs ?

L'alliance du royaume d'Italie ne lui sera-t-elle pas nécessaire, dont l'évacuation des Etats romains sera la condition ? Un nouveau pape se refusera-t-il avec la même ténacité au vœu de l'Italie, et s'il s'y résigne les gouvernements des pays catholiques, le croyant moins indépendant, resteront-ils dans les mêmes rapports d'alliance avec lui et son clergé, et ne seront-ils pas conduits à proclamer, comme l'Italie, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Tout cela est le secret de l'avenir.

> Prudens futuri temporis exitus,
> Caliginosa nocte premit Deus.

Mais il est difficile qu'un ordre nouveau ne naisse pas, dans les affaires ecclésiastiques, de la situation nouvelle faite au pape par les événements d'Italie, et que les rapports entre l'Eglise et l'Etat n'en soient pas partout modifiés.

L'Espagne enfin, dans la révolution par laquelle elle a expulsé sa dynastie, vient de faire entendre un cri inattendu, celui de liberté des cultes.

Que signifie ce cri dans un pays où le seul culte catholique est

depuis si longtemps professé, et qui a expulsé les autres par le fer et le feu?

Ne veut-il pas dire que ce peuple attribue, non sans raison, ses malheurs et son abaissement au régime monacal, et qu'il espère se délivrer des moines, ou du moins de leur influence exclusive, en leur suscitant, comme en d'autres pays, des concurrents et des rivaux par la liberté des cultes, qui fera que nul ne sera obligé de se soumettre à leur domination?

Le fait est que, chez toutes les nations de l'Europe où règne un ensemble d'institutions dont fait partie la liberté religieuse, un immense progrès s'est accompli dans la population et dans la richesse, et que l'Espagne de Charles-Quint, sur les Etats duquel le soleil ne se couchait jamais, et qui était la première puissance de l'Europe, faute d'avoir suivi le mouvement de la civilisation moderne, est restée avec la moitié de la population qu'elle devrait avoir, et a perdu son rang de grande puissance, au point de ne plus siéger dans les conseils de l'Europe, où siégent la Prusse et la Russie, que Charles-Quint n'a pas connus. Faut-il s'étonner que tout ce qui pense, dans ce pays, s'en soit senti humilié et ait invoqué, contre un clergé en possession de l'influence politique, la liberté religieuse qui devait placer le gouvernement dans d'autres mains?

Quel sera le résultat de ce vœu public en Espagne? Beaucoup de signes semblent indiquer qu'il ne sera que très-imparfaitement satisfait : on ne brise pas aisément un joug qui dure depuis tant de siècles; mais quelque chose restera de cet effort du géant qui s'est soulevé sous le poids qui l'oppressait, et dont la poitrine a vomi des flammes.

On a cru un moment qu'il serait question de séparer l'Eglise de l'Etat en Espagne; mais l'Etat a tenu à salarier le clergé pour avoir action sur lui, et le clergé, dont les biens ont été vendus ou doivent l'être, a vu, dans ce salaire de l'Etat, un moyen plus assuré d'existence que ne serait la bonne volonté d'une population pauvre.

Malgré le succès de la séparation en Amérique et en Angleterre, malgré les pernicieux effets qu'a eus, dans tant de pays, un système contraire, on hésitera longtemps encore à se résoudre, dans le pays de l'inquisition, à ce divorce, et la théorie, aussi bien que la possibilité, en seront contestées.

En théorie, dira-t-on, est-il vrai que l'Etat puisse se désinté-

resser des choses de la religion, au point de les abandonner à elles-mêmes, et de n'intervenir ni par le salaire ni par les nominations? La religion et le gouvernement sont-ils, de leur nature, deux choses tellement distinctes qu'elles puissent vivre séparées? Ne coopèrent-elles pas à la même tâche, le bien des hommes, et n'a-t-on pas appelé les rois, dans l'antiquité, les pasteurs des peuples; dans le langage moderne, les évêques du dehors? Ces deux pouvoirs ne sont-ils pas aussi unis, aussi inséparables que le corps et l'âme, et ne faut-ils pas qu'ils agissent de concert? Ne peut-il pas arriver, si on les sépare, qu'ils agissent l'un contre l'autre et se paralysent réciproquement? L'Eglise n'aurait-elle pas à craindre que l'Etat l'opprime, et l'Etat que l'Eglise trop indépendante se rende redoutable et emploie sa puissance contre lui?

Ce raisonnement conduirait plus loin qu'on ne veut; il n'irait pas seulement à maintenir l'union de l'Eglise et de l'Etat telle qu'elle existe, mais à les réunir sous un même chef, comme au temps où l'empereur Auguste était en même temps souverain pontife, comme cela existe en Angleterre, depuis Henri VIII, pour l'Eglise anglicane; comme cela est dans la Rome moderne, où le pape est à la fois pontife et roi. On serait bien plus certain de l'harmonie entre les deux pouvoirs en les réunissant sur la même tête.

Mais l'exemple des Etats-Unis répond à ces appréhensions; eux aussi tiennent au concours de la religion pour faciliter indirectement le gouvernement de l'Etat : ils l'honorent et lui demandent, dans les temps de crise, ses prières; ils savent que la religion rend un peuple moral, et qu'un peuple moral est plus facile à gouverner. Ils n'ont aucune appréhension que la religion séparée de l'Etat tourne contre lui son indépendance, parce que, dégagée de toute ambition politique, elle n'a aucun intérêt de le troubler.

Toutes nos guerres de religion sont venues de ce que l'Eglise intervenait dans les affaires de l'Etat, faisait alliance avec lui, et l'appelait à sa défense; c'est par là que Henri IV a eu tant de peine à monter sur son trône, au prix de beaucoup de sang répandu, et que son petit-fils, violant la promesse qu'il avait faite à ses braves compagnons d'armes, a envoyé leurs fils mourir sur les galères ou en exil.

La séparation, donc, est plutôt un gage de paix entre l'Etat et

l'Eglise, et entre les diverses parties de la population, qu'un danger de discorde.

Une objection plus sérieuse est présentée, qui s'applique spécialement à la France, et fait éloigner toute idée d'une séparation semblable; on craint que le culte abandonné, comme en d'autres pays, aux seules ressources des fidèles et à leur bonne volonté, ne soit pas suffisamment soutenu dans tous ses besoins; que le clergé, à tous les degrés de la hiérarchie, ne manque du nécessaire; qu'il n'en souffre dans sa considération, et ne soit pas suffisamment et convenablement recruté; que les besoins religieux enfin de la population ne soient pas satisfaits, et que les Eglises désertes ne soient remplacées par des conventicules comme dans les années qui ont précédé le concordat.

On ajoute que, pour cela comme pour beaucoup d'autres choses, nous ne sommes pas aux Etats-Unis, qu'on n'y a jamais connu un autre régime que celui de la séparation, qu'on y est plus riche et plus accoutumé à se suffire en toute chose, suivant leur maxime populaire : « *Make by yourself;* » qu'il serait scabreux de tenter la même chose en France, où tout est différent; on invoque le souvenir de la loi de l'an IV, qui avait établi le régime volontaire, et sous laquelle le culte était abandonné.

D'autres, plus confiants, répondent que si l'expérience de la loi de l'an IV n'a pas réussi, c'est qu'elle a été faite dans des circonstances défavorables, et n'a pas duré assez longtemps. Le résultat aurait-il été, disent-ils, différent si elle avait été maintenue sous le gouvernement ferme et régulier de Napoléon, après qu'il a rétabli la confiance et rouvert les sources de la richesse publique? Ils pensent que les cotisations volontaires pour l'entretien du culte auraient suffi en France, aussi bien qu'en Angleterre et en Amérique, et que le zèle religieux en aurait été beaucoup accru. Ils citent, à l'appui de leur opinion, l'Eglise libre protestante, fondée à Paris il y a beaucoup d'années, et qui compte déjà un grand nombre de congrégations, dans les départements, qui se soutiennent par des dons volontaires, nomment leurs pasteurs et se gouvernent, en toute chose, sans l'intervention de l'Etat.

La proposition a été faite, en 1830, dans les bureaux de la chambre des députés, de généraliser ce régime et de l'appliquer à tous les cultes; Charles X venait d'être renversé de son trône à la suite d'un coup d'Etat qu'on prétendait avoir été inspiré, en

partie, par des influences ecclésiastiques, et une grande irritation régnait contre le clergé. C'était le moment, disait-on, de se séparer de lui, en cessant de subventionner les cultes. Il en résulterait, pour l'Etat, une économie de 40 ou 50 millions et plus de sécurité.

Mais cette velléité n'eut pas de suite; c'était une grande chose, dit-on, de renverser en un moment le concordat, l'œuvre principale de Napoléon, qui gouvernait la France depuis bientôt trente ans, et la nouvelle dynastie qu'on venait de fonder s'annoncerait par une mesure bien grave, et qui lui créerait bien des ennemis.

L'initiative de la séparation eût été prise alors par l'Etat. Le sera-t-elle jamais par l'Eglise? On peut en douter en considérant les avantages qu'elle trouve dans l'union, l'Eglise romaine surtout, à qui sont assurés les traitements et les honneurs qu'elle peut désirer. Puisqu'elle ne s'est pas séparée sous Napoléon, quand il tenait le pape et les cardinaux captifs, quand les exigences du chef de l'Etat lui faisaient sentir si durement sa dépendance, quels seraient les événements qui pourraient la déterminer à rompre ce lien et à renoncer aux avantages du concordat, pour ne pas subir le joug qu'il lui impose?

L'Eglise réformée, faible en nombre, et plus faible encore par son organisation, pourrait-elle se séparer seule des avantages faits par la loi aux cultes reconnus, et qui la placent sur un pied d'égalité avec celui de la majorité? Renoncerait-elle au traitement de ses pasteurs, à l'entretien de ses temples, à la protection spéciale de la loi, qui punit d'une peine plus forte ceux qui troublent l'exercice du culte catholique ou réformé, pour se placer volontairement dans la catégorie des réunions aujourd'hui permises, demain défendues, au gré des circonstances et de la politique du moment, et qu'un commissaire de police peut dissoudre? Ce serait là une grave résolution, et qui ne pourrait être justifiée que par la conduite intolérable de l'Etat envers elle, quand elle aurait envers lui épuisé tous les moyens d'obtenir justice, quand elle n'aurait plus que le choix entre son honneur ou ses intérêts religieux et le divorce. Mais alors, ce serait l'Etat qui prendrait la responsabilité de la rupture, en violant, dans sa lettre ou dans son esprit, la loi de germinal, qui a formé le contrat.

L'égalité des cultes établie par la loi ne serait qu'un vain mot,

si l'Etat ne témoignait un respect égal pour l'un et pour l'autre, s'il agissait envers celui de la minorité comme il n'oserait agir envers celui de la majorité, et ne montrait, au contraire, que le nombre ne fait rien là où il s'agit d'un droit et d'un principe. Une âme élevée sera même portée à avoir plus d'égards pour le faible que pour le fort.

Ce n'est pas ainsi qu'ont agi certains membres d'une de nos assemblées, lorsqu'à l'occasion d'une pétition, ils ont raillé l'Eglise réformée sur ses divisions actuelles, oubliant qu'elles étaient l'ouvrage d'une loi récente rendue sans sa participation, et que si l'Eglise romaine avait été mise à une épreuve pareille, les mêmes divisions y auraient éclaté. Personne n'a relevé ces étranges discours, ces outrages à une religion reconnue, pas même ceux qui représentaient l'Etat et qui pouvaient s'imputer les divisions dont on se raillait.

Quiconque a un sentiment religieux véritable, à quelque religion qu'il appartienne, respectera celle des autres comme un hommage rendu au Créateur. Il n'y a de tolérance certaine que celle-là. S'il est chrétien, il se découvrira en entrant dans la synagogue ou dans la mosquée, comme il ferait dans une église de sa religion.

Il n'y a pire intolérance que celle des incrédules ou celle des hommes dont la conduite dément les sentiments religieux qu'ils professent. Les premiers voient une accusation dans les sentiments de ceux qui pensent autrement qu'eux, les autres croient affirmer leur religion en attaquant celle qui diffère de la leur.

Toutes nos lois, depuis 1789, ont proclamé le principe de l'égalité religieuse. « Tous les Français, ont-elles dit, professent leur religion avec une égale liberté. »

Mais toujours, dans la pratique, la liberté religieuse a été méconnue.

La Constituante a voulu imposer la constitution civile du clergé.

Un peuple aveugle a arrêté, dans la cour des Tuileries, la voiture du malheureux Louis XVI, parce qu'il voulait aller entendre la messe d'un prêtre qui n'avait pas prêté serment à cette constitution.

Le massacre des prêtres dans les prisons a montré ce que c'est qu'un peuple dont l'éducation s'est faite suivant les principes de la Saint-Barthélemy et de la révocation, car les peuples sont ce que les font les gouvernements et les institutions, et trop souvent

ce sont les générations suivantes qui portent la peine des fautes commises par celles qui les ont précédées. Dieu punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération. Louis XIV et Louis XV ont formé les mœurs qui ont coûté la couronne et la vie à Louis XVI, et produit les malheurs de la révolution.

Napoléon lui-même, en essayant de réagir contre ces idées nouvelles, a été emporté par elles; il a mis sa gloire, comme Louis XIV, dans les conquêtes, et comme Louis XIV, il a persécuté, non plus les proscrits de la révocation demeurés en France et leurs pasteurs, qui osaient leur donner des prédications au désert, mais le souverain pasteur des catholiques, qui osait résister à ses volontés, et les cardinaux qui l'assistaient de leurs conseils. C'est toujours, à ces diverses époques, le même mépris pour les consciences et la même confusion des choses de la politique avec celles de la religion.

Et cependant, personne ne s'était prononcé plus énergiquement que Napoléon contre cette confusion; mais c'était pour le besoin des circonstances, et celles-ci changèrent. Si ses paroles eussent été dictées par des principes immuables, sa conduite n'aurait pas changé.

Le premier consul, assurément, quand il fit le concordat et la loi de germinal pour être les chartes de la religion catholique et de la religion réformée, réglant leurs rapports avec l'Etat, ne pensait pas que ni l'une ni l'autre fussent violées par l'Etat, que lui-même frapperait l'Eglise romaine à la tête en lui enlevant son chef; mais il a été fils de son temps, et tout en détestant les philosophes du dix-huitième siècle, qu'il appelait des *idéologues*, et rejetant leurs doctrines politiques favorables à la liberté, il était leur disciple en matière religieuse et, sans croyance positive, n'admettait la religion que comme un instrument; quand cet instrument a refusé de le servir, il l'a brisé, et le souverain pontife a éprouvé, comme il l'éprouve aujourd'hui, le danger d'avoir un domaine temporel joint à son domaine spirituel. Ne pouvant saisir Avignon, comme faisait Louis XIV, puisque nous avons pris Avignon, pendant la révolution, Napoléon a saisi Rome.

L'Eglise réformée, qui n'a rien qu'on puisse lui saisir, a vécu en paix avec l'empire. Ç'a été, à ce point de vue, son heureux temps. Réduite à Paris, au commencement, à un seul temple et

à un seul pasteur, son consistoire, de huit membres, se réunissait *dans une chambre haute*, dans l'appartement de celui-ci. Aucune division ne régnait dans son sein ; on ne connaissait en dehors de l'Eglise réformée consistoriale, ni Eglise libre, ni Eglise wesleyenne, ni darbistes, ni baptistes, ni aucune de ces Eglises de diverses dénominations qui existent aujourd'hui à Paris, mais aussi le zèle religieux et les œuvres destinées à l'entretenir, et à instruire ou secourir dans leurs besoins les cent mille protestants qui sont à Paris, étaient-elles moins nombreuses.

C'est en 1814 et 1815, après la chute de Napoléon, qu'un plus grand élan a été imprimé aux œuvres de la paix ; nos voisins d'outre-Manche, à qui la France a été ouverte, ont contribué, par leurs conseils, à la fondation à Paris, de diverses sociétés établies chez eux, société biblique, société des traités religieux. On a demandé et obtenu, des divers gouvernements qui se sont succédé, une augmentation dans le nombre des temples et des pasteurs, à Paris et dans les départements, et aujourd'hui la capitale compte quatre ou cinq temples protestants principaux sans compter plusieurs dans la banlieue et dans les environs, et huit pasteurs en titre, et les assemblées consistoriales se composent de vingt ou trente membres, y compris les pasteurs adjoints, les pasteurs auxiliaires, les aumôniers (1).

Faut-il s'étonner si des divisions se sont plus aisément introduites dans une assemblée si nombreuse, divisions sur l'organisation et le service, sur la discipline, sur le dogme ; si des rivalités de personnes se sont produites, et si depuis 1848, l'Etat aidant par la loi de 1852, ces divisions ont pris un caractère d'acrimonie si affligeant, d'autant plus affligeant que, de la capitale, elles se sont communiquées, comme il arrive en toute chose, aux départements ?

Ces divisions entre pasteurs se sont étendues au troupeau, et l'Eglise en a été affaiblie dans la considération publique, et dans ses rapports avec l'Etat.

Celui-ci pouvait les faire cesser, ou les adoucir, en déclarant qu'il ne connaissait que les consistoires, que ceux-ci étaient constitués par la loi de germinal, juges des questions de dogme et de discipline, et qu'elle leur défendait même d'y apporter aucun

(1) Le budget du consistoire de Paris pour 1869 présente une dépense de 170,000 fr., fournis par des souscriptions volontaires, en outre des subventions de l'Etat.

changement sans son adhésion, par le motif que le maintien de l'un et de l'autre avait été la condition de leur adoption par l'Etat.

Mais celui-ci a paru vouloir rester neutre et tenir la balance égale, ce qui a fait que les adversaires du consistoire se sont enhardis, et comme en 1852, ont mis leur espoir dans l'appui de l'Etat, invoquant dans l'occasion son intervention soit pour empêcher la nomination d'un pasteur, soit pour maintenir dans la chaire celui que le consistoire en avait écarté.

Que le consistoire, dans cette situation, et l'Eglise réformée, ou une fraction de cette Eglise, se fussent séparés de l'Etat, ils abandonnaient les temples et les chaires, et tous les avantages, toutes les garanties de la loi de germinal, à ceux dont ils pensaient ne pouvoir approuver les doctrines; quelle immense responsabilité n'eussent-ils pas pris vis-à-vis de leur religion et de l'Eglise dont ils faisaient partie? Restaient encore l'Eglise luthérienne, ou de la confession d'Ausbourg, qui compte pour environ moitié dans la population protestante de la capitale, et toutes les Eglises des deux communions dispersées en France, qui auraient dû suivre le mouvement pour que la séparation d'avec l'Etat fût complète.

Restait enfin la grande Eglise catholique qui n'est rien moins que disposée à une telle résolution, puisqu'elle n'y a pas songé quand Napoléon lui a fait subir un si dur traitement dans la personne de son chef, et qui demeurait seule religion légale en France, « après la séparation des réformés comme au temps où la religion catholique était la seule reconnue par l'Etat.

La séparation donc, le jour ou elle s'opérera, devra être complète et s'appliquera à toutes les religions professées en France; fille d'un principe qui est la distinction du spirituel et du temporel, elle est indivisible, comme lui, et n'admet pas d'exception.

C'est dire qu'elle ne peut naître que d'un mouvement général des esprits, comme a été celui du seizième siècle qui a amené la Réforme. Celle-ci ne serait pas une division dans le sein de l'Eglise qui a eu pour résultat d'en détruire l'unité, après de longs déchirements, et d'en créer plusieurs, mais au contraire, un concert entre celles-ci, pour secouer pacifiquement le joug de l'Etat, vivre de leur propre vie, — comme elles vivent dans d'autres pays au grand profit de la religion et des mœurs, qui

en reçoivent une heureuse influence, — au profit même de l'Etat qui n'aura pas à s'occuper de choses étrangères à sa nature et gouvernera plus facilement un peuple plus sincèrement religieux.

Des hommes recommandables par leur talent, et leur zèle religieux, ont cru devoir devancer le temps, et fonder au sein du protestantisme une Eglise libre qui n'en diffère que par le complet désintéressement avec lequel ils pourvoient aux besoins de leur culte sans le secours de l'Etat, s'estimant heureux d'échapper par là aux conséquences de son intervention, dans la gestion de leurs affaires, et dans la nomination de leurs pasteurs. Ils ont fait à l'égard de ceux qui nient la possibilité de la séparation, comme le philosophe devant qui on niait le mouvement, et qui, pour toute réponse, se mit à marcher; mais en se séparant de l'Etat, ils se sont en même temps par une conséquence obligée, séparés de l'Eglise protestante nationale, qui tient une conduite différente, et ont cessé de prendre part aux élections, et d'y soutenir cette Eglise, portion de l'Eglise nationale qui est en sympathie religieuse avec eux et défend les mêmes doctrines, résultat que celle-ci a vivement regretté, parce qu'il compromet la cause commune, et donne une fausse idée de l'importance numérique des deux opinions doctrinales dans la Réforme.

Cet inconvénient d'une séparation partielle était inévitable, et ceux qui s'y sont décidés ont certainement pris une grande responsabilité, mais c'est ainsi, disent-ils, que la Réforme a commencé, par des tentatives partielles, et, en attendant que l'exemple soit suivi la question de la séparation est posée.

C'est ici le cas de dire, avec l'Ecriture : « Que chacun agisse comme il est persuadé. » La question de la séparation rencontre des circonstances peu favorables, car autant celle de la Réforme était mûre quand la crise éclata, par la disposition des esprits à s'occuper des choses religieuses, autant celle des rapports entre l'Eglise et l'Etat fixe peu l'attention en dehors d'une classe peu nombreuse, parce que les intérêts matériels occupent une place énorme dans les existences. Le luxe va toujours croissant, et l'amour des aises, la recherche des plaisirs de la vie possèdent toutes les âmes.

Les anciens philosophes, et même les écrivains modernes, imbus de leurs doctrines morales et religieuses, tels que Franklin, recommandaient la simplicité des mœurs comme la base du

bonheur des hommes et la condition de leur liberté; ceux qui parlent ou écrivent aujourd'hui ne s'occupent que de ce qui peut accroître leurs jouissances. On ne parle que des inventions qui peuvent y concourir, et ces inventions se multiplient sans cesse.

Les hommes d'Etat les plus honnêtes de notre temps disent au peuple : Enrichissez-vous, pour le distraire de la politique, sans songer que tous n'y réussiront pas, et que ceux qui échoueront dans leurs efforts se retourneront contre eux avec violence, et demanderont aux révolutions ce que le travail n'a pu leur donner.

Des entreprises financières de toute sorte auprès desquelles celle de Law n'était qu'un jeu d'enfant, irritent cette soif de s'enrichir, d'où naissent des violations de dépôt que nos tribunaux se lassent de punir et les suicides qui en sont la suite.

Nous avons aboli, dans un moment de bonne volonté pour la régénération morale du peuple, la loterie nationale comme une tentation immorale qui lui était offerte par l'Etat de se livrer à un jeu de hasard, dans l'espoir d'y faire fortune, et bientôt après nous avons autorisé des loteries particulières de toute sorte qui avaient le même principe, et des villes ont fait avec notre approbation des emprunts accompagnés de lots considérables qui devaient en assurer le succès, en sorte qu'au lieu d'une loterie unique nous en avons eu vingt.

Les caisses d'épargne ont été établies par l'Etat comme excitation au peuple de faire des économies dans les jours heureux, afin de s'en servir dans les mauvais jours, et tandis que nous lui donnions ce conseil, nous dépensions toujours plus que nous n'avions; il nous fallait vivre d'expédients et d'emprunts, malgré le produit croissant des impôts, et les recettes couraient après les dépenses sans pouvoir les atteindre.

La ville de Paris, en particulier, donne l'exemple d'un luxe étourdissant, au milieu duquel aucune idée sérieuse, aucune réforme religieuse ne saurait se faire jour.

C'était, sous l'ancienne monarchie, une maxime de gouvernement, qu'il fallait s'opposer à l'agrandissement démesuré de la capitale, ou du moins ne rien faire pour le favoriser. Des édits ont été rendus dans ce but, et nous avons vu, au centre du Paris actuel, la défense gravée sur la pierre de pousser plus loin les constructions; on craignait les séditions qui naissent d'une population nombreuse. Henri III, forcé par l'émeute d'abandonner le Louvre et de se retirer à Saint-Cloud, s'écriait en regardant

de là Paris : « Tête trop grosse pour le corps, » et les craintes conçues pour le pouvoir monarchique, la liberté républicaine les a partagées. Washington écrivait, en 1789, à La Fayette : « Ne vous flattez pas d'avoir jamais un gouvernement libre avec une telle capitale. » L'expérience n'a que trop confirmé l'appréhension de ce grand homme. Des changements perpétuels de gouvernement ont témoigné de la puissance révolutionnaire de Paris, et cependant nous nous faisons gloire de son agrandissement, et de ce que sa population a été portée, en moins de vingt ans, d'un million d'habitants à deux millions, de ce qu'elle s'accroît de trente mille habitants par année. Où s'arrêtera cette progression, quelles en seront les suites?

Ce n'est pas seulement en nombre que Paris s'est accru, c'est plus encore sous le rapport du luxe.

Le nombre des voitures, dans le même espace de vingt ans, s'est élevé de vingt-cinq mille à quarante-cinq mille, et quand on voit leurs rangs pressés se diriger en hâte vers la promenade publique, étalant avec tant de satisfaction la beauté des chevaux et les folles toilettes des femmes, on se demande vers quelles destinées futures court cette foule qui ne respire que la joie et la prospérité, si beaucoup d'autres capitales dont il ne reste que les ruines n'ont pas eu le même éclat, et n'ont pas entraîné de grands empires dans leur perte?

Auguste se vantait « d'avoir trouvé Rome de briques et de la laisser de marbre. » Mais la Rome de briques était celle des Scipions, qui soumit tout l'univers connu à ses lois ; celle de marbre fut la Rome de Caligula et de cette suite de monstres qui finirent par amener chez elle les barbares, dont elle devint la proie.

Rome, aux temps qui précédèrent sa ruine, n'était pas moins brillante que Paris l'est aujourd'hui ; on y comptait des fortunes particulières de 30 et 60 millions, et les triomphes de ses empereurs, quand ils arrivaient de l'armée, étaient l'occasion de dépenses dont nous n'avons pas l'idée, en éléphants et en animaux féroces, destinés aux combats du cirque. Ce n'était pas seulement l'Etat, c'est-à-dire l'empereur qui faisait des largesses au peuple en distributions de blé et qui l'amusait par des fêtes, les riches patriciens distribuaient à leurs clients, à des jours marqués, la *sportula*, pièce de monnaie qui constituait leur pension, comme l'Etat distribue aujourd'hui, chaque mois, les trai-

tements, et Juvénal dit que le client parfois ne se faisait pas scrupule d'amener avec lui une chaise à porteurs vide, qui était censée contenir sa femme malade, pour recevoir une double distribution.

Le satirique prédit que ce mélange de luxe et de misère sera la perte de Rome, et vengera l'univers vaincu :

Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem ;

mais les esprits forts ne manquaient pas qui se moquaient de ses prédictions, et la religion, qui fut longtemps un frein, avait perdu tout crédit, puisqu'on nous dit que les augures ne pouvaient se regarder sans rire, en sorte que Rome descendit rapidement vers l'abîme où devait la conduire la perte de ses mœurs, de sa religion et de sa liberté.

La religion chrétienne est une base plus solide pour les sociétés modernes, mais c'est à la condition qu'on ne la laissera pas se corrompre par un mélange adultère avec la politique des Etats ; trop longtemps elle leur a servi d'instrument, s'associant à leurs révolutions et à leurs guerres, chantant toujours des *Te Deum* pour le vainqueur, et se discréditant, par ses complaisances, dans l'esprit des peuples ; elle ne peut recouvrer son empire sur ceux-ci qu'en se tenant à l'écart des querelles des nations ou des partis, ou n'en sortant que pour interposer son caducée entre les combattants, comme a essayé de le faire, en 1848, le prélat placé à la tête du diocèse de Paris, et qui a péri héroïquement sur les barricades, essayant de faire cesser le feu par lequel des concitoyens de la même ville se donnaient la mort. Rien ne marque mieux l'indifférence religieuse de ce temps que le peu de mémoire qu'on a gardé de cette belle mort. Un ministre rappelant dans une de nos assemblées les victimes faites par cette sinistre journée parmi nos généraux, plus nombreuses que celles de nos plus grandes batailles contre un ennemi étranger, n'a point mentionné cette victime volontaire, qui a quitté l'autel pour s'offrir en sacrifice. Quel autre était plus digne de ses hommages, et mériterait mieux qu'une statue lui fût élevée sur une de nos places publiques, sur la plus rapprochée du lieu qu'il a arrosé de son sang !

Le pays, en lui témoignant ainsi sa reconnaissance, eût marqué la différence qu'il faisait entre lui et son prédécesseur, accusé d'avoir pris parti dans nos querelles.

Mais la défaveur jetée par celui-ci sur le clergé s'est répandue sur celui-là, dont la situation était si différente, et s'est traduite par une injuste appréciation ou un injuste oubli de son héroïsme.

Que l'Eglise eût été séparée de l'Etat, ni le premier ne se fût attiré la colère du peuple, ni le sacrifice du second n'eût été méconnu ou oublié.

Plus d'un prêtre éclairé, dans les rangs élevés de la hiérarchie et dans les plus humbles, reconnaît que si leur séparation d'avec l'Etat était possible, ils posséderaient davantage la confiance du peuple et auraient sur lui plus d'ascendant en matière religieuse, parce qu'étrangers à ses divisions politiques, ils n'auraient point à prendre parti pour une opinion ou pour un homme, et à mécontenter le parti contraire. Ils sont passés par une plus grande épreuve, celle de la vente de leurs biens, et leur éloquent défenseur, le comte de Montlozier, en s'opposant, dans l'Assemblée constituante, à cette vente, disait : « Si vous leur enlevez leurs biens et les réduisez à la misère, ils quitteront leur croix d'or et prendront une croix de bois ; c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. » Ils n'ont point quitté leur croix d'or, grâce au concordat, mais ils ont été moins riches, et c'est un fait constant que le clergé est devenu plus respectable, et qu'aucun de ses membres n'offre les fâcheux exemples qui se rencontraient autrefois dans son sein.

Les partisans de la séparation pensent que celle-ci ne produirait pas non plus les effets que les amis de la religion en redoutent et que les dons volontaires des fidèles combleraient le vide fait par le retrait des subventions de l'Etat, comme celles-ci ont comblé le vide fait par la vente des biens.

En attendant le jour où se fera cette grande expérience, si elle doit se faire, le moyen de la préparer doucement ou même de la rendre inutile, serait que l'Etat agît envers les divers cultes comme s'ils ne dépendaient en rien de lui, en s'abstenant de toute exigence envers eux et respectant leur autonomie. Le culte de la majorité lui-même n'a pas été à l'abri de ses exigences ; on a vu des évêques mis à l'index par lui, et que les fonctionnaires devaient s'abstenir de visiter, parce qu'ils avaient déplu ; c'était attaquer à la fois l'indépendance des évêques et la dignité des fonctionnaires, et faire sentir aux uns et aux autres un joug qu'il eût mieux valu alléger.

Mais les cultes dissidents sont plus exposés, comme nous l'avons dit, à recevoir des mortifications parce qu'ils sont plus faibles. Il n'y a que les âmes élevées auprès desquelles la faiblesse soit un titre au respect. Napoléon, dans ses beaux jours, quand il était commandant de l'armée d'Italie, consulté par un général sur la manière dont il devait se conduire envers le pape, répondit d'agir envers lui comme s'il avait une armée de deux cent mille hommes. L'entraînement des événements et l'ivresse de sa fortune lui firent tenir plus tard une conduite bien différente envers le chef de la catholicité; mais il n'eut pas à s'en applaudir, et le noble sentiment exprimé par le jeune général valait mieux que celui qui emporta le puissant empereur.

Celui-ci a légué à ses successeurs de bons et de mauvais exemples.

Il leur a légué l'exemple de l'économie dans les dépenses publiques, d'un travail infatigable, d'un choix judicieux des fonctionnaires de l'Etat de tous les degrés, n'en nommant aucun qui ne fût d'une sagesse éprouvée et d'un caractère moral irréprochable.

Il leur a légué par contre le fâcheux exemple de la passion pour la guerre qui devait lui être si fatale et d'un esprit de domination qui ne lui a pas permis de supporter aucun frein au dedans, aucune résistance au dehors, pas même celle du pontife de Rome qui devait être protégé par sa faiblesse.

Mais le culte réformé, qui ne s'est pas trouvé sur le chemin de son ambition, a toujours été vu par lui avec bienveillance.

Ce que les protestants ont à demander, c'est que cette bienveillance leur soit continuée; que l'atteinte profonde qui y a été portée en 1852 soit réparée, qu'ils soient libres de réunir leur synode, que la loi de germinal enfin, qui a scellé leur union avec l'Etat comme le concordat celle de l'Eglise catholique, soit rétablie et maintenue jusqu'à une séparation, fruit du consentement réciproque.

A ces conditions l'union peut se maintenir jusqu'à ce que les temps soient mûrs pour la séparation, dans toute l'Europe, et pour tous les cultes, et qu'elle soit regardée comme un accompagnement nécessaire de la liberté politique.

PELET DE LA LOZÈRE.

LITTÉRATURE

—

NOTICE SUR VAUVENARGUES

ŒUVRES DE VAUVENARGUES, publiées par L. Gilbert. 2 vol. in-8°. Paris, Furne.

En étudiant l'histoire de notre dix-huitième siècle, on s'arrête avec bonheur devant cette douce et mâle figure de jeune homme, qui se montre et disparaît comme un brillant météore dans un ciel sombre et orageux. Si Vauvenargues est peu connu, ce n'est pas qu'il n'ait fixé, en divers temps, l'attention sérieuse de la critique; mais la célébrité, ou plutôt la popularité, n'est pas toujours en raison directe du mérite. D'ailleurs une mort prématurée le prit, pour ainsi dire, sur le seuil de la gloire, et ne lui permit pas de se révéler tout entier, ni comme écrivain ni comme moraliste.

Sa courte existence fut singulièrement triste, et pourtant calme et résignée. Fils aîné d'une ancienne et noble famille de Provence, Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, naquit à Aix, en 1715. Il se destina de bonne heure à la carrière des armes; à dix-huit ans, il entra dans le régiment du Roi, fit avec honneur la campagne d'Italie, en 1734; celle de la succession, en 1741; prit part à la mémorable retraite de Prague, sous le maréchal de Belle-Isle, et rentra en France en 1742, après avoir ruiné, au milieu des frimas de la Bohême et du luxe obligé des garnisons, une santé délicate et une modeste fortune.

Dans cet état fâcheux, Vauvenargues ne tarda pas à donner sa démission de capitaine à son colonel, le duc de Biron. Pressé par le besoin et par une ambition légitime, il osa solliciter lui-même un emploi diplomatique auprès du roi et de son ministre Amelot. Mais, parfaitement inconnu, il fut confondu dans la foule des solliciteurs vulgaires, et ne reçut pas même l'honneur d'une réponse banale. Ce dédain, au fond plus apparent que réel, le navra profondément. Une seconde lettre, adressée au ministre, reçut enfin une réponse bienveillante, grâce à Voltaire, qui jouissait d'un moment de faveur à la cour. « M. Amelot, écrivait Voltaire à son jeune protégé, sait son Démosthènes par cœur, il faudra qu'il

sache son Vauvenargues. » Il fut donc présenté, et on lui promit le premier poste vacant.

Plein de joie et d'espérance, Vauvenargues se retira dans son humble manoir (1), pour continuer les études littéraires et philosophiques qui avaient charmé sa vie des camps et des garnisons, et pour se préparer surtout à son nouveau rôle. Mais, hélas! le bonheur n'était pas fait pour lui! La petite vérole poursuivait cruellement ce que le ciel rigoureux de Prague avait trop bien commencé : « Mon rhume continue toujours avec la fièvre; tous les maux m'assiégent, » écrit-il à Voltaire, en 1745. Vers la fin de cette année, il est pourtant à Paris, logé à l'hôtel de Dijon, rue du Paon, aujourd'hui rue Larrey. Il se voit bientôt entouré d'un groupe de visiteurs et d'amis d'élite, tous plus âgés que lui, et tous l'honorant du nom respectable de *père*. On est heureux de jouir de sa compagnie aimable, de ces longs et sérieux entretiens qu'il préside, et dans lesquels il verse toute son âme. « Il tenait, dit Marmontel, nos âmes dans ses mains. » Mais sa santé, déjà si affaiblie, devient de plus en plus déplorable, aggravée par le poids d'une méditation opiniâtre. Il sent que le temps est court. Obligé de renoncer à l'action des armes et des luttes de la politique, le marquis de Vauvenargues accepte, avec une résignation touchante, l'action de la pensée; il préfère « déroger à sa qualité qu'à son génie, » mais en s'avouant tout bas que le cardinal de Richelieu était encore au-dessus de Milton. C'est au milieu d'atroces souffrances qu'il se hâte de jeter sur le papier entre autres quelques *Réflexions* et *Maximes* qui consacrent son nom, et l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain*. On a comparé ce dernier ouvrage aux premiers éléments des chimistes dont on ne peut faire l'analyse.

Vauvenargues mourut le 8 mai 1747, avant d'avoir accompli ses trente ans, au moment où paraissait la seconde édition de ses œuvres, que l'on a augmentées plus tard, en diverses fois, et dont un érudit plein de goût, M. D.-L. Gilbert, a donné récemment une édition complète et définitive (2). Voltaire, bien plus prodigue de son esprit que de son cœur, avait ressenti pourtant une affection respectueuse et profonde pour le talent et le caractère de Vauvenargues, plus jeune que lui de vingt années. En apprenant sa mort : « Tu n'es plus, s'écrie-t-il, ô douce espérance du reste de mes jours! ô ami tendre!... Je t'ai vu toujours le plus infortuné des hommes et le plus tranquille..... Comment avais-tu pris un essor si haut dans le siècle des petitesses? et comment la simplicité d'un enfant timide couvrait-elle cette profondeur et cette force de génie? Je sentirai longtemps avec amertume le prix de ton amitié... »

(1) Les Vauvenargues sont éteints depuis 1801. Les possesseurs actuels du château, les d'Isoard, ont pris le nom de Vauvenargues par adjonction, mais n'appartiennent pas à la famille du moraliste.

(2) Deux magnifiques volumes in-8°. Furne, éditeur. Le second volume, moins gros que le premier, renferme les œuvres posthumes et inédites.

Ne semble-t-il pas que Voltaire se pleure lui-même, et qu'il poursuit d'un regard humide cette douce espérance, ce bon ange qui s'envole? Il n'a produit encore, en effet, que ses plus belles pièces de théâtre, l'*Histoire de Charles XII* et le *Siècle de Louis XIV*. Mais des temps fâcheux se préparent. Voici venir Diderot, d'Alembert, La Mettrie, le baron d'Holbach. On va saper le fondement des plus nobles croyances : guerre à mort à l'*infâme!* c'est-à-dire à la religion chrétienne! Voltaire sera l'âme de ce long et triste concert de railleuse incrédulité, que Vauvenargues aurait, à coup sûr, modéré, et peut-être arrêté dans son cours. Et comment ne pas joindre nos regrets à ceux de Voltaire?

Pour être composées de simples fragments, de dissertations et de pensées diverses, les œuvres de Vauvenargues n'en révèlent pas moins un littérateur et un moraliste des plus distingués.

I.

Sa théorie littéraire peut se résumer en peu de mots; mais la pratique n'en est pas plus facile : Penser *de* soi-même, *pour* soi-même, et prendre la manière et le tour des grands maîtres du dix-septième siècle; — être vrai, fort, lumineux et simple. — La clarté orne les pensées profondes. — Lorsqu'une pensée est trop faible pour porter une expression simple, c'est la marque pour la rejeter. — Il faut avoir de l'âme pour avoir du goût. Enfin, les grandes pensées viennent du cœur.

Cette dernière pensée est depuis longtemps populaire. Le cœur, à vrai dire, ne pense pas, mais il élève le vol de la pensée, mais il l'échauffe, il l'anime et lui fait découvrir de lointains horizons. Que de grandes pensées ont jailli d'un cœur vivement ému! Témoin cette réflexion aussi simple que sublime d'une mère à qui l'on raconte le sacrifice d'Abraham : « Dieu ne l'eût pas exigé d'une mère! » Après de tels accents de l'âme, peut-on hésiter entre l'esprit et le cœur? Le cœur est une grande lumière, et le plus souvent, en littérature comme en morale, Vauvenargues n'en veut pas d'autre.

Peu après son retour de Bohême (1743), Vauvenargues, en garnison à Nancy, inaugure ses relations avec Voltaire par l'envoi craintif d'un parallèle entre Corneille et Racine. Voltaire, charmé d'une maturité si précoce, se hâte de le féliciter avec une courtoisie exquise, qu'il relève encore par un peu de critique; il le traite déjà comme son égal, et il le qualifie bientôt d'homme de génie. Ce travail, en effet, n'est point l'œuvre d'un écolier. Ce n'est pas qu'on ne puisse, avec Voltaire, noter çà et là certaines appréciations un peu hasardées sur Corneille, dont le mauvais goût et l'enflure, dans certains passages, l'avaient choqué au point de le rendre injuste, malgré sa passion pour le grand. Mais qui pourrait lui faire un crime de se plaindre toutes les fois qu'il voit ou croit

voir associer la grandeur à l'emphase? D'après Vauvenargues, les héros de Corneille disent souvent de grandes choses sans les inspirer; ceux de Racine les inspirent sans les dire : les uns parlent, et toujours trop, afin de se faire connaître; les autres se font connaître, parce qu'ils parlent. Agrippine, Mithridate, Joad, d'une part; Camille et Cinna, de l'autre, réfuteraient, au besoin, ce qu'il y a d'excessif dans ce jugement, qui n'est pas sans valeur. Tout partisan qu'il était de Racine, Voltaire essaya plusieurs fois de convertir à Corneille son jeune ami, qui ne modifia guère son sentiment; mais leurs cœurs n'en restèrent pas moins étroitement unis.

Le sérieux profond de son caractère ne permit pas non plus à Vauvenargues de rendre pleine justice à Molière, dont la force comique l'intéressait peu. Il ne comprenait point qu'on pût rire, se moquer des erreurs, des faiblesses humaines. Mais, soit qu'il nous parle de l'éloquence magnifique et pompeuse de Bossuet ou de la profondeur de Pascal, de l'âme sensible et onctueuse de Fénelon; soit qu'il rende justice au bon sens, aux sages préceptes de Boileau, au génie naïf de La Fontaine, notre Homère; à la grâce, au pathétique, à la noblesse délicate de Quinault; soit qu'il admire le style, l'infinie variété des tours de La Bruyère, tout en lui reprochant de s'en tenir aux détails plutôt qu'à « ces grands traits qui caractérisent, non une passion ou les vices d'un particulier, mais le genre humain; » soit qu'il attaque le côté factice de la poésie lyrique en général, et en particulier dans J.-B. Rousseau; soit enfin qu'il apprécie, avec une partialité peut-être excusable, le *Théâtre* et les travaux historiques de Voltaire, partout Vauvenargues révèle un vrai critique, dont les essais sont souvent des coups de maître.

Morale, critique, portraits, discours, réflexions et maximes, dialogues, correspondance amicale ou philosophique, Vauvenargues s'est essayé dans tous les genres qui peuvent tenter la plume d'un écrivain, et partout éclate un esprit supérieur fortement trempé. — Il fit même des vers; mais ces poésies, fruit de sa première jeunesse, ne nous sont point parvenues. L'auteur les brûla lui-même, ne les jugeant ni assez inspirées ni assez morales.

Les lecteurs qui se plaisent à voir l'homme dans l'écrivain, pourraient-ils ne pas aimer cette âme candide qui s'est fondue, pour ainsi dire à son insu, dans ses œuvres? Si Montaigne se prend ouvertement pour sujet d'étude, telle n'est pas l'ambition avouée, directe de Vauvenargues, pas plus que celle de Pascal. Le *moi* est haïssable à l'un comme à l'autre. Mais Vauvenargues ne se montre nulle part mieux que dans ses *Caractères* et dans ses *Dialogues :* « Ceux qui n'aiment, dit-il, que les portraits brillants et les satires, ne doivent pas lire ces nouveaux caractères..... On a plus négligé le ridicule que toute autre chose, parce que le ridicule ne présente ordinairement les hommes que d'un seul côté, qu'il charge et grossit leurs défauts, qu'en faisant sortir vivement ce

qu'il y a de vain et de faible dans la nature humaine, il en déguise toute la force et toute la grandeur, et qu'enfin il contente peu l'esprit d'un philosophe, plus touché de la peinture d'une seule vertu que de toutes ces petites défectuosités, dont les esprits superficiels sont si avides. » C'est assez dire que La Bruyère n'est pas son homme. Si l'on veut absolument chercher un parrain à cet esprit si indépendant dans son style comme dans sa pensée, il faudra recourir à Théophraste, et mieux encore à l'auteur du *Télémaque* ou des *Oraisons funèbres*. — Est-il besoin d'ajouter que les railleries fines, spirituelles de Lucien n'ont rien de commun que le titre avec les *Dialogues* de Vauvenargues? Ceux-ci font plutôt penser aux *Dialogues des morts* de Fénelon. L'auteur y cache ses plus secrètes pensées, ses ambitions, ses espérances déçues, en particulier dans *Brutus* et le *Jeune Romain*. Ils sont, pour ainsi parler, son testament; aussi n'ont-ils été publiés qu'après sa mort. — M. Villemain a cru voir le portrait de ce noble jeune homme dans le caractère de *Clazomène* (1). Il n'est pas moins dans celui de *Théophile* (2), et surtout dans l'*Homme vertueux* (3) : « Quand je trouve dans un ouvrage une grande imagination avec une grande sagesse, un jugement net et profond, des passions très-hautes, mais naïves, sans effort pour paraître grand, une extrême sincérité, beaucoup d'éloquence, et point d'art que celui qui vient du génie, alors je respecte l'auteur, je l'estime autant que les sages ou que les héros qu'il a peints, etc... »

Sa correspondance avec son cousin, le marquis de Mirabeau, l'*ami* des hommes, le père du grand orateur, ou avec son ami, le président de Saint-Vincens, est un vrai modèle du style épistolaire; elle met entièrement à nu cette âme stoïque et tendre, si discrète et si élevée.

II.

Vauvenargues est un moraliste tout à fait à part dans son siècle, et il combat, sur plus d'un point, les opinions des moralistes philosophes, comme des moralistes chrétiens du siècle précédent. Il professe pour eux tous un profond respect; mais les uns et les autres lui paraissent, sinon calomnier, du moins ne pas reconnaître assez les forces vives et naturelles de l'homme. A ce point de vue, il est manifeste, par l'ensemble de ses œuvres, qu'il s'en prend souvent au plus grand de tous, à Pascal. Ici, le christianisme n'est pas en cause; Vauvenargues n'a jamais été *contre*, comme il le déclare lui-même. Bien plus, il a tourné plus d'une fois vers le christianisme ses regards et son cœur. Mais, dans sa morale, bien imparfaite et bien incomplète sans doute, c'est de l'homme, c'es

(1) *Essai sur quelques caractères*, n° 1.
(2) *Id.*, n° 37.
(3) *Réflexions sur divers sujets*, n° 23.

de sa vie terrestre seule qu'il s'agit. A cet égard, il n'est peut-être pas de moraliste qui ait fait plus d'honneur à l'humanité. « Au total, dit Vinet, Vauvenargues n'est pas dans la vérité ; mais aucun moraliste non chrétien n'y touche par autant de points (1). »

Ne demandons pas à Vauvenargues de système, de corps de doctrine; il n'en a point. Toutefois, à la faveur de ces fragments épars, et au milieu de maintes contradictions, de termes mal définis, pris tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, essayons de saisir quelques traits de la pensée générale de l'auteur, qui embrasse beaucoup trop de choses pour les bien lier, selon sa propre expression. Pour pénétrer dans le cœur de la morale de Vauvenargues, le plus simple et le plus profitable, sans aucun doute, c'est de le laisser s'expliquer lui-même. « L'homme, dit-il, est maintenant en disgrâce chez tous ceux qui pensent, et c'est à qui le chargera de plus de vices; mais peut-être est-il sur le point de se relever et de se faire restituer toutes ses vertus (2). » Le moraliste prophétisait vrai, hélas! trop vrai, et sans doute bien au delà de sa pensée, si l'on considère la seconde moitié du siècle qui, au mérite de relever les vertus naturelles, joignit le tort immense de les diviniser. Gardons-nous de croire, en effet, que Vauvenargues soit un juge complaisant, un flatteur de l'humanité. Dans son *Introduction*, où il passe successivement en revue les *qualités de l'esprit*, les *passions*, les *vertus et les vices*, on lit le passage suivant : « Je reconnais cette vérité avec douleur : il est triste que la bonté n'accompagne pas toujours la force, et que l'amour de la justice ne prévale pas nécessairement, dans tous les hommes et dans tout le cours de leur vie, sur tout autre amour; mais non-seulement les grands hommes se laissent entraîner au vice, les vertueux même se démentent et sont inconstants dans le bien. Cependant, ce qui est sain est sain, ce qui est fort est fort, etc... Ceux qui veulent que les hommes soient tout bons ou tout méchants, absolument grands ou petits, ne connaissent pas la nature (3). »

Du dix-huitième siècle notre moraliste n'a guère, au fond, que ce qu'il ne pouvait point répudier : l'esprit de liberté, de tolérance, la haine du despotisme (4). Mais, tout compte fait, il est un vivant exemplaire de l'âge précédent, un disciple respectueux et indépendant de Pascal, de Bossuet, de Fénelon. Il voudrait penser comme le premier, écrire comme le second, parler comme le dernier. Fénelon surtout paraît avoir ses plus chères sympathies; car, « né pour cultiver la sagesse et l'humanité dans les rois, sa voix ingénue fit retentir au pied du

(1) *Histoire de la littérature au dix-huitième siècle.*
(2) *Maximes*, n° 219. Edition Gilbert.
(3) Introduction, n° 44.
(4) Il faut permettre aux hommes de faire de grandes fautes contre eux-mêmes, pour éviter un plus grand mal, la servitude. » (*Maximes*, n° 162.)

trône les calamités du genre humain, foulé par les tyrans, et défendit contre les artifices de la flatterie la cause abandonnée des peuples (1). »

Le mot qui revient le plus souvent sous sa plume c'est l'*action*. La vie solitaire, contemplative du désert, ou même de Port-Royal et de ses amis ne saurait convenir à son besoin d'ardente activité. L'action! dans toutes les positions de la vie, il faut agir : « L'homme ne peut jouir que par l'action, et n'aime qu'elle..... cependant cette loi de la nature, si féconde, nous trouvons que c'est un vice dans l'homme; et parce qu'il est obligé d'y obéir, ne pouvant subsister dans le repos, nous concluons qu'il est hors de sa place (2). »

Il n'est peut-être pas de moraliste qui encourage plus énergiquement à vivre que cet infortuné jeune homme, aux portes de la mort. Etes-vous appelé à passer par une de ces crises de lassitude, de découragement où l'existence devient presque un fardeau, crises assez fréquentes, surtout à des époques tourmentées, comme la sienne et comme la nôtre? Courage! « Ne vous amusez pas à vous plaindre, rien n'est moins utile : mais fixez d'abord vos regards autour de vous : on a quelquefois dans sa main des ressources que l'on ignore. Si vous n'en découvrez aucune, au lieu de vous morfondre tristement dans cette vue, osez prendre un plus grand essor: un tour d'imagination un peu hardi nous ouvre souvent des champs pleins de lumière..... Laissez croire à ceux qui le veulent croire que l'on est misérable dans les embarras des grands desseins. C'est dans l'oisiveté et la petitesse que la vertu souffre (3). »

Vauvenargues n'est ni utilitaire, ni partisan de la morale commode. Il ne cesse de nous répéter « qu'on ne saurait être dupe de la vertu ; qu'on doit subordonner les petits intérêts aux grands, même éloignés, et faire généreusement, sans compter, tout le bien qui *tente* nos cœurs (4).» Heureuse tentation! Il n'y a que l'âme, la belle âme de Vauvenargues pour rencontrer et pour faire accepter de telles alliances de mots. Au milieu de cette morale, souvent si pure, si idéale, qui oserait critiquer? On se sent porté à l'indulgence, comme par un souffle bienfaisant. « Ceux qui aiment sincèrement la vertu, dit-il encore, y goûtent un secret plaisir et souffrent à s'en détourner. » Aussi aime-t-il à parler des âmes bien nées, » de « la beauté du naturel. » Quel contraste avec les maximes désolantes de La Rochefoucauld!

Mais, s'il faut agir, si l'on n'est heureux que par l'action et l'amour du bien, n'allons pas, dira Vauvenargues, étouffer les passions « les passions nobles » qui non-seulement se concilient avec la vertu, mais qui

(1) *Fragments*, n° 8.
(2) *Réflexions sur divers sujets*, n°s 67-95. — *Réflexions et Maximes*, n° 198.
(3) *Conseils à un jeune homme*, n° 10.
(4) *Réflexions*, n°s 16-19.

seules nous y conduisent. Les passions (affections) c'est le souffle qui enflera la voile. Condamner ces puissants ressorts de l'âme, c'est ressembler à ces médecins « qui détruisent le corps, pour détruire un vice du sang souvent imaginaire. » C'est aux passions que nous devons nos plus grandes actions et nos plus grandes pensées. « L'esprit est l'œil de l'âme, non sa force. Sa force est dans le cœur, c'est-à-dire dans les passions. La raison la plus éclairée ne donne pas d'agir et de vouloir. Suffit-il d'avoir la vue bonne pour marcher ? Ne faut-il pas encore avoir des pieds et la volonté avec la puissance de les remuer (1)? »

— « Si vous avez quelque passion qui élève vos sentiments, qui vous rende plus généreux, plus compatissant, plus humain, qu'elle vous soit chère..... Préférez la vertu à tout. Vous n'y aurez jamais de regret. » Ici, la vertu prime tout; ailleurs la gloire va de pair avec la vertu, et parfois même prend les devants. « Nous avons si peu de vertu que nous nous trouvons ridicules d'aimer la gloire (2). » — « Quelles sont les vertus et les inclinations de ceux qui méprisent la gloire? l'ont-ils méritée (3)? » L'amour de la gloire est tellement inhérent à notre nature que « les contempteurs de la gloire se piquent de bien danser ou de quelque misère encore plus basse. » Pascal n'avait-il pas dit : « Ceux qui écrivent contre la gloire veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit, et ceux qui les lisent veulent avoir la gloire de les avoir lus? » On peut légitimer sans doute l'amour de la gloire; la gloire est un rayon de l'innocence d'Eden; mais gardons-nous de la détourner de son véritable objet, de son centre qui est Dieu. A Dieu seul louange et gloire !

L'auteur ne sépare pas des passions nobles, le plaisir qu'elles procurent; et le plaisir ne lui paraît pas, tant s'en faut, la marque certaine d'une faute. « Peut-être que les vertus que j'ai peintes comme un sacrifice de notre intérêt propre à l'intérêt public ne sont qu'un pur effet de l'amour de nous-mêmes; peut être ne faisons-nous le bien que parce que notre plaisir se trouve dans ce sacrifice. Etrange objection ! Parce que je me plais dans l'usage de ma vertu, en est-elle moins profitable, moins précieuse à tout l'univers, ou moins différente du vice, qui est la ruine du genre humain? Le bien où je me plais change-t-il de nature? Cesse-t-il d'être bien?... Dieu lui-même nous ordonne d'*aimer* la vertu, et sait mieux que nous qu'il est contradictoire d'aimer une chose sans s'y plaire. S'il rejette donc nos vertus, c'est quand nous nous approprions les dons que sa main nous dispense ; que nous arrêtons nos pensées à la possession de ses grâces, sans aller jusqu'à leur principe; que nous méconnaissons le bras qui répand sur nous ses bienfaits (4). »

(1) *Maximes*, nos 151, 153, 154.
(2) *Id.*, n° 59.
(3) Introduction, 27.
(4) Introduction, n° 43. Voir également : *Discours sur le caractère des différents siècles*, surtout la fin.

Je ne crois guère à ces plaisirs, à ces tentations de la vertu ; et j'ai quelque lieu de m'en défier pour mon propre compte, sinon pour celui de l'auteur; mais, à tout prendre, je préfère encore même les erreurs, les illusions de Vauvenargues aux vérités cruelles de La Rochefoucauld. Si l'un me flatte, l'autre me calomnie et m'outrage, en me dépouillant de toute vertu, en me plongeant, non pas dans la haine, mais dans le mépris, dans le dégoût de moi-même. Plus on étudie les philosophes et les moralistes. plus on est obligé de convenir que, sur la grande question de l'homme, l'Ecriture seule a dit le vrai mot, en nous déclarant perdus par le *péché*, et sauvés par la *grâce*.

En voyant notre jeune moraliste faire une si large place à l'action, plusieurs juges d'une grande autorité, entre autres M. Gilbert, ont paru s'étonner de le voir restreindre passablement le libre arbitre. Mais la manière dont l'auteur l'envisage me semble se lier assez bien à ses vues générales (1). Il importe seulement de se souvenir qu'à ses yeux la vertu est souvent indépendante de l'effort qu'elle coûte; que la vertu c'est le bien où l'on se plaît, le bien qui *tente* nos cœurs. Nos actes apparents de libre arbitre sont le résultat nécessaire de la lutte inégale de nos désirs. La notion du bien triomphe dans nos âmes, en prenant la forme d'un désir, d'une passion dominante. Comme Spinosa, Vauvenargues rapporte l'illusion du libre arbitre à « la vitesse infinie du mobile de nos actions ; la volonté paraît, le sentiment n'est plus, et l'on doute qu'il ait jamais été. » Le libre arbitre, ou plutôt la liberté n'est autre chose, d'après Spinosa, que l'adhésion intelligente à une action nécessaire. Du fond de sa solitude, Vauvenargues nous dira, sans avoir lu ce philosophe: « Une action nécessaire peut être volontaire et libre par conséquent. »

Enfin, il rattache la nécessité de nos actions à l'ordre général du monde: « Connaissons ici notre sujétion profonde... O Majesté invisible, l'univers entier, dans vos mains formidables, est comme un fragile roseau. L'orgueil indocile de l'homme oserait-il murmurer de sa subordination? »

Plus loin, Vauvenargues touche au mysticisme. Le désir nous vient de Dieu ; il est la loi de Dieu, l'amour qui nous *incline* naturellement vers le bien; en sorte que nous pouvons, comme Malebranche, « nous promettre une sorte de perfection dans le sein de l'Etre parfait. »

Avec une morale si fragile, basée, non sur la conscience et le devoir, mais seulement sur le sentiment humain, sur les plaisirs de la vertu, comment distinguer le bien et le mal moral? quel en est le critère? Ecoutez sa réponse: « Le mot de vertu emporte l'idée de quelque chose d'estimable à l'égard de toute la terre; le vice au contraire ; or, il n'y a

(1) Voir *Traité sur le libre arbitre*. Consulter l'excellent ouvrage de M. Prévost-Paradol sur les moralistes français.

que le bien et que le mal moral qui portent ces grands caractères. La préférence de l'intérêt général au personnel est la seule définition qui soit digne de la vertu et qui doive en fixer l'idée ; au contraire ce sacrifice mercenaire du bonheur public à l'intérêt propre est le sceau éternel du vice (1). »

A ceux qui lui objecteraient que le vice même peut concourir à l'intérêt général : « En ce sens, répondrait-il, cela est trop vrai dans la décadence des mœurs ; mais il faut m'accorder aussi que le bien produit par le vice est toujours mêlé de grands maux. Ce sont les lois qui arrêtent les progrès de ses désordres, et c'est la raison, la vertu qui le subjuguent, qui le contiennent dans certaines bornes et le rendent utile au monde... Quand le vice veut procurer quelque grand avantage à la société, pour surprendre l'admiration, il agit comme la vertu, parce qu'elle est le vrai moyen, le moyen naturel du bien ; mais celui que le vice opère n'est ni son objet ni son but. Ce n'est pas à un si beau terme que tendent ses déguisements. Ainsi le caractère distinctif de la vertu subsiste, ainsi rien ne peut l'effacer (2). »

Voilà, certes, bien des pensées neuves, ingénieuses ou vraies. Mais, sur les hauteurs radieuses où prétend s'élever ce stoïcisme mitigé, qui pourrait se soutenir, marcher d'un pas ferme et sûr, eût-il l'âme grande et pure d'un Vauvenargues? La vertu, la vraie vertu, pour le grand nombre, n'est pas d'un accès si facile! Où sont-elles ces âmes privilégiées pour qui la vertu n'a jamais été, ou même n'est plus qu'un plaisir? Se lancer au milieu des tourmentes de la vie, avec la délicate et frêle embarcation de nos vertus personnelles, de nos passions même les plus généreuses, est-il besoin de le dire? c'est s'exposer à des naufrages certains.

III.

Malgré les lacunes regrettables de sa morale, malgré ses erreurs et ses contradictions nombreuses, notamment sur l'idée du devoir, les passions, la raison, la gloire, la conscience, la mort, la vie future, Vauvenargues était trop pur, trop sérieux ; il avait les sentiments trop élevés pour n'être pas foncièrement religieux. A-t-il été chrétien, dans la pleine acception du terme? qui oserait l'affirmer? Marmontel, le moins passionné et le plus vrai de ses amis, prétend qu'il mourut dans les sentiments d'un *chrétien philosophe*, c'est-à-dire flottant encore entre le doute et la foi. Mais qu'il se soit senti malheureux de ne pas croire, qu'il ait poussé vers le Dieu des chrétiens des soupirs et des regrets partant du cœur, c'est ce qu'attestent maints passages de ses écrits. Certainement,

(1) Introduction, 43.
(2) *Id.*, 43.

il a cherché à « se faire un cœur nouveau, » et s'il n'est point parvenu à s'affranchir tout à fait des étreintes du doute, c'est qu'il n'a pas cru assez fermement que c'est Dieu, en définitive, qui renouvelle les cœurs (1). Quoi qu'il en soit, ce serait calomnier sa mémoire que de comparer sa religion à celle du *Vicaire savoyard*. Les chrétiens eux-mêmes doivent lui tenir compte d'avoir su se montrer si candide, si chaste et si grand, dans le « siècle des petitesses » et de la complète décadence des mœurs.

Les pensées suivantes Voltaire les avait notées et condamnées, comme fausses, ou triviales, ou déclamatoires; mais au fond il les jugeait sans doute bien autrement. Tant il est vrai que la passion nous rend injustes, même envers nos amis !

— « Il ne faut pas jeter du ridicule sur les opinions respectées; car on blesse par là leurs partisans, sans les confondre. »

— « La plaisanterie la mieux fondée ne persuade point, tant on est accoutumé qu'elle s'appuie sur de faux principes. »

— « L'incrédulité a ses enthousiastes, ainsi que la superstition : et, comme l'on voit des dévots qui refusent à Cromwell jusqu'au bon sens, on trouve d'autres hommes qui traitent Pascal et Bossuet de petits esprits. »

— « Le plus sage et le plus courageux de tous les hommes, M. de Turenne, a respecté la religion; et une infinité d'hommes obscurs se placent au rang des génies et des âmes fortes, seulement à cause qu'ils la méprisent. »

— « Newton, Pascal, Bossuet, Racine, Fénelon, c'est-à-dire les hommes de la terre les plus éclairés dans le plus philosophe de tous les siècles, et dans la force de leur esprit et de leur âge, ont cru en Jésus-Christ; et le grand Condé, en mourant, répétait ces nobles paroles : « Oui, nous verrons Dieu comme il est, *sicuti est, facie ad faciem.* » Sur cette dernière pensée, Voltaire a écrit en marge : *Capucin!* terme dont il se sert encore dans sa lettre du mois de février 1746.

Le 8 août 1739 (2), Vauvenargues écrit à son ami Saint-Vincens, qui lui a fait part d'une maladie assez grave : « ... Ce n'est pas seulement contre la mort qu'on peut tirer des forces de la foi ; elle nous est d'un grand secours dans toutes les misères humaines : il n'y a point de disgrâces qu'elle n'adoucisse, point de larmes qu'elle n'essuie, point de perte qu'elle ne répare; elle console du mépris, de la pauvreté, de l'infortune, du défaut de santé, qui est la plus rude affliction que puissent éprouver les hommes; et il n'en est aucun de si humilié, de si abandonné qui, dans son désespoir et son abattement, ne trouve en elle de l'appui, des espérances, du courage... » Est-ce Fénelon? est-ce Vauvenargues qui parle ainsi (3)?

(1) Ezéchiel XVIII, 31; XXXVI, 26.
(2) Voir une autre lettre datée de Verdun, le 10 octobre de la même année.
(3) « Quand il vient de lire Fénelon, cette foi humaine et pénétrante n'est pas loin

Sa *Méditation sur la Foi* et sa *Prière* méritent d'être méditées. C'est à regret que nous en citons seulement deux courts extraits : « Hélas ! que vous êtes heureuses, âmes simples, âmes dociles ! Vous marchez dans des sentiers sûrs. Auguste religion, douce et noble créance, comment peut-on vivre sans vous? Et n'est-il pas bien manifeste qu'il manque quelque chose aux hommes, lorsque leur orgueil vous rejette?... O mon âme ! montre-toi forte dans ces rigoureuses épreuves; sois patiente; espère en ton Dieu; tes maux finiront; rien n'est stable; la terre elle-même et les cieux s'évanouiront comme un songe... O Christ ! votre règne est venu. Père, Fils, Esprit éternel, l'univers aveuglé ne pouvait vous comprendre; l'univers n'est plus, mais vous êtes ; vous êtes, vous jugez les peuples : le faible, le fort, l'innocent, l'incrédule, le sacrilége, tous sont devant vous. Quel spectacle ! je me tais; mon âme se trouble et s'égare en son propre fonds. Trinité formidable au crime, recevez mes humbles hommages (1). »

Les philosophes ont brodé bien des fables sur ces deux pièces si sérieuses de Vauvenargues. Ils ont prétendu faussement, après la mort de l'auteur, que c'était une réponse à un *défi*, un simple exercice d'éloquence. Mais la vie tout entière de Vauvenargues proteste contre une telle interprétation. Du reste, Voltaire ne s'y trompa point ; il connaissait trop bien la sincérité, la candeur de son ami, pour croire à un *jeu* de sa part, surtout en pareille matière : « J'ai passé plusieurs fois chez vous, lui écrivit-il (en 1746), pour vous remercier d'avoir donné au public des pensées au-dessus de lui... Il y a un an que je dis que vous êtes un grand homme, et vous avez révélé mon secret. Je n'ai lu encore que les deux tiers de votre livre ; je vais dévorer la troisième partie. Je l'ai porté aux antipodes, dont je reviendrai incessamment pour embrasser l'auteur, pour lui dire combien je l'aime, et avec quels transports je m'unis à la grandeur de son âme et à la sublimité de ses réflexions, comme à l'humanité de son caractère. Il y a des choses qui ont *afflgé* ma philosophie ; ne peut-on pas adorer l'Etre suprême sans se faire *capucin?* N'importe, tout le reste m'enchante ; vous êtes l'homme que je n'osais espérer, et je vous conjure de m'aimer. »

Vauvenargues et Pascal se corrigent et se complètent l'un l'autre sur plus d'un point. L'un est plein de nobles aspirations ; c'est une belle âme passionnée pour le bien ; mais sa morale manque de base solide, ne s'appuyant point sur la religion révélée, à laquelle il n'a sérieusement rendu hommage avec son cœur qu'aux portes de la mort ; — l'autre dépasse son jeune émule de toute la hauteur de son génie et de sa foi ; avec une logique impitoyable, il poursuit notre incrédulité jus-

de le gagner ; mais il ouvre Pascal, dont la foi contentieuse et despotique met le cilice à la vie, et Vauvenargues, qui aime la vie, retombe dans ses incertitudes. » (*Eloge*, par M. Gilbert.)

(1) Edition Gilbert, t. I, p. 223. Voir les notes, de page 230 à page 32.

que dans ses derniers retranchements. Il n'est plus permis de douter; il faut croire... Mais, sous le poids de ce dramatique, de cet effrayant penseur; mais, sous l'influence de ce christianisme sombre, chagrin, condamnant jusqu'aux plus tendres et aux plus légitimes affections humaines, on éprouve parfois, comme Alceste, la tentation soudaine de fuir dans un désert. Outre qu'il paraît triste, malgré sa « joie, » ses « pleurs de joie, » qu'on ne saurait suspecter, Pascal n'a peut-être pas fait assez large la part qu'a sans doute trop élargie son jeune contradicteur; je veux parler de ce besoin d'action, de cette nécessité de l'action, pour le développement de nos propres forces.

En résumé, Vauvenargues nous apparaît comme un précoce et vigoureux caractère qui n'a pas eu le temps de se montrer dans toute son énergie et dans tout son éclat. Amoureux de l'action, né pour s'illustrer un jour, moins dans les armes que dans la politique, à côté des Turgot et des Malesherbes, il est arrêté sur le seuil de cette seconde carrière par une cruelle maladie qui lui laisse à peine le temps de revoir, de corriger à la course les premiers essais de son génie.

Vauvenargues n'est pas un érudit, pas plus que Pascal. Il a peu lu, il sait peu, et fait même peu de cas du savoir. — En littérature, il joint à l'amour du simple et du grand la sainte horreur du médiocre, de l'enflure et des beautés d'emprunt; il veut non-seulement qu'on pense *par* soi, mais *pour* soi. Il y avait en lui l'étoffe d'un littérateur et d'un critique de premier ordre.

Mais c'est surtout comme moraliste qu'il a pris rang dans l'histoire de notre nation. Ce qui le distingue, c'est l'estime sérieuse de l'homme, à qui il veut « faire restituer toutes ses vertus. » Que s'il exagère le plus souvent ces vertus naturelles, c'est qu'il a étudié la nature humaine, avant tout, dans son propre cœur qui s'élève en général au-dessus du niveau commun de l'humanité.

Enfin, c'est un précieux enseignement que la destinée de ce jeune homme d'élite qui, né pour la gloire qu'il aime, voit, avec la sérénité d'un héros et d'un sage, la mort s'approcher à la fleur de sa vie, sans la désirer, sans la craindre, et le front courbé devant Celui « qui viendra juger les vivants et les morts. »

C'est à ces divers titres que Vauvenargues a reçu de la postérité, non pas précisément la gloire, mais quelque chose de mieux que la gloire de plusieurs, une immortelle couronne de respect et de douce sympathie.

ADOLPHE CAZALET.

TIMBRE IMPERIAL

BEAUX-ARTS

—

LE SALON DE 1870

Pour créer une belle œuvre d'art, il ne suffit pas de bien savoir son métier d'artiste, il faut encore sentir, penser, croire. Quand on a parcouru le Salon, on se demande à quoi l'on pense aujourd'hui, ce que l'on croit en dehors de l'utile et de l'agréable. On remarque beaucoup de tableaux dans lesquels il y a de l'esprit, de l'habileté et un sentiment réel d'observation, mais peu d'idées ou de celles qui courent les rues; rien de personnel, d'intime, rien qui montre la vie de l'âme. C'est l'époque, dira-t-on; alors, répondrons-nous, réagissez contre ce que votre temps a de dépravé et de funeste, et marquez-le de votre empreinte individuelle et morale. C'est la seule manière d'atteindre le beau et le grand, car le but de l'art est de chercher le beau, et non pas seulement le vrai qui peut être laid ou funeste, si on ne s'attache qu'au côté extérieur et matériel.

Il faudrait des événements extraordinaires pour secouer la torpeur morale des esprits et faire éclore le génie, qui existe toujours à l'état latent chez quelques hommes. Mais le scepticisme qui nous entoure agit même sur les hommes de métier les plus habiles; la plupart sont préoccupés de produire de l'effet sur le public, dans le but de recueillir de l'or et des récompenses. Aussi l'Exposition est-elle devenue un entrepôt, une foire, moitié bazar, moitié salon.

Que l'Etat prête aux artistes le palais des Champs-Elysées pour exhiber leurs produits, rien de mieux; mais alors, l'entrée doit être libre à tous, sans distinction de décorés ou de médaillés. Après ce résultat nécessaire obtenu, nous souhaitons que l'Académie des beaux-arts prenne l'initiative d'une exposition suivant ses idées, et qu'elle soit sévère et juste dans ses choix. La lutte fera peut-être surgir d'autres salons restreints dans un camp opposé. Mais, dans tous les camps, pour lutter, on choisira les meilleurs, c'est-à-dire les hommes d'un talent incontestable, les vrais artistes qui reprendront leur place au soleil et laisseront, dans le bazar des Champs-Elysées, les produits plus ou moins artistiques et plus ou moins vendables. L'artiste, se retrouvant à côté de ses rivaux, senti-

rait se réveiller dans sa conscience le désir d'arriver à la gloire plutôt qu'à la fortune.

Cette année, grâce à l'égalité démocratique mal entendue, on a exposé aux Champs-Elysées les œuvres bonnes ou mauvaises, indistinctement, au hasard de la lettre alphabétique. Et un grand artiste n'a pas plus de droit, suivant ce code démagogique, que le plus mauvais rapin à obtenir pour ses œuvres une place favorable. Si la démocratie n'était que l'abaissement du talent, l'égalité forcée de mérite, elle n'aurait pas le droit pour elle. Que des médiocres qui sont en majorité tentent, pour le moment, d'obtenir des priviléges, cela s'explique. Mais ils agissent contre le principe de la démocratie, qui n'a raison dans la société moderne que parce qu'elle exalte le mérite personnel d'où qu'il vienne, et qu'elle ne reconnaît que cette aristocratie. Si, sous prétexte d'égalité, on veut l'abattre ou la subordonner au médiocre, c'est décréter la barbarie et donner un privilége à l'ignorance. Qu'on n'évoque pas l'égalité démagogique pour tous les artistes, leur part égale à la lumière qui éclairera leurs œuvres. A chacun selon ses œuvres; que le triage se fasse : il est temps, ou gare l'avalanche de la médiocrité jalouse, qui n'est puissante que pour détruire.

A défaut d'œuvre où le peintre ait exprimé un sentiment religieux ou philosophique comme l'avait fait Chenavard l'année dernière, dans sa *Divine Tragédie*, le salon de 1870 renferme un tableau qui prouve ce dont serait capable l'auteur, s'il était animé d'une foi ou d'une aspiration sérieuse. M. Tony Robert-Fleury nous a déjà montré ce que le massacre de Varsovie avait produit sur son cœur, et qui s'était traduit dans une toile émouvante et profondément sentie. Dans son *Dernier Jour de Corinthe*, M. Robert-Fleury a fait preuve d'un incontestable talent, mais nulle impression morale ne se détache de la toile pour se former dans l'âme du spectateur. On ne voit pas en présence le génie de l'ancienne Grèce avec celui de Rome; on ne sent même ni pitié ni horreur à la vue des derniers combattants d'une lutte qui avait une importance réelle. On se demande au premier abord ce que veulent ces jeunes femmes nues groupées sur le premier plan. On lit bien sur leur physionomie une expression fière et de colère concentrée, à la vue du proconsul romain qui s'avance à cheval en triomphateur, mais ces femmes paraissent surtout préoccupées du sort qui les attend. Elles seront vendues comme esclaves, et dans cette perspective, le peintre les a représentées sans vêtements. Cela se comprendrait s'il y avait un simulacre de lutte. C'est donc que le peintre a voulu prouver son habileté à peindre le nu. Cette réflexion ne doit jamais naître dans l'esprit du spectateur, parce que cela prouve une lacune dans la composition. Cette réserve établie, nous admirerons surtout la femme brune, dont la main se crispe sur le sol, jetant un regard désespéré sur le groupe de ses compagnes. L'expression est belle et la pose gracieuse dans sa vérité. On comprend qu'il n'y a eu

lutte que dans le dernier plan. Une foule effarée à l'approche du triomphateur se précipite près d'un temple. Une fumée noirâtre qui vient de l'incendie de Corinthe ternit l'azur du ciel, et deux statues d'airain dominent, dans leur immobilité, cette scène théâtrale, qui paraît conventionnelle. La couleur brillante et harmonieuse donne à cette toile un certain air de fête qui se concilie peu avec le sujet historique.

Le tableau qui peut seul se mettre en parallèle avec celui de M. Robert-Fleury, c'est l'*Union de Lublin* par M. Matejko. La composition est plus remarquable et plus savante, mais la lumière éclaire les groupes d'une manière trop uniforme. Le regard ne sait où s'arrêter, quoique cependant tous les personnages de tout rang, de tout âge, accomplissent avec le même intérêt le grand acte de l'unité de la Pologne et de la Lithuanie. Les caractères sont dessinés avec une justesse et une finesse d'observation rares. Cette toile est donc supérieure à celle du *Dernier Jour de Corinthe,* comme sentiment et expression. L'auteur de cette page d'histoire a été justement décoré de la croix de la Légion d'honneur.

La *Salomé* de M. Regnault est une œuvre d'une originalité hors ligne et sans précédent de ce genre. L'auteur s'est très-peu préoccupé de représenter la Salomé de la tradition. C'est une véritable gitana, et pour la bien peindre, le peintre a eu recours à toute la science de coloriste dont il était capable. Les étoffes de soie et d'or semblent être réelles. Et pour arriver à ce résultat, les ombres sont légèrement peintes et les lumières empâtées outre mesure. L'étoffe jaune qui recouvre à peine un côté de la poitrine s'enlève en clair sur un fond jaune d'un ton brillant et uniforme, sans le parti pris d'ombre dans le fond opposé au clair de la figure, suivant les conseils du Vinci. Le Corrège est le premier peintre qui a pratiqué le système de placer les ombres à côté des ombres, et la lumière près de la lumière. Cette figure sauvage ombragée par des cheveux noirs a des yeux et une bouche dans lesquels on croit voir des appétits sanguinaires. Les chairs sont blanches et satinées, d'une teinte delicate et mate plus convenable peut-être pour une Parisienne qui s'est développée dans l'atmosphère de Paris, que pour une femme de l'Orient. Malgré tout le mérite de cette œuvre bizarre et tapageuse, la médaille d'honneur était mieux méritée par M. Robert-Fleury, qui l'a obtenue avec raison, car son tableau a exigé un travail de conception qui a forcé le peintre à s'elever vers les hautes régions de l'esprit. Pour produire de l'effet, M. Regnault a même été oblige d'avoir recours à un cadre noir afin de relever les tons d'or, qui n'auraient pas brillé dans sa peinture avec un cadre ordinaire.

S'il est un tableau, dans l'Exposition, qui contraste de toute façon avec celui de *Salomé,* c'est bien la *Madeleine* de M. Puvis de Chavannes. Roide, inanimée, portant une tête de mort dans sa main, comme une poire pour la soif, dans un désert pierreux, cette Madeleine est une figure de tapisserie ancienne à côté de la vivante gitana dite Salomé.

M. Cabanel a conçu le groupe de *Paolo et de Francesca di Rimini* tout autrement qu'Ingres et Ary Scheffer. Paolo, la main sur son cœur qu'il étreint, lutte contre la douleur, pendant que l'assassin, l'épée rouge de sang, regarde derrière une portière d'étoffe si le coup a bien porté. La pose me semble un peu cherchée, et Paolo meurt comme à l'Opéra. A part cette critique, nous trouvons les mouvements énergiques et rendus avec un dessin qui montre l'habileté de l'artiste, car il n'a pas reculé devant les raccourcis. On a critiqué aussi avec raison la pose de Francesca, couchée sur un lit de repos. Ce n'est ni vraisemblable ni dans le caractère de la légende.

Le *Matin et le Soir de la vie* de M. Hébert sont représentés par une jeune fille légèrement vêtue, une main sur la hanche, l'autre posée sur une cruche. Cette Italienne est bien au printemps de la vie, mais la vieille accroupie à côté d'elle n'est plus au soir de la vie, elle est plutôt près de l'obscurité de la tombe. C'est toujours d'un modèle remarquable, mais cette fois, la *mal'aria* n'a pas laissé d'empreinte sur le visage de la jeune fille : la couleur chaude toute méridionale dénote la santé. Le type est encore un peu sauvage, et ne nous rappelle pas les belles têtes italiennes que nous avons tant admirées. S'il y a progrès pour la santé, la beauté n'est pas encore à son apogée.

Mais que dire de favorable sur la grande machine de M. Yvon, si ce n'est que le tableau a coûté 100,000 fr. et le cadre 10,000? L'acheteur croira-t-il en avoir pour son argent? Il nous semble qu'à sa place, je n'aurais pas choisi un Français peintre de batailles pour représenter la République américaine. En Amérique, les actes sublimes sont accomplis avec une simplicité antique dont les Gallo-Romains, pour la plupart, n'ont pas la moindre idée. Cet échafaudage d'allégories aurait mieux convenu à la République de 1848, qui promettait beaucoup et a bien peu tenu. En résumé, cette toile peinte dans le sens vulgaire du mot, n'est pas animée par le souffle puissant de l'Anglo-Saxon républicain.

Le tableau de M. Delaunay représentant la *Mort de Nessus* est moins gigantesque, et cependant, c'est un grand tableau. Nous ne comprenons pas qu'on puisse bien rendre un sujet mythologique. Cependant nous pouvons admirer l'ensemble sévère de la composition, et la science du dessin qui s'y montre. Il y a même un détail réaliste qui mérite d'être signalé ; ainsi, par exemple, le coup de pied du Centaure qui fait jaillir l'eau. Le paysage est d'une grandeur antique.

Quant au *Calvaire* du même peintre, nous regrettons qu'il ne soit pas exécuté dans une grande dimension. On y sent une émotion poignante. L'expression du Christ est sublime de douleur et de résignation. Les larrons se tordent pendant que la Madeleine étreint la terre, et que Marie regarde d'un œil résigné et douloureux la figure de son Fils. La facture et la couleur de cette ébauche rappellent celles de Delacroix.

Le *Dernier Jour d'un condamné*, par M. Minkacsy, est une véritable page d'histoire. Le condamné, les yeux hagards, est absorbé dans ses réflexions; sa femme, désolée, sanglote contre le mur, et le petit enfant, déguenillé, ne comprenant guère ce qui se passe, est tout saisi et prêt à pleurer. Un soldat en faction assiste impassible à ce spectacle. Deux bougies éclairent la prison, dans laquelle sont venues, par curiosité, quelques personnes, suivant l'usage pratiqué en Hongrie. Toute la toile a une couleur gris sombre, les vêtements comme la muraille. La touche est large, énergique, mais il n'y a rien de mélodramatique ni de repoussant. Le peintre, pour émouvoir, n'a eu recours qu'à l'expression de la figure humaine. C'est sobre et d'une tristesse salutaire. Le condamné n'est pas seulement effrayé de la peine qu'il a encourue : il est stupéfait de sa dégradation et d'avoir entraîné sa famille dans sa honte. Combien d'hommes descendent l'échelle du crime, sans se douter, tant la raison les abandonne, qu'il suffit souvent de franchir le premier échelon pour tomber au dernier!

II.

Quelle bonne fortune pour un peintre que d'avoir à faire le portrait d'un homme célèbre, et célèbre surtout par des vertus et une foi indépendante. Madame Brown a eu cette faveur; a-t-elle réussi complétement? Nous ne le trouvons pas. La figure du père Hyacinthe est belle sans doute, mais c'est celle d'un moine qui se contente de la vie contemplative, et non celle d'un chrétien qui n'a pas craint, pour suivre la voix de sa conscience, d'être en butte à l'attaque et à la calomnie. Nous aurions souhaité plus de mouvement, enfin ce qui aurait pu faire pressentir la courageuse décision du croyant. Les mains, peintes à grands traits, sont trop sèches et ne paraissent pas appartenir à un personnage dont la tête est peinte d'une manière trop léchée.

Mademoiselle Jacquemard est supérieure comme portraitiste d'expression. Elle a eu un grand succès avec le portrait de M. Duruy. Celui du maréchal Canrobert ne me semble pas aussi remarquable. Cela tient probablement au teint blond, basané de la figure qui manque d'éclat. Le portrait est ressemblant. Quoique le maréchal soit en bourgeois, on sent l'homme de guerre, dont le regard suit le mouvement d'une armée. La peinture est virile et énergique.

Mais le portrait le plus saillant de l'Exposition est celui de Madame F., par M. Carolus Duran. C'est le tableau qui a obtenu le plus de succès avec la *Salomé*. On peut dire que les deux œuvres ont fait événement. Lorsqu'on entre dans le salon où se trouve le portrait de Madame F., on ne voit qu'elle; tout pâlit, tout s'efface; elle a l'air de sortir du cadre. Cette robe de satin mauve, empâtée dans les clairs, et brossée avec une audace juvenile dans les ombres, est d'une vérité saisissante. Le seul reproche qu'on pourrait faire, c'est que les accessoires absorbent l'at-

tention et empêchent qu'elle ne s'arrête sur la figure qui est gracieuse et d'une expression toute moderne. C'est bien une femme à la mode du Paris élégant et très-mondain.

Il suffit de rapprocher par la pensée de cette œuvre à grand effet le portrait de Madame la duchesse de V., par Cabanel, pour comprendre la différence des deux écoles. Quelle expression discrète dans ces yeux voilés, quel charme aristocratique répandu sur cette figure d'un ovale allongé, d'une expression exquise et distinguée jusqu'au bout des ongles! Le pinceau de M. Cabanel a exprimé avec une grande habileté cette maigreur qui est caractéristique. Un voile poétique semble nous séparer de cette femme charmante, et nous maintenir à une distance respectueuse. Quoique le peintre ait déployé une véritable science dans la dégradation des tons, il est cependant certain que ce portrait prouve que l'expression est une qualité supérieure même à la couleur.

Le pianiste Liszt, avec sa figure sévère, hautaine, les bras croisés, a plutôt l'air de commander que de prier. Il est vrai qu'il peut maudire, anathématiser, ce à quoi son habit ne s'oppose pas, et nous accabler d'un déluge de notes en cassant plusieurs claviers, c'est un inquisiteur au petit pied. Hâtons-nous, pour nous rassurer, de regarder la belle tête italienne de M. Bauer. Son élégance, ses beaux cheveux bien peignés, nous donnent l'espoir d'être mieux traités et suivant les goûts de notre temps. Qu'il nous permette de trouver que sa cravate rouge s'harmonise mal avec la soie violette de son vêtement. Il me répondra peut-être que c'était l'affaire du peintre. Nous regrettons que Mademoiselle Jacquemard n'ait pas eu ce modèle, elle en eût tiré un chef-d'œuvre.

Après la *Salomé* et le portrait de M. Carolus Duran, c'est l'*Education d'un prince* qui a eu le plus de succès. Il y avait assez d'esprit pour attirer la foule sans que le tableau fût très-bien peint. Il s'est trouvé que l'exécution était de premier ordre et qu'il était admiré par les connaisseurs. Ce sont les courtisans qui font les despotes. Ils admirent le prince dès le berceau. Les *Infants* sont toujours de grands capitaines ; avec une orange, ils détruisent une batterie d'artillerie. Et à la cour se trouve un cardinal tout prêt à admirer ses talents précoces, un général fier de cette habileté royale, un vieux chambellan qui ne craint pas de fatiguer son épine dorsale pour aider le prince dans sa bataille, et lui relever le boulet-orange qui servira à détruire les ennemis. La nourrice, le poing sur la hanche, joue le rôle le plus important dans cette scène, car elle seule sait les faiblesses de son royal bébé, et elle en est la maîtresse. Elle semble dire : Si le prince est aussi remarquable, c'est à moi qu'il le doit. Les groupes sont bien distribués, et contribuent à rendre intéressant cet épisode de la vie des cours. Un vieux courtisan fidèle de la famille royale, essaye de s'ébranler de son canapé pour contempler ce prodige. Les valets de chambre se complimentent, et les hallebardiers sont fiers de leurs fonctions qui les appellent à jouir de

pareils spectacles. Du haut de son cadre, un royal ancêtre contemple les prouesses de son petit-fils. La couleur est belle et brillante, la touche fine et franche, les caractères bien compris. M. Zamacoïs va de succès en succès: cette année la médaille, une autre année viendra une récompense encore plus glorieuse.

L'*Enterrement à Venise*, de M. Brion, est un souvenir lugubre des mœurs de la reine de l'Adriatique. Une gondole renfermant le mort, et quatre personnes vêtues de rouge, un cierge à la main, voilà tout le cortége. La gondole glisse à travers les ponts d'une architecture monumentale, sur une eau verte qui ressemble à du velours, par conséquent pas assez transparente. L'eau de la lagune, même dans l'ombre, a des reflets glauques, qui montrent sa profondeur. Il y a beaucoup de couleur locale et nous comprenons qu'un peintre se soit laissé tenter. Mais un artiste de la valeur de M. Brion doit revenir à des sujets qui exigent un talent d'un ordre plus élevé. Ses succès précédents l'obligent à créer des œuvres dans lesquelles il puisse déployer toutes les qualités de composition et d'observation dont il a fait preuve.

Nous ne connaissons de M. Jules Breton que des tableaux éclairés par le soleil couchant. L'effet est très-poétique, mais c'est toujours le même. Certes, les *Lavandières des côtes de Bretagne* sont de belles jeunes filles, mais elles sont toujours de la même famille que les moissonneuses ou autres personnages des tableaux du peintre. La mer seule fait la différence. La vue en est belle, car le ton est très-exact ; aussi donne-t-elle le caractère de la composition.

Quelle est cette jeune fille aux vêtements bleu foncé qui rappelle la sympathique *Virginie*, de M. James Bertrand? C'est la *Marguerite* de Faust dans sa prison. L'expression de la tête est excellente; on voit que dans le sommeil elle avait oublié son crime, et qu'il lui semble un vrai cauchemar, tant elle en est effrayée.

La neige a envahi la montagne, un troupeau de chèvres va être englouti. Les malheureuses bêtes doivent pousser des cris gutturaux, pendant que la bergère, dans son désespoir, appelle du secours en brandissant sa quenouille. Le chien, harassé de fatigue, reste immobile et ne tente plus aucun effort, il est résigné à mourir. Ce tableau de M. Schenck est très-émouvant et très-bien peint.

Du drame de la nature, nous passons au drame de la vie humaine : c'est le 9 thermidor. Maximilien Robespierre vaincu s'affaisse sur lui-même, Collot d'Herbois, les poings fermés, ne parviendra pas à relever le courage du tyran qui n'existait que pendant le triomphe. Saint-Just est plus digne dans sa défaite, il se résigne et paraît plongé dans des réflexions profondes. Fouché se demande quelle est la voie de la fortune, sans songer à la trahison. Et Carnot, les yeux fixés sur lui, essaye de lire dans sa pensée. Vadier tente en vain de faire signer un ordre à Robespierre. Tallien, à la tribune, brandit le poignard de la Cabarrus

en signe de victoire, et le montre aux spectateurs, pendant que Billaud-Varennes menace du poing le tyran abattu. Cette toile, intéressante par le sujet, est pleine de mouvement. Le fond de la salle est lumineux et d'une couleur excellente. Les groupes du premier plan n'étant pas assez séparés, il y a un peu de confusion, et les têtes, malgré leur variété d'expression, se perdent dans cette mêlée. On croit qu'à la gravure ce défaut disparaîtra; nous le désirons pour M. Adam qui est l'auteur de cette toile.

Les *Pèlerins devant la chapelle de San-Pietro in carcere*, ancienne prison Mamertime à Rome, sont d'une poésie poignante. Les pauvres Romaines, habituées à souffrir, prient avec ferveur, et le Romain qui les accompagne baise les dalles, peut-être en souvenir de sa délivrance. M. Sautai a bien mérité sa médaille comme M. Chenu pour ses *Soldats traînards dans la neige*. Mais l'année dernière il aurait déjà dû l'avoir.

C'est un émir, dit M. Boulanger de son tableau. Oui, certes, et il suffit pour s'en convaincre de voir l'Arabe baiser respectueusement le pied du maître qui est à l'étrier, et surtout de regarder cette mâle figure, fière, aristocratique. Les vêtements, d'une couleur brillante et harmonieuse, la tête intelligente et gracieuse du cheval arabe donnent à ce groupe un parfum de grandeur saharienne. Le paysage lui-même contribue à donner cette impression par ses magnifiques chênes-liéges.

Nous avouons ne rien comprendre au *Samaritain*, de M. Ribot, si ce n'est qu'il copie toujours la couleur de Ribeira. Copier n'est pas créer. Mieux vaut être soi, et boire dans son verre quoiqu'il ne soit pas grand.

M. Muhn a peint une *Scène de la Saint-Barthélemy* avec un talent qui aurait dû lui valoir une récompense. Un homme mort sur lequel se penche une femme désespérée aux cheveux épars, la poitrine découverte, n'inspire au mignon qui l'a assassiné qu'un sourire de satisfaction, tandis qu'un vieil huguenot désespéré essaye d'entraîner la jeune femme. C'est saisissant.

Un curé espagnol, bien assis à son aise, roule sa cigarette, tout en écoutant, le sourire sur les lèvres, la *Confession d'un brillant toréador avant le combat*. M. Giraud a finement rendu ces deux types. D'un côté la naïveté et la confiance, de l'autre une sensation rabelaisienne qui fait dilater le curé, et dont on voit un reflet sur sa physionomie. La couleur est harmonieuse, malgré le contraste éclatant du costume noir et des vêtements pailletés d'or. Sur la paroi du mur, on remarque une réverbération du soleil projetée par une fenêtre qui paraît si vraisemblable qu'on regarde si ce n'est pas l'effet du vitrage de la salle. Ce trompe-l'œil attire trop le regard et nuit à l'unité d'impression.

Dans un *Bureau électoral*, M. Denneulin a eu l'heureuse idée de mettre sous les yeux du public les deux grands électeurs qui ont tant fait parler d'eux dans nos luttes électorales. Quoique le peintre ait mon-

tré de l'esprit dans les poses des deux personnages, il n'a pas su leur donner cependant ce mordant, cette finesse d'expression qui distinguent les tableaux de M. Zamacoïs et de M. Vibert. Un maire, la main sur la fameuse soupière qui a eu l'honneur de figurer comme urne de scrutin, s'est endormi du sommeil du fonctionnaire satisfait. La tête penchée sur la poitrine, il se repose du poids de la responsabilité de ses fonctions, pendant que l'illustre garde-champêtre dort, la tête renversée en arrière, en sens contraire de son supérieur, tenant encore la pipe à la main, et suffoqué par la chaleur qui l'a forcé de déboutonner son uniforme. Le buste de l'empereur, flanqué de drapeaux et de quinquets, accentue et sanctifie ce souvenir de nos mœurs électorales. Espérons que la gravure de ce tableau sera donnée à tous les maires, pour montrer aux électeurs incrédules que la main d'un maire sur une soupière vaut bien toute espèce de scellés et de cadenas.

L'existence mondaine de beaucoup de Parisiennes de notre temps se passe en été au *Bord de l'eau*. M. Heilbuth s'est fatigué des graves promeneurs du Monte Pincio, et il a choisi des sujets qu'il avait sous la main à Bougival, à Asnières ou à Enghien. C'est une fête perpétuelle, tout petille de gaieté; les tons des eaux, des arbres, du ciel, sont d'un gris blanc harmonieux sur lequel scintillent les robes blanches, les vestes rouges, les cheveux d'or.

Après avoir séjourné quelques instants au milieu d'une nature un peu factice et où l'homme a transporté son luxe des villes, on revient avec plaisir aux champs, à une nature plus vivante de sa propre vie. D'où vient cette jeune fille prête à passer un ruisseau à gué et qui s'avance à petits pas? Probablement du village voisin qu'on aperçoit à travers les vapeurs qui estompent les arbres et les lointains. La fête est terminée, il est temps de rentrer au logis, sous les regards voilés de la lune, dont le croissant scintille à peine dans un ciel brumeux; c'est blond, vaporeux et d'un effet charmant. Cette idylle est de M. Jundt.

Dans la *Vente d'une mule*, M. Worms a montré toutes les qualités qui le distinguent dans les scènes espagnoles qu'il affectionne et qu'il rend si bien. Un marchand vante les jarrets de sa mule à l'acheteur, tandis qu'un vieux madré d'Espagnol souffle discrètement la vérité à un Catalan, qui n'a l'air préoccupé que de rouler sa cigarette. Dans un groupe accroupi contre la muraille figure un Espagnol pinçant de la guitare. Ce détail est toujours obligatoire pour être dans la couleur locale. La coloration est chaude, intense. On sent que le soleil a produit ces tons bruns et calcinés. L'expression des physionomies est toujours très-bien observée et bien rendue.

III.

Les paysagistes pourraient se diviser en trois catégories : les uns,

comme M. Corot, qui fait toujours le même tableau, pris à Ville-d'Avray ou à Tivoli, peignent d'imagination; d'autres, comme Courbet, ne voient dans la nature que le côté extérieur, se préoccupent de bien copier les tons, ce qu'on appelle les valeurs, se réjouissent dans la pâte ou le grattoir; les derniers, enfin, comme M. Bernier, me paraissent plus dans le vrai, ne sacrifient pas la vérité de la nature essentiellement variable, suivant les pays et les saisons, pour faire prédominer leur sentiment et une nature de convention, mais montrent l'impression qu'ils ont éprouvée, et ne se laissent pas absorber par les ficelles du métier et l'amour de la brosse, au point de tout matérialiser. Nous ne parlons pas, bien entendu, des paysagistes historiques : ceux-là se classent aisément.

Aussi trouvons-nous que le *Chemin près de Banalecé, dans le Finistère*, par M. Bernier, est le meilleur paysage du Salon. Cette grande nature de Bretagne est rendue dans sa vérité antique. Les arbres séculaires ombragent une route sur laquelle on aperçoit une paysanne avec des vaches, et un homme à cheval. Les feuilles mortes jonchent déjà le sol : c'est l'automne. Les tons sont vrais et d'une couleur sobre. Pour être vrai, il faut être simple, et la poésie de la campagne n'a pas besoin, pour être bien exprimée, que la facture et la couleur soient bizarres. Il y a des peintres qui représentent des arbres à panaches jaunes et rouges, d'autres tordus et couverts d'un lierre vert comme l'émeraude.

Ce n'est pas le reproche que l'on peut faire à M. Corot : il a le défaut opposé. Dans son paysage de Ville-d'Avray, on voit des arbres avec des branches qui s'étendent sur la toile comme des pattes d'araignée, laissant apercevoir un ciel de plomb et un estompage de lointains avec des taches, pour simuler des maisons blanches ou des mares. Mieux vaut encore, dans sa banalité, le *Paysage de Provence* de M. Cordouan. On se rappelle du moins une nature pleine de couleur et de vie, que le peintre n'a pas salie de coups de brosse.

De même, aux tableaux réalistes de MM. Courbet et Millet, nous préférons ceux de M. Manoteau. Il est bien plus vrai, et nous montre la réalité dans ce qu'elle a de beau. Quoi de plus réaliste que l'*Appel des oies par une fermière?* Eh bien! cette jeune femme a quelque chose de beau et de poétique dans ses occupations champêtres, et sa silhouette, qui se détache en vigueur sur le ciel, a une belle tournure. Nous aimons cependant mieux les paysages de M. Courbet que ses tableaux de figures. Sa *Mer orageuse*, de cette année, est peinte avec une énergie peu commune, mais ce n'est pas de l'eau. Les vagues ont une telle solidité, qu'elles ressemblent à des terrains couverts de ronces et de broussailles inextricables. La *Falaise d'Etretat* est aussi d'une touche vigoureuse et puissante; les tons sont très-étudiés, mais les rochers sont presque bâtis en maçonnerie, tant le couteau a fait l'office de truelle.

André Albrespy.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE[1]

—

Les Huguenots du seizième siècle, par *Adolphe Schæffer*. 1 vol. in-8°.

En recevant cet ouvrage, de la direction de la *Revue*, nous n'avons pu nous défendre d'un certain regret d'être appelé à l'annoncer. Le titre nous avait fait croire que nous avions entre les mains l'histoire des guerres de religion. Or le récit de cette fatale époque nous a toujours laissé une profonde tristesse. Sans doute il nous est défendu de ne pas la connaître, mais quelle tâche pénible que de suivre ces luttes fratricides et de voir le sol français arrosé du sang français! Ce sont des scènes où la nature humaine se présente sous des aspects qui nous étonnent et parfois nous effrayent. Aussi avons-nous éprouvé un vrai soulagement en apprenant, par un aperçu général du livre, que nous n'aurions pas à suivre le fil de ces lamentables événements. Mais alors pourquoi M. Schæffer a-t-il intitulé son ouvrage *les Huguenots*? Il n'ignore pas que ce nom était un sobriquet, un terme de mépris dans la bouche des adversaires de la Réforme. Si les historiens en font usage comme synonyme de protestant, c'est uniquement pour varier les termes. Le peuple s'en sert encore à l'heure qu'il est avec l'accent du dédain. D'ailleurs cette appellation a un sens historique, elle s'applique à la partie militante de la Réforme, aux protestants qui ont pris les armes pour se défendre et les gardaient pour s'en servir au besoin. Par sa racine, ce mot a une origine étrangère et soulève des idées dont le patriotisme n'a pas à se louer. Les réformés l'ont si bien senti qu'ils ont cherché à lui donner une origine française en lui faisant signifier « soutien des Hugues Capet contre les Lorrains » mais cette définition n'a pas prévalu et le mot *huguenot* a conservé dans l'esprit de la multitude sa première et fâcheuse valeur.

Mais si nous avons des objections à faire contre le titre, nous n'en avons aucune contre l'ouvrage. C'est une œuvre originale et d'une facture nouvelle; c'est un tableau apologétique de l'Eglise réformée du seizième siècle. L'auteur a groupé ce que l'histoire présente par fragments. « Je me propose, dit-il dans son avant-propos, de faire

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin* se trouvent ou peuvent être demandés à la librairie Ch. Meyrueis, rue des Saints-Pères, 33.

revivre un grand peuple : les huguenots du seizième siècle. Exposer les principes et les sentiments qui firent palpiter leurs cœurs; faire connaître leur vie, au sein de la famille, dans l'arène des luttes politiques, sur le domaine de l'art, de la littérature, de la science; raconter leur ardeur guerrière et les souffrances de leurs martyrs; exalter les hautes qualités morales qui les distinguèrent, sans voiler leurs défaillances; aider enfin. par mes récits, au triomphe de la plus excellente des causes, de l'affranchissement des consciences et des cultes. »

Voilà, certes, un magnifique programme. Pour le développer et le remplir dans toute son ampleur, M. Schæffer divise son sujet en deux parties. Dans la première, il traite de la foi des huguenots. Il en indique la base, il en marque l'expression par la confession, la discipline et le culte. Dans la seconde partie, il s'arrête avec une complaisance marquée et que chacun peut comprendre sur la vie des huguenots, sur cet ensemble de dispositions élevées, de tendances spirituelles, de sentiments moraux, qui caractérise leur activité et leur conduite de tous les instants.

Nous avons dit que cet ouvrage n'est pas une histoire, c'est-à-dire le récit continu d'événements tels qu'ils se sont succédé, s'enchaînant entre eux et procédant les uns des autres comme cause et effet. Cependant, pour justifier l'œuvre de la Réforme, M. Schæffer a dû souvent empiéter sur le terrain de l'histoire et dès les premières pages, faire l'énumération des causes qui l'ont amenée : l'ignorance et les mauvaises mœurs du clergé, la corruption de la société, les erreurs grossières, dangereuses, immorales dont le peuple se nourrissait; la religion étouffée, obscurcie sous une masse de pratiques puériles ou superstitieuses; le salut de l'âme mis aux enchères et mille autres aberrations qui attristaient profondément les âmes honnêtes et les faisaient soupirer après une rénovation de la société religieuse. Nous souscrivons à ce tableau et aux déductions qu'on en tire. Mais de ce fait particulier, pouvons-nous tirer une loi générale? Faut-il faire toujours retomber sur l'Eglise officielle, l'état moral d'une société? Dans la première moitié du siècle dernier, la nation anglaise, au dire de Montesquieu, de Voltaire et de plusieurs écrivains anglais, était tombée, laïques et ecclésiastiques, dans un état d'affaissement et d'immoralité dont l'auteur des *Lettres Persanes*, fort peu puritain, comme on le sait, était scandalisé. Or, au lieu d'accuser l'Eglise anglicane de cette triste situation, il faut l'attribuer à l'abandon complet des doctrines chrétiennes de cette même Eglise. Cette chute était le résultat des discussions vives, prolongées, que la pléiade des libres penseurs de cette époque avait provoquées. Il est rare qu'une période de luttes religieuses ne soit pas suivie d'une prostration dont l'égoïsme et les passions des hommes font leur profit.

Nous craignons bien que les attaques dont le christianisme primitif est l'objet à l'heure qu'il est ne produisent les mêmes résultats.

Mais revenons au livre de M. Schæffer. Il nous dit dans le chapitre IV de la première partie que « la Réforme a été une affaire de conscience. » Cette expression est un peu vague. Elle signifie sans doute que les huguenots n'ont été mus ni par l'intérêt, ni par l'ambition, ni par aucun motif inavouable. Qu'ils ont été parfaitement intègres et sincères dans tous leurs mouvements, c'est ce que personne ne peut mettre en doute. Mais en matière religieuse comme dans tout ce qui touche au domaine de la pensée le fait d'être consciencieux n'implique nullement celui d'être dans la vérité. La souffrance volontairement endurée n'est qu'une preuve de sincérité. Que de personnes qui ont fait le sacrifice de leur vie par attachement à des erreurs palpables ! Dans la grande lutte du brahmanisme et de l'islamisme aux Indes, des myriades d'Hindous ont souffert tous les tourments possibles pour un *credo* et des pratiques parfaitement absurdes.

La Réforme est un sérieux retour au christianisme primitif, provoqué par le besoin de répondre à cette importante question : Que faut-il faire pour être sauvé? « L'Eglise romaine a failli, elle se trompe dans la solution qu'elle donne de ce problème. Ne compromettons pas notre avenir éternel en restant dans son sein. Remontons à l'origine de la révélation chrétienne. C'est toujours à la source que les eaux sont le plus pures. Allons-y étancher notre soif. C'est là que nous recouvrerons la santé de l'âme et que nous puiserons les forces morales dont nous avons besoin pour triompher du mal et vivre d'une vie sainte. » Les réformateurs ont repris en sous-œuvre les travaux des apôtres et des premiers chrétiens, et ont rattaché le seizième siècle aux belles époques de l'Eglise.

Nous ne pensons pas cependant que les huguenots aient saisi dans toute sa simplicité le christianisme du premier siècle. En reprenant la Bible tout entière, ils n'ont pas su voir avec assez de perspicacité la différence entre l'ancienne économie et la nouvelle. Elles se ressemblent par une identité d'origine. « Dieu ayant autrefois parlé à nos pères en divers temps et en diverses manières par les prophètes, nous a parlé en ces derniers temps par son Fils (1). » Mais quelle différence d'enseignement ! Comme le Fils parle avec plus de grandeur et de spiritualité ! Comme il amende, abroge ou élargit les statuts mosaïques, et met de l'espace entre les parties préceptives des deux économies ! Les paroles de notre Seigneur sur le mariage en sont un exemple frappant. Il semble blâmer Moïse pour les concessions qu'il a faites à ses contemporains. Le judaïsme était éminemment national. De là des chants, des élégies, des poésies qui respirent le patriotisme le plus pur. De là aussi des mœurs, des coutumes, des rapports internationaux qui sont en opposition directe avec les tendances cosmopolites de l'Evangile. Or, si les

(1) Héb. I, 1.

huguenots se sont appuyés uniquement sur Jésus-Christ pour le salut de l'âme, si la doctrine de l'expiation a été fortement accentuée parmi eux, par contre ils n'ont pas su se garantir des tendances judaïques, et dans les tristes et sanglants conflits qu'ils ont eu à soutenir, ils se sont montrés un peu trop souvent animés d'un esprit qui n'était pas celui de l'Evangile de paix.

Nous aurions désiré que M. Schæffer se fût un peu plus étendu sur la foi des réformés. Ils l'ont résumée, dit-il, dans « la confession gallicane. » Il n'ignore pas que le mot de gallican a été consacré par l'histoire et ne s'applique jamais à l'Eglise protestante ni aux principes qu'elle a admis et propagés. C'est de la confession de foi de La Rochelle qu'il veut parler. Pourquoi ne pas le dire ouvertement? Il en a relevé les articles par trop absolus sur la corruption de l'homme et sur la prédestination : nous ne l'en blâmons pas, mais il aurait dû, ce nous semble, faire ressortir le grand côté de cette confession, lequel pose la foi comme la base de l'œuvre spirituelle dans l'âme. L'Eglise s'était arrêtée sur le terrain de l'empirisme en posant les œuvres comme condition de salut, la Réforme est revenue au dogme primitif en le rattachant aux dispositions intérieures. D'objective l'œuvre est devenue subjective, du domaine de la loi elle est entrée dans celui de la grâce. Le salut par les œuvres est un esclavage, le salut par la foi est une liberté. Nous aurions été reconnaissant envers l'auteur s'il eût mis en saillie le côté émancipateur et profondément philosophique de cette doctrine.

M. Schæffer consacre la seconde partie de son ouvrage à nous faire suivre les huguenots dans les situations multiples de la vie. Il nous les montre donnant l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, remplissant avec une scrupuleuse fidélité leurs devoirs, manifestant dans leur conduite une élévation de caractère, une noblesse de sentiments, une pureté d'intentions dignes de tout éloge. Chacune des thèses qu'il soutient est appuyée de nombreux exemples. Il eût été à désirer que le cadre auquel il les a empruntés embrassât une plus grande étendue de la société. Il les choisit généralement dans une classe supérieure et parmi ces grandes familles dont la Réforme s'honore à juste titre.

Nos observations faites, hâtons-nous d'ajouter que cet ouvrage a une valeur incontestable. Il présente un ensemble de faits d'un saisissant intérêt. C'est un tableau qui fait honneur à l'artiste et auquel un public éclairé fera le meilleur accueil.

C. Cailliatte.

A. Sabatier, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg : L'Apôtre Paul. *Esquisse d'une histoire de sa pensée*. 1870.

L'ouvrage que nous annonçons mérite au plus haut point de fixer l'attention de ceux qui, parmi nous, s'intéressent aux progrès de la

science théologique. Il se recommande par un ensemble de qualités que l'on n'est pas habitué à voir réunies ; la précision et la rigueur scientifiques n'y font point tort à un sentiment très-vif et très-délicat des choses religieuses. Nous avons affaire à un esprit familier avec les procédés de la méthode critique la plus sévère, qui se trouve être en même temps un observateur attentif et ému des phénomènes de l'ordre divin. A ces dons viennent se joindre la clarté et le charme d'un langage élégant et entraînant parfois : c'est dire que le livre de M. Sabatier n'est pas destiné exclusivement aux savants, mais s'adresse au public lettré tout entier.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'analyse de l'ouvrage de notre collègue; il nous suffira d'en indiquer le point de vue général. Ce que nous savons sur l'apôtre Paul est peu de chose au prix de ce que nous sommes condamnés à en ignorer. Le livre des Actes contient bien quelques données sur ses voyages missionnaires qui nous ont été conservées par son disciple Luc, mais la période qui a précédé sa conversion reste plongée dans l'obscurité; l'issue de la vie glorieuse de l'Apôtre nous échappe pareillement, et dans le récit des années qui nous intéressent le plus, que de lacunes, que de pages destinées à rester blanches ! L'individualité même de Paul ne serait que très-imparfaitement connue si nous n'avions que le récit des Actes, car les discours que Luc y fait prononcer à l'Apôtre ne sont évidemment qu'un pâle reflet de ce qu'ils ont dû être dans la réalité. Restent les épîtres, ces documents d'une valeur incomparable qui font revivre la noble et virile figure de l'Apôtre des gentils d'une manière si saisissante. L'étude du style même de Paul, si entraînant, si heurté, si rude, si beau pourtant dans son incorrection, mais d'une beauté toute religieuse et morale, nous permet de jeter un regard dans son âme, et de saisir sur le vif l'effort de l'Apôtre pour mettre sa dialectique vigoureuse au service de ses convictions chrétiennes.

Mais que sont, dira-t-on, en regard de l'œuvre gigantesque de Paul, ces quelques pages qui n'embrassent guère qu'une dizaine d'années? Nous répondrons qu'elles suffisent, dans leur brièveté, pour comprendre la pensée de l'Apôtre. On se rappelle la surprise que causa dans le public français l'apparition du livre de M. Reuss et son exposition si lucide, si consciencieuse et si complète de la théologie de Paul. Grâce à une analyse approfondie des textes, le savant professeur était arrivé à reconstruire le système même de l'Apôtre, à en éclairer les diverses parties en en montrant le lien organique. Aujourd'hui M. Sabatier nous propose de faire un pas de plus. Il ne se borne pas à reconstruire la pensée de Paul, il veut nous en faire voir l'évolution : nous devons assister à sa naissance et à son développement. Selon M. Sabatier, un esprit de la trempe de Paul n'a pas créé d'une pièce tout son système; l'expérience est venue fournir les matériaux sur lesquels s'est exercée

sa dialectique ; elle a développé, elle a modifié même sur certains points ses vues primitives. Ce qui a été complet, achevé, dès le premier jour, c'est la conversion de Paul : il a reçu Jésus-Christ dans sa conscience et s'est soumis à lui pleinement. Mais de même que sa volonté s'est trouvée en lutte avec les difficultés de sa nature charnelle et a traversé les longues et douloureuses étapes de la sanctification, de même sa pensée n'est pas arrivée du premier coup à la pleine lumière. Des révélations successives ont conduit son esprit de clartés en clartés ; les événements dont il a été témoin, la contradiction que son évangile a rencontrée ont été les commentaires expressifs de la vérité que Christ lui avait communiquée et ont puissamment contribué à son développement théologique.

Après avoir retracé les origines de la pensée de Paul qu'il étudie successivement dans le pharisaïsme d'où il est sorti, dans l'Eglise chrétienne où il est entré et dans la conversion par laquelle il est passé de l'un à l'autre, M. Sabatier croit pouvoir déterminer d'une manière assez sûre trois périodes de développement de cette pensée, d'après les trois groupes dans lesquels se partagent ses épîtres. La première période comprend ce que notre auteur appelle le paulinisme primitif. La pensée de l'Apôtre, simple, pratique, non encore aiguisée par la lutte et par la contradiction, du moins sur le terrain des principes universalistes qui lui étaient particuliers, ne se distingue pas essentiellement du judéo-christianisme, tout en contenant déjà en germe le développement postérieur et en le faisant pressentir. A cette période appartiennent les deux épîtres aux Thessaloniciens qui se rapprochent le plus des discours des Actes. La seconde période embrasse le paulinisme des grandes épîtres aux Galates, aux Corinthiens, aux Romains, les seules dont l'authenticité n'ait jamais été contestée. C'est la lutte ouverte, la pleine antithèse avec la tendance judaïsante. M. Sabatier démontre avec évidence, selon nous, que l'opposition contre Paul n'a réellement éclaté dans toute sa force qu'après le succès des grandes missions païennes. La crise qui l'amena ce fut la violente discussion de Pierre et de Paul à Antioche, et la contre-mission organisée par le parti judaïsant pour corriger ou plutôt pour détruire l'œuvre de Paul. Enfin une troisième période s'ouvre avec les épîtres de la captivité (Philémon, Colossiens, Ephésiens, Philippiens) qui arrache Paul aux préoccupations et à l'activité missionnaire, le condamne à une solitude relative et le livre à la méditation sur les grands problèmes religieux, nécessitée d'ailleurs par l'apparition d'une tendance à la fois ascétique et spéculative, mère du gnosticisme, qui vient faire courir à l'Eglise de nouveaux dangers. L'auteur ne croit pas pouvoir se prononcer sur l'authenticité des épîtres pastorales.

Que penser maintenant de la thèse soutenue par M. Sabatier ? Peut-on en effet parler d'une histoire de la pensée de Paul, et cette histoire peut-on l'écrire ? La vraie difficulté n'est pas, suivant nous, dans le court

espace de temps dans lequel cette progression se serait accomplie. Pour un esprit comme celui de Paul les années comptent double. M. Sabatier nous accorde d'ailleurs qu'il portait en germe la riche moisson qu'il a produite, et les événements prodigieux dont il a été témoin ont dû en hâter l'épanouissement. Il ne nous semble pas probable non plus, quelque puissante que fût sa dialectique et quelque absolue que paraisse sa tournure d'esprit, que Paul soit demeuré en Arabie jusqu'à ce que son système théologique fût achevé de toutes pièces. Le vaincu de Damas n'était pas de la race des penseurs solitaires, et il éprouvait trop le besoin de prêcher son nouvel évangile et de réparer les torts d'un passé douloureux, pour attendre tranquillement que sa pensée fût au clair sur tous les points. L'idée d'un développement de la pensée de Paul nous paraît plus vraisemblable psychologiquement, plus religieuse et plus conforme à la nature de l'individualité de Paul. Mais nous devons dire aussi que cette question n'est pas de celles que l'on puisse trancher *à priori*. C'est aux textes à décider. Sont-ils assez nombreux, assez précis, assez concluants pour appuyer l'hypothèse de M. Sabatier; trouve-t-on dans les épîtres de Paul des traces certaines d'un progrès dans sa pensée? N'y a-t-il pas dans les lettres de la première période déjà des propositions, des formules qui semblent trahir un ordre d'idées que l'on ne trouve habituellement que dans les lettres de la dernière, et peut-on inférer du silence que garde au début l'Apôtre sur telle ou telle partie de sa doctrine qu'il ne l'ait point encore connue? Tout en inclinant fortement vers les solutions données par M. Sabatier, nous ne nous sentons pas assez compétent pour nous prononcer sur la valeur définitive que la science leur reconnaîtra.

Nous devons ajouter que cette manière de ramener la pensée de Paul aux lois du développement psychologique, quelque neuve et quelque étrange qu'elle puisse paraître, ne nuit en rien à l'inspiration religieuse de l'Apôtre. C'est sous l'influence du principe chrétien que ce développement s'est fait. Esquissant à la fin de son travail l'organisme du système théologique de Paul, M. Sabatier montre que c'est la personne même de Jésus qui est le principe de sa conscience chrétienne. « Paul n'a été simplement ni le disciple, ni l'imitateur de Jésus. Il ne s'est point considéré non plus comme une incarnation nouvelle du même esprit... Il est devenu *membre* de Christ; il est possédé par lui; il a l'invincible assurance que Christ est non-seulement la cause, mais l'auteur toujours actif de sa vie spirituelle et de sa pensée. Qu'on ne fasse donc pas de Paul un génie religieux, frère de celui de Jésus de Nazareth! Jésus est le Maître; Paul est l'*esclave*. Cet audacieux génie porte le joug, et l'indépendance dont il se glorifie et qu'on a parfois si mal comprise n'est en réalité qu'une dépendance *absolue* vis-à-vis de Christ. » (P. 247.)

F. LICHTENBERGER.

La Religion progressive. *Etudes de philosophie sociale*, par *J.-E. Alaux*. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50.

M. Alaux fait partie de ce groupe de catholiques éclairés qui cherchent à marier la société moderne et surtout la liberté avec le catholicisme romain. L'essai est digne de tout éloge et nous ne cesserons d'encourager tout travail qui aura pour but de mettre un terme à ce pénible dualisme, à ce fatal antagonisme qui pèse sur la conscience d'hommes pieux et sincères. Mais ce but peut-il être atteint? Ce dualisme est-il réductible? Ces excellents esprits n'abordent-ils pas un problème insoluble? Il me semble qu'ils cherchent à fonder une aristocratie démocratique. Ce sont des termes qui se repoussent. Le catholicisme romain n'est pas autre chose qu'une théocratie. C'est le gouvernement de Dieu par une délégation spéciale et surnaturelle. Or, en présence de ce pouvoir absolu la pensée se sent-elle libre, peut-elle se mouvoir à l'aise dans le vaste domaine des intérêts moraux et spirituels? N'ira-t-elle pas se heurter contre un principe, un dogme, un fait qui relève de l'idée religieuse et s'y rattache? La religion, qui est le milieu dans lequel une société prend sa couleur et ses tendances, se ramifie à l'infini. Or comment penser, parler, écrire librement si celui qui se croit en être le dépositaire et le régulateur prétend à une dictature universelle ou à un contrôle sans limite? Le catholicisme ne tient-il pas ses grandes assises à l'heure qu'il est? Ses représentants naturels ne sont-ils pas réunis en corps législatif à Rome? C'est à eux, c'est au concile, ce nous semble, que ces hommes honorables, que ces écrivains généreux et libéraux doivent s'adresser pour être éclairés sur le caractère essentiel et constitutif du catholicisme romain. Certes, qui est-ce qui doit savoir ce qu'il est si ce n'est pas lui-même. Or, la liberté y occupe-t-elle une grande place? Ces délégués de l'Eglise qui se dit *universelle*, veulent-ils émanciper la pensée religieuse et philosophique? N'est-ce pas étrange que quelques-uns de ses disciples ou de ses adeptes veulent à toute force lui donner des tendances ou des principes qu'elle repousse et qu'elle soit ce qu'elle n'a jamais été, ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle ne peut pas être?

En vérité, nous ne comprenons pas M. Alaux. A l'entendre, on pourrait croire que pour lui les pays sur lesquels s'étend la théocratie romaine sont les seuls qui composent la chrétienté. Que lisons-nous dans la préface de son livre : « Si la foi catholique est absolument contraire à l'esprit moderne, il faut de toute force ou qu'elle le tue ou qu'elle meure elle-même dans les âmes. Est-ce lui qui périt? La raison périt et la barbarie commence. Est-ce la foi? Quel vide! et quel abaissement

chez ceux qui ne l'auraient point remplacée! Mais est-il aisé de la remplacer? »

M. Alaux s'est-il bien rendu compte de ce qu'il écrivait? Le vide se fait-il apercevoir dans les pays qui ont rompu avec Rome? Les nations protestantes sont-elles abaissées ou donnent-elles des preuves d'infériorité? Notre auteur s'imagine qu'il n'est pas aisé de remplacer la foi catholique; elles l'ont fait cependant et s'en trouvent fort bien. On s'étonne qu'à une époque où l'on a jeté une si vive lumière sur les origines du christianisme, il y ait encore tant de personnes inintelligentes qui le confondent avec l'Eglise de Rome. Si cette confusion n'existait pas dans les esprits, verrait-on tant d'écrivains s'évertuer à prouver que la religion est favorable à la liberté et au progrès, comme si l'Evangile ne l'était pas tout naturellement? Ne donne-t-il pas à toutes nos facultés une salutaire impulsion? N'appelle-t-il pas l'homme au plein développement de sa nature morale, et à devenir tout ce qu'il peut être pour remplir dignement sa glorieuse destinée? Quand le Christ a dit : « Si le Fils vous affranchit, vous serez véritablement libres, » est-il nécessaire de prouver ensuite que le christianisme est favorable à la liberté? « Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté, » a dit saint Paul.

Que M. Alaux se tranquillise; si le catholicisme tombe, tout ne sera pas perdu pour cela; aucun vide ne se fera et aucun abaissement n'affligera la société. La chute de cette Eglise ne sera qu'une transformation ou un renouvellement. L'Evangile, pas plus que le sentiment religieux dont il est le plus pur aliment, ne peut périr. « Les cieux et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point, » a dit Jésus.

C. Cailliatte.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 4 août.

La guerre. — La proclamation de l'infaillibilité du pape.

Deux événements immenses signalent ce mois : la déclaration de la guerre entre la France et la Prusse et la proclamation de l'infaillibilité à Rome. Des causes de cette guerre, de la politique qui l'a amenée, nous ne pouvons plus rien dire. Le devoir du patriotisme le plus élémentaire est de faire trêve à toute critique quand une crise aussi redoutable a commencé. La semaine qui a précédé la rupture des deux pays a été remplie des plus poignantes émotions et des plus cruelles incertitudes. D'une heure à l'autre, on passait de la paix à la guerre, bien que celle-ci parût décidée lors de la première déclaration du ministre des affaires étrangères, qui sentait déjà la poudre. Le mardi 12 juillet, au commencement de la séance du corps législatif, on était sûr de la déclaration belliqueuse ; un instant après on répandait dans les tribunes la nouvelle de la paix sur la dépêche qui annonçait la renonciation de la candidature Hohenzollern. M. Ollivier l'avait lue dans les couloirs de la chambre avec une joie non dissimulée, tant il était sûr que l'incident était terminé. La paix était certaine si on s'en était tenu là, c'est la garantie pour l'avenir réclamée du roi de Prusse qui a mis en présence les deux nations déjà si excitées l'une contre l'autre. De là est né le conflit. Le jeudi 14 on ne doutait plus de la guerre. C'est vendredi qu'elle a été déclarée au corps législatif par les demandes de crédit nécessaires aux armements. Rien ne peut rendre le caractère sombre et ardent de cette séance. Longtemps avant l'ouverture, une foule immense se presse aux abords de la chambre. Une foule plus grande se tient dehors, avide de la grande nouvelle. La pâleur d'une anxiété indicible est sur tous les visages. La séance commence à une heure. Un silence de mort se fait quand le garde des sceaux monte à la tribune. Il n'a pas dit deux mots qu'on sait qu'il vient annoncer la guerre. La droite extrême applaudit avec enthousiasme. La gauche est immobile. M. Thiers se lève et expose avec calme une opinion différente de celle du gouvernement, non pas sur le retrait de la candidature Hohenzollern, mais sur ce qui a suivi. La droite extrême l'interrompt avec fureur, l'injurie de la manière la plus odieuse ; on lui montre le poing, on le traite de

Prussien. « Je supporterai, Messieurs, tous les outrages, répond-il, vous ne m'empêcherez pas de remplir un grand devoir. » Il subit le même traitement dans sa réplique au discours de M. Ollivier. La gauche et le centre gauche demandent la communication des dépêches qui doivent contenir l'insulte à la France. La chambre refuse au scrutin de réclamer cette communication. Elle se retire dans ses bureaux pour nommer la commission qui fera le rapport sur les crédits demandés. La séance est reprise à neuf heures et demie du soir. L'excitation est encore plus grande que le matin. La commission propose de tout voter en affirmant sur son honneur que les dépêches sont insultantes. En vain M. Gambetta demande avec instance la communication. M. Ollivier montre la dépêche mais ne la lit pas. On ferme la bouche à des membres éminents de la gauche, leur voix est étouffée par les clameurs de la majorité. Rien au monde ne peut nous empêcher de protester contre cette suppression de la liberté du débat au moment où elle serait le plus nécessaire. Avec de tels procédés nulle guerre ne pourra jamais être évitée, quand elle plaira au souverain, puisqu'il suffira de vouloir en scruter les motifs pour être accusé de connivence avec l'ennemi. C'est ainsi que la crise la plus redoutable de notre histoire contemporaine a été inaugurée dans une tempête parlementaire. Le soir, Paris a présenté le spectacle de l'agitation la plus vive. Des bandes se promènent en chantant la *Marseillaise*. Le lendemain on ne rencontre qu'estafettes, soldats rejoignant leurs corps, fourgons d'artillerie. Rien n'est plus émouvant que le départ des régiments en tenue de guerre. Le peuple les accompagne, les saluant de cris d'enthousiasme; les femmes pleurent, la *Marseillaise* retentit.

Il est bien permis, sans manquer au patriotisme, de se sentir le cœur serré à la pensée de ce choc formidable qui se prépare et de crier à Dieu pour le supplier d'abréger ces jours terribles, et s'il lui plaît de faire passer sa charrue sur notre sol, de faire germer les semences de la vie éternelle dans les sillons sanglants qui y seront creusés. En attendant, les vrais chrétiens de toutes les communions ont de grands devoirs à remplir, sans parler de ceux d'entre eux qui sont sous les drapeaux et qui sauront bien montrer que la foi au Christ ne fait qu'accroître l'héroïsme. Tout d'abord nous devons écarter de notre cœur tout sentiment de haine et protester contre ces infâmes excitations d'une certaine presse qui n'a cessé de distiller le fiel depuis que les difficultés ont surgi entre les deux nations. Agiter les plus mauvaises passions comme elle l'a fait, c'est transporter dans la polémique les balles empoisonnées que l'on n'oserait plus employer à la guerre, c'est rendre les réconciliations futures bien difficiles. Aucun devoir civique n'autorise la colère et l'esprit de vengeance.

Ensuite, c'est aux disciples du bon Samaritain à prendre le premier rang dans la sainte croisade de charité qui va relever sur les champs de

bataille les blessés de toute nation. Notre sympathie la plus cordiale est accordée à la Société internationale de secours qui a vu, hélas! en quelques heures, sa mission grandir au delà de toute prévision. Saluons avec bonheur la formation à Paris d'un grand comité évangélique auxiliaire pour le secours des soldats malades et blessés, et la création à Strasbourg du comité alsacien pour secours religieux aux militaires. Ces œuvres réclament les offrandes les plus promptes et les plus généreuses. Puissent nos aumôniers et nos infirmiers évangéliques en pansant les plaies du corps diriger vers la croix plus d'un regard mourant! Les grandes souffrances remuent le dernier fond de l'âme humaine et, ne l'oublions pas, ce dernier fond recèle l'étincelle divine qui jaillit à ces chocs violents. Ne cessons pas, sans jamais renier l'honneur du drapeau, d'appeler de tous nos vœux le prompt rétablissement d'une paix honorable qui seule assurera les plus grands biens moraux de la nation, à commencer par la liberté. Celle-ci nous paraît plus précieuse que jamais aujourd'hui; la vraie liberté sans fiction et sans mensonge n'est-elle pas la mère de la paix, seule capable de la conserver? Arrière tout esprit de conquête et de fanfaronnade. Soyons sérieux dans des circonstances aussi graves. N'ayons pas le cœur léger, mais plein de confiance chrétienne, de patriotisme éclairé; qu'il déborde de prières pour la patrie et pour l'humanité.

Il n'y a certes pas lieu de s'enorgueillir quand on voit la force se déchaîner au sein de cette civilisation si enivrée d'elle-même et qui croyait suffire à tout. Il est vrai qu'elle a centuplé la force matérielle, grâce aux formidables engins de destruction créés par la science. Il n'y a pas de quoi s'en vanter, car la guerre c'est toujours la barbarie, même sous son masque de gloire. Elle doit être un grand sujet d'humiliation pour l'humanité. Rien ne prouve mieux à quel point elle est encore misérable et déchue. Eh quoi, après dix-huit siècles de christianisme, ce sont les canons roulant à la frontière pour y vomir la mort qui font écho au cantique des anges saluant la naissance du Christ par ces mots divins : « Paix, paix sur la terre! Bienveillance entre les hommes! » Qu'en dites-vous, philosophes optimistes, flatteurs de la nature humaine, vous qui osez prétendre qu'elle est intacte et qu'elle n'a nul besoin de rédempteur. Pour nous, nous nous tournons vers le Prince de la paix, pour lui demander avec ardeur d'avoir pitié et de faire luire au plus tôt sur le sanglant déluge le signe de la délivrance, le divin rayon de son amour réparateur!

La guerre actuelle aura certainement son contre-coup à Rome. La France ne peut se passer de l'alliance de l'Italie, et la rançon de cette alliance, c'est l'abandon de Rome par nos troupes. Déjà des dépêches authentiques ont annoncé leur départ. Le drapeau italien ne tardera pas à flotter au fort Saint-Ange. En vérité, la France n'a pas grand scrupule à avoir à l'égard de la papauté qui s'est moquée de toutes ses demandes et

y a répondu par des anathèmes redoublés. Rien n'a pu arrêter le parti violent qui règne au Vatican; il a tout précipité pour arriver à ses fins. Jusqu'au dernier jour le pape a pesé de tout le poids de son influence personnelle pour entraîner le concile à proclamer son infaillibilité. Cependant le parti de l'opposition ne s'est pas abandonné lui-même; au vote préparatoire, il s'est encore trouvé au nombre de 150; avec les abstentions il comptait plus de 200 évêques représentant l'énorme majorité du catholicisme. Les 450 évêques qui ont fait passer le dogme ne représentent pour la plupart que de misérables diocèses, les vicaires apostoliques ne représentent guère qu'eux-mêmes. Peu importe, ils n'en ont pas moins imposé le nouveau dogme à la catholicité plutôt aggravé qu'affermi. L'attentat est consommé; l'idole du Vatican est mise sur l'autel; l'histoire, la tradition, la liberté conciliaire et surtout l'Evangile sont audacieusement foulés aux pieds. Le bruyant *Te Deum* du 18 juillet ne couvrira pas la protestation de la conscience chrétienne; cette prétendue victoire coûtera cher au catholicisme. Elle va creuser un abîme entre lui et la société moderne. Coïncidant avec la chute du pouvoir temporel, elle va ouvrir une ère de schisme et, je l'espère, de réforme. Ce qu'il importe de savoir maintenant, c'est ce que va faire la minorité qui s'est abstenue au vote public, lequel a réuni cinq cents voix. Malheureusement, pour le moment, toute voix va être couverte par celle du canon. Mais quand la fumée des batailles sera dissipée, alors s'engagera cette grande bataille des idées que le catholicisme vient de déchaîner et qui aura des effets plus grands que ceux des chassepots.

Ces lignes étaient écrites quand est arrivée la foudroyante nouvelle de la mort de M. Prévost-Paradol. Bien peu de jours avant son départ, nous l'avions vu dans la riche plénitude des dons admirables qui lui avaient été départis. Sa mort si douloureuse, éclair sinistre sur un ciel bien chargé, est le deuil de toute la France intelligente et libérale qu'il a servie, honorée et vengée aux jours obscurs et lourds du despotisme, avec cette plume acérée et brillante qui, plus qu'aucune autre, a empêché la prescription de la liberté. Nous ne voulons attribuer sa fin qu'à l'une de ces défaillances soudaines de l'intelligence qui révèlent mieux que tous les événements humains le peu que nous sommes. Ah! puisse ce noble esprit du sein même de la tempête qui l'a emporté avoir salué au delà de la tombe la grande et pure lumière qui n'a pas éclairé son chemin sur la terre!

EDMOND DE PRESSENSÉ.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

MÉLANGES

LES FOUILLES RÉCENTES FAITES A ROME

LE PALAIS DES CÉSARS ET LES CATACOMBES (1).

I.

Suivez-moi sur la colline qui domine le Forum à droite : c'est le fameux mont Palatin, berceau de la Rome antique, qui fut pour elle comme le sépulcre fastueux où un roi d'Orient voulut mourir entouré de tout son luxe et de toutes ses voluptés, car c'est là que s'élevait le palais des Césars ; c'est là que fut organisée cette orgie colossale de la décadence impériale où s'écroula toute la force, toute l'énergie des vainqueurs du monde. Il y a quelques années, ce lieu illustre n'était signalé que par quelques ruines informes ; on y admirait l'une des plus belles vues de Rome, le Forum, le Colisée, les montagnes du Latium, puis la plaine immense aboutissant aux dômes innombrables de la Rome moderne. Mais ce n'était que par l'imagination que l'on pouvait se représenter les magnificences qui s'étaient étalées en ces lieux, et pour lesquelles les trésors du monde avaient été épuisés. Depuis dix ans tout a changé ; la baguette d'un enchanteur a évoqué le passé devant nous. Cette baguette n'est pas autre chose que la volonté persévérante de l'empereur des Français, servie par un habile archéologue ro-

(1) Je laisse à ces pages la forme épistolaire qu'elles ont eue tout d'abord. Il n'est pas besoin de dire qu'elles remontent à une date où l'esprit était libre des poignantes impressions du moment.

main, M. de Rossi, qui a poursuivi ces fouilles avec autant de talent que d'énergie ; il en a eu besoin, car la cour romaine a profité plus d'une fois de cette précieuse occasion d'être désagréable à son puissant et incommode protecteur. Mais l'empereur Napoléon III tenait à son projet. Il a rendu un immense service à la science en faisant activement poursuivre les fouilles du mont Palatin, qui tous les jours amènent de nouvelles découvertes.

Au premier abord, il semble que rien ne soit changé. Vous n'avez devant vous que l'entrée ordinaire d'une villa romaine. Mais à peine avez-vous gravi l'escalier que la scène change. Vous êtes au cœur de l'histoire romaine. Redescendez le Palatin, du côté du Colisée, vous avez l'emplacement étroit où un ramassis de brigands se constitua en nation, invoqua les dieux, crut à sa fortune et inaugura par de petites conquêtes sur les peuplades voisines ce mouvement d'envahissement qui ne devait s'arrêter qu'aux limites du monde connu. On est confondu du contraste entre la pauvreté des origines de Rome et l'extension inouïe de sa domination. Ce n'était d'abord qu'un bourg ; l'œil en mesure de suite l'étendue. On a retrouvé les débris informes du temple de Jupiter Stator, qui fut élevé en reconnaissance de la première victoire de Romulus. Dès le début, la religion des Romains prenait un caractère tout national et local ; elle n'honorait les dieux que pour les services qu'ils leur rendaient ; ils devaient travailler à leur profit et comme à leurs gages. Aussi n'honoraient-ils que les divinités agricoles et les divinités guerrières. Ils avaient besoin de blé et de victoires ; voilà le fond de leur culte qui en réalité s'adressait à eux-mêmes, car ils avaient fait de leur religion une sorte de *memento* historique de leurs succès ; l'humanité n'en a pas connu de plus utilitaire. Si vous redescendez la colline du côté du Capitole, vous vous trouvez devant les riches habitations de l'aristocratie romaine à la fin de la république et au commencement de l'empire. Voici ce qui reste de la maison de Cicéron, qui pouvait presque apercevoir de chez lui la tribune qui était son trône. Tout ici a d'autres dimensions qu'à Pompéia ; les maisons étaient spacieuses et pouvaient suffire au luxe de ces temps corrompus. On a retrouvé le pont que Caligula avait fait jeter entre le Palatin et le Forum, de manière que l'on pût passer sans détour du palais des Césars dans la curie, et constater la promptitude avec laquelle le sénat

obéissait aux consignes. On voit en cet endroit les ruines d'une ville et non-seulement d'un édifice particulier. Si maintenant nous nous plaçons au sommet du Palatin, nous sommes positivement en face du palais des Césars. Il est sorti de terre avec toutes ses dispositions principales, qui se révèlent aux regards d'une manière incontestable. Deux magnifiques colonnes de marbre blanc marquent la place du portique grandiose qui précédait le palais. Ce portique ouvrait d'abord sur la basilique de Jupiter où se rendait la justice, et qui en ces lieux produit l'effet d'une affreuse ironie. C'est à elle seule un édifice considérable. A côté de la basilique et parallèlement à elle est le palais proprement dit. L'atrium introduit dans une immense salle de réception, puis vient le péristyle qui aboutit au triclinium, théâtre honteux de la gloutonnerie impériale. A droite est le *nymphæum* destiné au bain, salle élégante où tout est calculé pour le plaisir des sens. Le triclinium est suivi de la bibliothèque et de l'académie destinée aux déclamations de rhétorique. Dans le jardin se retrouve l'emplacement de plusieurs temples. On a découvert tout près du palais des Césars une maison patricienne qui porte encore l'empreinte de la noble simplicité de la république. L'ornementation est d'un goût exquis et d'une sobre élégance. Cette découverte a mis en lumière l'une des plus belles fresques de la peinture antique : elle représente Io entre Argus et Mercure; la jeune fille est d'une touchante et chaste beauté, le regard d'Argus a la fixité d'un implacable surveillant. Mercure est un être ailé dont le pied rase à peine la terre; la couleur a conservé sa vivacité. Pompéia n'a aucune peinture qui soit supérieure à ce chef-d'œuvre ; je ne sais pas même si la ville napolitaine en possède qu'on puisse mettre sur le même rang. Une autre fresque trouvée tout à côté de la première a un intérêt particulier; elle nous donne l'aspect d'une rue de Rome à la fin de la république. On voit une femme qui sort de sa maison en costume d'apparat, probablement pour quelque sacrifice. Elle est suivie du regard avec sollicitude par les membres de sa famille qui sont placés à un balcon de l'étage supérieur, tandis que deux esclaves la considèrent d'une fenêtre du premier étage. Il y a là toute une révélation sur la disposition des maisons romaines. Le balcon, si je ne me trompe, est une vraie découverte. On peut maintenant parfaitement se représenter une rue de Rome il y a dix-huit siècles. Comme les fouilles se continuent avec activité, elles dé-

couvrent tous les jours quelque emplacement nouveau, quelque marbre, quelque fût de colonne, quelques bijoux. Cependant peu d'objets sont intacts. On comprend très-bien que la rapacité s'est tout d'abord précipitée sur ce palais, où l'on savait que les richesses du monde avaient été entassées. Grâce aux statues et aux bustes innombrables du Vatican et du Capitole, il est très-facile de le repeupler. Chaque empereur apparaît avec sa physionomie propre et Tacite rend la vie à ce passé éteint; son terrible burin trace sous nos yeux ces scènes d'horreur où la volupté insatiable s'unit à une cruauté non moins avide, où la folie de la toute-puissance a eu ses accès furieux, où l'humanité a pu apprendre quels monstres elle est capable de produire. C'est ici qu'il faut relire cette histoire de sang, et c'est avec ce grand vengeur de la conscience humaine qu'il faut parcourir ces lieux maudits. Chose étrange! au milieu des débris du palais des empereurs, on a retrouvé quelques monuments chrétiens, appartenant aux premiers siècles de l'Eglise, entre autres, une de ces petites lampes funéraires ornées de symboles évangéliques que l'on portait dans les catacombes. Cela ne doit pas nous étonner. Saint Paul nous apprend que ses liens sont devenus célèbres dans ce prétoire et jusque dans la maison de César. Ainsi, tandis que l'empereur persécuteur s'imaginait avoir anéanti une secte odieuse par ses cruautés, elle grandissait dans son propre palais, et avec elle la puissance morale qui devait renverser le monde qu'il représentait si fidèlement.

II.

J'en viens maintenant à l'archéologie chrétienne qui a surtout occupé mon temps à Rome. J'avais à lui demander d'importants renseignements pour la dernière partie de mon *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise*, qui doit porter sur le développement du christianisme au foyer de la famille et dans le culte primitif. Sans doute, les Pères de cet âge jettent de vives lumières sur ce sujet, mais la nécropole chrétienne lui rend la vie; elle donne ce que ne donnent jamais les livres, l'intuition même du passé; elle nous en rend les contemporains en quelque sorte. Que de fois, sous ces voûtes sombres, devant quelque

fresque mutilée, il m'a semblé que je franchissais les siècles, et que je me mêlais à la foule émue qui venait déposer en ces lieux les cendres d'un confesseur! Ce qui fait le grand intérêt des catacombes, c'est qu'on n'y trouve pas seulement l'expression de la piété des chefs de l'Eglise, de ses évêques ou de ses théologiens, expression qui a toujours revêtu une forme plus ou moins littéraire. Ici vous recueillez le témoignage naïf de la foi populaire; c'est un père qui a perdu son fils et redit sa tendresse et son espérance; c'est une femme qui pleure son mari, un frère son frère, un ami son ami, et tous ensemble le courageux confesseur qui a péri sous la dent du lion ou sous le glaive du bourreau. Le cœur chrétien révèle son vrai fond sur ces sombres parois par quelque fresque ébauchée, par un trait rapide ou par une courte parole, et il le fait à cette heure funèbre, mais grande entre toutes où, brisé par le deuil, il exhale ses plus intimes soupirs comme la fleur écrasée ses plus suaves parfums. La catacombe ainsi interprétée nous donne cette histoire de tous les jours, cette histoire des petits et des humbles qui est en général oubliée pour la parade de la gloire, et qui est comme le tissu même de la destinée humaine dans tous les temps.

J'étais déjà venu à Rome, il y a quinze années, pour entreprendre cette féconde étude, mais depuis lors les découvertes dans ce domaine ont été si considérables que l'archéologie chrétienne en a été entièrement renouvelée. J'ai pu me mettre au courant de l'état actuel de cette science, à laquelle on n'avait pas jusqu'ici accordé suffisamment d'importance, grâce à la *Roma sotteranea* de M. le chevalier de Rossi, livre considérable dont deux volumes in-folio ont paru, et surtout grâce aux visites faites avec lui-même dans les catacombes. Qu'il me soit permis tout d'abord de rendre hommage à ce savant illustre et aux inappréciables services qu'il a rendus à l'histoire de l'Eglise. On ne saurait attribuer aux bonnes fortunes de fouilles soudainement heureuses les précieux résultats de ses recherches, car les fouilles nouvelles n'ont été heureuses que grâce à l'admirable méthode avec laquelle elles ont été commencées et poursuivies. Sans doute, M. de Rossi avait eu des prédécesseurs : Bosio, au dix-septième siècle, avait le premier porté son attention sur les nécropoles chrétiennes qui avaient été oubliées depuis si longtemps. Il avait recueilli dans les actes des saints tous les renseignements qui les concernaient, et avait tracé un inventaire des

recherches futures, un plan de découvertes à faire. Son livre demeure infiniment précieux. Lui-même s'était mis à l'œuvre non pas en dirigeant des fouilles proprement dites, mais en s'efforçant de pénétrer dans les catacombes par toutes les ouvertures accessibles, et en décrivant avec soin tout ce qu'il avait vu de ses yeux. Il risqua plus d'une fois sa vie dans ces recherches dangereuses; il s'égara à plusieurs reprises et passa trois jours sans lumière et sans aliments dans un de ces souterrains aux méandres infinis. J'ai lu avec émotion le nom de ce courageux chercheur tracé par lui-même dans la catacombe de Domitilla. Ses indications ont été erronées sur plus d'un point, mais il a ouvert la brèche. Au dix-huitième siècle, les catacombes furent de nouveau fouillées par d'Arringhi, qui voulut continuer les études de Bosio; mais il marchait au hasard, sans méthode, et par malheur il a dépouillé et dévasté par ses recherches imprudentes plus d'une catacombe dont on ne peut aujourd'hui se représenter l'état primitif. De nos jours, le père Marchi, du collége romain, a certainement frayé les voies à M. de Rossi; ses travaux sur l'architecture chrétienne des catacombes ont de la valeur; ses descriptions de la structure de la catacombe de Sainte-Agnès méritent d'être lues. Il a établi d'une manière selon moi irréfragable que l'on ne devait pas confondre les cimetières chrétiens avec les carrières ou *arenariæ* des païens; que les premiers étaient disposés au rebours de ce que réclamait l'extraction de la pierre ou tout autre travail industriel; que leurs couloirs étroits avaient été destinés uniquement à la sépulture. Malheureusement le père Marchi manquait d'une méthode vraiment critique, et il fixait au hasard la date des monuments. Aussi l'honneur d'avoir vraiment fondé la science des catacombes revient tout entière à M. de Rossi. Je donnerai un rapide aperçu de sa manière de procéder, puis je rappellerai les résultats généraux de ses recherches. M. de Rossi recourt à toutes les sources d'informations qui peuvent subsister encore pour déterminer l'emplacement des catacombes. Malheureusement, le document capital a péri; saint Augustin nous apprend qu'à l'occasion de la querelle avec les donatistes, un catalogue exact fut dressé de tous les lieux de culte ou de sépulture qui avaient appartenu aux chrétiens orthodoxes à l'époque précédente et qui avaient été détruits à la persécution de Dioclétien, en même temps que des livres sacrés et des chroniques de

chaque Eglise. Si ce document avait été retrouvé, la topographie de la partie chrétienne de Rome serait fixée. M. de Rossi consulte avec le plus grand soin les anciens calendriers qui rattachent les Eglises au nom des martyrs, les martyrologes, la vie et les actes des pontifes et les anciennes topographies romaines, mais il le fait avec une rare sagacité, appliquant les grandes méthodes de la critique moderne à ces documents souvent surchargés de légendes. Il pense avec raison qu'il faut aussi bien savoir discerner le vrai mêlé au faux que rejeter le faux mêlé au vrai. Mais il a surtout pris pour guides les itinéraires des vieux pèlerins qui étaient venus à Rome, quand les catacombes étaient encore ouvertes à la dévotion, et qui marquaient avec une grande exactitude la place des lieux saints qu'ils avaient visités. C'est ainsi qu'il a trouvé à la suite d'un livre d'Alcuin l'itinéraire très-détaillé de deux pèlerins de Salzbourg, qui avaient visité les catacombes, et particulièrement celle de saint Calliste. Leurs indications étaient des plus précises : ils disaient par quelle porte ils étaient sortis, à quelle distance ils étaient du tombeau de Cécilia Métella. M. de Rossi, cet itinéraire à la main, se rendit sur les lieux et ne vit qu'une vigne et un jardin. La première impression était propre à le désespérer. Néanmoins, il ne se découragea pas ; il fit entreprendre des fouilles dans la vigne désignée. Jugez de son bonheur quand, après quelques jours de travail, il vit apparaître une des plus vastes catacombes de Rome, celle même de Calliste, où sainte Cécile avait été ensevelie ! Je vous parlerai plus tard des trésors archéologiques que renferme ce cimetière souterrain, quand je vous raconterai les visites que j'y ai faites avec l'illustre archéologue. Tout d'abord, je résumerai succinctement les explications qu'il m'a données sur les lieux mêmes, et qui rappellent les résultats généraux de ses découvertes, d'ailleurs consignés dans son grand livre de la *Roma sotteranea*. Il faut distinguer trois périodes dans l'histoire des catacombes ; la première est celle de la persécution, alors qu'elles servent à la sépulture des martyrs et à l'ensevelissement des simples chrétiens qui aiment reposer auprès de ces glorieux confesseurs du Christ. Le culte n'y est alors célébré que rarement et seulement dans les moments de violentes persécutions. La seconde période commence avec la paix de l'Eglise. Pendant près d'un siècle les sépultures souterraines continuent, bien qu'en nombre restreint. Les catacombes

sont essentiellement un lieu de pèlerinage. Saint Jérôme a décrit avec éloquence l'impression qu'il éprouvait en descendant dans cette nuit sacrée et en contemplant la sépulture des confesseurs. Malheureusement tout fut sacrifié à cette destination nouvelle; les évêques de Rome firent construire de vastes escaliers pour conduire aux cryptes les plus célèbres. Ils élargirent les couloirs autour d'elles et ajoutèrent même des inscriptions aux inscriptions primitives. Ils changèrent ainsi considérablement l'aspect du cimetière souterrain; aussi, pour le retrouver dans son état primitif, est-il nécessaire de remonter par delà les embellissements de la période de la paix. C'est là qu'une critique sagace trouve le moyen de se développer. M. de Rossi croit avoir découvert des signes certains pour déterminer la date des symboles. Il a pu recueillir un grand nombre d'inscriptions datées et les grouper selon leur date; il en a formé des classes et des familles; ainsi se dégage un type qui permet de classer les autres inscriptions. Par exemple, le monogramme de Constantin, les croix barrées, ne se retrouvent qu'après le troisième siècle. Les inscriptions anciennes sont d'une calligraphie très-belle et d'une simplicité parfaite. L'inscription chrétienne se surcharge dès la paix de l'Eglise; elle est plus détaillée, plus humaine, donnant davantage au rôle que le chrétien défunt a joué dans la vie terrestre. Les caractères grecs sont aussi un indice d'une haute antiquité. Quant aux symboles peints sur les tombes, ils sont peu nombreux dans les temps primitifs; ils ont pour la plupart un sens caché, mystique, ce qui se comprend dans la période de persécution. L'ancre, la colombe et le poisson y occupent la première place. L'ornementation des premiers temps est bien plus belle et plus classique que celle de l'époque de la paix. On remarque entre les deux types la même différence qui apparaît entre l'arc de Titus et celui de Constantin. Il n'y a pas jusqu'aux briques que n'ait consultées M. de Rossi; car elles portent leur marque de fabrique et leur date; quand il en trouve de la même date en nombre un peu considérable, c'est pour lui un signe certain de l'époque à laquelle remonte la construction. C'est par ces moyens divers qu'il essaye de distinguer entre les monuments du christianisme primitif et ceux de l'âge suivant.

La troisième période de l'histoire des catacombes est celle de l'invasion des barbares qui s'acharnèrent sur les cryptes chré-

tiennes, aussi bien que sur les temples du paganisme. Les papes achevèrent ce que les barbares avaient commencé dans une intention bien différente ; ils firent enlever tout ce qu'ils purent des dépouilles sacrées et des ornements funéraires, puis ils fermèrent les catacombes. Il fut défendu de les visiter. Peu à peu, pendant la nuit du moyen âge, le souvenir s'en perdit, sauf de la petite portion sur laquelle on avait construit des basiliques comme Saint-Sébastien. Pendant des siècles entiers, l'Eglise de Rome eut sans s'en douter ses plus glorieux monuments sous les pieds ; ils n'existaient plus ni pour la science ni pour la piété. Bosio, comme je l'ai déjà dit, fut le premier qui chercha à rejoindre ce grand passé. J'ai expliqué comment ses successeurs ont plutôt nui au progrès de l'archéologie chrétienne. C'est à M. de Rossi que revient l'honneur de s'être retrouvé dans ce dédale immense et obscur, au milieu de la confusion des dates, et d'y avoir porté le flambeau d'une critique sûre.

Rappelons en peu de mots l'origine de la catacombe. Elle est une institution proprement chrétienne. Les païens n'ont rien connu de semblable. D'abord, sauf les Etrusques qui ensevelissaient leurs morts et les déposaient dans des sarcophages, les Romains et les Grecs brûlaient les cadavres et recueillaient leurs cendres dans des urnes funéraires. Le plus souvent, les grandes familles se construisaient de magnifiques sépultures qui n'appartenaient qu'à elles. Les *columbaria* sont des propriétés particulières et ne réunissent que les cendres des affranchis d'une maison illustre, ils n'ont aucun rapport avec le *cœmeterium* chrétien, la *dormitio* en commun des membres de la famille spirituelle. La seule sépulture non privée qui soit connue dans l'antiquité est l'espèce de fosse commune où, près du mont Esquilin, on jetait pêle-mêle les cendres des esclaves ou des hommes de la lie du peuple. On a bien retrouvé à Rome deux catacombes juives, l'une à la *Via Portesa*, qui était aussi une fosse commune, et une autre sur la voie Appia, très-bien ornée. Mais cette dernière semble appartenir à une époque postérieure aux catacombes chrétiennes. C'est bien la religion de l'Evangile qui a inauguré la fraternité dans la mort après l'avoir consacrée dans la vie. Elle aimait à redire sur la poussière périssable de ses sectateurs que dans le Christ il n'y a plus ni Grec, ni Juif, ni homme, ni femme, ni noble, ni esclave. La tombe des martyrs est le centre de la catacombe ; c'est près d'eux que tous les chrétiens indistincte-

ment aiment à se reposer. La forme de la sépulture est empruntée au judaïsme; le disciple de Jésus désire lui être semblable dans la mort comme dans la vie; aussi s'efforce-t-il de reproduire dans sa sépulture ce qu'il sait de celle du Maître. Il a été enseveli dans une grotte; le chrétien veut aussi reposer dans les entrailles de la terre. On retrouve dans la catacombe de Sainte-Agnès une grotte fermée qui certainement a été la première forme de la sépulture chrétienne. Mais il a bientôt fallu la modifier pour suffire aux nécessités créées par le grand nombre de prosélytes. La catacombe a été formée de plusieurs étages de couloirs étroits dans les parois desquels des ouvertures quadrangulaires étaient pratiquées où l'on déposait les corps. Elles étaient fermées par des plaques couvertes de stuc, sur lesquelles une main pieuse gravait le nom du défunt, un signe d'espérance, un mot de tendresse. Quand il s'agissait de l'ensevelissement d'un martyr ou d'un chrétien éminent, on donnait une forme arquée à la sépulture, et elle s'appelait un *arcosolium*. Cette disposition permettait de multiplier les fresques symboliques. Parfois on formait de vraies chambres ou chapelles funéraires avec quatre *arcosolia*.

Les catacombes chrétiennes s'étendaient sur un espace immense, qui répond parfaitement à ce que nous apprennent les auteurs du temps sur les progrès prodigieux de la religion nouvelle. Tertullien n'a-t-il pas dit aux païens : « Nous sommes partout; nous remplissons vos camps, vos armées, et on nous trouve jusque dans le palais de vos empereurs. » La persécution accroissait l'Eglise au lieu de la diminuer. « Il y a en elle, disait Tertullien, un charme véritable, le sang de nos martyrs est la semence des Eglises. *Sanguis martyrum semen Ecclesiæ.* » Cependant, la persécution était une grande entrave à la manifestation extérieure du culte proscrit. On se demande comment il a été possible aux chrétiens de Rome de creuser cette ville souterraine avec ses proportions grandioses sous le glaive de leurs bourreaux. M. de Rossi a résolu cette question de la façon la plus heureuse; il a démontré, textes en mains, que les empereurs, toujours très-opposés aux associations entre citoyens, parce qu'elles pouvaient menacer leur despotisme, avaient fait une seule exception en faveur des associations funéraires qui pouvaient réunir mensuellement des subsides afin de fournir à l'ensevelissement de leurs membres. Les idées superstitieuses

des païens sur la mort, qui les amenaient à unir étroitement les destinées de l'âme à celles du cadavre, avaient évidemment pesé en ce point unique sur la législation impériale, si dure et si intraitable. Les chrétiens se sont bornés à se conformer à l'usage et se sont servis du droit existant. M. de Rossi a retrouvé des inscriptions qui prouvent qu'ils prenaient des formes de langage analogues à celles dont se servaient les païens pour désigner leurs associations funéraires ; ceux-ci s'appelaient *cultores* du citoyen qui leur avait fait un don généreux ou leur avait concédé un vaste terrain. Les chrétiens se désignaient comme *cultores Verbi*, ceux qui honorent le Verbe. Les associations funéraires s'appelaient des *fraternités ;* il était facile et doux aux membres de l'Eglise de prendre un titre qui correspondait si bien à leurs sentiments. M. de Rossi cite des textes péremptoires qui prouvent que parfois ces concessions ont été retirées aux chrétiens par leurs persécuteurs pour leur être rendues ultérieurement, ce qui établit d'une façon irréfragable le fait même de la concession primitive. Ainsi se trouve résolu un problème qui avait longtemps paru insoluble ; M. de Rossi a trouvé une preuve matérielle de son assertion dans des fouilles faites en 1865, au cimetière de Domitilla ou d'Achille et Nérée ; on y a découvert une entrée magnifique de la catacombe. Des deux côtés de la porte est disposé un banc de pierre, avec tout ce qui est nécessaire pour l'agape, un puits profond, une fontaine. Or on sait que les associations funéraires avaient coutume de célébrer une sorte de repas solennel en mémoire des morts. Les chrétiens ont fait de ce repas une agape et se sont ainsi conformés à l'usage en le modifiant selon l'esprit de leur religion, pour conserver le droit qui leur était si précieux d'ensevelir librement leurs morts. On peut dire que M. de Rossi a amené jusqu'à l'évidence sa démonstration sur ce point si important.

La sépulture chrétienne se distingue profondément de la sépulture païenne en ce que la seconde est tournée vers le passé ; elle le rappelle de toutes les manières et s'efforce même de perpétuer la vie terrestre ; des aliments sont placés près du mort, ses armes sont comme sous sa main ; ses gloires, ses dignités sont reproduites dans une inscription fastueuse. Le païen ne porte ses regards qu'avec effroi sur la sombre région qui s'ouvre devant lui au delà de la tombe ; aussi cherche-t-il à projeter sur ces ténèbres que n'éclaire aucune espérance bien fondée les

teintes chaudes et colorées du soleil de ce monde; il veut que la mort soit comme un de ces beaux couchers de l'astre du jour, qui prolongent ses brillants adieux même après qu'il a disparu. La tombe chrétienne, au contraire, est tournée vers l'éternité, vers le ciel, ce qui est en arrière est bien pâle et bien misérable comparé à ce qui est en avant, et surtout en haut. La patrie de l'âme est au delà de ce séjour de ténèbres et de péché; la vie véritable ne s'est pas exhalée avec le dernier souffle; elle vient de commencer, et cette vie véritable procède non de l'homme, mais de Dieu; elle est le don de Christ, le prix sanglant et glorieux de ses souffrances. Voilà les certitudes qu'expriment les symboles funèbres des catacombes. La colombe figure l'âme bienheureuse qui s'est envolée vers Dieu; la palme raconte son triomphe, l'ancre qui prend souvent la forme de croix exprime son invincible espérance et son point d'appui inébranlable. L'*alpha* et l'*oméga* rappellent que toutes ces grâces viennent du Christ qui est le commencement et la fin du salut. Ces mots si simples : *in pace*, suffisent à la consolation des survivants. Aussi, surtout dans la première époque, négligent-ils toutes les circonstances accessoires, tout ce qui concerne la vie terrestre de leurs bien-aimés. Ont-ils été riches ou pauvres, guerriers illustres ou esclaves, revêtus de charges dans l'Eglise, peu importe. L'inscription n'en dit rien; ils ont été chrétiens, cela suffit. Il n'y a point là un stoïcisme dur et hautain, non, car le cœur parle très-haut sur ces tombes. Les expressions de tendresse y sont très-fréquentes. On y retrouve sans cesse le mot de *dulcissimus* appliqué au défunt. L'amour humain et divin, l'espérance glorieuse, c'est tout, mais cela suffit; car c'est tout ce qu'il y a d'immortel dans la vie présente, tout ce que la mort ne saurait détruire. Le contraste entre la tombe païenne et la tombe chrétienne ressort avec une singulière énergie des inscriptions que l'une et l'autre portent : *Vixit. Il a vécu.* C'est la formule païenne. *Vivit. Il vit;* c'est la formule chrétienne.

Maintenant que nous connaissons le caractère général de la catacombe, nous pouvons en entreprendre la visite avec fruit. Les fouilles sont loin d'avoir découvert la plus grande partie de la Rome souterraine. C'est de la catacombe de Calliste que je vous entretiendrai d'abord, car nous y trouvons les plus précieuses découvertes faites ces dernières années.

Il faut d'abord que je vous dise quelques mots de ce Calliste, sous le nom duquel on a placé ce vaste cimetière, parce que la garde lui en avait été confiée par l'évêque Zéphyrin, dont il fut le diacre avant de devenir son successeur. Ici je ne me rencontrerai plus avec M. de Rossi; mais, quelle que soit sa science, je crois avoir raison contre lui sur ce point. Calliste, dont l'Eglise de Rome a fait un saint, a été un intrigant rusé; il est possible qu'il ait bien fini et que le martyre ait couvert un passé suspect. Le cardinal de Richelieu disait un jour que sa robe rouge couvrait toutes ses actions. Il en était de même et à plus juste titre de la robe ensanglantée des confesseurs; elle couvrait aussi tout ce que leur vie pouvait avoir eu de défectueux, et on ne se souvenait plus que de leur héroïsme. Que cet héroïsme fût le seul souvenir qu'on aimât à en garder, je le comprends; mais il n'est pas permis à l'histoire de passer sous silence les actes mauvais qui n'ont pas eu seulement une portée individuelle, mais qui ont agi sur les destinées de l'Eglise de la façon la plus funeste. Or un vieux manuscrit découvert il y a quelques années dans la poussière du mont Athos est venu apporter un témoignage accablant contre Calliste. C'est le fameux livre des *Philosophoumena*, retrouvé par Mynoydès Minas, dans une mission scientifique faite au nom de la France. Le monde savant reconnut aussitôt la valeur de ce livre qui contenait sur les hérésies des premiers âges de l'Eglise les renseignements les plus complets, les plus neufs, avec des citations originales des chefs de l'école gnostique. Personne n'émit un doute sur sa date; il remontait bien positivement vers le milieu du troisième siècle. La dernière partie du livre était consacrée à la chronique intérieure de l'Eglise de Rome à cette époque et retraçait les effrayantes usurpations de son évêque Calliste. Quel était ce témoin indigné des manœuvres qui ont le plus contribué à préparer le despotisme pontifical? On avait nommé Origène, et cela plaisait au parti catholique, qui pouvait renvoyer à l'hérésie tout ce qui la gênait dans ce document. Mais comme l'auteur du livre se disait évêque et qu'Origène n'a été qu'ancien ou *presbyter*, l'hypothèse ne pouvait se soutenir. Il est certain pour moi aujourd'hui que l'auteur des *Philosophoumena* est saint Hippolyte, évêque d'Ostie, vers le milieu du troisième siècle, et mort martyr, l'un des plus illustres docteurs du temps, disciple d'Irénée et de Clémure. Quiconque a lu avec attention les écrits incontestés qui nous restent de lui,

se convainc facilement que lui seul a pu écrire les *Philosophoumena*. D'ailleurs, on savait qu'il avait consacré un traité aux hérésies. Mais sans nous engager dans ce grand débat, je me bornerai à rappeler la preuve décisive que nous fournit Rome (1). Au musée de Latran, on admire une très-belle statue de saint Hippolyte ; sur le socle est dressée la liste de ses ouvrages, parmi lesquels figure un écrit qui est positivement cité dans les *Philosophoumena* comme étant de l'auteur du livre. Nous avons donc devant nous l'un des plus dignes représentants de la chrétienté du troisième siècle. Que nous dit-il de Calliste? Tout d'abord il nous retrace les premières périodes de sa vie. Qu'il ait été d'abord esclave pour être élevé plus tard aux plus hautes dignités ecclésiastiques, il n'y aurait rien dans ce fait que d'honorable pour lui et pour l'Eglise ; cela démontre à quelle hauteur elle se plaçait au-dessus de toutes les distinctions sociales. Malheureusement Calliste s'est élevé par des moyens déshonnêtes. Il a commencé par la simple friponnerie ; après avoir fait une sorte de banqueroute frauduleuse aux dépens des Juifs du Transtevère, il a cherché à la couvrir en allant jouer dans leur synagogue une comédie d'héroïsme chrétien, transformant une vilaine affaire d'argent en une querelle dogmatique. Envoyé aux mines de Sicile pour ce haut fait, il profita de la bienveillance momentanée de Commode pour les chrétiens et revint à Rome, où il devint le serviteur empressé du vieil évêque Zéphyrin, peu intelligent et ami de l'argent. Il profita de sa position pour se faire un parti, en flattant toutes les opinions dogmatiques qui se rencontraient alors à Rome, en donnant des gages et de belles paroles à chacune sans éviter, malgré toute sa prudence, de tomber dans l'hérésie par l'ambiguïté de son langage, qui frisait le panthéisme. Grâce à ces menées, il réussit à succéder à Zéphyrin, et se retourna contre ses alliés d'un jour. Une fois assis sur le siége épiscopal, il ne songea plus qu'à accroître son pouvoir. Il employa le moyen le plus sûr pour y parvenir en relâchant tous les liens de l'ancienne discipline, en ouvrant à deux battants les portes de l'Eglise à quiconque voulait y entrer, sans renoncer à sa vie de péché. Son calcul était profond ; une Eglise sainte est une Eglise libre, car le peuple

(1) Voir le travail que j'ai publié sur cette question, *Revue chrétienne*, 1856, numéros de janvier et de février.

chrétien n'abandonne ses droits que quand il renonce à accomplir ses devoirs. La prêtrise sacerdotale grandit sur les ruines de la prêtrise universelle. Calliste se montrait surtout coulant pour les désordres des grandes dames, qu'une fantaisie jetait dans l'Eglise. Il comparait celle-ci à l'arche de Noé qui portait dans ses flancs les animaux impurs aussi bien que les animaux purs. Cette confusion nécessitait un pilote à la main ferme, et l'évêque de Rome était chargé de ce rôle. Saint Hippolyte lui résista ouvertement; il combattit surtout la plus effrayante de ses usurpations qui consistait à remettre les péchés directement en son nom, sans aucun respect de la discipline ecclésiastique. Voilà ce qui faisait frémir d'indignation le vaillant défenseur des anciennes libertés chrétiennes! Mais il remontait un courant plus fort que lui, plus fort que toutes les résistances des Origène et des Tertullien, le courant de la mondanité et du formalisme dont l'union de l'Eglise avec l'empire allait précipiter les flots d'une manière irrésistible. Le livre d'Hippolyte n'en demeure pas moins un témoignage accablant contre les premières tentatives de l'épiscopat romain de fonder un pouvoir divin. Certes, l'heure est favorable pour entendre la voix de ce champion de la liberté et de la sainteté, à la veille du jour où l'un des successeurs de Calliste essaye de gravir le dernier degré de l'autel où il veut se faire adorer par la chrétienté catholique. Que le nom de Calliste ne nous donne aucune prévention contre sa catacombe. Il a été uniquement chargé de la préparer; il n'a pu déshonorer les saints confesseurs qui y reposent; en outre, sa dépouille est ailleurs. Le sanctuaire n'a pas été profané. J'ai déjà raconté de quelle manière M. de Rossi est arrivé à découvrir ce cimetière chrétien, qui est l'un des plus vastes et des plus importants. Il comprend en réalité deux cimetières, celui de *Lucine* et celui de *Calliste*, qui ont été réunis par des galeries souterraines. Le premier était de beaucoup le plus ancien; en rapprochant des fragments d'inscriptions épars dans la cendre, M. de Rossi est arrivé à lire l'épitaphe de *Cornelius*, et en poursuivant ses fouilles, il a retrouvé son portrait peint à fresque dans l'arcosolium qui lui servait de tombeau. Or saint Corneille a été l'un des évêques romains les plus éminents du troisième siècle. Dans la catacombe de Calliste, il a réuni par le même procédé les fragments d'une grande inscription du pape Damase, qui indiquait de la façon la plus précise l'emplacement

de la sépulture épiscopale au troisième siècle. Les épitaphes de quatre évêques de cette époque ont été également retrouvées dans cette même crypte, qui est située tout près de la crypte de Sainte-Cécile. Ainsi, M. de Rossi a bien vraiment découvert la catacombe la plus importante de la seconde période de l'Eglise de Rome. En recueillant toutes les inscriptions qui y étaient enfouies, il a reconnu que primitivement ce terrain appartenait à l'illustre famille des *Cæcilius*, ce qui explique sa proximité de la tombe fastueuse de Cécilia Métella, l'épouse de Crassus. Quelques-uns des plus grands noms de l'ancienne Rome et de la Rome impériale se retrouvent sur les inscriptions funéraires de la catacombe. Le christianisme de cette époque n'a donc pas seulement attiré à lui les pauvres, les esclaves, les ignorants, mais une fraction importante de l'aristocratie romaine, des femmes apparentées à la famille impériale, des hommes destinés aux premières charges de l'Etat. Rien ne prouve mieux à quel point les âmes étaient alors universellement travaillées par les aspirations religieuses, et soupiraient après un culte qui leur donnât la paix. Les classes élevées de la nation s'étaient d'abord jetées dans les superstitions orientales, mais les mystères de Mithra et d'Isis leur avaient bientôt révélé leur néant, et c'est poussées par les mêmes besoins du cœur et de l'esprit qu'elles venaient maintenant frapper à la porte de l'Eglise.

Il est temps, après toutes ces explications, que nous pénétrions dans la catacombe de Calliste. On s'y rend par cette incomparable voie Appienne qui est selon moi la plus belle chose de Rome. Au sortir de la porte Saint-Sébastien, on rencontre l'église *Quo Vadis*, ainsi nommée parce que, d'après la légende, Pierre, condamné à être crucifié et fuyant devant le supplice, rencontra à cet endroit même Jésus-Christ, qui répondit à sa question : *Quo vadis?* Où vas-tu ? par ces mots : *Je retourne à Rome pour y être crucifié de nouveau.* Le disciple comprit que le Maître entendait par là que celui qui meurt pour lui meurt avec lui, et il revint en arrière pour cueillir sa palme sanglante. Plus loin de cette petite église, à deux pas du tombeau de Cécilia Métella, vous arrivez à la porte d'une vigne. Un tumulus gazonné domine tout le paysage. Quand les rayons dorés du couchant empourprent la plaine immense, ceignent d'une auréole les montagnes d'Albano et de la Sabine et viennent se briser aux aqueducs de Claude, on se dit : C'est vrai-

ment la beauté parfaite ; et on ne se trompe pas. On descend dans la catacombe par un escalier fort roide ; on allume son cierge et l'on s'avance plein d'un respect attendri entre ces sombres parois qui enferment les dépouilles de plusieurs générations chrétiennes et les cendres des confesseurs. On se représente les scènes qui se sont passées sous ces voûtes aux jours de la persécution. On voit une foule en pleurs qui accompagne la dépouille de l'un de ses pasteurs qui vient d'être immolé ; la prière et les chants sacrés s'élèvent au milieu des sanglots, et les paroles de la vie éternelle retentissent comme une consolation efficace et une promesse certaine. Une main pieuse grave le souvenir de cette heure sainte par une fresque rapidement tracée sur la chaux vive. Ici c'est Elie enlevé dans son char de feu, image sublime de la gloire du martyr. Là ce sont les trois jeunes gens de la fournaise, redisant à l'Eglise que le Fils de Dieu la traverse avec elle. Plus loin, c'est Daniel dans la fosse aux lions, ou Noé dans son arche, vivante image de la protection de Dieu sur les flots déchaînés de la persécution. Les chrétiens de ces temps douloureux se plaisent aux symboles du triomphe, rarement ils reproduisent ceux de la souffrance. A quoi bon ? N'y sont-ils pas plongés ? Ce dont ils ont besoin, c'est de saluer d'avance la rive heureuse où tendent leurs espérances. Pourtant, j'ai trouvé à Saint-Calliste une fresque très-belle, qui représente la comparution d'un chrétien devant le tribunal de l'empereur. On voit le juge hautain sur son siége ; le prêtre païen qui a dénoncé le chrétien s'enfuit lâchement et plein de colère ; il représente parfaitement l'Eglise persécutrice qui dit qu'elle a horreur du sang, *abhorret a sanguine*, parce qu'elle ne tue pas elle-même ceux qu'elle a livrés au bras séculier. Rien n'est beau comme le regard du confesseur ; il a cette inflexible douceur que rien ne pourra vaincre, et lui aussi, dans son indomptable résistance, il dit après le Maître : Je suis roi, car je rends témoignage à la vérité. Les symboles qui parlent de la résurrection sont aussi très-nombreux. Jonas en est le type le plus fréquent ; il est représenté quand il est englouti par la baleine, puis quand il sort de sa gueule qui figure celle du sépulcre. La résurrection de Lazare est aussi incessamment représentée. Une peinture très-significative dans les catacombes, qui indique l'une des plus grandes révolutions opérées par le christianisme, est celle qui nous montre un ouvrier avec ses instruments de tra-

vail, un forgeron avec ses outils, un fossoyeur avec sa pioche. Jusqu'à Jésus-Christ le travail manuel est méprisé et livré à l'esclave; il est maintenant honoré comme voulu de Dieu. On relit sans cesse dans les cimetières chrétiens ce grand texte de saint Paul : *Faites toutes choses au nom de Dieu.* On sent que la vie entière est animée d'un souffle nouveau, qu'elle est sanctifiée dans tous ses éléments légitimes et qu'on n'a pas encore élevé de barrière entre le sacré et le profane, comme si tout ce que nous sommes, tout ce que nous avons et tout ce que nous faisons n'appartenait pas à Dieu. Une mère a voulu que le jouet de son petit enfant prématurément enlevé à sa tendresse fût représenté sur son *loculus.* On retrouve des symboles chrétiens sur des ustensiles, sur des fragments de meubles qui ont été incrustés sur les tombes comme signes de reconnaissance. J'ai été surtout frappé d'une inscription recueillie par M. de Rossi à Saint-Calliste, et qui est ainsi conçue : *Denys, prêtre et médecin.* L'Eglise du troisième siècle ne trouvait donc aucune incompatibilité entre une charge ecclésiastique et une vocation laïque.

Vous me demanderez sans doute si les fresques et les inscriptions des catacombes apportent quelque confirmation au catholicisme ou au protestantisme. Je répondrai négativement pour l'un et pour l'autre. Ce qu'on y trouve est très-différent de l'un et de l'autre, c'est le christianisme du second et du troisième siècle avec sa liberté, sa ferveur, avec tous les éléments complexes qui s'y mêlaient. Il n'y a pas une seule inscription ou une seule fresque qui implique la primauté de Pierre, car les inscriptions qui mettent son nom sur le Moïse frappant le rocher sont d'une époque ultérieure. La vierge Marie n'apparaît que comme l'humble mère de Jésus, auquel s'adressent visiblement les adorations. Quant aux sacrements, on a voulu tirer un grand parti des fresques de Saint-Calliste qui représentent le baptême par la pêche miraculeuse et la cène par le repas mystique autour d'une table chargée de pains et de poissons. Je ne sais rien voir dans ces fresques que la célébration de ces deux sacrements rattachée aux récits évangéliques qui leur ont toujours servi de symboles. En tout cas, il n'y a pas trace d'autres sacrements que du baptême et de la sainte cène. La plupart des inscriptions concluent à la paix immédiate du défunt. Quelques-unes contiennent un vœu en sa faveur et d'autres réclament ses prières. Il n'y a rien là d'étonnant; l'Eglise

du deuxième et du troisième siècle croyait à une continuation de l'action rédemptrice au delà de la tombe. Il est remarquable de constater que tous les symboles usités dans les catacombes romaines sont pris à nos livres canoniques. Ce n'est que dans les catacombes de Naples qu'on trouve un emprunt au *livre du pasteur Hermas*, deux jeunes filles construisant la tour mystique. On ne peut rien inférer des catacombes pour le culte des images, puisqu'il est admis qu'elles ne servaient pas de lieux de culte. Les fioles où l'on a prétendu que le sang des martyrs avait été déposé portent des inscriptions qui indiquent qu'elles avaient servi à l'eucharistie. Il n'y a donc pas d'indice certain pour discerner la tombe des martyrs en dehors des désignations topographiques. Je ne parle pas des autres catacombes que j'ai visitées et que je vous ai déjà nommées, parce que j'ai réuni à propos de Saint-Calliste tout ce qui m'a paru le plus digne d'intérêt dans l'archéologie chrétienne.

EDMOND DE PRESSENSÉ.

LITTÉRATURE

—

LA CRITIQUE MORALE

ÉTUDES MORALES SUR LE TEMPS PRÉSENT, 2e édition, entièrement refondue, par E. Caro, membre de l'Institut. 1869. Hachette.
NOUVELLES ÉTUDES MORALES SUR LE TEMPS PRÉSENT, par E. Caro. 1869. Hachette.

Il serait bien tard pour parler de ces volumes, si nous ne pouvions, grâce à ce retard, enregistrer ici, avec notre propre opinion qui a peu de prix, l'opinion du public qui en a davantage. L'auteur, dont l'enseignement à la Sorbonne trouve, chaque année, un nombreux et sympathique auditoire, a depuis longtemps trouvé par ses livres un auditoire bien plus considérable encore, et l'*Idée de Dieu* a su, malgré la défaveur qui s'attache aujourd'hui au spiritualisme, non-seulement plaider avec succès cette noble cause, mais gagner, dans la renommée publique, celle de son auteur.

Ces deux volumes n'ont pu qu'ajouter à la réputation de M. Caro, et ces recueils d'articles, anciens ou nouveaux, forment un ensemble qui ne manque ni de charme littéraire, ni d'enseignement philosophique et moral. Moral surtout, comme le titre l'indique ; et c'est, à notre sens, l'intérêt particulier et l'originalité vraie de ces critiques. Bien d'autres ont excellé à signaler les côtés faibles et les côtés forts des écrivains ; et la France a récemment perdu un homme qu'on a pu appeler « le prince des critiques, » et que nul, en effet, de notre temps, n'a dépassé sous le rapport de la finesse, de l'érudition et surtout de l'aptitude à tout comprendre et à tout expliquer. Mais ce critique n'a-t-il pas lui-même érigé en principe une sorte d'indif-

férence morale qui permet d'admirer à peu près également ce qu'il y a de plus saint et ce qu'il y a de plus cynique, la vie de la mère Angélique et les romans de M. Feydeau ? N'a-t-il pas, en quelque sorte, séparé si absolument le domaine de la conscience et celui de l'esprit que la conscience doit se taire quand l'intelligence juge? N'a-t-il pas enfin fait injure à la conscience morale, en prétendant seulement la maintenir dans ses limites? — Cette séparation est illusoire et mauvaise; la conscience est souveraine, la seule souveraine dont la domination absolue ne soit pas un despotisme, et on ne peut rien soustraire à son autorité sans empiéter sur ses droits; car il n'y a pas de loi, même littéraire ou artistique, qui n'ait encore au-dessus d'elle la loi imprescriptible de la conscience. Permettre, encourager ce divorce entre le sentiment artistique ou littéraire et le sentiment moral, c'est faire à celui-ci un domaine qu'on peut bien appeler un royaume, mais qui lui semble une prison; car si la conscience n'est pas reine, elle est esclave, et tout élément, qui lui veut demeurer étranger, lui devient hostile.

C'est bien ainsi, si nous ne nous trompons, que Vinet comprenait la critique; et c'est à cette manière de voir que nous devons ces belles études où la conscience trouve son compte comme le goût, et où le jugement littéraire n'apparaît jamais sans avoir son complément indispensable dans le jugement moral. Que ce soit là une manière *bourgeoise* de juger les œuvres du génie ou du talent, permis aux théoriciens de l'art pour l'art de le penser, et de railler les scrupules vertueux de ces arriérés à qui la perfection de la forme ne voile pas le scandale du fond; permis à eux d'admirer un récit scabreux, parce qu'il est correctement peint et richement encadré, — ou des vers licencieux, sous le prétexte que les pensées y sont enchâssées dans des rimes étincelantes, la conscience proteste, et sa protestation, qu'on en veuille ou non tenir compte, n'est-elle pas déjà une condamnation ?

Ce point de vue nous paraît être celui de M. Caro; non qu'il se refuse à reconnaître le beau partout où il le rencontre; mais il a plus de sévérité pour les délits de conscience que d'admiration pour les beautés purement artistiques; et il réserve plutôt ses indulgences pour les imperfections littéraires que pour les défaillances morales. C'est là, nous le répétons, ce qui constitue l'originalité et ce qui grandit l'intérêt de ses appréciations.

I.

La nouvelle édition du premier volume, parue en 1857, reproduit très-librement la première. L'auteur a modifié certains articles, en a supprimé quelques-uns, en a ajouté de nouveaux. Est-ce un bien? Je ne le pense pas. Il me semble que, sauf des corrections de style ou des rectifications de détail, on ne doit guère présenter au public, comme réédition d'un livre connu et aimé, un livre tout différent. Où retrouver désormais sans peine l'opinion primitive de l'auteur et suivre, comme à la trace, le progrès de sa pensée? Introduire ainsi de notables changements dans le corps même du livre, c'est détruire le passé et substituer aux opinions d'autrefois celles d'aujourd'hui que l'on croit meilleures, mais qui peuvent ne pas l'être. Pourquoi aussi avoir supprimé certains morceaux qui avaient leur utilité et leur charme? l'étude sur Jean Reynaud, par exemple, ou le morceau sur M. Lanfrey, à moins que M. Caro ne se soit trouvé lui-même un peu trop vif à l'égard d'un écrivain qui a donné, depuis quelques années, des preuves d'un si éminent talent d'historien.

Pourquoi surtout (et ici la curiosité devient plus forte et plus légitime tout ensemble) avoir supprimé les pages relatives à la théologie de Channing? Serait-ce que l'opinion de M. Caro a varié sur ce point? La première édition ne retrouvait pas le vrai christianisme dans le christianisme de Channing et ne voulait donner ce nom qu'à la religion « révélée par le Verbe, organisée, définie, maintenue par une autorité permanente et invisible » (p. 142); la prétendue épuration, accomplie par les unitaires, était pour lui non un progrès, mais « une déchéance de l'esprit chrétien, un degré de moins dans le christianisme. » (P. 143.) M. Caro allait même jusqu'à dire : « Que peut être la religion là où il n'y a pas d'autorité? Où manque l'autorité, l'unité manquera infailliblement. Où l'unité manque, peut-il y avoir véritablement une religion? C'est là un doute que nous posons en face de ce spectacle navrant du protestantisme. Divisé en mille sectes, déchiré en mille lambeaux, tombant en une sorte d'atomisme intellectuel et de poussière d'idées... le protestantisme tend à s'absorber dans la philosophie. » (P. 145.)

Ces appréciations et d'autres encore, dont quelques-unes sont discutables, mais dont aucune n'est sans intérêt, ont disparu de ce nouveau volume, et nous le regrettons, parce que rien ne les a remplacées, et que l'on cherche en vain dans cet éloge des écrits populaires de Channing une critique de sa doctrine ou même une opinion sur ses principes.

Aussi me permettrai-je d'appuyer une observation que j'ai lue dans le *Correspondant*, à propos de M. Caro. Il semble qu'en fait de religion il s'arrête toujours à un certain point, celui de l'estime, de la sympathie, de l'admiration même; mais il ne va guère plus loin et n'engage pas sa propre conviction. Et cependant, nous dirions volontiers de sa philosophie, comme Polyeucte de Pauline :

Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

Elle est trop près du christianisme pour n'y pas entrer, et n'a, semble-t-il, qu'un pas à faire pour franchir la distance qui l'en sépare.

C'est, en tout cas, l'esprit chrétien, en même temps que l'esprit philosophique, qui anime l'auteur de ces *Etudes*. Son spiritualisme décidé attaque avec une égale ardeur les folies humanitaires, la religion positiviste, dont il trace un piquant et triste tableau, et ces tendances qui, pour mieux servir la religion, iraient à détruire les plus nobles facultés de l'homme.

Une des plus longues *Etudes* du premier volume, à la fois psychologique et littéraire, est consacrée à Stendhal; et, si sévères que soient les jugements de l'auteur, il ne nous paraît pas dépasser les limites de la justice. Ce Stendhal, que M. Taine a appelé quelque part le premier ou le seul psychologue du siècle (1), a usurpé longtemps, même dans l'opinion de ceux qui ne l'avaient point lu, une place trop élevée pour son mérite. Comme il arrive quelquefois, il a fait croire en lui, à force de croire lui-même en sa propre infaillibilité, et il a réussi à inspirer à d'autres l'admiration qu'il ressentait pour son talent : *talent* ne l'eût sans doute pas satisfait, il aurait fallu dire *génie*. On le lit déjà peu aujourd'hui; on le lira moins encore dans l'avenir; et ces romans desséchants, où ne manquait certainement

(1) « Voici qu'on vient de déterrer le plus grand psychologue du siècle (et des siècles précédents), Henri Beyle, qui avait manqué la popularité parce qu'il avait fui le ton sublime. » (*Les philosophes français du dix-neuvième siècle*, p. 307.)

pas une observation assez exacte des plus laids côtés de la nature humaine, resteront comme un fruit, gâté en même temps que mûr, d'un talent sans délicatesse et sans moralité, en même temps que sa théorie *de l'amour* ne paraîtra à ceux qui respectent encore le sujet dont il parle qu'une indigne profanation. « Il lui a manqué, dit M. Caro (p. 277), ces deux choses sans lesquelles rien ne se fait de grand ni de durable : le sens de l'idéal et le cœur. »

Le même souffle d'indignation morale traverse une très-remarquable étude sur *les mœurs au théâtre de* 1850 *à* 1857. Le théâtre, peinture, reflet et souvent exacte photographie de la société, n'est-il pas, en effet, pour le moraliste, un sujet d'observations et de méditations; et, à ses yeux, la comédie qui fait le plus rire n'est-elle pas souvent le plus triste spectacle? Sans aborder la grave question de la moralité du théâtre, n'y a-t-il pas dans cette prédominance de la courtisane et de l'homme d'argent sur la scène un symptôme aussi grave qu'évident de la démoralisation de certaines classes? De certaines classes seulement, car je ne pense pas que les auteurs eux-mêmes aient la prétention de nous peindre *la* société; ils peignent seulement *une* société, et tous à peu près la même, celle où règne la double soif de l'or et du plaisir, le monde où, comme le signale M. Caro, s'agite le financier et triomphe la courtisane. Y a-t-il une moralité réelle dans cette exposition des plaies sociales les plus hideuses? M. Caro ne le pense pas; il prouve même que l'art se dégrade « quand il se fait oublier pour la réalité qu'il met en scène, et pour quelle réalité? » (P. 305.) Il est permis de croire que la plupart des auteurs contemporains spéculent sur les goûts malsains du public et se soucient bien moins de la morale que du succès. M. Dumas fils a cependant prouvé récemment, par ses remarquables préfaces, qu'il entend tout autrement la mission de l'auteur, — nous dirions presque du moraliste dramatique. Quand il met en scène des personnages, il ne veut pas seulement attirer, mais instruire; ses ouvrages sont des thèses, et le théâtre doit devenir une école. Est-ce possible, et y a-t-il là autre chose qu'un beau rêve? C'est ce qu'il serait long d'examiner. Mais si, par exemple, une pièce comme les *Idées de Madame Aubray* est très-propre à inspirer non-seulement l'admiration, mais l'amour du bien, peut-on penser que *Diane de Lys* ou le *Père prodigue* ne fassent pas plus de mal par

les passions honteuses qui s'y font jour que par les nobles thèses qui y sont soutenues? Le public ne sera-t-il pas plus attentif aux vices attaqués qu'à l'attaque même du vice, et n'oubliera-t-il pas volontiers le réquisitoire pour l'accusé?

II.

Les anciennes *Etudes* (dont nous n'avons signalé que quelques-unes) ont trouvé dans le second volume une digne continuation. Nous rencontrons ici des Essais, au nombre de six, fort divers par les sujets (le suicide, l'hygiène morale, la direction des âmes au dix-septième siècle, Lamennais, Henri Heine, les mœurs littéraires du temps présent), mais inspirés par la même pensée et animés du même souffle. Les remarques de tout à l'heure sur le spiritualisme décidé et sur le christianisme indécis de l'auteur seraient ici applicables, et l'on peut signaler, surtout dans le morceau sur la direction catholique au dix-septième siècle, cette sympathie qui fait admirer, mais non partager les convictions.

Une de ces études plus morales encore que littéraires, où excelle le talent si fin de notre critique, la dernière que je mentionnerai, est consacrée à Henri Heine. M. Caro ne peut se défendre d'étudier et même d'aimer ce singulier caractère; il avait déjà parlé de lui il y a douze ans; il l'a cité plusieurs fois à son cours; il y revient encore aujourd'hui. Et, en effet, qui ne se sentirait attiré et repoussé à la fois par cet esprit, l'un des plus poétiques et des plus capricieusement variés que notre siècle ait vus; touchant à la littérature, à la critique, à la philosophie même; planant dans les plus hautes sphères de la poésie, puis s'interrompant lui-même par un brusque éclat de rire, comme si en lui le démon se raillait de l'ange, — tour à tour naïf comme un enfant, cynique comme un vieux faune, toujours sincère probablement, mais sans consistance et sans principes? Les principes, en effet, voilà ce qui manqua à Henri Heine, et voilà pourquoi, malgré les plus brillantes facultés, il ne fut jamais un caractère; — il ne fut fidèle ni à ses amitiés, ni à ses convictions politiques, ni à son pays; inutile de dire qu'il ne le fut point à ses amours. Triste spectacle, à vrai dire, que celui de cette nature si riche qui semble gâter à plaisir les plus beaux

dons : et, à ce point de vue, la *Correspondance* de Heine est une pénible révélation; quand on a lu ces deux volumes, où l'on cherche les épanchements intimes du poëte, on est froissé, suivant l'expression de M. Caro, « de ne rencontrer guère de préoccupations d'idée; si celles-ci se montrent de temps en temps, elles disparaissent généralement sous le tumulte d'intérêts divers, mais très-positifs; soucis d'argent, difficulté de vivre, âpreté de la lutte, blessures d'une vanité exaspérée. C'est le ménage de la conscience d'un poëte irrité par la vie que nous surprenons dans sa triste nudité. » (P. 254.)

Rien de plus vrai que ce jugement : les soucis d'argent surtout tiennent dans ces livres et, par suite aussi, dans la vie de Heine une place décidément trop prépondérante; il a des rages contre son éditeur quand celui-ci le tient trop serré; il le comble de tendresses quand il le trouve plus traitable; ce n'est plus le poëte des *Légendes* ou des *Reisebilder;* ce n'est plus le critique de l'*Allemagne ;* — c'est le neveu du banquier de Hambourg et l'héritier, fidèle malgré ses trahisons, d'une race de financiers.

En examinant, avec M. Caro, quelques-unes des figures qu'il a étudiées, ai-je donné une idée de ces deux volumes? J'en doute fort. J'aurai du moins assez fait pour mes lecteurs, si je leur ai inspiré le désir de les lire. Ils y trouveront — une chaleur d'admiration qui n'exclut pas la sobriété et la sûreté du jugement, — du cœur et de l'esprit, — et aussi, ce qui devient plus rare par le temps qui court, des principes fixes en morale qui doivent être, après tout, les principes fondamentaux mêmes de la critique littéraire.

BENJAMIN COUVE.

ÉTUDES SOCIALES

—

ÉTUDE SUR LA PEINE DE MORT

SON UTILITÉ, SA LÉGITIMITÉ

La peine de mort, par MITTERMAIER, traduit par M. N. LEVEN. — *La peine de mort en Suède*, par M. le comte d'OLIVÉCRONA, traduit par M. LUCAS. — *Abolition de la peine de mort*, par M. PETIT DE LATOUR. — *La peine de mort*, livre et discours, par M. J. SIMON. — *Philosophie du droit pénal*, par FRANCK. — *Science de la morale*, par RENOUVIER (1).

La peine de mort est aussi vieille que les sociétés humaines. On l'a appliquée pendant des milliers d'années avec une tranquillité d'âme parfaite. Il faut descendre jusqu'à la seconde moitié du dix-huitième siècle pour la voir sérieusement contestée. La première protestation éclatante fut provoquée par une erreur judiciaire, le supplice de Calas à Toulouse. Calas est roué en 1762; deux ans après, Beccaria publie son fameux traité *des Délits et des Peines*, où il demande la substitution de l'esclavage perpétuel à la peine capitale. Ce livre eut en Europe un immense retentissement. Les classes éclairées de notre pays, les encyclopédistes, les juristes qui travaillaient à la réforme de la législation adoptèrent ses idées. On marchait avec une juvénile confiance au-devant des temps nouveaux, l'honnête homme d'alors, l'homme *sensible et vertueux* se sentait porté à l'indulgence. La révolution éclate, les idées nouvelles s'affirment. En 1790, Le Pelletier Saint-Fargeau, au nom du comité de législation, propose à l'Assemblée nationale l'abolition immédiate de la peine de mort, et sa motion est appuyée, le croirait-on, par Robespierre qui prononce à cette occasion un de ses meilleurs discours. On ne peut s'empêcher de s'arrêter à cette date avec une profonde mélancolie. Il eût été beau de faire disparaître à l'aurore de ce grand mouvement cette horrible peine, triste legs d'un régime condamné. Quel service rendu non-seulement à l'humanité mais à la liberté, au nom de laquelle allaient se commettre tant de crimes! Mais les passions politiques étaient trop ardentes. L'Assemblée nationale repousse la motion à une grande majorité en se plaçant au point de vue de l'utilité. La peine de mort allait être, en effet, utilisée, et par une étrange ironie, utilisée par ceux qui l'avaient généreusement combattue contre ceux qui l'avaient défen-

(1) Nous rappelons le beau travail de M. le pasteur Bonnet, sur le même sujet, dont nous avons déjà parlé. (*Réd.*)

due au nom de l'égoïsme social. La question se représente deux fois encore devant nos assemblées révolutionnaires : la première au surlendemain de la mort de Louis XVI, moment fort mal choisi pour faire appel aux sentiments de justice et de charité; la deuxième, le 14 brumaire an IV. Cette fois, la Convention était lasse de sang, elle décréta, sur la proposition de Charlier, la suppression de la peine de mort, mais en ajournant l'exécution du décret au rétablissement de la paix générale. Sous le Directoire, les transportations remplacèrent avantageusement l'échafaud. Mais l'empire revint sur les intentions généreuses de la république. Le code de 1810 étendit la peine de mort à trente-six cas, et elle fut appliquée avec une rigueur qui témoigne de la dureté de cœur de Napoléon. La restauration marche sur ses traces. Elle n'aimait pas le libre examen ; un ministre conteste à la chambre le droit de discuter la légitimité de la peine capitale, mais le pays pensait tout autrement. Cette vaillante génération, qui essayait de renouer la chaîne des traditions libérales, reprend l'idée de Beccaria. En 1825, l'élite des puissants esprits de ce temps, les Royer-Collard, les Guizot, les Broglie, les Rossi, etc., fondent la Société de morale chrétienne et inaugurent ses travaux en mettant au concours la question de l'efficacité et de la légitimité de la peine capitale. La révolution de juillet donne une nouvelle impulsion à ce noble mouvement. Louis-Philippe était abolitioniste, mais ne voulant pas, en vrai roi constitutionnel, imposer son opinion, il use du moins de son influence pour faire introduire dans la loi de 1832 les circonstances atténuantes qui devaient, pensait-il, amener la suppression graduelle de l'échafaud. La révolution de 1848 survient. Le peuple brûle la guillotine dans un élan de prophétique confiance. La peine de mort est abolie pour les crimes politiques. Les hommes les plus éloquents de cette époque, Lamartine, Victor Hugo, prêchent aux multitudes l'inviolabilité de la vie humaine et se font les apôtres de l'abolition complète. L'assemblée nationale fut saisie de la question le 9 décembre 1849, mais les esprits commençaient à s'effrayer des doctrines subversives. L'échafaud sembla encore nécessaire à l'ordre social et fut maintenu. La même question reparaît aujourd'hui avec une insistance nouvelle, elle est à l'ordre du jour dans tous les pays civilisés, elle a donné naissance à toute une littérature spéciale, elle vient d'être prise en considération par le corps législatif français. Il est difficile de prévoir la solution que lui réservent nos législateurs, mais on peut dire, en reprenant une idée de Montesquieu, que ses destinées sont solidaires des destinées de la liberté. A chaque réaction politique, la cause de l'abolition recule; à chaque renaissance libérale, elle reparaît avec une nouvelle vigueur, elle envahit de nouveaux domaines dans la conscience publique et, portée par le flot des aspirations généreuses, elle tend à prendre place au sommet de nos lois et à répandre sur elles un divin reflet de mansuétude.

La question de la peine de mort a produit toute une littérature. Les secours ne manquent donc pas pour élucider ce grave problème. Les jurisconsultes comme Bérenger, Duboys aîné, Lucas; les moralistes comme M. Renouvier, M. Franck; les hommes politiques l'ont abordé et résolu en des sens différents. Examinons-le à notre tour en profitant de tous ces travaux. La question de la peine de mort dépend d'une question plus haute, *le droit de punir*, qui dérive lui-même du *droit de défense*. Jusqu'où s'étend le droit de punir, quels sont les éléments essentiels de toute pénalité? M. Renouvier les ramène à deux : *répression* pouvant aller parfois jusqu'à la servitude, *réparation* impliquant au besoin le travail forcé. Nous en ajouterons un troisième qui nous paraît tout aussi essentiel, et que M. Renouvier omet parce qu'il est peut-être en morale plus individualiste que nous, la *moralisation*. Répression, réparation, moralisation, tels sont donc les éléments et par suite les limites du droit de punir. La société prend peu à peu conscience de ces limites. Ne soyons pas injuste envers notre temps. Un souffle d'humanité a pénétré dans ces sombres régions du droit criminel. Les lois ont été adoucies, le régime des prisons amélioré, les bagnes tendent à disparaître, les exécutions publiques ont été supprimées dans les pays les plus civilisés, elles ne résisteront pas chez nous, je l'espère, au scandale de la dernière. Seule, la peine de mort, dernier legs des cruautés passées, reste debout. Les esprits timides s'y attachent comme à l'une des garanties essentielles de la sécurité publique, et peu s'en faut qu'ils ne fassent du bourreau, à l'exemple de Joseph de Maistre, le premier ministre d'un grand prince. Sans aller aussi loin, un grand nombre d'hommes intelligents regardent cette peine comme nécessaire dans l'état actuel de nos mœurs. Ils la défendent comme utile et légitime, comme indispensable et juste, insistant tantôt sur l'utilité, tantôt sur la légitimité, sans séparer d'une manière absolue ces deux caractères. Examinons-la donc à ces deux points de vue. L'utilité d'abord.

La peine de mort paraît utile en ce qu'elle met la société complétement à l'abri d'une récidive de la part du condamné. « Celui qui a commis un crime est capable d'en commettre d'autres. Son existence est donc une perpétuelle menace. On a beau l'enfermer, le transporter au loin; on s'échappe de prison, on revient de Cayenne, le meilleur geôlier c'est encore la mort; on ne s'évade pas du sépulcre. En définitive, ne vaut-il pas mieux tuer cinquante, cent coupables que d'exposer un innocent. » Cet argument fait bon marché de la vie humaine sous prétexte de la protéger, et pourtant il ne se fonde que sur des possibilités fort peu probables. Il suppose que le criminel *pourra* s'évader, qu'évadé, il *pourra* n'être pas repris, que libre, il *pourra* commettre un nouveau crime. Il faut étager l'une sur l'autre trois hypothèses aussi peu probables l'une que l'autre, et malgré cet artifice, faire de la peine de mort, non un acte de justice ou de nécessité, mais une mesure de

prudence par laquelle la société cherche à se prémunir contre un danger supposé, sans essayer préalablement si ce danger peut être détourné par des moyens moins sévères. Si notre système de surveillance laisse à désirer, corrigeons-le, mais ne faisons pas porter la peine de son imperfection au criminel qui en est fort innocent. Mais, je me hâte de le dire, ce n'est pas sur cet argument que s'appuient de préférence les défenseurs de la peine de mort. Ils la présentent comme un exemple terrible destiné à rassurer les bons, à faire trembler les méchants, comme un moyen énergique d'intimidation pour les natures perverses, comme un enseignement efficace pour prévenir de nouveaux crimes. Voilà l'argument qui fait le plus d'impression, mais sur les natures honnêtes. Quand l'échafaud se dresse parmi nous et que dans un acte solennel et public de répression la société immole un de ses membres, l'impression est puissante, mais sur qui? Est-ce sur l'ignoble foule qui rit, plaisante, gouaille autour de l'échafaud? La peine de mort a-t-elle la force préventive qu'on lui suppose? Interrogeons tour à tour la statistique criminelle, la psychologie passionnelle de ces êtres morbides, les considérations qui se tirent du droit de grâce et du principe même de l'utilité, et nous pourrons apprécier alors en connaissance de cause cet argument.

La *statistique* est une science toute moderne. Elle date à peine du milieu du dix-huitième siècle, et cependant elle a jeté peut-être plus de lumières sur l'étude de la nature humaine que toute autre science. La statistique criminelle en particulier a révélé l'étrange régularité des faits qui semblent les plus rebelles à tout calcul. M. Quételet, qui a passé sa vie à compulser les statistiques des divers pays, arrive au terme de ses laborieuses recherches à cette conclusion : « Dans tout ce qui se rapporte aux crimes, les mêmes nombres se reproduisent avec une constance telle qu'il serait impossible de le méconnaître, même pour ceux des crimes qui sembleraient devoir échapper le plus à toute prévision humaine, tels que les meurtres, puisqu'ils se commettent, en général, à la suite de rixes qui naissent sans motifs et dans les circonstances en apparence les plus fortuites. Il y a donc une sorte de loi pathologique de la société, qui régit la production des crimes. Elle révèle en eux un élément impersonnel, fatal, qui n'a pas échappé à M. Quételet (1), et sur lequel nous reviendrons, quand nous traiterons de la légitimité de la peine de mort. Pour le moment, il suffit de signaler comme une conséquence qui sort naturellement de cette loi constante, l'inutilité préventive de l'échafaud.

Si de cette vue générale nous descendons aux détails, nous ne trou-

(1) Il va jusqu'à dire : « L'expérience démontre avec toute l'évidence possible cette opinion, qui pourra sembler paradoxale au premier abord, que c'est la société qui prépare le crime, et que le coupable n'est que l'instrument qui l'exécute. » (*Sur l'homme*, t. II, p. 325.)

vons plus la même clarté. En statistique comme en arithmétique, les chiffres ont une valeur absolue et une valeur relative ou de position. Cette dernière est fort difficile à apprécier et devient souvent une source de contestations. Chacun l'interprète à son gré et en tire à peu près ce qu'il veut. N'en avons-nous pas eu un exemple dans les querelles de la protection et du libre échange? La question qui nous occupe n'échappe pas à cette difficulté. Vous voulez savoir quelle est l'influence spéciale de l'échafaud sur la production des crimes; mais comment dégager cette influence des mille influences qui agissent en même temps sur la moralité publique? Il faut tenir compte, dans l'appréciation des chiffres, de la situation intellectuelle, morale, religieuse, politique, industrielle, etc., de l'époque et du milieu. Au sein de cette complexité infinie, il est bien difficile de dégager la valeur spéciale de chaque élément, et il serait fort téméraire de tirer relativement à l'un d'eux une conclusion triomphante des chiffres qu'ils concourent tous à produire. Les partisans de l'abolition, M. J. Simon, par exemple, nous semblent témoigner à la statistique une trop grande confiance, et lui empruntent des armes que l'on pourrait souvent retourner contre eux. Il ne faut donc user qu'avec réserve de ces données spéciales; il en est cependant quelques-unes qui ne manquent ni de clarté ni de force, et dont on peut légitimement se prévaloir.

On a aboli, par exemple, la peine de mort pour certains crimes auxquels elle s'appliquait autrefois, comme l'incendie, le faux-monnayage, etc. Ces crimes ont-ils augmenté? La statistique répond catégoriquement non.

L'exercice du droit de grâce est devenu de plus en plus fréquent. Il y a des pays (Hollande, Belgique) où pendant une certaine période aucune sentence de mort n'a été exécutée. Le nombre des crimes a-t-il augmenté par suite des effets de la clémence souveraine et selon l'étendue de cette clémence? A cette double question, la statistique répond catégoriquement non.

Enfin il est des pays où la peine de mort est complétement abolie. Depuis cette abolition, les crimes ont-ils augmenté? Ici la réponse n'est plus aussi catégorique, et il faut se contenter de dire : généralement non. Pour éclairer quelque peu ces renseignements nécessairement vagues, arrêtons-nous avec quelques détails sur la double expérience qui a été faite dans le canton de Fribourg et en Toscane. Elle nous donnera une idée exacte des conséquences auxquelles conduit l'étude de la statistique relativement à cette question.

Le canton de Fribourg abolit en 1849 la peine de mort. La nouvelle expérience se poursuit patiemment jusqu'en 1862. A cette époque, un assassinat accompagné de circonstances épouvantables est commis sur une jeune personne. Un grand nombre d'habitants demandent dans une pétition la peine de mort contre l'assassin et le rétablissement de cette

peine dans le code. C'était montrer peu de respect pour la loi et pour les institutions judiciaires, que de leur dicter d'avance et dans un cas donné leur verdict. Malgré le caractère inconvenant de cette pétition, le rétablissement de la peine capitale fut l'objet d'une délibération solennelle au conseil d'Etat. Le président présenta au nom d'une commission un rapport concluant au rétablissement. Dans un autre rapport, un homme d'Etat distingué, M. de Werro, soutint la thèse contraire et exposa les dangers d'un rétablissement prématuré. Que disait la statistique? Le nombre des crimes commis dans les quatorze années qui avaient précédé l'abolition était de 984, et dans les quatorze années qui l'avaient suivie, de 1,091. C'est une augmentation de 107. Mais il faut ici non-seulement compter mais peser les chiffres, c'est-à-dire apprécier leur valeur relative. Les circonstances n'étaient pas demeurées les mêmes. Ces deux périodes ne se ressemblaient pas au point de vue politique, la population du canton, qui est de cent mille âmes, s'était augmentée de 18,000 depuis 1831. Les travaux publics, la construction des chemins de fer avaient attiré une population ouvrière, nomade, d'une moralité fort suspecte. Bref, la peine de mort fut rétablie.

En Toscane, nous assistons à une expérience analogue, mais qui a un tout autre dénoûment. Dès l'an 1786, le grand-duc Léopold, imbu des idées libérales, abolit la peine de mort. Mais à la faveur de la réaction amenée par l'établissement de l'empire, les partisans de la théorie de l'intimidation la font rétablir en 1803. Puis vient le code français qui prodiguait cette peine et excita un mécontentement général. Après la chute de Napoléon, la dynastie restaurée crut devoir s'affermir par un rigoureux usage du supplice; mais les tribunaux toscans cherchèrent à fléchir le plus possible cette rigueur. L'avénement d'un nouveau souverain inaugure une ère d'humanité. En 1830, deux exécutions furent jugées nécessaires, mais elles furent célébrées comme un deuil public et provoquèrent de touchantes manifestations. A Florence, toutes les boutiques, tous les bureaux se fermèrent; personne dans les rues, sur le passage du funèbre cortége, peu de monde autour de l'échafaud, mais les églises se remplirent d'une multitude en prières. Le grand-duc entendit cette supplication muette; elle fit même sur lui une profonde impression. Il reconnut dix ans après, dans un entretien avec Mittermaier, que le peuple lui avait donné une leçon rendant toute exécution désormais impossible. Aussi, il n'y en eut plus en Toscane, depuis 1831, et en 1847, une loi abolit la peine capitale. Les agitations politiques qui survinrent firent croire à la nécessité de la rétablir. Du dehors on agit dans le même sens sur le gouvernement. Rappelons en passant le rôle constamment joué par les mobiles purement politiques dans cette question. La loi de 1853 releva l'échafaud. En vain, pour en diminuer l'odieux, on y introduisit les circonstances atténuantes; elle fut aussi mal accueillie par les juges que par le peuple. Il n'y eut qu'une seule con-

damnation à mort, et elle excita une émotion telle que le grand-duc fut obligé de faire grâce. A la révolution de 1859, la Toscane, pour prix de son annexion à l'Italie, demanda l'abolition de cette loi fatale qui fut supprimée en effet par un décret de 1860. L'expérience est ici longue et concluante. En fait, la peine de mort a été abolie en Toscane depuis 1831. Y a-t-on vu un débordement exceptionnel de tous les vices? La Toscane a eu une proportion de crimes moindre que les autres provinces de l'Italie, moindre même que la France; elle est renommée pour la douceur de ses mœurs. Elle nous offre le noble spectacle d'un peuple qui peut subir la menace de l'échafaud, en un jour de réaction politique, mais qui ne l'accepte jamais et proteste contre lui jusqu'à son entière abolition.

Ces deux exemples de Fribourg et de la Toscane résument fidèlement le témoignage de la statistique. Est-il permis d'en conclure que la peine de mort est nécessaire pour intimider les pervers et arrêter l'explosion de nouveaux crimes? Evidemment non. Du reste, la conviction que l'on rapporte de ces recherches statistiques, c'est que ce n'est pas par des chiffres bruts que peut se résoudre cette grave question. Si l'on veut savoir quelle est l'impression produite sur les criminels par la vue ou par la perspective de l'échafaud, c'est dans l'intimité de ces âmes morbides qu'il faut pénétrer, ce sont leurs mobiles, leurs sentiments, leurs habitudes qu'il faut analyser, c'est la psychologie de leurs passions et de leurs vices qu'il faut faire.

Un illustre écrivain a essayé de dépeindre l'agonie morale du criminel dans le *Dernier jour d'un condamné*. Pour nous, ce n'est pas après, c'est avant le crime qu'il faut l'examiner, car avant ou après ses dispositions ne sont plus les mêmes. Il est difficile de se rendre compte des mobiles d'un crime, du désordre moral, des faux calculs, des passions aveugles des scélérats, mais on peut affirmer qu'au moment de commettre un crime, ou ils ne songent pas à la terrible peine qui les menace, ou s'ils y songent, c'est avec l'espérance d'y échapper. On peut partager les criminels en deux grandes catégories : les *téméraires* et les *prudents*. Les premiers ont un courage matériel assez commun qui les excite à satisfaire hardiment leurs appétits. Emportés par la fougue de leurs instincts, ils ne calculent guère, ils ne savent pas prévoir de loin, ils ne craignent pas le danger. Les plus grands criminels ont en commun avec les plus vertueux des hommes le mépris de la mort. Les crimes extraordinaires sont commis par des hommes extraordinaires auxquels la crainte est chose inconnue. La nuance de la peine de mort dans la gamme des châtiments qui les attendent leur échappe. La mort les effraye si peu qu'on les voit fréquemment se suicider, soit aussitôt après le crime, soit dans la prison. Il n'est même pas rare que des meurtres aient été commis par dégoût de la vie, uniquement pour avoir le droit d'être exécutés. Plus d'un forçat a tué son gardien, simplement pour en

finir plus tôt avec l'existence. — Les autres, les *prudents*, sont aussi les plus vils et les plus dangereux. Quand on se met en présence de ces hommes, on trouve la peine de mort fâcheuse pour la société. Obligés de manœuvrer souterrainement, ne connaissant ni pitié, ni remords, préoccupés de faire disparaître tous les indices révélateurs de leurs crimes, ils font infiniment plus de mal que les premiers. Ils songent, je l'admets, à cette peine effrayante, mais ils la considèrent comme une sorte de chance malheureuse qu'ils peuvent éviter s'ils sont habiles. Et après tout, dans cette lutte pour la jouissance engagée contre la société, s'ils succombent, eh bien, ils mettent un certain amour-propre, un certain honneur perverti à railler horriblement la mort, à poser devant le public, à faire bonne figure sur l'échafaud.

Les faits confirment ce témoignage de la psychologie sur la prétendue influence morale de l'échafaud. On a vu fréquemment commettre des crimes au sortir d'une exécution ou peu de jours après. Le supplice de La Pommerays n'empêcha pas le docteur Pritchard de commettre, peu de temps après, un crime analogue au sien, sachant parfaitement de quelle peine il était puni par les lois. La mort de Tropmann, malgré le retentissement qu'elle a eu dans les classes populaires, n'a pas arrêté, à Paris même, la série des crimes. Les exemples abondent. Il a même été reconnu, dans une enquête faite par la chambre des lords, que tous les grands criminels ont assisté à plusieurs exécutions, et l'un d'entre eux, illustre en son pays, une sorte de Tropmann suédois, mis à mort en 1849, a écrit : « J'ai été témoin de trois exécutions, je ne pensais pas alors qu'un jour je serais moi aussi livré à la hache du bourreau; mais je sens maintenant que si j'en avais été convaincu, je ne serais pas devenu un autre homme par la terreur de la mort. » Nous pouvons ajouter avec M. Renouvier : Chaque meurtre commis après une exécution est une preuve que ce sanglant spectacle ne détourne pas de l'accomplissement du crime, et chaque nouvelle sentence de mort est une preuve palpable de l'impuissance de la loi à provoquer l'intimidation des criminels. J'irai plus loin et, retournant l'argument, je dirai que le spectacle des échafauds est démoralisant pour les hommes pervers sur lesquels on voudrait agir. Il efface de leur esprit l'idée juste et élevée de la répression et de la réparation juridiques, et encore plus celle de moralisation. Il les habitue à ne voir entre eux que la force dans une lutte sans merci des deux parts. Il entretient dans ces âmes basses et cruelles un infâme assemblage de pensées de sang et de raillerie. Ainsi l'utilité bien entendue est en sens inverse de ce que prétendent les partisans de la peine de mort, et l'exemple étant au fond celui du mal et de l'impuissance sociale du bien, devient un encouragement à la violence. En d'autres termes, la peine de mort n'est pas seulement inutile, elle est démoralisante.

Ainsi s'en va en lambeaux cette fameuse théorie sur l'efficacité exem-

plaire de la peine de mort. Ses défenseurs eux-mêmes lui ont porté les premiers coups par l'établissement d'un droit de grâce, dont l'exercice varie selon la constitution politique du pays, mais qui subsiste partout comme corollaire nécessaire de la peine capitale. Certes, la clémence est belle ; loin de vouloir la supprimer, nous voudrions la généraliser, mais sous la forme incomplète qu'elle revêt aujourd'hui, comment n'être pas frappé de ses inconvénients? Ils sont tels qu'ils ne laissent pas d'autre alternative que l'exécution rigoureuse ou la commutation de toutes les sentences capitales. Pourquoi choisir en effet parmi tous ces condamnés égaux devant la terrible peine? — Qui choisit, qui dispose en définitive de la vie et de la mort? Une volonté solitaire, irresponsable, élevée au-dessus de la magistrature et des lois, mais non au-dessus des passions et de l'erreur. Comment s'exerce ce droit de grâce? Le plus souvent il a fonctionné à la façon de l'échelle mobile dont nul ne regrette l'abolition, parfois d'une façon plus grossière encore, par exemple, à la suite d'événements de famille, mariages, naissances de princes ou à la suite de sollicitations intéressées, d'influences puissantes, de considérations politiques qui n'ont rien à faire avec le crime aissous. Enfin, la grâce placée comme dernière espérance au-dessus de l'échafaud en énerve la crainte. La France est un des pays où les condamnations à mort sont le plus rigoureusement exécutées, ce qui ne fait pas honneur à la douceur trop vantée de nos mœurs. Tandis qu'en Prusse on exécute 7 p. 100 des condamnés, en Suède 10 p. 100, en Angleterre 30, en France on va jusqu'à 40 ou 50 p. 100. En 1867, 41 ont été graciés et 9 exécutés. Même dans ces limites, il reste pour chaque condamné une porte ouverte à l'espérance, et si l'échafaud pouvait exercer sur les esprits dépravés une intimidation salutaire, cette terreur s'évanouirait devant la perspective de plus en plus assurée de la clémence souveraine..

Ainsi la statistique, la psychologie morbide, le droit de grâce témoignent avec une clarté, une force croissante contre l'efficacité, donc contre l'utilité préventive de l'échafaud. Mais il faut poursuivre cette théorie dans ses derniers retranchements. C'est dans le domaine moral que se vide complétement le débat ; c'est au nom du droit qu'il faut combattre et trancher les dernières hésitations. Ici les moralistes ont beau jeu. L'argumentation de M. Renouvier nous paraît sans réplique. Cette théorie de l'intimidation est en effet immorale. Quoi, vous tuez un homme pour en intimider d'autres, et si sa mort ne servait pas à intimider les pervers et à prévenir le crime, vous y renonceriez volontiers, car vous n'avez pas soif de sang! Eh bien, c'est là en morale une affirmation monstrueuse. Que vous le sachiez ou non, c'est toujours la vieille erreur de la raison d'Etat, du salut public, de la fin qui justifie les moyens. C'est encore la vieille maxime de Caïphe : *Il vaut mieux qu'un innocent périsse...*, c'est la victime humaine que nos ancêtres barbares

offraient aux dieux pour le salut du pays. Il est permis sans doute de considérer la peine comme servant d'exemple et dans l'état de désordre produit par le mal de faire de la crainte un mobile d'ordre inférieur pour des êtres d'une nature inférieure ; mais il faut se contenter d'ériger en exemple une peine juste en soi. Si vous établissez la punition *pour* l'exemple et non l'exemple *par* la punition, vous blessez la justice, vous faites, les premiers, acte de violence, vous tuez uniquement pour empêcher de tuer. En faisant souffrir au criminel une peine que vous ne lui donneriez pas, si ce n'était pour l'exemple, vous le transformez en victime de l'égoïsme social et en victime, notez-le bien, innocente, quant au surcroît de peine que l'exemple seul motive. Au nom d'une prétendue nécessité que rien ne justifie, au nom d'une utilité fort problématique, vous sortez du droit le plus élémentaire. En un mot, vous subordonnez le juste à l'utile et l'utile lui-même à de grossières apparences.

Quelques défenseurs de la peine de mort protesteront sans doute. S'ils n'invoquent que des motifs utilitaires, ils ne veulent pas avoir l'air de faire bon marché de la justice; et ils diront que s'ils posent la peine de mort en exemple, c'est qu'ils l'estiment tout d'abord juste en elle-même. Très-bien, mais le fond de l'argument se modifie d'une manière essentielle. La question n'est plus de savoir avant tout si cette peine est utile, mais si elle est juste. Le problème change de face, et on ne peut que s'en féliciter. Conservons-lui son caractère élevé. Ce n'est pas devant une vulgaire question d'utilité ou d'inutilité que la peine de mort doit être maintenue ou rayée de nos codes, c'est avec l'invocation des éternels principes de la morale. C'est l'honneur de l'humanité de subordonner l'utile au juste, de chercher le juste au prix de l'utile ou plutôt de saisir dans une intuition spontanée l'harmonie de ces deux ordres de réalités et de comprendre que l'utile ne doit jamais être séparé du juste. Que l'on y prenne garde, il y a un immense danger à isoler dans la vie des sociétés humaines le principe de justice du principe d'utilité. Celui-ci, essentiellement variable selon les appréciations, ouvre la porte à tous les caprices de la puissance, excuse tous les attentats pourvu qu'ils réussissent, justifie toutes les violences, tous les coups de la force pourvu qu'ils soient heureux. Il est bon de rappeler à notre démocratie ces lois éternelles, filles de Dieu, que le poëte grec chantait à la démocratie athénienne, et qui sont pour les peuples le vrai fondement de la sécurité et de la grandeur. Si donc l'on invoque l'utilité, en matière de droit pénal surtout, que ce soit à condition de ne jamais contredire les exigences impérieuses de la conscience morale. En ce qui concerne la peine de mort, la vraie question n'est donc plus de savoir si elle est utile, mais si elle est légitime.

(*Suite.*) L. Rey.

HISTOIRE RELIGIEUSE

—

LAMBERT D'AVIGNON

J.-W. Baum, *Lambert von Avignon*, 1840. — F.-W. Hassencamp, *Franciscus Lambert von Avignon*, 1860. — Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, II. — Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation*, t. II, III, IV.

Au commencement du quinzième siècle, Avignon, l'antique cité des papes, avait beaucoup perdu de son ancienne splendeur. Au lieu de la cour brillante et somptueuse des successeurs de saint Pierre, un archevêque italien occupait seul avec quelques secrétaires la vaste enceinte du château pontifical. Il n'était resté du bruit d'autrefois que la tristesse et l'ennui d'un lendemain de fête et les traces hideuses de cette corruption des mœurs, que Pétrarque a si énergiquement dépeinte, comme le cortége habituel du clergé de son temps.

C'est dans cette ville, aux rues étroites et sales, que naquit, vers l'an 1487, le réformateur François Lambert.

I.

Quoique établie à Avignon, la famille Lambert était d'origine bourguignonne, de la petite ville d'Orgelet en Franche-Comté, où quarante ans plus tard « vivaient encore plusieurs Lambert. » On ignore par suite de quelles circonstances le père de François vint habiter le comtat d'Avignon. Ce devait être un homme instruit et entreprenant, car il s'éleva, quoique étranger, à la haute fonction de secrétaire intime du légat romain. La famille de François appartenait donc aux plus considérées d'Avignon.

Grâce à la position de son père, qu'il perdit bien jeune, il possédait une libre entrée auprès du légat et de sa petite cour, qu'il égayait par ses propos d'enfant. Sa mère, selon l'usage du temps, confia son éducation aux religieux franciscains. François les contemplait avec respect. La dignité de leur attitude, leurs sérieuses exhortations agissaient forte-

ment sur son imagination ardente. Il les considérait comme des saints, et soupirait après une vie semblable à la leur.

« Je m'extasiais de la dignité de leur tenue, écrit plus tard Lambert, de leur démarche grave, de leurs bras croisés sur la poitrine, des gestes pleins de grâce et d'élégance qui accompagnaient leur prédication. Mais j'ignorais que sous des vêtements de brebis se cachaient des mœurs de loups et de renards. Il est vrai que les hommes qui exerçaient sur moi le plus d'influence étaient ceux qui, dans la chaire, annonçaient les doctrines les plus conformes à l'enseignement de Christ, et qui, me prenant à part, me faisaient toute sorte de beaux contes sur l'utilité du cloître, le repos de la cellule, l'avantage des études et les autres bienfaits de la vie monastique... Mais ce qu'il eût fallu dire, ils le taisaient soigneusement (1). »

Ce fut au milieu de ces illusions et de ces pieux exercices que grandit le jeune garçon, jusqu'au jour où il put franchir enfin lui-même les portes du cloître, et entrevoir comme prochain le glorieux jour où il renoncerait entièrement au monde pour se donner tout entier à Dieu.

Arrivé à l'âge de quinze ans, François Lambert dit adieu à sa mère, prit congé du monde et de sa famille, et revêtit le costume de l'ordre, ce costume qui était pour son âme altérée de sainteté le symbole de la pureté la plus haute. Avec quel ravissement il s'en enveloppa, on peut se le représenter.

« Cette réception, qui devait se changer un jour en une déception si grande, écrit Lambert, fut permise de Dieu dans sa profonde sagesse pour que je pusse apprendre, en faisant l'expérience de l'hypocrisie humaine, ce que valait en réalité ce qui paraissait si sublime à mes yeux. Je ne doute point que Dieu n'ait voulu que je fusse séduit par leurs beaux dehors de piété, afin de pouvoir, après avoir appris ce qui en était, quitter leur société et faire connaître au monde quelles ordures étaient cachées sous ces sépulcres blanchis (2). »

On déroba soigneusement au jeune homme, pendant l'année de son noviciat, toutes les pratiques impures qui avaient cours parmi les moines, afin qu'il ne fût pas amené à renoncer à son dessein.

« Ils savent bien, remarque Lambert, que personne ne ferait profession chez eux, si les novices pouvaient se douter de ce qui s'y passe en secret. Mais une fois qu'on est devenu moine profès, ils ne redoutent plus les scandales qu'on peut découvrir (3). »

Une année se passa pour François dans l'étude et la prière. A l'âge de seize ans et quelques mois, il prononça, tremblant devant l'autel, et en présence de tous les moines de l'ordre, le triple vœu d'abstinence, de pauvreté et d'obéissance.

(1) Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, p. 11
(2) *Correspondance*, t. I, p. 119.
(3) *Id.*, t. I, p. 120.

Il ne fallut pas longtemps au malheureux moine pour s'apercevoir du contraste qui existait entre la conduite extérieure de ses confrères et leurs mœurs véritables. L'auréole de sainteté dont l'imagination de l'enfant avait entouré la tête de ses maîtres dut bientôt faire place à la poignante réalité. Plus les illusions avaient été grandes, plus dure, plus cruelle fut la déception ! Quel réveil après des rêves si célestes !

« Plus je me voyais trompé dans mes espérances, écrit-il, plus j'en éprouvais de tristesse, de découragement et d'abattement. Ce repos d'esprit que j'avais si ardemment désiré avait fui. Aux tristesses intérieures s'ajoutaient les tracasseries extérieures. Nulle part la jalousie, l'envie, la haine ne se donnent plus libre carrière que derrière les murailles du cloître ; l'obéissance extérieure cache la rage parfois la plus extrême (1). »

Les hautes facultés du nouveau moine, son grand talent oratoire, devinrent pour lui une source de défaveur, lorsqu'il fut appelé à l'exercice du ministère de la Parole.

« Je ne puis assez dire tout ce qu'ils me firent endurer de vexations, parce que je ne prêchais pas selon leur gré (2). »

Le peuple accueillait avec avidité les discours du jeune prédicateur. Les moines seuls, « comme des serpents sourds, » fermaient l'oreille à la voix du Très-Haut, et disaient sur tous les tons qu'il était un flatteur et un falsificateur de la Parole sainte, ce que Lambert ne pouvait leur accorder.

En 1517 environ, Lambert fut nommé prédicateur apostolique du couvent. « Cette glorieuse mission m'appelait, dit-il, à parcourir le monde entier à l'exemple des apôtres, et à saisir comme eux toutes les occasions d'annoncer l'Evangile (3). »

On le voit, au lieu de courir après les gros présents, les tables bien garnies, parcourir à pied les campagnes abandonnées, et appeler à la conversion ces populations ignorantes que le feu de ses lèvres attirait en foule sur ses pas. Il sentait en lui une force cachée qui le poussait avec énergie vers les saintes Ecritures, et l'engageait à croire et à n'enseigner que la Parole de Dieu. Prenant pour texte de ses discours le livre populaire par excellence, l'Ancien Testament, il commenta devant ses nombreux auditeurs le livre des Psaumes, Jérémie, Job, puis il aborda même l'étude dangereuse pour un disciple de saint François de l'épître aux Romains. Il demandait aussi à l'Apocalypse de vives et saisissantes images qui frappaient, par leur contenu mystérieux, les populations ignorantes du comtat Venaissin.

Mais cette ardeur, ce zèle, l'enthousiasme qu'excitait le fougueux pré-

(1) *Correspondance*, t. I, p. 120.
(2) *Id.*, t. I, p. 120.
(3) *Id.*, t. I, p. 120.

dicateur, enthousiasme que rehaussaient encore sa noble figure et sa grande prestance, exaltèrent au plus haut degré la haine de ses confrères.

« Pendant que je cherchais, selon la mesure de mes forces, dit-il, à exécuter une difficile et laborieuse tâche, mes confrères s'efforçaient de leur côté à calomnier de toute manière l'œuvre que le Seigneur daignait accomplir par mon moyen. Je cherchai à désarmer leur excessive haine en renonçant à profiter des ressources qui m'étaient accordées pour le besoin de mon ministère; mais cet état de pauvreté chrétienne ne me mettait pas à l'abri de leurs persécutions (1). »

Que de fois, après une prédication continue de plusieurs mois, le malheureux moine ne trouvait en rentrant épuisé dans sa cellule que l'indifférence et le mépris! « Les malédictions, les injures, les outrages étaient l'assaisonnement ordinaire de mes repas. » De pieux amis venaient-ils à son aide en lui donnant une monture, on la lui enlevait au bout de peu de jours pour la troquer ou la vendre. « Seul profit, s'accordait-on à dire, de ses courses évangéliques. »

Un jour que frère François prêchait dans une ville avec toute la gravité apostolique et la vivacité d'un Français du Midi, il s'écria : « Faites un feu devant les sacrés parvis, et consumez-y les dépouilles de votre luxe et de vos débauches... » Aussitôt toute l'assemblée s'émeut ; les uns allument le feu, les autres courent dans leurs demeures et en reviennent avec des dés, des cartes, des tableaux obscènes; puis comme les chrétiens d'Ephèse à la parole de saint Paul, ils jettent tout dans les flammes. Une grande foule était rassemblée, et dans le nombre quelques franciscains qui, apercevant une image impure, la retirèrent adroitement et la cachèrent sous une de leurs robes « pour alimenter leur propre feu, » dit Lambert. Le frère François le remarquant, une sainte colère l'enflamma, et apostrophant hardiment les moines, il leur reprocha leur lubricité et leur vol. Honteux, ils baissent la tête et rendent l'image, mais en jurant de se venger.

L'autorité de Lambert n'était pas moins grande auprès des grands qu'auprès des petits. Un marchand d'indulgences qu'il accusa devant le magistrat de la ville fut condamné. Mais son courage, la distinction de sa personne, l'assurance que lui donnait son caractère, multipliaient le nombre de ses ennemis parmi les membres de son ordre. La jalousie avait à tel point grandi avec sa réputation que devant un jour prêcher à Avignon, en présence d'un légat du pape, deux de ses supérieurs l'en empêchèrent, en le faisant passer pour malade auprès du cardinal, soit parce qu'ils craignaient son talent, soit parce qu'ils redoutaient son énergique franchise. Lorsqu'il apprit par quelle basse vengeance on le privait du triomphe sur lequel il avait compté, il éclata vis-à-vis du gar-

(1) *Correspondance*, t. I, p. 120.

dien en reproches amers. Mais celui-ci, homme ambitieux et brutal, menaça le moine téméraire du cachot et de la torture; et plus tard, lorsqu'il devint provincial de l'ordre, il donna par écrit libre cours à la violence de sa haine.

Rempli du plus légitime mécontentement, à cause de tant d'offenses et de déceptions, la douleur et le remords d'être entré dans son ordre grandirent de plus en plus dans l'esprit abattu et impatient de Lambert. Des doutes secrets qui, dès cette époque, commençaient à hanter son esprit, en furent aussi fortifiés. Il avait parfois de vifs désirs de retourner dans le monde, qui lui semblait infiniment plus saint que le cloître. Mais le scandale qu'une telle démarche donnerait partout où il avait prêché et exalté la sainteté de la vie monacale, la nouveauté et la hardiesse d'un tel acte le retenaient et le décidèrent à accepter courageusement son sort. Il désirait toutefois changer d'ordre et de compagnie, et pour montrer que ce qu'il fuyait ce n'étaient ni les pénitences ni les macérations d'aucune sorte, il résolut d'entrer dans une communauté de chartreux. « Là, pensait-il, je trouverai du repos pour mon âme troublée. Je me disais aussi : Si je dois renoncer à prêcher en paix au peuple les oracles de Dieu, je chercherai à l'instruire par mes écrits. Illusion diabolique, ajoute-t-il, car les autres moines n'auraient pas mieux toléré mes livres que les frères mineurs ma prédication (1). » Mais les observantins se chargèrent eux-mêmes de le détourner de son projet en le rappelant au ministère actif de la Parole.

Les écrits de Luther qui surprenaient alors l'Allemagne comme des coups de foudre, et ébranlaient le pouvoir de Rome jusque dans ses fondements, pénétraient peu à peu en France. Portés aux foires de Lyon et d'ailleurs, ils étaient avidement achetés par les gens cultivés, dévorés avec ardeur comme un fruit défendu, puis multipliés par des traductions et des copies et répandus dans le peuple. Ils avaient descendu le Rhône et étaient arrivés dans la cellule de Lambert. Leur effet sur l'âme du moine, semblable à plusieurs égards à celle du fougueux réformateur de Wittemberg, fut immense. Il comprit enfin ce qu'il avait vaguement entrevu jusque-là. Ces lueurs incertaines qui, en troublant son esprit, y avaient apporté tant d'angoisse, devenaient une brillante lumière. Luther lui révéla l'Evangile.

Ces précieux écrits qui, grâce à la réputation toujours croissante de l'hérésiarque allemand, étaient devenus le symbole de toutes les hérésies, furent bientôt découverts dans la cellule du moine, enlevés et brûlés par le chapitre provincial, sans qu'aucun de ses membres en eût pris connaissance. « Au moins eût-il fallu les lire, remarque Lambert, mais on se contentait de crier : Ils sont hérétiques! ils sont hérétiques! Voilà comment ils jugent et condamnent, continue-t-il, ce qu'ils igno-

(1) *Correspondance*, t. I, p. 121.

rent absolument. Pour moi, je dirai avec confiance que je suis convaincu, selon Dieu, qu'il y a dans ces livres plus de vraie théologie que dans tous les écrits de tous les moines, qui aient jamais été composés (1). »

C'était trop tard pour saisir, condamner et brûler ces écrits. Ils avaient tracé leur sillon de feu dans l'âme du moine franciscain. Leur œuvre était faite. Les yeux de Lambert avaient été ouverts à la lumière ! En vain s'était-il appliqué jusqu'alors à des jeûnes fréquents ; en vain ne dormait-il qu'assis sur un escabeau, évitait-il le regard d'une femme, se couvrait-il de cilices, se flagellait-il souvent, exténuait-il tellement son corps qu'il pouvait à peine se tenir debout et s'évanouissait quelquefois ; tout cela n'avait pu donner la paix à son âme ; pas plus que l'augustin de Wittemberg, il n'avait trouvé la tranquillité dans les macérations et le jeûne. Mais aujourd'hui il sait « que le juste vivra par la foi. » Il n'a plus qu'une pensée désormais : quitter son couvent, la papauté, la France, aller aux lieux où les eaux évangéliques coulent avec abondance, et s'y plonger pour éteindre les feux qui le consument. Il veut voir de ses yeux cet homme qui avait attaqué sans ménagement les moines et leurs débauches, et enlevé au pape la couronne qu'il avait orgueilleusement ravie au Roi des rois !

Ce ne fut pas sans peine que le frère François cacha le changement qui s'était opéré dans son cœur, et les projets qu'il formait depuis le jour « où le glorieux tombeau du Sauveur lui avait été ouvert, où la pierre des œuvres humaines et de la sagesse charnelle avait été enlevée de dessus le sépulcre de l'Evangile, dans lequel demeurait ensevelie l'aimable vérité des oracles divins (2). »

Le contraste frappant qui existe entre les pratiques monacales les plus loyales et les plus pures, et leur nullité en présence de l'Evangile, éclatait pour lui d'une manière chaque jour plus dure et plus amère. Comme l'apôtre Paul, il s'écrie : « J'étais un ardent zélateur, et seulement trop sévère et trop dur contre les transgressions. Combien n'en ai-je pas entraînés à prononcer des vœux ; combien n'en ai-je pas exhortés à persévérer dans leur profession, et maintenant je suis épouvanté en pensant que j'ai été la cause de si innombrables péchés ! J'ai péché, plus péché que je ne puis le dire ! »

Lambert, en effet, ne se contentait pas d'exhorter de vive voix à la vie monacale. Il semble que, chose rare parmi les moines de son ordre, il ait composé et publié quelques écrits ascétiques. C'est du moins ce qui paraît résulter de cette déclaration solennelle qu'il fit plus tard :

« Je désavoue tout ce qui dans mes anciennes prédications n'est pas en parfait accord avec la simplicité de l'Evangile. J'adjure tous ceux

(1) *Correspondance*, t. I, p. 121.
(2) *Id.*, t. I, p. 121.

qui m'ont jadis entendu prêcher ou qui ont *lu mes écrits* de rejeter tout ce qui n'est pas conforme à la vérité maintenant révélée. Mais j'ai en Celui qui m'a retiré de cette servitude, pire que celle d'Egypte, la confiance que, par son aide, je pourrai abondamment réparer toutes les erreurs que j'ai commises dans mes ouvrages (1). »

II.

La résolution d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes avait lentement mûri dans l'âme de Lambert. Les murs de sa cellule pourraient seuls raconter les douloureux combats dont ils furent les muets témoins avant qu'il prît la décision suprême qui devait d'un moine franciscain faire un nouveau réformateur.

Dieu vint en aide à Lambert pour la réalisation de son projet.

Le supérieur de son couvent, le considérant « comme un homme habile et expert dans l'art de la parole, bien capable d'accomplir une mission importante pour les intérêts de son ordre, » lui remit des lettres destinées probablement au général des franciscains, Pierre de Milan, ou à quelque autre personnage marquant d'Allemagne. Lambert revêtit son froc, et après vingt années d'épreuves, il quitta, au printemps de 1522, le couvent d'Avignon pour n'y jamais rentrer.

La tête remplie de projets encore indéterminés, mais le cœur joyeux, François remonta le Rhône jusqu'à Lyon, où il discerna probablement quelques traces du mouvement nouveau suscité dans les esprits par les écrits de Luther. De Lyon, il franchit, protégé par le saint habit de son ordre, les défilés sauvages du Bugey et du Jura, et entra, en remontant le cours du fleuve, sur le territoire du prince-évêque de Genève. Le catholicisme régnait encore en maître dans la ville turbulente que la voix des Froment, des Viret et des Farel allait remuer dans ses profondeurs et arracher au joug de Rome. Lambert prêcha à Genève les doctrines nouvelles, et fut ainsi le premier prédicateur de la Réforme dans ses murs (8 au 15 juin 1522) (2).

Après un court séjour dans la ville épiscopale Lambert se rendit à Lausanne, siége d'un autre évêché, où il fut reçu de la façon la plus cordiale par l'évêque.

Sébastien de Montfaucon, issu de la vieille et noble race des Montfaucon, était depuis environ cinq ans le chef religieux et politique de la ville et du pays. C'était un maître fier, emporté et irritable. Il réalisait dans son caractère l'arrogante devise de sa maison : « *Partout passe.* »

Le mouvement de la Réforme ne se faisait point encore sentir à Lau-

(1) *Correspondance*, t. I, p. 121.
(2) Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation*, t. II, p. 388. — *Correspondance*, t. I, p. 101.

sanne, lorsque Lambert y arriva. Des bords du lac, comme du plateau du Jorat, les fidèles affluaient sous les vastes arceaux de l'antique cathédrale pour assister aux pompes solennelles du culte de Rome. De temps à autre seulement, par suite de l'état des esprits à Berne, les noms de Luther et de Zwingle parvenaient aux oreilles de l'évêque et de ses chanoines. Ces noms les remplissaient d'effroi.

Lambert était certainement le premier moine qui arrivât à Lausanne, cachant sous la défroque du franciscain un cœur évangélique. En sa qualité de « prédicateur apostolique, » il prêcha devant l'évêque avec un grand succès. Il ne craignit point de manifester sa foi nouvelle, au grand déplaisir des chanoines qui l'accusèrent d'hérésie auprès de Sébastien. Mais Montfaucon, qui aimait le cordelier à cause de sa vivacité méridionale, se borna à lui raconter les tentatives que l'on faisait auprès de lui pour le desservir. Il prenait un plaisir tout particulier à l'entendre discuter sur l'autorité de l'Eglise et des conciles, question qui était alors, comme aujourd'hui, à l'ordre du jour. On parlait aussi, quoique avec plus de retenue, du mouvement religieux qui avait éclaté à Berne. Lambert ne faisait point mystère des opinions plus libres qu'il avait acquises à l'école de Martin Luther.

Le jeune et mondain évêque, moins prudent que ses chanoines, ne sut point discerner sous la robe du moine le futur réformateur. Il lui remit à son départ des lettres de recommandation pour Fribourg, Berne, Zurich et Bâle, et le pressa fort de lui écrire, ce que Lambert fit plus tard. Le frère François quitta donc Lausanne comblé des marques de la faveur épiscopale, et se rendit à Fribourg où il prêcha. A la fin de juin 1522, il arrivait à Berne.

La cité de l'Aar présenta aux yeux de Lambert un spectacle qui l'étonna. Jusque-là il n'avait connu que par de vagues rumeurs la révolution accomplie dans les esprits par l'augustin de Wittemberg. Mais ici, le feu qui remplissait son âme agitait la multitude. La ville, le pays discutaient les doctrines nouvelles. Berthold Haller et l'ancien cordelier Sébastien Meyer prêchaient courageusement l'Evangile, malgré la résistance qu'ils rencontraient. Des conseillers, des bourgeois, des chanoines même les soutenaient dans leur sainte entreprise.

Ces luttes vigoureuses réjouirent le cœur de Lambert. Combien de fois avait-il désiré y prendre part, lorsque dans sa cellule d'Avignon, il lisait les énergiques appels de Luther au peuple allemand. Pour la première fois, il pouvait parler à cœur ouvert des convictions qui l'animaient. Il se lia promptement avec Haller, jeune homme de vingt-trois ans à peine. Il ne se lassait point de l'entendre parler des signes du temps, du courage apostolique de Luther, de la puissance et de la spiritualité évangéliques de Zwingle, qui, par ses encouragements, avait vaincu sa timidité et son abattement, de la réforme de l'Eglise partout commencée, de l'opposition ardente du clergé et des moines, mais de

l'entrain du peuple à soutenir les novateurs. A l'ouïe de ces encourageantes nouvelles, le cœur de Lambert frémissait. Que ne savait-il manier ce rude dialecte de Berne pour laisser déborder du haut des chaires de l'aristocratique cité ce flot de pensées nouvelles qui l'oppressaient par leur multitude! Ne pouvant parler en allemand, il le fit en latin, revêtu du sombre froc de son ordre, devant des ecclésiastiques et des personnes distinguées qui ne pouvaient en croire leurs oreilles « qu'un Français et surtout un franciscain osât parler avec autant de force des maux de l'Eglise, de la corruption des prêtres, de la messe, des traditions et des ordonnances et de la grossière superstition des moines. Il me semblait inouï, continue Haller, d'entendre de telles choses d'un cordelier et d'un Français, qualités qui supposent l'une et l'autre une mer de superstitions. »

L'impression produite par les prédications de Lambert fut profonde. « Nos prédicateurs doivent avoir doublement raison, disait-on, puisque un tel homme trouve insupportable l'état actuel. »

La résolution de visiter l'Allemagne et avant tout le berceau de la Réforme fut dès lors arrêtée dans l'esprit de Lambert. Au commencement de juillet, il partait pour Zurich, muni d'une chaude recommandation de Haller pour Zwingle. « L'apparition d'un moine étranger, grand, maigre, roide et tout d'une pièce, revêtu du froc gris des franciscains, monté sur une ânesse, et dont les pieds nus pendaient jusqu'à terre, » fut particulièrement agréable au réformateur zurichois. Il fit un cordial accueil au protégé de Haller, et lui ouvrit l'église de Notre-Dame. Lambert y prononça quatre sermons, dans lesquels il attaqua avec force les erreurs de Rome. Dans le quatrième toutefois, comme il soutenait la légitimité de l'invocation de Marie et des saints, une voix animée lui cria aussitôt : « Frère, tu te trompes. » C'était celle de Zwingle. François, froissé de cette interruption intempestive, demanda au réformateur une conférence sur le sujet contesté. Elle eut lieu le mercredi 16 juillet, dans la salle de conférence des chanoines, et dura six heures. Zwingle persuada si bien son adversaire que celui-ci, levant les deux mains au ciel, remercia Dieu et dit qu'il ne voulait plus invoquer que Dieu seul dans toutes ses nécessités.

Le lendemain, Lambert remontant sur son âne, prenait le chemin de Bâle. Après un court séjour dans la ville qu'habitait Erasme, de Rotterdam, il partit pour Eisenach, où il publia cent trente-neuf thèses relatives au célibat des prêtres, à la confession, au baptême, qu'il se déclarait prêt à soutenir le 21 décembre contre tout opposant. Personne ne se présenta. En janvier 1523, il arrivait à Wittemberg, sous le nom de Jean de Serres, qu'il avait pris en quittant la Suisse, pour échapper aux poursuites des moines. L'ardent désir de Lambert put enfin s'accomplir. Il vit Luther, qui le recommanda à Spalatin, chancelier de l'électeur de Saxe. « Cet homme me plaît, lui écrit le réformateur, et au-

tant que je puis juger, il est digne que nous l'aidions. Mais comment le fera-je moi-même, puisque je vis du secours des autres... Du reste, ajoutait-il, je pense bien qu'il ne restera pas longtemps ici, car il y trouvera facilement son égal ou son maître (1). » — « Je suis venu dans cette académie de Wittemberg, la première du monde, écrivait quelque temps plus tard Lambert, où rien ne manque de ce qui a rapport aux bonnes lettres et aux lettres sacrées. Ici l'instruction coule à pleins bords. Je m'afflige d'être devenu presque muet et de ne pouvoir plus enseigner au peuple, de vive voix, la Parole de Dieu. J'attendrai ce qu'il plaira au Seigneur d'ordonner, et, autant qu'il me sera possible, je m'efforcerai d'amener du moins par mes écrits, tant en latin qu'en langue vulgaire, tous les lecteurs à la connaissance du pur Evangile. »

Une vie de souffrance et de dénûment commença pour Lambert avec son arrivée à Wittemberg. Il y vécut pauvre au milieu des pauvres, « après avoir dépouillé cette robe de pharisien, » le froc du moine, qui lui avait ouvert jusque-là bien des portes. Les quelques cours qu'il donna lui rapportaient peu de chose. Les subsides de l'électeur ne pouvaient être bien abondants, car de toutes parts les persécutés pour la foi se réfugiaient à Wittemberg. Cet état misérable ne l'empêcha pas de songer au mariage. Le 15 juillet de la même année, il épousait la fille d'un honorable boulanger d'Hertzberg, nommée Christine, qu'il avait connue dans la maison hospitalière du docteur Augustin Schurf (2). Il voulait par cet acte décisif protester contre « l'hypocrite célibat, » et rompre d'une manière irrémédiable avec sa vocation passée. « La vie me serait bien plus facile, écrivait-il plus tard, si j'avais voulu demeurer au service du pape, car avant que je fusse un schismatique, un hypocrite, un hérétique, je vivais dans l'abondance, tandis qu'aujourd'hui je mange avec ma petite famille un pain bien mesuré. Mais j'ai préféré vivre dans la pauvreté et dans le besoin, avec le Seigneur, que de posséder de l'argent et de l'or dans les maisons de débauche du pape. Christ est mon Seigneur et mon Roi, et mon Dieu ne m'a jamais abandonné. »

Néanmoins, quelle que fût la bonne volonté de Lambert, les difficultés de la vie matérielle devenaient chaque jour plus sensibles pour lui, et son utilité n'était pas assez grande dans une ville aussi richement dotée que Wittemberg, pour que l'électeur consentît à de nouveaux sacrifices. Luther et Mélanchthon écrivirent donc en sa faveur aux réformateurs de Strasbourg. Muni de ces recommandations, l'ancien moine prit avec sa femme la route de l'Alsace, d'où il espérait agir plus facilement sur son pays.

La ville de Metz, en Lorraine, était alors le théâtre d'un mouvement évangélique prononcé. Des bûchers y avaient été allumés pour étouffer

(1) *Correspondance*, t. I, p. 116.
(2) *Correspondance*, t. I, p. 143-145.

dans les flammes la voix des témoins de Jésus-Christ. L'un des plus courageux champions de la nouvelle doctrine était un ancien moine de l'ordre des Augustins, nommé Jean Chastellain. Le danger était grand pour les amis de la foi évangélique, mais il n'effraya point Lambert qui arriva dans la cité lorraine en mars 1524. Le bruit de la venue d'un docteur marié se répandit aussitôt dans la ville. « En cette année 1524, dit la *Chronique de Metz*, vinrent se tenir plusieurs luthériens en Metz, c'est assavoir qui tenaient l'hérésie de Martin Luther; entre lesquels en y vint ung, se disant docteur, qui premier avait esté religieulx et à présent estait marié. » Lambert demanda au magistrat l'autorisation d'annoncer publiquement l'Evangile et d'afficher des thèses qu'il se proposait de soutenir devant le peuple. Il dut en conséquence se présenter en la chambre des Treize et du conseil « devant messieurs les clercs et messeigneurs de la justice. » « Son faict n'ayant pas pleu à chascun, continue la *Chronique*, lui et sa femme s'en allèrent bien en haste se tenir à Strasbourg. »

La capitale de l'Alsace était alors la ville de refuge des persécutés pour la foi. L'Evangile avait remporté dans ses murs une complète victoire. Plusieurs Eglises avaient placé à leur tête des prédicateurs fidèles. Matthieu Zell, de Kaisersberg, homme vraiment apostolique par sa doctrine et par sa vie, avait trouvé dans le savant Bucer, dans le chanoine Capiton et dans le doux Hédion de précieux collaborateurs. Lambert fut reçu avec la plus touchante cordialité par ces hommes de Dieu, qui virent en lui un nouveau champion de la vérité que le Seigneur leur envoyait.

Lambert se mit à l'œuvre avec une grande ardeur. Par la prédication, par l'enseignement, par la presse, il chercha à répandre soit à Strasbourg, soit en France, la connaissance de la Parole de Dieu et des écrits de Luther. Il écrivit un grand nombre de commentaires sur l'Ancien Testament, un traité sur le mariage, qu'il dédia à François Ier, un autre sur les causes de l'aveuglement de tant de siècles. En août 1524, il adressait au roi de France une nouvelle épître dédicatoire, en lui envoyant son commentaire sur le Cantique des cantiques. Il demande au roi d'autoriser la libre prédication de l'Ecriture sainte et la vente des livres évangéliques. Tandis que les populations ont soif de la Parole divine, le clergé se montre tout prêt à fermer la bouche aux prédicateurs de la vérité. « Croyez-moi, roi très-généreux, lui dit-il, assez longtemps l'illustre France a été séduite par le fils de perdition. Assez longtemps elle s'est vue dépouillée et appauvrie par les plus impudents mensonges; car ce règne apostolique enlève presque tout. Avec leurs dîmes imaginaires, les prémices et les oblations qu'ils réclament contre toute justice, les fondations impies et lucratives de leurs colléges, de leurs bénéfices, de leurs couvents, de leurs anniversaires et autres institutions du même genre, qui rappellent les bois sacrés et les hauts lieux, ou

bien encore avec le trafic et le négoce de leurs messes et l'envahissement des propriétés et des terres, ils dévorent, ils rongent, ils consument tout. Qu'y a-t-il en eux qu'une source intarissable d'avarice et de rapine? « Apportez, apportez, » disent-ils sans cesse, et jamais ils n'ajoutent : « C'est assez! » Ne nous ont-ils pas détournés de Christ et de sa très-sainte Parole de la manière la plus funeste, pour nous contraindre de croire à leurs mensonges? Nous avons assez, nous n'avons que trop de folies et d'erreurs à nous reprocher. Trop longtemps, grâce à l'Antechrist, nous avons été détachés de Christ et entraînés loin de lui!... Permettez donc que la très-pure Parole de Dieu ait parmi vos sujets un libre cours, que les prédicateurs soient vraiment évangéliques et que les livres qui annoncent Jésus-Christ puissent être imprimés même en langue vulgaire et librement vendus dans tout votre royaume... c'est alors seulement que vous régnerez véritablement, et que vous affermirez votre puissance en faisant régner Christ dans le cœur de vos propres sujets (1). » Cette lettre, comme la précédente, adressée au même roi, demeura sans réponse.

Les écrits fort nombreux de Lambert, pas plus que son enseignement, ne pouvaient suffire à l'entretien de sa famille; aussi, à Strasbourg comme à Wittemberg, dut-il recourir à la bienveillance du magistrat. Il reçut de la ville la bourgeoisie d'honneur et un petit subside hebdomadaire. Mais, quelque généreux que fussent ces secours, et quelque douces que fussent pour Lambert l'amitié des réformateurs et la présence de plusieurs des plus zélés missionnaires de la foi nouvelle, sa position devenait chaque jour plus précaire. A ce moment s'ouvrait la diète de Spire, à laquelle assistait Jacques Sturm, le sage magistrat de Strasbourg, et l'impétueux landgrave Philippe de Hesse. Ce dernier découvrit à Sturm ses vastes plans de réforme pour son pays et lui demanda un aide et un conseil. Le magistrat de Strasbourg lui indiqua Lambert.

III.

« L'étoile du matin s'était levée pour la Hesse presque en même temps que pour la Saxe. En 1517, lorsque Luther proclamait à Wittemberg la rémission gratuite des péchés, on voyait à Marburg des hommes et des femmes se rendre secrètement dans l'un des fossés de la ville, et là, près d'un soupirail solitaire, prêter l'oreille à une voix qui en sortait, et qui faisait entendre à travers les barreaux de consolantes doctrines. Cette voix était celle du franciscain Jacques Limbourg, qui, ayant prêché que depuis quinze siècles les prêtres falsifiaient l'Evangile de Christ, avait été jeté dans ce cachot obscur. Ces rassemblements mystérieux

(1) *Correspondance*, t. I, p. 257.

durèrent quinze jours. Tout à coup la voix cessa ; ces réunions du désert avaient été découvertes, et le franciscain, arraché à son souterrain, avait été entraîné à travers le Lahnberg, dans une contrée inconnue. Non loin du Ziegenberg, des bourgeois éplorés de Marbourg l'atteignirent et, tirant brusquement la toile qui recouvrait son char, ils lui dirent : « Où allez-vous? — Où Dieu veut, » répondit tranquillement frère Jacques. Il n'en fut plus question, et l'on ne sait ce qu'il devint (1). »

Peu de jours après cette mystérieuse rencontre, le maître Augustin Thilemann Schnabel, d'Alsfeld, se déclarait publiquement en faveur de la Réforme. En 1521, Jean Kirchmayer suivait son exemple, et introduisait la célébration de la messe en allemand dans l'église de Cassel.

Le jeune landgrave Philippe, esprit ouvert et entreprenant, avait été fortement saisi par les graves questions qui se débattaient de son temps. Il lisait avec soin les Ecritures, ainsi que les écrits de Mélanchthon et de Luther. Urbain Rhegius l'instruisit à Augsbourg dans la foi évangélique.

Un jour qu'il se rendait (1524) aux jeux de Heidelberg, où devaient se trouver tous les princes de l'Allemagne, il rencontra près de Francfort-sur-le-Mein Mélanchthon qui revenait de voir sa mère. Le jeune prince qui ne connaissait point encore le réformateur, s'approche de lui, l'invite à rebrousser chemin et à passer quelques heures avec lui : « Il est des sujets, lui dit-il, sur lesquels je désire t'entretenir. » Les deux Philippe chevauchent l'un à côté de l'autre ; le réformateur expose au prince avec beaucoup de clarté les principes évangéliques, et le landgrave ne se sépare de son interlocuteur qu'à la condition que de retour chez lui, celui-ci traitera avec soin les questions qu'ils avaient débattues et enverra au prince son écrit. Mélanchthon le promit, et envoya au landgrave son *Abrégé de la doctrine renouvelée du christianisme*. Cet écrit, plein de concision et de force, fit une impression décisive sur l'esprit de Philippe.

Pendant les fêtes de Heidelberg, le landgrave défendit à ses chevaliers de jurer et de boire, et dès son retour à Marbourg (18 juillet 1524), il rendait une ordonnance par laquelle il commandait que l'Evangile fût prêché dans ses Etats, dans toute sa pureté. Un moine, le frère mineur Nicolas Ferber, gardien de son ordre, s'efforça vainement de détourner le landgrave de la Réforme. Il lui écrivit même une lettre pleine de reproches, dans laquelle il le conjurait de demeurer fidèle à Rome. « Je veux, répondit Philippe, demeurer fidèle à l'ancienne doctrine, mais telle qu'elle est contenue dans l'Ecriture. » L'année suivante (mars 1525), il s'écriait à Kreutzburg, en présence de l'électeur de Saxe et de son fils : « Plutôt abandonner mon corps et ma vie, mes Etats et

(1) Merle d'Aubigné, *Histoire de la Reformation*, t. IV, p. 26.

mes sujets, que la Parole de Dieu. » Huit mois plus tard, dans la solitude du château de Friedberg, il concluait avec l'électeur Jean-Frédéric, une alliance éternelle, pour le soutien de la bonne cause. L'un et l'autre demeurèrent fidèles à leur serment. Pendant la diète de Spire il fit prêcher chaque jour l'Evangile dans les salles de son palais. Intimement uni au magistrat de Strasbourg, Jacques Sturm, il fit trembler les évêques et les princes en les menaçant de quitter la diète avec l'électeur. Sous l'impression de cette menace on décida « que jusqu'à la convocation d'un concile libre, universel, ou tout au moins national, chaque Etat se comporterait dans son territoire de manière à pouvoir en rendre compte à Dieu et à l'empereur.

Réformer ses Etats au point de vue ecclésiastique, devint pour le jeune landgrave son soin le plus pressant après l'éclatante protestation de Spire. Il appela auprès de lui Lambert que Jacques Sturm lui avait montré comme un homme d'un extérieur agréable, d'un caractère décidé, joignant au feu du Midi, la persévérance des hommes du Nord. Philippe l'accueillit avec la plus grande bienveillance et lui demanda de rédiger un certain nombre de thèses sur la doctrine des Ecritures et la réforme de l'Eglise. Lambert rédigea avec une étonnante promptitude cent cinquante-huit propositions, claires, nettes, audacieuses, sous le nom de *Paradoxes*. En voici quelques-unes :

« Tout ce qui est déformé doit être réformé. La Parole de Dieu seule enseigne ce qui doit l'être, et toute réforme qui se fait autrement est vaine. »

« C'est à l'Eglise qu'il appartient de juger des choses de la foi, d'après la Parole de Dieu. L'Eglise est la congrégation de ceux qu'unissent le même esprit, la même foi, le même Dieu, le même médiateur, la même Parole par laquelle seule ils sont gouvernés, et en laquelle seule ils ont la vie. »

« La clef de Christ signifie le pouvoir par lequel Christ admet dans son Eglise ou en exclut. La clef de l'Eglise signifie le pouvoir de l'Eglise de juger et de décider d'après la Parole de Dieu. La Parole de Dieu est donc la véritable clef. A celui qui croit à la Parole le royaume des cieux est ouvert, et à celui qui n'y croit pas il est fermé. Quiconque donc possède vraiment la Parole de Dieu a la puissance des clefs. Toutes les autres clefs, tous les décrets des conciles et des papes, et toutes les règles des moines n'ont aucune valeur. »

« Dieu n'a institué aucun sacerdoce autre que celui de Melchisédec et d'Aaron et le sacerdoce chrétien. Depuis que le sacerdoce de la loi est aboli, Christ est le seul, immortel et éternel sacrificateur, et il n'a pas besoin de successeurs humains. Ni l'évêque de Rome, ni qui que ce soit au monde, n'est son représentant ici-bas. Mais tous les chrétiens sont et ont été, depuis le commencement de l'Eglise, participants de son sacerdoce. »

« Le sacerdoce des prêtres et de tous ceux qui sont tonsurés n'est rien moins qu'un sacerdoce, car il ne peut être établi par la Parole de Dieu. »

« Les seuls serviteurs de l'Eglise sont les évêques et les diacres. Leur charge consiste principalement dans l'enseignement de la Parole de Dieu. »

« Le mariage est permis et honorable pour tous, même pour les nonnes et les moines. »

« Dieu ne peut être honoré et adoré que dans la foi et par les œuvres qui découlent de la foi. Tout autre service d'invention humaine est l'œuvre de l'antechrist. Celui-là seul sert Dieu véritablement qui l'honore d'après sa Parole. »

Ces thèses, qui revendiquaient si énergiquement pour la Parole de Dieu la place d'honneur dans l'Eglise et dans le culte des fidèles, furent affichées aux portes des églises, et ainsi portées à la connaissance des amis et des ennemis de la Réforme. Des attroupements de bourgeois se formaient autour de ces affiches. Un véritable synode populaire se tenait sur les places publiques, chacun discutant en toute liberté les thèses de Lambert. La colère des papistes amusait fort les bourgeois enclins à la Réforme ; ils jouaient même d'assez mauvais tours aux défenseurs de Rome.

Un jeune prêtre entre autres, nouvellement consacré, que l'évêque le jour de son ordination avait élevé pour la science au-dessus de saint Paul et égalé à la Vierge pour la chasteté, Boniface Dornemann se trouvant de trop petite taille pour atteindre au placard de Lambert, avait emprunté un escabeau et entouré d'une nombreuse audience s'était mis à lire à haute voix les thèses. Comme il ajoutait après chacune : « Je n'attaquerai pas cela, » un bourgeois romain fanatique ou tout aussi fanatique réformé, on l'ignore, fatigué, irrité de ces répétitions continuelles, s'écria : « Ote-toi de là, mauvais drôle qui ne sais pas trouver un mot à attaquer ! » Puis donnant brutalement un coup de pied à l'escabeau, il fit tomber le malheureux clerc tout à plat dans la boue.

De la place publique, la discussion des thèses de Lambert fut transportée dans l'église. Le bouillant landgrave ne savait accepter les tergiversations et les demi-mesures des autres princes protestants. A peine se vit-il entouré d'hommes capables de mener à bonne fin l'œuvre de la Réforme, qu'il voulut délivrer son pays des superstitions qui l'avaient asservi jusque-là. Le 6 octobre 1526, il publiait un manifeste convoquant un synode général dans la petite ville de Homberg. Prêtres et chanoines furent sommés de s'y rendre pour défendre leurs doctrines et leurs coutumes par la Parole de Dieu.

Le samedi 20 octobre et les deux jours qui le suivirent furent témoins du triomphe de la nouvelle doctrine et de son vaillant champion François Lambert. Prélats et abbés, prêtres et comtes, chevaliers et

députés des villes invités et non invités, citadins et paysans se pressaient, remplis d'attente, dans l'église principale de Homberg. Bientôt le prince lui-même parut entouré de ses conseillers. A leur tête était Jean Feige, homme sage et habile, le bras droit du landgrave dans les affaires d'Etat. Lambert, l'auteur des thèses, le suivait. L'autorité civile venait demander compte en ce jour aux économes infidèles des mystères de Dieu qui leur avaient été confiés.

Lorsque le silence se fut fait dans cette foule émue, le chancelier ouvrit la délibération au nom du prince et déclara que la volonté du landgrave était d'établir dans son pays l'Evangile, de manière à pouvoir en rendre compte selon les Ecritures, à Dieu et à l'empereur; mais que liberté était donnée à tous de présenter ses objections soit en latin, soit en allemand, afin d'éviter toute plainte dans l'avenir.

Après cet exposé Lambert se leva, et dans un discours qui dura plusieurs heures, il établit par la Parole de Dieu, les thèses qu'il avait affichées. « Que celui qui a quelque chose à leur opposer se lève, » ajouta-t-il. Il se fit un long silence pendant lequel les yeux des assistants demeurèrent attachés sur les champions de Rome.

Enfin le frère-gardien des franciscains de Marbourg, Nicolas Ferber, homme ignorant et vaniteux, se tournant vers le landgrave, demanda de pouvoir répondre le lendemain. On le lui accorda. Ce second jour devait donc être le jour du combat. Dès sept heures du matin l'assemblée s'était reformée. Lambert invita Ferber à le réfuter par la Parole de Dieu et à le faire librement et sans crainte. Le gardien des franciscains parla pendant plus de deux heures. Comme il appelait à son secours saint Augustin, Pierre Lombard et d'autres docteurs : « Ne mettez pas en avant les opinions chancelantes des hommes, lui dit le landgrave, mais la Parole de Dieu, qui, seule, fortifie et affermit nos cœurs. » Le franciscain, interdit, s'assit en disant : « Ce n'est pas ici le lieu de répondre. » La dispute pourtant recommença. Ferber demanda l'autorisation de lire quelques thèses en opposition à celles de Lambert. « Il se déclarait prêt, ajoutait-il, à se laisser hacher en morceaux s'il ne pouvait les soutenir. »

Ces thèses étaient la glorification du papisme. Lambert reprit la parole pour les réfuter. Il déploya tant d'éloquence et de connaissance des Ecritures dans ce nouveau discours, que le gardien épouvanté par ce qu'il appelait « des tonnerres de blasphème et des foudres d'impiété, » se rassit encore et ne voulut plus discuter. « Ce n'est pas ici le lieu de répondre, » répéta-t-il.

Après avoir encore à trois reprises conjuré ses adversaires de prendre la parole, le réformateur joignit les mains et s'écria comme Zacharie : « Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité et racheté son peuple. »

La dispute de Homberg donnait une nouvelle force aux projets du landgrave. On chargea des hommes choisis de constituer les Eglises de

la Hesse d'après la Parole de Dieu. La nouvelle constitution qui sortit de leurs discussions fut publiée au nom du synode.

Deux caractères distinguent la première constitution ecclésiastique proclamée par la Réformation, et dont Lambert fut le père : c'est l'affirmation de l'autonomie de l'Eglise et la simplicité soit dans le gouvernement, soit dans le culte. C'est de l'Eglise et de ses mandataires qu'émane sa législation ; il n'est fait aucune mention ni de l'Etat ni du landgrave. Le pouvoir civil ne voulait point se mettre à la place du pape ; il se contentait d'une surveillance extérieure nécessaire au maintien de l'ordre. L'assemblée de Homberg conjure les synodes futurs de ne pas charger les Eglises d'une multitude d'ordonnances. L'Eglise passa alors de l'extrême des pompes et des symboles à l'extrême de la simplicité.

« L'Eglise, dit la constitution de Homberg, ne peut être enseignée et gouvernée que par la parole de son souverain pasteur. Quiconque aura recours à une autre parole sera déposé et excommunié.

« Tout homme pieux, instruit dans la Parole de Dieu, peut, quel que soit son état, être élu évêque, par où nous entendons un simple ministre de la Parole de Dieu, car il est appelé intérieurement de Dieu.

« Chaque Eglise doit élire son pasteur.

« Que chaque dimanche il y ait, dans un lieu commun, une assemblée de tous les hommes qui sont mis au nombre des saints, pour régler, avec l'évêque, d'après la Parole de Dieu, toutes les affaires de l'Eglise, et pour excommunier quiconque donne scandale à l'Eglise.

« De même que pour la direction des Eglises particulières, il faut une assemblée chaque semaine, de même, pour la direction des Eglises de tout un pays, il faut, chaque année, un synode général.

« Tous les pasteurs en sont membres naturels ; mais de plus chaque Eglise élira dans son sein un homme plein d'esprit et de foi, auquel elle remettra ses pouvoirs pour tout ce qui est du ressort du synode. »

Après la réforme de l'Eglise, et les quelques articles que nous venons de rappeler, montrent combien elle fut radicale, le landgrave procéda à la réorganisation de l'école. Le protestantisme a relevé partout la science concurremment avec le respect pour la Parole de Dieu. Les saintes Ecritures ne redoutent point la lumière ; les ténèbres seules de l'ignorance ou de la fausse science obscurcissent son éclat. Le 30 mars 1527, l'université de Marbourg fut inaugurée. Le droit canonique devait être absolument banni de ses chaires ; l'enseignement pénétré de l'esprit chrétien. Lambert fut chargé dans la nouvelle institution de l'enseignement de l'exégèse. On aurait pu lui demander plus d'érudition ; mais on n'aurait su trouver ailleurs plus de sens pratique des Ecritures, une exposition de la vérité chrétienne plus libre et plus vivante. Grâce à l'ardeur de son caractère et à sa piété profonde, il exerça une grande influence sur les étudiants qui se pressaient autour de sa chaire. L'un

de ses élèves préférés, Patrick Hamilton, fut le premier martyr de l'Evangile en Ecosse.

Lambert prit part aux tentatives infructueuses du landgrave pour amener un rapprochement entre Luther et Zwingle sur la question de la sainte cène. On connaît le fameux colloque de Marbourg dans lequel ce grave sujet fut discuté avec tant de passion par Luther, et tant de spiritualité par Zwingle. Lambert qui avait été d'abord de l'opinion du réformateur de Wittemberg, se rangea après cette discussion mémorable à l'opinion des pasteurs de Zurich et de Bâle. « Je veux être, disait-il, en se rendant au colloque, une feuille de papier blanc, sur laquelle le doigt de Dieu écrive la vérité. » Bientôt entendant Zwingle et Œcolampade, il s'écria : « Oui, l'esprit, voilà ce qui vivifie! » Quand cette conversion fut connue : « Légèreté gauloise! » dirent les Wurtembergeois en haussant les épaules : « Quoi, répondit Lambert avec beaucoup d'à-propos, saint Paul était-il léger parce qu'il renonça au pharisaïsme? et l'avons-nous été nous-mêmes, parce que nous avons abandonné les sectes perdues de la papauté? » Ceci se passait du 2 au 4 octobre 1529. Six mois plus tard, la peste connue sous le nom de « sueur anglaise » qui depuis quelque temps ravageait la Hesse, atteignit Lambert. Il mourait le 18 avril 1530, à l'âge de quarante-trois ans. Sa femme et ses enfants ne tardèrent pas à le suivre.

Ses dernières pensées furent pour la Suisse, où il aurait voulu trouver une place de prédicateur. « Je pourrais au moins, écrivait-il à Bucer, adresser par écrit mes exhortations amicales à l'évêque de Lausanne, aux Lausannois et aux Genevois, mes anciens auditeurs (1). » Sa prière ne fut point entendue. L'Evangile devait venir d'ailleurs aux habitants de Genève et du pays de Vaud.

François Lambert ne fut pas un réformateur de premier rang. Il n'avait ni l'étendue d'esprit d'un Luther, ni la vaste science d'un Zwingle, ni l'autorité d'un Calvin; mais comme eux il sut obéir à la voix intérieure de l'Esprit, et renoncer à la religion de ses pères, pour s'asseoir, humble disciple, aux pieds du chef glorieux de l'Eglise, notre Seigneur Jésus-Christ.

LOUIS RUFFET.

(1) *Correspondance*, t. II, p. 89.

POÉSIE

—

LE REFUGE

I.

LES RUINES.

C'était près d'un étang au plus profond d'un bois,
Un rendez-vous de chasse effondré. — De vieux hêtres
Plantés près du portail couvraient d'ombre les toits;
Lierres et sauvageons entraient par les fenêtres,
Et des longs corridors suivant chaque détour,
S'accrochant aux piliers et retombant en gerbes
Se balançaient au vent. — Du côté de la cour
Des pans de mur gisaient parmi les grandes herbes,
Des brèches de vingt pieds s'ouvraient sur le ciel clair;
Autour, — dans un fouillis de fleurs, — des treilles mûres
Grimpaient en plein soleil. — On entendait dans l'air
Des cris confus, des chants d'oiseaux, de longs murmures...
Et dans la cour déserte, à l'abri de la peur,
Derrière les vieux murs, dans l'herbe et la rosée,
A l'aube, quand l'étang se couvrait de vapeur,
Des bandes de chevreuils faisaient leur reposée.

II.

L'ARRIVÉE.

Ces lieux semblaient de tous ignorés, — et pourtant
On pouvait, ce soir-là, voir d'un air de mystère,

De tous les points du bois, du côté de l'étang
Des gens se diriger. — Ils se couchaient à terre
Au moindre bruit, — tremblants. — Tantôt c'était le vent,
Tantôt dans les roseaux le cri plaintif des râles
Qui causaient leur frayeur; — alors se relevant
Et la main à l'oreille ils écoutaient tout pâles.
— Quelques-uns traversaient en rampant les fourrés,
Ou marchaient à pas lents en écartant les branches;
— Des femmes les suivaient; — leurs enfants effarés
Près d'elles se pressant les tiraient par leurs manches.
— Arrivés avant eux, d'autres sur le chemin
Attendaient, explorant du regard les bois sombres;
Puis faisaient aux premiers un signe de la main
Et derrière l'enclos glissaient comme des ombres.
— Les ruines alors s'éclairèrent. — Tout bruit
Cessa subitement; — mystérieuse et tendre,
Seule une voix montait de l'enclos dans la nuit,
Et les arbres semblaient se pencher pour entendre!

III.

LE BRACONNIER.

C'était le même soir. — Un brouillard transparent
Estompait sur le ciel les ombres des futaies,
Et de vagues clartés effleuraient en mourant
Dans les lointains confus les bouleaux et les haies.
La nuit était sonore et calme. — Par moment,
Dans le silence, au fond des gorges éloignées,
Montait comme un sanglot le sourd gémissement
D'un animal blessé; — les brises imprégnées
De l'âcre odeur des bois agitaient la forêt;
Dans les taillis obscurs chuchotait une source;
On entendait au loin un homme qui courait,
S'arrêtait un instant, puis reprenait sa course.
Et peu de temps après, aux abords de l'étang,
Parut un paysan, maigre, de haute taille,
Les cheveux en désordre et le sein haletant,
Tremblant d'être surpris. — Les dîmes et la taille
Avaient vidé sa huche et pillé son gerbier,
Et n'ayant plus de pain, aux premières étoiles,
Par les sentiers perdus, en quête de gibier,
Il s'en était allé tendre aux arbres ses toiles.
— Il était aux aguets quand ayant entendu

Des pas, et supposant un garde à sa poursuite,
Songeant à ses enfants, craignant d'être perdu,
Sans regarder derrière il avait pris la fuite.
— Les ruines offrant un refuge assuré,
Pour s'y rendre il avait traversé la clairière;
Il était à vingt pas quand, livide, effaré,
De la peur qui le prit il bondit en arrière.
Il venait d'entrevoir au milieu de l'enclos,
— Et ce spectacle eût fait frissonner le plus brave, —
Des ombres qui marchaient en tenant des falots,
Et d'autres qui debout entonnaient un chant grave.
Sur un bloc de granit s'étendait un drap blanc,
Un vieillard au milieu vint placer une coupe,
Les chants ayant cessé tout à coup, chaque groupe
S'agenouilla dans l'herbe, et mains en haut, tremblant,
Le vieillard s'écria : « Mets fin à nos épreuves!
« Réveille-toi, Seigneur, on frappe tes enfants!
« Israël est en deuil, le sang rougit les fleuves,
« Et les faux dieux sont triomphants!

« Sous les pieds des chevaux on foule tes enseignes.
« Tu nous dis de briller ainsi que des flambeaux,
« Et quand nous proclamons ce que tu nous enseignes,
« On met notre chair en lambeaux.

« Pour nous, nous braverions en souriant les flammes,
« Et souffrant pour ton nom nous péririons joyeux!...
« Mais ils mettent à mort nos enfants et nos femmes,
« Et ta foudre dort dans les cieux!

« Ah! prends en main ta cause et viens venger ces crimes;
« Qu'un nouveau Gédéon se lève parmi nous,
« Et que ces meurtriers dans le fond des abîmes
« Soient précipités sous tes coups!

« Mais sommes-nous chrétiens pour parler de la sorte?
« Hélas! nous souffrons tant! Seigneur, pardonne-nous!
« Nous voudrions aimer! La douleur nous emporte,
« Et nous maudissons à genoux.

« Ah! plutôt, Eternel, pour te venger, délie
« Leurs âmes de l'erreur. — Si le mal est profond,
« Sans borne est ton amour. — Pardonne à leur folie,
« Car ils ne savent ce qu'ils font! »

— Le paysan sourit. — Il venait de comprendre,
Et respirait. — Amen! disaient au loin les voix!...
— Des huguenots, dit-il, et si je les fais prendre,
La femme aura du pain au moins pour quatre mois;
Le prieur nous fera remise de la dîme,
Et les saints aideront notre enfant à guérir...
Alors, sans se douter qu'il commettait un crime,
Il enjamba la haie et se mit à courir.

IV.

UN MOIS APRÈS.

Le soleil souriait; — tombant en longues gerbes,
Des fleurs couvraient les murs comme par le passé,
Et rien ne trahissait ce qui s'était passé,
Qu'un cadavre d'enfant oublié dans les herbes.

ERNEST CHATONET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE[1]

—

Ma Captivité en Abyssinie, par le Dr *Henry Blanc*. 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

Si une expédition militaire a satisfait les exigences de l'humanité et respecté les lois internationales, c'est bien celle des Anglais en Abyssinie. Réunir un corps d'armée d'un effectif élevé, lui faire franchir une distance considérable par terre et par mer, surmonter les innombrables difficultés qu'un pays montagneux, aride et sans routes présentait à chaque pas; faire face aux dépenses excessives qu'une entreprise de cette nature imposait, et tout cela pour délivrer quelques prisonniers européens, enseigner à un peuple semi-barbare le droit des gens, et purger cette partie du continent africain d'un chef sanguinaire qui en était la terreur et la honte, voilà, certes, de quoi satisfaire le moraliste philanthrope le plus pointilleux.

Cette expédition, conduite avec une haute intelligence et une prudence consommée, a été couronnée d'un plein succès. Le tyran a rompu lui-même les chaînes de ses prisonniers, et délivré les Anglais de la garde de sa personne en se tuant. L'armée, ayant achevé sa tâche, se retira, après avoir respecté les personnes et les propriétés, et payé généreusement tous les services qu'elle avait demandés aux Abyssins. Ce triomphe n'a pas servi de prétexte pour entamer ou détruire l'indépendance nationale de ce pays.

Ce n'est pas le récit complet de cette campagne que nous avons dans ce volume. L'auteur ne nous en fait connaître que les dernières journées, celles qui se sont passées sous ses yeux, lesquelles ne sont pas les moins dramatiques; c'est le récit « de sa captivité, » comme le titre de l'ouvrage l'indique. Le consul anglais, Cameron, ayant été, sous le plus futile prétexte, emprisonné et chargé de chaînes, il fit savoir à son gouvernement que, si la reine Victoria écrivait une lettre autographe à Théodoros, celui-ci, flatté de cet honneur insigne, le ferait sans doute mettre en liberté.

La reine répondit avec sa bienveillance ordinaire à ce désir, et écrivit

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin* se trouvent ou peuvent être demandés à la librairie Ch. Meyrueis, rue des Saints-Pères, 33.

à ce chef abyssin, espérant que sa condescendance vaudrait à son envoyé sa liberté, et peut-être celle de plusieurs autres. Le ministère chargea le représentant politique anglais en résidence à Aden, M. Rassam, de porter cette lettre; mission dangereuse, car Théodoros se jetait de plus en plus dans l'ornière d'un absolutisme sans règle et sans raison. Il se jouait sans scrupule de la vie et de la liberté de ceux qui l'approchaient, et n'avait d'ailleurs aucune idée de la puissance à laquelle appartenaient MM. Cameron et Rassam, et qu'elle pourrait un jour le châtier de ses méfaits et de ses crimes.

Le Dr H. Blanc, attaché au corps médical de l'armée indo-britannique, sollicita et obtint l'autorisation d'accompagner M. Rassam. Ils partirent le 20 juillet 1864, et n'arrivèrent au camp de Théodoros que le 26 janvier 1865. L'ouvrage que nous annonçons est le récit de ce voyage et d'un séjour de près de trois ans auprès de ce despote, qui ne respecta pas plus la liberté de ce nouvel envoyé et de sa suite que celle de son prédécesseur. Soupçonneux comme le sont tous les monarques cruels que le remords poursuit sans cesse, ils ne se croient en sûreté que lorsqu'ils ont fait enchaîner tous ceux qui ne sont pas vendus à leur personne, et qu'ils ne peuvent pas compter parmi leurs esclaves.

Après avoir lu cet ouvrage, nous nous sommes demandé pourquoi la Société des traités religieux avait choisi ce récit plutôt que tant d'autres, qui ont été publiés sur le même sujet. Il est intéressant, sans doute, bien que l'auteur eût pu enchaîner les événements d'une manière plus lucide; mais on n'y aperçoit pas la plume d'un écrivain chez lequel prédomine le sentiment religieux. A l'exception de la dernière phrase du livre, nous n'y avons rien vu qui justifiât le patronage sous lequel il a paru. La Société des traités religieux doit, ce nous semble, combiner dans ses travaux l'instruction avec l'édification. Or, dans cet ouvrage, nous n'avons trouvé que le premier de ces deux éléments.

Ce récit est riche en détails topographiques, aussi aurions-nous désiré qu'il fût accompagné d'une carte de l'Abyssinie. Rien n'est plus fastidieux que de lire de nombreux détails géographiques et de suivre, pendant des mois, les méandres d'un voyageur sans pouvoir s'orienter sur une carte. On en a publié un grand nombre en Angleterre sur ce pays. Le travail était fait. Il n'y avait que quelques noms à franciser, et les degrés de longitude à faire partir de l'observatoire de Paris. Cette addition aurait ajouté une grande valeur à cet ouvrage, et contribué à l'étude d'une science fort peu répandue et goûtée en France.

Incedo per ignes. Nous regrettons d'avoir à toucher une corde sensible, mais nous croyons avoir ici un devoir à remplir. Nous avons à cœur l'honneur de notre Eglise, et nous désirons que sa littérature soit aussi parfaite que possible. En France plus que partout ailleurs, la forme exerce une influence considérable. Elle ne conserve pas seulement le fond, elle le propage et le fait accepter. Or les personnes qui alimentent

notre littérature religieuse, soit par des traductions, soit par des ouvrages originaux, la négligent beaucoup trop. Nous ne doutons nullement des talents d'écrivain de Madame Arbousse-Bastide, et nous sommes convaincu qu'elle n'ignore aucune des ressources de la langue française. Si elle composait une œuvre originale, elle nous en donnerait sans doute des preuves non équivoques; mais quand il faut s'arrêter sur chacune des phrases d'un volume de 437 pages, il est bien difficile de ne pas en imiter parfois la facture. La voix passive est fort en usage chez les Anglais; la fluidité du style n'en souffre pas. Il n'en est pas de même en français : l'usage trop fréquent de cette voix alourdit la phrase et lui enlève de sa fermeté. Si le traducteur ne se met pas sur ses gardes, il se laissera d'autant plus aller à rendre littéralement la phrase de l'original, qu'en le faisant, il n'enfreint aucune règle de grammaire. D'un autre côté, quand il reproduit une narration, il devra se servir avec beaucoup de réserve du passé défini, surtout à la première personne du pluriel. L'oreille n'est pas satisfaite lorsque des *îmes*, des *ûmes* et des *âmes* abondent dans une courte période. La fécondité de notre langue nous fournit de nombreux moyens d'espacer ces formes et d'introduire plus de variété et d'harmonie dans le style. Nous prions humblement nos frères et amis qui désirent enrichir notre littérature de productions étrangères, de se rappeler que notre langue ne souffre pas de médiocrité. Elle n'est belle qu'à la condition d'être pure; elle ne permet ni négligence ni manque de respect. Nous avons le fond, ayons aussi la forme, et que les étrangers à notre culte sachent que quand ils achètent un ouvrage dans nos dépôts de librairie, ils peuvent être sûrs d'y trouver la pureté et l'élégance du langage unies à la solidité de la pensée.

C. Cailliatte.

REVUE DU MOIS

—

Paris, 3 septembre.

LA GUERRE.

Nous traçons ces lignes dans une heure douloureuse et pleine d'anxiété. Nous touchons au moment solennel du choc des armées, et chaque minute peut nous apporter la nouvelle d'une victoire ou d'une défaite. Il ne faut pas même essayer de parler d'autre chose. Le jour viendra où la France cherchera les causes de son abaissement, où elle fera l'enquête que son salut l'oblige seul à différer aujourd'hui. Elle a été vaincue moins encore par l'ennemi que par ses propres fautes; son incroyable légèreté, son ignorance à l'égard de l'étranger, la corruption de ses mœurs, sa centralisation autoritaire qui a paralysé la résistance de nos provinces au moment suprême, tout cet ensemble de routine, de fausse gloriole, d'insouciance et de frivolité que nous avons si souvent condamné, mais que nous n'avions pas flétri avec assez d'énergie, l'a entraînée au fond d'un abîme d'où Dieu seul peut la retirer.

Mais ce ne sont pas des paroles de découragement que nous ferons entendre. Dussions-nous subir de nouvelles défaites, nous ne nous lasserons pas d'espérer. A son début, nous avons condamné cette guerre, si légèrement, si follement entreprise, tout en reconnaissant cependant que si la France l'a déclarée, la politique tortueuse de Bismark en est la véritable cause. Aujourd'hui, depuis que le sol du pays est foulé par l'étranger, la lutte est devenue sacrée. Il faut vaincre ou périr. Une grande nation qui ne veut pas succomber ne succombe pas; d'illustres exemples le prouvent, et la France de 1870 saura faire ce qu'a fait l'Espagne vis-à-vis de Napoléon Ier. Honneur à nos concitoyens d'Alsace, à ces habitants de Strasbourg, de Toul, de Phalsbourg qui sont prêts à s'ensevelir sous les cendres de leurs villes! Que leur exemple soit imité partout, et le pays est sauvé. Un sentiment profond de sérieux a traversé l'âme de cette grande nation; le nom de Dieu revient instinctivement se placer sur ses lèvres. Le scepticisme frivole et corrupteur qui depuis quinze ans semblait l'expression la plus exquise de notre littérature ne

trouve plus d'échos aujourd'hui. La France redevient religieuse dans cette heure troublée, et jamais elle n'a été plus chère à tous ses enfants. Si nous l'avons aimée glorieuse et conquérante, combien plus ne la chérirons-nous pas au moment où elle se débat sous l'étreinte des hordes soldatesques dont l'Allemagne inonde son territoire! Guerre horrible, sans pitié! C'est sans doute pour s'attacher l'Alsace par d'immortels liens, c'est pour proclamer la supériorité intellectuelle et morale de ses commandants que la Prusse incendie en un jour la bibliothèque de Strasbourg et les monuments historiques de la vieille cité. On peut juger par là de ce que nous réserve ce régime militaire prussien dont le triomphe serait l'irrémédiable abaissement de l'Europe. Mais ces sanglantes épreuves retrempent les vaincus; devant ces exploits barbares, tout homme devient soldat, toute femme est patriote et les molles tendresses font place aux viriles décisions. La France vaincra si elle veut vaincre, si elle met l'honneur au-dessus de la vie.

L'Europe nous a laissés seuls. Les journaux anglais, si favorables à notre cause tant que l'Angleterre avait besoin de nous, si indulgents alors pour le coup d'Etat et pour le régime impérial, n'ont eu pour nous, à quelques exceptions près, que d'amers et ironiques conseils. La France qui malgré toutes ses fautes avait su pourtant rester sympathique à toutes les grandes causes, la France qui en Amérique, au temps de Lafayette, en Grèce sous la restauration, en Italie, à Solférino, n'avait pas hésité à prodiguer sans calcul ses trésors et son sang, se voit aujourd'hui seule, isolée, et doit savourer jusqu'à la lie la coupe amère des ingratitudes. Ce sont là des expériences qui l'instruiront. Elle en sortira mieux avisée à pourvoir désormais à son propre salut. Mais, comme si ce n'était pas assez, il faut qu'un parti qui s'appelle religieux essaye de tenter dans nos campagnes une jacquerie digne des temps de la Ligue, et livre aux suspicions publiques les protestants français. On est allé jusqu'à dire qu'à Strasbourg les établissements religieux protestants étaient le siége d'une conspiration prussienne, et au moment où circulaient ces odieuses calomnies, ces établissements étaient réduits en cendres par l'artillerie de l'ennemi. La presse ultramontaine est restée fidèle à ses passions sectaires. Dans le deuil qui nous atteint tous, elle n'a vu qu'une occasion de poursuivre ses basses manœuvres, et elle a trouvé de l'appui dans des journaux tels que le *Figaro* qui, plus que toute autre cause, ont contribué à l'abaissement de nos mœurs. Sommé de prouver ces calomnies, le *Figaro* s'est tu; après avoir semé la division par ses insinuations perfides, il parle d'union au moment où on lui demande de produire ses témoins. Une telle tactique sera jugée par la conscience de tous les honnêtes gens. En attendant, nos députés protestants ont fait entendre à la tribune des paroles patriotiques, et le ministre de l'intérieur a flétri les fauteurs de ces mensonges. Le bon sens du peuple achèvera de confondre les calomniateurs. Les pro-

testants y ont répondu par des faits plus éloquents que des paroles. On a calculé que le cinquième des recettes de la Société française de secours aux blessés était produit par des souscriptions protestantes; en outre, le comité évangélique auxiliaire a fondé à Paris la plus vaste ambulance due à l'initiative privée, et il a, en multipliant sur le champ de bataille ses brigades d'infirmiers volontaires, bien mérité de l'armée et du pays. Ce n'est point par une vaine ostentation que nous rappelons ces faits, c'est pour prouver que lorsqu'il s'agit de sauver la France, nous ne céderons à personne en patriotisme, en vigueur, en fermeté.

EUGÈNE BERSIER.

P. S. Nous apprenons, en mettant sous presse, l'affreuse défaite de Mac-Mahon et la honteuse capitulation de Sedan, la page la plus navrante de notre histoire militaire. Voilà donc où nous a conduits ce silence imposé sur les opérations de guerre. Il n'y avait pas un homme de sens qui, sachant la direction prise par Mac-Mahon, ne prévît qu'il allait se faire écraser. Nous-mêmes, nous l'annoncions, il y a dix jours, dans une lettre écrite à *la Liberté*. Mais qu'y faire? Le silence a prévalu.

Aujourd'hui, la République est proclamée. Le devoir de tous les citoyens est de se ranger sans hésitation autour du gouvernement nouveau et de travailler avec lui à sauver la France.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

REVUE CHRÉTIENNE

LA DÉFENSE NATIONALE (1).

I

Nos lecteurs comprendront que nous ne songions pas pendant cette crise suprême de la patrie à leur donner un ensemble d'articles sur des questions étrangères aux préoccupations qui absorbent nos cœurs et nos esprits. Nous ne pouvons cependant pas garder le silence pendant ces jours d'angoisse et de lutte où toute opinion a son organe et élève sa voix.

Le journal quotidien suffit seul à la rapidité des évènements comme aux ardeurs de la polémique qui doit combattre chaque jour et presque chaque heure tout ce qui peut compromettre le salut de la France.

Nous avons le ferme espoir d'arriver à une fondation pareille; nous attendons pour celà d'avoir vu s'abaisser la barrière qui nous sépare du monde et de n'avoir plus à pourvoir aux besoins immenses créés par le siège de Paris. Nous sommes convaincu que toute tendance qui dans les circonstances actuelles n'arrivera pas à élever pour elle la seule tribune qui soit vraiment retentissante, je veux dire la presse quotidienne, restera au désert pour y tenir des discours admirables peut-être, mais en tout cas sans écho. Ce sera au protestantisme évangélique à décider s'il veut se réduire à une solennelle impuissance, alors que les questions posées toucheront aux bases mêmes de la Société.

Nous sommes bien aise de marquer dès aujourd'hui le but qu'il faut atteindre à tout prix et de le placer devant la conssience des amis de la liberté chrétienne.

(1) Le conseil de la *Revue chrétienne* a décidé que pendant le siége de Paris, la *Revue* publierait, au lieu de numéros complets, des suppléments qui traiteraient des questions urgentes du moment et dont le nombre serait indéterminé. (*Réd.*)

En attendant nous estimons que nous avons une parole à dire pendant cette période incomparable de notre histoire nationale et que nous manquerions à notre devoir en nous taisant alors que notre cœur déborde de patriotisme, de douleurs, et aussi d'espoir !

Toutes les obligations de la situation présente se résument pour nous dans un mot, celui-là même dont se nomme le gouvernement intérimaire qui tient le gouvernail dans cette nuit de tempête. Ce mot est : *Défense nationale.*

Nous le prenons d'abord dans son sens le plus simple, la défense armée à outrance, la ferme décision de lutter jusqu'à la mort, le sacrifice de la vie fait par chacun résolument pour purger notre sol de l'étranger. Voilà la grande mesure de salut public qui nous est commandée à tous, par l'immensité du désastre et la sainteté de la cause. Il est inutile de développer ce qui a été si bien dit par tous les organes de la presse libérale; la justice a changé de camp depuis la chute de l'Empire. Nous avons le droit de le dire hautement, nous qui avons maudit la guerre dès son premier jour et qui en avons démêlé le vrai motif. Elle a été le dernier attentat de ce qu'on peut appeler la bande de décembre qui ne voulait pas abandonner le pays, alors qu'il commençait à lui échapper. C'est le pouvoir personnel qu'elle voulait repêcher dans le sang et avec le pouvoir personnel la faculté d'exploiter la France à son aise. Elle imitait comme on l'a très-bien dit, ces mauvais serviteurs qui ne veulent pas se laisser chasser, parce qu'ils ont mis trop de couverts d'argent dans leurs malles. Voilà l'origine de la guerre; elle est incontestable pour tous ceux qui ont assisté aux séances du corps législatif et qui ont eu la révélation des attitudes. Ce n'est pas que même à ce moment la Prusse représenta la justice pure; son esprit d'envahissement ses âpres convoitises, ses mépris des traités ne sauraient être oubliés, mais tout cela existait avant le 6 juillet 1870. Le retrait de la candidature Hohenzollern était une satisfaction suffisante. La provocation insensée qui a déchaîné la guerre avec la folie et l'incurie que l'on sait est venue de Napoléon III ou du moins de la camarilla dont il était l'instrument caduque. Il l'a lancée malgré le pays; je ne parle pas seulement de son élite libérale, mais de la masse de la population, comme on peut s'en convaincre par la réponse des préfets à la consultation du gouvernement d'alors. La vrai pensée perce

au travers de la platitude officielle et en courbant l'échine jusqu'à terre, la valetaille chamarrée donne clairement à entendre que la France n'est pas d'humeur à courrir les aventures.

Voilà ce que la Prusse ne veut pas reconnaître. Aussi est-on en droit de dire qu'au point de vue moral elle a repris les affaires de Napoléon III; après l'avoir écrasé elle ressuscite ou continue le même système; elle se joue comme lui de la justice et de la liberté et ne cherche à grandir que par une odieuse spoliation. La maison Bismarck et Cie vaut la maison Bonaparte. Le vainqueur se laisse inoculer le virus qui a perdu le vaincu.

La France défend la cause de la justice, depuis qu'elle défend ses foyers, son sol. N'est-pas son âme même, épurée par le malheur, qui a parlé avec une émotion sacrée par la bouche de J. Favre? Jamais elle ne fut plus grande, parce que jamais elle ne représenta mieux le droit? Ce qui est mesquin et méprisable c'est l'impudence de la réplique. On appelle cela de la hauteur! Je ne connais rien de plus bas que ce cynisme de la force brutale, si ce n'est l'hypocrisie, qui recouvre la vengeance et la conquête d'une teinte évangélique. Au moins M. de Bismarck nous épargne les textes sacrés; il laisse le soin aux prédicateurs de cour d'en fournir celui qu'ils appellent l'oint du Seigneur. Si jamais le nom de Dieu a été pris en vain, c'est bien par ce faux évangélisme prussien qui attendrit tant d'imbécillités dévotes. Certes les fils de la Réforme en France ont plus de motifs que personne de détester l'agression de la Prusse, car on ne pourrait mieux discréditer la Réforme elle même, auprès de ceux qui ne savent pas distinguer entre un principe et sa défiguration. Pour nous il y a contradiction flagrante entre cette espèce d'altramontanisme mystique et violent qui fleurit autour du trône de Prusse et le principe libéral de la Réformation. Enveloppée ou non de formes bibliques, les prétentions prussiennes ne révèlent que l'âpreté de la conquête et le mépris de l'humanité qu'elle traite comme un troupeau dont on trafique à son gré. Qu'on ne dise pas qu'elles sont contre nous, elles sont pour nous, car elles nous ont donné pour alliée la puissance la plus invincible de toutes : la conscience.

II

Nous ne nous faisons aucune illusion sur la gravité de notre situation. Enfermés dans un cercle de fer et de feu qui ne s'est ouvert un instant que pour nous apprendre que l'héroïque Strasbourg et l'héroïque Toul ont succombé, nous ne pouvons pour le moment compter que sur nous-mêmes, bien que nous attendions la province au rendez-vous de l'honneur national. Mais ce qui nous rassure, c'est l'aspect de Paris, c'est sa transformation depuis que l'heure des grands devoirs et des grands périls a sonné pour lui. Je ne parle pas seulement du changement qui est la conséquence nécessaire de son investissement. Il s'est levé plein de résolution, prêt aux derniers sacrifices.

Ce n'est plus la parodie du patriotisme, la Marseillaise d'opéra et les manifestations théâtrales. Une immense palpitation patriotique bat dans tous les cœurs. Je ne connais pas de spectacle plus beau que celui de cette population entière s'exerçant aux armes ou se rendant aux remparts.

Si l'Europe contemplait cette armée vraiment nationale qui comprend tous les âges et tous les rangs, elle comprendrait mieux combien est impie la guerre que l'on nous fait et combien son abandon est inexcusable autant qu'imprudent pour elle-même. Il arrive pour cette grande cité ce que l'on remarque chez tout homme digne de ce nom. L'âme se retrempe dans le dévouement; le ressort moral longtemps détendu se redresse. Quand on se souvient du Paris d'hier, du Paris de l'empire, de cette capitale du plaisir où trônaient les grands larrons de la spéculation et les courtisannes illustres, où tous les corrompus de l'Europe, qui ose parler aujourd'hui de Babylone, affluaient pour se livrer à leur aise et loin de leurs juges naturels aux mauvaises jouissances, où la finesse spirituelle d'une conversation étincelante, le talent, la vertu, le savoir sans pédantisme, la religion sans ostentation, la générosité, le vrai libéralisme, tout ce qui fait l'honneur de l'esprit français était au second plan, voilé par la vie fiévreuse et luxueuse, on serait disposé à penser que nous ne payons pas trop cher la leçon que nous avons reçue, si nous savons en profiter.

III

Un seul parti fait exception à cette émulation de dévouement et à cette union dans le sacrifice qui sont pour nous les seules conditions du succès ou plutôt du salut dans cette crise formidable; c'est le parti jacobin. Je ne m'occupe que de son état-major, car les masses qu'il s'efforce d'entraîner après lui n'ont que trop d'excuses dans leurs souffrances, quand elles écoutent sa voix. Nous sommes de ceux qui pensent que l'indifférence ou l'étroitesse égoïste en face des questions sociales sont plus que jamais coupables et que nous sommes appelés à les aborder de front, avec un esprit de justice et de largeur. Quand nous voyons les masses si facilement entraînées par de dangereux sophistes, nous avons plus à nous repentir qu'à nous indigner. Qui oserait dire qu'il a fait ce qu'il devait pour leur faire obtenir avec leurs droits le pouvoir d'en user réelllement?

Mais cette confesssion sincère ne nous empêche pas de protester de toute notre énergie, comme nous l'avons déjà fait ailleurs, contre le parti insensé qui ne cherche aujourd'hui qu'à nous diviser et qui, non content des conseils impératifs donnés au gouvernement de la défense nationale, a passé à la révolte ouverte. C'est à mes yeux un crime, car c'est accorder à l'ennemi précisément ce qu'il demande et ce qu'il attend; autant faire soi-même une brèche dans les remparts.

M. Blanqui n'a-t-il pas osé recommander aux gardes nationaux de sa faction de conserver des cartouches pour les adversaires du dedans? Le masque est tombé. Nos Jacobins prétendaient d'abord rajeunir le gouvernement par la commune de Paris. Mais on sait maintenant que c'est un *rajeunissement* à la façon de la magicienne antique, alors qu'elle mettait son père dans une chaudière. Dans la question communale comme dans la question des subsistances et des armements, nos Jacobins ne cherchent qu'un moyen de s'emparer du pouvoir; toutes leurs déclamations sur la résistance à outrance n'ont pas d'autre sens. Avant de s'ensevelir sous les cendres de Paris, ils songent à entrer à l'Hotel-de-Ville, fut-ce par un vasistas, et ils nous disent d'avance ce qu'ils y feraient. Ils vont chercher dans les souvenirs révolutionnaires tout ce qui peut être le plus en abomination au pays, et c'est avec cet épouvantail qu'ils s'imagi-

nent attirer la province à notre secours. Ils veulent, disent-ils, écraser la réaction, comme s'ils n'étaient pas la pire des réactions, avec leurs vieilleries de 1793, et leur haine avouée de la liberté.

La patrie n'a pas d'ennemis plus dangereux que cette démagogie hargneuse, despotique, qui ne veut abolir la police que pour multiplier les délations, et dans la tyrannie impériale ne déteste que le manteau semé d'abeilles; car elle trouve bons tous ses procédés autoritaires, pourvu qu'ils soient à son service. Si encore on sentait chez eux une vraie passion comme chez nos terribles conventionnels! Mais n'est pas Danton qui veut. Toutes ces déclamations furibondes sont froides et sonnent creux. C'est toujours la fameuse école : « Ote-toi de là que je m'y mette. » Nous ne voulons certes aucune répression, si ce n'est contre la révolte ouverte; nous blâmons tout acte de violence même contre les violents. Que le gouvernement demeure ferme dans sa ligne comme il l'a fait dans la journée du 8 octobre avec une modération et une élévation vraiment chrétienne de langage par l'organe de M. Jules Favre. Qu'il ne donne pas plus d'importance qu'elle ne le mérite à cette presse insensée. Il faudra bien qu'elle baisse le ton devant l'indignation des bons citoyens auxquels il ne plaît pas que l'on fasse des diversions sous le feu de l'ennemi et pour son plus grand plaisir, et que l'on sacrifie la France de 1870 au fantôme sanglant de 1793. Ce n'est pas Paris qu'il s'agit de terrasser, mais le Prussien, les armes à la main. Que nos Jacobins aillent faire de la terreur aux remparts, le fusil à la main! C'est là qu'elle est à sa place aujourd'hui et pas ailleurs.

IV

Les remparts d'une grande cité ne sont pas seulement faits de pierres et de ciment. La société repose sur une base morale. On sait maintenant combien était vermoulue celle sur laquelle reposait la société française; il a fallu, pour nous l'apprendre, l'écroulement ou l'effondrement dans une boue sanglante de ce qui paraissait si puissant.

Eh bien! nous ne nous relèverons vraiment que quand nous aurons tous reconnu notre participation à l'abaissement de la patrie. On me dira que je n'ai pas le droit de la confondre avec

l'Empire. Dieu m'en garde! surtout maintenant qu'un jour implacable éclaire ses hontes et ses fanges, sans parler même de son évanouissement dans la lâcheté et le mensonge. Oui, j'en conviens, ce despotisme abject a été pour la France comme une vaste cloche pour l'étouffer et la pourrir. Il a décomposé tout ce qu'il a touché, après la liberté et la morale publique la force elle-même qui semblait sa raison d'être et son appui, et qui s'est trouvée minée en dedans et s'affaissant au premier choc. Cela est vrai; mais le pays peut-il se disculper d'avoir conservé si longtemps une telle puissance de corruption? Sauf une minorité vaillante qui n'a pas fléchi, n'a-t-il pas trouvé bon qu'on lui fit des jours tranquilles à ce prix? N'a-t-il pas été satisfait de gagner de l'argent sous ce régime sans nom, et n'en a-t-il pas payé très volontiers le luxe insensé, les voluptés coupables et l'impure et vile littérature qui était l'image fidèle de la société impériale? Quand les hommes de conscience voyaient ce qui lui plaisait au théâtre, dans les romans, dans la presse amusante et ce que lui servaient tous les baladins qui vivent de ses plaisirs, ils se disaient : « Cela ne peut durer. » Il y avait pourtant quelque chose de pire que cette frivolité immorale, c'était l'immoralité grave, gourmée, et se vendant à haut prix. Est-ce que le conservatisme, même probe dans la vie privée, qui jusqu'au bout, par intérêt, a soutenu de ses votes le régime napoléonien, n'a pas lieu aussi de reconnaître qu'il a manqué à la patrie? Les représentants de la religion, dont la voix s'est tu sous prétexte qu'il faut respecter les puissances établies, ne regrettent-ils pas amèrement de ne leur avoir pas tenu le langage de Jean-Baptiste, en leur disant : « Il n'est pas permis de violer la loi de Dieu. » Ils savent maintenant de qui ils dépendaient et de qui ils attendaient leur délivrance! Nous tous, tant que nous sommes, nous demeurons responsables de l'abaissement de notre patrie. Le reconnaître est notre devoir et son salut moral; car si Dieu l'a frappée de coups si terribles, c'est dans une de ces sévérités miséricordieuses qui réveillent la conscience des peuples comme celle des individus.

Ce que je dis là paraîtra bien ridicule à ce coryphée de la démocratie athée, qui écrivait l'autre jour dans son journal : « Nous voulons faire la guerre à Dieu. » Comme il ne croit pas en Dieu, il entendait par cette bravade la guerre à ceux qui y croient et proscription de leurs cultes. Ce mot impie n'aura pas

d'écho. De même que sur les lèvres du soldat mourant sur le champ de bataille j'ai recueilli le nom sacré qui est inscrit au fond de l'âme humaine, de même il s'échappe du cœur brisé de la patrie à l'heure de la lutte suprême. Sa propre expérience lui a appris ce qu'il en coûte de vouloir la grandeur et la liberté sans Dieu, et bien loin de tirer parti contre lui des invocations blasphématoires de ses ennemis à je ne sais quelle divinité sanguinaire empruntée à leurs vieux mythes, elle l'invoquera dans sa détresse et n'en sera que plus vaillante pour la guerre. C'est ainsi qu'elle se préparera à fonder sa république sur une base indestructible, car « si l'homme ne croit pas, il faut qu'il serve. » Pour moi, je suis convaincu qu'en invoquant le nom du Dieu de l'Évangile sur notre France bien armée, au pied même des remparts où ses fils sont prêts à donner leur vie pour elle, nous contribuons de la manière la plus efficace à la défense nationale !

EDMOND DE PRESSENSÉ.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *directeur gérant.*

Paris.—Typ. Ch. MARECHAL, 16, passage des Petites-Ecuries.

REVUE CHRÉTIENNE

LA SITUATION.

Depuis un mois on peut dire que la mesure de nos malheurs a été comblée. Metz rendu avec une immense et vaillante armée, nos sorties repoussées, la province envahie autour de nous, l'armistice rejeté, la guerre à outrance engagée de nouveau, sans terme appréciable à notre isolement et à nos souffrances qui vont s'accroître, voilà la situation. Elle ne nous est plus imputable; elle retombe toute entière à la charge de notre implacable ennemi, qui unissant toujours la ruse à la violence, n'a admis les pourparlers de l'armistice que pour nous faire des propositions inadmissibles.

L'Europe enfin émue en notre faveur à la voix éloquente de M. Thiers, qui couronne sa carrière par le dévouement patriotique le plus admirable, l'Europe effrayée pour elle-même de ce que présage une si dure et si vaste ambition, nous soutiendra à l'heure où les comptes seront réglés. Pour nous, notre devoir est clair : lutter jusqu'au bout pour l'indépendance et le droit, tout souffrir pour la patrie. Aussi vrai qu'il y a un Dieu dans le ciel, nous obtiendrons tôt ou tard la délivrance et la sainte revanche de la justice. Ce sera peut-être au travers de douleurs plus grandes encore, mais ce baptême de feu nous purifiera; c'est celui qui convient à la République après le régime corrupteur qui l'a précédée. En haut les cœurs! Dieu ne nous abandonnera pas. La grandeur de ses desseins miséricordieux se mesure à l'immensité de nos souffrances.

Au moins sommes-nous débarrassés du cauchemar démagogique. Le parti de la Commune s'est perdu lui-même le 31 octobre; le vote du 3 novembre lui a signifié le verdict sans appel de Paris. Il n'était pas possible que ce grand drame plein de sang et de larmes, où nous sommes jetés depuis trois mois, eut pour dénouement un carnaval terroriste, tout ensemble aviné et frénétique. Ce qui importe actuellement, c'est que la victoire de l'ordre soit aussi celle de la liberté, que cette race si facile à émouvoir ne se jette pas d'un extrême dans l'autre;

car la seule compensation à nos épouvantables revers est dans notre relèvement moral par un régime de liberté sincère et hardie. On peut beaucoup espérer de l'esprit de notre population quand on la voit applaudir avec enthousiasme dans de grandes assemblées des discours aussi élevés de pensée et aussi noblement éloquents que celui que M. Bersier a fait entendre au club de la Porte-Saint-Martin, le 23 octobre, sur la Commune de Paris. Il nous est bien permis après tant d'autres de constater le succès d'une si généreuse parole, qui exprimait avec puissance les convictions qui sont l'inspiration et l'âme de la *Revue chrétienne*.

Bien d'autres discours faisant entendre la même note, et venant d'hommes jusque-là étrangers les uns aux autres, ont rencontré au club de la Porte-Saint-Martin les sympathies de l'auditoire. C'est là un signe du temps qui nous encourage au milieu de tant d'amertumes.

EDMOND DE PRESSENSÉ.

LE 31 OCTOBRE 1870.

La population de Paris, par un vote éclatant rendu en faveur du gouvernement de la défense nationale, a répondu au coupable attentat qui fait du 31 octobre 1870, une des dates les plus sombres de cette douloureuse année. Il ne nous en paraît pas moins opportun de revenir sur les faits qui ont marqué cette journée, non pour les raconter, ils sont connus de tous, mais pour leur assigner leur véritable caractère.

Que voulaient ces hommes qui n'ont pas craint, dans Paris assiégé, au bruit du canon de nos forts, de porter la main sur les chefs acclamés de la défense nationale et dont l'attentat, si, par impossible, il avait réussi, aurait eu pour effet de désorganiser immédiatement les éléments de notre défense, de séparer de la France entière Paris divisé contre lui-même, de justifier, en nous livrant au mépris de l'Europe, les plus sinistres conjectures de M. de Bismark, d'ouvrir, à bref délai la porte à l'ennemi et de jeter bientôt, sanglante et mutilée, notre république naissante dans les bras de la réaction ?

Ce qu'ils voulaient ? Distinguons ici profondément entre les meneurs du 31 octobre et la foule qui, ce jour-là, les a un moment acclamés et suivis.

Les meneurs de la manifestation armée du 31 octobre sont de ces hommes pour lesquels la conspiration est devenue affaire de tempérament ou, si l'on veut, une sorte d'atmosphère en dehors de laquelle il semble qu'ils ne pourraient plus respirer. Ils ont conspiré sous l'Empire, ils continuent à conspirer sous la République. En vain leur direz-vous qu'ils ne sont qu'une poignée et que les hommes qu'ils songent à renverser ont été acclamés le 4 septembre par Paris tout entier et, depuis, par la France toute entière. Ils conspireront contre Paris, ils conspireront contre la France et si vous insistez ils vous répondront quelque chose qui ressemblera singulièrement à ce que M. de Bismark répondait à Jules Favre au sujet des habitants de l'Alsace et de la Lorraine dont le Chancelier de la Confédération du Nord prétendait faire des allemands malgré eux : « Je sais fort bien, disait-il, qu'ils ne veulent pas de nous. Ils nous imposeront une rude corvée, mais nous ne pouvons pas ne pas les prendre ! » Mais peut-être ajouterez-vous que pour parler de la sorte il faudrait avoir en réserve quelque moyen infaillible de sauver le pays. Ils ne s'embarrasseront pas pour si peu; leurs moyens sont tout prêts et d'une simplicité sans égale. Une fois au pouvoir, ils *décréteront la Victoire;* ils jetteront à la bouche des canons prussiens toute la population mâle de Paris, armée et conduite comme elle le pourra, et, en cas de défaite, ils fusilleront les généraux qui se seront laissés vaincre. Voilà leurs moyens. Qu'en pensez-vous? Quant à moi, si une chose m'étonne ici, c'est qu'ils ne décrètent pas tout d'un temps qu'il n'y a plus un prussien sur le sol de la France. Ce serait moins cruel et ce ne serait guère plus insensé.

Voilà pour les meneurs. Je doute que l'histoire conserve leurs noms. Si elle le faisait toutefois, elle ne pourrait manquer de ranger ces noms parmi ceux de ces sectaires étroits qui, sous quelque rubrique politique ou religieuse que ce soit, ont professé la théorie de la souveraineté du but et, en face du droit, ont représenté la violence.

Il faut le reconnaître, notre population de Paris, si généreuse, si libérale à tant d'égards offre, par certains côtés, une prise trop facile à ces théories et à ceux qui les représentent, et il ne faudrait pas que l'éclat du vote du 3 novembre nous fît illusion à cet égard. Le respect absolu du droit de l'individu et du droit de la volonté librement exprimée de la majorité est loin d'avoir pénétré profondément dans nos mœurs, et lorsqu'un but, surtout un but où il y a quelque grandeur, nous apparaît, nous sommes tentés de nous précipiter vers lui avec une impétuosité qui nous laisse à peine le temps de nous demander si le moyen qui s'offre à nous ne serait pas emprunté précisément à l'ordre de choses dont nous ne voulons plus. Des associations de mots comme celle-ci par exemple : *Décréter la République, imposer la liberté...*, n'appellent pas toujours immédiatement de notre part la

protestation indignée qu'elles mériteraient. A cet égard, comme à beaucoup d'autres, nous portons encore le poids funeste d'une éducation inspirée pendant des siècles par une Église qui n'a jamais reconnu le droit égal de tous, et, au fond, a toujours essayé de confisquer à son profit la liberté. Ajoutons que le régime qui a pesé sur nous pendant les vingt dernières années, n'était guère de nature à refaire notre éducation à cet égard.

Or, le 31 octobre, sait-on bien ce qui s'agitait dans l'âme de cette foule réunie sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et qui, un moment du moins, s'est montrée sympathique à une manifestation profondément déplorable?

C'était une patriotique douleur causée par la nouvelle, affichée le matin même, de la reddition de Metz. C'était la crainte que les négociations relatives à un armistice, annoncées en même temps que la nouvelle du désastre de Metz, fussent la conséquence logique de ce désastre, connu, se figurait-on, depuis quelques jours, du gouvernement, et que cet armistice, une fois conclu, ne vînt aboutir fatalement à une paix honteuse. C'était la douloureuse déception causée par la malheureuse affaire du Bourget. C'était le sentiment que l'on ne tirait pas de Paris tout ce que Paris offrait lui-même pour la défense nationale. Nous savons à quel point la plupart de ces sentiments étaient mal fondés. Nous savons aussi malheureusement quelles formules et quelles conséquences les chefs de la manifestation du 31 octobre leur ont données; mais, ce qui demeure, c'est que, en eux-mêmes, ces sentiments ne sont pas ceux d'un peuple dont il faudrait désespérer et qu'ils ne méritent pas la réprobation qui doit peser sur les hommes qui les ont indignement exploités.

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas que de pareils attentats se reproduisent, et, pour cela, tandis que les hommes qui ont montré, le 31 octobre, en face de l'émeute, à la fois tant de courage et tant de modération, feront respecter absolument un mandat doublement consacré désormais, et exerceront ce mandat avec une énergie nouvelle pour la Défense nationale, il faut essentiellement que les citoyens qui veulent l'harmonie de l'ordre et de la liberté, se gardent de toute crainte pusillanime et de toute réaction à l'égard de ceux qu'ils seraient tentés d'appeler les vaincus du 31 octobre.

La journée du 31 octobre ne nous a rien appris de nouveau. Nous savions, avant cette journée, qu'il existait à Paris, pour ne parler que de Paris, un peuple généreux dont l'éducation politique est à refaire, et des hommes tout prêts à exploiter les vices de cette éducation au profit de leur ambition personnelle. Or, sans parler de ces derniers, il n'y aurait pas de plus sûr moyen d'ajourner indéfiniment l'éducation politique de notre peuple que de rêver aujourd'hui je ne sais quelle restauration monarchique, et de chercher à rétablir dans le

domaine politique, entre la liberté et l'autorité, le désastreux antagonisme auquel nous devons déjà tant de malheurs. Soyons républicains, non-seulement sans arrière-pensée aucune, mais encore avec une joyeuse et ferme résolution. Proclamons sérieusement, avec toutes ses conséquences, ce qui est le principe même de la République, savoir : la responsabilité de tous devant le Pouvoir, et la responsabilité du Pouvoir devant tous, et que bientôt notre peuple comprenne qu'en respectant le Pouvcir, il ne se courbe pas devant un étranger, mais qu'il ne fait autre chose que se respecter lui-même.

ROGER HOLLARD.

LA QUESTION DES ÉCOLES MUNICIPALES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le vote du 3 novembre a entièrement changé l'état des choses dans les mairies provisoires de Paris. Des arrêtés intempestifs, du genre de ceux qui ont été promulgués dans la mairie du XIe arrondissement concernant les écoles populaires, deviennent bien difficiles. N'oublions pas cependant que les maires qui ont pris l'initiative de ces mesures ont triomphé aux élections municipales du 6 novembre. Nous croyons utile de ne pas laisser passer ces incidents, qui ont eu leur gravité et ont largement alimenté la politique des journaux, sans les caractériser à notre point de vue. Le moyen le plus simple et le plus commode pour nous de le faire est de publier le discours que nous avons prononcé sur ce sujet au club de la Porte-Saint-Martin dans la soirée du 28 octobre, et qui a été reproduit par la sténographie.

Le club a préféré ne pas se prononcer par un vote formel, après un large et ferme débat, dans lequel on a surtout remarqué et applaudi un éloquent discours de M. Henri-C. Monod qui, d'accord avec nous sur les principes, se plaçait à un point de vue différent sur la question de fait. Si nous reproduisons nos paroles, c'est uniquement parce qu'elles expriment nettement notre appréciation sur des faits qui ont d'autant plus de gravité qu'ils révèlent l'esprit dans lequel un certain parti voudrait réaliser les plus grandes réformes en les faussant.

MESSIEURS

Permettez-moi de commencer mon discours en vous donnant lecture de la motion que j'ai eu l'honneur de soumettre au club il y a quelques jours.

« Le club de la Porte-St-Martin prenant occasion des faits qui se sont produits dans quelques arrondissements du département de la Seine au sujet des écoles communales, exprime le vœu que la solution des grandes réformes constitutionnelles, spécialement en ce qui touche l'instruction publique, soit réservée à la future Constituante, et ne soit pas devancée par des mesures hâtives propres à diviser les esprits, dans un moment où l'union des citoyens est nécessaire au salut de la patrie. »

On pourrait penser que cette motion a perdu toute opportunité depuis que la municipalité du XIe arrondissement où se sont produits les faits que je signale, a été révoquée; il n'en est rien citoyens, car je n'ai point appris que ces faits eux-mêmes aient pris fin. D'ailleurs dans d'autres arrondissements de Paris, les mêmes pratiques se continuent, et les commentaires qui leur ont été donnés dans la presse et dans les clubs, élèvent et élargissent beaucoup la question.

Ce n'est pas que je veuille engager un procès religieux ; je ne parle au nom d'aucune sacristie, je me place sur le terrain du droit social, et c'est une question strictement politique que j'aborde aujourd'hui, écartant tout ce qui ressemblerait à une personnalité; car je ne déteste rien tant que les dénonciations de club.

Rappelons les faits : Vous vous souvenez de l'arrêté si patriotique pris par M. Jules Simon, le Ministre de l'Instruction publique, par lequel il déclare que toutes les écoles seront rouvertes, voulant montrer à l'étranger qui nous attaque, que nous ne sommes pas tellement absorbés par les périls du moment que nous ne songions pas à l'avenir et que nous détournions nos soins de la génération qui doit nous suivre.

A cette occasion, un arrêté pris par le maire du XIe arrondissement fut affiché sur les murs. Il portait qu'à partir du jour où les écoles seraient rouvertes, elles seraient absolument fermées aux congréganistes, et que désormais l'enseignement communal serait exclusivement laïque.

Citoyens, ce n'est point contre la pensée qui a inspiré ces mesures que je m'inscris en faux, je l'accepte pleinement, pour l'avenir; je crois que l'école communale qui est l'école de tout le monde doit appartenir à tout le monde; je crois qu'il n'est pas permis à l'État de donner une préférence ou un privilége quelconque à une forme religieuse. Parmi les grandes réformes que j'appelle de tous mes vœux, je place en première ligne celle de nos lois d'instruction publique. Je

suis persuadé que la loi qui nous régit et qui date de 1850 a été une loi de réaction, une loi mauvaise, qui a fait la part beaucoup trop large au clergé en ne maintenant pas l'égalité entre tous les instituteurs, puisqu'elle substitue pour les congréganistes les lettres d'obédience aux diplômes. Vous voyez donc que je ne suis pas parmi les satisfaits. Je vais même plus loin ; je suis convaincu que l'État ne doit pas enseigner. L'État doit favoriser l'enseignement, en aidant de toutes ses forces au développement de l'instruction populaire ; c'est un intérêt de premier ordre, surtout dans un pays de suffrage universel, car abandonner les destinées du pays à l'ignorance, c'est les abandonner à une force aveugle. Il est donc bien entendu qu'à mon sens l'État doit largement favoriser l'instruction, mais le système que je préfèrerai, c'est celui qui a été adopté pendant longtemps en Angleterre, et qui consiste à accorder de larges subventions à toute école présentant des garanties sérieuses ; de telle sorte que chaque père de famille peut donner à ses enfants l'éducation qui lui convient. Je suis donc pour les réformes les plus radicales en fait d'instruction publique, mais ce que je conteste très sérieusement, c'est l'opportunité de celles qui ont été si brusquement introduites dans quelques-uns des arrondissements du département de la Seine.

Et d'abord je reproche à cette réforme qui porte sur de grandes questions constitutionnelles d'être locale et partielle. Je suis l'ennemi déclaré de la centralisation, mais enfin je ne voudrais pas d'un bariolage politique tel que l'on pût dire non plus seulement comme Pascal, *vérité de ce côté-ci des Pyrénées, erreur au delà*, mais *vérité sur la rive gauche de la Seine et erreur sur la rive droite*. On ferait ainsi de notre Constitution un véritable habit d'Arlequin ; ce ne serait pas la toge virile qui convient à un peuple émancipé.

En second lieu, je reproche à cette réforme d'être improvisée, et par cela même qu'elle est improvisée, de manquer à l'équité. Quand une réforme se produit, elle rencontre devant elle des situations acquises, des intérêts sérieux qui sont presque des droits. Il n'est pas sans doute admissible que le progrès se laisse arrêter par des intérêts, mais l'équité demande que l'on en tienne compte, dans la manière dont on le réalise.

Quand on fait les choses brusquement, on heurte le sentiment public, et l'on compromet la cause que l'on voulait faire triompher. Les transitions ne sont pas des transactions. Je veux que les réformes soient radicales quant aux principes et pleines de ménagement quant aux personnes. Or je suis bien convaincu qu'on a manqué à ces ménagements dans les réformes hatives que je vous ai signalées. Les habitudes prises depuis de longues années ont été troublées, des sentiments respectables ont été froissés. Peut-on dire que les écoles congrégationnelles aient été mises sur un pied d'égalité avec les écoles

communales laïques? Il est évident qu'il était impossible aux premières de s'organiser en temps utile pour soutenir la concurrence, si bien que la mairie arrivait à ce résultat d'avoir des écoles de son choix, mais moins d'écoles dans l'arrondissement. Or de tous les inconvénients, le plus grand à mon avis, c'est de diminuer l'enseignement populaire. J'aime mieux que les enfants apprennent à lire dans l'encyclique et dans le syllabus que de ne pas apprendre du tout à lire car l'instruction en elle-même est la clef de la liberté. Mais n'oublions pas avant toute chose que nos réformes doivent respecter scrupuleusement l'équité, si nous voulons qu'elles soient durables. La moindre injustice dans une réforme, c'est le brin de paille dans une barre d'acier qui fait qu'elle se rompt bientôt.

Savez-vous pourquoi nous avons si peu réussi jusqu'à présent dans tout ce que nous avons tenté, c'est que nous avons trop négligé cette modération dans le progrès qui est si nécessaire au succès des plus justes causes. Toutes les fois qu'une réaction violente se produit contre une réforme, c'est que l'équité a manqué dans la manière dont elle a été conduite. Je demande donc qu'il en soit de l'instruction populaire comme de tous les autres progrès qui touchent à la constitution même du pays et qu'elle soit renvoyée à notre future Constituante qui seule pourra ménager la transition entre le passé et l'avenir et former un ensemble de toutes les réformes particulières.

Ce n'est pas mon seul reproche contre les mesures dont l'initiative a été prise par M. Mottu. Selon moi, ces réformes ont été faites à contre sens. La municipalité du XIe arrondissement a expliqué ses intentions dans une lettre que vous avez lue sans doute; elle parle d'or, elle dit qu'elle a voulu créer l'enseignement vraiment laïque et amener le pouvoir civil à se dégager de toutes les querelles religieuses en supprimant tous les priviléges. C'est fort bien, mais quand je consulte les faits et les documents, je ne retrouve plus cette impassibilité sereine de l'état planant au dessus de toutes les écoles et de toutes les formes religieuses.

Je n'insisterai pas sur un fait qui a soulevé, bien légitimement le sentiment public. Avant M. Mottu il y avait un grand scandale dans le XIe arrondissement. Dans les salle d'asile et dans les ambulances une image offensait les yeux, c'était celle du Christ. Il a fallu faire cesser au plus tôt ce scandale afin qu'il ne fût plus permis aux petits enfants et aux blessés moribonds d'arrêter leurs regards sur la croix. Si la passion anti-religieuse ne se manifeste pas dans une mesure semblable prise du jour au lendemain, je ne sais ou la reconnaître.

Mais il y a plus, messieurs, si je consulte les documents d'après lesquels nous pouvons nous former un jugement sérieux et équitable, je n'y retrouve par trace de cette impartialité que l'on revendique pour

l'État. En effet je lis dans une lettre émanée de la municipalité du XIe arrondissement le passage suivant : « Nous sommes révoqués parce que nous avons voulu, dans nos écoles communales, l'instruction laïque qui fait les citoyens, et parce que nous avons repoussé l'instruction congréganiste qui forme les esclaves. »

Voici ce que je dirai à ceux qui ont écrit cette lettre : Il ne s'agit pas de savoir si vous avez raison dans votre appréciation; mais vous qui vous donnez comme les représentants d'une haute impartialité doctrinale, ne voyez-vous pas que vous y manquez? Vous, représentants du pouvoir civil et de la municipalité, ne voyez-vous pas que vous prenez parti contre une forme religieuse, et que, par conséquent, vous obéissez à un intérêt qui n'est pas cet intérêt élevé d'impartialité dont vous vous targuez; vous n'êtes plus que des sectaires, et votre réforme n'est pas accomplie conformément aux principes que nous invoquons.

Cela devient encore bien plus clair quand je lis les commentaires de la presse et de quelques orateurs de club, témoin l'article paru il y a quelques jours dans un journal qui, depuis hier, est frappé d'une bien juste impopularité. J'aime mieux voir *le Combat* se livrer à toutes les violences politiques et sociales que de le voir s'attacher à déshonorer les nobles épées qui nous défendent (1).

« La Religion, dit M. Pyat, à l'occasion de la révocation de la municipalité du XIe arrondissement, l'emporte décidément sur la Révolution. » Qu'est-ce à dire? Quoi, la Révolution, c'est-à-dire l'état constitué d'après le type de la révolution, doit prendre parti pour ou contre la religion? Mais de quelle révolution parlez-vous donc? serait-ce de celle qui a écrit les Droits de l'homme? Mais rien ne l'honore davantage que d'avoir inauguré la distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, et d'avoir fondé l'état laïque. Or, je prétends que si vous prenez parti au nom de l'État, dans la question religieuse, vous ne représentez plus l'esprit laïque, vous intervenez directement là où vous n'avez que faire, et vous mentez à votre programme.

Mais voici qui est plus net : c'est le commentaire donné aux mesures de la municipalité du XIe arrondissement par la déclaration suivante du club de l'École de médecine : « Vu la révocation de M. Mottu, et vu la nécessité d'aviser aux moyens de prémunir la société, la République et la Défense nationale contre les menées contre-révolutionnaires des associations de Saint-Vincent de Paul et Saint-François-Xavier, le club réclame du gouvernement l'application

(1) On se souvient que deux jours avant que la funeste nouvelle de la reddition de Metz pût être connue à Paris, *le Combat* accusait calomnieusement le maréchal Bazaine d'une capitulation au nom de l'ex-empereur.

des lois qui abolissent la Société de Jésus et bannissent ses membres de France; en étendant cette abolition aux sociétés analogues, notamment les Ignorantins, les sociétés Saint-Vincent de Paul et Saint-François-Xavier. »

A la suite de cette citation, une vive agitation se manifeste dans l'assemblée, quelques interpellations se croisent des galeries au parterre.

Le citoyen président : J'invite l'assemblée à ne pas interrompre, vous m'obligez à vous rappeler les règles de la discussion, et que nous sommes convenus que l'orateur doit être laissé libre d'exprimer librement sa pensée, soit qu'il parle, soit qu'il lise : que toutes les opinions se rassurent, elles auront toutes leur tour de parler, et la même impartialité leur sera concédée.

Un citoyen des galeries : Nous y comptons.

M. de Pressensé continue sa lecture : « Le club de l'Ecole de médecine réclame la destitution immédiate de tous fonctionnaires publics appartenant à ces congrégations. » (La fin de la citation est accueillie par quelques applaudissements.)

M. de Pressensé : J'entends un certain nombre de mes honorables auditeurs applaudir à ces résolutions : qu'ils me permettent de leur faire remarquer que ces résolutions sont précisément dans le sens du système que le citoyen Mottu prétendait abattre et renverser; qu'en résulte-t-il, en effet? C'est qu'elles demandent à l'État de favoriser une doctrine particulière au détriment d'une autre. En définitive, elles sollicitent le pouvoir civil à faire de l'intolérance au nom de la libre pensée. (Applaudissements.)

N'est-il pas certain que l'État, selon la logique de la Révolution française, doit être parfaitement indifférent à toutes les formes religieuses? Il n'a qu'à maintenir l'égalité des droits pour toutes les opinions, mais il lui est interdit d'intervenir dans le débat des questions religieuses ou philosophiques qui n'appartiennent qu'à la conscience individuelle. L'État a toujours la main lourde quand il s'ingère dans ces grands et délicats problèmes de la conscience. (Applaudissements.)

Citoyens, j'ai le droit d'invoquer l'histoire; je retrouve dans les déclarations du club de l'École de médecine la tradition de la Commune de Paris en 1793, alors qu'elle voulait inaugurer le culte de la Raison, alors que l'athéisme eut ses dévots et ses dévotes, qui n'eurent rien de plus pressé que de porter atteinte à la conscience humaine. Je n'aime pas plus le bigotisme intolérant de l'athéisme que je n'aime le bigotisme intolérant de la congrégation; ce que j'aime, c'est la liberté pour tous, c'est la grande idée de l'État demeurant dans sa sphère et s'arrêtant devant la conscience de la plus humble créature humaine. Je parlais tout à l'heure du bigotisme de l'athéisme, avais-je tort? En 1793, n'a-t-on pas vu succéder aux confréries qu'on avait supprimées, la confrérie du Sacré-Cœur de

Marat? N'a-t-on pas vu brûler des parfums en son honneur à Notre-Dame? Reconnaissons que ces parfums lui auraient été plus utiles dans la cave infecte où il se cachait. La superstition et l'intolérance peuvent se retrouver sous tous les drapeaux. J'ai donc le droit de dire que les commentaires donnés par la presse, et par le club de l'Ecole de médecine aux mesures de la municipalité du XIe arrondissement, sont en opposition flagrante avec le programme qu'on nous présente, et que nous sommes bien loin de l'instruction purement laïque. Oui, je veux l'état laïque, mais je ne le veux pas professeur d'athéisme, je ne veux pas de religion d'État, mais je ne veux pas non plus d'irréligion d'Etat. (Applaudissements d'un grand nombre d'auditeurs; quelques murmures.)

J'entends l'objection que l'on me fait. Ne voyez-vous pas, me dit-on, que nous avons affaire à un système d'intolérance qu'il faut écraser? Tout d'abord la justice nous commande d'importantes distinctions. Il n'est pas vrai que la religion soit intolérante par elle-même, et je pourrai vous citer des pays profondément religieux où la conscience est absolument respectée. Ensuite, il est certain qu'il y a une école catholique qui compte dans ses rangs les hommes les plus distingués, et qui veut sincèrement unir la religion et la liberté. Il faut tenir compte de ces distinctions, car rien n'est plus injuste que de tout confondre. Il n'en demeure pas moins que nous connaissons aussi, en plein XIXe siècle, une école religieuse qui glorifie d'intolérance, qui recherche dans le passé les plus hideux souvenirs pour les consacrer et qui voudrait bien renouer les traditions d'un culte persécuteur. Je comprends l'indignation contre cette école, mais ce que je ne comprends pas c'est le raisonnement que voici : Ce passé est hideux, c'est pour cela que nous allons tâcher de le recommencer à notre façon. Cette intolérance est abominable, et c'est pourquoi nous allons la ressusciter à notre profit. Cette manière de raisonner dépasse mon entendement. Je crois que ceux qui en usent feront bien d'ouvrir des cours de logique dans leurs écoles perfectionnées. Comment ne comprend on pas qu'il n'y a qu'une manière de vaincre l'intolérance, c'est de lui opposer la tolérance et l'entière liberté des âmes. (Applaudissements.)

Je me hâte, messieurs. Ce qu'il y a de plus grave dans des agissements pareils à ceux que j'ai caractérisés, c'est que l'on divise profondément des citoyens qui doivent être unis dans la crise suprême de la patrie. C'est l'honneur de l'âme humaine que les questions de cet ordre la passionnent et la troublent plus qu'aucune autre. Si vous déchaînez les luttes religieuses aujourd'hui, que faites vous! Vous rompez ce faisceau qui doit être uni contre les ennemis de la patrie; car enfin, sans discuter le moins du monde la valeur de telle ou telle forme religieuse — ce n'est pas le lieu et ce n'est pas mon rôle, à

cette heure — sans même chercher avec vous si la religion est vraie ou fausse, je maintiens qu'elle est encore une grande force dans l'humanité et dans la société. Je vous accorde le droit de dire qu'elle n'a aucune valeur philosophique, quitte à vous réfuter, mais vous ne pouvez contester sa puissance. Sans me perdre dans de longs raisonnements je vous rapelle les belles paroles de M. Jules Simon, dans la discussion sur l'expropriation de nos cimetières. Il rappelait avec éloquence ce respect si grand pour la cendre des morts que l'on remarque dans cette grande population. Tout le peuple de Paris se découvre devant un cercueil qui passe. Qu'est-ce qu'il salue? Est-ce simplement la mort? Non, c'est l'immortalité, c'est ce qu'il y a de divin dans l'homme. (Applaudissements.)

Il s'ensuit que quelle que soit votre appréciation philosophique de la religion, vous ne pouvez contester qu'elle ne dispose d'une grande force morale. Quel intérêt avez-vous à la tourner contre vous? Ah unissons plutôt tout ce que nous avons de sentiments généreux, d'où qu'ils viennent; déposons nos haines, sur l'autel de la patrie, prêts à mourir nous-mêmes pour la sauver. (Applaudissements.)

Citoyens, je terminerai par une considération qui me touche de près. La réforme dont il s'agit ne peut pas être accomplie partiellement, elle se rattache à une autre grande réforme que j'appelle de tous mes vœux, pour laquelle je n'ai pas cessé de lutter depuis plus de vingt années, je veux dire l'absolue séparation de l'Église et de l'État (applaudissements). On m'a dit souvent que c'était mon idée fixe. J'en conviens. J'y vois le salut tout ensemble de la religion et de la liberté et leur réconciliation sur le terrain du droit. J'y vois, selon l'expression de Lamartine, l'achèvement de la révolution française. Mais qu'il soit bien entendu que si l'on voulait se servir de cette séparation pour écraser la liberté de conscience, je n'en voudrais plus. Il n'est pas de progrès plus important à accomplir, mais précisement parce que j'y tiens, je ne veux pas qu'on le déshonore, et que cette grande réforme entre dans notre pays par une porte dérobée. Je veux qu'elle entre dans notre constitution par la porte d'honneur et le front levé.

En résumé, je demande simplement que nous remettions à la Constituante le soin de faire notre constitution de manière à fonder définitivement la République selon la justice et le liberté. Que si l'on me disait vous avez donc peur de l'avénement immédiat de la liberté; je répondrai; non, ce n'est pas la liberté que je redoute, ce que je déteste c'est le despotisme et quand il a pris un masque libéral, je le déteste deux fois. (Vive approbation)

E. de Pressensé.

LES BONS COTÉS DU SIÉGE DE PARIS.

Quelque tristes que fussent nos pressentiments au début de la guerre, nous n'aurions jamais cru à une pareille série de calamités. Rien dans l'histoire des temps modernes ne peut être comparé à l'effondrement de la France, si ce n'est l'anéantissement presque complet de la Prusse en 1806. A cette date, la puissance qui nous étreint aujourd'hui fut réduite à une population de six millions d'âmes et à une armée régulière de quarante mille hommes, et ces débris des états de Frédéric II n'avaient pas même un caractère d'unité compacte. On sait cependant si la Prusse s'est relevée, grâce aux efforts de ces patriotes de génie, les Stein, les Hardenberg, qui conçurent et réalisèrent le projet de fonder la grandeur future de leur pays sur la double base de l'instruction et d'une armée nationale. Cet exemple doit être notre encouragement dans cette heure troublée; la France peut sortir de cette épreuve plus grande et plus forte si, laissant la forfanterie et l'infatuation d'elle-même qui l'ont perdue, elle entre résolument dans la voie de la régénération.

A ce point de vue, le siége de Paris, qui dure depuis cinquante jours au moment où nous traçons ces lignes, n'aura pas été inutile; il a eu des résultats dont tout bon citoyen ne peut que se réjouir. Essayons de les signaler, sans tomber dans les exagérations dont tous les esprits sérieux commencent à se lasser. On a prétendu que nous faisions, par notre attitude, l'admiration de la France et du monde; on peut trouver de telles hyperboles passablement ridicules, et se borner à constater que Paris est évidemment en progrès.

Le premier résultat de l'investissement complet auquel on nous a réduits, c'est le fait que pour la première fois depuis des siècles la population parisienne s'est trouvée pendant deux mois seule en présence d'elle-même et sans un élément étranger. Nous nous sommes sentis comme une famille dont la maison aurait été longtemps envahie par des usurpateurs et qui délivrée enfin de leur présence, peut se voir et se compter. Eh bien! constatons-le avec un légitime orgueil, cet examen nous a rendu à tous le courage et la confiance. On avait fait de notre cité le centre de tous les plaisirs et de toutes les corruptions; c'est ici que se dépensait le produit de tous les agiotages, de

toutes les spéculations honteuses du marché européen; c'est ici que se donnaient rendez-vous tous les fils prodigues en quête de plaisirs faciles et d'amours vénales; c'est ici que l'enfant royal de la très-puritaine Angleterre étonnait ses compagnons de plaisir par le dévergondage de ses allures et que le czar de toutes les Russies, le chef de la sainte eglise orthodoxe, venait se délasser de ses soucis en écoutant la musique d'Offenbach. Tout ce monde de joueurs et de roués, de souverains et de valets, de grands seigneurs et de courtisanes, encombraient nos boulevarts, nos promenades et nos théâtres, et comme ils payaient bien, ils trouvaient parmi nous les pourvoyeurs de leurs plaisirs. On leur créait une littérature, une musique, un art dramatique à leur choix. Des nudités sur la scène, des journaux pleins de cancans du demi-monde, des romans qui n'étaient que la peinture chargée des vices à la mode, voilà ce qui passait pour la dernière expression de l'esprit français. Rien d'étonnant à ce que l'étranger s'y laissât prendre, à ce qu'il ne vit dans Paris que l'officine toujours ouverte de toutes les corruptions. Etait-ce l'étranger qui corrompait Paris? Etait-ce Paris qui corrompait l'étranger? L'offre créait-elle la demande, ou la demande sollicitait-elle l'offre? Chacun répondait à cette question suivant ses goûts. Les autres nations accusaient Paris, Paris répondait mollement, car au fond il trouvait son profit à entretenir cette débauche dorée; Paris était donc le grand coupable, c'était ce que répétaient dévotement des journaux anglais, allemands ou russes, dont les lecteurs oubliaient qu'eux-mêmes avaient jeté leur gourme en France et y avaient marqué leur passage par tout autre chose que des austérités. Cette conviction avait fini par gagner les Parisiens eux-mêmes; ils commençaient à croire que tout chez eux allait à la dérive, qu'il n'y avait plus ni vie de famille, ni saines habitudes, ni foi, ni morale. Comment auraient-ils pu se renseigner à ce sujet? Pour se connaître, il faut se rencontrer, or, comme la vie municipale n'existait plus, comme nul lien n'unissait les hommes de la même ville et du même quartier, comme il n'y avait de points de contact possible, en dehors des réunions de plaisir, que dans des sociétés scientifiques ou religieuses, et cela sous l'œil vigilant et paternel de la préfecture, nulle solidarité ne reliait plus les habitants de la grande cité; absolument étrangers les uns aux autres, ils n'étaient en face du pou-

voir central qu'une poussière d'individualités. S'ignorant eux-mêmes, ils étaient tentés d'accepter de confiance les jugements qu'on publiait sur leur ville et de penser que le scepticisme y avait presque tout flétri.

Eh bien! le siége arrive, l'investissement s'établit, rigoureux, implacable; tous les étrangers ont disparu. Cette population isolée est en face d'elle-même; ces hommes jusque-là séparés peuvent se rapprocher, échanger leurs pensées dans des réunions improvisées; et il arrive que ces esprits se comprennent, que ces cœurs se rapprochent, il arrive que tous vibrent aux mêmes accents de patriotisme, et que les appels faits aux meilleurs sentiments de l'âme humaine trouvent chez tous un vivant écho. Ces hommes causent entre eux, délibèrent de leurs intérêts communs, et comme en ces temps de péril général le cœur s'ouvre vite et la sympathie naît rapidement, ils s'aperçoivent qu'après tout ils aiment leur foyer, leurs femmes et leurs enfants, et que tous s'unissent dans une même répulsion pour le régime dégradant dont la France est enfin délivrée. Paris, le vrai Paris enseveli sous une triple alluvion d'influences étrangères, s'est enfin retrouvé; il s'est aperçu qu'il est autre chose qu'une ville de plaisir et qu'un caravansérail; la cité ressort comme exhumée du milieu des cendres qui l'étouffaient, et cette cité, dont on faisait la corruptrice du genre humain, tressaille à toutes les voix qui lui parlent de devoir, d'honneur et de vertu.

A cette surprise s'en ajoute une autre. Sous le coup des révolutions précédentes, on croyait que Paris c'était l'insurrection en permanence; que sa population, en proie aux premiers agitateurs venus, était incapable de consistance et de solidité, et n'échappait à l'anarchie que par l'influence de la province et de l'armée. Ce qui avait le plus contribué à propager cette erreur c'était l'attitude molle et lâche de la bourgeoisie qui demeurait trop souvent inerte, et laissait les destinées du pays se trancher dans un combat de rues entre les troupes régulières et l'insurrection. L'opinion généralement répandue et à laquelle M. de Bismarck, avec sa franchise habituelle, a donné son expression brutale, c'est que Paris, livré à lui-même, appartient à la populace. Je ne répondrais pas qu'en province bon nombre d'âmes bien pensantes n'aient donné leur assentiment à cette parole du chancelier de la Confédération germanique.

Or, il est arrivé que Paris a, dans les deux mois qui viennent de s'écouler, traversé les émotions les plus terribles qui puissent remuer une grande ville. Les nouvelles d'épouvantables désastres, la reddition de Sedan, de Strasbourg et de Metz ont froissé tous les sentiments d'orgueil et de fierté nationale, surexcité au plus haut point le patriotisme, éveillé la défiance dans un peuple qui, en 1792 comme en 1815, a toujours expliqué ses revers par la trahison. A ces impressions douloureuses se joignaient d'autres épreuves : les souffrances du cœur dans cet investissement étroit, impitoyable, et la perspective presque certaine d'une famine prochaine qui s'annonce déjà par un rationnement rigoureux. Sous la pression de toutes ces menaces deux fois des meneurs habiles, surexcitant sans trève les souffrances et les passions populaires, ont donné le signal de l'insurrection et se sont crus vainqueurs, et deux fois l'immense majorité de la population parisienne, ne prenant conseil que du bon sens et du salut public, a déjoué leurs projets, leur a opposé une énergique résistance et sans répandre une goutte de sang a fait triompher la cause de l'ordre et de la liberté. Qu'est-ce qui a décidé cette victoire? Le simple fait que la population tout entière était armée, qu'elle n'a pas hésité à descendre dans la rue et que devant elle on s'est aperçu que le parti factieux ne s'appuyait que sur une très-bruyante, mais très-insignifiante minorité. Paris se souviendra de ce grand triomphe, et il comprendra qu'il peut, sans une armée, résister aux usurpateurs de tous les degrés.

Ainsi Paris s'est retrouvé, et Paris affranchi a voulu l'ordre dans la liberté; voilà deux résultats d'une immense importance. Pour les atteindre, il nous a fallu un siége, un régime exceptionnel de souffrance et de péril. Ne nous en plaignons pas. Il est bon que la liberté naissante nous ait parlé de nos devoirs avant de nous parler de nos droits, et qu'elle se fasse acheter tous les jours par de nouveaux sacrifices. Cette nécessité d'agir et de souffrir était le meilleur remède à une double disposition qui nous est fort naturelle : le goût pour la rhétorique et le penchant à n'accepter de la liberté que les priviléges, tout en nous réservant d'en repousser les charges. C'est bien là ce qui nous a perdus en 1848. Je n'oserai pas dire que la rhétorique n'ait pas joué son rôle au commencement de ce siége. On a beaucoup trop déclamé. On a juré de vaincre ou de mourir, ce qui de-

vient toujours ridicule lorsqu'on est réduit finalement à traiter. On a *décrété* la victoire, et annoncé aux applaudissements d'immenses auditoires que pas un Prussien, pas un seul ne sortirait de France. Mais il a été facile de s'apercevoir que ce langage sonnait creux, et plus les événements ont marché, moins il est devenu populaire. Il serait temps de comprendre que les grands mots ne sauvent pas. Dans la lugubre et ridicule soirée du 31 octobre, nous entendions des ouvriers, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, s'écrier naïvement : « Nous avons la Commune, à demain la victoire ! » Sur notre observation que la Commune ne ferait descendre du ciel ni canon, ni chassepot, ni général, qu'elle ferait peut-être rentrer sous terre l'argent nécessaire à tout et qu'elle amènerait la démission de nos meilleurs commandants, ils commencèrent à nous regarder d'un œil soupçonneux. Pauvres gens ! Certes, nous n'avions pas le cœur de rire de leur illusion, car nous sentions bien à leur accent qu'ils étaient prêts à se faire tuer demain pour l'honneur du pays; mais leur naïve confiance, en nous remplissant pour eux de sympathie, nous faisait d'autant plus détester la tactique de leurs meneurs qui eux n'ont l'excuse ni de l'ignorance ni de la bonne foi. Eh bien ! pour combattre cette puissance de la phrase, je ne sais pas de remède plus efficace que la nécessité immédiate de l'action, qui met l'homme aux prises avec la réalité. Chose fort curieuse ! La jeune garde mobile de Paris, si indisciplinable au début de la guerre, n'a eu besoin que de six semaines de discipline, que de quelques engagements avec l'ennemi pour retrouver le bon sens dont on la croyait dépourvue. Elle s'est prononcée résolument contre la Commune, parce qu'elle a compris à merveille l'absolue nécessité de l'ordre, de l'entente et d'un commandement qui ne fût plus contesté. Nous avons entendu, dans l'un des clubs de Paris, un soldat de ce corps appartenant au bataillon de Belleville, adjurer au nom de ses camarades, ceux qu'il appelait leurs pères, à laisser là les phrases creuses, les chefs incapables, et à s'unir résolument au gouvernement pour sauver le pays.

A cette nécessité de l'action, il faut ajouter la nécessité des sacrifices qui se sont imposés à tous. Sacrifices de cœur dans cet investissement qui nous a laissés sans relations avec le monde entier, avec nos femmes et nos enfants, dans le moment même où le péril alarmait et surexcitait toutes les affec-

tions; sacrifices de curiosité pour la race la plus avide de nouveauté qui soit sous le soleil, c'est César qui l'affirme; or, depuis César jusqu'à nos jours, la curiosité est devenue sensiblement plus exigeante; on commençait, depuis quelques années, à trouver que deux journaux par jour ne suffisaient plus, et que le télégraphe avait des allures de tortue, et voici que sauf quelques rares dépêches, nous avons été réduits aux nouvelles militaires datées de Rueil, de Châtillon et du Bourget. Sacrifices de nos aises enfin, et pour tout dire en un mot, sacrifices d'estomac. Ce dernier point a son importance. Je savais pour ma part depuis longtemps que le Parisien était sobre, pour l'avoir comparé à d'autres races, mais je ne suis pas fâché que le monde en ait été convaincu. On peut se demander si Londres ou Vienne eût supporté sans s'émouvoir le rationnement progressif qui nous est infligé, et si le corps, dans ces races fortes et lourdes, n'eût pas fait fléchir la volonté. Paris a supporté vaillamment cette épreuve. On me dira que pour beaucoup de gens elle a été à peine sensible. Cela est vrai. Certaines tables sont restées beaucoup trop copieusement servies, et à l'autre bout de l'échelle sociale, on a pu constater que les marchands de vin n'avaient pas vu diminuer leur clientèle, et que les petits verres avaient été d'un fort bon débit. Il faut en conclure que l'égoïsme ne perd pas ses droits, même en temps de siége. Mais ces très-regrettables exceptions ne doivent pas nous faire oublier les souffrances réelles d'une partie considérable de la population, et surtout de cette classe qui ne pouvant par dignité demander des secours aux mairies s'est trouvée sans ressources, aux prises avec les plus sévères privations. Un seul trait exprimera d'une manière poignante la réalité de ces souffrances : la mortalité a augmenté d'un tiers, et cette mortalité a sévi d'une manière effrayante sur les petits enfants. On ne subit pas de telles épreuves sans une certaine force d'âme, et c'est avec quelque fierté que nous rappelons l'attitude digne, ferme et patiente de cette population dont les journaux anglais avaient affirmé avec une si triomphante raillerie qu'elle ne résisterait pas à la privation des œufs et du beurre frais.

Après tous ces bienfaits moraux du siége, j'en signalerai deux encore : l'horreur de la guerre et le rapprochement de toutes les classes de citoyens. Nous avions tous subi l'énivrement des

victoires du premier empire; nos oreilles avaient été charmées par les strophes belliqueuses où se mêlaient les noms d'Arcole, de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna. Depuis quelques années, il est vrai, le parti libéral avait franchement rompu avec le chauvinisme, et il convient de rappeler ici que la ville de Paris, qui subit en ce moment les conséquences extrêmes de cette guerre, en est cependant innocente, puisque par la bouche de tous ses représentants, elle l'a dès le début énergiquement condamnée. Mais en condamnant la guerre en théorie, nous n'en soupçonnions pas la hideuse réalité. Supposons que la victoire eût couronné nos armes; quel effet aurait produit sur nos esprits la nouvelle que les campagnes de la Prusse étaient occupées par nos zouaves et nos turcos, que tel village était incendié, que telle ville était investie? Or nous avons été appelés à voir tout cela et sur notre propre territoire; nous avons vu, malgré la rigoureuse discipline prussienne, ce que produit le triomphe de la force brutale. Pendant ce long investissement, nous avons vu la guerre non point dans l'énivrement d'une grande bataille, mais sous l'aspect navrant et répulsif d'une tuerie quotidienne, en détail, d'une vraie chasse à l'homme. J'en appelle à tous ceux qui ont été appelés à sortir de nos murs dans ces expéditions meurtrières, et je leur demande s'ils pourront jamais effacer de leur cœur l'impression d'horreur qu'ont produite sur eux ces sanglantes escarmouches. Pour moi, je n'oublierai pas ces champs dévastés, ces maisons de campagne effondrées, et sur les planchers desquelles les bris de bouteille et le vin répandu se mêlaient souvent à des flots de sang; je n'oublierai pas les cris déchirants des blessés et l'accent plus cruel encore, si c'est possible, du commandement étranger sous les murs même de Paris. De tels enseignements ne s'effacent pius. Certes! je ne partage pas l'illusion généreuse de ceux qui croient que cette guerre sera la dernière; je crois, hélas! que la guerre reparaîtra toujours tant que l'humanité sera ce qu'elle est; je crois même que le triomphe du système militaire prussien, en faisant de l'Europe un vaste camp, prépare pour l'avenir des luttes immenses dont nous ne verrons pas le terme; mais j'estime qu'il est heureux pour la République naissante d'avoir connu de près la guerre sous ses aspects les plus repoussants qui sont aussi les plus vrais.

J'ai parlé enfin du rapprochement de tous les citoyens; c'est

peut-être l'un des fruits les plus précieux du siége. On s'est rencontré aux remparts sans se connaître; la vareuse couvrait toutes les distinctions sociales; le professeur de la Sorbonne coudoyait le commissionnaire du coin; le vieux marquis du faubourg Saint-Germain causait avec son charbonnier, et nous avons vu tel épicier, sergent fort entendu, malmener en termes plus que soldatesques un membre de l'Institut, dont le dos se ployait difficilement aux évolutions rapides de l'escrime à la baïonnette. Ces rapprochements bizarres amenaient de curieuses découvertes. Après avoir écouté son voisin exprimer dans un langage souvent fort spirituel des vérités pleines de sens, tel bourgeois apprenait qu'il avait devant lui un de ces ouvriers de Ménilmontant qui ne devraient respirer que sac et carnage, et, par contre, tel caporal en relevant un poste découvrait avec quelque étonnement que la sentinelle en cheveux blancs qui avait fait patiemment sa faction de nuit par une pluie battante était l'héritier d'un des plus grands noms historiques de France. De tels faits, et ils sont nombreux, contribuent plus que tous les raisonnements à faire tomber les préjugés et les antipathies, à rapprocher tous les citoyens. On cause ensemble, on s'aperçoit que, pauvre ou riche, on a au cœur les mêmes anxiétés, les mêmes souffrances, le même patriotisme; après avoir été amis au rempart, il sera bien difficile de se haïr demain.

Nous reprochera-t-on d'avoir trop insisté sur les bons côtés du siége? Notre excuse serait dans notre douleur même, et dans le besoin que nous avons de relever les âmes et de fortifier les cœurs. Nous sommes plein d'espérance pour notre pauvre, chère et grande France; depuis que nous tenons une plume, nous osons dire que nous ne l'avons jamais flattée, et qu'en prophète de malheur nous ne lui avons pas épargné les cruelles vérités. Aujourd'hui, nous ne nous souvenons plus que d'une chose, c'est que nous l'aimons jusqu'à la mort. Nous croyons à son relèvement, nous entrevoyons pour elle de grandes et glorieuses destinées. Notre consolation aujourd'hui c'est de regarder à l'horizon et d'y reconnaître déjà, se mêlant aux ténèbres de la nuit, les premiers rayons de l'aurore.

Eugène BERSIER.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *Directeur-Gérant*.

Paris.—Typ. Ch. MARECHAL, 16, passage des Petites-Ecuries.

REVUE CHRÉTIENNE

LA SITUATION.

Paris, 28 novembre.

La nouvelle de la victoire d'Orléans est venue bien à propos relever l'esprit public. Il s'affaissait d'une manière affligeante dans une partie de notre population qui ne pouvait se consoler de l'échec de l'armistice. Certains journaux qui au mois de juillet dernier sonnaient la charge au profit ou plutôt à la solde de l'empire, sonnaient la retraite avec une impudence qui a bientôt été obligée de se châtier elle-même par une palinodie honteuse. On a pu dire avec raison de ces journaux qu'ils relevaient la tête devant la République pour la courber devant la Prusse.

Grâce au ciel, la fibre patriotique s'est redressée. L'idée d'une paix sans honneur inspire une vive répulsion à notre grande cité. Elle n'est point lassée par deux mois et demi de siége et par toutes les souffrances matérielles et morales qui en sont la conséquence. Elle comprend que quelles que soient les chances de la lutte, tout vaux mieux qu'une lâche résignation qui ne livrerait pas seulement les remparts de pierre, mais le rempart moral qui, une fois écroulé ne laisserait plus après lui qu'une ville deshonorée, bonne pour devenir le caravansérail de l'Europe, le carrefour cosmopolite de tous les mauvais plaisirs.

Certes nous sommes, nous libéraux et chrétiens, les amis de la paix, nous avons hâte d'arriver au jour où nous pourrons travailler directement au relèvement moral de notre patrie; mais ce relèvement deviendrait presque impossible, si elle s'abandonnait elle-même dans cette grande crise et ne savait pas sacrifier le plus pur de son sang pour conserver son intégrité, qui n'est pas seulement une question de territoire, mais de droit, puisqu'il s'agit de sauvegarder la volonté clairement manifestée des populations les plus attachées à la France. Nous n'admettons pas qu'on cède sur ce point, parce que ce serait disposer de ce qui ne nous appartient pas, d'âmes libres qui ne

sauraient être dépourvues avec notre consentement du droit de disposer d'elles-mêmes. Tous les sophismes de M. de Bismark ne sauraient ébranler notre conviction. La note perfide par laquelle il essaye de rejeter sur notre gouvernement la rupture de l'armistice n'abuse que ses dupes bénévoles. Accepter l'armistice sans ravitaillement proportionnel, c'était promettre la capitulation sans condition à la face de l'Europe. On objecte que cette clause d'alimentation est sans importance morale. C'est oublier qu'elle impliquait la détermination de céder à tout prix et qu'en tout cas le monde l'eût aussi comprise.

Nous désirons autant que d'autres la convocation d'une assemblée nationale, mais pas sous de pareils auspices. Il se peut que l'opinion libérale en obtienne tôt ou tard la convocation, même sans armistice. Toutefois la grande urne du scrutin nous paraît à l'heure actuelle le canon. C'est là qu'il faut voter sans délai le salut de la patrie, en étant prêt à tout souffrir pour elle.

Plus que jamais la guerre que nous fait la Prusse est abominable, quoiqu'en disent les prédicateurs de sa Majesté le roi Guillaume. Qui n'a frémi d'une bouillante indignation en lisant la lettre poignante de notre collaborateur M. le pasteur Cailliatte sur les exécutions sommaires commandées par les officiers prussiens contre des villages entiers coupables d'avoir servi de position de défense à nos francs-tireurs? Que dire de ces menaces de mort contre un fils qui écrit à sa mère? Nous déclarons hautement que nous ne pouvons plus tendre une main fraternelle aux Églises de Prusse jusqu'à ce qu'elles aient confessé devant Dieu et devant l'Europe le crime de leur peuple et de leur roi !

Il ne faut pas que sous prétexte de haute piété personne nous conseille une lâche soumission aux prétentions de l'étranger.

Le christianisme véritable bannit les haines mais trempe l'héroïsme et c'est lui qui doit être surtout inflexible pour la revendication d'un droit aussi évident et aussi sacré, que celui d'une population de s'appartenir à elle-même. Quant à nous, nous n'avons pas entendu une parole de défaillance dans ces grandes assemblées évangéliques qui dans ces derniers temps ont mêlé les prières, les larmes, les aspirations et les courageuses résolutions des représentants de nos diverses Églises.

Nous sommes heureux de nous sentir dans un accord profond

avec la lettre admirable publiée par M. Vitet dans la *Revue des Deux-Mondes*. Après nous avoir donné les plus virils conseils du patriotisme, l'illustre écrivain nous fait entendre ces saintes paroles dont nous désirons prolonger l'écho dans nos cœurs :

C'est beaucoup, j'en conviens, d'avoir fait cet effort d'arrêter l'ennemi et de lui opposer de si forte murailles; mais pour vaincre est ce assez? Si nous ne comptons que sur nous-mêmes, sur nos bras et sur nos canons, ne sentons-nous pas que c'est bien peu de chose? Et pour nous assurer un secours autrement puissant, que faisons-nous, qu'osons-nous faire? Dieu, je le crois, ne veut pas que la France périsse : il l'a tant protégée et sauvée tant de fois, d'une façon si visible, jusqu'à nous délivrer d'envahisseurs non moins tenaces, non moins puissants que ces Prussiens, par le bras d'une jeune fille; mais nous attendre, nous, à pareille assistance, c'est, vous en conviendrez, le croire bien généreux, car s'il voulait que dans notre détresse des prières publiques montassent jusqu'à lui et qu'il mît à ce prix sa clémence, notre république française serait hors d'état de les lui offrir. Sa sœur de l'Atlantique faisait plus largement les choses lorsqu'elle aussi subissait la torture d'une guerre qui la dévorait. Si vous jetez les yeux sur cette immense lutte, vous voyez le jeûne et la prière à la veille de tous les grands combats. Espérons qu'à défaut de ces démonstrations publiques la ferveur isolée suffit à fléchir Dieu. Celle-là du moins ne manque pas en France, même au milieu de tant d'aveuglements, d'impiétés et d'indifférence : il faut compter sur elle et garder bon espoir.

Oui, à cette heure suprême de la lutte, nous élevons vers Dieu nos mains suppliantes et nos cœurs confiants! Nous lui demandons le salut de notre patrie bien-aimée, le triomphe d'un drapeau purifié qui représente aujourd'hui la justice et la liberté. Nous lui demandons la paix du dedans alors que nous ne devons être qu'un cœur et qu'une âme pour combattre l'étranger.

Nous lui demandons pour nos chefs militaires et politiques ces lumières inspiratrices qui éclairaient les situations les plus désespérées.

Nous lui demandons de tourner vers la croix de son Christ les derniers regards de ceux qui tomberont au champ d'honneur, de consoler nos mourants et nos blessés et surtout ces autres meurtris de la guerre, les pères et les mères pleurant ceux qu'ils ne verront plus ici-bas. Nous lui demandons enfin de faire sortir de ce brûlant et sanglant baptême une France

régénérée, trouvant dans cette noble forme républicaine, à laquelle nous ne voulons plus renoncer, la plus belle phase de son histoire. *Dieu sauve la France!*

E. DE PRESSENSÉ.

LA QUESTION DES ÉCOLES COMMUNALES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Réponse de M. H.-C. Monod à M. de Pressensé.

Comme la suspension du club de la Porte-Saint-Martin a empêché l'impression votée par l'assemblée du discours de M. Henri-C. Monod en réponse à celui de M. de Pressensé, publié par la *Revue Chrétienne*, nous l'insérons pour que le débat sur cette importante question ait toute son ampleur. (*Réd.*)

L'INSTRUCTION COMMUNALE LAIQUE.

(Discours prononcé au club de la Porte-Saint-Martin, le 29 octobre 1870).

Messieurs,

Je ne veux pas entrer dans l'examen de toutes les questions qui ont préoccupé l'honorable M. de Pressensé. Sur presque toutes, je suis entièrement d'accord avec lui, et avec vous j'ai applaudi à ses paroles si élevées et si éloquentes. La seule question que je veuille examiner se pose de la manière suivante : Les maires des différents arrondissements de Paris ont-ils le droit d'exclure dès à présent l'enseignement religieux des écoles communales? ou bien faut-il réserver à la Constituante le soin de trancher cette question?

Je vais encore restreindre le cercle de la discussion par une observation dont vous sentirez toute l'importance. Si à la tête de chaque arrondissement de Paris se trouvait un Conseil municipal élu, ce conseil aurait incontestablement le droit d'exclure l'élément religieux de l'enseignement communal. Je ne crois pas que ceci puisse faire l'objet d'un doute pour personne. Sous l'empire, ce droit appartenait aux Conseils municipaux, et vraiment il serait par trop étrange que le premier effet de la République proclamée et de la liberté renaissante fût non pas d'étendre, mais de restreindre les libertés communales, et de

diminuer les attributions que le régime impérial lui-même avait reconnues aux municipalités (1).

Voici donc à quoi la discussion se réduit : l'exclusion de l'élément congrégationnel des écoles communaires présente-t-elle un tel caractère d'urgence, — est-elle réclamée par des intérêts assez graves et assez respectables pour qu'en l'absence de conseils municipaux, les maires de Paris, nommés par le Gouvernement de la défense nationale, aient pu prendre sur eux de prononcer cette exclusion ?

Je remonterai d'abord aux principes qui régissent la matière et sur lesquels je suis d'accord avec M. de Pressensé; puis de ces principes je tirerai des conséquences sur lesquelles j'ai le regret d'être en dissentiment avec lui.

Nous sommes sous un régime de suffrage universel, et cette situation nous impose au point de vue de l'éducation des devoirs particuliers. Voyez cet enfant pauvre, assis à un humble foyer. Il ne vous présente qu'une image de la faiblesse et de l'impuissance. Eh bien! cet enfant sera un souverain;—un jour viendra où il tiendra dans ses mains ce sceptre qu'on appelle un bulletin de vote; un jour il disposera pour sa part des destinées de la France; et sous cette humble et chétive apparence, dans ce logis dépouillé, dans ce berceau à peine recouvert, d'avance je salue en lui la majesté royale. Or il n'est pas possible qu'un roi ne sache ni lire ni écrire. La société, qui reconnaît en cet enfant cette qualité souveraine, lui doit l'éducation qui l'empêchera de rester un enfant toute sa vie, qui l'empêchera d'être un jour un souverain incapable et imbécile, qui empêchera le suffrage universel de devenir entre ses mains ignorantes le plus dangereux des hochets. Ici expirent les droits de l'autorité paternelle. La société défendra l'enfant contre l'égoïsme et la rapacité d'un père indigne, car elle doit sa protection à tous les droits, spécialement à toutes les faiblesses, et plus que jamais à la faiblesse destinée à devenir une souveraineté qui la régentera bientôt. Ainsi donc l'instruction gratuite et obligatoire, c'est le droit de l'enfant, et c'est la nécessité sociale; l'instruction gratuite et obligatoire, c'est le premier mot de la liberté dans un pays de suffrage universel. (Applaudissements.)

Mais en face de l'intérêt social et du droit de l'enfant, il y a le droit du père de famille. Cet enfant auquel il a donné la vie, il en répond devant Dieu et devant sa conscience. Il répond de la direction morale qu'il lui donne, des opinions qu'il lui inculque, des croyances qu'il lui transmet. Vous ne pouvez pas exiger de lui qu'il lui enseigne une

(1) La question ne se pose même plus aujourd'hui (21 novembre). Depuis le 7 novembre, chaque arrondissement est administré par une municipalité élue, et il ne me paraît pas possible que cette municipalité ait moins de droits que celle de la plus humble commune de France. H.-C. M.

doctrine dans laquelle il ne voit qu'une dangereuse erreur; et vous ne pouvez pas exiger davantage qu'il ne lui enseigne pas une doctrine dans laquelle il voit la vérité et le salut. —« Le père, nous dit une certaine école, doit s'abstenir d'enseigner aucune religion à son enfant par respect pour sa liberté!» — Je demande: est-ce que cela est possible? Vous abstenez-vous, père républicain, d'enseigner à votre fils les principes de la république? Est-il possible que vous vous absteniez par la belle raison que vous voulez laisser votre enfant libre de choisir un jour entre la forme monarchique et la forme républicaine? N'est-il pas vrai, au contraire, que de bonne heure vous cherchez à faire passer dans son intelligence les vérités qui ont éclairé la vôtre, dans son âme les ardeurs qui consument la vôtre, et votre plus belle récompense, ne la touchez-vous pas le jour où votre fils partage et propage à son tour votre foi politique? Eh bien! ce qui n'est pas possible pour la foi politique est bien autrement impossible pour la foi religieuse. Ici le droit du père est absolu.

Mais si l'instruction est obligatoire, le père indigent peut être contraint d'envoyer son fils à l'école communale. Comment concilier l'obligation dans l'enseignement et le respect de la liberté de conscience du père de famille? Il n'y a qu'un moyen : c'est de rendre l'enseignement communal franchement laïque (Applaudissements). D'une part, droit de l'enfant : instruction obligatoire; d'autre part, liberté de conscience du père : instruction laïque.

Chose étrange et bien significative! ceux qui refusent à l'éducation ce caractère laïque, ce sont ceux-là même qui lui refusent le caractère obligatoire. Ceux qui voudraient sur ce point violenter la conscience du père de famille, ce sont ceux qui se prétendent à ce point respectueux de ses droits, qu'ils voudraient lui laisser celui de laisser croupir son enfant dans la plus complète ignorance. Ils défendent énergiquement contre l'enfant l'autorité paternelle, puis, se retournant contre cette autorité, ils la foulent aux pieds en obligeant le père à donner à ses enfants une éducation catholique. Et tout cela, disent-ils, au nom de la liberté! Qui ne touche ici du doigt la manœuvre d'un parti qui ne craint ni contradictions ni violences pour assurer son triomphe?

Maintenons les principes de la vraie liberté : droit de l'enfant à l'éducation; droit du père de ne lui faire donner que l'éducation religieuse qui lui convient, et même, de ne lui en donner aucune.

Tels sont les principes.

Ces principes, est-il opportun de les appliquer maintenant? En l'absence des municipalités, les maires doivent-ils les appliquer? M. de Pressensé ne le pense pas; pour ma part, je ne puis m'empêcher de croire que cette application est immédiatement nécessaire, et

cela précisément parce qu'il s'agit ici de la liberté de conscience. S'il est vrai, comme j'ai cherché à l'établir, que la liberté de conscience du père de famille est directement intéressée à ce que l'instruction communale soit laïque, nous nous trouvons ici en présence d'un de ces intérêts infiniment graves et respectables dont je parlais en commençant, qui priment tout, devant lesquels l'intérêt social lui-même doit s'effacer, et qui ont droit à une complète et immédiate satisfaction.

Le Gouvernement de la défense nationale n'a-t-il pas reconnu, en maintes occasions, et aux applaudissements universels, qu'en dehors de la défense proprement dite à laquelle il devait veiller, il était certains principes qu'il fallait immédiatement rétablir, certaines questions qu'il fallait immédiatement trancher?

Prenez, par exemple, la question de la République. Quoi de plus grave que de paraître préjuger la question de la forme du gouvernement? Et pourtant qui doute que le gouvernement a bien fait de la préjuger? qui doute qu'il a bien fait de ne pas se priver, dans les circonstances terribles où nous sommes, de la force immense qui réside dans ces deux mots : *République française*? qu'il a bien fait de faire courir à travers la France ce courant magique qui électrise tous les cœurs, qui surexcite tous les dévouements, qui déjà une fois, à la seule époque de notre histoire qui puisse être comparée à la nôtre, a produit des prodiges et a sauvé notre pays? — A-t-il pour cela usurpé les droits de la constituante? Nullement. Ce sera le premier devoir de la Constituante de trancher d'une manière définitive la question de la forme du gouvernement (Murmures). Ah! citoyens, je n'appartiens pas à cette école autoritaire qui déclare dès à présent la question à jamais résolue. La République, que j'acclame et au triomphe de laquelle j'aspire, la République, n'est pas de droit éternel et divin. Il n'y a de divin, il n'y a d'éternel que la justice et que la liberté. Or la liberté demande que la province ait son mot à dire sur le gouvernement de son choix, et la justice exige que Paris n'impose pas son gouvernement à la France. (Quelques murmures; applaudissements.) D'ailleurs, soyez sans crainte, citoyens. La France sera à ceux qui l'auront sauvée, et la République sauvera la France. Oui, la République triomphera; mais elle n'a pas besoin de ces tours de passe-passe; les surprises et les escamotages ne lui sont pas nécessaires; elle triomphera, mais loyalement, en plein jour, au grand soleil du scrutin national, à la majorité éblouissante de la France sauvée par la République! — Néanmoins, en attendant ce grand jour, le Gouvernement de la défense a eu raison de préjuger la question et d'inscrire en tête de ses actes : République française.

Je prends un second exemple : ce qui s'est passé pour la presse.

Une loi avait établi l'impôt du timbre. Est-ce qu'une loi postérieure a abrégé celle-là ? Non. Et pourtant le timbre est aboli. Une loi avait imposé le cautionnement. Est-ce qu'une loi nouvelle a rapporté cette loi-là ? Non. Et pourtant l'obligation du cautionnement n'existe plus. Cent lois avaient restreint la liberté de la pensée; elles ont été balayées le 4 septembre, et le Gouvernement, respectueux de cette liberté jusque dans ses plus coupables excès, ne défère pas à d'autre tribunal qu'à celui de la conscience publique les écrivains assez criminels pour propager dans une ville assiégée la désunion et le découragement (1). Les légistes vous diront que cela n'est pas régulier. Et moi, je dis, moi, que cela est régulier, que cela est normal, que cela est moral, et que cette abrogation tacite est mille fois plus régulière, plus normale et plus morale que ne l'eût été une loi qui, par cela même qu'elle eût abrogé les lois despotiques, leur eût reconnu une sorte de légitimité. La liberté de la presse fait partie de ces principes de 89 qui sont inscrits au frontispice de toutes nos constitutions, sous le drapeau desquels les plus honteuses dictatures ont cru nécessaire d'abriter leur tyrannie; elle est une des bases de la France moderne; les lois qui la restreignent sont nulles et non avenues; ou n'abroge pas ces lois-là; ou déclare qu'elles n'ont jamais existé (Applaudissements.)

Mais, citoyens, si cela est vrai de la liberté de la presse; s'il est vrai que nous avons eu raison d'en reprendre possession sans retard, par un acte viril de citoyens libres, sans attendre la convocation d'une assemblée, comme d'un droit imprescriptible et inaliénable qui n'a pas un instant cessé de nous appartenir, — à combien plus forte raison cela est-il vrai de la liberté de conscience ? Cette liberté-là, elle est, s'il est possible, plus inaliénable que toutes les autres, car elle est la source, le point de départ de toutes les autres. Si la liberté de la presse n'a pas dû attendre dans les antichambres de la Constituante future, pourquoi imposerions-nous cette humiliante attente à la liberté de conscience ? Si nous n'avons plus le droit de dire à l'écrivain : « Garde pour toi ta pensée, » comment aurions-nous celui de continuer à dire au père de famille : « Laisse enseigner à ton enfant le catéchisme. »

On m'oppose l'inopportunité. Il y a quelques jours, c'était encore une question d'opportunité qui divisait les orateurs à cette tribune. Tous étaient d'accord que Paris avait droit à des municipalités élues; mais tandis que les uns jugeaient le moment favorable pour les consulter, d'autres pensaient que pour procéder à d'aussi importantes élections, il fallait attendre une époque de paix et de calme. J'étais de ces derniers. Mais quelle différence, citoyens, avec la question qui nous préoccupe aujourd'hui ! Mais c'était une question politique, dépen-

(1) Voir le *Journal officiel* du 28 Octobre.

dant, comme toutes les questions politiques, du temps, du lieu, de mille circonstances extérieures; aujourd'hui, c'est une question de liberté de conscience, et pour la liberté de conscience, la question d'opportunité ne peut jamais se poser; elle est toujours, par elle-même, immédiatement respectable. Qu'un père puisse être obligé de faire donner à ses enfants une éducation religieuse qu'il désapprouve, qu'il croit fausse et dangereuse, qu'il soit contraint de laisser élever entre son fils et lui cette terrible barrière d'une foi qui ne leur est pas commune, il y a là quelque chose de tellement inique, de tellement monstrueux, qui révolte à tel point les cœurs qui aiment la liberté et qui respectent l'autorité paternelle, qu'une semblable iniquité, une semblable monstruosité ne doit pas durer un jour, non, ne peut pas durer une heure sous un régime de liberté.

M. de Pressensé a fait au système que je défends quatre objections de détail. Il a dit d'abord : « ce n'est pas le moment de nous diviser. » En second lieu : « la réforme est locale, et la France livrée aux réformes locales produirait le bizarre effet d'un habit d'arlequin. » Troisième objection : « Il y a des droits acquis qui méritent le respect. » Et enfin : « les déclarations mêmes de ceux qui ont fait ces réformes démontrent assez que c'est dans un esprit d'intolérance et non dans un esprit de liberté qu'ils en ont pris l'initiative. »

A la première objection, je réponds d'un mot. Ce qui divise le plus, c'est le régime du privilége; ce qui divise le moins, c'est le droit commun. Or, ce que je demande pour tous, c'est le droit commun d'ouvrir des écoles; ce que je refuse à toutes les religions, c'est le privilége d'enseigner dans les écoles de l'État.

Mais, dit-on, un maire décidera d'une façon, un autre d'une autre ! — Eh ! qu'importe ? les Conseils municipaux n'ont-ils pas été libres jusqu'ici, les uns d'exclure, les autres d'accepter les instituteurs congréganistes ? Pourquoi n'userait-on pas aujourd'hui de la même liberté ? S'est-on plaint jusqu'ici de cette diversité, et, à propos des conseils municipaux de province, a-t-on parlé de bigarrure et d'habit d'arlequin ? Ah ! sans doute, le jour où, par une décision souveraine, le droit commun, je veux dire l'exclusion des éléments religieux des écoles communales, serait étendu à la France entière, l'intervention de la Constituante deviendrait nécessaire : mais ce n'est nullement de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Il s'agit simplement de maintenir à des municipalités particulières, et de reconnaître aux municipalités parisiennes représentées par des maires provisoires, les franchises, dont elles jouissaient sous l'empire. La réforme est locale, parce que la question est locale : c'est une question communale, ce n'est pas, jusqu'ici du moins, une question constitutionnelle.

Mais il y a des droits acquis ! il y a des situations à ménager ! il y a

des contrats dont une indemnité doit régler la dissolution! — Je ne le nie pas. Je ne parle pas des moyens d'exécution. Je ne prétends pas que les moyens employés aient toujours été les meilleurs possibles. Je dis seulement que la situation actuelle consacre une iniquité telle que, les moyens d'exécution étant réservés, il est impossible à une assemblée libérale de décider en principe que pour faire cesser cette iniquité, il faut attendre la convocation d'une Constituante.

On élève enfin une dernière objection, la plus grave, et sur laquelle on a longuement et énergiquement insisté. On fait un procès de tendances. « Les résolutions prises, dit-on, ne sont peut-être pas en elles-mêmes absolument mauvaises : mais voyez les tendances de ces réformateurs! lisez leurs lettres explicatives! écoutez les décisions de leurs clubs ! parcourez les articles de leurs journaux! ne voyez-vous pas que c'est à la religion elle-même qu'ils font la guerre? que ce sont des impies, des athées, et des athées tout près de devenir persécuteurs? »

Il est toujours facile, citoyens, de faire des procès de tendances, et je pourrais en faire aussi. Je pourrais demander quel est le parti qui a cherché à soulever l'opinion publique contre le caractère laïque de l'éducation communale, sinon celui qui s'est toujours efforcé d'absorber à son profit l'instruction publique? Je pourrais demander quels sont les journaux qui ont accueilli avec enthousiasme la motion de M. de Pressensé, sinon ceux qui se sont montrés les plus zélés défenseurs du pouvoir temporel et de l'infaillibilité papale, et qui, en même temps qu'ils applaudissaient à cette motion, reprochaient au Maire de Paris d'avoir doublé les crédits affectés à l'instruction populaire (1)? Mais, voyez à quel point les procès de tendance sont détestables, puisqu'ils m'amènent à confondre un instant avec les coryphées du parti clérical celui qui n'a cessé d'être leur plus intrépide et leur plus éloquent adversaire!

Oui, sans doute, j'en tombe d'accord avec M. de Pressensé, parmi ceux qui ont accueilli avec transport les décisions municipales qui nous occupent, il en est qui sont les plus dangereux ennemis de la liberté. Il en est qui aspirent à la proscription des religions et à l'oppression des consciences. Mais je ne me reconnais pas le droit de juger leurs tendances, et tant que, pour arriver à leur but détestable de persécution, les libres-penseurs n'auront fait qu'ouvrir toutes larges les avenues de la liberté, tant que — avec des arrière pensées? peu m'importe! — ils auront aidé au triomphe de la justice, je ne pourrai pas m'empêcher de les approuver et de les applaudir. Ils travaillent à l'œuvre commune.

Ah! le jour où ils voudraient franchir cette limite, ceux qui les

(1) Voir *le Français* du 29 octobre 1870.

soutiennent aujourd'hui seraient les premiers à les combattre. Nous lutterons de toutes nos forces contre l'intolérance irréligieuse, comme nous luttons de toutes nos forces contre l'intolérance catholique. Mais pour prévenir l'intolérance irréligieuse de demain, nous ne pactiserons pas avec les priviléges catholiques d'aujourd'hui. L'Église catholique a un nombreux personnel d'instituteurs; elle a des richesses considérables; qu'elle ouvre des écoles et qu'elle y enseigne librement; — mais que, parce qu'il se trouve des hommes assez insensés pour caresser le rêve de l'anéantissement de la religion, elle prétende conserver l'exorbitant privilége d'enseigner dans les écoles de l'Etat, c'est ce qu'un esprit libéral ne peut comprendre ni accepter. Nous repoussons donc l'objection que l'on fonde sur les tendances intolérantes des réformateurs. La réforme est-elle juste? Oui, incontestablement. Il faut donc y applaudir, et si les réformateurs sont d'intolérants sectaires, il ne faut pas leur laisser l'honneur d'être seuls ici les défenseurs de la justice.

Je serai franc jusqu'au bout. Parmi mes auditeurs, il en est sans doute qui jugent que l'éducation sans religion est une éducation incomplète. Eh bien! je ne crains pas de le dire : je suis de leur avis (Quelques murmures); seulement je juge l'État absolument incompétent pour donner à l'éducation ce complément nécessaire. C'est dans la famille, c'est dans l'exemple du père, c'est dans les tendres enseignements de la mère que l'enfant puisera cette force morale qui lui sera nécessaire pour les combats de la vie. Oui, à mon avis, il faut que l'enfant rattache l'idée du devoir à l'idée d'une origine éternelle et divine; quand il se trouvera en face du vice et du crime triomphant, quand il verra l'homme honnête et probe abattu, calomnié, écrasé, il faut, pour que le sens de la justice ne s'éteigne pas en lui, qu'il ait de bonne heure appris à croire à une réparation future, à une sanction qui dépasse les limites étroites de la vie; je crois que sans cette idée religieuse, vous ne ferez ni des hommes ni des citoyens. Mais c'est parce que je partage cette foi, parce que je la respecte, parce que je l'aime, parce que je crois à son triomphe, que je repousse pour elle la protection humiliante des municipalités. Oui, la famille a besoin de Dieu; oui, la France a besoin de Dieu, — mais d'un Dieu accepté, et non d'un Dieu imposé, — et Dieu, lui, n'a pas besoin du laissez-passer de M. le maire. (Applaudissements.)

Réfugions-nous donc, citoyens, quelles que soient nos croyances, dans le droit commun et dans la liberté. Permettons à toutes les écoles de toutes les Églises de s'ouvrir librement au grand soleil de la patrie; gardons-nous comme d'un crime de la plus petite mesure qui pourrait sembler une mesure de persécution. Mais précisément par respect pour la liberté, qu'aucune religion ne soit enseignée dans

les écoles communales; qu'aucun citoyen ne puisse dire qu'il a été contraint par son indigence de faire enseigner à son enfant des principes qu'il réprouve, et se plaindre à bon droit que la liberté de sa conscience a été violée sous un régime républicain. (Applaudissements.)

HENRI-C. MONOD.

UN MOT DE SOCIALISME.

Le mot socialisme, avec bien d'autres mots de notre langue, a eu ce sort d'être exploité sans être compris, et de devenir tour à tour un appât ou un épouvantail, sans que socialistes ou conservateurs se fussent rendu à eux-mêmes un compte exact de ce qu'ils entendaient sous ce terme. C'est donc à dissiper certains malentendus, à prévenir certaines confusions que nous voudrions nous appliquer, en même temps qu'à chercher la portée exacte, le sens précis de ce mot..

Qu'appelez-vous un socialiste? — Mais, répond l'opinion publique, c'est un homme qui veut établir l'égalité des fortunes, bouleverser l'ordre social, déformer la société sous prétexte de la réformer. Ce type n'existe guère, on peut l'affirmer, que dans l'imagination des bourgeois peureux. Si quelques utopistes ont proposé des lois agraires, si quelques enthousiastes ont inscrit le principe de la communauté sur leur drapeau de révolté, ils ne constituent pas un parti; ce n'est pas même une école sérieuse, et, par conséquent, dangereuse. Nul n'est communiste aujourd'hui, à la façon de Fourier, de Cabet, des phalanstériens. Certaines tentatives ont expiré dans le scandale, d'autres dans le ridicule. Trouverait-on beaucoup de citoyens pour une Icarie? — j'en doute. Mettez au pouvoir (par la pensée) les plus forcenés de nos réformateurs : pourront-ils supprimer la famille, l'hérédité, la propriété? Quelques-uns l'annoncent, peu l'oseraient; l'instinct populaire serait prêt à les désavouer; mis en présence de ce qu'on appelle la *question sociale*, ils seraient tous embarrassés, même ces doctrinaires nouveaux qui prétendent ne s'embarrasser de rien.

Si donc nous écartons ce fantôme du communisme, le socia-

lisme disparaît-il? — non, il apparaît au contraire, il aborde et traite la question sociale.

I

Pour le moment, je ne vois guère que des gens qui disent : « tout va mal; » — et d'autres qui disent : « tout va bien. »

Les premiers disent des seconds avec mépris qu'ils sont des conservateurs; les seconds ont peur des premiers et les appellent socialistes.

Les premiers ont surtout réussi, jusqu'à présent, à prouver que tout allait mal, mais sans parvenir à montrer comment tout pourrait aller mieux, si on les laissait faire. Quant aux seconds, ils excellent à montrer l'insuffisance des remèdes, mais ils n'arrivent pas à dissimuler le mal en le niant ou en le voilant.

Car, enfin, s'il ne suffit pas de parler toujours de la question sociale pour montrer aux autres qu'on l'a résolue, il ne suffit pas non plus de parler toujours d'ordre social pour faire croire à la perfection de cet ordre.

Y a-t-il, oui ou non, une question sociale? — Les uns l'affirment, les autres le nient. Ceux qui n'en veulent pas entendre parler, soutiennent que tout est pour le mieux, ou à peu près, dans le meilleur des mondes : ils sont de l'école du docteur Pangloss. Les capitaux sont faits pour les capitalistes, les gros dividendes pour les gros actionnaires, l'eau doit aller à la rivière et ils interprètent à leur manière, — à leur usage surtout, — le mot de l'Évangile : « on donne à celui qui a. » Ils ne nient pas absolument qu'il n'y ait des abus et qu'on ne doive tenter de les réformer, — en tout cas, de soulager ceux qui en souffrent. Et si les chômages, les disettes, le renchérissement ou d'autres causes amènent la misère, ils ont un remède pour ces maux, la bienfaisance, dont ils font un privilége ou une supériorité de plus.

Les autres reprennent le mot du manifeste ouvrier de 1864, cité et commenté par Proudhon : « Nous voulons la justice, et non pas l'aumône. » Ils montrent les plaies sociales, et ils soutiennent qu'il faut, pour les guérir, mieux que des cartes d'indigence. Ils exposent que l'ignorance résulte presque nécessairement de la misère et qu'à son tour la misère est engendrée par l'ignorance; — que certaines gens, et la plupart n'ont eu, pour être riches, comme le noble pour être noble, — que la

peine de naître, tandis que dans d'autres classes il n'existe que l'hérédité de la misère; — que l'enfant du pauvre est condamné à produire à l'âge où il ne devrait qu'apprendre et se fortifier; que les salaires de l'ouvrier sont dérisoires à côté des bénéfices du patron; que celui-ci, du reste, est maître absolu de celui-là, sans que l'ouvrier ait un autre droit que celui de se mettre en grève, c'est-à-dire de mourir de faim; — que, si l'homme est exploité, la femme l'est bien plus encore, et que le prétendu ordre social place la fille du peuple dans la douloureuse alternative de mourir dans sa vertu ou de vivre de sa honte, parce qu'elle ne peut pas vivre de son travail. Et mille autres griefs, justes ou injustes, mais, en tout cas, nettement formulés et accompagnés de preuves à l'appui.

Voilà donc deux classes d'hommes; les uns se plaignent et justifient leurs plaintes par des faits qu'ils exagèrent quelquefois mais qu'ils n'inventent pas. Les autres se contentent de fermer les yeux et de se boucher les oreilles; puis, ils décrivent complaisamment les progrès de l'industrie et le développement de la richesse, sans vouloir remarquer que l'industrie, nouveau Jaggernaut, écrase dans son triomphe ceux qui la servent et que la richesse, en s'accroissant, creuse toujours plus profond l'abîme qui la sépare de sa sinistre contre-partie, la misère.

II

Si maintenant ces derniers appellent ceux-là socialistes qui voient la question sociale et s'en préoccupent, s'il suffit, pour mériter ce nom, de signaler le mal et d'en chercher le remède, — cette appellation devient un éloge dans la bouche de ceux qui en faisaient un blâme. Les satisfaits ne créent-ils pas à la société les mêmes dangers que les mécontents?

Mais il faut distinguer entre ce sens, peu exact et populaire, du mot socialiste et le sens précis et scientifique qu'on lui doit attribuer. — On n'est vraiment socialiste que si on l'est par système, je veux dire, si l'on a adopté l'un des systèmes socialistes; car ces systèmes varient à l'infini, et leur multiplicité même prouve leur insuffisance. Chacun a sa formule pour ouvrir la magique caverne, mais elle reste fermée; n'est-ce pas un signe que le « Sésame, ouvre-toi, » du socialisme n'a été trouvé par personne?

Sans parler de Proudhon, qui a une place à part et qui demeure isolé dans son originalité, il n'est peut-être pas deux de nos réformateurs qui puissent parvenir à s'entendre. La nouvelle Église ne possède pas plus l'unité que l'infaillibilité.

Il y a cependant un point commun qui, à travers toutes les divergences, réunit les formes diverses du socialisme. L'individu, dans ces systèmes, est subordonné à l'État, la personnalité s'absorbe dans une sorte de panthéisme politique. C'est l'État qui se fait banquier, capitaliste, entrepreneur, commanditaire. Quelquefois, c'est le principe, la constitution définitive et régulière. Alors, l'État est « pape de l'industrie, » comme dit M. Louis Blanc (1), en parlant de la doctrine de Saint-Simon; — ailleurs, comme dans le système de M. L. Blanc lui-même, l'État n'agit ainsi que provisoirement, en attendant l'éducation de la société (2). Et cependant, même chez ce dernier, la société tend à détrôner l'action individuelle et celle de la famille. M. Blanc entrevoit le moment où la prévoyance sociale remplacera la prévoyance paternelle et où l'hérédité, nécessaire dans le régime de concurrence, ne le serait pas, si l'avenir des enfants était assuré, et pourrait tomber sans que la famille tombât (3).

On comprendra bien, que nous n'avons ni l'intention, ni la prétention de réfuter ces principes. Nous dirons seulement qu'un tel système, qui mérite réfutation et non pas condamnation sommaire, a ses dangers, en ce qu'il favorise la centralisation, compromet la famille, amoindrit l'individu, fait, suivant la pittoresque expression de Proudhon (4), de *l'Etat serviteur* la vache à lait du prolétariat, nourrie dans les prairies et pâturages des propriétaires. En un mot, et comme l'a très-bien montré Proudhon, les partisans du système socialiste s'exposent à faire de l'absolutisme retourné.

III

Mais, encore une fois (et c'est uniquement là ce que nous avons voulu indiquer et ce qui ressort peut-être des réflexions précédentes), si les satisfaits se trompent en préconisant un or-

(1) *Organisation du travail*, p. 125.
(2) *Ibid.*, p. 86, 153.
(3) *Ibid.*, p. 165, 167.
(4) *De la capacité politique des classes ouvrières*, p. 82.

dre social qui ressemble souvent à du désordre organisé ; — si les utopistes égalitaires n'ont pour eux que les convoitises populaires; — si enfin les socialistes proprement dits ne réussissent à réformer la société qu'en mutilant la liberté, il n'en est pas moins vrai que, suivant le mot prononcé à la tribune par un ancien ministre d'État, « il y a quelque chose à faire. » — Ce *quelque chose*, signalé il y a 30 ans avec une sorte d'effroi, n'est pas encore trouvé; tous même ne sont pas persuadés qu'il soit nécessaire de le chercher. Et cependant, c'est la tâche qui est là, devant nous : nous ne nous la sommes pas imposée, elle s'impose d'elle-même à nous.

Le problème existe : — qui le résoudra? — Ce ne sera pas, — comme l'ont espéré quelques-uns trop confiants dans l'humanité, parce qu'ils étaient trop sûrs d'eux-mêmes, — ce ne sera pas la justice à elle toute seule par l'application stricte des devoirs de mutualité, parce que la justice rencontrera partout le formidable obstacle de l'égoïsme. Ce ne sera pas non plus la charité toute seule, parce que la charité ne se codifie pas, ne se formule pas en articles de lois. Mais ne pourrait-il pas naître une conception chrétienne de la société, dans laquelle s'établirait la conciliation de la justice et de la charité, ou plutôt leur pénétration réciproque, une conception grâce à laquelle le riche et le pauvre se rencontreraient, suivant la parole du prophète, et se rencontreraient dans un intérêt commun, grâce à laquelle se préparerait la solution des redoutables questions posées par l'esprit moderne, paupérisme, salaire, association, crédit?

C'est notre espoir : — et il nous paraît plus raisonnable que la sagesse d'un optimisme banal. Notre seul désir a été d'insister sur le danger de demeurer stationnaire, sur la nécessité de marcher, sur la grandeur du but vers lequel tous doivent tendre d'un commun effort.

Benjamin Couve.

Pour la Rédaction générale : E. de Pressensé, *Directeur-Gérant.*

Paris.— Typ. Ch. Marchal, 16, passage des Petites Ecuries.

REVUE CHRETIENNE

LA SITUATION.

Tout ce que nous pourrions dire sur la situation a été exprimé avec une patriotique et chrétienne éloquence dans l'allocution de M. le pasteur Guillaume Monod que nous publions, et qu'il a bien voulu nous communiquer sur notre demande expresse. Le *Figaro*, dans son numéro du dimanche 18 décembre, prétendait que tandis que l'on voyait les prêtres catholiques sur le champ de bataille, les pasteurs protestants se bornaient à faire des conférences. Cette calomnie ne mérite pas d'être réfutée; l'auteur de l'article que nous signalons savait bien qu'il mentait, car il est de notoriété publique que le protestantisme ne s'est laissé devancer par personne dans l'œuvre sainte des secours aux blessés.

La réunion tenue le même dimanche au temple de la Rédemption, dans laquelle a été présenté un compte rendu détaillé sur ce qu'ont fait nos Églises pour soulager les soldats victimes de la guerre, après que leurs pasteurs et leurs membres ont été les chercher sur le champ de bataille, établit surabondamment que nous avons largement payé notre dette à la France. On le comprendra mieux quand on aura lu le discours de M. Monod. Voilà le genre de conférences que font les pasteurs protestants, et on verra si elles sont de nature à refroidir dans leur cœur le dévouement actif qui pousse à panser les plaies de la patrie et de ses défenseurs. Il convient à la misérable feuille qui a concentré en elle tout le venin de l'époque impériale et qui a travaillé aussi efficacement à la démoralisation du pays qu'à sa ruine en le poussant à une guerre insensée, il convient, dis-je, au *Figaro* de chercher à nous diviser sous le feu de l'ennemi. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la lutte suprême est engagée. Nous ne pouvons que crier à Dieu pour lui demander la délivrance!

E. DE PRESSENSÉ.

ALLOCUTION DE M. LE PASTEUR G. MONOD

A LA RÉUNION GENERALE DE PRIÈRES TENUE AU TEMPLE DE L'ORATOIRE LE 7 DÉCEMBRE 1870.

Chers amis et frères, on vous a adressé des paroles d'humiliation et d'exhortation. Laissez-moi vous adresser quelques paroles de consolation. Nous avons besoin de consolation. Il y a huit jours, nous étions réunis en prières pour nos soldats qui marchaient au combat. Nos cœurs étaient émus à la fois par la belle et touchante proclamation du général Trochu, et par la pensée de la lutte terrible qui allait s'engager. Nous formions la résolution de consacrer spécialement à la prière les huit jours suivants, et de les terminer, ce soir, par une réunion nouvelle de prières et d'humiliation, qui fût aussi, si Dieu le permettait, une réunion d'actions de grâces. Hélas! quoique nous ayons à bénir Dieu sans doute de nous avoir réunis ce soir devant lui, comme nous le souhaitions, c'est encore dans la tristesse et dans les larmes que nous nous retrouvons, et pas encore pour les actions de grâces que nous avions espéré pouvoir lui rendre. Nous sommes encore captifs dans Paris, et une nouvelle dont nous ne pouvons encore apprécier la portée, est venue s'ajouter à nos amertumes. Je l'avoue, cette nouvelle m'a saisi; un moment elle m'a comme accablé — mais bientôt j'ai été relevé et consolé par le souvenir de ces paroles de l'Ecriture que je viens de vous lire (Hébr. XII) : « Mon fils, ne perds pas courage quand tu es repris; car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et frappe de ses verges celui qu'il reconnaît pour son enfant. » Dieu, me suis-je dit, traite la France comme si elle était son enfant. Ne savons-nous pas tous que Dieu peut affliger ceux qu'il aime? N'avons-nous pas remarqué qu'il semble choisir quelquefois les meilleurs d'entre les siens pour les accabler d'épreuves et de douleurs, et que sous les coups dont il les frappe, non-seulement ils reçoivent des bénédictions nouvelles pour eux-mêmes, mais ils deviennent pour les autres un exemple et une source de bénédictions. Saint Paul voulant consoler les chrétiens affligés, commence par leur rappeler que celui que Dieu a le plus affligé entre tous a été Jésus, son Fils bien-aimé, et que c'est sur la croix où il a porté nos péchés

qu'il a été glorifié et est devenu le Sauveur du monde. Ne désespérons donc pas si notre France est battue des verges de Dieu, si, pour elle, les revers ont succédé aux revers, et si, après tant de douleurs, nous pleurons encore avec elle et sur elle, mais plutôt espérons et répétons : Dieu la traite comme son enfant.

Sans doute, elle a péché, et Dieu la châtie à cause de ses péchés et parce qu'elle s'est éloignée de lui; mais, j'en suis persuadé, il la châtie avec amour. Ce qui nous donne le droit de le penser, c'est qu'elle est frappée faisant son devoir. Si Dieu la frappait, comme en 1812, à Moscou, lorsque Napoléon, à la tête de ses armées, foulait l'Europe à ses pieds, et que nos soldats périssaient à la fois par le feu et dans les glaces de la Russie, nous ne pourrions pas parler ainsi. Mais, depuis plus de trois mois qu'est tombé le pouvoir qui avait poussé la France à la guerre, que fait-elle et que demande-t-elle? elle se défend, en demandant la paix. Elle défend ses foyers, ses familles, son sol, et tout ce qu'il y a de légitime et de sacré pour un pays. Sa cause est celle de la justice, et celle de ses ennemis est devenue celle de l'injustice, de la violence, et d'une aggression implacable et féroce. Comment une pareille cause ne serait-elle pas en abomination à Dieu, et comment celle de la France n'aurait-elle pas Dieu pour elle? Elle a péché, et Dieu a battu ce pécheur de ses verges, mais il souffre maintenant en faisant bien, et à des signes heureux vous reconnaissez qu'il est aimé. Il ne perd pas courage, quand Dieu le reprend. Il semble se tourner vers Dieu, et nous recueillons avec bonheur des témoignages de piété qui s'échappent de la bouche de nos soldats, de notre peuple, de nos hommes de lettres, de nos savants. Le Gouverneur de Paris, le chef de notre Défense nationale, s'incline devant la puissance de Dieu. La France grandit dans l'épreuve. Son courage s'accroît au milieu des revers et à proportion des revers. Au cri de résistance de Paris, a répondu, comme un magnifique écho, le cri de résistance de la France. Le peuple qu'on appelait frivole est devenu sérieux. La nation qu'on croyait écrasée, est debout devant Dieu et devant les hommes, leur offrant l'un des plus grands spectacles peut être que la terre puisse offrir en ce moment, et le plus digne de la sympathie de toutes les nations; car ce n'est pas seulement

son existence qu'il défend, c'est l'intérêt et l'honneur du monde civilisé et chrétien. Il s'agit, comme l'a fait entendre Trochu dans sa proclamation, de savoir si une puissance qui, depuis plusieurs années, fait de la force son droit suprême, et veut fonder un empire souverain d'Europe par la conquête et l'effusion du sang, anéantira le seul peuple qui lui résiste, et dominera le monde civilisé. La cause qui se débat en France est celle de la justice, celle de la liberté, celle de la civilisation et du christianisme, compromise par les triomphes de la Prusse. Combattant pour une pareille cause, comment la France pourrait-elle succomber? Ni au point de vue humain, ni au point de vue divin, je ne saurais le comprendre. A-t-on jamais vu un peuple décidé à se défendre avec courage contre d'injustes agresseurs, prêt à tout sacrifier et à tout souffrir plutôt que d'accepter le joug, ne pas se relever? Mais les conditions mêmes que nos envahisseurs ont jusqu'à présent déclaré qu'ils mettront à la paix, nous avertissent que Dieu, aussi bien que l'honneur national, nous commande de leur résister. Elles sont telles qu'aucun chrétien, comme aucun Français, ne peut les accepter. Ce qu'on demande à la France, ce n'est pas seulement un sacrifice d'argent, ce n'est pas le sacrifice d'un morceau de terre, ce n'est pas celui d'un point d'honneur, c'est celui d'une partie de la France, de membres vivants de son corps qui ne consentent pas à en être retranchés, et dont on voudrait faire des membres de la Prusse. Ce qu'on veut, c'est que nous livrions à la Prusse des populations qui veulent rester françaises; que nous abandonnions à ceux qui les ont désolées, incendiées, inondées de sang, des provinces qui se sont défendues contre eux avec l'énergie du patriotisme au désespoir. Ce qu'on veut, c'est que nous acceptions, pour conditions de paix, de faire d'une partie de la France une partie de la Prusse, d'approuver que des concitoyens qui se sont sacrifiés pour nous, deviennent des sujets de la plus odieuse puissance qu'il y ait en ce moment au monde, et que leurs fils, qui sont comme nos fils, deviennent soldats de la Prusse, forcés peut-être un jour de combattre contre la France leur mère, sous peine d'être fusillés s'ils s'y refusent! Quelle est l'Assemblée nationale française, quel est le Français, quel est le chrétien qui oserait mettre sa signature au bas d'un semblable traité de paix? Il peut con-

sentir à périr, à s'ensevelir sous des ruines fumantes, mais il ne le peut à souscrire de pareilles conditions. Oser les proposer à la France, c'est lui dire de les repousser, c'est lui apprendre que Dieu lui crie de résister. Et si c'est Dieu qui crie à la France de résister, il sera avec elle et bénira sa résistance. J'écrivais il y a quelques jours à un membre du Parlement anglais : « Je ne connais pas en ce moment un père chrétien en France qui ne soit prêt à offrir tous ses fils à son pays pour le sauver. » Il ne faut donc pas perdre courage, mais, comme l'Écriture nous y exhorte, espérer, en combattant contre le péché. Humilions-nous devant Dieu, au nom de la France; invitons-la à s'humilier; mais, en même temps, exhortons-la à élever les yeux vers lui avec confiance, en cherchant en lui la force et la délivrance. Elle viendra, cette délivrance, à son heure et telle que la préparent sa sagesse et son amour, pourvu que nous fassions notre devoir, et qu'aucun ne se refuse aux sacrifices que lui demandent Dieu et la Patrie.

CORRESPONDANCE

LES DISPOSITIONS ACTUELLES DES DEUX ARMÉES BELLIGÉRANTES.

Monsieur le Rédacteur,

On parle beaucoup de l'héroïsme de nos soldats, et nous savons que notre vieille réputation de courage n'a pas sombré dans nos désastres. Mais, quand on cite des faits de bravoure, ce sont presque toujours les chefs qu'on exalte, et on laisse dans l'ombre le simple soldat, celui qui ne connaît de la bataille que le coin où il doit exposer sa vie, et l'ordre auquel il obéira aveuglement. Le rôle de ce dernier est d'autant plus beau que, le plus souvent, il tombera ignoré de la foule; la patrie ne saura pas le nom de ce brave, et les larmes de sa mère seront peut-être les seules qui seront versées sur lui.

Mais il est un des côtés de cet héroïsme que j'ai pu voir de près, et qui m'a plus spécialement frappé. Certes, l'aspect d'un champ couvert de morts et de blessés, provoque une pitié et une affliction profondes, et toutefois je n'ai jamais, pour ma part, ressenti d'émotion aussi poignante que lorsque je voyais

un renfort ou une réserve se mettre en marche. Ils étaient là derrière un mur ou un épaulement de terrain, attendant, l'arme au pied, les balles passaient par-dessus leurs têtes rien ne bougeait. Soudain l'ordre d'avancer arrive, et la masse s'ébranle en silence; ils n'accélèrent ni ne ralentissent leur marche : aucun cri, on entend des pas, des cliquetis d'armes, parfois une parole brève de commandement ou une conversation à mi-voix. Rien sur le visage de ces hommes ne révèle une émotion extraordinaire, à peine quelques yeux brillants d'ardeur; le plus souvent on n'y lit que cette expression placidement tranquille de nos troupiers. Et cependant combien d'entr'eux reviendront, combien resteront couchés sur cette terre qu'ils vont défendre?... Puis, plus tard, l'action finie, ils rentrent et comptent les vides qui se sont faits dans leurs rangs; ce sont autant d'amis et de camarades qui manquent à l'appel; mais dans les cœurs de ceux qui restent, retentit ce seul cri : La France n'est pas morte, vive la France!

Assurément ce n'est là souvent qu'un sentiment inconscient, qu'ils seraient en peine d'exprimer, mais qui perce dans leurs paroles et leur manière d'être.

Ceci, je l'avoue, est beaucoup plus vrai au moment du siége où nous sommes arrivés qu'au début. Alors, nos troupes, encore éprouvées par les désastres sans précédent qui se succédaient, ne voyant autour d'elles aucun appui certain, arrivant dans ce Paris, qu'on leur avait dépeint comme prêt pour toutes les éventualités d'un siége, et où tout était à faire, se laissèrent abattre par la mauvaise fortune. Dans les premières affaires des 17, 19 et 30 septembre, l'entrain et la confiance faisaient défaut. Depuis un mois, les nouvelles de l'extérieur et la puissante impulsion donnée à la défense de la capitale, ont transformé la situation.

Le 29 novembre à l'Hay, la journée fut meurtrière pour nous, et, malgré un vigoureux élan, nous dûmes rentrer dans nos lignes sans avoir gagné un pouce de terrain. L'affaire pouvait donc sembler encore plus mauvaise que les précédentes, et toutefois les mécontents étaient rares, tous étaient prêts à recommencer.

Le lendemain, je fus appelé à ensevelir quelques victimes mortes dans la nuit. Cette cérémonie, toujours sérieuse, empruntait un nouveau caractère à la solennité du lieu et du mo-

ment. Nous nous trouvions sur le plateau de Villejuif; dès que le jour parut, nous avions creusé une fosse, et couché à côté les uns des autres ces braves, dont plusieurs nous étaient totalement inconnus; par-dessus nos têtes passaient en sifflant, les obus des forts et de la redoute; au loin grondait l'artillerie sur toute la ligne de l'Est; autour de la tombe s'étaient groupés un certain nombre de soldats de toutes armes. L'émotion était dans tous les cœurs, mais nul visage ne trahissait l'indécision ou la faiblesse; bien au contraire, attentifs aux quelques paroles que je leur adressais tous semblaient puiser une nouvelle énergie dans ce spectacle d'une mort qui pouvait les atteindre d'un moment à l'autre. Ces hommes-là tomberont peut-être, mais il y aura eu une idée dans leur dévoûment; ils auront senti qu'ils combattaient pour une cause sacrée. Ce n'est pas là un fait isolé, ils étaient venus au hasard, étaient inconnus les uns aux autres, tout comme leurs frères qui se battaient sur la Marne, à cette heure, et que la même pensée animait. Le patriotisme s'est enfin réveillé chez nous, et c'est notre liberté et notre vie que nous défendons. Avec un pareil but et de tels hommes, pouvons-nous ne pas espérer encore, et montrer à nos ennemis, qui nous avaient cru morts, que la France ne saurait périr?

Si l'espoir d'un succès devenu possible a réveillé chez nous l'enthousiasme et la force, j'ai pu constater chez l'ennemi un résultat contraire. Contraire est peut-être un peu fort, et cependant, eux aussi, ont bien changé. Dans cette même affaire de l'Hay, tandis que nous attendions à quelques pas de la tranchée prussienne les blessés et les morts qu'on nous rapportait, je liai conversation avec sept ou huit des leurs. Nous n'avions plus affaire à des Bavarois, comme dans les combats précédents qui avaient eu lieu de ce côté; ils avaient été remplacés par de vrais Prussiens de Silésie. De la guerre, nous en vînmes bientôt à parler de paix, et je les laissai naturellement diriger l'entretien. Ces soldats, tous jeunes, et qui comptaient dans leur nombre quelques étudiants, c'est-à-dire les plus acharnés en général contre la France, étaient unanimes à souhaiter le terme de la guerre. Peu leur importait la cession de territoire, l'indemnité des milliards, ils n'en demandaient pas tant. Ce qu'ils voulaient, c'était rentrer chez eux, dans leur pays et leur famille, et leur jugement sur le roi

Guillaume, et son ministre, ne le cédait en rien en sévérité à celui du premier Français venu. Ce fait, dont je n'eusse peut-être pas fait mention si je m'étais trouvé en présence d'Allemands du Sud qui m'en avaient dit tout autant, il y avait déjà bien des semaines, m'a vivement frappé venant de Prussiens. J'en avais entendu d'autres souhaiter la paix, mais après l'anéantissement de la France : leurs déclarations ne pouvaient, par suite, avoir aucun intérêt. Ceux-ci, au contraire, révèlent un sentiment nouveau qui a dû se faire jour chez les sujets les plus immédiats du roi de Prusse, et montre clairement que, pour eux comme pour nous, le sort de la France n'est pas encore décidé, et que nous pourrions bien encore une fois nous relever de l'abîme où nous étions tombés. C'est donc avec confiance que nous pouvons envisager l'avenir. Il y aura sans doute encore bien du sang versé, de nouvelles misères viendront s'ajouter à celles qui existent déjà ; mais la victoire et la liberté sont peut-être au bout. Tout en maudissant la guerre et condamnant ceux qui nous y ont entraînés, tout en priant Dieu de mettre bientôt un terme à ces massacres, nous devons marcher de l'avant avec courage et persévérance, nous unissant tous sans distinction pour le salut et l'affranchissement de notre patrie. Puisse au moins cet effroyable châtiment de notre indifférence et de notre incrédulité porter ses fruits, et puisse la France se relever purifiée et régénérée.

JULES FOLTZ,
Aumônier de la 12e ambulance internationale.

RELÈVEMENT MORAL DE LA FRANCE.

Nous reproduisons la 1re lettre de M. de Pressensé au journal des *Débats* sur le relèvement moral de la France.

Au Directeur-Gérant du JOURNAL DES DÉBATS.

MONSIEUR,

Quelque graves et douloureuses que soient nos préoccupations dans ces jours de lutte suprême dans lesquels se décide le sort de la patrie, il est une question qui s'impose à nous sans

ajournement possible et qui, passant avant toutes les autres, leur survivra; c'est celle-ci : Comment relever moralement la France? Les questions brûlantes du jour relatives à notre délivrance et à cette guerre terrible qui nous désole la ramènent au lieu de l'écarter, car nos malheurs viennent en grande partie de nos fautes et de l'affaissement de notre esprit public. Notre seule consolation est le ferme espoir qu'un pays nouveau sortira de ce baptême de feu; mais il n'en sortira pas sans nos efforts. Voilà pourquoi je crois utile d'aborder avec une entière franchise ce grand problème de notre régénération nationale, sous le coup même de nos désastres, et alors que notre cœur plie sous le fardeau de nos angoisses générales et particulières. Lequel de nous n'a quelqu'un des siens engagé au plus fort de la lutte? Nous ne le voudrions pas ailleurs, heureux de payer notre dette à la patrie. Toutefois, l'épreuve est dure, accablante dans sa prolongation. Qu'au moins elle ne soit pas stérile, et que tant de pleurs et de sang n'arrosent pas en vain le sol sacré que nous défendons contre la plus abominable invasion! C'est pour vous soumettre brièvement quelques pensées sur la régération de la France que j'ose vous demander encore une fois l'hospitalité de votre journal. Nous en sommes venus à un point où la question politique et la question morale se rejoignent. Ce qui nous a précipités au dernier fond de l'infortune, c'est ce qui nous pervertissait et nous corrompait. Par conséquent, ce qui nous sauvera, c'est ce qui nous purifiera. L'esprit de parti, les soucis mesquins de l'ambition ne sauraient être jugés trop sévèrement à cette heure incomparable de notre histoire. Il s'agit bien de telle ou telle dynastie, quand l'existence même de la France est en jeu. Je ne connais que deux partis capables de fonder sur nos malheurs leurs misérables calculs, deux partis qui se sont toujours entendus au fond par une sorte d'affinité secrète : c'est d'abord la démagogie qui n'a d'autre chance que l'excès de nos désastres et n'a jamais manqué d'en profiter; c'est ensuite ce ramassis bonapartiste qui, à Wilhlemshœhe et à Londres, ose encore se rappeler au souvenir du monde par ses odieuses intrigues. Il lui faut la capitulation de Paris et il l'escompte impudemment. En dehors de ces deux misérables factions, toutes les questions de forme disparaissent devant la question de salut public qui, envisagée dans toute sa grandeur, est essentiellement morale.

Il est un relèvement national qu'on ne saurait nous contester : c'est notre ferme résistance à l'invasion, malgré tant de désastres accumulés. Rien n'est plus difficile à notre tempérament ardent et mobile que d'apprendre à supporter le malheur ; notre race a toujours été vaillante à l'assaut, mais facilement défaillante au jour des revers; le succès l'enivre, tandis que la défaite lui cause un étonnement tel, qu'elle tombe bien vite dans l'extrême abattement; aussi, en voyant ce quelle supporte et souffre aujourd'hui, non seulement dans notre Paris frémissant derrière ses remparts, mais encore dans nos campagnes ravagées par un ennemi implacable, en contemplant cette nation tout entière debout, depuis la tendre jeunesse jusqu'à la vieillesse, pour défendre son honneur et ses foyers, je me souviens du titre significatif du livre consacré par M. A. de Gasparin à l'Amérique du Nord, au début malheureux d'une guerre qui semblait alors l'avoir mise à deux doigts de sa perte. Il lui faisait parvenir au travers de l'Atlantique cette appellation pleine d'une foi courageuse : *Un grand peuple qui se relève.* Il n'attendait pas l'issue de la lutte ; la lutte elle-même avec ses douleurs et ses périls lui suffisait.

Nous aussi nous ignorons le dénoûment prochain de ce drame sanglant ; nous comptons sur le triomphe final de la justice, mais nous ne savons pas ce qui nous en sépare. Hélas ! nous avons désappris l'illusion. Le succès peut tromper longtemps encore notre espoir. La victoire morale n'en est pas moins remportée. Ce grand peuple, trahi par la stupidité de ses chefs avant de l'être par leurs infâmes menées, n'ayant plus qu'un tronçon d'épée dans ses mains fatiguées d'ensevelir ses morts, abandonné de l'Europe entière, même de ceux qui lui doivent leur indépendance nationale, rencontrant chez ses alliés d'hier une satisfaction ironique de son infortune, luttant en désespéré contre un adversaire qui sait demeurer violent sans renoncer à la ruse, et qui l'enlace d'un réseau de mensonges tout en l'enfermant dans un cercle de fer et de feu, ce peuple, accoutumé au succès, à la sympathie universelle qui semblait jusqu'ici nécessaire à son courage, n'a point plié, et sous ce ciel morne et lourd qui ne lui envoyait plus un sourire, il a ramassé ce qui lui restait de forces pour défendre non seulement son sol, mais encore le droit des âmes libres de s'appartenir à elles-mêmes et de n'être pas transportées d'une

patrie à l'autre au gré de la conquête. Depuis Sedan, la grandeur de la cause qu'il défend a égalé la grandeur de son infortune. Or, je ne connais rien de plus noble que de défendre une grande cause au sein d'une grande souffrance.

Aussi, dès maintenant l'honneur de la France est sauf. Je salue son relèvement dans l'excès même de ses malheurs. Le peuple qui s'abaisse, ce n'est pas celui qui se montre prêt à mourir sous son drapeau déchiré, c'est celui qui viole impudemment la justice, le droit, et qui, en pleine civilisation chrétienne et avec le nom de Dieu sur les lèvres, ressuscite la barbarie de la conquête. Quelle honte pour le pays des penseurs profonds et doux que de voir sa haute culture aboutir au matérialisme politique d'un Bismark, cet apôtre hautain de la force brutale, et aux terribles dévotions du roi Guillaume ! Voilà l'opprobre par excellence. Nous aimons mieux tout souffrir que de le mériter.

Les plus grandes épreuves ne suffisent pas à relever un peuple. Ce relèvement réclame nos virils efforts; nous sommes tous appelés à y travailler directement. Commençons par faire notre examen de conscience en constatant sans illusions le mal caché qui est à la racine de tous nos malheurs. « On oublie trop de nos jours disait Prevost-Paradol dans son beau livre sur *la France nouvelle*, lorsqu'on parle de la grandeur ou de la décadence des peuples, que les causes de ces grands événements sont purement morales et qu'il faut toujours revenir à les expliquer par un certain état des âmes dont les changements matériels qui frappent plus tard l'imagination du vulgaire ne sont que la conséquence visible autant qu'inévitable. » Il serait trop commode pour nous de tout expliquer par l'empire. Sans doute on n'en peut dire trop de mal, et ceux-là ont le droit de le traiter comme il le mérite qui l'ont maudit et combattu dès le premier jour, et ont fait partie de cette élite de la nation qui n'a pas fléchi le genou devant ce nouveau Baal, l'une des plus hideuses idoles que l'on ait vues, parce que jamais le culte des intérêts matériels ne s'est présenté avec moins de déguisement.

N'oublions pas que ce sont les adorateurs qui font l'idole, car sans eux elle ne serait qu'une pierre informe. L'empire a été, en définitive, élu par le suffrage universel de nos vices nationaux. Il les a accrus, développés, favorisés, étant tous

ensemble cause et effet; mais il n'aurait pas duré s'il n'avait rencontré des points de contact entre lui et la nation. Il ne suffit donc pas au pays de s'en être débarrassé, s'il ne change sa constitution morale. On fait très bien de couper la portion gangrenée d'un organisme, mais à la condition de rétablir la santé générale ; sinon le mal reparaîtra infailliblement. Ce dont il nous faut guérir, ce n'est pas seulement de l'empire, c'est de l'état d'esprit et de mœurs qui l'a rendu possible; autrement nous mériterions ce mot sanglant de Démosthènes aux Athéniens : « Pourquoi courir aux nouvelles ? Qu'importe ce que devient Philippe ? Si le ciel vous en délivrait, de l'humeur dont vous êtes, vous vous en seriez bientôt fait un autre. » Il nous importe donc de déterminer ce que représente donc le césarisme bonapartiste, afin d'en extirper le principe dans l'âme de la nation et d'en empêcher le retour sous quelque forme que ce soit. Il n'a fait que pousser à l'extrême ce qu'on peut appeler le mal français, refoulant et étouffant les grandes qualités de notre race, car tout ce qu'elle avait de généreux, de fier, de sincèrement libéral était contre lui. Son danger venait de nos grandeurs; il ne vivait que de nos misères : de là le soin jaloux qu'il a mis à les exploiter.

Quel est au fond ce mal français qui a permis au pouvoir personnel le plus corrupteur de peser sur nous pendant près de vingt ans? Tâchons d'en découvrir les symptômes, et nous remonterons ainsi à sa racine. Toute l'école libérale est d'accord aujourd'hui pour protester contre le régime de centralisation administrative qui a été la grande machine à compression de l'empire. Mais s'il en a abusé sans scrupule, en faussant ses ressorts par la corruption politique la plus effrontée, il ne l'a pas créée, elle existait avant lui. « Les Français du dix-huitième siècle, dit Tocqueville, avaient admis comme idéal un peuple sans autre aristocratie que celle des fonctionnaires publics, une administration unique et toute-puissante directrice de l'État, tutrice des particuliers. En voulant être libres ils n'entendaient point se départir de cette notion première, ils essayèrent seulement de la concilier avec celle de la liberté. » Le premier des Bonapartes leur avait déjà appris ce que vaut cet essai; seulement son génie, son prestige, qui a enveloppé de gloire la nation, la grandeur poétique de sa chute ont fait oublier la leçon. Le demi-libéralisme des régimes suivants

entretint nos illusions. Il fallait le second des Bonapartes et le bel usage qu'il a fait de l'administration française pour les dissiper. Les rouages tournaient admirablement, mais ils étaient vermoulus, et cette organisation savante n'était qu'un colossal mensonge. La France de la centralisation impériale était semblable à la Crimée de Catherine II; c'était une fiction de théâtre, une puissance de parade qui recouvrait le désordre et le néant. Ce bel édifice, bien ordonné, ressemblait à ces palais de neige et de glace que l'on s'amuse parfois à construire dans les pays du Nord : ils fondent en boue au premier rayon du printemps. Au premier choc tout a croulé, et si la nation ne s'était promptement dégagée, elle s'effondrait du coup.

Voilà ce que nous savons tous aujourd'hui. Aussi tous les programmes libéraux prennent-ils le contre-pied du régime dont nous avons joui et prêchent-ils la croisade de la décentralisation. C'est fort bien, mais ce n'est pas assez. Il faut remonter à la disposition vraiment nationale sur laquelle s'appuie le système que l'on combat depuis qu'il s'est révélé dans ses dernières conséquences. Pourquoi de tout temps la France a-t-elle sacrifié si facilement au pouvoir central les grandes libertés individuelles? c'est qu'elle a toujours tenu faiblement à cet ordre de libertés qui implique l'activité personnelle, le dévouement de tous les jours, la persévérance tenace. La liberté générale et philosophique lui convient beaucoup mieux, parce qu'on s'en fait honneur à meilleur marché. Il est vrai qu'on la perd avec la même facilité qu'on la décrète, quand elle n'a pas pour gardienne une nation qui la pratique et l'applique simplement et virilement dans le détail de la vie de tous les jours. Si le Français recourt si volontiers à la tutelle administrative, c'est qu'en fils légitime de la Rome antique il met la sociabilité au-dessus de l'individualité; c'est là qu'est son charme et sa faiblesse, car l'individu, c'est au fond l'être moral avec ses responsabilités rigoureuses et salutaires. La conscience fait sa force, aussi est-elle la meilleure sauvegarde des libertés individuelles. Seule la conscience les rend inviolables et les défend contre la paresse, plus dangereuse pour elles que les usurpations du dehors. Tocqueville, que l'on ne saurait trop citer en cette matière, disait que promulguer les droits de l'homme et des citoyens sans changer le mécanisme de la centralisation, c'était placer la tête de la liberté sur le

corps de la servitude. J'ajoute que l'on aurait inutilement transformé le corps si l'on ne transforme l'âme qui doit animer tout l'organisme. Or l'inspiration féconde d'une nation libre, c'est la vie morale, c'est une conscience vivante. Elle seule apprend à commander et à obéir, ce qui est la double science de la liberté; elle seule empêche une nation de s'abandonner lâchement à une tutelle commode qui la dispense encore plus de ses devoirs que de ses droits. Si le souffle moral nous eut davantage pénétrés, nos libertés fussent demeurées intactes, et le fonctionnarisme, ce souple agent de tous les despotismes, eût été sans emploi.

Supposez, au contraire, que la conscience s'endorme ou s'étiole chez un peuple, il ne voudra bientôt de la liberté que les avantages, sans consentir à en payer le prix. Mais comme ces avantages ne sauraient être séparés des virils devoirs de la vie publique, il se rabattra sur l'égalité, sans comprendre que celle-ci est étroitement liée à sa glorieuse compagne, car toutes les têtes ont beau être courbées sous le même joug, l'iniquité n'en fleurit pas moins au profit du favoritisme; les immunités les plus scandaleuses sont accordées à l'administration qui devient une aristocratie bourgeoise remplaçant la grâce et l'éclat de l'ancienne noblesse par un pesant et sot orgueil. L'amour du repos et du bien-être grandira tous les jours chez cette nation lassée des purifiants orages du forum; au premier péril social qui réclamerait l'énergie et le dévouement, elle se jettera, sauf une minorité vaillante, dans les bras du premier despotisme venu qui assure sa tranquillité en promettant de veiller à ses intérêts. Cette promesse suffit pour effacer jusqu'au plus honteux parjure. Elle se croira fidèle à la démocratie parce que le même bas niveau aura passé sur toutes les grandeurs nationales, et elle abdiquera tous les jours davantage aux mains d'une administration qu'elle trouvera excellente dans la mesure où elle y placera ses enfants. Satisfaite d'avoir confié les destinées du pays à ceux qu'elle croit être ses fondés de pouvoirs et qui sont ses maîtres, elle se précipitera tête baissée dans un tourbillon d'affaires et de plaisirs, et elle laissera sans contrôle toute une valetaille dorée et brodée, qui l'exploitera en la trompant. Ce sera le règne des financiers véreux, des amuseurs publics, des courtisanes cosmopolites et de leurs chroniqueurs attitrés. La vie sera ainsi

menée à grandes guides dans une capitale platement embellie au moyen d'une prodigalité sans nom, jusqu'à ce que tout d'un coup on se réveille au bord de l'abîme où, grâce au ciel, on aura été précédé par les anciens sauveurs qui ont tout perdu. Ainsi naît et meurt l'empire bonapartiste, et si on ne veut pas qu'il ressuscite sous un nom quelconque, il faut s'attaquer au mal lui-même et non simplement à son effet. Or, ce mal foncier, c'est l'affaiblissement de la conscience, la paralysie de la vie morale qui entraîne l'éclipse des grandes libertés individuelles et de ce sentiment profond de la responsabilité, sans lequel tous les droits ne sont qu'une lettre morte.

Le *self-government*, le gouvernement par soi-même, implique le gouvernement sur soi-même; c'est ainsi que la liberté politique touche à la morale. Je voudrais essayer de montrer par quelques courtes réflexions comment la décentralisation, à laquelle nous aspirons tous, ne pourra concourir au relèvement de la France dans les divers domaines de la vie publique, que si nous avons toujours en vue l'éducation de l'individu et le réveil de la conscience. Ce sera l'objet d'une prochaine lettre.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

EDMOND DE PRESSENSÉ.

Pour la Rédaction générale : E. DE PRESSENSÉ, *Directeur-Gérant.*

Paris.—Typ. Ch. MARECHAL, 16, passage des Petites-Ecuries.

Avis à nos Lecteurs.

La *Revue Chrétienne* continuera sa publication aux mêmes conditions que par le passé. Seulement, tant que durera le siége de Paris, elle ne peut avoir de régularité. Son mode de publication demeurera réduit jusqu'à ce que les circonstances aient changé; mais ses abonnés recevront dans les mois qui suivront des numéros plus forts qui compenseront les lacunes des commencements de l'année 1871. Notre œuvre devient plus nécessaire que jamais. Nous sommes assurés que nos anciens amis la soutiendront comme par le passé.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

Le prix de l'abonnement à la *Revue Chrétienne* est de 12 fr. 50 pour l'année entière. On s'abonne au bureau de la *Revue*, 58, rue de Clichy, soit directement, soit par un mandat sur la poste à l'ordre de M. Lamy.

TABLE DES MATIÈRES

1870

—

PHILOSOPHIE.

Pages.
La logique du catholicisme, par Ch. Secrétan 435

LITTÉRATURE.

Le droit des femmes dans le roman contemporain, par Edmond de Guerle 193
La philosophie dans le théâtre de Molière, par Emile Doumergue. . . 326
Les Stoïques, de Mademoiselle Louisa Siefert, par J.-L. M. 428
La critique morale, par Benjamin Couve. 532
Etude sur Vauvenargues, par Adolphe Cazalet 477

POÉSIE.

Le refuge, par Ernest Chatonet. 567

BEAUX-ARTS.

Le salon de 1870, par A. Albrespy. 490

HISTOIRE RELIGIEUSE.

Le premier concile œcuménique, par J. Pédézert . , ... 1
Le dernier concile, par Matth. Lelièvre. 98,146
Une nouvelle exposition de l'histoire du dogme, par F. Lichtenberger . 353
Lambert d'Avignon, par Louis Ruffet 549

ÉTUDES CONTEMPORAINES.

Le père Hyacinthe et son Eglise. 65
Le luthéranisme en Alsace, par F. Lichtenberger 232
M. Rognon, par E. Peyre. . . . . , ... 304
La discussion de l'infaillibilité du pape, par E. de Pressensé 385
De la séparation de l'Eglise et de l'Etat, au point de vue protestant, par Pelet de la Lozère 449

CORRESPONDANCE ROMAINE.

Pages.
Lettres de Rome, par ***. 108,177

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. O. Douen. 120

MÉLANGES.

Une conférence au cirque de l'Impératrice sur la libre conscience, par E. de Pressensé 161
Les fouilles récentes faites à Rome, par E. de Pressensé. 513

ÉTUDES RELIGIEUSES.

Les quakers. Etude sur les premières années de leur société, par Madame E. Hollond. 131,216,257
Les plus récentes versions d'Esaïe, par Eug. Le Savoureux 361

ÉTUDES SOCIALES.

Etude sur la peine de mort, par L. Rey 359

MORALE CHRÉTIENNE.

Etre soi. Conférence sur l'individualisme, par Arbousse-Bastide. . . . 27

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le ranz des vaches de la Gruyère et la chanson du Vigneron 50
Réformes dans les îles de Cuba et de Porto-Rico, par Porfiro Valiente . 50
Histoire de la Société biblique protestante de Paris, par O. Douen. . . 51
Histoire des camisards, par Eugène Bonnemère. 52
Une Eglise réformée au dix-septième siècle, par J.-B. Leclercq. . . . 54
Introduction à l'étude des évangiles, par W. Killy. 55
Dictionnaire d'administration ecclésiastique, par Ernest Lehr 55
De l'état civil des réformés de France, par L. Anquez. — Par C. Cailliatte. 56
Louis Rognon. Sermons, mélanges philosophiques, religieux et littéraires. 121
L'Eglise, une mère pour les orphelins. Discours par A. Mettetal.. . . 185
Explorations modernes en Egypte; huit séances données à Genève et à Lausanne, par M. A. Mathey. — Par C. Cailliatte 185
Souvenirs d'un aumônier protestant au camp français devant Sébastopol, par Max Reichard, traduit de l'allemand, par Camille Selden . . 264
De la peine de mort, par L. Bonnet. 246
Marguerite, par l'auteur du *Petit Château* 376

Pages.

Les huguenots du seizième siècle, par Adolphe Schaeffer, par C. Cailliatte. 500
L'apôtre Paul, par A. Sabatier. — Par F. Lichtenberger. 503
La religion progressive, par J.-E. Allaux. — Par C. Cailliatte 507
Ma captivité en Abyssinie, par le docteur H. Blanc. — Par C. Cailliatte. 571

REVUE DU MOIS.

Janvier. — Mise en pratique du régime constitutionnel. — Importante décision du conseil d'Etat, relative aux conditions de l'électorat dans l'Eglise réformée de France. — Nécessité urgente du rétablissement des synodes. — De l'attitude du concile. — Quelques mots à propos de la condamnation de Troppmann. — Par Eug. Bersier. 58

Février. — Les devoirs du pays envers le nouveau ministère et les devoirs du nouveau ministère envers le pays. — Urgence de la question sociale. — L'affaire de Ville-d'Avray. — Conséquences à tirer de l'arrêt du conseil d'Etat dans l'affaire du consistoire de Caen. — Le manifeste de Genève. — Le parti radical glorifié par lui-même. — Une nouvelle *Revue de théologie.* — Le duc de Broglie. — Par E. de Pressensé. 122

Mars. — La rupture du ministère avec la droite. — Courrier anglais. — Le prospectus de la nouvelle *Revue de théologie.* — Par E. de Pressensé. 187

Avril. — Marche libérale du ministère. — Courrier romain. — M. de Montalembert. — L'épiscopat et la papauté à la veille de la proclamation de l'infaillibilité. — Réception de M. le comte d'Haussonville à l'Académie française. — Par E. de Pressensé. 248

Mai. — Le plébiscite. — Le concile. — Un deuil dans l'Eglise libre. — Un grand triomphe de la justice aux Etats-Unis. — Par Eug. Bersier. 348

Juin. — Le résultat du plébiscite du 8 mai. — Ce qui se passe au concile. — Les assemblées religieuses du protestantisme français. — Par E. de Pressensé.. 380

Juillet. — Les beaux effets du plébiscite sur la politique française. — La réunion des patrons à Bonn. — Le testament de Charles Dickens. — L'abbé Martin de Noirlieu. — De quelques publications importantes de la théologie protestante française. — Délégation de l'Alliance évangélique auprès de l'empereur de Russie, en faveur des luthériens de la Livonie. — Courrier anglais. — Par E. de Pressensé . . . 443

Pages.

Août. — La guerre. — La proclamation de l'infaillibilité du pape. — M. Prévost-Paradol. — Par E. de Pressensé. 509

Septembre. — La guerre. — Sedan. — Par Eug. Bersier. 574

QUESTIONS CONTEMPORAINES (1).

La défense nationale, par E. de Pressensé. 513
La situation, par E. de Pressensé 521,541,557
Le 31 octobre 1870, par R. Hollard 522
La question des écoles municipales, par E. de Pressensé. 525
Les bons côtés du siége de Paris, par Eug. Bersier 533
La question des écoles communales, dans le département de la Seine (réponse à M. de Pressensé), par H.-C. Monod 544
Un mot de socialisme, par B. Couve 552
Allocution de M. le pasteur G. Monod, à l'Oratoire, le 7 décembre 1870. 558
Les dispositions actuelles des deux armées belligérantes, par Jules Foltz. 561
Relèvement moral de la France, lettre au *Journal des Débats*, par E. de Pressensé 564

(1) Cette série, dont la pagination est fautive, a paru pendant le siége.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1870.

BERKELEY, CALIFORNIA

Cn 16